151

HISTOIRE
DU
PARAGUAY.
TOME II.

HISTOIRE
DU
PARAGUAY
TOME II.

300

HISTOIRE DU PARAGUAY.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1954 Séminaire de Québec

Par le R. P. PIERRE FRANÇOIS-XAVIER DE CHARLEVOIX, de la Compagnie de Jesus.

TOME SECOND.

Séminaire de Québec

A PARIS,

Chez { DIDOT, Quai des Auguſtins, à la Bible d'or,
GIFFART, rue Saint Jacques, à Sainte Théreſe,
NYON, Quai des Auguſtins, à l'Occaſion.

M. DCC. LVI.

AVEC APPROBATION & PRIVILEGE DU ROI.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

7 12

HISTOIRE
DU
PARAGUAY.

SOMMAIRE
DU DIXIEME LIVRE
DE
L'HISTOIRE DU PARAGUAY.

LETTRE de Dom Bernardin au Recteur de l'Université de Cordoue, & ce que lui en écrit l'Evêque du Tucuman. Sa conduite à Santafé & à Corrientès. Comment il en uſe à l'égard des Jéſuites. Son entrée publique à l'Aſſomption. Sa priſe de poſſeſſion. Une partie du Chapitre s'y oppoſe, & va faire l'Office dans l'Egliſe du Collége. L'Evêque ſe concilie de plus en plus ſon Diocèſe. Ses pratiques ſingulieres de dévotion. Caractere du Gouverneur de la Province. Les Peres de Saint François ſe déclarent contre l'Evêque. Démarche irréguliere du Prélat. Ses Ordinations encore plus irrégulieres. Il veut faire la paix avec les Guaycurus, & en baptiſe quelques-uns ſans inſtruction. Il fait abattre le Couvent de S. Dominique. Il reçoit ſes Bulles par ſon Neveu, Religieux de Saint François. Conduite de celui-ci pendant ſon voïage. Rupture entre l'Évêque & le Gouverneur. Complaiſance de celui-ci. Son déſintéreſſement mal récompenſé. Il eſt excommunié & inſulté par le Pere de Cardenas. Juſqu'où il porte ſon reſſentiment. Il eſt excommunié de nouveau. L'Evêque paroît vouloir ſe concilier les Jéſuites. Leur conduite à ſon égard. Ce que l'Evêque écrit au Roi en leur faveur. Il les veut charger d'une Cure Indienne. Il les rend odieux par ſes louanges. L'Evêque & le Gouverneur plus brouillés que jamais. Violence exercée par celui-ci contre le Pere de Cardenas. L'Evêque met la Ville en interdit. Lettre de l'Evêque du Tucuman à ce Prélat. Confuſion dans la Capitale. Ce qui ſe paſſe entre l'Evêque & les Jéſuites. Le Prélat ſe diſcipline dans une Proceſſion publique. Ce qu'on en penſe. Ce que l'Evêque du Tucuman lui en écrit. Il annonce la mort d'un Miſſionnaire comme s'il l'avoit appriſe par révélation. Son entrepriſe contre le Gouverneur; ce qui en arrive. Il s'aigrit contre les Jéſuites. Le Gouverneur eſt abſous par des Arbitres, qui ſont déſavoués. Le Gouverneur eſt abſous de nouveau. Les Jéſuites refuſent d'approuver les Ordinans. Nouvel Interdit de la Ca-

pitale. L'Evêque & le Gouverneur portent leurs plaintes réciproques à l'Audience roïale des Charcas. Le Prélat à Yaguaron. Sa conduite violente contre deux Eccléſiaſtiques. On délibere ſur la ſouſtraction d'obédience. Nouvelles procédures de l'Evêque. Il interdit de nouveau la Capitale. Il prend pour ſon Confeſſeur un Religieux apoſtat & vagabond. Maniere ſinguliere dont il célebre l'Office divin. Comment il ſoulage les Pauvres. Le Gouverneur à Yaguaron. Comment il y eſt reçu. Sévérité de l'Evêque envers les Excommuniés. Déſordre arrivé dans la Cathédrale. La taxe, impoſée au Gouverneur pour être relevé de ſon excommunication, eſt perdue par la faute des Officiers du Prélat, qui l'exige de nouveau. Violences exercées par les Officiers du Prélat. Nouvelle brouillerie entre le Gouverneur & l'Evêque. Mauvaiſe conduite du premier. Prétention de l'Evêque, & Ordonnance rendue en conſéquence. Il s'emporte contre les Jéſuites, & oublie dans le moment ce qu'il a dit. Nouvel Interdit de la Capitale. Il ſuſpend l'effet de ſon Ordonnance. Sa conduite dans une allarme que les Guaycurus donnent à l'Aſſomption. Lettre du Viceroi du Pérou au Gouverneur, qui eſt excommunié de nouveau. Ce qui ſe paſſe entre le Gouverneur & le Provincial des Dominiquains. L'Evêque commence à perſécuter les Jéſuites. Il fait fermer leurs Claſſes & les interdit. Ses inquiétudes à ce ſujet. Comment il ſe raſſure. Entretien d'un Pere de Saint Dominique avec le Gouverneur. L'Evêque veut s'attacher le Gouverneur. Conduite de celui-ci. L'Evêque veut s'emparer d'une Métairie des Jéſuites. Il ſe fait prêter un nouveau ſerment de fidélité par les Aſpirants aux Ordres. Il ſe prétend inſpiré pour perſécuter les Jéſuites. De quoi il les accuſe.

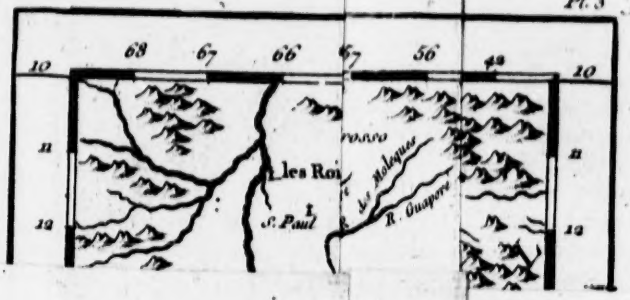
10
68
67
66
65
56
42
10
11
12
Les Rois
S. Paul
Is Moluques
R. Guapore
11
12

HISTOIRE DU PARAGUAY.

LIVRE DIXIEME.

DOM BERNARDIN ne reſta pas long-tems à Cordoue après le refus que lui eut fait le Pere de Boroa d'approuver ſa Conſécration, & juſqu'à ſon départ de cette Ville, il diſſimula aſſez bien le reſſentiment qu'il en avoit; mais il ne fut pas plutôt arrivé à Santafé, qu'il écrivit à ce Recteur une Lettre, datée du 23 de Février 1642, ſi dure & ſi outrageante que l'Evêque du Tucuman en fut ſcandaliſé, & lui en écrivit en ces termes. » J'ai appris, Monſeigneur, par des Habitans » de Cordoue, que les Jéſuites de cette Ville avoient rendu à » V. S. illuſtriſſime tous les honneurs qu'ils vous devoient, » & tous les ſervices qui dépendoient d'eux, & que cependant » vous avez écrit de Santafé à leur Recteur une Lettre, que

1642-43. Lettre de D. Bernardin au P. de Boroa, & de l'Evêque du Tucuman à ce Prélat.

BAURES
CHIQUITOS
CHACO
Lac des Xarayes
Cuaba
Matto Grosso
Paraguay R.
Paraguay R. ou Parana
Grande R. ou Parana
Uraguay R.
Parana R.
Pilcomayo R.
Vermeil ou R. Grande
Plaines de Manco
Zamucos
Lac Manvore
Lac
Les Rois
S. Raphael
la Conception detruite
Ste Croix detruite
Ste Croix de la Montagne
Cochabamba
Chuquisaca
Potosi
Paz
La Montagne
Oruro
Yacola
Tarija
Salta
Cobos
Jujuy
Rioja
Cordoue
Ste Fe
S. Louis
Corrientes
Crux
Asumption
Buenos Aires
Cap Ste Marie
Longitude
DE LA PLATE
Montagne d'Aconquija
Fort de Valbone
Fort S. Joseph
Fort S. Michel des Castillos
Petite Castillos
Grands Castillos

CARTE DU PARAGUAY
et des Pays voisins
Sur les Memoires des Espagnols et des Portugais et en particulier ceux des RR PP. de la Compagnie de Jesus
Echelle
Lieues communes de France de 25 au Degré
25 50 75 100
Par M.B. Ing. de la Marine,
1756.
Longitude Occidentale du Meridien de Paris
Cuiaba
Paraguay R.
R. dos Porrudos
Orejones
R. Taquari
Manyore
R. Monbateco
le Pas
R. Monbenboy
R. Taroiru
PARAGUAY
R. Tepaci
Corrientes
PARANA
ou
GRANDE
RIV.
Ciudad Real de Guayra
Tambo
N.D. de Pacuania
R. Grande de Curituba ou Iguaçu
Lorette
S. Ignace
R. Paranapanema
R. Tibagi
Harihambu ou Tiete
R. Piratiacaba
R. Capivari
R. Jundiai
R. Juquiri
S. Paul
R. Sapocay
R. Verte
R. Mapandi
Parana R.
R. Verissimo
R. Acorupebi
R. das Mortes
R. Paracutu
Riviere de S. Francois
Iruquia
R. Preto
Ville du Prince
Serro Frio ou Montagne Froide
Villa Ricca
Mariana
R. das Caravelas
Rio Doce
R. Parahiba
R. Parahiba
R. Parabuna
Cap St. Thomas
Cap Frio
Pointe Noire
Rio Janeiro
Marambaia
Isle Grande
Ubatuba
Isle St. Sebastien
Itanhaem
Cananea
Parnagua
Ipetaba
R. S. Francois
Ance de Garoupas
I. de Galle
I de St. Caterine
Alvoredo
Laguna
Marthe
Itapetuba
Torres
Isle d'Itapeba
Camarandy
URUGUAY
R. Pequiri
R. Uruguaytati
TAPES
R. S. Pierre
R. Tebiquari
R. Ibicui
R. Toropi
S. Joseph
Port de St. Pierre
Port de Jesus Maria Joseph
Reduction de Mangaveira
Port S. Michel des Castillos
Petits Castillos
Grands Castillos
Cap St. Marie
55 54 53 52 51 50 49 48 47 46 45 44 43 42 41 40
10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35

1642-43. » j'ai vûe... En vérité, Monſeigneur, cette Lettre ne con-
» vient nullement à la gravité & à la modeſtie d'un Evêque,
» & ce n'eſt pas ainſi qu'on doit écrire à des Religieux... Je
» vous aſſure que j'aurois ſouhaité de connoître moins votre
» écriture, afin de pouvoir me perſuader que cette Lettre ne
» venoit point de vous. Conſiderez, je vous prie, à quoi doi-
» vent aboutir de tels commencemens. Je vois que le mal a
» déja paſſé avec vous juſqu'à Saint-Jean de Corrientès, & je
» ne ſai juſqu'où il pourra s'étendre dans la ſuite; mais, à en
» juger par les apparences, je m'attends à voir quelqu'empor-
» tement extraordinaire; car que peut-on eſperer après les
» termes, dont vous avez rempli votre Lettre: entrons un
» peu dans notre Cabinet, Monſeigneur, & faiſons-y la revûe
» de nos actions & de notre conſcience, comme ſi au ſortir
» de-là nous devions deſcendre au tombeau... Dans cet exa-
» men trouverez-vous que votre colere ait commencé ſur
» le Paraguay? Non, ſans doute, le principe en doit être
» plus ancien. Il eſt donc vrai que cette haine contre les Peres
» de la Compagnie vient de plus loin, & que vous la portiez
» dans le cœur avant votre départ du Tucuman, &c.

Conduite de D. Bernardin à Santafé & à Corrientès.

Santafé eſt du Diocèſe de Buenos Ayrès, dont le Siége étoit vacant; la grande réputation de ſainteté, qui précédoit partout le nouvel Evêque du Paraguay, engagea le Chapitre de la Cathédrale à le prier de vouloir bien accepter ſes pouvoirs, & de faire la viſite de la partie de ce Diocèſe qui ſe trouvoit ſur ſa route. Il y conſentit, & l'on vit renouveller le long du Fleuve qu'il remontoit, tout ce qui s'étoit paſſé tandis qu'il faiſoit ſes Miſſions au Pérou. Il s'arrêta quelque tems à Corrientès qui eſt la derniere Ville de ce Diocèſe, & où le concours & les applaudiſſemens des Peuples furent extraordinaires. Enfin il s'y embarqua ſur le Paraguay, & à peine fut-il entré dans ſon Diocèſe qu'il apperçut deux Barques qui venoient à ſa rencontre. Elles portoient deux Députés de l'Aſſomption qui après l'avoir complimenté au nom de tous les Ordres de la Ville, lui préſenterent toutes ſortes de rafraîchiſſemens.

Ces deux Barques furent bientôt ſuivies de pluſieurs autres remplies de Perſonnes de toute condition, attirées par l'impatience de voir un Evêque dont on publioit tant de merveilles. La nuit approchant, il les pria de ſe retirer un peu, parcequ'il vouloit être en liberté, & les Députés de la Ville

lui dirent qu'ils avoient ordre de ne pas s'éloigner de lui, & qu'ils étoient chargés de veiller à la sûreté de sa Personne; mais qu'ils auroient la plus grande attention à ne pas troubler son repos. Vers le milieu de la nuit, ils furent très surpris de se voir éveiller par une longue & rude discipline que se donnoit le Prélat; & comme la même chose arriva les nuits suivantes, & que tous les jours il célébroit pontificalement les divins Mysteres, les deux bords du Fleuve & les Campagnes voisines retentissoient des bénédictions que lui donnoient à l'envi les Espagnols & les Indiens. Plusieurs même se hâterent d'aller annoncer à la Ville l'arrivée d'un second S. Thomas (1), qui marchoit sur les traces du premier Apôtre du Paraguay. 1642-43.

Il mit pied à terre à quatre lieues de la Ville, & entra dans une Métairie des Jésuites. Ces Religieux, qui en avoient été prévenus, s'y étoient rendus pour l'y recevoir, & furent assez surpris de l'accueil qu'il leur fit; car ils n'ignoroient rien de tout ce qui s'étoit passé à Cordoue. Mais le Prélat avoit ses raisons pour en user ainsi; résolu qu'il étoit de prendre possession de son Evêché dès qu'il seroit arrivé à l'Assomption, il craignoit d'y trouver de grandes oppositions, & ce n'étoit pas le tems de se faire des Ennemis. Il se doutoit bien à la vérité que les Jésuites n'approuveroient pas ce qu'il vouloit faire; mais il comptoit assez sur leur discrétion pour croire qu'ils se contenteroient de penser qu'il ne le pouvoit pas, & qu'ils garderoient le silence, s'il ne les obligeoit à le rompre. Il leur donna même de grandes marques de confiance, & cela dura si long-tems, que peu de gens soupçonnerent qu'il ne suivoit point en cela le sentiment de son cœur. Comment il en use à l'égard des Jésuites.

Il fit son entrée publique dans la Capitale aux acclamations de toute la Ville. On le conduisit d'abord à l'Eglise de S. Blaise, qui est la Paroisse de l'Evêché, puis à la Cathédrale, où il chanta la Grand'Messe & prêcha, la Mitre en tête. Tout le monde fut ensuite admis à lui baiser la main, après quoi il congédia le Peuple, en disant qu'il étoit tems que chacun allât dîner. *Pour moi*, ajoûta-t-il, *je me nourris d'une viande invisible, & d'un breuvage qui ne peut être vû des Hommes. Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoïé & d'accomplir son œuvre.* Il resta donc en oraison jusqu'à Son entrée publique. Tobie 12. 19. Jean. 4. 34.

(1) J'ai déja dit que la tradition étoit au Paraguay que Saint Thomas y avoit prêché l'Evangile

1642-43. Vêpres ; & l'Office fini, il fut conduit à ſon Palais avec un redoublement d'acclamations.

Sa priſe de poſſeſſion.

On n'avoit pourtant pas compté que juſqu'à l'arrivée de ſes Bulles il prétendît avoir aucuns pouvoirs, que ceux qu'il tiendroit du Chapitre de la Cathédrale ; mais on fut trompé. Il ſe mit par voie de fait en poſſeſſion de toute la Juriſdiction Epiſcopale, & cela ſans avoir gardé aucune formalité, ſans avoir préſenté le Brevet du Roi, ni aſſemblé le Chapitre, ni prêté le ſerment de fidélité. Il crut qu'il ſuffiſoit d'avoir célébré pontificalement la Meſſe dans la Cathédrale, & d'y avoir reçu les ſoumiſſions de toute la Ville par le baiſement des mains. Il nomma auſſi-tôt pour ſon Proviſeur & ſon Vicaire général le Chanoine D. Chriſtophe Sanchez, qui gouvernoit le Diocèſe depuis la vacance du Siége.

Diviſion dans le Chapitre à ce ſujet.

Cette conduite ſurprit tout le Chapitre. Le Tréſorier Dom Diegue Ponce de Leon, & le Chanoine D. Fernand Sanchez lui firent même ſur cela des repréſentations ; mais il leur répondit qu'il étoit leur Evêque & leur Paſteur, & qu'il ſavoit ce qu'il devoit faire. Ils ne répliquerent point ; mais ils firent aſſembler le Chapitre pour déliberer ſur le parti qu'il y avoit à prendre. Les ſentiments furent partagés : quelques Chanoines furent d'avis qu'il falloit ſe ſoumettre à l'Evêque, & entraînerent tout le bas Clergé : les autres lui firent ſignifier un Acte d'oppoſition, & proteſterent contre tout exercice de Juriſdiction qu'il pourroit faire. Il devoit s'y attendre, car ils l'en avoient prévenu lorſqu'il étoit encore au Tucuman, & l'avoient prié d'attendre à ſe porter pour leur Evêque, qu'il eût reçu ſes Bulles, afin d'ôter toute matiere aux ſcrupules que pouvoit faire naître une priſe de poſſeſſion qui ſeroit nulle, étant illicite. Mais il ne répondit à ceux qui lui rappelloient ce qu'ils lui avoient écrit, qu'en ſaiſiſſant leurs revenus. Ils eurent recours au Métropolitain, qui leur en donna la main-levée.

Les Oppoſans ſe ſéparent des autres, & vont faire l'Office dans l'Egliſe des Jéſuites, l'Evêque paroît le trouver bon.

Comme cette partie du Chapitre étoit la plus nombreuſe, & avoit à ſa tête le Doïen & le Tréſorier, elle crut devoir ſe ſéparer de l'autre dans la célébration de l'Office divin. Ceux qui demeuroient attachés à l'Evêque étant reſtés en poſſeſſion de la Cathédrale, les autres furent un peu embarraſſés pour trouver une Egliſe où ils puſſent s'acquitter de ce devoir. Les Curés n'auroient pas oſé les recevoir dans leurs Paroiſſes ; les Réguliers avoient leur Chœur occupé ; les ſeuls Jéſuites

avoient leur Eglise libre ; les Opposans la demanderent au Recteur du College, qui crut d'autant moins devoir la refuser, qu'il se flatta de pouvoir profiter de cette occasion pour réunir les esprits. Il ne voulut pourtant pas l'accorder sans s'être assuré que le Prélat ne le trouveroit point mauvais. 1642-43.

A cette séparation près, la prise de possession de D. Bernardin ne produisit aucun mouvement dans la Ville, où ceux mêmes qui ne l'approuvoient pas, lui rendirent toujours tout ce qu'ils devoient à son caractere. De son côté, la vie qu'il menoit affermissoit de plus en plus l'opinion qu'on avoit conçue d'abord de son éminente sainteté. Il alloit tous les jours de grand matin à la Cathédrale, accompagné de tout son Clergé ; les Prêtres disoient la Messe, & il les entendoit toutes à genoux, il célébroit ensuite pontificalement la sienne, se tournoit après l'Evangile vers le Peuple, auquel il faisoit une exhortation pathétique & toujours semée de traits frappants ; puis il prononçoit à voix haute des prieres, que l'on répétoit après lui : après l'Elévation il se mettoit à genoux, & commençoit une priere à Jesus-Christ caché sous les Especes sacramentelles, que les Assistants continuoient jusqu'à la Communion. L'Office fini, il distribuoit des Indulgences & des cordons de S. François, ou d'autres choses de dévotion. Il y avoit cependant quelque variété dans ces Pratiques, & le Peuple le reconduisoit toujours en foule jusques chez lui, rendant graces à Dieu de lui avoir donné un si saint Pasteur.

L'Evêque se concilie de plus en plus son Diocèse.

Il commença aussi bientôt à prendre la coutume de dire tous les jours deux Messes, & il n'en apportoit point d'autre raison que l'utilité & la commodité du Public, quoique cette raison ne paroisse pas avoir été suffisante dans une Ville où il y avoit un assez grand nombre d'Eglises & beaucoup de Prêtres. On assure même qu'il continua d'en user ainsi à la Plata sous les yeux de son Métropolitain, lorsqu'il y fut cité à comparoître par l'Audience Roïale. Il imaginoit aussi tous les jours quelque chose de nouveau pour frapper la Multitude. Tantôt on le voïoit marcher nuds pieds, surtout dans les Processions, & chargé sur ses épaules d'une pesante Croix ; tantôt environné d'Indiens, portant une Chasse de reliques. D'autres fois il alloit par les rues & dans les Campagnes, portant le S. Sacrement & donnant des bénédictions, pour détourner, disoit-il, les maladies, & pour donner la fertilité

Ses pratiques singulieres de piété.

1642-43. à la terre. Il institua un exercice de préparation à la mort, qui commençoit vers la fin du jour, & il choisit pour cela l'Eglise du Collége. Il y assistoit assidûment, & promettoit à ceux qui s'y trouvoient les premiers, des Messes, des Jeûnes & des Pénitences à leur intention. Au bout de quelque tems le Recteur du College, à qui on avoit donné avis qu'il se glissoit de grands désordres dans ces Assemblées nocturnes, crut devoir lui en parler : il le trouva mauvais & ne changea rien.

Caractere du Gouverneur de la Province

Il avoit surtout fort à cœur de mettre dans ses intérêts D. Gregorio de Hinostrosa, Gouverneur de la Province. C'étoit un ancien Officier, né au Chili, où il avoit servi avec distinction; il étoit fort aimé, & méritoit de l'être, aïant un grand fond d'honneur, de probité & de religion. Mais vis-à-vis d'un Evêque, de l'humeur & du caractere de D. Bernardin de Cardenas, avec qui on ne pouvoit être bien qu'autant que l'on souscrivoit aveuglément à tout ce qu'il vouloit, il lui auroit fallu plus de lumieres & de résolution. Faute de ces deux qualités il ne sut, ni soutenir son rang avec dignité, ni connoître l'étendue & les bornes de son pouvoir, ni emploïer à propos ses forces & son autorité. Le Prélat, pour se l'attacher ou plutôt pour le subjuguer, commença par lui rendre des honneurs auxquels il ne s'attendoit pas. Toutes les fois que D. Gregorio venoit à l'Eglise, il quittoit sa place pour aller le recevoir à la porte, & il en usoit de même dans les commencemens avec le P. François de Hinostrosa, Religieux de S. Augustin, & Frere du Gouverneur. D. Gregorio païa ces politesses de quelques complaisances qui n'étoient pas toujours bien placées, & dont l'Evêque se prévalut: aussi cette bonne intelligence dura-t-elle assez peu; elle auroit pu faire le malheur de la Province, & la rupture lui fut encore plus funeste.

Les Peres de Saint François se déclarent contre l'Evêque.

Cependant la séparation de la plus grande partie du Chapitre de la Cathédrale inquiétoit beaucoup Dom Bernardin de Cardenas; & dès qu'il se crut assez autorisé par la vénération qu'on avoit pour lui dans la Ville, il fit une nouvelle tentative pour obliger les Opposans à reconnoître sa Juridiction. Elle ne produisit qu'une seconde protestation de leur part, & il en fut mortifié, beaucoup moins cependant que du procédé de quelques Religieux de son Ordre, qui non contents de penser comme ces Chanoines sur l'irrégularité de sa prise de possession, ne parloient de lui que comme d'un ambitieux,

ambitieux, d'un hypocrite, & d'un Homme à qui tout étoit bon pour se faire la réputation d'un Saint. Le meilleur moïen de réfuter ces discours, étoit de les mépriser & de les souffrir avec une sainte & noble insensibilité. D. Bernardin ne le prit point : il récrimina ; sans faire réflexion que par-là il dégradoit sa dignité, & se mettoit au niveau de ceux qui devoient donner aux autres l'exemple du respect dû à son caractere. Il fit plus ; comme ces Religieux avoient eu quelque démêlé avec les Jésuites, il affecta plus que jamais de faire plus d'amitié à ceux-ci, & d'en parler publiquement avec éloge. 1642-43.

Démarche irréguliere de l'Evêque.

Bien des gens ne s'accoutumoient point à lui voir dire deux Messes tous les jours ; & quelques-uns de ceux qui lui étoient les plus attachés, l'avertirent de ce qu'on en pensoit dans la Ville. Il leur répondit qu'il ne célébroit jamais, qu'il ne délivrât une Ame du Purgatoire, & qu'il y avoit eu de très grands Saints qui avoient dit jusqu'à neuf Messes en un jour ; qu'au reste il étoit Pape dans son Diocèse & en droit d'y faire tout ce qu'il jugeroit être du service de Dieu. Sur ce principe, & sous prétexte qu'il n'avoit pas assez de Prêtres pour donner des Curés à toutes ses Paroisses, il réunit en sa Personne plusieurs Cures, dont il tiroit l'honoraire ; mais comme il ne pouvoit pas les desservir toutes en même tems, il alloit officier tantôt dans l'une & tantôt dans l'autre, de sorte qu'il chantoit quelquefois deux grandes Messes le même jour. On en murmura ; mais ce qui choqua surtout bien du monde, c'est qu'à la fin de la premiere il donnoit son Calice, qui n'étoit pas purifié, à un jeune Garçon, pour le porter dans l'Eglise où il devoit chanter sa seconde Messe, & qu'on vit plusieurs fois cet Enfant s'amuser en chemin avec ses Camarades en tenant le Calice à sa main.

Ses Ordinations encore plus irrégulieres.

On fut encore plus scandalisé, quand on lui vit conférer les Ordres sacrés à de jeunes gens qui n'avoient point l'âge requis par les Canons, ou qui ne savoient presque pas un mot de Latin, & n'avoient point d'autre mérite que de parler une Langue Indienne. Plusieurs étoient même dans des empêchemens d'irrégularité, dont il n'avoit pas le pouvoir de les relever. Quelques-uns n'étoient point de son Diocèse & n'avoient point de Démissoires. Enfin, la plûpart étoient admis sans examen, quoiqu'il y en eût, qui avoient été diffamés en matiere de mœurs ; mais outre que D. Bernardin croïoit

1642-43. avoir tout pouvoir, il regardoit l'Ordination comme un nouveau Baptême, & on le vit ſolliciter des Hommes chargés de crimes à ſe faire ordonner, pour effacer, diſoit-il, tous leurs péchés.

Il veut faire la paix avec les Guaycurus & en baptiſe quelques-uns ſans les inſtruire.

Il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit arrivé à l'Aſſomption, qu'on eut avis que des Guaycurus, qui depuis quelque tems avoient recommencé leurs hoſtilités, paroiſſoient diſpoſés à la paix, & que leurs Députés étoient fort proches. L'Evêque ſe mit dans la tête qu'il n'appartenoit qu'à lui de traiter avec ces Barbares, & il le déclara publiquement. Cette prétention ſurprit le Gouverneur, qui n'aïant pu lui faire entendre raiſon, prit le parti de le laiſſer faire. Le Prélat ſe revêtit de ſes habits pontificaux, & alla, la mitre en tête & la croſſe à la main, ſe montrer aux Guaycurus qui s'étoient avancés juſques ſur le bord du Fleuve. Ces Infideles, fort ſurpris de cette figure, s'approcherent de lui d'un air qui auroit pu faire craindre qu'il n'en fût inſulté, ſi le Gouverneur n'avoit pas eu la précaution de le faire ſuivre par un Détachement. Ces Barbares ſe contenterent donc d'examiner avec beaucoup de curioſité, & piece à piece, toute cette décoration pontificale. Le Prélat de ſon côté, les voïant autour de lui, les prêcha par Interprête, puis en baptiſa quelques-uns qu'il s'imagina vouloir embraſſer notre ſainte Religion, les exhorta à bien vivre avec les Eſpagnols; & de retour à l'Aſſomption, manda au Roi qu'il venoit de donner la paix à la Province de Paraguay, en faiſant tomber les armes des mains de ſes plus dangereux Ennemis.

Il fait abbattre le Couvent des Peres de S. Dominique.

A cette ſcène il en ſucceda une autre, qui eût été capable de ſcandaliſer toute la Ville, ſi on n'y eût été prévenu qu'il ne faiſoit rien que par l'inſpiration de l'Eſprit ſaint. Les Religieux de S. Dominique s'étoient établis à l'Aſſomption ſans avoir de Lettres patentes, qu'ils avoient demandées & qu'ils ſe croïoient aſſurés de recevoir. On en avoit porté des plaintes à l'Audience Roïale des Charcas, qui avoit ordonné d'abbatre leur Maiſon; mais ils avoient obtenu une ſurſéance de ſix ans, à condition que l'Arrêt ſeroit exécuté, ſi, ce terme expiré, ils n'avoient point préſenté des Lettres patentes. Mes Mémoires ne diſent point ſi les ſix ans étoient écoulés ſans qu'ils les euſſent reçues, ni ſi on leur avoit accordé un nouveau délai; ce qui eſt certain, c'eſt que perſonne ne ſongeoit à les inquiéter, lorſqu'un jour l'Evêque ſortit de grand matin de ſon

Palais en rochet & en camail, l'œil étincelant de colere, & bien accompagné, après avoir envoïé dire au Gouverneur qu'il le prioit de le venir joindre. 1642-43.

On ne dit point s'il l'avoit prévenu de son dessein, mais seulement que D. Gregorio s'étant rendu auprès de lui, il le pria de l'accompagner au Couvent des Dominiquains, pour y mettre en exécution l'Arrêt de l'Audience Roïale contre ces Religieux. Le Gouverneur, qui n'osoit plus le contredire, le suivit; & quand ils furent arrivés à la porte du Couvent, l'Evêque se la fit ouvrir, entra dans l'Eglise, en fit tirer le Saint Sacrement, commanda qu'on la dépouillât de tous les ornemens, qu'on enlevât tous les meubles de la Maison, & qu'on abbatît l'une & l'autre. Les Religieux eurent beau gémir, supplier, se récrier, il ne répondit que par des paroles fort dures & qui donnoient à entendre qu'il y avoit parmi eux de grands désordres, & cela d'une voix si haute, qu'on l'entendit partout, malgré le bruit que faisoient les Ouvriers, & le fracas que causoit la chûte des toîts, des murailles & des planchers.

Il entra ensuite dans une Eglise voisine où il avoit fait transporter le Saint Sacrement, & se disposa à dire la Messe. Après s'être lavé les mains, il se tourna vers le Peuple, & dit: » Vous voïez, mes Enfans, que je vais offrir le Sacrifice sans » m'être confessé; c'est que ma conscience ne me reproche » rien; je ne me suis jamais vû mieux préparé pour une action » si sainte «. Il en écrivit sur le même ton à l'Evêque du Tucuman, & lui ajoûta qu'il useroit de la même rigueur envers tous les Religieux qu'il trouveroit coupables. D. Melchior Maldonado lui répondit que son zele tenoit plus de celui d'Elie, que de celui de Jesus-Christ; que pour lui il croïoit que dans des Provinces si éloignées il ne convenoit pas de faire revivre d'anciennes fautes oubliées, ni de punir toute une Maison pour celles de quelques Particuliers. » Mes lumieres du moins, » ajoûtoit-il, ne vont pas plus loin; Votre Seigneurie illustrissime en a sans doute de fort supérieures.

Peu de tems après D. Bernardin fit déterrer le corps d'un Homme qui s'étoit tué lui-même, & que pour cette raison le feu Evêque avoit défendu de mettre en terre sainte: » c'est » le corps d'un Chrétien, dit le Prélat, & j'ai tout sujet de » croire que son ame est dans le Ciel «. Bien des gens le crurent sur sa parole, persuadés qu'il étoit favorisé de visions &

1642-43. de révélations céleſtes. Il invita enſuite tout ce qu'il y avoit de Perſonnes de conſidération dans la Ville, à la cérémonie de l'inhumation de ce qui reſtoit de ce Cadavre; il aida lui-même avec le Gouverneur à porter la biere où il l'avoit fait mettre juſqu'à l'Egliſe de l'Incarnation, & officia lui-même aux funérailles qu'il lui fit faire.

Il reçoit ſes Bulles. Cependant, quelque prévenu que l'on fût dans la Province en ſa faveur, on commençoit à faire ſur ſa conduite bien des réflexions, lorſque l'arrivée de ſes Bulles, & l'appareil avec lequel il les reçut, firent une diverſion dont il ſut profiter. Elles lui furent apportées par le P. Pierre de Cardenas, ſon Neveu, & Religieux de S. François, avec pluſieurs Brefs que le Pape envoie ordinairement aux Evêques des Indes, dont les pouvoirs doivent être plus étendus à proportion de leur éloignement, qui leur permet moins d'avoir recours à Rome. Il y a bien de l'apparence qu'il n'examina point d'abord toutes ces pieces avec beaucoup d'attention, car les aïant envoïées à un Jéſuite pour les traduire en Caſtillan, parcequ'il vouloit les faire publier en cette Langue, après que la lecture en auroit été faite en Latin, ce Pere lui fit obſerver qu'il y étoit expreſſément marqué que s'il ſurvenoit quelqu'irrégularité dans ſon ſacre, il encourroit des cenſures qui le rendroient ſuſpens de toutes ſes fonctions.

Il prétendoit bien n'être point tombé dans ce cas; mais il n'ignoroit point que pluſieurs Perſonnes ne penſoient pas comme lui, & il étoit d'une grande conſéquence de ne leur pas fournir une ſi belle occaſion de perſuader au Public qu'ils penſoient juſte. Il remercia le Jéſuite de lui avoir donné cet avis, & il en profita. Il fit publiquement lui-même la lecture des Bulles & des Brefs, & ſe donna bien de garde de rien dire de ce qui pourroit juſtifier les ſoupçons qu'on avoit eus contre lui au ſujet de ſon ſacre & de ſa priſe de poſſeſſion. Il dit enſuite qu'on ne pouvoit plus douter qu'il ne fût le légitime Paſteur de l'Egliſe du Paraguay, Inquiſiteur de droit dans ſon Diocèſe, Commiſſaire de la ſainte Croiſade, & revêtu d'un pouvoir illimité dans le ſpirituel & dans le temporel. Il ne paroît pas que le Gouverneur ait témoigné alors d'être choqué de ce dernier mot. Il l'avoit cependant bien remarqué, & il eut bientôt occaſion de faire ſentir au Prélat combien ſa prétention à cet égard étoit mal fondée. Il lui ſuſcita des affaires, qui le chagrinerent beaucoup, & dont il

se seroit fort mal tiré, s'il avoit eu à faire à un Homme qui connût mieux ses avantages & qui sût mieux en profiter. 1642-43.

Ce fut le P. de Cardenas qui donna lieu à la premiere rupture entre son Oncle & D. Gregorio de Hinostrosa. D. Bernardin avoit envoïé ce Religieux en Espagne pour aller chercher ses Bulles : son voïage du Pérou en Europe ne lui avoit pas fait beaucoup d'honneur ; son retour d'Espagne en Amérique lui en fit encore moins. Arrivé à Corrientes, il s'y embarqua avec une jeune Femme bien faite ; & pour éviter le scandale, il prit un habit séculier. Quand il fut près d'arriver à l'Assomption, il mit le sien par-dessus, & il parut dans cet équipage devant son Oncle, qui le reçut avec des démonstrations d'amitié proportionnées au plaisir que lui causoient les Dépêches dont il étoit Porteur. Il le logea dans son Palais, & lui assigna le revenu d'une Prébende qui étoit vacante ; ils servirent à païer les frais de son voïage & à beaucoup de dépenses qui ne convenoient pas toujours à sa profession. Quelques-uns de ceux qui composoient la Maison de l'Evêque, ne donnoient pas un meilleur exemple ; mais le Prélat étoit aveugle sur la conduite de quiconque lui avoit voué un attachement sans bornes, & traitoit de calomnies tout ce qu'on leur reprochoit.

Conduite du Pere de Cardenas, qui avoit apporté à son Oncle ses Bulles.

Peu de tems après qu'il eut reçu ses Bulles, le Gouverneur fit mettre en prison un nommé Ambroise Moralez, qui étoit familier du saint Office, & avoit eu querelle avec un Officier ; le bruit courut même qu'il vouloit le faire pendre. L'Evêque en fut averti par son Neveu, qui lui représenta vivement le droit qu'avoit cet Homme de ne pouvoir pas être traduit au Tribunal séculier. Le Prélat n'avoit garde de manquer une si belle occasion d'user du pouvoit qu'il prétendoit bien avoir, en qualité de premier Inquisiteur dans son Diocèse. Il sortit de son Palais, tenant le corps de Notre-Seigneur dans un Ciboire qu'il gardoit toujours dans la Salle où il recevoit ses visites, marcha droit à la prison, demanda qu'on lui remît le Prisonnier ; & en attendant qu'on eût ouvert les portes pour le faire sortir, il se fit apporter une table, sur laquelle il posa le saint Ciboire, & se tint là avec toute sa suite.

Rupture entre le Gouverneur & l'Evêque.

Le Recteur du College, qui l'apperçut, alla lui représenter que le Corps de Jesus-Christ n'étoit point décemment exposé à la porte d'une prison, & qu'il ne convenoit pas à la dignité de son caractere qu'il y restât lui-même ; il lui répondit qu'il

1642-43. y resteroit jusqu'à ce qu'on lui eût remis un Homme qui appartenoit au saint Office, & qu'on n'avoit pas eu droit d'emprisonner. Le Recteur, qui le connoissoit incapable de se laisser persuader quand il s'étoit mis quelque chose dans la tête, alla aussi-tôt trouver le Gouverneur, qu'il engagea sans peine à faire sortir Moralez de prison ; & l'Evêque, fort content de sa victoire, retourna chez lui comme en triomphe, sans se mettre en peine de ce qu'on pensoit dans la Ville d'une telle démarche ; car chacun en parla selon le parti qu'il avoit pris. Quelques-uns dirent en badinant qu'il étoit à souhaiter que l'Evêque & le Gouverneur ne fussent pas toujours d'accord, puisque leur bonne intelligence avoit produit la démolition d'une Eglise & d'un Monastere, & que leurs prétentions contraires avoient procuré la liberté à un Prisonnier.

Complaisance du Gouverneur, & ce qui en arrive.

D. Bernardin, aïant ainsi essaïé ses forces contre le Gouverneur, crut pouvoir tout entreprendre. Il lui fit demander les papiers & l'argent qu'on avoit saisis chez Moralez en l'arrêtant prisonnier, & D. Gregorio les lui renvoïa. Il donna aussi-tôt la Tonsure & les Ordres mineurs à cet Homme, pour le mettre encore plus à couvert des poursuites de la Justice séculiere, & Moralez alla partout la tête levée sans rien craindre. La facilité du Gouverneur ne servit qu'à lui attirer le mépris de tous ceux qui appartenoient à l'Evêque, & l'on sut que le P. de Cardenas tenoit sur son compte des propos fort insolens. Le P. de Hinostrosa crut devoir représenter à son Frere qu'il avoit tort de laisser ainsi avilir sa dignité ; mais D. Gregorio lui répondit qu'il aimoit la paix, & qu'il la préféroit à tout le reste. Son malheur fut d'avoir donné lieu en plusieurs rencontres de juger que sa modération étoit moins une vertu qu'une foiblesse.

Son désintéressement mal récompensé.

Il est vrai qu'il fut poussé à bout d'une maniere qui n'a presque point eu d'exemple dans la place qu'il occupoit, & qu'il ne se brouilla avec l'Evêque, qu'après avoir fait bien au-delà de ce qu'il devoit pour bien vivre avec lui. D'ailleurs son désintéressement ne fut jamais équivoque, & il en donna dans ce même tems une preuve qui devoit lui concilier pour toujours l'amitié de l'Evêque. Il avoit de fort beaux chandeliers d'argent, & il fut que le Prélat souhaitoit fort de les avoir : il les lui envoïa, & voulut qu'on les lui présentât lorsqu'il seroit dans l'Eglise, afin que le Peuple connût qu'il ne conservoit aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé au sujet

de Moralez. D. Bernardin reçut fort bien son présent, & fit publiquement son éloge ; puis se tournant vers ceux qui lui avoient apporté les chandeliers, » il ne me faudroit plus, » dit-il, que le bassin & les burettes que j'ai aussi vûs chez » votre Maître «. Le Gouverneur, sur le rapport que lui en firent ses Gens, les lui envoïa, avec ordre de l'assurer qu'il n'avoit rien chez lui qui ne fût à son service ; c'étoit s'engager beaucoup, & il ne fut pas long-tems à le reconnoître. 1642-43.

La Confrairie du Saint Sacrement avoit à son service un assez grand nombre d'Indiens qui lui avoient été donnés en Commande ; l'Evêque fit prier le Gouverneur de l'engager à les lui céder, & il répondit qu'il n'en viendroit jamais à bout. Le Prélat fit de nouvelles instances, & voïant qu'il ne pouvoit rien gagner, s'emporta contre lui. D. Gregorio de son côté lui reprocha son avidité, & les scandales qu'il souffroit dans sa maison. D. Bernardin, picqué au vif, prit ces reproches comme une calomnie & un outrage fait à son caractere ; & comme il devoit se faire quelques jours après une Procession, où la coutume étoit que le Gouverneur portât l'Étendart roïal, il le déclara excommunié, & par conséquent incapable de se trouver à la Procession. D. Gregorio ne voulut pas se compromettre dans une cérémonie de Religion. Sa modération lui fit honneur, & cette affaire indispoſa bien des Personnes contre l'Evêque. Il est excommunié.

Le P. de Cardenas ne crut pourtant pas encore son Oncle assez vengé. Aïant rencontré le Gouverneur dans une rue, il l'aborda, & lui demanda s'il le connoissoit. *Je vous connois*, lui répondit poliment D. Gregorio, *comme un Religieux de mérite & comme le Neveu de l'Evêque de cette Ville ; & moi*, reprit le P. de Cardenas, *je vous connois comme un petit Homme & un Fripon, qui a reçu des coups de bâton, & à qui j'en donnerois, si je ne voulois pas m'en épargner la peine.* La gravité de l'Histoire ne me permet pas de rapporter ce qu'il ajoûta & ce qu'il fut forcé d'avouer, lorsque sur la plainte du Gouverneur, il fut interrogé juridiquement par un Commissaire de l'Audience roïale des Charcas. D. Gregorio continuoit son chemin sans répondre, & se voïant suivi par le P. de Cardenas, qui ne cessoit point de l'outrager, il se contenta de lui dire ; *Dieu vous garde, mon Pere, mais ne me tentez pas davantage.* Une foule de monde, qui accompagnoit l'Evêque au sortir de l'Eglise, accourut au bruit Il est insulté par le Pere de Cardenas.

1642-43. & entendit une partie de ce que je viens de rapporter : quelques-uns se rangerent autour du Gouverneur, d'autres resterent auprès du Religieux, qui leur répéta tout ce qu'il avoit dit.

Jusqu'où il porte son ressentiment : il est excommunié deux fois.

Quelque modération qu'eût fait paroître le Gouverneur, on connut qu'il étoit bien résolu d'avoir raison de cette insulte. Plusieurs lui conseillerent de la mépriser, & lui dirent que celui qui la lui avoit faite, ne méritoit pas sa colere ; qu'il devoit l'abandonner à la justice de son Oncle, & que ce Prélat ne manqueroit assurément pas de la lui faire prompte & telle qu'il la méritoit. Le P. de Hinostrosa ne fut point de cet avis, & dit qu'il falloit un exemple qui apprît à rendre à ceux, qui représentoient la Personne du Souverain, le respect qui leur est dû. D. Gregorio le crut, mais il fit plus que ne lui auroit conseillé son Frere, & s'engagea dans une suite de mauvaises affaires, aussi fatales à sa réputation qu'à son repos.

Le P. de Cardenas recevoit à l'Evêché des complimens, & s'applaudissoit lui-même de ce qui auroit dû le couvrir de confusion, lorsqu'on y fut averti que le Gouverneur venoit avec main-forte. L'Evêque, qui ne pouvoit douter que D. Gregorio n'en voulût à son Neveu, dit néanmoins tout haut que c'étoit lui qu'on venoit insulter, fit sonner les cloches, & déclara excommunié quiconque entreroit chez lui à main armée. Un moment après le Gouverneur entra, & dit au Prélat, sans faire paroître aucune émotion, qu'il ne voïoit point pour quel sujet on excommunioit ses Soldats ; puis saisissant le P. de Cardenas, il lui dit qu'il l'arrêtoit de la part du Roi. Le Religieux se débarrassa en jettant son froc, rentra dans la maison, car ceci se passoit dans le vestibule, prit un pistolet & menaça le Gouverneur de le tuer, s'il ne se retiroit. Dans le même tems un Clerc saisit la garde de l'épée du Gouverneur, qui la lui fit lâcher, & se retira bien résolu de prendre mieux ses mesures une autre fois. Alors l'Evêque prononça la Sentence d'excommunication qu'il avoit déja portée contre lui, l'étendit à tous les Soldats qui l'avoient suivi, & leur imposa à chacun une amende de cinquante écus pour en être relevé.

Il fit cependant ses réflexions, quand il fut de sang froid, & il envoïa dire au Gouverneur qu'il étoit fort disposé à l'absoudre. Dom Gregorio n'avoit pas tenu grand compte de la

premiere

premiere excommunication dont j'ai parlé, quoiqu'elle fût affichée à la porte de la Cathédrale : la seconde l'inquiétoit, & il fut bien aise que l'Evêque s'offrît à l'absoudre. Il se rendit chez lui, & dès qu'il fut en sa présence, il se mit à genoux; l'Evêque, surpris & déconcerté, s'y mit aussi. Le Gouverneur lui demanda sa main pour la baiser, & le Prélat voulut aussi baiser la sienne; ce qu'il eût fait, si le Recteur du College, qui se trouva présent, ne lui eût point arrêté le bras. On n'auroit jamais pu deviner, en les voïant l'un & l'autre dans cette posture, lequel des deux demandoit ou recevoit le pardon. Enfin l'Evêque donna au Gouverneur l'absolution qu'il demandoit; mais les Soldats ne purent obtenir la même grace qu'en païant l'amende. 1642-43.

Une reconciliation si peu attendue ne fut pas de durée, & ce fut l'Evêque qui donna lieu à la rupture. Il nomma un Portugais, appellé Diegue Hernandez, Alguazil Mayor du saint Office, & lui permit de porter l'épée. Le Gouverneur, qui n'étoit apparemment pas instruit de cette nouvelle promotion, l'aïant rencontré l'épée au côté, le fit mettre au cachot, parceque depuis la révolution de Portugal il étoit défendu, sous peine de la vie, à tout Etranger de porter les armes. L'Evêque, au lieu de s'expliquer avec le Gouverneur, le déclara excommunié. D. Gregorio se mocqua de l'excommunication, & condamna le Prisonnier à être pendu. Dès que D. Bernardin en fut instruit, il envoïa un de ses Prêtres à la prison pour encourager l'Alguazil à prendre sa disgrace en patience, & pour lui dire que s'il souffroit la mort qu'il n'avoit point méritée, il seroit Martyr, qu'il lui feroit faire des obseques magnifiques, & qu'il prononceroit lui-même son Eloge funebre. Le Gouverneur, l'aïant su, eut compassion d'un Malheureux, que la Harangue de l'Ecclésiastique n'avoit apparemment pas tranquillisé sur le sort qui l'attendoit, & qui n'étoit coupable que d'avoir porté l'épée sans son agrément; il le fit sortir de prison sous caution, & l'Evêque leva aussi-tôt l'excommunication, sans attendre que D. Gregorio la demandât.

Cependant on étoit toujours fort étonné de la maniere dont le Prélat en usoit avec les Jésuites, car personne n'ignoroit son ressentiment contre ceux de Cordoue; mais il commençoit à s'appercevoir que bien des Gens ne pensoient plus sur son compte comme ils avoient pensé d'abord, & il se per-

L'Evêque paroît vouloir s'attacher les Jésuites.

1642-43. ſuada qu'en donnant de grandes marques d'eſtime & de confiance à ces Religieux, qui étoient en réputation de ſcience & de vertu, il feroit revenir le Public à ſes premiers ſentimens pour lui. Il étoit d'ailleurs bien aſſuré que s'il ne réuſſiſſoit pas à les perſuader de la ſincérité de ſon affection pour eux, du moins ils ne ſe déclareroient pas contre lui, & il comptoit cela pour beaucoup.

Leur conduite à ſon égard.

Il commença par marquer leur Egliſe pour le terme de ſes Proceſſions, qui étoient fort fréquentes: il y transféra même pluſieurs Fêtes qu'on avoit accoutumé de célébrer dans d'autres Egliſes, diſant qu'il n'y en avoit aucune dans la Ville plus propre à exciter la dévotion des Peuples. Il ne manquoit pas une ſeule occaſion de faire leur éloge, même en Chaire, & de leur donner de grandes marques de diſtinction. Ils n'en furent pas les dupes; mais ils crurent devoir en profiter pour être en état de faire plus de bien. Ils ſe conduiſirent d'ailleurs avec tant de circonſpection qu'ils ne perdirent rien de l'eſtime & de la confiance de ceux mêmes, qui étoient les plus prévenus contre l'Evêque, ce qui leur donna le moïen d'empêcher plus d'un éclat.

Quelques perſonnes leur reprochoient néanmoins qu'ils paroiſſoient trop perſuadés de la droiture des intentions du Prélat dans bien des choſes, où rien, diſoit-on, ne pouvoit l'excuſer, & qu'ils comptoient trop ſur ſon eſtime. Ils répondoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu de ſonder les cœurs; qu'il faut toujours, principalement lorſqu'il s'agit de ſes Miniſtres, & des Princes de l'Egliſe, prendre les choſes du meilleur côté, en laiſſer au Seigneur le jugement, & ſe taire ſur ce qu'on ne peut approuver dans leur conduite. Dans le vrai, ils le connoiſſoient trop pour ne pas ſe tenir ſur leurs gardes, & on leur doit cette juſtice, qu'ils y furent plus que lui-même; car, s'il y a tout lieu de croire, ce que bien des Gens entrevoïoient dès-lors, que ſon parti étoit pris de les perdre, & qu'en affectant de les combler d'éloges, il cherchoit à exciter contr'eux la jalouſie de ceux dont il vouloit ſe ſervir pour arriver à ce but, ſon génie extrême & précipité le fit aller trop loin & trop vîte, en ne lui permettant pas de faire attention qu'il leur fourniſſoit d'avance des armes pour repouſſer les coups qu'il vouloit leur porter dans la ſuite.

Ce qu'il écrit au Roi en leur faveur.

C'eſt ce qu'il fit ſur-tout dans quelques Mémoires qu'il adreſſa au Roi Catholique en faveur des Indiens de leurs Réductions;

car, après avoir protesté à ce Prince qu'il n'avoit rien plus à cœur que le salut & le soulagement des Peuples du Paraguay, après lui avoir représenté la misere & l'oppression où l'on en tenoit un grand nombre, & ce qui en étoit une suite, la difficulté d'en faire de bons Chrétiens, tant qu'ils seroient soumis au service personnel, il ajoûtoit que Sa Majesté l'aïant choisi pour gouverner cette Eglise à cause des connoissances & de l'expérience qu'il avoit acquises dans le cours de ses Missions, touchant la maniere de gouverner ces Peuples, de les gagner à Jesus-Christ, & de les affectionner au service de Sa Majesté, il répondroit mal à ce qu'elle attendoit de lui, s'il ne lui disoit pas que les Peres de la Compagnie de Jesus étoient les seuls qui en fissent de véritables Chrétiens, & il ajoûta encore à cela des éloges de ces Religieux, qui seuls auroient suffi pour détruire toutes les accusations que nous ne tarderons pas à le voir former contre eux, & dont ses Procureurs ont fait retentir l'ancien & le nouveau Monde. 1642-43.

Ce qu'il mandoit à Philippe IV, il le répétoit sans cesse dans ses entretiens particuliers & dans ses Sermons, avec une affection de cœur, des larmes, des soupirs qui auroient pu attendrir des rochers : ce sont les propres termes de l'Original Espagnol, que je ne fais que traduire. Il proposa même au Roi de charger les Jésuites de tous les Indiens qui étoient sous la conduite des autres Religieux & des Prêtres séculiers, & il voulut dans le tems qu'il écrivoit ceci, commencer l'exécution de ce Projet. Il apprit, ou se persuada, que le Curé d'une Bourgade Indienne, nommé *Arecaya*, ne s'acquittoit pas bien de son devoir, il lui ôta sa Cure, & demanda au Recteur du Collége de l'Assomption un de ses Religieux pour le remplacer. Le Recteur lui répondit qu'il n'avoit actuellement personne, dont il pût disposer, & qu'il ne convenoit pas à sa Compagnie d'empiéter sur les droits du Clergé séculier. 1643.

Il veut charger les Jésuites d'une Cure Indienne.

Il ajoûta que s'il s'agissoit de fonder une nouvelle Réduction, avec tous les Priviléges que les Rois Catholiques avoient bien voulu attacher à cette espece d'Etablissement, il demanderoit à son Provincial la permission de s'y consacrer lui-même. L'Evêque répliqua qu'il ne demandoit pas un Curé, mais quelqu'un qui pût desservir la Cure, en attendant qu'il eût trouvé un Prêtre, auquel il pût confier l'Eglise dont il étoit question, & le Recteur ne crut pas devoir se rendre difficile pour si peu

1643. de choſe : il manda au Pere Manſilla, qui étoit toujours aux Itatines, de ſe tranſporter à Arecaya pour y faire pendant quelque tems les fonctions Curiales ; & comme il rendoit compte de ce choix à l'Evêque, il lui dit qu'il ne doutoit point que ce Miſſionnaire ne ſe prêtât volontiers à tout ce que ſa Seigneurie illuſtriſſime ſouhaiteroit de lui ; » Je le crois bien, re-
» prit le Prélat, & je veux bien qu'il ſache que s'il refuſoit
» d'obéir à l'ordre que je lui donne, comme Délégué du Saint
» Siege, je lancerois contre lui une Excommunication ma-
» jeure, & j'interdirois les Miſſionnaires des Itatines.

Le Recteur comprit alors que ſa complaiſance lui coûteroit cher ; & en effet peu de tems après Dom Bernardin voulut que deux autres Jéſuites allaſſent faire une Miſſion parmi les Indiens, qui appartenoient aux Habitans de la nouvelle Villarica, qu'on appelle plus communément la Villa, & qui eſt à trente lieues au Sud-Eſt de l'Aſſomption. Il nomma même pour cette bonne œuvre les Peres Michel Gomez & Joſeph Domenecchi. Quelque déſagréable que fût cette Commiſſion, qui pouvoit d'ailleurs ne pas faire plaiſir à ceux qui avoient la conduite ſpirituelle de ces Indiens, & quelque peine qu'euſſent ces Miſſionnaires à interrompre leurs travaux parmi de nouveaux Chrétiens, dont ils avoient toute la confiance, pour ſe charger d'Indiens qui gémiſſoient ſous le poids du ſervice perſonnel, ils obéirent. Arrivés à la Villa, ils y trouverent, comme ils l'avoient bien prévû, tous les Habitans de fort mauvaiſe humeur contre eux, & les Curés des environs très piqués de ce qu'ils venoient empiéter ſur leurs droits.

Leur embarras étoit extrême : ils ſe voïoient expoſés à des contradictions, qui ne pouvoient guere manquer de rendre leurs travaux infructueux, & ils ne pouvoient ſe retirer ſans expoſer tous les Jéſuites qui ſe trouvoient dans le Diocèſe de l'Aſſomption, à l'indignation d'un Evêque qu'ils connoiſſoient capable de ſe porter aux plus grands éclats. Ils ſavoient encore que le ſéjour du Pere Manſilla dans la Paroiſſe d'Arecaya, faiſoit beaucoup murmurer ; & que quelque inſtance que fît le Recteur du Collége de l'Aſſomption pour obtenir du Prélat qu'il retournât à ſa Miſſion, où ſa préſence devenoit de jour en jour plus néceſſaire, il ne pouvoit rien gagner : le parti qu'ils prirent, fut de reſter fort peu à la Villa, où ils ne laiſſerent pas de trouver des Perſonnes qui profiterent du ſéjour

qu'ils y firent, & de se retirer ensuite à la Campagne, bien résolus d'y exercer leurs fonctions, de maniere à ne donner aucun ombrage à personne. 1643.

Les Peres du Collége de l'Assomption ne se trouvoient pas dans une situation moins embarrassante. Ils n'étoient pas à s'appercevoir que la préférence marquée, que l'Evêque affectoit de leur donner sur les autres Religieux, commençoit à produire les mauvais effets qu'ils en avoient toujours craints, & leur Recteur se crut enfin obligé de l'aller supplier de ne plus parler d'eux dans ses Sermons, & de consentir qu'il rappellât les deux Missionnaires de la Villa. Dom Bernardin lui donna de bonnes paroles, & peu de tems après prêchant dans l'Eglise du Collége, où l'on faisoit les Prieres de quarante-heures pendant les derniers jours de Carnaval, & où l'on célébroit en même tems la premiere année séculaire de la Compagnie, il ne parla pendant plus d'une heure & demie, que des grands biens que cette Compagnie faisoit dans les quatre parties du Monde, parmi les Catholiques, les Hérétiques & les Infideles. Il rend les Jésuites odieux par ses louanges.

On fut pourtant bientôt instruit dans le Public des démarches & des représentations du Recteur au sujet de ces éloges, & des trois Jésuites que l'Evêque avoit tirés de leurs Missions. Elles allerent même jusqu'aux oreilles de l'Evêque du Tucuman, qui en écrivit à Dom Bernardin. Sa Lettre transpira dans le Public, & comme le Prélat y relevoit beaucoup la modestie du Pere Laurent Sobrino, qui étoit le Recteur du Collége de l'Assomption & qu'il connoissoit particulierement, & que peu de tems après le Pere Mansilla eut permission de retourner aux Itatines, presque tous ceux qui s'étoient prévenus contre les Jésuites, leur rendirent justice. D'ailleurs, les nouvelles brouilleries qui survinrent bientôt entre l'Evêque & le Gouverneur, occuperent toute l'attention du Public.

Dom Grégorio ne pouvoit digérer l'insulte que lui avoit faite le Pere de Cardenas, & dont ni ce Religieux ni son Oncle ne lui avoient fait aucune réparation; mais il croïoit devoir encore se ménager avec Dom Bernardin, sur-tout depuis que ce Prélat s'étoit si hautement fait le Panégyriste des Jésuites. L'Evêque de son côté évitoit de se compromettre avec un Gouverneur qui étoit aimé, que son Neveu avoit offensé, & qui avoit la force en main; mais le Pere de Cardenas con- Le Gouverneur & l'Evêque se brouillent plus que jamais.

1643. tinuoit toujours ſes propos injurieux, & y ajoûta des menaces bien indécentes dans un Homme de ſa profeſſion. Dom Grégorio ſe crut enfin obligé de demander l'éloignement d'un Religieux qui ſcandaliſoit la Ville, & en parla ſérieuſement à l'Evêque, qui répondit que ſon Neveu ne dépendoit point de lui; mais qu'il lui feroit de ſi ſévéres réprimandes, qu'elles l'obligeroient à changer de conduite. Il le fit appeller en effet, lui dit des choſes aſſez dures, lui ordonna de baiſer la terre, de réciter quelques Prieres, & d'être à l'avenir plus circonſpect.

Le Gouverneur apprenant qu'il en avoit été quitte pour cela, s'adreſſa au Gardien du Couvent de Saint François, lui repréſenta que le Pere de Cardenas logé dans une Maiſon particuliere, car il avoit quitté l'Evêché pour être plus en liberté, vivoit d'une maniere qui deshonoroit ſon Habit, & qu'il étoit à propos de le renvoïer au Pérou. Le Gardien répondit que le Pere de Cardenas n'étant pas de ſa Maiſon, il n'avoit aucune autorité ſur lui. Alors Dom Grégorio ne trouvant perſonne qui voulût, ou qui pût lui rendre juſtice, ſe crut autoriſé à ſe la faire lui-même; il donna ordre au Meſtre de Camp général, Dom Sébaſtien de Leon & Zaraté, de faire conduire en priſon ce Religieux; mais celui-ci en aïant été averti, ſe tint ſi bien ſur ſes gardes qu'il ne fut pas poſſible de l'arrêter. Le Gouverneur ſe flatta que la crainte de la priſon le rendroit plus réſervé, mais ſon eſperance fut trompée.

Violence exercée par ordre du Gouverneur contre le Pere de Cardenas.

Il ſe réſolut enfin de s'en délivrer à quelque prix que ce fût, & de lui faire auparavant ſentir tout le poids de ſon indignation. Sans communiquer ſon deſſein à perſonne, pas même au Pere de Hinoſtroſa, ſon Frere, il choiſit quatre Hommes, & vers les neuf ou dix heures du ſoir il les mena au Couvent de Saint François, où le Pere de Cardenas, depuis qu'il ſavoit qu'il y avoit un ordre de l'arrêter, ſe retiroit tous les jours avant la nuit. Il s'en fit ouvrir les portes, alla droit à la Chambre de ce Religieux qu'il trouva couché, le fit lever de ſon lit, en chemiſe & en caleçon comme il étoit, & porter ſur une éminence hors de la Ville & ſur le bord du Fleuve, où il le laiſſa les pieds & les mains étroitement liés. Il reſta deux jours ſans manger, & ſans autre lit que la terre, expoſé aux piquures des Moucherons de toutes les eſpeces. Le troiſieme jour on le mit dans une Barque conduite par des Indiens, avec une très modique proviſion de biſcuit & de viandes ſalées, enveloppé

dans une cape de Femme, & on le mena à Corrientès.

1643. L'Evêque met la Ville en interdit.

A la premiere nouvelle de cet enlevement, l'Evêque fit sonner toutes les cloches de la Ville, manda tout le Clergé séculiers & régulier, & quand tous se furent rendus à ses ordres, il les conduisit à la Cathédrale, où après avoir parlé avec beaucoup de véhemence sur ce qu'il venoit d'apprendre, il déclara tous ceux qui y avoient eu part, excommuniés, & jetta l'interdit sur la Ville. On lui représenta que n'y aïant point encore eu de Procès-verbal, ni de Monitoire, il ne convenoit pas d'aller si vîte; il n'écouta rien, & retourna chez lui un peu plus tranquille en apparence, qu'il n'en étoit sorti. Le lendemain il reçut les complimens sur le malheur arrivé à son Neveu, que peu de gens néanmoins plaignirent, & qu'on ne savoit pas encore ce qu'il étoit devenu. On ne fut même instruit du détail de son avanture qu'assez long-tems après. Le bruit de cet événement se répandit ensuite dans toutes les Provinces voisines, & l'Evêque du Tucuman écrivit sur cela à D. Bernardin la Lettre suivante.

MONSEIGNEUR,

Lettre de l'Evêque du Tucuman à D. Bernardin.

» J'ai appris que le Gouverneur de la Province de Paraguay » avoit forcé le Couvent de Saint François, pour exécuter » cet enlevement du Pere de Cardenas, qui fait tant de bruit. » V. S. illustrissime peut bien croire que cette action m'a paru » énorme; mais je lui avouerai que je n'en ai pas été sur- » pris, parceque j'ai toujours cru que de tout ce qui avoit » précédé il ne pouvoit naître qu'un Monstre. Je plains » le Gouverneur, je souhaite son repentir, & qu'il répare » sa faute: je vois avec douleur les Loix de l'Eglise violées; » je n'examine point les causes d'un si grand désordre, & » je crains qu'il n'en arrive une inondation de maux. J'es- » pere néanmoins beaucoup de V. S. illustrissime & de sa sol- » licitude pastorale; je me flatte qu'elle se sera comportée en » cette occasion avec une grande équité, qu'elle n'aura point » porté les choses à une extrême rigueur, qu'elle n'aura em- » ploïé que des remedes doux, qu'elle aura fermé les yeux » sur vingt fautes, avant que d'en punir une, & que pour » ramener au bercail les Brebis égarées, elle ne se sera point » servie de la lance & du javelot; mais seulement de la houlette » & du sifflet.

» Dom Grégorio de Hinostrosa, Monseigneur, est un

1643. » Gentilhomme, dont le Pere & les Ancêtres ont fort bien » ſervi le Roi en Eſpagne & au Chili ; il a hérité d'eux le » même zele pour le ſervice de Sa Majeſté & l'inclination à » la guerre : il l'a faite dès l'enfance avec honneur, & il eſt » monté par tous les dégrés de la Milice, juſqu'au grade de » Meſtre de Camp. Après avoir ſouffert une rude captivité » parmi les Indiens du Chili, il fut nommé Corrégidor d'A- » racana ; il paſſa enſuite en Eſpagne, & ſe diſtingua au ſiége » de Fontarabie ; le Roi, dont il eut l'honneur de baiſer la » main, voulut enfin le récompenſer comme il le méritoit, » & le nomma Gouverneur du Paraguay.

» Vis-à-vis d'un Homme de cette conſidération le P. de » Cardenas, mettant à part la ſainteté de ſon état, & la di- » gnité du Sacerdoce, dont il eſt revêtu, n'eſt dans le vrai » qu'un ſimple Religieux, qui remplit mal les devoirs de ſa pro- » feſſion, qui mene une vie toute ſéculiere, & dont la con- » duite eſt tout-à-fait ſcandaleuſe. Il a oſé inſulter dans la » Place publique un Gouverneur & Capitaine général, dé- » poſitaire de l'autorité du Roi, & cette inſolence n'a point » été punie. On l'a vû depuis en toute rencontre conti- » nuer ſes outrages, & menacer ouvertement le Gouverneur » avec des armes qu'il ne ſied point à un Prêtre & à un Reli- » gieux de porter. Je ne prétends point excuſer l'action du Gou- verneur ; j'expoſe toutes les circonſtances qui ont précedé le » fait, & j'en laiſſe le jugement au public impartial, &c.

Confuſion dans la Ville. Cependant tout étoit en confuſion dans la Capitale : le Gouverneur & l'Evêque ne gardoient plus de meſures l'un avec l'autre, & chacun prenoit parti ſelon ſes vûes & ſes intérêts. Dom Grégorio ne prétendoit rien moins que de ſe rendre maître de la perſonne du Prélat, qui de ſon côté faiſoit tout ſon poſſible pour animer le Public contre lui. Il vouloit même obliger ſous peine d'excommunication les Prédicateurs à déclamer contre lui en Chaire ; mais tous le refuſerent, & il n'oſa en venir à l'exécution de ſes menaces. D'ailleurs l'Office divin avoit ceſſé par-tout, on n'entendoit plus dans la Ville que le ſon des cloches, & celui des tambours. Enfin, le Pere de Cardenas qui avoit trouvé le moïen de ſe ſauver de Corrientès, & François Sanchez de Cabreras, vinrent encore augmenter le déſordre, en faiſant courir des Libelles ſous le titre de Factums ; le premier, pour juſtifier la conduite de l'Evêque, & l'autre pour défendre le procédé du Gouverneur.

L'un

1643.

L'un & l'autre se trouvoient dans un état bien violent, & le Prélat accablé de chagrin alla un jour chez les Jésuites, auxquels il dit qu'il venoit décharger son cœur dans leur sein. Il leur déclara qu'il ne pouvoit plus vivre au milieu des scandales qui se multiplioient tous les jours, que son dessein étoit de se retirer & de laisser la Ville en interdit & le Gouverneur excommunié. Ils se garderent bien de lui donner sur cela des avis, dont ils savoient qu'il n'auroit pas profité, & qu'il auroit peut-être interprété en mauvaise part; ils se jetterent sur ce qu'on a accoutumé de dire aux personnes affligées, pour les consoler & les fortifier dans leurs tribulations: un de ces Peres lui rappella tout ce que les Saints on dit que les croix sont les moïens les plus efficaces de s'élever à la plus haute perfection, & qu'il ne falloit, pour en tirer cet avantage, qu'une humble résignation à la volonté de Dieu; enfin, que l'unique consolation des Affligés se trouvoit dans la priere & dans un acquiescement parfait à tout ce que Dieu, pour nous éprouver, permettoit qu'il nous arrivât de fâcheux. L'Evêque regarda ce discours comme un reproche, & y répondit fort sechement. Le bon Pere lui fit de grandes excuses de ce qu'il pouvoit avoir dit qui fût capable de l'offenser, & l'assura qu'il n'avoit pas eu dessein d'instruire son Evêque de ce qu'il savoit mieux que lui. Tous le supplierent de ne pas abandonner son Troupeau, qui avoit plus que jamais besoin d'un Pasteur zélé & vigilant. Il ne répliqua rien, & parut se retirer assez mécontent.

Ce qui se passe entre l'Evêque & les Jésuites.

Il lui vint ensuite à l'esprit de frapper le Peuple par un exercice de pénitence publique: il communiqua son dessein aux Religieux de son Ordre, avec qui il étoit alors assez bien, & à quelques autres de ses plus intimes Confidens, qui l'approuverent, ou n'oserent le désapprouver, non plus que quelques autres Personnes de l'un & de l'autre sexe, pour qui il n'avoit rien de secret. Au jour marqué il alla de grand matin suivi d'une foule de Peuple à la Cathédrale, & envoïa avertir le Chapitre de s'y rendre, pour une Procession qu'il alloit faire à l'Eglise de Saint François, & dont le motif étoit une réparation publique de l'outrage qu'avoit reçu cet Ordre dans la personne d'un de ses Enfans.

Il se discipline publiquement dans une Procession.

Tout le monde étant assemblé, il fit devant le grand Autel une courte priere, puis il appella un Indien qui passoit pour le confident de ses austérités, & qui le deshabilla. Alors

1643. il parut les épaules & les pieds nus, le reſte du corps couvert d'une toile de ſac ceinte d'une corde, & un grand fouet à la main. En cet équipage il prononça, d'une voix entrecoupée de ſanglots & les yeux baignés de larmes, pluſieurs prieres affectueuſes; enſuite il commença à ſe frapper. Aux premiers coups qu'il ſe donna, les Chanoines s'approcherent de lui & le prierent de ceſſer. Il leur répondit qu'il s'agiſſoit d'appaiſer le courroux du Ciel juſtement irrité de l'injure faite à ſon Egliſe, & de l'affront que l'Ordre de Saint François avoit reçu du Gouverneur; qu'en qualité de Religieux de cet Ordre, & comme Evêque de la Province, c'étoit à lui à expier ce crime, & à offrir au Seigneur ſon ſang pour le laver.

Il leur commanda enſuite de conduire la Proceſſion au terme qu'il avoit marqué : mais après avoir marché quelque tems, il changea d'avis, & la fit tourner vers l'Egliſe du Collége. Deux Bedeaux marchoient à la tête de tous, & l'un d'eux, nommé Chriſtophe Ramirez, ſe détacha pour avertir les Jéſuite de ſe tenir prêts à recevoir un Apôtre qui ſe mettoit tout le corps en ſang. Ces Peres, qui étoient déja inſtruits de tout ce qui ſe paſſoit, ſuivirent le Bedeau qui alloit reprendre ſon poſte, & d'abord apperçurent une Banniere environnée d'une multitude d'Hommes & d'Enfans. D'autres venoient après en bon ordre, & paroiſſoient pénétrés de la plus vive componction : il y avoit derriere eux des Femmes qui fondoient en larmes, & l'Evêque ſuivoit environné de ſon Clergé, & tout couvert de ſang.

Deux Jéſuites percerent juſqu'à lui, & le conjurerent à genoux de mettre fin aux rigueurs qu'il exerçoit ſur ſon corps; mais il leur parut tellement abîmé en Dieu, qu'il ne voïoit & n'entendoit rien. La Proceſſion commençant à entrer dans l'Egliſe, les Jéſuites allerent tous enſemble ſe proſterner à ſes pieds, & voulurent lui arracher le fouet des mains. Il leur répéta ce qu'il avoit dit aux Chanoines, & continua de ſe frapper. Alors le Recteur du Collége, appercevant des Femmes qui s'approchoient du Prélat avec des linges pour y recevoir le ſang qui découloit de ſes épaules, le couvrit de ſon manteau. Il entra un moment après dans l'Egliſe, & fit ſa priere ſur les marches du grand Autel. Son Indien vint enſuite l'eſſuïer, étancha le ſang le mieux qu'il put, & lui remit ſes habits, ſon rochet & ſon camail. Cela fait, Dom Bernardin alla droit à la Cathédrale y chanter la grand'Meſſe.

1643.

Bien des Gens avoient admiré cette action dans la surprise qu'elle leur avoit causée; & les plus sages mêmes, entraînés par la Multitude, en avoient pris le ton. La chose examinée de sang froid leur parut bien différente. Quelques-uns parlerent même à cette occasion de leur Evêque avec beaucoup de liberté. Il ignora peut-être ces discours. La voix de la Populace, qui est toujours la plus forte, & sur-tout celle des Femmes, qui ne cessoient point de l'élever jusqu'au Ciel, peut bien avoir empêché que ce qu'on en disoit dans le particulier ne parvînt jusqu'à lui. Il dut néanmoins comprendre avec le tems ce que les Personnes sensées pensoient de la scène qu'il avoit donnée au Public, & sur-tout par une Lettre qu'il reçut de l'Evêque du Tucuman, & qui commençoit ainsi.

Effet que produisit cette action.

MONSEIGNEUR,

» On vient de me rapporter que V. S. illustrissime avoit » paru dans une Procession publique les épaules nues, & se » donnant une rude discipline à la vûe d'une multitude d'Hom- » mes & de Femmes, & que le Pere Laurent Sobrino, Rec- » teur du Collége de la Compagnie de Jesus, avoit ôté son » manteau pour vous couvrir, & montré en cette occasion » un grand respect pour votre personne. Ce rapport ne me » parut point croïable; & après avoir réprimandé beaucoup » celui qui me le faisoit, je lui répondis que si vous aviez fait » cette action, il falloit qu'elle fût bonne; mais que je n'a- » vois vû nulle part qu'aucun Apôtre en eût donné l'exem- » ple; que Notre Seigneur ne s'étoit pas découvert lui-même » pour recevoir la flagellation, qu'il avoit seulement souffert » que les Valets du Bourreau le dépouillassent de ses habits; » qu'il avoit même voulu que cela se fît de nuit, non en plein » jour & devant des Femmes; que les Saints qui avoient eu » la dévotion d'imiter ce grand exemple, ont toujours cher- » ché l'obscurité, pour pratiquer cet exercice de pénitence.

Mais rien ne fit plus de tort à Dom Bernardin dans l'esprit de bien du monde, que ce qui arriva peu de tems après. On avoit eu nouvelle à l'Assomption que les deux Jésuites qui travailloient par son ordre aux environs de la Villa, étoient tombés malades dans une Bourgade Indienne, & qu'ils y manquoient de tout. Le Pere del Techo dit, que la peste étoit dans ce Canton, & que les deux Missionnaires en furent frappés. Quoi qu'il en soit, le Pere Sobrino n'eut pas plutôt

Il annonce la mort d'un Missionnaire, comme s'il l'avoit apprise par une révélation.

1643. appris le danger, où ils étoient, qu'il en alla témoigner sa peine au Prélat, qui étoit encore mieux instruit que lui ; car après qu'il eut écouté fort tranquillement le Recteur ; » Que vous êtes heureux, mes Peres, » lui dit-il, » d'avoir un nouveau Saint dans le Ciel ! Une perſon» ne qui a de grandes communications avec Notre Sei» gneur dans l'Oraiſon, a vû le Pere Domenecchi tout reſ» plendiſſant de lumiere, avec une Couronne de Martyr » de la Charité ſur la tête. J'ai ſoupçonné d'abord que cette » viſion étoit un ſonge ; mais je ne puis plus douter que la » choſe ne ſoit réelle : gardez pourtant ſur cela un profond » ſilence.

Au bout de ſix jours on apprit à l'Aſſomption que le Pere Domenecchi étoit mort, & que le Pere Gomez après avoir été à différentes repriſes à l'extrêmité, étoit hors de danger. Le Pere Sobrino alla ſur le champ faire part de ces nouvelles au Prélat, qui après lui avoir fait remarquer la vérité de la viſion, dont il lui avoit parlé, lui dit qu'il vouloit qu'on rendît à Dieu de ſolemnelles actions de graces, pour une mort ſi précieuſe, & qu'il y prêcheroit. Il le fit, & s'étendit beaucoup ſur la viſion, ajoûtant que la perſonne qui en avoit été favoriſée, ne vouloit pas être nommée. Mais quelques jours après on ſut que le Meſſager qui avoit apporté au Collége la nouvelle de la mort du Miſſionnaire, avoit été précédé de ſix jours par un Exprès qui l'avoit appriſe au Prélat, & cela fit un fort mauvais effet pour lui dans le Public, d'autant plus qu'il venoit d'indiſpoſer bien du Monde à ſon égard.

Son entrepriſe contre le Gouverneur.

Il avoit publié un Edit de la Foi qui ordonnoit, ſous peine d'excommunication, à tous les Habitans de la Campagne de ſe rendre à la Cathédrale au jour & à l'heure qui étoit marqués ; le Gouverneur ſe douta que c'étoit une batterie dreſſée contre lui, ou appréhenda que ce concours extraordinaire de tant de Gens ramaſſés n'occaſionnât quelque déſordre, & pour ſe tenir prêt à tout événement, il indiqua une revûe générale des Troupes pour le même jour. L'Evêque n'étoit pas Homme à reculer, & avoit pour lui la plus grande partie de la Populace. Le Magiſtrat fut allarmé, & chercha des voies de conciliation. On parla à l'Evêque, on lui fit entendre qu'il ne ſeroit pas le plus fort ; il parut craindre & s'en ouvrit en particulier au Pere Sobrino, lequel alla ſur le champ trouver le Gouverneur, & l'aſſura que Dom Bernardin ne demandoit

pas mieux que de s'entendre avec lui ; que le Dimanche suivant il le releveroit de toutes les Censures qu'il pourroit avoir encourues, & que tout se passeroit de maniere qu'il auroit lieu d'être content ; qu'il le prioit seulement de permettre aux Soldats d'aller entendre la lecture de l'Edit de la Foi. 1643.

Dom Grégorio y consentit : à l'heure marquée tout le monde se rendit à la Cathédrale. Le Prélat parut ensuite sur son Trône, & ordonna la lecture de l'Edit. Il l'interrompit souvent pour expliquer au Peuple ce qu'il pouvoit n'y pas comprendre ; il insista sur la nécessité & sur l'autorité du Tribunal du Saint-Office, & la lecture finie, il fit un très long discours, qu'il commença par féliciter le Peuple sur sa soumission aux ordres de son Pasteur ; il dit, qu'il falloit porter l'obéissance aux Décrets de l'Inquisition, jusqu'à sacrifier sa vie, s'il en étoit besoin, & que les Evêques en devoient donner l'exemple, comme avoit fait Saint Ambroise, en résistant à l'Empereur Théodose.

Il tomba ensuite sur le Gouverneur, fit une énumération emphatique de toutes ses entreprises criminelles contre l'Eglise : il donna à entendre qu'il savoit par révélation combien la colere de Dieu étoit allumée contre lui ; il fit beaucoup valoir l'action de Moyse, qui avoit fait massacrer un grand nombre d'Israélites rebelles au Seigneur ; il ajoûta que le courroux du Ciel s'appaiseroit à moins, qu'il suffisoit d'arrêter le Gouverneur, mais que cela étoit nécessaire ; puis se levant de son siége : » à moi, dit-il, fideles Chrétiens ; qui-» conque refusera de me suivre, je le condamne à mille écus » d'amende, ou à deux cents coups de fouets ; que tous ceux » qui veulent suivre l'étendart du Seigneur, viennent m'aider » à me saisir de l'Ennemi de l'Eglise, & s'il trouve de la ré-» sistance, *qu'il tue son Frere, son Ami, son plus proche Pa-» rent* (1).

En finissant ces mots il sort, arrache l'Enseigne des mains de l'Officier de garde, & paroît comme un autre Phinees escorté de son Clergé, tous aïant des armes sous leur manteau. La Multitude étonnée ne sait quel parti prendre, elle craint également les menaces de son Evêque, & de se rendre coupable envers le Roi, si elle met la main sur le Gouverneur. Le Prélat qui n'avoit autour de lui que des Ecclésiastiques, est déconcerté ; mais son embarras augmenta beaucoup, quand Ce qui en arrive.

(1) Exode, 32. 27.

1643. on vint lui dire que Dom Grégorio l'attendoit à la tête d'une Compagnie d'Arquebusiers. Le Peuple restoit toujours comme immobile ; le Prélat s'arrêta, & tout son courage l'abandonna. Il appella un de ses Confidens, & lui dit à l'oreille d'aller avertir les Chefs de Compagnie, & les Supérieurs des Réguliers, de venir le prier de ne pas aller plus loin.

Il fut obéi, & le premier qui parut fut le Mestre de Camp général, qui cette année-là étoit aussi Alcalde ordinaire ; il fut bientôt suivi de tous les Magistrats, & de plusieurs Religieux qui prosternés à ses pieds le conjurerent de retourner chez lui. Il leur dit qu'il étoit permis de repousser la violence par la force ; il tira de sa poche un Billet, par lequel un grand Serviteur de Dieu, disoit-il, l'avertissoit que le Gouverneur vouloit se saisir de sa personne, qu'il avoit violé les droits de l'Eglise ; que c'étoit un Excommunié, sur lequel il étoit autorisé de mettre la main : mais qu'enfin il ne pouvoit pas refuser à tant de Personnes, qu'il estimoit, la grace qu'elles lui demandoient, & il se laissa reconduire à son Palais. L'Evêque du Tucuman lui écrivit encore à cette occasion, qu'il avoit fort mal reçu celui qui étoit venu lui raconter ce fait, ne pouvant pas imaginer qu'il eût été capable de former une telle entreprise.

Il s'aigrit contre les Jésuites

Elle lui fit en effet un très grand tort dans toute la Province, & le Pere Sobrino fut extrêmement mortifié de ce qu'il s'étoit servi de lui pour tromper le Gouverneur ; mais comme il avoit déja pris la liberté de lui représenter qu'il donnoit trop d'étendue à ses droits, en disant à tout propos qu'il avoit dans son Diocèse les mêmes pouvoirs que le Pape dans Rome, il crut qu'il devoit encore l'avertir que le Roi trouveroit assurément mauvais qu'il eût ameuté le Peuple, pour se rendre maître de la personne du Gouverneur. Cette remontrance, quoique faite de la maniere la plus respectueuse, lui déplût beaucoup ; il auroit souhaité que les Jésuites eussent été ses Panégyristes, pour reconnoître les éloges qu'il leur prodiguoit malgré eux, & l'on s'apperçut bientôt, à l'occasion que je vais dire, de ses véritables sentimens au sujet de ces Religieux.

Le Gouverneur est absous par des Arbitres.

Le mauvais succès de sa tentative contre le Gouverneur lui avoit fait connoître que son autorité n'étoit pas aussi absolue qu'il l'avoit pensé. Dom Grégorio avoit aussi plus d'une raison de souhaiter de sortir d'affaire avec lui : ainsi l'intérêt étant

à-peu-près égal des deux côtés, la reconciliation ne tint bien-tôt plus qu'à un article qui étoit, que l'Evêque ne vouloit absoudre le Gouverneur, qu'à condition qu'il paieroit une amende de quatre mille arrobes de l'Herbe de Paraguay, ce qui montoit à la valeur de huit mille écus. Après bien des contestations, on convint de nommer des Arbitres de part & d'autre, & l'Evêque en exclut les Jésuites. Le Pere Thomas Pessoa, Prieur des Dominiquains, & le Pere Matthieu Rollon, Ministre de la Merci (1), furent choisis par les deux Partis, & l'Evêque leur donna pouvoir d'absoudre le Gouverneur, sous les conditions dont ils seroient convenus. 1643.

L'Evêque le s désavoue.

On n'a jamais bien su quelles furent ces conditions; ce qui est certain, c'est que Dom Grégorio fut absous par les Arbitres; que l'Evêque les désavoua, & que le nom du Gouverneur fut remis sur le Tableau des Excommuniés. Le Prélat recommença ensuite à invectiver contre lui, non-seulement en Chaire, mais encore à l'Autel, se tournant pour cela vers le Peuple avant & après la Consécration, & attestant sur le Corps de Jesus-Christ tout ce qu'il disoit. Il se mit ensuite dans la tête que le Pere de Hinostrosa étoit le seul, ou du moins le principal Conseiller de son Frere, & la cause de tout le mal; il publia aussi-tôt contre lui un Décret du Saint-Office par lequel il l'exiloit de toute l'étendue de son Diocèse. Ce Religieux ne repliqua rien, & se retira.

Le Gouverneur est absous de nouveau.

Dès qu'il fut parti, Dom Bernardin fit entendre à tout le monde que le plus grand obstacle à sa reconciliation avec le Gouverneur étant levé, il ne se refuseroit à aucun accommodement, & qu'il se contenteroit de l'amende qu'il avoit exigée de lui. Dom Grégorio répondit qu'il ne vouloit pas acheter si cher une Absolution, dont il ne croioit pas avoir besoin. On s'ajusta néanmoins, mais sans trop s'expliquer. L'Evêque choisit un jour de Fête, afin que tout le monde fût témoin de son triomphe: Dom Grégorio prosterné à la porte de l'Eglise demanda miséricorde; Dom Bernardin en habits pontificaux commença par lui faire une longue & sévere réprimande, lui donna ensuite l'Absolution, puis le releva, l'embrassa, entra avec lui dans l'Eglise, tandis qu'on chantoit le *Te Deum*, après lequel il monta en Chaire, fit un magnifique éloge du Pénitent reconcilié, le compara au grand Théodo-

(1) *Comendador.*

1643. se, & lui attribua autant de vertus qu'il lui avoit reproché de crimes.

Les Jésuites refusent d'approuver les Ordinands.

Il fit peu de jours après une Ordination qui fut pour lui une nouvelle occasion de faire connoître ses véritables sentimens à l'égard des Jésuites. Il les avoit chargés d'examiner tous ceux qui se présentoient pour recevoir les Ordres, & ils ne crurent pas devoir en approuver un seul. Il ne laissa pas de les ordonner tous, disant qu'il avoit besoin de Prêtres; que si les Jésuites avoient leur conscience, il avoit aussi la sienne, & que d'ailleurs il étoit en droit de donner les dispenses nécessaires. Il y avoit déja quelque tems qu'il se plaignoit de trouver les Jésuites trop scrupuleux : ils eussent assurément souhaité qu'il leur eût toujours fait le même reproche; mais ils le connoissoient assez pour ne pas s'attendre qu'il parlât & qu'il agît toujours conséquemment.

Nouvelles brouilleries entre l'Evêque & le Gouverneur.

Cependant le Gouverneur avoit protesté en secret contre la promesse qu'il avoit faite de païer l'amende de quatre mille arrobes d'herbe de Paraguay : l'Evêque, soit qu'il eût le vent de cette protestation, ou qu'il trouvât que Dom Grégorio tardoit trop à remplir cette condition, le fit sommer d'y satisfaire, & lui envoïa dire que son Absolution seroit nulle, s'il n'y satisfaisoit pas. Le Gouverneur craignant de retomber dans l'embarras, dont il avoit eu tant de peine à sortir, pria le Pere Sobrino de représenter au Prélat qu'il exigeoit de lui plus qu'il ne pouvoit donner. Le Recteur se rendit aussi-tôt chez l'Evêque, & proposa un projet d'accommodement, que Dom Bernardin, touché de ses raisons, paroissoit goûter, lorsqu'un Religieux, nommé le Pere Jean Loçano, prenant la parole, dit que son sentiment étoit que sans perdre de tems à ces négociations, on déclarât le Gouverneur excommunié, jusqu'à ce qu'il eût païé, & qu'il ne convenoit pas aux Jésuites de se mêler de cette affaire.

Le Recteur ne répliqua rien, & prit congé de l'Evêque; mais le Pere Loçano retroussant sa robbe le poursuivit jusqu'à la Place, en criant à pleine tête, & s'exprimant en des termes peu séans à sa profession. Ce Religieux avoit été mis en pénitence par ses Supérieurs pour sa vie scandaleuse, & s'étoit réfugié auprès de Dom Bernardin, qui l'avoit reçu à bras ouverts comme une Brebis égarée. Sa principale occupation dans cet asyle étoit de composer des Libelles diffamatoires sous des noms empruntés, & il ne s'avouoit l'Auteur

que

que de ceux qui avoient quelque ſuccès dans le Public. Tel étoit le perſonnage par le conſeil duquel l'Evêque ſe réſolut à un éclat qui acheva de remplir ſon Diocèſe de trouble & de confuſion. 1643.

La veille de la Pentecôte il s'embarqua ſur le Paraguay, laiſſa à ſon grand Vicaire un ordre par écrit d'y publier le lendemain un Interdit général, local & perſonnel, c'eſt-à-dire, pour tous les lieux, où le Gouverneur ſe trouveroit; mais le Chapitre s'oppoſa à cette publication dans un jour ſi ſolemnel, & elle ne fut faite que le Lundi. On trouva en même tems un grand Ecriteau attaché derriere le Crucifix du chœur de la Cathédrale, où le Gouverneur étoit déclaré avoir encouru pluſieurs excommunications, dont il ne pouvoit être relevé que par l'Evêque. Pluſieurs Perſonnes y étoient auſſi dénoncées, & leur Abſolution taxée à une ſomme conſidérable; cependant aucun n'avoit été cité, & il n'étoit point marqué pour quel ſujet ils étoient excommuniés. On y permettoit aux Femmes, aux Negres, & à quelques Eſpagnols, d'entendre la Meſſe, & on ne marquoit point dans quelle Egliſe, quoique l'Interdit fût général & ſans exception. L'Evêque ſort de la Ville, & y laiſſe un ordre d'y publier un Interdit.

Un Acte ſi informe parut nul à bien des Gens, & chacun prit ſon parti ſelon ſa conſcience, de ſorte qu'il y eut des Egliſes toujours ouvertes, & d'autres toujours fermées. Le Gouverneur de ſon côté prétendoit qu'en vertu de ſa Charge, on ne devoit pas le tenir pour excommunié extérieurement, ou qu'on devoit l'abſoudre. Les Jéſuites forcés de dire leur ſentiment, après s'en être long-tems défendus, dirent que le Gouverneur n'aïant point de guerre ſur les bras, ils croïoient que pour éviter le ſcandale il devoit ſe tenir pour excommunié, juſqu'à ce qu'il eût été abſous par l'Evêque même : les Peres de Saint Dominique & de la Merci déciderent que le grand Vicaire pouvoit le relever des Cenſures, & Dom Grégorio s'en tenant là, requit le grand Vicaire de l'abſoudre. Celui-ci le renvoïa à ceux qui avoient décidé en ſa faveur, & ſur ſon refus Dom Grégorio fit battre la générale & marcha à la tête des Troupes à ſon Logis, en fit clouer la porte & les fenêtres, & lui envoïa dire que perſonne n'y entreroit, ni n'en ſortiroit, qu'il ne lui eût donné l'Abſolution. Le grand Vicaire tint bon; le Gouverneur ſe laſſa d'attendre & ſe retira.

Dès qu'il fut rentré chez lui, il fit dreſſer des Procès-verbaux

1643. de tout ce qui s'étoit paſſé dans la Province depuis que Dom Bernardin de Cardenas y étoit entré, & les envoïa à l'Audience Roïale des Charcas. L'Evêque en aïant été informé à Corrientès, où il s'étoit arrêté, fit auſſi ſes Mémoires, où il chargea le Gouverneur des crimes les plus odieux, & les atteſta avec ſerment. Il reçut peu de tems après une députation de ſon Chapitre, qui le ſupplioit de lever l'Interdit, d'abſoudre les Excommuniés, & de leur faire grace de la taxe, pour laquelle il n'étoit pas poſſible de trouver aſſez d'argent dans la Ville : mais il refuſa tout, & quatre mois entiers ſe paſſerent dans un état ſi violent.

L'Evêque & le Gouverneur portent leurs plaintes à l'Audience roïale.

L'Evêque nomme un Vice gérent qui leve toutes les Cenſures & l'Interdit.

Au bout de ce tems là, le Pere Truxillo, de l'Ordre de Saint François, qui venoit du Tucuman avec la qualité de Vice-provincial, débarqua à Corrientès, & Dom Bernardin le nomma ſon Vice-gérent & ſon Vicaire général, avec un plein pouvoir de lever l'Interdit, & d'abſoudre de toutes les Cenſures. Ce Religieux n'eut rien de plus preſſé en arrivant à l'Aſſomption, que d'informer ſur tout ce qui avoit donné lieu au déſordre qui régnoit dans cette Ville, & il comprit bientôt que l'Evêque l'avoit fort mal inſtruit ; que le Gouverneur pouvoit bien, après ſon abſolution, avoir fait quelques fauſſes démarches ; mais que la conduite de l'Evêque à ſon égard étoit inſoutenable, & que de la part des autres Excommuniés, à peine il y avoit quelque léger délit. Il déclara enſuite que la cauſe civile & criminelle aïant été portée au Tribunal de l'Audience Roïale, ceux qui étoient léſés par les Cenſures, devoient s'obliger en leurs perſonnes & dans leurs biens, à ſe ſoumetttre à la Sentence qui émaneroit de cette Cour ſupérieure, & tous aïant proteſté qu'ils s'y ſoumettroient, il leva par proviſion l'Interdit, & donna l'Abſolution de toutes les Cenſures.

Il part pour l'Aſſomption, & s'arrête à Yaguaron.

D. Bernardin en apprit la nouvelle à Itati, Bourgade Indienne, qui avoit pour Curé un Religieux de ſon Ordre, & lorſqu'il étoit ſur le point d'en partir pour viſiter quelques-unes des Réductions de ſon Diocèſe, ainſi qu'il en étoit convenu avec le P. Sobrino. Déja même le P. André Gallego étoit arrivé avec des Barques bien pourvues de proviſions & de rafraîchiſſemens pour l'accompagner dans cette viſite ; mais la lecture des Lettres qu'il venoit de recevoir de l'Aſſomption, l'obligea de renoncer à cette viſite. Il dit au P. Gallego que ſa préſence étoit néceſſaire à l'Aſſomption,

& le congédia en le remerciant de ſon attention. Cependant comme la Réduction de S. Ignace n'étoit pas éloignée de la route qu'il devoit tenir, il s'y rendit; mais il ne s'y arrêta point. On l'y fournit de tout ce dont il pouvoit avoir beſoin pendant le reſte de ſon voïage, & de-là il paſſa à Yaguaron, groſſe Bourgade Indienne, qui n'eſt qu'à huit lieues de l'Aſſomption. 1643.

Il y arriva au mois de Septembre, & oublia d'abord qu'il étoit preſſé de ſe rendre à la Capitale. Cet endroit lui plut beaucoup, & en effet la ſituation en eſt aſſez agréable, l'air ſain & les environs fertiles. Il réſolut donc d'y faire quelque ſéjour; & comme il ne vouloit pas y être interrompu, il fit publier une défenſe, ſous peine d'excommunication & de cinquante écus d'amende, d'y venir ſans ſa permiſſion. La ſingularité de cette défenſe donna beaucoup à penſer, & on s'épuiſa en conjectures pour en pénétrer le motif; ce qui étoit aſſez inutile, car on devoit le connoître aſſez pour ſavoir qu'il auroit été lui-même fort embarraſſé à rendre compte de bien des réſolutions qu'il prenoit ſur le champ. Cependant comme il avoit excepté les Réguliers de la défenſe qu'il avoit faite, tous les Supérieurs ſe rendirent à Yaguaron pour le ſaluer. Le ſeul Pere Truxillo ne jugea pas à propos d'y aller.

Il les reçut bien, & ils comprirent d'abord que le Vice-Provincial avoit fort bien fait de ne point ſe préſenter devant lui, car il ne les entretint d'abord que de la démarche précipitée de ce Religieux, contre lequel il déclama beaucoup. Il entreprit ſurtout de prévenir contre lui le Recteur des Jéſuites, en lui diſant que ce Pere avoit répandu par-tout des Ecrits injurieux à la Compagnie, & qu'il en avoit même envoïé à Corrientès depuis ſon arrivée à l'Aſſomption. Le P. Sobrino ne répondit rien, & pour changer de diſcours il dit au Prélat que le Tréſorier du Chapitre, D. Diegue Ponce de Leon, & le Chanoine D. Fernand Sanchez, ſouhaitoient fort de venir lui baiſer la main, & l'avoient chargé de lui en demander pour eux la permiſſion. Il répondit qu'il les verroit avec plaiſir, il leur écrivit même pour les y inviter, & il remit ſa Lettre au P. Sobrino en lui diſant beaucoup de bien de l'un & de l'autre, & qu'il ſeroit bien aiſe de traiter avec eux des affaires de ſon Diocèſe.

Ils partirent dès qu'ils eurent reçu ſa Lettre; mais ils furent

1643. étrangement surpris, lorsque l'Evêque, prenant à leur vûe un air courroucé, les apostropha avec ces foudroïantes paroles : *Vous voilà donc, Traîtres à votre Evêque & à l'Eglise.* Puis, sans leur permettre de dire un mot, il les fit enfermer dans deux chambres séparées, où ils n'eurent aucune communication avec personne tant qu'ils y resterent, & furent traités avec beaucoup de rigueur. Le motif, dit-on, qui engageoit l'Evêque à en user ainsi, est qu'il s'étoit imaginé, apparemment sur quelques discours qu'on venoit de lui rapporter, qu'on songeoit sérieusement à se soustraire à son obéissance; que les Peres de Saint Dominique, le Gouverneur, & tous ceux qu'il avoit excommuniés, étoient les principaux Auteurs de ce projet; que le P. Truxillo, piqué de ce qu'il l'avoit désavoué, y entroit aussi, & que comme il ne doutoit point que le Chapitre de la Cathédrale ne fût toujours persuadé de la nullité de sa prise de possession, il étoit bien aise de s'assûrer des deux Membres de ce Chapitre, qui s'étoient les premiers déclarés contre lui à ce sujet, sans faire réflexion que par-là il aigrissoit encore plus contre lui tout ce Corps, qui étoit déja assez mal disposé à son égard, & lui pouvoit faire naître la pensée de la soustraction.

Sa conduite violente envers deux Ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit, cette détention fit beaucoup de bruit dans la Capitale, & les Supérieurs de S. François & de la Merci partirent sur le champ avec le Recteur du Collége, pour l'engager par son propre intérêt à rendre la liberté aux deux Chanoines. Ils n'oublierent rien pour cela; mais ils le trouverent inflexible. Il tâcha même de leur prouver par un long discours qu'il n'avoit rien fait que par de bonnes vûes, & pour cela il entra dans un grand lieu commun sur les devoirs des Evêques, sur le zele qu'ils sont obligés d'avoir pour la liberté de l'Eglise en général, & chacun en particulier de celle dont il est chargé. Il parla avec sa vivacité ordinaire sur le peu de cas que l'on faisoit des censures, & des héréfies que ce désordre avoit enfantées. Il dit qu'il étoit bien résolu d'en purger son Diocèse, & qu'en usant des censures comme on fait des caustiques pour la guérison des plaies, c'étoit en Pere tendre & en Médecin charitable, qu'il châtioit les Enfans, & qu'il guérissoit les Malades.

Ceux à qui il parloit ainsi ne voïoient pas trop quel rapport avoit ce discours avec la détention des deux Ecclésiastiques; mais comme ils ne répliquerent point, il crut les avoir

perſuadés qu'il n'avoit rien fait qui ne fût juſte & néceſſaire. 1643.

Ils jugerent même à propos de parler à leur retour dans la Ville, comme s'ils étoient convaincus de la pureté de ſes intentions. Pluſieurs Perſonnes obtinrent encore la permiſſion de lui rendre viſite, & bientôt on y alla en foule. Il parut charmé de ce concours, & il en conclut qu'il pouvoit entreprendre de pourſuivre en Criminel le Chanoine Sanchez, dont la franchiſe, pouſſée peut-être un peu trop loin, lui avoit toujours fort déplu. Mais Sanchez ſe défendit en habile Homme; & comme il étoit Commiſſaire de la ſainte Croiſade, il prétendit qu'on ne pouvoit ni le mettre en priſon, ni paſſer plus avant, ſans l'avoir convaincu d'un délit.

Dom Bernardin comprit toute la force de cette défenſe; mais eſpéra qu'en intimidant l'Accuſé, il en tireroit une ſatisfaction ou une amende. Il fut trompé : le Chanoine avoit un Neveu, nommé Ferdinand Corrilla del Valle, qui n'eut pas plutôt appris ſa détention, qu'il entreprit de le délivrer; mais il n'y gagna que d'être excommunié, & taxé, pour être abſous, à une amende de deux cents écus, qu'il lui fallut païer. Deux Franciſquains & deux Jéſuites firent une nouvelle tentative pour déſarmer la colere du Prélat, & elle n'eut pas plus de ſuccès que les autres. Enfin, après quarante jours de détention, les deux Eccléſiaſtiques trouverent moïen de s'évader : le Tréſorier paſſa à Corrientès, le Chanoine ſe rendit à l'Aſſomption, & ſe réfugia chez le Gouverneur qui le reçut très bien.

On délibere ſur la ſouſtraction d'obéiſſance.

Là on commença à délibérer s'il n'étoit pas à propos de ſe ſouſtraire à la Juriſdiction d'un Evêque, que bien des gens avoient toujours cru n'en avoir aucune, & qui troubloit toute la Province. Les Peres Truxillo, tous deux Vice-Provinciaux, l'un des Franciſquains & l'autre des Dominiquains, opinerent pour l'affirmative, & le Chanoine Sanchez l'appuïa avec tant de force, que cet avis prévalut. Il dépêcha auſſitôt un Courrier au Tréſorier, avec une Lettre pour l'informer de ce qui ſe paſſoit, & celui-ci partit auſſi-tôt pour l'Aſſomption. En entrant dans la Ville il laiſſa tomber de ſa poche la Lettre du Chanoine, & elle fut ramaſſée par un Eccléſiaſtique, lequel la porta ſur le champ à l'Evêque, qu'elle mit en fureur. Cependant, revenu de ces premiers tranſports, il fit ſes réflexions à loiſir, & la crainte d'une révolution s'empara de ſon cœur.

1643. Nouvelles procédures de l'Evêque.

Pour parer ce coup qui le menaçoit, il commença par ſe faire jurer fidélité & obéiſſance par tous ceux qui ſe trouvoient auprès de lui : il envoïa enſuite une Perſonne ſûre à l'Aſſomption, avec ordre de faire écrire les noms du Tréſorier & du Chanoine ſur le Tableau des Excommuniés. Il fit en même tems ſommer le Gouverneur de lui livrer ce dernier, ce que D. Gregorio refuſa de faire, mais il l'engagea à ſe retirer chez le Tréſorier, & tous les deux jugerent que pour plus grande ſûreté ils devoient s'éloigner de la Ville. Leur retraite fit reprendre cœur au Prélat, & il ne ſongea plus qu'à pouſſer vivement tous ceux dont il ſe défioit.

Il déclare nul tout ce qu'a fait le P. Truxillo.

Il fit d'abord publier une Ordonnance, dans laquelle, après avoir cité quantité d'axiomes de Droit & pluſieurs paſſages de l'Ecriture, qu'il expliquoit à ſa façon & ſouvent dans un ſens allégorique, il déclaroit nulles toutes les abſolutions que le P. Truxillo avoit données aux Excommuniés. Elle fut bientôt ſuivie d'un Ecrit fort long, qui n'étoit qu'un tiſſu d'invectives contre ce Religieux, contre le Gouverneur, & contre pluſieurs Perſonnes des plus diſtinguées de la Ville ; quelques autres Peres de ſon Ordre n'y étoient point plus épargnés, & une Lettre de l'Evêque du Tucuman nous apprend que les Jéſuites n'y étoient pas mieux traités ; mais que ces Peres, contens du témoignage de leur conſcience, & de celui que leur rendoit le Public, ne crurent pas devoir y faire la moindre attention.

Il interdit de nouveau la Capitale.

Enfin il parut une nouvelle Sentence d'excommunication contre les deux Eccléſiaſtiques fugitifs : elle étoit accompagnée d'une défenſe, ſous la même peine, & d'une amende pécuniaire, de traiter avec le Gouverneur, & même de lui parler, & d'une nouvelle Sentence d'interdit ſur toute la Ville. Le ſeul jour de Noel étoit excepté, & celui de la Circonciſion pour la ſeule Egliſe du College. Il y a bien de l'apparence que le Pere de Cardenas n'étoit plus avec ſon Oncle ; mais ce Prélat avoit depuis peu auprès de lui un autre Religieux bien capable de remplacer ſon Neveu. Il ſe nommoit François Nieto, & depuis vingt-ſix ans il étoit Apoſtat de l'Ordre de S. Auguſtin. Après avoir long-tems erré dans les Habitations Indiennes du Paraguay, qu'il ſcandaliſoit par ſon libertinage, il fut appellé à l'Aſſomption par l'Evêque, qui ne le connoiſſoit apparemment pas aſſez, ou qui vouloit le retirer du déſordre où il vivoit.

1644.

Il prend pour son Confesseur un Religieux Apostat.

Ce qui est certain, c'est que la premiere chose à quoi il l'emploïa, fut à informer contre D. Pedre de Mendoze, Curé d'une Paroisse nommée la Chandeleur. On fut fort étonné de voir un Homme si justement décrié devenir en quelque façon l'Arbitre du sort de cet Ecclésiastique, & d'apprendre presqu'aussi-tôt que sur ses informations, Mendoze, qui auroit dû rougir de l'avoir pour son Avocat, venoit d'être privé de sa Cure & déclaré incapable de posséder jamais aucun Bénéfice, & cela sans avoir été ni oui ni confronté. Le Pere Nieto ne s'accommoda pourtant pas long-tems du genre de vie qu'il menoit, & vouloit reprendre celui qu'on lui avoit fait quitter; mais l'Evêque le retint, le prit pour son Confesseur, & lui promit la premiere Prébende dont il pourroit disposer. Le parti étoit trop bon pour n'être pas accepté: Nieto renvoïa l'Indienne qu'il entretenoit, avec les Enfants qu'il en avoit eus, & devint le principal Confident d'un Evêque toujours aveugle sur les défauts de quiconque se livroit à lui, tandis que tout lui paroissoit suspect dans ceux qui n'avoient pas la complaisance d'entrer dans toutes ses vûes.

Son ressentiment contre le Chanoine Sanchez étoit alors ce qui paroissoit l'occuper davantage. Il prononça contre lui une Sentence, qui le privoit de son Bénéfice, le déclaroit inhabile à en posséder aucun, privé de tout droit d'immunité, & le menaçoit, s'il ne revenoit à résipiscence, de le livrer au bras séculier, nonobstant toute appellation, ou récusation quelconque. Cette Sentence, qui fut lue & publiée dans toutes les Eglises, étoit remplie d'imputations atroces contre cet Ecclésiastique, dont les mœurs & la conduite avoient toujours paru irréprochables, & que son âge & ses services sembloient devoir mettre à l'abri d'un pareil traitement. D. Bernardin en avoit rendu une autre toute semblable contre le Tréforier; mais il n'osa la faire publier, de peur de s'attirer la famille de cet Ecclésiastique, laquelle étoit fort puissante. Il se contenta de l'envoïer avec la premiere à l'Evêque du Tucuman, en le requérant de faire arrêter les deux Coupables, s'ils passoient dans son Diocèse. » Deux » choses, lui répondit D. Melchior Maldonado, m'ont em» pêché d'exécuter ce que Votre Seigneurie illustrissime exi» geoit de moi; la premiere, que vous avez oublié de mar» quer la consignation; la seconde, que je n'ai trouvé dans » les Sentences ni faits justifiés, ni aucun ordre, ni style ju-

1644. » diciaire ; mais comme vous me ſuggeriez de les envoïer au » Métropolitain, que Dieu à reçu dans ſa gloire, je les ai » adreſſées au Chapitre de la Métropole.

Maniere ſinguliere dont il célebre l'Office divin.

Toutes ces procédures n'occupoient point tellement l'Evêque de l'Aſſomption, que ſe voïant au milieu des Indiens, il ne crût devoir les attacher au Service divin par quelque choſe de ſingulier. Le P. Nieto avoit exercé des Hommes & des Femmes à chanter à deux chœurs des Pſeaumes, des Hymnes & des Cantiques en leur Langue, au ſon des inſtrumens dont les Infideles ſe ſervoient dans leurs Aſſemblées de plaiſir. Le Prélat célébroit tous les jours les ſaints Myſteres pendant cette Muſique, & à la fin de la Meſſe il faiſoit approcher les Muſiciens & les Muſiciennes, pour leur donner le baiſer de paix, en leur diſant, *recevez le Saint-Eſprit.* On le voïoit auſſi aſſez ſouvent dans les rues ſuivi d'une Troupe d'Indiennes qui chantoient, & il alloit avec le même cortége bénir les Ruiſſeaux & les Fontaines ; puis il leur ordonnoit d'y puiſer de l'eau & d'en aſperger leurs Habitations, avec une ferme confiance qu'elles y attireroient la bénédiction du Ciel.

Comment il ſoulage les Pauvres.

Ces bonnes Gens s'attendoient que leur Evêque, voïant de près leur miſere, y remédieroit par ſes libéralités ; mais ils furent trompés, ce qui joint aux amendes qu'il exigeoit de ceux qui vouloient être abſous de leurs excommunications, donna fort peu d'idée de ſa généroſité & de ſon déſintéreſſement. Il voulut cependant ſoulager les Indiens, qui étoient tous en Commande ; mais il en chargea les Commandataires, & il ne manquoit jamais d'exempter du ſervice perſonnel tous ceux qui appartenoient à des Excommuniés. Le Gouverneur, touché de tant de maux, & ne pouvant y remédier, parceque la crainte qu'on avoit de l'Evêque, avoit preſqu'entierement anéanti ſon autorité, ſe détermina enfin à ſe reconcilier avec lui, & il partit pour Yaguaron, accompagné ſeulement de quelques Officiers & de ſon Sécretaire.

Le Gouverneur va à Yaguaron, & comment il y eſt reçu.

Arrivé dans cette Bourgade, il n'y trouva pas une ſeule maiſon où on voulut le loger, & perſonne ne ſe préſenta pour lui rendre le moindre ſervice, chacun l'évitant comme un Excommunié. Cependant, comme il vouloit abſolument être abſous, il ſe réſolut de boire le calice juſqu'à la lie. D. Bernardin de ſon côté ne chercha point à lui en adoucir l'amertume ; non content de le voir à ſes pieds, il ne lui donna

donna qu'une absolution conditionnelle, & qu'après lui avoir fait jurer & signer qu'il paieroit l'amende de quatre mille arrobes de l'herbe de Paraguay. Il voulut même que toute la Bourgade fût témoin de son humiliation; & avant que de l'absoudre, il lui fit une réprimande telle qu'il l'auroit faite à un Homme du commun, & convaincu des plus grands crimes. 1644.

Sévérité de l'Evêque envers les Excommuniés.

Ceux qui le connoissoient le mieux, n'attribuoient cette conduite qu'à la passion qu'il avoit de dominer, & rejettoient ses exactions sur l'avidité de ceux qui le gouvernoient sans qu'il s'en apperçût : car il en est de cette passion comme de toutes les autres; en flattant ceux qui en sont possedés, on en fait ses Esclaves. On auroit pu dire qu'il ne vouloit qu'enrichir son Eglise; mais il la laissa aussi pauvre qu'il l'avoit trouvée, n'aïant pas même de quoi faire décemment le Service divin. D'ailleurs son aveuglement sur ceux à qui il donnoit toute sa confiance, l'empêchoit de voir que les excommunications étoient pour eux un fond inépuisable, qu'ils augmentoient tous les jours, en lui répétant sans cesse que c'étoit fait de son autorité, s'il se relâchoit sur cet article, & de faire attention que les biens de l'Eglise sont le Patrimoine des Pauvres. Ainsi la seule jalousie de son autorité, à laquelle il ne donnoit point de bornes, le rendoit le Ministre de l'avidité de quelques Particuliers, qui connoissoient son foible, & qui le jetterent dans des écarts qu'on n'imagineroit point.

Un grand nombre d'Excommuniés s'étoient joints ensemble pour aller à Yaguaron, dans l'espérance de le fléchir. Quand ils furent en sa présence, il commença par leur reprocher la dureté de leur cœur; puis il leur dit qu'il avoit eu deux visions, qui ne lui permettoient pas de se relâcher sur rien de ce qu'il avoit exigé d'eux avant que de les absoudre. » Un jour, dit-il, que priant devant l'Image de S. Pierre, » je conjurois ce Prince des Apôtres de me faire connoître » la maniere dont je devois me conduire dans le gouverne- » ment de mon Eglise, il me répondit intérieurement qu'é- » tant un de ses Successeurs & revêtu de tout son pouvoir, » je devois user de sévérité envers les Coupables, qui se ré- » voltoient contre l'Eglise. Une autre fois étant en oraison » pendant la nuit, je vis venir une Légion de Démons fu- » rieux, qui vouloient détruire la Ville de l'Assomption,

1644. » ſans épargner même les Temples du Seigneur, & qui » crioient de toutes leurs forces, *exinanite, exinanite uſque* Pſ. 138. 7. » *ad fundamentum in eâ :* je me levai, & prenant en main » une Croix, je leur dis d'un ton d'autorité que cela n'ar- » riveroit point tandis que je vivrois, & ils diſparurent dans » le moment «. Il ajoûta que s'il avoit voulu ſe venger du Gouverneur & de ſes autres Ennemis, ils ſeroient déja réduits en poudre ; que Dieu à ſa priere rendoit la Terre ſtérile ou fertile, faiſoit luire le Soleil ou tomber la pluie, ſuivant qu'il étoit néceſſaire pour châtier les Rebelles ou récompenſer ceux qui rendoient à l'Egliſe l'obéiſſance qu'ils lui devoient.

Après avoir par ce diſcours rempli les Supplians de terreur, il les abſout aux mêmes conditions qu'il avoit impoſées au Gouverneur, ce qui ne les raſſura nullement, aucun d'eux n'étant en état de païer l'amende. Il y eut cependant un de ceux qui avoient eu part à l'enlevement du P. de Cardenas, lequel trouva le ſecret d'être abſous ſans qu'il lui en coûtât rien. Il s'aviſa d'aller à Yaguaron, revêtu d'un habit de Pénitent, & un fouet à la main. Aïant ſu que l'Evêque étoit à l'Egliſe, il y entra dans cet équipage, ſe jetta aux pieds du Prélat, & commença à ſe frapper de toute ſa force, en criant *miſéricorde*. D. Bernardin le releva auſſi-tôt, l'embraſſa, le combla d'éloges & d'amitiés, & l'abſout ſans aucune condition.

Le Meſtre de Camp général, D. Sébaſtien de Leon, & le Capitaine François de Vega, ne trouverent point le Prélat auſſi facile ; le premier aïant paſſé une année entiere, depuis qu'il étoit excommunié, ſans païer l'amende de mille écus, à quoi ſon abſolution étoit taxée, elle fut augmentée de cinq cents livres, & il lui fut déclaré qu'il ne ſeroit abſous qu'il n'eût promis de faire contre le Gouverneur tout ce que l'Evêque lui preſcriroit. Le ſecond avoit été condamné à cinq cents écus ; & après avoir attendu ſix mois, craignant apparemment que ſa taxe ne fût miſe plus haut, il prit le parti de païer. En un mot les excommunications étoient une ſorte de contribution, qui, pour le moindre ſujet, ruinoit ſans reſſource quiconque avoit le malheur d'en ſourir la diſgrace du Prélat ; mais on voulut encore pouſſer la choſe plus loin, on ne garda plus de meſures, & on perdit tout.

Le Jeudi-ſaint de cette année, les deux Juges Eccléſiaſti-

ques s'aviſerent de placer dans le Chœur de la Cathédrale deux Bureaux pour y recevoir je ne ſais quel droit de redevances dues à l'Egliſe : à meſure que quelqu'un ſe préſentoit pour païer, on l'avertiſſoit que s'il avoit communiqué avec des Excommuniés, il étoit lui-même tombé dans l'excommunication, dont il ne pouvoit être relevé, qu'il ne promît par écrit & avec ſerment de ſe ſoumettre aux conditions qu'on lui impoſeroit. Preſque tous ſignerent tout ce qu'on voulut, pour n'être point privés de la Communion Paſchale, excepté deux qui s'échapperent dans la foule. On ne s'en apperçut que lorſqu'ils étoient, l'un au Confeſſionnal, & l'autre à la ſainte Table, & on les en fit ſortir par force. D. Sébaſtien de Leon, averti de ce qui ſe paſſoit, vint à l'Egliſe, & dit aux Eccléſiaſtiques que Judas avoit vendu ſon Maître trente deniers ; qu'ils le mettoient à la vérité à plus haut prix, mais qu'ils le donnoient encore à bon marché : que pour lui il n'avoit garde d'acheter une abſolution, dont il ne croïoit pas avoir beſoin ; qu'ils étoient de vrais Simoniaques, & qu'il ne tenoit à rien qu'il ne ſe ſervît de ſon baudrier comme d'un fouet pour chaſſer du Temple ces ſacrileges Vendeurs, non des Animaux deſtinés au Sacrifice, mais du Sacrifice même & du plus auguſte de nos Myſteres, & que s'ils ne mettoient ſur le champ fin à ce ſcandale, il y remédieroit d'une maniere qui ne leur feroit pas plaiſir.

1644. Déſordre arrivé dans la Cathédrale.

Cette réprimande militaire eut une partie de ſon effet ; on laiſſa faire tranquillement les Pâques à ceux qui n'avoient pas encore païé la redevance, ni donné leur ſoumiſſion ; & comme la plûpart n'étoient point en état de païer toute la taxe à laquelle ils étoient condamnés, le Licencié Dom François Chaparro crut pouvoir prendre ſur lui de la réduire à un cinquieme, perſuadé que ſans cela on couroit riſque de ne rien recevoir. Il ſe flattoit qu'on lui en ſauroit bon gré ; mais le Viſiteur général, D. François Lopez de Monſalva, lui ſignifia un ordre de l'Evêque, qui l'exiloit, & le condamnoit à une amende de trente mille livres de l'herbe de Paraguay. Outré d'un traitement qu'il ne croïoit pas avoir mérité, il aſſembla tous ceux dont il avoit reçu les Obligations, les déchira, & leur déclara qu'ils ne devoient plus rien.

Monſalva fut plus heureux au ſujet de la taxe du Gouverneur, qu'il avoit été chargé de recevoir. On lui en avoit remis une partie, & il l'avoit fait embarquer ſur le Paraguay dans des

1644. Canots qui faiſoient eau, de ſorte que tout fut perdu. L'autre périt je ne ſais par quel accident, & l'Evêque ne l'en rendit pas reſponſable : nous verrons bientôt qu'il en voulut faire retomber la perte ſur le Gouverneur même, quoiqu'il eût livré toute cette herbe à celui qui avoit été prépoſé pour la lui envoïer. Mais une nouvelle entrepriſe que fit alors D. Bernardin ne trouveroit pas croïance dans l'eſprit de ceux mêmes qui ne doivent plus rien trouver d'incroïable de ſa part, ſi les Actes n'en avoient pas été dépoſés au Greffe de l'Audience roïale des Charcas.

La taxe du Gouverneur eſt perdue par la faute des Officiers de l'Evêque qui l'exige de nouveau.

Violences exercées par ſes Officiers.

Le Prélat, qui après l'excommunication & la fuite du Chanoine Sanchez avoit réuni à ſa Perſonne la Charge de Commiſſaire du ſaint Office, que poſſédoit cet Eccléſiaſtique, ne donnoit pas moins d'étendue aux pouvoirs qui y étoient attachés, qu'à la Juriſdiction Epiſcopale & à tous les autres titres dont il ſe prétendoit revêtu : il envoïoit par-tout ſes ordres, dont les Exécuteurs, ſous prétexte de punir des crimes, exerçoient des violences & faiſoient des concuſſions, qui rempliſſoient la Province de terreur, & ruinoient un grand nombre de Particuliers. Les excommunications étoient journalieres ; les contributions, ſous le nom d'amendes, ſe levoient comme dans un Païs ennemi ; les Indiens étoient enlevés à leurs Commandataires, non pas pour être mis en liberté, mais pour paſſer au ſervice de l'Evêque, de ſes Officiers & de ſes Confidens. En un mot, D. Bernardin exerçoit la Juriſdiction roïale avec autant de hauteur que l'épiſcopale, qu'il regardoit comme ſupérieure à toutes les autres, ſans preſque faire attention que le Roi avoit dans cette Province un Gouverneur.

Mauvaiſe conduite du Gouverneur qui ſe brouille de nouveau avec l'Evêque.

D. Gregorio de ſon côté prenoit preſque toujours mal ſon parti ; il commençoit par laiſſer avilir ſon autorité, & finiſſoit par en uſer d'une maniere, qui le mettoit dans ſon tort, & qui le jettoit dans de plus grands embarras que ceux dont il ne faiſoit que de ſortir, tandis que l'Evêque profitoit de ces fauſſes démarches pour aller à ſon but, & gagnoit preſque toujours du terrein, ſans être arrêté par aucune conſidération. Il y avoit des ordres précis du Roi, confirmés par pluſieurs Brefs des ſouverains Pontifes, & des Décrets du ſaint Office, de donner la liberté aux Indiens qui avoient été confiſqués ſur leurs Commandataires ; de faire inſtruire ceux qui n'étoient pas encore Chrétiens, & d'envoïer dans les Réduc-

tions gouvernées par les Jéſuites ceux qui avoient reçu le Baptême : D. Bernardin, perſuadé ſans doute qu'il pouvoit diſpenſer de l'exécution de ces ordres, ou les interprêter comme il le jugeoit à propos, retenoit à ſon ſervice, ou diſtribuoit à ſes Créatures tous ceux qui avoient été confiſqués ſur des Excommuniés ; mais le Gouverneur lui en enlevoit tout ce qu'il pouvoit. Il découvrit auſſi que l'Evêque s'étoit approprié quantité d'herbe de Paraguay, qu'il croïoit appartenir au Chanoine Sanchez ; il la fit ſaiſir, & la rendit aux Propriétaires, qui la reclamoient. 1644.

La guerre étant ainſi déclarée de nouveau, il ſe fit de part & d'autre pluſieurs hoſtilités : on ſe racommoda quelquefois ; mais ce fut pour peu de tems. Le Prélat, qui ſentoit ſa ſupériorité ſur le Gouverneur, le ſomma de lui païer les quatre mille arrobes de l'herbe de Paraguay, à quoi il l'avoit taxé en le relevant de ſon excommunication. D. Gregorio répondit que cette marchandiſe aïant été perdue par la faute de ceux à qui il lui avoit fait dire de la remettre, il ſe croïoit quitte envers lui, & que d'ailleurs il n'en avoit plus. Dom Bernardin prétendit que ne l'aïant pas reçue, elle lui étoit encore due, & lui fit dire qu'il ſe contenteroit de quatre mille écus. D. Gregorio ſe mocqua de ſa prétention & refuſa tout ; ſur quoi l'Evêque, par une Ordonnance du 22 de Juin, le déclara retombé dans l'excommunication, tant pour n'avoir pas rempli l'obligation, ſous laquelle il avoit été abſous, que pour avoir commis de nouveaux excès contre l'Egliſe. La même Ordonnance défendoit à quiconque, & ſous la même peine, de lui rendre aucun ſervice & de lui obéir, avec menace contre les Contrevenans d'être bannis de la Province, qu'il ſeroit procédé contr'eux, comme étant ſuſpects dans la Foi, & qu'ils ſeroient obligés, auſſi-bien que le Gouverneur, d'en aller répondre à la ſuprême Inquiſition de Lima.

Prétention de l'Evêque, & Ordonnance rendue en conſéquence.

Ce fut auſſi alors que les Jéſuites ne purent plus ſe cacher à eux-mêmes les vrais ſentimens du Prélat à leur égard. Le Pere Chriſtophe de Grijalva allant un jour de Fête dire la Meſſe dans une Chapelle de la Campagne, qui dépendoit du College de l'Aſſomption, apprit que D. Bernardin étoit à Ita, Paroiſſe Indienne, qui ſe trouvoit ſur ſon chemin, & crut qu'il étoit de ſon devoir de lui aller rendre ſes reſpects. Il le rencontra environné de beaucoup de monde, & il en

Il s'emporte contre les Jéſuites, & le moment d'après il nie qu'il ait rien dit contr'eux.

1644. fut reçu d'une maniere à laquelle il ne s'attendoit pas ; car le Prélat, après n'avoir répondu à ſes civilités que par des reproches & des paroles fort dures, lui dit que la Société n'avoit que des Théologiens ignorans, que tous les Jéſuites étoient des Hérétiques & des Schiſmatiques qu'il maudiſſoit, excommunioit & anathématiſoit. Ce ſont les propres termes que l'Evêque du Tucuman lui reprocha dans une Lettre qu'il lui écrivit quelque tems après, ajoûtant qu'il ne pouvoit pas s'inſcrire en faux contre ce fait, puiſqu'il s'étoit exprimé de la même maniere dans une Lettre qu'il lui avoit écrite à lui-même.

Il y a bien de l'apparence que ce qui avoit attiré au Pere de Grijalva une telle réception, c'eſt qu'aïant été conſulté ſur la conduite du P. Truxillo au ſujet des excommunications que ce Pere avoit levées, avant que d'être déſavoué par l'Evêque, il avoit approuvé ſa conduite & appuïé ſon ſentiment par de fort bonnes raiſons, & l'Evêque ne l'ignoroit apparemment pas. Mais le Prélat ne put ſe tenir de laiſſer entrevoir que ſon mécontentement venoit encore de plus loin. Ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt que l'Evêque, pour prouver que les Jéſuites portoient par-tout les Peuples au ſchiſme, cita ce qui leur étoit arrivé à Veniſe, où ces Peres avoient ſacrifié tout ce qu'ils y poſſédoient, par la crainte de déſobéir au Pape, & que dans la ſuite on l'entendit apporter encore en preuves de ce qu'il venoit d'avancer, l'exemple des Habitans de Saint-Paul de Piratiningue, qui avoient chaſſé les Jéſuites de leur Ville.

Il ſe plaignit encore, en parlant au P. de Grijalva, que les Peres du College de l'Aſſomption n'avoient point gardé l'interdit qu'il avoit jetté ſur toute la Capitale, & cela ſous prétexte de leurs Privileges, ajoûtant que le Pape ne pouvoit pas en donner de pareils au préjudice des droits des Evêques. Il étoit cependant de notoriété publique que leur Egliſe avoit toujours été fermée pendant tout le tems de l'interdit. La fin de cette converſation fut auſſi imprévue, que l'avoit été le commencement ; car le P. de Grijalva aïant voulu répondre à tant d'accuſations, le Prélat lui dit qu'il ne ſavoit de quoi il vouloit lui parler, & qu'il n'avoit rien dit qui pût donner lieu à cette apologie ; après quoi il lui demanda ſon amitié. Il ſentit peut-être qu'il s'étoit déclaré plutôt qu'il ne vouloit, & il eſt certain d'ailleurs qu'on s'étoit déja apperçu plus

d'une fois que ces violens transports de colere où il entroit de tems en tems, étoient causés en partie par des vertiges auxquels il étoit sujet, & qui le mettoient hors de lui-même au point de ne savoir ce qu'il disoit. On pouvoit aussi attribuer à la même cause les visions & les révélations qu'il croïoit avoir eues. Le mal est que quand il s'étoit avancé à faire quelque démarche qu'on n'approuvoit pas, il croïoit avoir été inspiré, & ne reculoit point. 1644.

Ces vertiges le prenoient beaucoup plus souvent depuis qu'il étoit à Yaguaron : il suspendit un jour tous les Privileges des Réguliers & ceux de la Croisade, sous peine d'excommunication. Il interdit ensuite toutes les Eglises des mêmes Réguliers, & déclara excommuniés tous ceux que ses Espions avoient vûs y entrer. L'interdit devint bientôt général, de sorte que l'usage des Sacremens fut presqu'entierement aboli dans cette Ville ; qu'on n'osoit même porter publiquement le Viatique & les saintes Huiles aux Malades, & qu'il falloit prendre de grandes précautions pour donner aux Morts la sépulture en Terre sainte. Il y eut plus encore, l'Evêque ordonna, sous la même peine, de consumer toutes les Hosties consacrées, qui étoient dans les Eglises, & commanda que tous les Religieux sortissent de la Ville, excepté le P. Jean de Cordoue, de l'Ordre de S. François, qu'il nomma seul pour exercer les fonctions curiales : mais ce Religieux, que son éminente sainteté & ses Missions apostoliques rendoient infiniment cher & respectable à toute la Province, s'excusa sur son grand âge, qui ne lui permettoit pas de se charger seul d'un si pesant fardeau. Les Jésuites s'offrirent à le soulager : ils déclarerent en même tems à ceux qui avoient publié l'Ordonnance de l'Evêque, que la Ville étant affligée d'une maladie contagieuse, ils ne pouvoient se résoudre à laisser tout un Peuple privé des secours de l'Eglise ; & le P. Bernardin Tolo partit sur le champ pour aller faire sur cela des représentations au Prélat. Il interdit de nouveau la Capitale.

Il fut assez bien reçu, & l'Evêque voulant justifier la sévérité dont il usoit, ce Religieux prit la liberté de lui dire qu'il n'étoit pas juste de punir toute une Ville pour la désobéissance de quelques Particuliers, & qu'il le prioit de considérer qu'il ne s'agissoit pas moins que de risquer le salut d'un grand nombre d'Ames rachetées par le sang de Jesus-Christ : *hé bien*, dit le Prélat, *je vous permets de rester à l'Assomption avec le* Il suspend l'effet de son Ordonnance.

1644. *P. de Cordoue.* Le P. Tolo repliqua que deux Hommes ne ſuffiſoient point pour un ſi grand travail, & ſe jettant à ſes pieds, le conjura par tout ce qu'il y a de plus ſacré d'avoir pitié de ſes Ouailles. D. Bernardin ſe laiſſa enfin toucher, & ſuſpendit l'effet de ſon Ordonnance.

La Capitale eſt menacée par les Guaycurus : conduite de l'Evêque en cette occaſion.

Sur ces entrefaites trois cents Guaycurus parurent à la vûe de l'Aſſomption, & la Ville, que les maladies & les excommunications avoient plongée dans la plus profonde triſteſſe, ſe voïoit menacée d'une guerre dans le tems que le Gouverneur & les principaux Officiers étant liés par les cenſures, la crainte de les encourir en communiquant avec eux, pouvoit ſervir de prétexte pour ne leur pas obéir. On ne put pourtant pas croire que dans une telle conjoncture l'Evêque fît difficulté d'abſoudre ceux qui avoient part au Commandement des Troupes, & pluſieurs Religieux allerent lui demander cette grace, mais ils revinrent ſans avoir rien obtenu. Le Gouverneur étoit diſpoſé à y aller lui-même, perſuadé que D. Bernardin ne vouloit que cette démarche de ſa part ; mais la Ville s'y oppoſa, parcequ'elle jugeoit ſa préſence néceſſaire, & le Chapitre de la Cathédrale ſe chargea de faire un nouvel effort pour fléchir l'Evêque. Il fut mal reçu & traité même d'une maniere indécente. Enfin, ce qu'un Corps ſi reſpectable n'avoit pu obtenir, fut accordé aux prieres d'une Fille dévote. L'interdit fut levé, & l'excommunication du Gouverneur ſuſpendue ſous caution pour quinze jours. Cependant les Guaycurus diſparurent ; & la guerre recommença, & devint plus vive que jamais entre l'Evêque & le Gouverneur.

Lettre du Viceroi du Pérou au Gouverneur.

D. Gregorio venoit de recevoir une Lettre du Marquis de Mancera, Viceroi du Pérou, qui lui mandoit de ne pas ſouffrir plus long-tems l'oppreſſion où il venoit d'apprendre qu'étoient les Habitans de ſa Province, ni l'anéantiſſement de ſon autorité ; de rétablir toutes choſes ſuivant les Loix & les Ordonnances, & d'obliger l'Evêque du Paraguay à ſe renfermer dans les bornes de ſa Juriſdiction purement ſpirituelle. Il ajoûtoit que les informations qu'on lui avoit envoïées contenoient des choſes inouies & qu'on n'auroit jamais imaginées, mais que tout y paroiſſoit ſi bien prouvé, qu'il ne lui étoit pas poſſible d'en douter. Le Gouverneur, à la lecture de cette Lettre, ſentit renaître tout ſon courage, & ſe promit bien de faire valoir ſes droits à l'avenir ; mais il ne ſe connoiſſoit pas aſſez, & il avoit à faire à un Homme à qui il ne s'étoit que trop fait connoître.

Il

Il commença par faire une revûe générale des Troupes, puis il ordonna, comme il lui avoit été prescrit par le Vice-roi, à tous les Portugais établis à l'Assomption de partir pour Santafé; ensuite il fit avertir tous les Indiens des environs de la Capitale, qu'il se disposoit à les visiter, & de se tenir prêts à exécuter ce qu'il avoit à leur prescrire de la part du Roi. D. Bernardin, informé de tous ces mouvemens, ne douta point qu'il n'en fût l'objet, & envoïa sur le champ à l'Assomption un ordre d'y déclarer que le Gouverneur devoit être regardé comme Excommunié, les quinze jours pendant lesquels l'effet de son excommunication avoit été suspendu étant expirés, & de défendre à tous les Habitans de la Campagne, tant Espagnols qu'Indiens, de se rendre auprès de lui, sous peine d'encourir une excommunication majeure.

1644. Celui-ci est de nouveau excommunié & absous.

Dom Grégorio de son côté publia qu'il devoit exécuter une Commission fort importante pour le service du Roi, & requit, au nom de Sa Majesté, qu'on le relevât de toute censure. On lui répondit que l'Evêque seul en avoit le pouvoir, & sur cette réponse il partit pour Yaguaron. Arrivé à Ita, il y rencontra le Licencié D. Pedre Navarro, qui lui signifia une défense par écrit de passer outre, sous peine d'une excommunication majeure & d'une grosse amende pour lui & pour tous ceux qui le suivroient. Il refusa d'entendre la lecture de cet Acte, disant qu'il devoit lui être signifié par un Notaire, sur quoi le Licencié jetta l'interdit sur la Bourgade. Dom Gregorio arrivant à Yaguaron, alla droit à l'Eglise avec toute sa suite. Dom Bernardin fut saisi de crainte en le voïant, & prit le parti de l'absoudre. Il l'embrassa ensuite, célébra pontificalement la Messe, prêcha selon sa coutume après l'Evangile, fit l'éloge de D. Gregorio, le pria à dîner avec lui, & pendant la table on ne parla de rien. Le repas fini, le Gouverneur pria l'Evêque de suspendre au moins l'interdit de la Capitale, jusqu'après la Fête de l'Assomption, qui en est le Titulaire, & cela fut accordé de bonne grace. La reconciliation parut parfaite & sincere, & on en fit sur-tout honneur à la médiation du Pere Barthélemi Lopez, Provincial des Dominiquains, lequel s'étoit trouvé pour lors à Yaguaron.

Ce qui se passe entre l'Evêque & le Provincial des Dominiquains.

Ce Religieux étoit un très habile Homme, & passoit pour avoir beaucoup de crédit en Cour. Dom Bernardin craignoit qu'il ne se ressentît de ce qu'il avoit fait abbattre le Couvent

1644. de ſon Ordre ; mais ſes craintes s'évanouirent bientôt, car dès le premier entretien, qu'ils eurent en particulier, il crut s'appercevoir qu'il pouvoit ſe ſervir de lui contre les Jéſuites, qu'il vouloit chaſſer de l'Aſſomption. Le Provincial de ſon côté commença par le prier de ne point s'oppoſer à ce qu'il fît rebâtir ſon Monaſtere ; ce qui donna lieu de croire que ces Religieux n'avoient point encore reçu leurs Lettres-Patentes, mais qu'ils ne doutoient point qu'elles n'arrivaſſent bientôt. Il le conjura enſuite de rendre ſes bonnes graces au Pere Verdugo, & tout cela lui fut accordé. Il partit peu de tems après pour l'Aſſomption, où par ordre de l'Evêque on lui rendit de grands honneurs, & les Jéſuites ne tarderent pas à s'appercevoir qu'il ſe machinoit entre l'Evêque & lui quelque choſe contr'eux.

Commencement de la perſécution contre les Jéſuites.

Le Provincial ne différa point d'un moment à profiter de la permiſſion qu'il venoit d'obtenir de rebâtir ſon Couvent ; & pendant qu'on amaſſoit les matériaux, ſon Sécrétaire alla par ſon ordre prier le Recteur du Collége, de lui permettre de lever le plan de ſa Maiſon. Le Pere Sobrino y conſentit ſans peine, & comme les Jéſuites avoient toujours vécu en bonne intelligence avec les Peres de S. Dominique, il ne lui vint point à l'eſprit qu'il y avoit quelque deſſein caché dans cette demande. Il étoit cependant bien informé que l'Evêque ne parloit plus des Peres de la Société, que comme de gens, dont il avoit réſolu la perte ; qu'il ſe plaignoit ſouvent qu'ils le gênoient beaucoup dans le Gouvernement de ſon Diocèſe, par leurs ſollicitations en faveur des Excommuniés, & par leurs repréſentations importunes ; que leur orgueil étoit inſupportable ; qu'ils ſe déclaroient en toute occaſion contre les droits de l'Egliſe, qu'ils les réduiſoient même à rien par leurs Priviléges, & par les opinions dont ils infectoient les Peuples ; qu'il ne parloit plus d'autres choſes dans ſes converſations particulieres, ſur-tout avec les Religieux des autres Ordres, qu'il paroiſſoit vouloir mettre dans ſes intérêts ; & qu'il avoit même déja commencé à témoigner dans ſes Sermons ſon mécontentement contr'eux.

L'Evêque fait fermer leurs Claſſes.

Ils ſe flattoient pourtant encore qu'en s'obſervant plus que jamais, ils le feroient revenir de ſes préjugés, lorſqu'il leur fit ſignifier un ordre de fermer leurs Claſſes de grammaire & d'humanités, & ils apprirent en même tems qu'il avoit nommé un Maître pour inſtruire la Jeuneſſe. Il ſe mettoit fort peu en

peine qu'elle apprît beaucoup de Latin, & il n'y avoit que trop paru dans ſes Ordinations ; mais il avoit fort à cœur de faire perdre aux Jéſuites la confiance du Public, & il déclara qu'il n'avoit fait ce changement que par ordre du Roi, & par zele pour le plus grand ſervice de Dieu ; ce qui donna beaucoup à penſer à tout le Monde. On commença alors à faire plus d'attention à l'étroite liaiſon qui s'étoit formée entre lui & le Provincial des Dominiquains, & on ſe rappella qu'en faiſant abbatre le Couvent de S. Dominique, il avoit fait entendre qu'il en avoit reçu un ordre du Roi par les mains du Pere Sobrino, ce qui avoit été reconnu faux. La demande que le Pere Lopez avoit faite au Recteur du Collége, de lui permettre d'en lever le plan, donna auſſi lieu pour lors à bien des réflexions ; & pluſieurs ne douterent point que Dom Bernardin n'eût deſſein de charger ces Religieux du ſoin d'inſtruire la Jeuneſſe. 1644.

Peu de jours après il fit publier une Ordonnance, qui ôtoit les pouvoirs d'abſoudre & de prêcher aux Religieux ; mais il ne tarda point de les rendre à tous, excepté aux Jéſuites. Le Recteur alla ſur le champ trouver le grand Vicaire, pour le prier de faire examiner tous les Prêtres de ſa Maiſon, & s'il les jugeoit capables, de leur donner les mêmes pouvoirs qu'aux autres. Il lui répondit qu'il en écriroit au Prélat : il le fit en effet ; & la réponſe de l'Evêque fut qu'il ne doutoit point de la capacité des Jéſuites, mais qu'il étoit du ſervice de Dieu de ne point leur permettre l'adminiſtration des Sacremens, ni l'exercice du Miniſtere de la parole. Il n'étoit pourtant pas ſans inquiétude à ce ſujet : il n'avoit gardé aucune formalité dans ce qu'il venoit de faire ; il ne pouvoit douter que les plaintes qu'on avoit portées contre lui à l'Audience roïale des Charcas n'y euſſent fait beaucoup d'impreſſion ; il étoit même averti qu'il devoit paroître un Arrêt de cette Cour ſouveraine, qui lui ordonneroit de lever toutes les excommunications, ſans rien exiger, & de reſtituer tout ce qu'il avoit reçu des amendes. Mais ces avis ne tranſpiroient point encore dans le Public, & n'étoient venus juſqu'à lui que par des Lettres particulieres, que ſes Amis lui écrivoient de la Plata : on le ſoupçonna même d'en avoir intercepté quelques-unes, où l'on mandoit la même choſe à des Particuliers. Il les interdit ; ſes inquiétudes.

D'ailleurs, quoique le Gouverneur commençât à montrer un peu plus de fermeté depuis les dépêches qu'il avoit reçues Ce qui le raſſure.

1644. du Viceroi, & il ne le craignoit point, & il savoit qu'il en étoit craint. Il comptoit même qu'il lui en coûteroit peu pour lui faire approuver tout ce qu'il venoit de faire, & il se tenoit encore plus assuré du Peuple. Il se flattoit que les Tribunaux supérieurs de l'Amérique n'oseroient rien entreprendre contre lui, & que les Cours de Rome & de Madrid approuveroient toutes ses démarches, qui n'avoient, disoit-il, d'autre motif que le rétablissement des droits & de la liberté des Eglises. Enfin il ne doutoit point du secours du Ciel, pour chasser les Jésuites de leur Collége & de leurs Missions, parceque la gloire de Dieu, disoit-il, y étoit intéressée.

Il travaille à gagner le Gouverneur.

Il n'en convenoit pas moins qu'il avoit bien des mesures à prendre, pour s'assurer le succès de son entreprise contre ces Religieux, & il crut devoir commencer par la faire agréer au Gouverneur, ou du moins par l'engager à ne s'y pas opposer. Il eut avec lui plusieurs entretiens, dans lesquels il s'efforça de lui persuader que la bonne intelligence qui avoit regné entr'eux dans les premiers jours depuis son arrivée dans son Diocèse, dureroit encore, si des Hommes, dont une dangereuse politique régloit toutes les actions, n'avoient troublé un concert si fatal à leurs pernicieux desseins ; qu'ils avoient surtout saisi l'occasion de l'enlevement du Pere de Cardenas, pour l'aigrir contre lui ; qu'il reconnoissoit qu'ils l'avoient engagé trop loin, & qu'il vouloit réparer ce qu'il y avoit eu d'excessif dans la sévérité, dont il avoit usé à son égard ; qu'il y étoit encore porté par ce que le Provincial des Dominiquains lui avoit appris de sa Famille, qui entre autres choses lui avoit dit qu'il avoit au Chili une Fille, dont le bien ne répondoit, ni à sa naissance, ni à son mérite ; qu'il vouloit contribuer à l'établir d'une maniere convenable, & que pour cela il lui remettoit les quatre mille écus qu'il devoit encore, pour avoir été absous de son excommunication ; qu'il rendroit une Sentence favorable pour lui, au sujet de l'outrage qu'il avoit fait à son Neveu, en y relevant les excès où ce Religieux s'étoit porté contre sa personne. Il ajoûta à cela beaucoup d'autres promesses ; il l'assura qu'il auroit toujours ses intérêts à cœur, sauf les droits de l'Eglise, pour lesquels il étoit résolu de sacrifier jusqu'à sa vie, comme tout Evêque est obligé de faire.

Peu de jours après, D. Grégorio reçut une visite du Provincial des Dominiquains, lequel commença à lui parler de ma-

niere à lui faire entrevoir ce qui engageoit sur-tout Dom Bernardin à se reconcilier avec lui. Il ouvrit la conversation par un grand discours, sur l'intérêt qu'un Gouverneur avoit de demeurer inséparablement uni avec son Evêque : il lui dit qu'il étoit de sa prudence & que sa Religion demandoit qu'il oubliât tout le passé ; qu'il étoit toujours fâcheux & souvent dangereux de recourir aux Tribunaux supérieurs ; qu'il étoit rare qu'on n'y perdît pas beaucoup de son crédit & de sa réputation : qu'il y avoit bien des choses dans la vie, sur lesquelles un Homme sage devoit fermer les yeux ; que dans le cas même où un Evêque voudroit empiéter sur la Jurisdiction séculiere, il étoit plus convenable & plus sûr de prendre les voies de la conciliation, que celles de fait ; que par la Lettre qu'il avoit reçue du Viceroi, il paroissoit que c'étoit le sentiment de ce Seigneur ; en un mot, qu'il gagneroit à céder quelque chose pour bien vivre avec un Evêque, tel que Dom Bernardin de Cardenas.

1644.

Entretien du P. Lopez avec le Gouverneur

Dom Grégorio a depuis assuré que ce Religieux, après lui avoir tenu ce discours, lui avoit dit confidemment que le Prélat étoit résolu de chasser les Jésuites de l'Assomption & de toutes les Missions du Parana, qui étoient de son Diocèse, & qu'il se faisoit fort d'en être avoué du Pape & du Roi Catholique ; qu'il lui conseilloit de ne point entrer dans cette affaire, parceque Dom Bernardin étoit le plus saint Evêque de l'Eglise, ou le plus méchant Homme du Monde, & que dans l'une ou l'autre supposition, il n'y avoit qu'à perdre pour lui à se commettre avec ce Prélat. Qu'il lui avoit répondu que son parti étoit pris de fermer les yeux, pour avoir la paix, sur tout ce qui n'intéresseroit point son honneur & sa conscience ; mais que dût-il perdre sa fortune, on ne devoit pas s'attendre qu'il souffrît qu'on chassât, ni les Jésuites, ni aucun autre Ordre Religieux de la Province dont le Roi son Maître lui avoit confié le gouvernement, sans un ordre exprès & par écrit de Sa Majesté.

Sur cette réponse le Pere Lopez, qui ne voïoit plus aucune apparence de reconcilier l'Evêque avec le Gouverneur, & qui comprenoit que la Province du Paraguay alloit tomber dans une horrible confusion, ne songea plus qu'à finir promptement les affaires qui l'y retenoient encore, & partit bientôt après. Cependant le Prélat ne perdoit point encore l'esperance de faire entrer le Gouverneur dans ses vûes, & il n'est rien

Nouveaux efforts de l'Evêque pour s'attacher le Gouverneur.

1644. qu'il ne mît en œuvre, pour lui perſuader qu'il étoit le plus ſincere de ſes Amis. Dom Grégorio comprenoit bien que tout cela ne ſe faiſoit point gratuitement, & il en fut encore plus aſſuré par ce qu'il apprit du Pere Lopé de Hinoſtroſa, ſon Fils, Religieux de S. Auguſtin, lequel revenoit de Yaguaron, où il étoit allé rendre une viſite à l'Evêque auſſi-tôt après ſon arrivée du Chili.

Il lui rapporta qu'il en avoit été reçu de la maniere la plus honorable & au ſon des hautbois; que le Prélat l'avoit comblé d'éloges & de témoignages de l'amitié la plus cordiale; qu'il l'avoit nommé Examinateur des Ordinands, avec promeſſe de recevoir quiconque lui apporteroit un Billet de ſa main; qu'il l'avoit ſouvent & confidemment entretenu de ſes griefs contre les Jéſuites; qu'il lui avoir dit entr'autres choſes, que ces Religieux abuſoient le Pape & le Roi; qu'en qualité de Paſteur de ce Diocèſe, & de Conſeiller du Roi, il ſe croïoit obligé de les pourſuivre à toute outrance, dût-il lui en coûter la vie; qu'il l'avoit prié de perſuader à ſon Pere de s'abſenter pour quelque tems, ſous quelque prétexte, s'il ne jugeoit pas à propos d'agir de concert avec lui: enfin, qu'il lui avoit promis mille écus pour acheter des livres, s'il réuſſiſſoit dans cette négociation.

Conduite du Gouverneur en cette occaſion.

A ce diſcours, & à tous ceux qui lui parlerent ſur le même ton, le Gouverneur ne répondit que par des proteſtations vagues de ſon eſtime & de ſon dévouement pour la perſonne de Dom Bernardin; il fit enſuite donner avis aux Jéſuites, mais ſans leur faire connoître ce qu'ils avoient à eſperer de lui, de tout ce qui ſe tramoit contr'eux, & il leur parut même attendre à ſe réſoudre que les circonſtances l'obligeaſſent à prendre ſon parti. Il joua en effet ſi bien ſon perſonnage, que l'Evêque y fut trompé, & crut pouvoir aller en avant, ſans craindre de le trouver en ſon chemin; mais il réſolut d'aller pié à pié, perſuadé qu'en gagnant toujours un peu de terrein, il viendroit bientôt à bout de ce qu'il prétendoit, pourvû qu'il ne s'arrêtât point; & voici le premier pas qu'il fit.

L'Evêque veut s'emparer d'une Métairie des Jéſuites.

Les Jéſuites avoient acheté de Dom Gabriel de Vera, une Métairie qui portoit le nom de Saint-Iſidore; il leur fit propoſer de la lui céder, pour le prix qu'elle leur avoit coûté; puis ſans attendre leur réponſe, il leur envoïa dire qu'ils étoient aſſez riches pour lui en faire un préſent; mais comme il ne crut pas devoir compter ſur leur généroſité, il leur manda que

ce bien appartenoit aux Indiens d'Yaguaron, & qu'il leur ordonnoit de le vuider dans huit jours, sinon, qu'il le feroit saisir, & qu'il abandonneroit à ceux qu'il chargeroit de l'exécution de ses ordres, pour prix de leurs peines, tous les meubles qu'ils y trouveroient. Cette Lettre fut présentée au Recteur du Collége par un Huissier, qui sans lui donner le tems de la lire, lui dit qu'elle contenoit une Sentence définitive, que l'Appel n'en pouvant être interjetté qu'au Saint Siége, dont l'Evêque étoit délégué, il seroit inutile d'y avoir recours, & que le Prélat ne lui en donneroit pas le loisir. 1644.

Il se fait prêter un serment de fidélité par les Aspirans aux Ordres.

L'Evêque fit dire en même tems à ceux qui se disposoient à recevoir les Ordres sacrés, qu'ils eussent à se rendre à Yaguaron, & à mesure qu'ils se présenterent devant lui, il leur fit jurer de lui être fideles, même jusqu'à l'effusion de leur sang, s'il étoit nécessaire. Quantité de personnes furent invitées à cette Ordination, qui se fit avec beaucoup d'appareil. D'ailleurs le Prélat avoit intéressé à cette cérémonie, par le choix des Ordinands, les premieres Familles de la Capitale, qu'il comptoit bien de s'attacher par-là, de maniere qu'il n'auroit pas à craindre qu'elles prissent le parti des Jésuites contre lui; d'autant plus qu'aïant déja ôté les Classes à ces Religieux, & leur aïant interdit tout exercice de leurs fonctions ordinaires, il se persuadoit que personne dans la Ville n'avoit plus aucune raison de s'intéresser pour eux.

Il se croit inspiré de persécuter les Jésuites.

Il comptoit aussi beaucoup sur le ton & l'air d'Homme inspiré, qui lui avoit si fort réussi dans les commencemens, & qui faisoit encore impression sur le Peuple. Un jour qu'il prêchoit à Yaguaron, & qu'il invectivoit contre les Jésuites, avec toute la véhémence dont il étoit capable, il apperçut dans l'Auditoire le P. Pierre Romero, dont nous aurons encore plus d'une occasion de parler. Alors, se tournant vers le Tabernacle, il dit à ce Missionnaire, qui étoit du même côté. » Pardonnez-moi, » mon Pere, ce que vous venez d'entendre, c'est le Seigneur qui » réside ici, & que je vais tout-à-l'heure consacrer & recevoir, » qui me l'a mis dans la bouche; je n'y avois pas même pensé » en montant en Chaire, & je n'ai pas été le maître de l'Esprit saint qui m'a saisi. « Il tint à-peu-près le même langage le jour de l'Ordination à deux autres Jésuites envoïés par le Pere Sobrino, pour lui représenter que ni lui, ni aucun de ses Religieux, ne pouvoient se reprocher d'avoir jamais rien fait qui pût mériter son indignation. Car après leur avoir

1644. répondu de la maniere la plus dure, mettant la main ſur ſa poitrine, & levant les yeux vers le Ciel, il ajoûta que des motifs ſupérieurs à toute conſidération humaine étoient l'unique régle de ſa conduite à leur égard. Il les congédia avec ces paroles, & reprit tranquillement la converſation, que leur viſite avoit interrompue.

De quoi il accuſe ces Religieux.

Quelques momens après il changea tout-à-coup de diſcours, & paroiſſant plongé dans la plus profonde triſteſſe, il dit en ſoupirant, qu'en qualité d'Evêque il devoit défendre les droits de l'Egliſe, & pourſuivre avec toute la vigueur épiſcopale quiconque oſoit y donner la moindre atteinte, violer les ſacrés Canons, & ſous de ſpécieux prétextes uſurper ſon patrimoine; qu'aïant l'honneur d'être Conſeiller du Roi, il étoit obligé de purger la Province de ceux qui s'emparoient du Domaine de Sa Majeſté pour en faire paſſer les richeſſes dans les Païs étrangers & juſques dans les Etats des Puiſſances ennemies de la Couronne; qu'étant le Paſteur de ce Diocèſe, c'étoit pour lui une obligation étroite de garantir ſes Ouailles des embuches que leur dreſſoit l'Eſprit infernal par le moïen des Miniſtres intéreſſés, qui ſous le voile de la piété & du zele du ſalut des Ames les dépouilloient de leurs biens, & de défendre contre ces Loups raviſſeurs le Troupeau qui lui étoit confié.

Après ce préambule, qui tint tout le monde en ſuſpens, il dit qu'étant Homme, ſujet comme tous les autres à être trompé, il avoit été long-tems dans l'erreur au ſujet des Jéſuites, ſéduit par de fauſſes relations qu'ils répandoient dans le Public; mais que mieux inſtruit & éclairé d'en-haut, il ſe rendroit inexcuſable devant Dieu & devant les Hommes, s'il ne découvroit de quelle maniere ceux du Paraguay s'étoient rendus Maîtres d'un ſi grand nombre d'Indiens, au préjudice du patrimoine Roïal, & du patronage de l'Egliſe; que ces faux Apôtres enſeignoient à leurs Néophytes une Doctrine abominable; que les en aïant avertis charitablement, ils n'avoient tenu aucun compte de ſes remontrances; qu'ils ſemoient parmi le Peuple des opinions pernicieuſes; qu'ils décréditoient les Cenſures de l'Egliſe, & réduiſoient à rien l'autorité du Saint Siége; qu'ils rendoient mépriſables & perſécutoient les Evêques; qu'il avoit informé Sa Majeſté, qu'ils introduiſoient tous les jours de nouveaux Paſteurs dans leurs Réductions, ſans l'aveu des Supérieurs Eccléſiaſtiques, & ſans demander

demander le *Visa* des Evêques (1); qu'ils détournoient les Indiens de païer au Roi le Tribut annuel (2) & les Décimes aux Evêques (3); qu'ils avoient des Mines d'or très abondantes, dont ils faisoient passer le produit où ils vouloient; qu'ils ne prétendoient rien moins que d'usurper toute la puissance spirituelle & temporelle; qu'il leur avoit ôté leurs Classes, parcequ'ils n'apprenoient rien à leurs Ecoliers, dans la vûe de s'emparer de toutes les Cures, quand il n'y auroit plus de Prêtres capables d'en remplir les devoirs, & que par la même raison ils refusoient d'approuver ceux qui se présentoient pour recevoir les Ordres, quand on les chargeoit de les examiner; que lui-même leur avoit confié quelques Paroisses pour un tems, & qu'il ne l'avoit fait que sur leurs instances réitérées (4), & ne les connoissant pas encore assez; qu'il leur avoit interdit l'administration des Sacremens, parcequ'il lui étoit revenu qu'ils n'étoient point scrupuleux sur le secret de la Confession, & qu'ils s'informoient au Confessionnal de ce qui se passoit dans l'intérieur des Familles, pour en faire leur profit; que le Pere de Montoya avoit obtenu par surprise une Cédule roïale, en vertu de laquelle ces Religieux avoient enlevé aux Espagnols des Nations entieres, qui leur appartenoient par droit de conquête (5); qu'ils étoient entrés dans le Paraguay avec le seul habit, dont ils étoient couverts, & qu'ils y étoient parvenus à la Souveraineté d'un grand Païs; qu'il étoit bien résolu de les chasser de son Diocèse, comme avoient fait les Vénitiens (6) & les Portugais de Saint-Paul de Piratiningue (7); que l'Evêque du Tucuman & plusieurs autres avoient reçu pour cela les mêmes pouvoirs que lui, mais que la crainte les retenoit, & que pour lui il se sentoit assez de force & de courage pour leur donner l'exemple; » & je » compte bien, dit-il en finissant, que vous m'aurez bien- » tôt l'obligation d'être servis par des Indiens, de voir vos En- » fans pourvûs de bonnes Cures, Sa Majesté rentrée dans ses

1644.

(1) Les Réductions n'étoient point encore érigées en Cures.

(2) Ce Tribut n'a été réglé qu'en 1649.

(3) L'usage de les païer n'étoit encore établi nulle part.

(4) Il étoit de notoriété publique qu'ils s'en étoient défendus autant qu'ils avoient pu.

(5) Ce Privilége n'avoit point été obtenu par surprise, & a été souvent confirmé depuis. Ce n'étoit point le Pere de Montoya qui l'avoit sollicité.

(6) Les Vénitiens n'avoient point chassé les Jésuites, qui s'étoient retirés d'eux-mêmes.

(7) Il convenoit mal à un Evêque d'imiter l'exemple des Portugais de Saint-Paul de Piratiningue.

1644. » droits, & l'Egliſe rétablie dans la poſſeſſion de ſes biens & » de ſa liberté.

Ce dernier article, ſur lequel Dom Bernardin inſiſtoit ſi ſouvent, faiſoit aſſez peu d'impreſſion ſur le Public, qui n'y comprenoit rien : perſonne d'ailleurs ne croïoit que les Jéſuites révélaſſent le ſecret de la Confeſſion : les prétendues Mines d'or n'avoient point encore pris de crédit ; mais le Prélat ſavoit bien que la ſeule eſpérance d'avoir en Commande tous les Indiens des Réductions du Parana, ſuffiſoit pour engager bien des Gens à favoriſer ſon entrepriſe, & il n'ajoûtoit tout le reſte, que pour donner à entendre qu'en s'y oppoſant, on ſe rendroit criminel envers le Roi & envers l'Egliſe. Il répétoit ſans ceſſe les mêmes choſes en public dans ſes Sermons, & dans ſes entretiens particuliers avec ceux dont il lui importoit davantage de s'aſſûrer : il leur montroit des informations de ſes Viſiteurs, & des Ecrits de quelques Jéſuites, dont on avoit contrefait l'écriture : il accompagnoit ces confidences de careſſes & d'offres de ſervices ; il raſſûroit les plus timides, en leur diſant qu'il n'agiſſoit qu'en vertu des Ordres du Roi, & il vint enfin à bout d'émouvoir tellement un grand nombre de Perſonnes, qu'on étoit par-tout dans l'impatience de voir l'exécution d'un projet, dont on ſe flattoit de tirer de ſi grands avantages : il ne doutoit plus lui-même du ſuccès, lorſqu'il apprit une nouvelle, qui lui fit connoître qu'il y trouveroit des difficultés, qu'il n'avoit point prévûes.

Fin du dixieme Livre.

HISTOIRE DU PARAGUAY.

ONZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

LE Gouverneur s'oppose à l'entrepriſe de l'Evêque, ſur la Métairie de Saint-Iſidore. Réſolution que prend le Prélat. Ses meſures pour chaſſer les Jéſuites de leur Collége. Tranquillité de ces Religieux. Violences & Ordonnances de l'Evêque. Diligences du Gouverneur, pour faire échouer ſon projet. Il lui fait prendre le change. Mémoire de ce Prélat pour juſtifier ſon entrepriſe. Dépêches de l'Audience roïale. Conduite de l'Evêque en cette occaſion. Ce qui ſe paſſe entre lui & le Meſtre de Camp général. Meſures que prend le Gouverneur. L'Evêque revient à ſon premier deſſein de chaſſer les Jéſuites de l'Aſſomption. Le Gouverneur à Yaguaron, avec ſix cents Indiens. Il ſignifie à l'Evêque un exil, & la ſaiſie de ſon temporel. Proceſſion indécente du Saint Sacrement. Le Gouverneur ſe laiſſe duper par l'Evêque. Le Prélat retourne à l'Aſſomption. Il ſe fortifie dans le Couvent de Saint François. Il jette l'allarme dans la Ville, par un faux bruit. Fermeté du Gouverneur. Calomnies publiées par l'ordre de l'Evêque. Le Gouverneur le fait ſommer de partir. Il eſt déclaré Intrus dans le Diocèſe, & on établit un Proviſeur du Diocèſe. L'Evêque s'embarque : faux bruits publiés après ſon départ. Ses diligences pour faire valoir ſa conſécration & ſa priſe de poſſeſſion. Courſes des Miſſionnaires dans le Tucuman. Miracles de la Grace ſur quelques Chrétiens. On manque une occaſion d'introduire la Religion dans le Chaco. On publie qu'on a trouvé des Mines d'or dans la Province d'Uruguay. Qui fut le premier auteur de cette fable. Conduite des Jéſuites dans cette affaire. Le Gouverneur ſe tranſporte ſur les Lieux avec le Délateur, qui diſparoît en chemin. Allarme dans les Réductions. Le Gouverneur la

fait ceſſer. Ses diligences pour découvrir les Mines. Il reçoit un faux avis. Le Délateur reparoît & ſe dédit. Etat des Réductions. Déſordres aux Itatines. Comment on y remédie. Projet d'un nouvel Etabliſſement. Martyre du Pere Pierre Romero, d'un jeune Eſpagnol & d'un Itatine. La Réduction eſt évacuée. Les Mamelus aux Itatines. Miſſionnaires tués par ces Brigands. Conduite de l'Evêque du Paraguay à Corrientès. Sa Lettre à l'Evêque du Tucuman. Réponſe de ce Prélat. Conduite du Gouverneur du Paraguay & des Jéſuites, après le départ de l'Evêque. Les Indiens du Parana rendent un grand ſervice au Paraguay. Ordre de l'Audience roïale à l'Evêque. Il part pour l'Aſſomption, & n'y eſt pas reçu. Il eſt nommé à l'Evêché de Popayan. Il le refuſe & retourne à l'Aſſomption. Il reçoit une Lettre de Dom Jean de Palafox, nouveau Gouverneur du Paraguay. Ce qu'il apprend en y allant. En quelle diſpoſition il trouve la Capitale. Sa conduite à l'égard de l'Evêque & des Jéſuites. L'Evêque renouvelle ſa priſe de poſſeſſion. Il recommence à invectiver contre les Jéſuites. Comment on fait ſigner des dépoſitions contre eux. L'Evêque chaſſe les Jéſuites de leurs Miſſions des Itatines. Diſpoſitions de ces Miſſionnaires.

1644.

Le Gouverneur s'oppoſe à l'entrepriſe de l'Evêque ſur la Métairie de Saint-Iſidore.

DOM BERNARDIN avoit différé de ſe mettre en poſſeſſion de la Métairie de Saint-Iſidore, dans l'eſpérance peut-être que les Jéſuites, intimidés par ſes menaces, la lui céderoient pour rentrer dans ſes bonnes graces ou l'empêcher d'aller plus loin : mais il fut bien étonné, lorſqu'il apprit que le Gouverneur, à la requête du Pere Sobrino, y avoit envoïé un Alcalde de la Sainte-Hermandad pour la garder, avec dix Hommes bien armés. Il y dépêcha auſſi-tôt un Eccléſiaſtique avec deux Clercs & un Indien, pour ſignifier par écrit à l'Alcalde & à ſes Soldats une excommunication, s'ils ne ſe retiroient ſur le champ. Il paroit que l'Indien étoit là pour revendiquer la Métairie, & qu'il le fit ; car l'Alcalde lui répondit que ſi ſon Cacique ou ſon Corrégidor avoit quelque prétention ſur ce bien, il devoit ſe pourvoir en Juſtice, mais, que ſi lui ou quelqu'autre s'aviſoit de cauſer le moindre déſordre, il en ſeroit puni comme il le mériteroit ; puis s'adreſſant à l'Eccléſiaſtique, qui ſe mettoit en devoir de lire ſon Ecrit, il lui déclara que c'étoit au Gouverneur, par l'or-

dre de qui il étoit là, qu'il falloit porter l'Ordonnance de l'Evêque, & l'obligea de se retirer. 1644.

Cette résistance mit le Prélat hors de lui-même; mais le P. Nieto calma bientôt ses transports : il lui dit que dans un tems de guerre les écritures ne servoient de rien; que le Gouverneur y penseroit à deux fois avant que d'exécuter sa menace; que s'il osoit résister en face à son Evêque, deux bons coups de poing, qu'il se chargeoit de lui donner, comme à un Ennemi de l'Eglise, le mettroient à la raison; que le Peuple étoit bien disposé, les Jésuites haïs, sa Seigneurie illustrissime adorée, & que son avis étoit que sans perdre un moment de tems, on profitât d'une si favorable disposition pour aller, en invoquant Santiago, chasser les Jésuites de leur Collége; qu'il ne falloit point s'arrêter à la Métairie, que ces Peres n'emporteroient point avec eux; que c'étoient des Hérétiques & des Schismatiques, dont on ne pouvoit trop tôt purger la Province; mais que pour y réussir, le plus court étoit de commencer par abbatre le tronc de l'arbre, sans s'amuser à couper les branches. Résolution que prend l'Evêque.

Ce discours si digne d'un Apostat, & si peu convenable au Confesseur d'un Evêque, fit reprendre cœur au Prélat : le jour de S. François fut marqué pour l'exécution de ce projet, & l'annonce s'en fit à Yaguaron au son des cloches, comme s'il eût été question de conquérir la Terre-sainte sur les Musulmans. Mais il y a bien de l'apparence qu'on ne s'expliqua point alors sur l'expédition qu'on annonçoit en général. D. Bernardin envoïa ensuite à l'Assomption un ordre d'y préparer secrétement des Radeaux pour y embarquer les Jésuites, avec une provision de biscuit & de chair salée : il manda aux Peres de S. Dominique, de S. François & de la Merci, de faire venir en diligence des Sujets pour les envoïer dans les Réductions du Parana, en attendant qu'il eût assez de Prêtres pour y établir des Curés : quelques Ecclésiastiques eurent aussi ordre de se tenir prêts, & le secret fut recommandé aux uns & aux autres. Le Prélat dressa ensuite une plainte au nom du Peuple, contre les Jésuites, qui s'opposoient à ce que leurs Indiens fussent donnés en Commande aux Espagnols, lesquels, disoit-on, les avoient soumis par la force des armes, ce qui n'étoit pas vrai, & cet Ecrit finissoit par requérir que ces Religieux fussent chassés de la Province. Ses mesures pour chasser les Jésuites de leur Collége.

Ces Peres étoient encore bien éloignés de croire que le

1644. Tranquillité des Jéſuites.

danger fût ſi preſſant. Ils jugerent néanmoins qu'il étoit tems de prendre quelques meſures pour n'être point ſurpris, & ils eurent recours à l'Audience roïale des Charcas. C'étoit aller chercher bien loin le remede à un mal qui les menaçoit de ſi près : mais pouvoit-il venir à l'eſprit, qu'un Evêque pût former un tel projet & vînt à bout de l'exécuter malgré le Gouverneur ? Sur ces entrefaites Dom Bernardin apprit que des Indiens des Réductions du Parana venoient de paſſer par Yaguaron pour aller aux Itatines : il fit courir après eux, & on leur enleva des Lettres qu'ils étoient chargés de rendre au Pere Sobrino en paſſant par l'Aſſomption, quelques inſtrumens de Muſique (1), & quelques mouſquets que des Officiers leur avoient donnés pour ſe défendre en cas qu'ils fuſſent attaqués par quelque Parti ennemi.

Violence & Ordonnance de l'Evêque.

Le P. Sobrino, qui en fut inſtruit, & qui ne ſavoit pas que cette violence eût été faite par l'ordre de l'Evêque, lui en écrivit pour le prier de faire rendre à ces Indiens ce qu'on leur avoit enlevé ; mais le Prélat, pour toute réponſe, lui envoïa le contenu des Lettres interceptées, & lui fit de grands reproches de ce que les Jéſuites ſouffroient que leurs Indiens euſſent des armes à feu. Il étoit d'ailleurs d'autant plus éloigné de leur faire rendre les mouſquets, qu'il n'en avoit pas même aſſez pour en donner à tous ceux dont il vouloit ſe ſervir pour ſon expédition. Il crut auſſi que les inſtrumens de Muſique venoient fort à propos pour animer ſes Troupes à bien faire, ſi elles ſe trouvoient obligées de combattre. Enfin tous les préparatifs étant achevés, les Indiens des environs prêts à marcher, les Requêtes des Habitans de la Capitale préſentées & reçues, l'Evêque traça le plan d'une Ordonnance, dont il n'acheva que le préambule, parcequ'il ne jugea pas à propos de découvrir tout ſon deſſein avant l'exécution ; & il envoïa cette Piece informe à l'Aſſomption, pour y être publiée quand il y auroit mis la derniere main. La voici telle qu'elle étoit alors & dans l'état où elle eſt demeurée.

» D. Bernardin de Cardenas, par la grace de Dieu & du » ſaint Siége apoſtolique, Evêque du Paraguay, Conſeiller

(1) Les Néophytes des Réductions ne vont preſque jamais ſans quelque inſtrument de muſique, ſoit pour ſe déſennuïer en chemin, ſoit pour réjouir les Miſſionnaires, qu'ils mennent dans leurs Bourgades, ſoit pour accompagner leurs chants & leurs Cantiques.

» du Roi en tous ſes Conſeils, &c. après avoir vû les plain- 1644.
» tes & les ſuppliques des Habitans de la noble Ville de
» l'Aſſomption, du Chapitre de notre Egliſe Cathédrale,
» du Clergé & des Ordres religieux, au ſujet de l'oppreſſion
» qu'ils ont ſoufferte & qu'ils ſouffrent de la part des Peres
» de la Compagnie de Jeſus, leſquels gouvernent les Ré-
» ductions du Parana, de l'Uruguay & des Itatines, ce qui
» eſt de notoriété publique, & à nous connu avec la plus
» grande évidence : ſachant auſſi que ces mêmes Religieux
» ont uſurpé les droits Roi ; qu'ils ſe ſont rendus maîtres des
» Vaſſaux & des fonds de Sa Majeſté, comme s'ils en étoient
» les Souverains, ſans reconnoître aucune dépendance, ni
» de Sa dite Majeſté, ni de l'Ordinaire ; qu'ils y établiſſent
» des Curés ſans préſentation ni inſtitution canonique «. Le reſte eſt demeuré en blanc.

Le Prélat partit d'Yaguaron le troiſieme d'Octobre, & il comptoit d'arriver le même jour à l'Aſſomption ; mais une grande pluie l'arrêta à moitié chemin, & il y paſſa la nuit. Ce jour-là même les Jéſuites aſſiſterent aux premieres Vêpres dans l'Egliſe des Peres de Saint François ; & bien des gens, qui étoient inſtruits de ce qui ſe tramoit contr'eux, admirerent leur tranquillité. L'Office fini, le Lieutenant général, Dom François Florez, rencontra le P. Nieto, qui s'étoit rendu de bonne heure à la Ville & qui devoit être un des principaux Acteurs dans la ſcène qui ſe préparoit, & il l'invita à ſouper. Il n'eut pas de peine à l'y faire conſentir, & ce Religieux crut devoir répondre à ſa politeſſe en lui faiſant part de ce qui devoit ſe paſſer le lendemain. Il ajoûta que l'Evêque, en entrant dans la Ville, iroit d'abord chez le Gouverneur, pour ſavoir s'il vouloit ſe joindre à lui, ſinon pour l'engager à s'abſenter. Il l'exhorta enſuite lui-même à ſeconder un ſi beau deſſein, dont le ſuccès étoit immanquable, l'Evêque étant ſuivi de quatre cents Indiens, tous bien armés ; & il n'oublia rien pour lui faire comprendre, qu'outre l'intérêt public, le ſien propre devoit l'y engager.

Florez fut aſſez maître de lui-même pour ne pas laiſſer connoître à celui qui lui faiſoit cette confidence, ce qu'il penſoit de cette entrepriſe ; mais dès que le P. Nieto ſe fut retiré, il fit un tour dans la Ville & donna ordre à ſes Domeſtiques de bien examiner s'il n'y avoit point de mouvement parmi le Peuple ; puis il alla informer le Gouverneur de ce

Diligences du Gouverneur pour faire échouer ce projet.

1644. qu'il venoit d'apprendre. L'étonnement de D. Gregorio fût extrême à cette nouvelle ; il comprit d'abord à quoi il seroit exposé si l'entreprise de l'Evêque réussissoit, ou s'il arrivoit à ce sujet quelque grand désordre. Il se transporta sur le champ au College, pour avertir les Jésuites de ce qui se passoit, & il fut surpris de les trouver fort tranquilles sur tout ce qui pourroit arriver. Il leur représenta qu'il ne leur étoit pas seulement permis, mais qu'ils étoient même obligés d'opposer une défense légitime à la violence qu'on vouloit leur faire ; & sans attendre leur réponse, il les quitta pour faire porter des armes dans leur maison, & pour engager plusieurs des Principaux de la Ville, dont il se tenoit bien assuré, à y passer le reste de la nuit.

Le lendemain il sortit de grand matin assez bien accompagné pour aller au-devant de l'Evêque : il le rencontra au milieu d'une foule de Peuple, & il le complimenta sur son heureux retour. Il avoit été suivi par un grand nombre de Personnes de tout état & de toute condition ; & Dom Bernardin, ayant jetté les yeux sur tout ce monde, demanda pourquoi il ne voioit point de Jésuites. Le Gouverneur lui dit à l'oreille qu'il n'en devoit pas être surpris, parceque ces Peres avoient été avertis la veille qu'il ne venoit à l'Assomption que pour les chasser de leur College. » Je sais même, » ajoûta-t-il, qu'ils sont en état de ne rien craindre, & ce » n'est pas ici le lieu, Monseigneur, de vous dire ce que je » pense de votre dessein : j'aurai l'honneur de vous en entre- » tenir quand nous serons seuls.

Le Gouverneur lui fait prendre le change.

Le Prélat demeura quelque tems comme interdit ; puis se tournant vers le P. Nieto, qui étoit aussi venu au-devant de lui, *Pere*, lui dit-il, *quelque Démon a tout révélé, & nous sommes trahis.* Alors quelques-uns de ses Confidens lui suggererent d'aller droit au College, sous prétexte de se reconcilier avec les Jésuites, & de leur dire, pour leur ôter toute défiance, qu'il vouloit demeurer avec eux ; mais il ne goûta point cet avis, & alla descendre au Couvent de son Ordre. Le Gouverneur de son côté imagina, pour lui faire prendre le change, de ne paroître pas fort éloigné d'entrer dans ses vûes, & lui dit que pour perdre les Jésuites, le plus court, le plus sûr & le plus aisé étoit de commencer par leur enlever leurs Réductions ; qu'il lui conseilloit de s'y transporter lui-même ; qu'il lui donneroit une bonne escorte pour le mettre

mettre en état de se faire obéir ; qu'il reviendroit ensuite à l'Assomption, où rien ne l'empêcheroit d'achever son ouvrage ; au lieu que s'il vouloit commencer par chasser ces Religieux de leur College, ils ne manqueroient pas d'appeller leurs Néophytes à leur secours, & qu'ils avoient assez de quoi se défendre en attendant leur arrivée. Dom Bernardin trouva l'avis fort bon ; & l'aïant communiqué à son Conseil, il y fut unanimement approuvé. 1644.

Alors il ne douta plus que le Gouverneur ne fût entierement à lui ; il défendit cependant qu'on parlât de rien, & il ne songea plus qu'à endormir les Jésuites. Il dit à quelqu'un qu'il verroit volontiers le P. Sobrino, qui alla sur le champ lui faire la révérence. Il le reçut avec un air fort affable, & lui dit des choses si obligeantes, que la plûpart de ceux qui étoient présens le crurent tout-à-fait reconcilié avec ces Peres. Le Recteur y fut trompé le premier, ou fit semblant de l'être, & dès qu'il fut rentré chez lui, il envoïa toutes sortes de rafraîchissemens au Prélat, qui en les distribuant à ceux de sa Maison, leur dit qu'ils seroient bientôt à la source, où ils pourroient puiser tout à leur aise. Il ordonna ensuite tous les préparatifs nécessaires pour son expédition, & composa lui-même un Mémoire pour la justifier aux yeux du Public.

Son Mémoir pour justifier son entreprise.

Il y répétoit tout ce qu'il avoit si souvent dit des motifs qui la lui faisoient entreprendre, des ordres qu'il en avoit reçus du Roi, des Requêtes que lui avoient présentées le Clergé séculier & régulier, les Habitans de l'Assomption & un grand nombre d'Indiens. Le reste n'étoit qu'une déclamation remplie d'invectives, toutes semblables à celles dont il faisoit ses entretiens ordinaires & le sujet de ses Sermons, & dont toutes ses Lettres n'étoient qu'un tissu souvent mal digéré. Nous en produirons dans la suite quelques-unes, où il s'est peint de maniere, qu'on ne sera pas étonné, après les avoir lûes, de tous les travers & de tous les écarts dans lesquels il a donné.

Mais il est bon d'avertir ici que tous ces prétendus ordres du Roi & des souverains Pontifes, qu'il faisoit sonner si haut, & que nous le verrons attester sur tout ce qu'il y a de plus sacré, s'ils n'étoient le fruit d'une imagination échauffée, qui lui réalisoit tout ce qui lui venoit à l'esprit, n'étoient que des conséquences, qui lui paroissoient évidentes, de certaines expressions générales usitées dans les Dépêches adressées

1644. aux Evêques de la part de ces deux Cours. Il n'eſt d'ailleurs nullement croïable que les trois Communautés régulieres de l'Aſſomption aient ſouſcrit en Corps aux Requêtes dont parloit le Prélat ; quelques Particuliers, ſurpris ou intimidés, pouvoient bien l'avoir fait, ſans trop connoître les conſéquences de ce qu'ils ſignoient ; & il a été prouvé, comme nous le verrons dans la ſuite, que Dom Bernardin, ou ſi l'on veut, les Miniſtres de ſes paſſions, ont ſouvent forgé de ſemblables Ecrits, & emploïé les plus grandes violences pour les faire ſigner.

Dépêches de l'Audience roïale.

Tandis que l'Evêque du Paraguay n'avoit l'eſprit occupé que de la conquête des Réductions du Parana, le Capitaine D. Pedre Diez del Valle arriva de la Plata, & lui remit un nouvel Arrêt de l'Audience roïale des Charcas, qui lui ordonnoit de lever toutes les excommunications & l'interdit, ſans rien exiger pour cela de perſonne, de faire ceſſer toutes les vexations, & d'annuller toutes les impoſitions établies à ce ſujet ; & dans une Lettre particuliere que ce même Officier lui rendit, la Cour le prioit & lui enjoignoit de retourner à l'Aſſomption de gouverner ſon Egliſe avec le zele, les vertus & les talens qu'on lui connoiſſoit, de ſoutenir dans ſes diſcours, dans ſes Ecrits & dans ſes démarches, la dignité de ſon caractere, dont elle apprenoit qu'il s'étoit écarté en pluſieurs occaſions, & de vivre avec le Gouverneur autrement qu'il n'avoit fait juſques-là. Celui-ci reçut auſſi une Lettre de l'Audience roïale, qui lui recommandoit de ne pas ſouffrir que l'Evêque oubliât qu'il repréſentoit dans ſa Province la Perſonne du Roi, & qu'il étoit revêtu de ſon autorité.

Conduite de l'Evêque en cette occaſion

D. Gregorio, pour n'être pas expoſé à une nouvelle rupture, ne parla point de cette Lettre, & ne vouloit pas même d'abord que l'Arrêt fût publié ; mais il fut obligé de le permettre par les repréſentations de ceux qui n'étoient point abſous des cenſures, ou qui ne l'étoient que ſous caution pour la ſûreté du paiement de l'amende à laquelle ils étoient taxés. L'Evêque, comme il l'avoit bien prévu, s'en prit à lui de la mortification qu'il reçut à ce ſujet, & manda ſécrétement à ſes Viſiteurs de faire brûler toute l'herbe de Paraguay qu'ils trouveroient lui appartenir. Sa Lettre a été produite à l'Audience roïale. Il déclara en même tems qu'il ſe conformeroit à l'Arrêt autant qu'il pourroit s'accorder avec les Droits de la ſainte Egliſe Catholique & de ſes Pontifes.

1644.

Il s'adreſſa enſuite au Meſtre de Camp général, lui offrit l'abſolution des cenſures qu'il avoit, diſoit-il, encourues, & la décharge de l'amende, s'il vouloit lui remettre une ancienne Cédule de l'Empereur Charles V, qu'on prétendoit qu'il avoit tirée de l'Archive de la Ville, & en vertu de laquelle cette Capitale pouvoit, en cas de mort ou de la retraite du Gouverneur, en nommer un par *interim*. Il lui dit que jamais cette Cédule n'avoit été plus néceſſaire que dans la conjoncture préſente, où il importoit ſi fort à la gloire de Dieu, au ſervice du Roi, & au bien de la Province, de délivrer le Peuple de l'oppreſſion qu'elle ſouffroit de la part des Jéſuites; qu'il ne lui manquoit plus pour l'accompliſſement d'une ſi bonne œuvre, que d'être ſecondé par un Homme tel que lui; qu'il ne lui demandoit que de ſe mettre à la tête du Peuple pour chaſſer ces Religieux, & qu'il y étoit lui-même plus intéreſſé que perſonne.

Ce qui ſe paſſe entre lui & D. Sébaſtien de Leon.

D. Sebaſtien de Leon lui répondit qu'il le conjuroit de faire réflexion à ce qu'il lui propoſoit : il n'oublia rien pour lui faire comprendre l'injuſtice de ſon deſſein, l'impuiſſance où il étoit de l'exécuter, & le tort qu'il ſe faiſoit par ſon acharnement à perſécuter des Religieux, qui ne lui en avoient donné aucun ſujet. L'Evêque ne répliqua d'abord, qu'en lui déclarant qu'il n'étoit point relevé des cenſures qu'il avoit encourues, & en le menaçant d'une excommunication majeure, s'il ne lui remettoit point la Cédule qu'il lui demandoit. Il entreprit enſuite de lui prouver que ſon deſſein étoit juſte & ſelon Dieu; que pour en venir à bout il n'avoit beſoin ni de ſes conſeils, ni de ſon ſecours; qu'il ſauroit bien accomplir, quand tout le monde s'y oppoſeroit, ce qui étoit de ſon devoir; qu'en retranchant de ſon Egliſe des Membres gâtés, il agiſſoit comme un habile Chirurgien, qui coupe un doigt gangrené pour conſerver la main; que le Pape, quand il apprendroit ce qu'il auroit fait, lui feroit ériger une Statue; & que n'eût-il fait que cela pendant toute ſa vie, il le jugeroit digne d'être canoniſé. D. Sebaſtien, & le Capitaine Auguſtin de Inſurraldé, ont atteſté que le Prélat leur avoit répété la même choſe dans le Cloître des Peres de Saint François, en préſence de pluſieurs Eccléſiaſtiques & Religieux.

Tout cela fit enfin comprendre au Gouverneur que bientôt il ne ſeroit plus le Maître dans la Province, & qu'il n'y

Meſures, que prend le Gouverneur.

1644. auroit pas même de ſûreté pour lui à y reſter, s'il ne ſe preſſoit d'uſer de toute ſon autorité contre un Homme qui prétendoit qu'on n'en devoit point reconnoître d'autre que la ſienne. Il manda ſécrétement ſix cents Indiens des Réductions; il leur envoïa au bout de ſix jours un ſecond Courrier pour leur dire de doubler leur marche; puis il alla rendre une viſite à l'Evêque. Il lui dit que tout étoit prêt pour l'expédition dont ils étoient convenus; mais qu'il ne pouvoit lui donner que cent Soldats. Le Prélat répondit qu'il ſe contenteroit de cent trente, & qu'il les vouloit avoir. D. Gregorio les lui promit, & ne lui demanda que quinze jours pour les mettre en état de marcher. Il comptoit bien qu'alors les Indiens qu'il avoit mandés ſeroient arrivés, & qu'il pourroit agir en Gouverneur.

L'Evêque excommunie les les Jéſuites, & retourne à Yaguaron.

Dom Bernardin de ſon côté n'étoit occupé qu'à animer la Nobleſſe & le Peuple contre les Jéſuites, contre leſquels il prononça une Sentence d'excommunication, avec défenſe, ſous la même peine, à quiconque de communiquer avec eux: enſuite, après avoir publiquement & dans une Proceſſion indécente, renouvellé la promeſſe de donner les Indiens des Réductions en Commande à ceux dont il auroit plus de ſujet d'être content, il retourna à Yaguaron pour y veiller de plus près aux préparatifs de ſon expédition, à laquelle il donnoit le nom de guerre ſainte. Dès qu'il y fut arrivé, il communiqua à ſon Conſeil de nouvelles réflexions qu'il venoit de faire ſur ce que lui avoit propoſé le Gouverneur, qui commençoit à lui être ſuſpect.

L'Evêque revient à ſon premier deſſein de commencer par chaſſer les Jéſuites de l'Aſſomption.

Il fit obſerver que tandis qu'il ſeroit occupé ſur le Parana à ſe rendre maître des Réductions, les Jéſuites pourroient ſe fortifier dans leur College & ſe mettre en état de faire une aſſez longue réſiſtance, pour donner à l'Audience roïale des Charcas & au Viceroi du Pérou le tems d'envoïer des ordres qui feroient échouer ſon entrepriſe; & il revint à ſon premier avis de commencer par chaſſer ces Religieux de leur College, perſuadé qu'alors il lui ſeroit aiſé de s'emparer des Réductions; que cela fait, quand bien même le Roi ne l'approuveroit pas, Sa Majeſté aimeroit mieux laiſſer les choſes dans l'état où elles ſeroient, que de s'expoſer à ſoulever toute une Province en voulant rétablir les Jéſuites & leur faire reſtituer tout ce qu'on leur auroit enlevé; mais il ajoûta qu'il croïoit néceſſaire de s'aſſurer avant toute choſe,

de la Perſonne du Gouverneur, dont il ſe défioit plus que jamais, & tout le monde fut de ſon avis. 1644.

D. Gregorio eut bientôt quelque ſoupçon de ce changement, & le retardement des Indiens l'inquiétoit d'autant plus, que les Soldats qu'il avoit promis à l'Evêque s'étoient déja rendus à Yaguaron, où le Prélat les careſſoit beaucoup & leur faiſoit les plus magnifiques promeſſes. Il ſavoit pourtant bien qu'il lui ſeroit difficile de les effectuer, car il avoit déja partagé toute la dépouille des Jéſuites, & avoit déclaré dans ſon Conſeil qu'il ne ſe réſervoit que la gloire d'avoir travaillé à défendre la liberté de l'Egliſe, à bien ſervir le Roi, & à reſtituer à ſes fideles Diocéſains ce que les Jéſuites avoient uſurpé ſur eux. Il avoit même déclaré que ſon intention n'étoit nullement de conférer aux Réguliers les Cures des Réductions, dont il ne les avoit flattés, que pour les détacher, & par leur moïen tout le Peuple, des intérêts des Jéſuites.

Le Gouverneur à Yaguaron, avec ſix cents Indiens.

Enfin le Gouverneur eut avis que les Indiens qu'il attendoit n'étoient plus qu'à quatre lieues de l'Aſſomption, & il partit pour les joindre, avec une eſcorte de trente Soldats, marcha toute la nuit à leur tête, & entra au point du jour dans Yaguaron. L'Evêque, éveillé au bruit que faiſoient ſes Domeſtiques étonnés d'une apparition ſi ſoudaine, s'habilla en diligence; & le moment d'après le Gouverneur entra dans ſa chambre, lui dit qu'il venoit pour le conduire à l'Aſſomption, parceque les Indiens d'Yaguaron, devenus inſolens par la protection qu'il leur donnoit, refuſoient à leur Gouverneur l'obéiſſance qu'ils lui devoient. D. Bernardin, ſans rien répondre, ſe coula par une porte ſecrete qui donnoit ſur le grand Autel de l'Egliſe; le Gouverneur le ſuivit, lui prit le bras, & le pria de vouloir bien l'entendre; l'Evêque fit un effort pour ſe tirer de ſes mains, & criant de toute ſa force, le déclara excommunié.

Il ſignifie à l'Evêque un exil & la ſaiſie de ſon temporel.

A ce cri un Religieux, & une Femme Mulâtre qui ſervoit à la Cuiſine, accoururent & ſe jetterent ſur le Gouverneur, qui tomba ſur ſes genoux ſur le marchepied de l'Autel, tandis que l'Evêque, tirant du Tabernable le Saint Ciboire, le montra au Peuple, dont l'Egliſe fut remplie en un moment. A cette vûe tous ſe proſternerent, & le Prélat, un peu raſſuré, demanda au Gouverneur ce qu'il avoit à lui dire: „ vous ſignifier, Monſeigneur, répondit D. Gregorio, un

1644. » exil hors de cette Province, & la saisie de votre tempo-
» rel, pour avoir usurpé la Juriſdiction que je tiens du Roi,
» notre souverain Seigneur. C'est un ordre du Viceroi, que
» j'intime à Votre Seigneurie illustrissime. J'obéirai, dit l'E-
» vêque, & je prends ce Peuple à témoin de la parole que
» je vous donne.

Procession indécente du S. Sacrement.

Le Gouverneur sortit aussi-tôt de l'Egliſe, & l'Evêque se disposa à dire la Messe; mais avant que de la commencer, étant déja revêtu de ses ornemens, il dressa une espece de Procès-verbal, auquel il joignit une invective sanglante contre le Gouverneur; puis il le déclara excommunié, aussi-bien que le Mestre de Camp général, & tous les Violateurs de la Dignité épiscopale. La Messe finie, il ordonna une Procession, qui se fit en cet ordre. Les Indiennes marchoient les premieres, portant chacune un rameau verd à la main, les Musiciennes suivoient, chantant le *Pange, lingua*; le Prélat venoit ensuite portant le Saint Sacrement, les Indiens & tout le Peuple fermoient la marche. La Procession sortit de l'Egliſe au son des cloches & s'avança jusqu'à la Place, où les Indiens des Réductions étoient sous les armes; l'Evêque, en aïant apperçu quelques-uns qui ne s'étoient pas mis à genoux assez promptement, les apostropha & les traita de Barbares, de Perfides, d'Hérétiques & de Schismatiques. Il n'alla pas plus loin & retourna à l'Egliſe, posa le S. Sacrement sur l'Autel, & se tournant vers le Peuple, il parla environ un quart d'heure contre le Gouverneur, qui de la porte de l'Egliſe lui répondit, à voix basse, à-peu-près sur le même ton.

Le Gouverneur se laisse duper par l'Evêque.

Le Prélat & lui étoient dans un état trop violent pour ne pas chercher à en sortir; ils se vîrent dès le soir même, & il paroît par ce qui arriva ensuite que l'Evêque avoit fait les premiers pas pour se rapprocher, sachant bien qu'il gagnoit toujours à traiter seul avec le Gouverneur. Ce qui est certain, c'est qu'il obtint que les Indiens du Parana fussent congédiés, & six jours pour se préparer à son départ, à condition d'absoudre le Gouverneur de son excommunication. Après cette entrevûe, le Gouverneur alla avec six Hommes seulement passer la nuit dans une Habitation voisine; l'Evêque de son côté, après avoir vû les Indiens reprendre la route de leurs Réductions, les fit suivre, pour voir si on ne les rappelleroit point, & le lendemain partit avant le jour pour la Capitale.

1644.

Il apprit en chemin que toute la Ville étoit en rumeur, parcequ'on y publioit que le Gouverneur l'avoit fait embarquer sur le Fleuve, & venoit à la tête des Indiens des Jésuites, pour mettre à la raison tous ceux qui s'étoient déclarés contre lui en faveur de leur Evêque. Cet avis lui fit esperer qu'il seroit bien reçu, & en effet le son des cloches aïant annoncé son arrivée, tout retentit de cris d'allegresse. Il entra, précédé de plusieurs Ecclésiastiques qui avoient des armes sous leur manteau, & accompagné de quelques Religieux, aïant sur sa poitrine une petite boîte de verre, dans laquelle il y avoit une Hostie consacrée. Il avoit donné ordre à tous ceux qui marchoient les premiers de tourner vers le College; mais quelqu'un lui aïant dit qu'il y trouveroit quatre cents Hommes bien armés, ce qui n'étoit pourtant pas vrai, il alla descendre au Couvent de S. François.

L'Evêque retourne à l'Assomption, & comment il y est reçu.

Il y reçut d'abord les visites de tous ceux qui lui étoient attachés; il leur demanda des armes, & il se fit apporter toutes celles des Personnes qui dépendoient de lui. On perça ensuite par son ordre des meurtrieres en plusieurs endroits, & on fortifia les endroits foibles avec des especes de gabions. Ensuite l'Evêque envoïa tirer de la Cathédrale une image de la Vierge, & de l'Eglise de S. Blaise celle de ce Saint. Il les fit placer sur le grand Autel sous des Pavillons; puis il manda tous ses Domestiques, sans oublier la Cuisiniere Mulâtre qui l'avoit si bien servi à Yaguaron. Ainsi cantonné dans ce Couvent comme dans une Place forte, il fit à tous ceux qui s'y étoient renfermés avec lui le récit de tout ce qui s'étoit passé depuis son départ de l'Assomption. Il leur dit qu'il avoit trouvé le moïen d'engager le Gouverneur à congédier les Indiens du Parana : » mais c'est grande pitié, ajoûta-t-il, qu'un tel » Homme occupe la place où il est; qu'on me cherche la Cé- » dule roïale (1) qui a disparu de l'Archive de la Maison de » Ville, & je le traiterai comme il le mérite, aussi-bien que » Sébastien de Leon.

Il se fortifie dans le Couvent de Saint François.

Le Mestre de Camp général, auquel on rapporta ce discours, qui lui parut menacer la Ville d'une révolte, alla trouver le Gouverneur, pour lui représenter tous les risques qu'il couroit, s'il ne faisoit incessamment revenir les Indiens

Il jette l'allarme dans la Ville par un faux bruit

(1) Cette Cédule de Charles V ne contenoit que le droit, que ce Prince avoit donné dans les commencemens au Conseil de la Ville, de nommer par *interim* un Commandant à la mort du Gouverneur; ce droit ne subsistoit plus depuis long-tems.

1644. du Parana; mais le Prélat, qui avoit des Eſpions par-tout, fut bientôt inſtruit des mouvemens que ſe donnoit cet Officier, & fit ſonner l'allarme. Le Peuple courut au Couvent de Saint François; & l'Evêque aïant appellé un Alcalde & des Régidors, tira de ſa poche un papier & en fit la lecture à voix haute. C'étoit une Lettre qu'il venoit, diſoit-il, de recevoir, par laquelle on lui mandoit que les Indiens des Jéſuites avoient pillé Yaguaron & toutes les Habitations d'alentour qu'ils étoient en marche pour traiter de même la Capitale, & qu'on les avoit déja vûs à Ita : » & parceque je veux, » ajoûta-t-il, défendre vos Privileges & votre liberté, on » veut me chaſſer de la Province, comme un Séditieux ; mais » en qualité de Conſeiller du Roi, j'exhorte tous ceux qui » ſont en Charge de prendre la défenſe de cette Ville oppri- » mée, & de nommer un Gouverneur, qui préſerve la Pro- » vince du danger dont elle eſt menacée. Dans un cas ſi » urgent, la néceſſité peut tenir lieu d'une Cédule roïale.

Fermeté du Gouverneur.

L'Alcalde, étonné de ce qu'il venoit d'entendre, courut chez le Gouverneur, pour le conjurer de ne point laiſſer entrer les Indiens dans la Ville, & D. Gregorio lui aïant répondu qu'il ſavoit ce qu'il avoit à faire, il s'emporta & lui perdit le reſpect. Son inſolence fut punie ſur le champ de la priſon ; ce qui s'étant auſſi-tôt répandu dans la Ville, le Peuple entra en fureur. Il ſe ſeroit même porté à quelque violence, ſans la crainte qu'on eut des Indiens, dont on faiſoit monter le nombre à douze cents. On le raſſura cependant bientôt, parcequ'on eut des avis certains que ces Néophytes n'avoient jamais paru, ni à Yaguaron, ni à Ita, & que leur nombre n'avoit jamais paſſé celui de ſix cents. On l'avertit enſuite qu'ils ſe rapprochoient effectivement de la Ville par ordre du Gouverneur ; mais qu'ils gardoient dans leur marche une très exacte diſcipline, & ne cauſoient nulle part aucun déſordre.

Calomnies publiées par l'ordre de l'Evêque.

D. Bernardin avoit cependant envoïé à l'Audience roïale une Relation de leurs prétendues hoſtilités ; & outre qu'il l'avoit atteſtée avec ſerment, elle étoit ſignée de deux Religieux, comme témoins oculaires du pillage d'Yaguaron, où il fut vérifié dans la ſuite que ni l'un ni l'autre n'avoient été. Le Prélat aſſuroit dans un autre Mémoire que pendant ſon ſéjour dans cette Bourgade, comme il ſe diſpoſoit à viſiter les Réductions du Parana, les Jéſuites avoient envoïé au Gouverneur

Gouverneur du Paraguay trente mille écus d'or & mille Hommes bien armés pour l'engager à l'exiler, dans la crainte qu'il n'eût connoissance de leurs mines d'or ; & son Mémoire étoit signé de plusieurs Prêtres & de quelques Séminaristes, à qui on en avoit même refusé la lecture. Un seul Clerc, aïant refusé d'y mettre son nom, fut conduit bien enchaîné au Couvent de S. François, où après plusieurs mauvais traitemens, on le suspendit en l'air avec une corde. Vaincu enfin par l'excès de la douleur, il promit de faire ce qu'on voudroit : on le délia, & il signa ; mais dès qu'il fut en liberté, il protesta de la violence qu'on lui avoit faite. 1644.

Le Gouverneur le fait sommer de partir.

Cependant les Créatures de l'Evêque mettoient tout en usage pour engager les Habitans à prendre les armes. Le Prélat de son côté se donnoit les plus grands mouvemens pour avoir la Cédule de Charles V & l'Etendart roïal, & n'aïant pu y réussir, il déchargea sa colere sur le Mestre de Camp général, sur ses Freres & sur ses Amis, & les déclara tous Schismatiques, Excommuniés & Ennemis de la Patrie. Enfin le tumulte alla si loin, que quantité d'honnêtes Gens, ne pouvant plus demeurer dans la Ville, ni avec bienséance, ni même avec sûreté, se retirerent à la Campagne. Alors le Gouverneur, qui s'étoit flatté que D. Bernardin désespérant de se soutenir dans son asyle seroit obligé de tenir la parole qu'il lui avoit donnée de sortir de la Province, l'envoïa sommer de partir sans délai. Il lui fit dire en même tems qu'il lui tenoit une Barque toute prête & bien pourvue de vivres, pour lui & pour toute sa Maison.

L'Ecrivain de Roi, Rui Gomez de Goyoso, qui étoit chargé de cette sommation, se présenta à la porte du Couvent, & demanda à parler à l'Evêque ; un Religieux parut armé d'un javelot, dont il essaïa jusqu'a trois fois de percer cet Officier. Dom Bernardin accourut au bruit, demanda à Gomez ce qu'il vouloit ; & celui-ci aïant exposé sa Commission, il répondit que personne n'avoit droit de lui commander de sortir de son Diocèse ; qu'en tout cas le Gouverneur auroit dû venir lui-même : puis il éclata contre lui en invectives, & déclara l'Ecrivain du Roi excommunié, avec menace, s'il ne se tenoit pas pour tel, d'une amende de cinq cents écus, & d'être livré au saint Office comme Rebelle & Contumace. On a même publié qu'il lui étoit échappé de dire qu'on ne feroit pas un péché veniel en tuant le Gouverneur,

1644. & que quatre Eccléſiaſtiques s'offrirent auſſi-tôt pour exécuter ce crime ; qu'ils s'armerent de toutes pieces, & réſolurent d'attendre la nuit, comme le tems le plus propre pour ne pas manquer leur coup. Ce qui eſt certain, c'eſt que D. Gregorio, à qui on donna avis de ce qui ſe diſoit, fit ſur le champ entrer cent Indiens du Parana dans la Ville, en plaça cinquante à la porte du College & les autres autour de ſon logis, parcequ'on diſoit qu'en même tems qu'on iroit chez lui pour l'aſſaſſiner, il avoit été réſolu dans le Conſeil de l'Evêque d'aller mettre le feu au College.

D. Bernardin déclaré Intrus on procede à l'Election d'un Proviſeur.

On publia enſuite un Edit, qui déclaroit D. Bernardin de Cardenas intrus dans l'Evêché du Paraguay & ſans aucune Juriſdiction. Le Gouverneur avoit en main deux Ecrits que lui avoient laiſſés les Peres Truxillo & Verdugo, pour prouver que le Prélat étoit & avoit toujours été ſuſpens depuis ſon ſacre. Le P. de Hinoſtroſa, ſon Frere, lui en avoit laiſſé un pareil fort bien raiſonné, & dont l'Evêque a toujours cru que les Jéſuites étoient les Auteurs ; & c'eſt ſur ce fondement que dans toutes les Lettres & dans tous les Mémoriaux publiés en ſon nom, & produits au Conſeil roïal des Indes par ſon Procureur, il accuſoit les Jéſuites de l'avoir chaſſé de ſon Diocèſe, comme ils avoient déja fait, diſoit-il, deux de ſes Prédéceſſeurs : accuſation qui ſe trouve répétée dans pluſieurs Libelles, & ſurtout dans la *Morale pratique des Jéſuites*, mais toujours ſans aucun fondement (1).

Par malheur pour le Prélat, l'avis des trois Religieux, dont je viens de parler, a été depuis confirmé par la Sentence des Cardinaux de la Congrégation du ſaint Concile de Trente ; & le Gouverneur étoit bien perſuadé que les Peres de Saint Dominique, ceux de la Merci, & pluſieurs Franciſquains, étoient du même ſentiment que ſon Frere. Mais pour procéder dans une affaire de cette importance, dans les formes canoniques, il falloit un Supérieur Eccléſiaſtique, & il n'y avoit pas à choiſir. Il ne reſtoit plus dans la Ville d'anciens Chanoines que D. Chriſtophe Sanchez, lequel à l'arrivée de Dom

(1) Ces deux autres Evêques ſont Dom Thomas de Torrez, de l'Ordre de Saint Dominique, qui de l'Evêché de l'Aſſomption paſſa à celui du Tucuman ; & Dom Chriſtophe de Arreſti, de l'Ordre de Saint Benoît, qui fut transféré à celui de Buenos Ayrès. Le premier n'eut jamais aucun démêlé avec les Jéſuites ; le ſecond a vécu juſqu'à ſa mort en très bonne intelligence avec eux. D'ailleurs qu'auroient gagné ces Religieux par ces tranſlations, puiſque le plus grand nombre, & les principales Maiſons de leur Province étoient dans les Diocèſes de Buenos Ayrès & du Tucuman.

Bernardin de Cardenas, gouvernoit le Diocèſe en qualité de grand Vicaire & de Proviſeur; le Gouverneur le requit de reprendre l'exercice de ſa Charge, que les défauts de la conſécration du Prélat & de ſa priſe de poſſeſſion l'autoriſoient à continuer, & lui promit de le ſoutenir de toute l'autorité du Roi. Il y conſentit, à condition qu'on lui donneroit ſûreté pour ſa Perſonne; D. Gregorio lui répondit qu'il la trouveroit dans le College des Jéſuites, qui étoit bien gardé, & l'y conduiſit ſur le champ. 1644.

Il fit auſſi-tôt battre la Générale & publier un ordre, ſous peine de la vie, à tous les Habitans de ſe rendre avec leurs armes dans la grande Place, où l'Etendart roïal étoit déja déploïé, & de ſe tenir prêts à faire tout ce qui leur ſeroit commandé de la part du Roi. Perſonne n'oſa y manquer; les Officiers avec leurs Soldats; le Corps de Ville à la tête de la Milice Bourgeoiſe, & cent cinquante Indiens s'y trouverent ſous leurs Drapeaux. Le Gouverneur parut enſuite, & ſuivi ſeulement des principaux Officiers, alla au College & demanda D. Chriſtophe Sanchez, Proviſeur & Vicaire général du Diocèſe. Il vint & fut conduit à la Cathédrale, dont les portes ne furent pas plutôt ouvertes, qu'elle ſe trouva remplie de Perſonnes de tout âge, de tout ſexe & de toute condition. Il prend poſſeſſion.

D. Chriſtophe, après avoir fait ſa priere, prit ſur le grand Autel un Crucifix, le donna à baiſer au Gouverneur; puis alla s'aſſeoir à la place qu'il avoit accoutumé d'occuper pendant la vacance du Siége, & déclara qu'il reprenoit l'exercice des Charges dont il étoit alors revêtu, le nouvel Evêque du Paraguay n'aïant point encore de Juriſdiction légitime. Il fit enſuite ſonner toutes les cloches, arracher toutes les Liſtes des Excommuniés, & leva l'interdit que D. Bernardin venoit de lever lui-même, n'aïant pu parer ce coup, & voulant s'en faire un mérite dans le Public.

L'Edit du Gouverneur portoit encore, qu'étant notoire que le Seigneur D. Bernardin de Cardenas s'étoit intrus dans le Gouvernement du Diocèſe contre les regles de l'Egliſe, qu'il étoit actuellement logé dans le Couvent des Peres Franciſquains, où il avoit fait porter des armes & mis une Garniſon, & que de-là il rempliſſoit la Ville de troubles, de confuſion & de ſcandales, il défendoit, ſous peine de mort, à quiconque d'entrer dans cette Maiſon tandis que le Prélat y

1644. reſteroit. Le Proviſeur de ſon côté publia un Mandement, par lequel il faiſoit la même défenſe, & déclaroit qu'on ne devoit aucune obéiſſance audit Seigneur Evêque.

Départ de l'Evêque. D. Bernardin comprit alors qu'il falloit céder, ſurtout lorſqu'il eut été inſtruit du peu d'impreſſion qu'avoit fait un dernier Mandement qui venoit d'être publié par ſon ordre dans une Paroiſſe. Il envoïa donc dire au Gouverneur qu'il ne pouvoit plus demeurer dans une Province toute peuplée d'Excommuniés, & le dix-neuvieme de Novembre, après avoir dit ſes deux Meſſes, il prit congé d'une Troupe de Perſonnes dévotes dont il dirigeoit la conſcience. Il leur dit qu'il étoit exilé de ſon Diocèſe pour avoir voulu, par un effet de ſa tendreſſe paſtorale pour ſon Troupeau, remédier aux beſoins des Familles, dont les Ennemis de l'Egliſe avoient uſurpé le Patrimoine (1). Il répéta toutes les injures dont il chargeoit à tout propos ces prétendus Uſurpateurs; il les interdit, les excommunia, les anathématiſa de nouveau, avertiſſant qu'on ne pouvoit communiquer avec eux ſans encourir les mêmes cenſures, & ajoûtant qu'autant qu'il ſe montroit ſévere envers ceux qui perſiſtoient opiniâtrément dans leur rébellion contre l'Egliſe, autant on le trouveroit toujours Pere compâtiſſant & Paſteur tendre envers ſes humbles & fidelles Ouailles.

Il marqua enſuite les Egliſes où il permettoit d'aſſiſter au Service divin, & les Prêtres auxquels on pouvoit s'adreſſer pour la Confeſſion; il en fit un éloge magnifique, quoique lui-ſeul peut-être ignorât que quelques-uns vivoient dans un concubinage ſcandaleux. Enfin, aïant pris congé de tout ce monde, qui fondoit en larmes & faiſoit retentir l'Egliſe de ſes gémiſſemens, il ſortit portant le Corps de Notre-Seigneur dans une boîte ſuſpendue ſur ſa poitrine, & ſuivi de ſes Prêtres & de ſes Clercs, qui tous avoient un cierge allumé à la main. Dès qu'il fut dans la Barque, il renouvella ſes anathemes contre les Perſécuteurs de l'Egliſe, qui chaſſoient de ſon Diocèſe le plus ſaint Evêque qui eût paru dans le nouveau Monde depuis ſa découverte, & jetta de nouveau l'interdit ſur la Ville, au ſon d'une petite cloche qu'il portoit ordinairement avec lui dans ſes Voïages. Les cloches de l'Egliſe des Peres Franciſquains & celles de la Paroiſſe de l'Evêché ſon-

(1) C'eſt-à-dire en empêchant leurs Néophytes d'être donnés en Commande.

nerent auſſi-tôt, ſuivant l'ordre qu'il en avoit donné ; & l'on ne put appaiſer le tumulte que cela cauſoit, qu'en faiſant auſſi ſonner toutes celles des autres Egliſes. 1644.

Le Prélat s'étoit aſſis à la pouppe de ſa Barque ſur un tabouret, aïant à ſes côtés les Eccléſiaſtiques & les Religieux qui s'étoient embarqués avec lui, & le reſte de ſa ſuite étoit un peu plus loin, les uns fumant leurs pipes, les autres prenant de l'herbe de Paraguay, tous dans des poſtures fort libres, ſans aucun égard pour le S. Sacrement que l'Evêque portoit ſur lui. Il y fit ſans doute attention ; car au bout de quelque tems on n'apperçut plus la boîte où étoit le Corps de Jeſus-Chriſt ; & un de ſes Eccléſiaſtiques a depuis aſſuré qu'il avoit vu D. Bernardin conſumer l'Hoſtie ſans ſortir de ſa place, croiant ſans doute pouvoir paſſer par-deſſus une Loi de l'Egliſe, dans la crainte de n'être pas le maître de contenir ſes Gens dans le reſpect qui eſt dû à l'auguſte Sacrement de nos Autels.

Faux bruits publiés après ſon départ.

Quoi qu'il en ſoit, ſes Amis écrivirent au Tucuman qu'au moment qu'il entra dans la Barque, on avoit vû des Etoiles deſcendre du Ciel vers l'Egliſe de Sainte Luce, paſſer de-là ſur le Palais Epiſcopal, derriere lequel elles avoient diſparu ; que dans le même tems on avoit ſenti des ſecouſſes de tremblement de terre ; qu'on avoit vû des pierres ſautiller, & des Montagnes s'entrechoquer ; que le Soleil avoit paru de couleur de ſang ; enfin que le trouble & la déſolation s'étoient emparés de tous les cœurs. mais tout étant revenu à l'Aſſomption, on lui répondit qu'on ne s'étoit apperçu de rien de ſemblable ; que l'Evêque étoit regretté de peu de perſonnes, & qu'il avoit emporté avec lui toutes les cauſes du tumulte & de la confuſion, dont cette Ville avoit été preſque toujours agitée depuis qu'il y étoit venu.

Ses diligences pour faire valider ſa conſécration & ſa priſe de poſſeſſion.

Dom Bernardin n'étoit pourtant pas alors auſſi raſſuré qu'il vouloit le paroître, ſur le défaut de ſa conſécration & de ſa priſe de poſſeſſion ; & il eſt certain qu'il y avoit déja quelque tems qu'il prenoit des meſures du côté de Rome, pour faire valider l'une & l'autre par le Souverain Pontife. Il ſe tint à ce ſujet, depuis le neuvieme de Mai 1645, juſqu'au deuxieme Octobre de la même année, quatre Congrégations de la Propagande. On y produiſit des Lettres, par leſquelles il demandoit d'être relevé des cenſures qu'il pouvoit avoir encourues, pour s'être fait conſacrer ſans préſenter les Bulles

1644. du Pape, pour avoir pris poſſeſſion de ſon Evêché, pour en avoir reçu les revenus, fait les Ordinations & les autres fonctions Pontificales, & cela ſur le ſentiment de pluſieurs perſonnes doctes, qui avoient jugé que ſes Bulles avoient été apparemment perdues, ou arrêtées par des perſonnes qui ne lui vouloient pas de bien, & ſur une Lettre du Cardinal Antoine Barberin, qui lui donnoit avis de leur expédition, & qui le traitoit d'Evêque; à quoi il ajoûtoit le beſoin preſſant où ſe trouvoit le Diocèſe de l'Aſſomption de la préſence de ſon Evêque.

Le Pape fut préſent à une de ces Congrégations, où il fut ordonné que les Lettres de Dom Bernardin ſeroient rapportées dans une nouvelle Congrégation, en préſence de Sa Sainteté, & que cette affaire ſeroit de nouveau mûrement examinée. L'onzieme de Juillet 1656, il s'en tint encore une, où le Cardinal Ceſi préſenta une Requête adreſſée au Pape, par laquelle les Chanoines de l'Aſſomption, outre les défauts de la conſécration de Dom Bernardin, expoſoient pluſieurs autres griefs contre lui : la Congrégation nomma le Cardinal Albizzi pour les examiner & en faire ſon rapport; & ſur ce que Dom Bernardin avoit cité la Lettre du Cardinal Barberin, il fut répondu qu'il devoit la produire. Il paroît que les choſes en demeurerent là pour lors, & cette affaire ne fut finie qu'en 1658. Quoi qu'il en ſoit, nous verrons bientôt reparoître Dom Bernardin à l'Aſſomption, avec autant d'aſſurance que s'il avoit été déclaré à Rome qu'il n'avoit encouru aucune cenſure, où qu'il en eut été relevé; ce qui n'arriva cependant qu'en 1658, lorſqu'il eut été nommé à un autre Evêché.

Au reſte, on comprendra aiſément que tout ce qui s'étoit paſſé depuis deux ans dans la Province de Paraguay, n'y avoit point avancé les affaires de la Religion, non-ſeulement parmi les Indiens, qui en avoient été les témoins; mais encore dans les Réductions du Parana, où l'on n'avoit pû empêcher qu'il n'en tranſpirât quelque choſe, ſans parler des Néophytes que le Gouverneur avoit appellés, & qui en avoient trop vû, pour n'en être pas ſcandaliſés, outre que leurs Miſſionnaires qui étoient inſtruits des deſſeins de l'Evêque, ſe croïoient tous les jours à la veille d'être chaſſés de leurs Egliſes, & de voir leurs Néophytes donnés en Commande.

1644.

Courses des Missionnaires dans le Tucuman.

Tout ce qu'ils auroient pû faire, quand même ils auroient joui de la plus grande tranquillité, auroit été de conserver & d'affermir les Etablissemens qu'ils ne venoient que d'achever, parcequ'ils étoient en trop petit nombre pour en faire de nouveaux. Cette disette n'étoit pas moins sensible dans le Tucuman, où les Jésuites étoient vivement touchés de ne pouvoir répondre, comme ils l'auroient souhaité, aux empressemens de leur Evêque, qui leur proposoit tous les jours de nouvelles occasions d'exercer très utilement leur zele. Ils y faisoient néanmoins tout ce qui pouvoit dépendre d'eux; & ceux, qui n'étoient pas indispensablement retenus dans leurs Colléges, voloient d'abord où le saint Prélat leur faisoit connoître que le besoin étoit plus pressant. Il l'étoit toujours en bien des endroits de ce vaste Diocèse, où des années entieres se passoient souvent sans qu'on pût y envoïer aucun Prêtre. Ces courses étoient extrêmement pénibles; mais les fatigues en étoient quelquefois bien adoucies, par de grands sujets de consolation qu'ils y trouvoient.

Miracle de la Grace, sur quelques Chrétiens.

J'ai déja observé qu'avant que les Naturels du Païs eussent été obligés de s'éloigner de leurs anciennes demeures par la crainte de perdre leur liberté, plusieurs avoient reçu la Foi par le Ministere de Saint François Solano & de quelques autres Religieux venus du Pérou. Ces nouveaux Chrétiens dénués de tous secours spirituels dans leurs retraites qu'on ignoroit ou que leur défiance rendoit inaccessibles, étoient bientôt pour la plûpart retournés à leurs anciennes superstitions; & il étoit beaucoup plus difficile de les ramener dans le sein de l'Eglise, qu'il ne l'avoit été de les y faire entrer, lorsqu'ils ne connoissoient notre sainte Religion que par les vertus de ceux qui étoient venus pour les en instruire. Mais le Seigneur, qui n'a besoin de personne pour assurer le salut de ses Prédestinés, en avoit conservé un petit nombre dans l'innocence de leur Baptême.

Les Missionnaires en rencontrerent, entre plusieurs autres, un qui avoit été baptisé à l'âge de vingt ans, & en avoit alors cent: de tout ce qu'on lui avoit appris pour l'y disposer, il n'avoit retenu que la connoissance d'un seul Dieu; & deux de ces Peres lui aïant demandé s'il l'avoit toujours invoqué, & de quelle maniere il le faisoit, il répondit que de tems en tems il joignoit les mains, puis levant les yeux au Ciel prononçoit trois fois le nom de Dieu, & lui adressoit sa priere.

1644. Ils lui dirent de faire devant eux sa priere ; il la fit d'une maniere si respectueuse & si touchante, qu'ils ne purent retenir leurs larmes. Ils l'instruisirent de tout ce qu'il étoit encore capable de comprendre, puis ils le mirent en état de se confesser ; & celui qui entendit sa Confession, a depuis assuré que quelque attention qu'il eût apportée à l'interroger, il ne l'avoit trouvé coupable d'aucun péché, qui eût pu lui faire perdre la grace de son Baptême.

On manque une occasion d'introduire la Foi dans le Chaco.

Cette même année il se présenta une occasion très favorable de prêcher l'Evangile dans le Chaco, & le P. Jean Olovis, Navarrois, fut nommé pour cette Mission ; mais lorsqu'il étoit sur le point de se mettre en marche, le Seigneur en aïant disposé, il ne fut pas possible de le remplacer, parceque deux autres Sujets, sur lesquels le Provincial avoit jetté les yeux, lui manquerent aussi dans le même tems. L'un étoit le P. Domenecchi, qu'il étoit résolu de rappeller de la Villa, où l'Evêque du Paraguay le retenoit, & qui y mourut de la maniere que nous avons dit. L'autre étoit le Pere Pierre Marquès, de Lille en Flandres, dont la jeunesse, les talens & la bonne volonté à toute épreuve faisoient concevoir les plus grandes espérances.

On croit avoir trouvé des Mines d'or dans la Province d'Uruguay, & ce qui en arrive.

Il se répandit alors un bruit que les Jésuites avoient découvert des Mines d'or très abondantes dans la Province d'Uruguay, & qu'ils prenoient les plus grandes précautions pour en ôter la connoissance aux Espagnols : nous avons déja vû que D. Bernardin de Cardenas avoit saisi une occasion toute semblable, pour justifier le dessein où il étoit de chasser les Jésuites de leurs Réductions. Les déclamations de ce Prélat contr'eux, & l'assurance avec laquelle il parloit de cette découverte, persuaderent sur-tout ceux que le zele de ces Missionnaires pour conserver la liberté de leurs Néophytes avoit mis de fort mauvaise humeur contr'eux ; quelques-uns même écrivirent au Conseil roïal des Indes, qu'il convenoit au service du Roi de les retirer des Réductions, & d'y envoïer d'autres Pasteurs. On publia ensuite avec la même assurance, que ces Religieux ne se contentoient pas de profiter de ces Trésors pour enrichir leur Société, mais qu'ils faisoient transporter beaucoup d'or dans les Pays étrangers. Le Conseil jugea la chose assez importante pour ne laisser dans les Missions du Paraguay, que des Sujets dont on fût bien assuré, & l'ordre fut envoïé d'en tirer tous les Missionnaires qui n'étoient point nés Sujets du Roi Catholique.

Cependant

Cependant les Mines d'or disparurent bientôt, & bien des Gens eurent honte d'avoir cru si légérement un fait de cette nature, sur la foi d'un seul Homme, dont toutes sortes de raisons devoient du moins rendre le témoignage fort suspect. C'étoit un Indien, nommé Bonaventure, lequel après avoir servi quelque tems dans un Couvent de Buenos Ayrès, s'étoit sauvé & retiré parmi des Indiens errans, avec qui il vécut quelque tems, comme s'il n'avoit jamais eu aucune teinture du Christianisme. Diverses avantures inséparables de ce genre de vie le conduisirent dans une Réduction de la Province d'Uruguay, où il se fit d'abord connoître pour Chrétien; il y joua même si bien son personnage d'hypocrite, qu'il s'y fit une grande réputation de vertu & de zele pour le salut des Ames; mais lorsqu'on y pensoit le moins, il s'enfuit avec une Femme mariée, qu'il avoit séduite. On courut après lui; il fut arrêté, ramené dans la Bourgade, fouetté publiquement & renvoïé à Buenos Ayrès.

1644. Qui fut le premier Auteur de cette fable.

Il y a bien de l'apparence qu'on ne fut pas si-tôt instruit dans cette Ville de ce qui lui étoit arrivé depuis qu'il en étoit parti; ce qui est certain, c'est qu'il y débita d'abord que les Jésuites avoient découvert dans les Païs, d'où il venoit, de très belles Mines d'or, & qu'il en parla d'une maniere si positive, qu'il persuada bien du monde; car il s'avança jusqu'à dire qu'il y avoit travaillé, & qu'en trois jours on y amassoit assez de grains d'or, pour en remplir un demi-boisseau. Il ajoûta qu'il avoit été une fois tenté de profiter lui-même de tant de richesses, & avoit comploté avec un autre Indien, d'enlever tout ce qu'ils pourroient porter de grains d'or, & de les mettre en lieu de sûreté; mais que son Camarade l'aïant trahi, il avoit été rudement fustigé & chassé de la Province.

Une réflexion, qui n'auroit pas dû échapper à ceux auxquels il disoit cela, devoit naturellement leur rendre ce récit suspect, c'est qu'il falloit croire les Jésuites bien imprudens pour ne pas s'être assurés d'un Homme, qui savoit leur secret, & qu'ils avoient maltraité. Mais des Mines d'or possédées par des Religieux qui en faisoient un mystere, étoient une découverte qui flattoit trop bien des gens, pour n'y pas ajoûter foi sans examiner le fait. D'ailleurs, Bonaventure avoit si bien prévû la plûpart des questions qu'on pourroit lui faire, qu'il répondit à tout sans hésiter. Il marquoit les endroits, d'où l'on tiroit l'or, le nombre & la qualité des Mines, & tout son

1644. narré avoit un air si simple & si ingénu, que ceux mêmes qu'il ne persuada point entierement, jugerent qu'on ne devoit pas se dispenser d'aller examiner les choses sur les lieux mêmes.

Conduite des Jésuites dans cette affaire.

On s'en tenoit pourtant encore à des discours vagues, & on ne prenoit aucune résolution, lorsque le Recteur du Collége de Buenos Ayres requit juridiquement le Magistrat, qu'il en fut informé dans les regles. La Requête fut accordée, le Dénonciateur fut interrogé juridiquement, & se tira mal de son interrogatoire : on fit encore beaucoup d'enquêtes & de recherches, qui acheverent de découvrir l'imposture ; & Dom Pedre Estevan d'Avila, Gouverneur de la Province, manda au Conseil roïal des Indes, que les Mines d'or dont on faisoit tant de bruit, n'avoient pas même l'ombre de réalité. Alors le Délateur se tut, mais ce ne fut pas pour long-tems : la crainte du châtiment qu'il n'auroit pas évité, si les Jésuites l'avoient poursuivi en Justice, le retenoit dans le silence ; l'impunité le lui fit rompre. Il s'adressoit sur-tout à ceux qui arrivoient d'Espagne ; & Dom Hyacinte de Laris, Chevalier de Santiago, étant venu sur ces entrefaites pour relever D. Pedre Estevan d'Avila, il l'alla trouver, & lui dit qu'il étoit bien étonnant qu'on refusât d'ajoûter foi à un Homme, qui n'avoit rien avancé, qu'il n'eût vû de ses propres yeux ; & cela, parcequ'intimidé par l'appareil d'un interrogatoire juridique, il s'étoit embarrassé dans ses réponses.

Le Gouverneur de Rio de la Plata se transpote sur les lieux, & mene avec lui le Délateur.

Dom Hyacinte de Laris auroit bien voulu que cet Homme eût dit vrai ; mais après ce qui s'étoit passé, il se trouvoit fort embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre, lorsqu'on reçut à Buenos Ayrès une Lettre de l'Evêque du Paraguay, dans laquelle il parloit des Mines, dont il étoit question, comme d'une chose qu'on ne devoit pas révoquer en doute. Cette Lettre devint bientôt publique, Bonaventure en triompha, & le Gouverneur se crut indispensablement obligé de ne rien épargner pour bien éclaircir le fait. Après quelques entretiens qu'il eut en particulier avec le Délateur, il prit enfin la résolution de se transporter sur les lieux ; il s'embarqua avec une escorte de cinquante Soldats, menant avec lui Bonaventure, & un Gentilhomme, nommé Martin de Vera, qui passoit pour être un très habile Mineur.

Le Délateur disparoît en chemin.

Il n'avoit pas encore fait la moitié du chemin, que l'Indien disparut. Cette fuite lui donna beaucoup à penser ; mais il étoit trop engagé pour retourner sur ses pas, sans avoir rien

fait. Il alla juſqu'aux premieres Réductions du Parana, où il ne parla à perſonne du ſujet de ſon voïage : il queſtionna ſeulement quelques Néophytes ſur les Mines en général, & leur recommanda le ſecret ; mais le Pere Diaz Taño, alors Supérieur de ces Miſſions, qui avoit été inſtruit de ſon deſſein, le ſupplia de continuer de viſiter toutes ces Réductions, & le requit de la part du Roi de ſommer l'Evêque de l'Aſſomption de lui fournir la preuve de ce qu'il avoit avancé dans ſa Lettre. Il ne put ſe refuſer à une demande ſi juſte ; & après avoir dépêché à Dom Bernardin une Perſonne ſûre pour lui faire la ſommation, il entra dans le Paraguay, où il s'apperçut bientôt que ſon arrivée avec des Soldats avoit répandu l'allarme dans toutes les Réductions. 1644.

Allarme dans les Réductions

Il en demanda la raiſon, & on lui dit que les Néophytes, qui n'étoient que trop inſtruits du projet de l'Evêque du Paraguay, de faire ſortir leurs Miſſionnaires de ces Provinces, & de les faire remplacer par des Eccléſiaſtiques, le voïant venir avec des Soldats, ne doutoient preſque point que l'objet de ſon voïage ne fût que d'exécuter ce deſſein, & que le Prêtre qui l'accompagnoit en qualité de ſon Chapelain, ne fût là que pour prendre poſſeſſion de toutes ces Egliſes. On lui ajoûta qu'au reſte on ne lui répondoit pas de ce qui en arriveroit, s'il ne raſſuroit promptement ces nouveaux Chrétiens, qui n'étoient nullement traitables ſur cet article, parcequ'ils étoient convaincus que ce changement de Paſteurs n'avoit point d'autre motif que de les priver de la liberté dont ils jouiſſoient ; & que ce qu'il y avoit de moins à craindre, étoit le dépeuplement entier de toutes les Réductions.

Le Gouverneur la fait ceſſer.

Le Gouverneur répondit à ceux qui lui donnoient cet avis, qu'il étoit bien éloigné d'entrer dans les vûes de l'Evêque du Paraguay, & pour leur en donner la preuve, il fit ſur le champ partir le Chapelain pour retourner à Buenos Ayrès, ſans lui permettre même de dire la Meſſe dans aucune Réduction. Le départ de cet Eccléſiaſtique, & l'aſſurance qu'on donna aux Néophytes de la diſpoſition où étoit le Gouverneur au ſujet de leurs Miſſionnaires, remirent par-tout le calme. Les Indiens rendirent à Dom Hyacinte tous les honneurs qui lui étoient dûs, & rien ne l'empêcha plus de faire toutes les recherches qui étoient l'objet de ſon voïage.

Il commença par déclarer à tous ſes Soldats que le premier qui découvriroit une Mine, ſeroit élevé au grade de Capitaine,

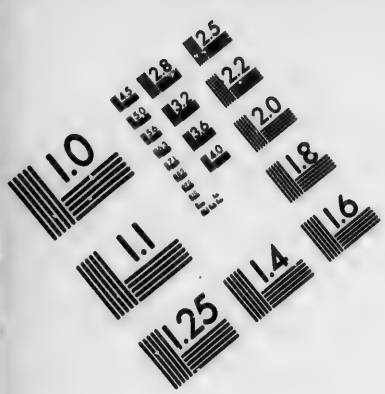

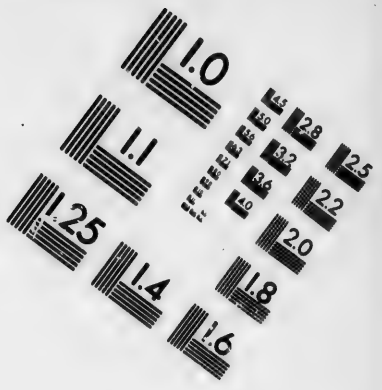

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

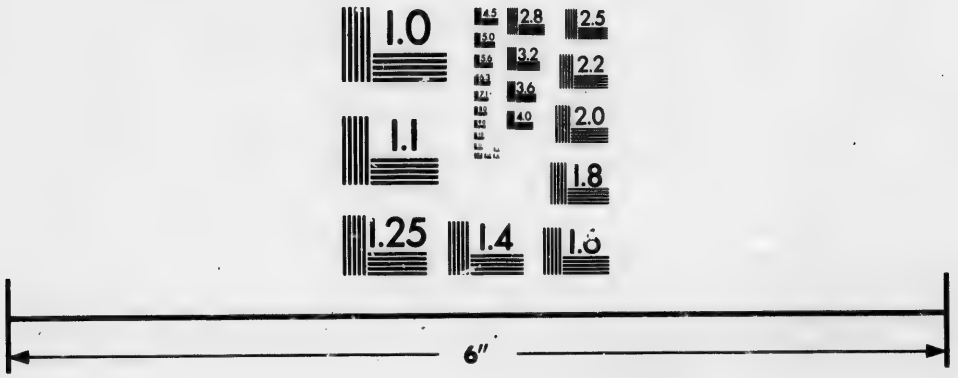

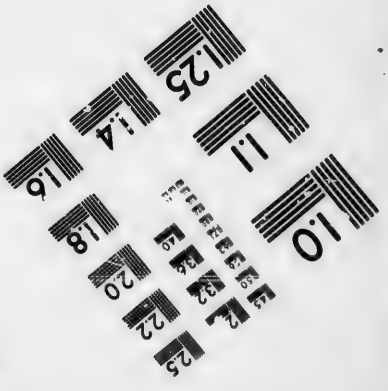

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1644. qu'il l'équiperoit magnifiquement, & lui donneroit une gratification de deux cents Philippines. On peut bien juger que cinquante Soldats, animés par de telles promeſſes, n'épargnerent rien pour trouver ce que l'on cherchoit, & il y en eut enfin un, à qui un Indien dit, qu'étant Enfant il avoit été conduit par ſon Pere à une Mine d'or, & s'offrit à l'y mener. Le Soldat crut ſa fortune faite; il alla ſur le champ trouver ſon Général avec l'Indien, & lui demanda la récompenſe qu'il avoit promiſe. D. Hyacinte lui répondit qu'il pouvoit compter ſur ſa parole, ſi ce qu'on lui avoit dit ſe trouvoit vrai; mais aïant interrogé l'Indien, cet Homme lui avoua qu'il avoit perdu ſon Pere à l'âge de cinq ans, ce qui commença à lui faire augurer mal de ſon récit; cependant il le mit entre les mains du Mineur, auquel il donna une eſcorte pour aller examiner la Mine.

Ses diligences pour découvrir les Mines.

Il reçoit un faux avis.

Ils marcherent pendant quelques jours par des chemins affreux, & arriverent enfin au terme, où ils ne trouverent que des coquillages, dont les couleurs brillantes avoient pu aiſément donner dans les yeux d'un Enfant qui n'avoit pas cinq ans, & nulle apparence de Mines. Sur ces entrefaites le Courier, que Dom Hyacinte avoit dépêché à l'Aſſomption, arriva avec des Lettres du Gouverneur & de l'Evêque du Paraguay. Le premier lui mandoit qu'il avoit ſouvent entendu parler des Mines d'or de la Province d'Uruguay, mais toujours d'une maniere ſi vague, qu'il ne croïoit pas qu'on dût faire aucun fond ſur ce qu'on en diſoit. Le ſecond commençoit par dire qu'il donneroit en tems & lieu des indices certains des Mines que l'on cherchoit; puis après bien des raiſonnemens qui ne regardoient point ce qu'on lui demandoit, il concluoit qu'il falloit commencer par chaſſer tous les Jéſuites de ces Provinces, & que le profit qu'on en retireroit vaudroit autant que les Mines d'or les plus abondantes.

Réponſe de D. Bernardin de Cardenas au Gouverneur de Rio de la Plata ſur ce ſujet.

Le Gouverneur outré de dépit ſoupçonna que ceux, qui l'avoient engagé dans cette recherche, s'étoient laiſſé aveugler par leur haine contre la Société : cependant la fuite de Bonaventure lui donnoit un peu à penſer; mais les Jéſuites, qui s'attendoient bien qu'on ne manqueroit pas de dire qu'ils l'avoient fait diſparoître, firent tant de diligences pour ſavoir ce qu'il étoit devenu, qu'il fut enfin trouvé. Le Gouverneur, à qui on le mena bien lié, commença par le faire délier; puis l'aïant tiré à part : » Mon ami, lui dit-il ſans lui faire

Le Délateur reparoît & ſe dédit.

» aucun reproche, ma fortune & la tienne ſont entre tes 1644.
» mains : mene moi aux Mines d'or que tu m'as dit avoir
» vûes, & dont tu m'as parlé avec tant d'aſſurance, & tu
» peux compter que je ferai pour toi plus que tu ne ſaurois
» eſperer. Seigneur, répondit l'Indien avec toutes les mar-
» ques de la plus grande ſurpriſe, je ne ſais ce que vous voulez
» me dire : je n'ai jamais parlé de Mines à perſonne.

Le Gouverneur crut qu'il ne diſoit cela que parcequ'il ne ſe croïoit point en liberté. Pour le raſſurer, il lui donna ſa parole de le prendre ſous ſa ſauve-garde, puis il lui rappella tout ce qu'il lui avoit dit des Mines, où il avoit travaillé, des Fortereſſes bâties par les Jéſuites pour les garder, des Garniſons qu'ils y entretenoient, des armes dont elles étoient bien pourvûes ; & il proteſta qu'il ne ſe ſouvenoit point d'avoir jamais rien dit de pareil. Il fut appliqué à la queſtion, & la force des tourmens ne put tirer de lui autre choſe, ſinon que, s'il avoit jamais parlé de Mines & de Fortereſſes, il falloit qu'il fût ivre. » Hé bien, dit le Gouverneur, ivreſſe ou » impoſture, il t'en coûtera la vie, » & il le condamna ſur le champ à être pendu. Les Jéſuites crurent devoir demander ſa grace, & à force de prieres ils obtinrent qu'il en fût quitte pour deux cents coups de fouet.

Ces Religieux ſe flattoient qu'une calomnie qui avoit ſi mal réuſſi à ſes Auteurs ne leur laiſſeroit que la honte de l'avoir inutilement emploïée pour les perdre : mais elle étoit de la nature de celles, dont les premieres impreſſions laiſſent des traces, qui ne peuvent être effacées par les juſtifications les plus authentiques. Ce ſont comme les racines d'un arbre qu'on a coupé, ſi on ne les arrache juſquà la derniere, une ſeule ſuffit pour le reproduire. Ainſi nous verrons bientôt les Mines d'or du Paraguay faire plus de bruit que jamais, ſe multiplier même, & s'étendre au-delà de la Province d'Uruguay ; & quoique rentrées encore dans le centre de la terre par les Déclarations les plus ſolemnelles publiées après les recherches les plus exactes, paſſer dans l'un & dans l'autre hémiſphere pour un fait avéré, & dont bien des Gens ne comprennent pas encore qu'on puiſſe douter.

Etat des Réductions.

Il n'y avoit alors que le Tucuman, où les Jéſuites du Paraguay jouiſſent d'une tranquillité que rien ne troubloit, parcequ'ils y travailloient ſous la protection d'un Evêque, qui leur montroit l'exemple, & ne manquoit aucune occaſion de

1644. prendre leur défenſe. Auſſi le Seigneur répandoit-il les plus abondantes bénédictions ſur leurs travaux ; d'ailleurs, malgré tout ce qu'ils avoient à ſouffrir dans les Provinces voiſines, leurs Réductions du Parana & de l'Uruguay y étoient plus floriſſantes que jamais, ſans même en excepter celles, d'où l'on entendoit gronder les orages de plus près, & où de tems en tems on y en reſſentoit d'aſſez vives ſecouſſes. Elles avoient réparé avec uſure toutes leurs pertes ; on n'y craignoit plus ni les attaques, ni les ſurpriſes des Mamelus & de leurs Alliés, & elles formoient déja cette République Chrétienne qui faiſoit l'admiration de tous ceux qui la voïoient de plus près. On y pratiquoit des vertus, dont on n'auroit jamais cru capables des Hommes de cette eſpece ; & ce qu'il y avoit de plus merveilleux, eſt que ſon accroiſſement ſenſible étoit preſqu'autant l'ouvrage des Néophytes, que de leurs Miſſionnaires, qui avoient ſu leur inſpirer tout le zele dont ils étoient eux-mêmes animés.

Déſordre parmi les Itatines.

Il n'en étoit pas encore de même parmi les Itatines ; cette année 1644 la Réduction de Notre-Dame de Foi fut ſur le point d'être entierement détruite par ſes propres Habitans, & trois Miſſionnaires furent en grand danger d'y être enſévelis ſous ſes ruines. Un Cacique ſe révolta ouvertement contr'eux, & entraîna toute ſa Bourgade dans ſon parti. Ils eſſuïerent publiquement les plus grandes avanies ; deux d'entr'eux n'en furent pas même quittes pour des injures & des affronts : le Pere Arenas fut un jour dangereuſement bleſſé à la tête par ces Furieux, & tous ſe virent abandonnés au point de ne pas même trouver un Enfant pour les ſervir à l'Autel. Bientôt la corruption des mœurs devint preſque générale, & faiſoit perdre toute eſpérance de pouvoir remédier à un mal qui avoit gagné ſourdement partout en même tems, & n'avoit éclaté qu'au moment qu'il étoit devenu extrême.

Comment on y remédie.

Ces révolutions ſont beaucoup plus ſenſibles à des cœurs vraiment apoſtoliques, que les plus rudes perſécutions. Les Miſſionnaires des Itatines ne perdirent pourtant point courage, & ſurent mettre à profit un de ces accidens, qui en ſoi paroiſſent n'avoir rien que de naturel, mais qu'ils eurent le ſecret de faire reconnoître pour un effet de la juſte vengeance d'un Dieu irrité. Un Tigre affamé ſe jetta dans la Bourgade, y dévora quatorze Perſonnes, & y étouffa pluſieurs Bœufs & pluſieurs Chevaux. Les Peres ne manquerent pas de faire craindre aux Habitans que ce malheur ne fût que le prélude

de bien d'autres plus fâcheux encore, s'ils ne se hâtoient d'appaiſer le courroux du Ciel ; & comme ils s'apperçurent que ce qui empêchoit l'effet de leurs charitables remontrances, étoit la crainte que l'on avoit du premier auteur de tout le déſordre, ils prirent le parti de faire un coup d'autorité, qui leur réuſſit. Ils trouverent le moïen d'attirer le Cacique, ſon Fils & ſes deux Neveux hors de la Bourgade, dans un endroit où ils avoient apoſté des Indiens d'une autre Réduction, dont ils étoient bien ſûrs. Ces Néophytes les ſaiſirent & les menerent dans une des Réductions de la Province d'Uruguay, éloignée de deux cents lieues de la leur : on n'en fut pas plutôt inſtruit dans celle-ci, qu'on n'y trouva preſque plus de difficulté à faire rentrer tout le monde dans le devoir, & la premiere ferveur y aïant enfin été rétablie, de nouveaux Proſélytes y vinrent de tous côtés. 1644.

Projet d'un nouvel Etabliſſement.

On apprit de quelques-uns d'eux, que des *Guirapores*, & pluſieurs Nations voiſines paroiſſoient fort diſpoſés à vivre ſous la conduite des Peres de la Compagnie ; & comme tous ces Indiens étoient établis à l'Occident du Paraguay, on jugea l'occaſion favorable pour entrer par-là dans le Chaco, ou du moins pour établir une communication plus aiſée & plus courte, entre les Provinces du Tucuman & du Paraguay, que l'on cherchoit depuis long-tems. Les Miſſionnaires des Itatines en écrivirent à leur Provincial, lequel pria le Pere Romero, qui ſe trouvoit pour lors à l'Aſſomption, de ſe charger de cette entrepriſe, ſuppoſé qu'il jugeât qu'elle pût réuſſir.

Il partit ſur le champ ; & comme en arrivant aux Itatines il connut qu'elle étoit fort du goût, non-ſeulement des Miſſionnaires, mais encore des plus anciens Néophytes, il ne crut pas devoir examiner davantage, & ſe mit en chemin avec le Pere Manſilla, un jeune Eſpagnol, nommé Matthieu Fernandez, qui étoit reçu dans la Compagnie, & quelques Itatines des plus zélés, traverſa une partie du Païs qui ſervoit de retraite aux Payaguas, & après dix-huit jours de marche, arriva aux premieres Bourgades des Infideles qu'il cherchoit. Il vouloit encore aller plus loin, pour mieux reconnoître ce Païs ; mais les Indiens lui conſeillerent de commencer par faire un bon Etabliſſement chez eux pour lui ſervir de retraite, en cas qu'il rencontrât des Peuples ennemis, & pour ne pas s'expoſer à manquer tout, en voulant trop embraſſer à la fois.

1645. Il les crut, & il se vit en peu de jours assez de Proselytes pour en former une Réduction. Il fit donc planter une Croix & bâtir une Chapelle; puis il écrivit à son Provincial pour lui demander des Ouvriers, ajoûtant qu'il esperoit d'avoir bientôt de quoi en occuper beaucoup. Il envoïa ensuite le P. Mansilla à l'Assomption avec une Lettre pour le Recteur du College de cette Ville, par laquelle il le prioit de lui envoïer plusieurs choses dont il avoit besoin pour sa nouvelle Réduction. Enfin il congédia les Itatines, à la réserve de six. Resté seul de Prêtre au milieu d'une multitude d'Indiens qui grossissoit tous les jours, il ne donnoit guere de relâche à ses travaux apostoliques, que pour traiter avec Jesus-Christ des moïens de le faire adorer dans l'immense étendue de Païs qu'il entreprenoit de soumettre à son Empire.

Martyre du P. Romero, d'un jeune Espagnol & d'un Itatine.

Le Seigneur avoit d'autres vûes sur lui, & ne vouloit pas differer plus long-tems à couronner le zele & les travaux d'un des plus laborieux & des plus illustres Missionnaires qu'ait eus le Paraguay. Un puissant Cacique étant venu par hasard à la nouvelle Réduction, le Pere lui parla de son projet, & se flatta de l'avoir engagé à lui amener toute sa Nation. Il se trompoit, le Barbare avoit déja résolu sa perte & la ruine de son Eglise naissante. De retour chez lui, il inspira toute sa fureur à ses Vassaux: quelques Déserteurs Itatines, & d'autres Indiens se joignirent à lui, & tous jurerent la mort du Missionnaire. Le Cacique prit les devants avec quarante Hommes choisis, pour le surprendre; mais le Serviteur de Dieu n'attendoit déja plus que le moment de lui faire le sacrifice de sa vie. Peu de jours auparavant, comme il prenoit son Breviaire pour réciter son Office, il le trouva taché de sang en plusieurs endroits, & il eut en même tems une forte pensée qu'il ne tarderoit pas à cueillir la palme du Martyre, qu'il avoit déja manquée plus d'une fois dans la Province d'Uruguay. Il en fit confidence à un des Itatines qu'il avoit retenus avec lui, & ce vertueux Néophyte, qui se nommoit Gonzave, lui protesta qu'il mourroit avec lui.

L'Homme Apostolique étoit encore tout occupé de cette agréable pensée, lorsqu'on vint lui dire de la part du Cacique qu'il arriveroit le lendemain avec plusieurs de ses Vassaux pour vivre sous sa conduite. On le pria de ne pas s'y fier & de se mettre en lieu de sûreté; mais il répondit qu'il avoit promis au Cacique de l'attendre, & qu'il ne croïoit pas devoir

devoir lui manquer de parole. Le lendemain de grand matin, une vieille Indienne vint toute essoufflée lui dire que s'il vouloit sauver sa vie, il s'éloignât sans tarder d'un moment; qu'une Troupe de Barbares venoit de fort loin, aïant le visage & le corps peints, comme ils avoient accoutumé d'être lorsqu'ils vouloient faire un mauvais coup : il répondit qu'il ne pouvoit lui rien arriver de plus avantageux que de sceller de son sang les vérités qu'il prêchoit; & que son sang, répandu pour le salut des Ennemis de la Religion, feroit peut-être, de ses Meurtriers, de fideles Disciples de Jesus-Christ. 1645.

Il apperçut dans le même tems son fidele Gonzalve, qui se disposoit à le défendre; & il lui dit qu'il ne s'étoit point exposé à tant de dangers pour faire la guerre, mais pour donner la connoissance du vrai Dieu à ceux qui ne le connoissoient pas. En achevant ces mots, il alla au-devant des Barbares, accompagné du seul Fernandez, à qui il avoit inspiré tout son courage : dès qu'il fut à portée de s'en faire entendre, il leur dit que son unique dessein en venant dans ce Païs avoit été de les affranchir de la servitude du Démon, & qu'il les exhortoit à profiter de la grace que Dieu leur faisoit de vouloir bien les recevoir au nombre de ses Enfans. En parlant ainsi il s'étoit approché d'eux; il leur fit de petits présens, & il les invita à venir se rafraîchir tandis qu'il alloit célébrer les saints Mysteres. Il prit en même tems le chemin de la Chapelle, & il étoit près de commencer la Messe, lorsqu'un Cacique, nommé *Donna*, qui l'avoit suivi avec le Chef de sa Troupe, lui déchargea sur la tête un coup de macana de toute sa force.

Un Infidele, qui étoit présent, lui demanda s'il étoit fou de traiter de la sorte un Homme, qui bien loin d'avoir jamais fait de mal à personne, n'étoit occupé qu'à faire du bien à tout le monde : » prends garde à toi-même, répondit le » Barbare, car vous méritez tous la mort pour avoir reçu » chez vous ce Prêtre Etranger «. Gonzalve, qui accouroit au secours du Serviteur de Dieu, fut en même tems percé d'une fleche qui le renversa mort, & Fernandez fut massacré dans le même instant. Le P. Romero respiroit encore; & une Indienne étoit venue avec de l'eau chaude pour laver sa plaie, qu'elle se promettoit bien de guérir; mais les Barbares la firent retirer, redoublerent leurs coups sur la tête du saint Hom-

1645. me, lui ouvrirent le ventre pour en arracher le cœur, lui couperent les doigts & la gorge, & commirent mille indignités ſur ſon corps.

La Réduction eſt évacuée. Ils pillerent enſuite la Chapelle, profanerent les Vaſes ſacrés, & terminerent cette ſanglante ſcène par une pratique ſuperſtitieuſe qui eſt en uſage parmi eux, quand ils ont tué un de leurs Ennemis : ils inſérerent les doigts, qu'ils avoient coupés au Serviteur de Jeſus-Chriſt, dans l'ouverture qu'ils lui avoient faite au ventre, perſuadés que par-là ils ſe mettoient à l'abri de la vengeance qu'on voudroit tirer de ſa mort. Les cinq Itatines qui reſtoient, & dont un étoit bleſſé, ſe retirerent ſans qu'on leur dît rien, & porterent chez eux ces triſtes nouvelles, ſans rentrer dans la Réduction que le Pere Romero avoit fondée, & dont tous les Habitans s'étoient déja diſperſés.

On a ſu depuis, que le premier deſſein des Barbares n'étoit pas de précipiter ainſi l'exécution de leur projet ; mais qu'aïant appris en chemin que la Réduction étoit ſans défenſe, parceque preſque tous les Hommes étoient allés à la chaſſe, ils jugerent à propos de profiter de l'occaſion. Les Chaſſeurs à leur retour furent au déſeſpoir de ne s'être pas trouvés chez eux pour ſauver leur Pere, qu'ils inhumerent le plus honorablement qu'il leur fut poſſible, auſſi-bien que les deux Compagnons de ſon martyre, & au bout de ſix mois le corps du P. Romero fut transferé aux Itatines. Ce Pere étoit né à Seville & avoit paſſé fort jeune au Paraguay, où il avoit été reçu dans la Compagnie par le Pere de Torrez. Nous avons vû la part qu'il eut à la converſion des Peuples de la Province d'Uruguay & du Tapé. Sa précieuſe mort arriva le 22 de Mars 1645.

Les Mamelus aux Itatines ; Miſſionnaire tué par ces Brigands. Le mauvais ſuccès de ſa derniere expédition ne rebuta point le Pere Manſilla ; & il prenoit déja des meſures pour rétablir la Réduction que ſon Fondateur avoit cimentée de ſon ſang, lorſqu'une Armée de Mamelus, qui n'oſoient plus ſe meſurer avec les nouveaux Chrétiens du Parana & de l'Uruguay, tomba à l'improviſte ſur les Itatines, qui n'étoient pas ſi bien armés, ni à portée d'être ſi promptement ſecourus, & qu'il étoit beaucoup plus aiſé de ſurprendre. Ils les ſurprirent en effet ; le P. François Arias fut tué dans la Réduction qu'il gouvernoit ; un grand nombre de Néophytes furent mis à la chaîne, & ce ne fut pas ſans beaucoup de

peines, qu'après la retraite de l'Ennemi, on put recueillir, des débris de cette Eglise, assez de Néophytes pour en former deux Bourgades. 1645.

Cependant Dom Bernardin de Cardenas avoit fixé sa demeure à Corrientès, où l'on fut extrêmement surpris de le voir agir comme s'il en eût été le Gouverneur & l'Evêque, déposant à son gré les Officiers de Justice & en nommant d'autres à leur place, faisant des Ordinations sans démissoires, & non-seulement sans en avoir demandé la permission au grand Vicaire nommé par le Chapitre de Buenos Ayrès dont le Siege épiscopal étoit vacant, mais encore malgré les oppositions que cet Ecclésiastique lui avoit fait signifier. Les Jésuites n'avoient point encore de Maison dans cette Ville; mais comme ils étoient obligés d'y passer fréquemment, & que les secours spirituels y manquoient assez souvent, ils ne pouvoient se dispenser d'y faire de tems en tems quelque séjour, à la priere des Habitans. Conduite de l'Evêque du Paraguay à Corrientès.

L'Evêque du Paraguay le trouva mauvais, les interdit, & sa mauvaise humeur s'étendit jusques sur ceux qui leur donnoient l'hospitalité. Il en usoit ainsi après avoir reçu deux citations pour aller rendre compte de sa conduite à l'Audience roïale des Charcas, auxquelles il n'avoit eu aucun égard; il n'y répondit même que par des récriminations contre le Gouverneur du Paraguay & contre les Jésuites. Sa premiere occupation, dès qu'il fut arrivé à Corrientès, avoit été de dresser un Manifeste sur tout ce qui s'étoit passé au sujet de son exil; & il l'avoit envoïé avec une Lettre du même style, datée du troisieme de Janvier, à l'Evêque du Tucuman, par son Neveu.

Le P. de Cardenas ne trouva point D. Melchior Maldonado à Santiago; & aïant su qu'il en étoit parti pour aller faire sa visite à Rioja, il ne jugea point à propos de l'y aller chercher; il se contenta de lui envoïer la Lettre de son Oncle. Ce Prélat y parloit d'abord du Gouverneur du Paraguay avec le dernier mépris & sans y ménager les termes, le représentant comme un Emporté, qui avoit osé mettre sacrilégement la main sur son Evêque, sans aucun égard, ni pour sa Personne, ni pour sa dignité, ni pour la sainteté de son caractere. Il le traitoit de Violateur des Droits sacrés de l'Episcopat, de la Jurisdiction & des Immunités de l'Eglise, & il se plaignoit qu'après tant d'excès, dont il n'y avoit pas un seul Sa Lettre à l'Evêque du Tucuman.

1645. qui ne méritât la mort, au lieu d'en être puni par les Tribunaux supérieurs, comme il devoit l'être, il en avoit été comblé d'honneurs & de récompenses.

Mais comme il ne voïoit dans D. Gregorio de Hinostrosa que le vil instrument de la fureur des Jésuites, c'est principalement sur ces Religieux qu'il déchargeoit toute l'amertume de sa bile; & il est vrai de dire que quand il auroit eu à peindre les plus détestables & les plus mépriſables des Hommes, il n'auroit pu emploïer d'autres traits ni d'autres couleurs. Tout cela étoit avancé avec autant d'assurance, que si leur Procès criminel eût été dressé dans les formes les plus juridiques, & qu'ils eussent été convaincus de maniere à ne pouvoir rien répliquer. Cependant, comme il prévoïoit bien que l'Evêque du Tucuman seroit instruit de tout par des Personnes qui pensoient tout autrement que lui sur le compte des Jésuites, pour l'intéresser dans sa cause il lui donnoit avis que ces Peres avoient osé dire que lui-même & son Provisеur avoient encouru les censures pour l'avoir consacré sans Bulles. Il est pourtant certain qu'ils n'en avoient point parlé. Mais D. Bernardin le concluoit des Ecrits qui avoient été publiés pour prouver que lui-même étoit lié par les censures, & dont il s'étoit mis dans la tête que les Jésuites étoient les Auteurs.

L'article de sa Lettre sur lequel il appuïoit davantage, étoit l'obligation indispensable où il prétendoit que D. Melchior étoit d'assembler un Concile provincial, en qualité de plus ancien Evêque de la Province, & le Siege Métropolitain étant vacant: car, disoit-il, il ne s'agit de rien moins que d'arrêter, ce qui ne sauroit se faire trop tôt, le débordement des crimes & des sacrileges qui inondent le Paraguay; que de faire cesser un schisme qui déchire l'Eglise; que de condamner des héréſies monstrueuses enseignées par les Jésuites; que de restituer à l'Eglise ses Privileges & sa Juriſdiction; que d'empêcher que l'on ne continuât à dépouiller les Evêques de leurs biens & de leurs droits; que de la sûreté de leurs Personnes; que de mettre un frein à la cupidité des Usurpateurs du Domaine & du Patronage de Sa Majesté; que de faire cesser le commerce qu'ils font de l'or du Paraguay avec les Etrangers, au grand préjudice des Finances du Roi; enfin que de garantir de la damnation éternelle un nombre infini d'Ames rachetées au prix du sang d'un Dieu, & qui périssent parcequ'on leur enseigne une

Doctrine fondée sur des principes hérétiques & schismatiques. 1645.

Pour engager encore davantage l'Evêque du Tucuman à ne point différer la convocation de ce Concile, D. Bernardin, après l'avoir menacé de la colere divine s'il refusoit d'emploïer un moïen si efficace pour la guérison de tant de maux, après lui avoir rappellé le Décret du Concile de Trente, qui ordonne la Tenue fréquente des Conciles provinciaux, & conclu de tout cela qu'il étoit obligé, sous peine de péché mortel, d'en assembler un au plutôt, il ajoûta: » je vous le demande de la part de Dieu, des bienheureux » Apôtres, & de notre Mere la sainte Eglise, avec humilité » & avec les plus grandes instances; je vous en requers avec » tout le respect qui vous est dû, & je vous y exhorte en protestant de tous les dommages irréparables qui s'ensuivront » infailliblement de votre refus. Que Dieu ne le permette » pas; qu'il inspire à votre Seigneurie illustrissime une résolution si nécessaire; qu'il l'éleve ensuite sur le Trône de » la Métropole & l'y conserve pendant un grand nombre d'années, ainsi que je le desire pour le bien de l'Eglise. A Corrientès, ce troisieme de Janvier 1645.

On voit par cette Lettre, & on le verra encore mieux par quelques autres qui se trouveront dans les Preuves, que tout ce que D. Bernardin de Cardenas avoit une fois imaginé, & tout ce que lui avoient dit certaines gens, se tournoient dans son esprit en évidence, & que la force de son imagination le fixoit de sorte à son objet, que les réflexions qui devoient naturellement l'arrêter ne s'y présentoient pas. Car, que pouvoit-il espérer d'un Concile présidé par Dom Melchior Maldonado, qu'il connoissoit assez pour savoir qu'il ne penseroit jamais comme lui, non-seulement au sujet des Jésuites, mais encore sur la conduite qu'il avoit tenue dans le gouvernement de son Diocèse, puisqu'il lui avoit si souvent marqué par écrit le jugement qu'il en portoit; & comment pouvoit-il lui envoïer par son Neveu sa Lettre & son Mémoire, sachant ce qu'il pensoit de ce Religieux? Mais incapable de revenir sur ce qu'il s'étoit une fois persuadé, il ne pouvoit pas croire qu'un autre pensât autrement que lui. Aussi la réponse de l'Evêque du Tucuman ne fit-elle aucune impression sur lui, quoiqu'elle fût très propre à le faire revenir de ses préjugés; on en jugera: la voici.

1645.

MONSEIGNEUR,

Réponse de l'Evêque du Tucuman.

» Il y a dans la Lettre de votre Seigneurie illuſtriſſime » trois articles auxquels il faut que je réponde d'abord. Le » premier regarde ce qui vous eſt arrivé en dernier lieu, à » quoi vous ajoûtez que l'on m'a mis en cauſe, auſſi-bien que » mon Proviſeur (1), pour vous avoir conſacré ſans avoir » vû les Bulles du Pape. Le ſecond eſt que les Peres de la » Compagnie de Jeſus ſont les Auteurs de tout le mal, & » qu'ils ont dit qu'ils avoient été inſtitués pour réformer les » Evêques, & beaucoup d'autres choſes, dont les unes ſont » hérétiques & les autres approchent fort de l'héréſie. Par » la troiſieme vous me preſſez vivement de convoquer un » Concile provincial, & vous me renvoïez, pour être mieux » inſtruit, à la Relation que devoit me communiquer le P. » Fr. Pierre de Cardenas. J'étois à Rioja lorſque ce Reli- » gieux arriva à Santiago, & il m'a envoïé votre Lettre, mais » je n'ai point vû la Relation.

» Je réponds au premier article, que je ne ſais que croire » de tout ce qu'on a mandé du Paraguay dans cette Pro- » vince, mais je comprends que tout ceci n'eſt pas bon : que » les Peres de la Compagnie ſoient la cauſe de tout, & qu'ils » n'aient enfanté que des horreurs, je le lis dans votre Let- » tre, mais dans celle que j'ai reçue du P. François Luper- » cio, leur Provincial, je vois une relation ſuccinte, très » modeſte, très reſpectueuſe pour votre Seigneurie illuſtriſſi- » me, dont il ne blâme aucune démarche. En la comparant » avec la vôtre, j'y trouve la modeſtie, le jugement, la gra- » vité, tout ce qu'on doit attendre d'un Homme de ſa naiſ- » ſance & d'un Religieux de la Compagnie de Jeſus. Je dois » le protéger, parceque j'en dois juger par ſes actions. Sur » ce principe vous & moi ſommes d'accord, puiſque c'eſt » une regle apoſtolique, qui nous eſt commune, de proté- » ger la juſtice, & plus encore quand il s'agit d'un Ordre » Religieux, lequel, tandis qu'on le perſécute au Paraguay, » eſt recherché à Rome & dans toutes les Cours. . . . . » Cet Ordre ne fait que de naître, & il compte déja un » grand nombre de Martyrs & de Saints, tous d'un rang

(1) Ce Proviſeur avoit été un des Chanoines Aſſiſtans au Sacre de D. Bernardin, qui n'avoit pas eu la diſpenſe de ſe faire conſacrer par un ſeul Evêque aſſiſté de deux Chanoines.

» distingué. Le second Paul de l'Eglise est sorti de son 1645.
» sein (1), & on n'a point encore vû de Jésuite hérétique.
» .... Tout ce qu'il y a de Personnes sensées regardent l'or
» & les Mines du Paraguay comme une invention de l'Enfer
» pour détruire leurs Réductions.

» Mais, Monseigneur, mettons dans la balance, d'une
» part douze mille écus que Sa Majesté tire de la caisse de
» Buenos Ayrès pour cette bonne œuvre, & de l'autre des
» millions d'Enfans baptisés & des centaines de milliers d'A-
» dultes convertis & civilisés, après avoir été tirés de leurs
» Forêts dans des Païs où aucun Espagnol n'avoit mis le
» pied; aux yeux de Dieu & de la raison cela est d'un
» grand poids; leurs Temples si riches & où le Service di-
» vin se fait avec tant de célébrité; que de sueurs, de fa-
» tigues & de dépense cela n'a-t-il point coûté? Voilà les
» Mines d'or du Paraguay. Si ces Peres étoient si avides d'ac-
» cumuler des richesses, ils n'auroient pas donné, comme
» on les accuse d'avoir fait, trente mille écus d'or à un Gou-
» verneur dont ils n'avoient rien à espérer. J'ai souvent cher-
» ché par quelle voie ils pouvoient envoïer leur or dans les
» Païs étrangers & aux Ennemis de l'Etat, je ne puis le de-
» viner; ce n'est certainement point par S. Paul de Pirati-
» ningue... Passons à ce qui regarde l'hérésie.

» Que votre Seigneurie illustrissime réponde à quiconque
» viendra pour en accuser les Jésuites, qu'il est un Impos-
» teur, qu'elle lui interdise l'entrée de sa Maison comme à
» un Calomniateur, & il ne sera bientôt plus parlé de schis-
» me & d'hérésie. J'ai toujours observé, Monseigneur, que
» dans tout le fracas qu'on a fait contre la Compagnie, on
» ne s'est point encore avisé d'accuser ces Religieux de fré-
» quenter les Femmes, de les solliciter, ni d'aucun crime
» qui regarde les mœurs & que la fragilité de notre nature
» pourroit rendre plus croïable: Dieu a permis qu'on ne
» leur imputât que des choses qui n'ont aucune vraisemblan-
» ce, & sur quoi ils n'ont pas besoin de se justifier. Ils n'ont
» pourtant pas été peu mortifiés de se voir accuser d'hé-
» résies, & des autres crimes dont vous les chargez; mais
» ils ne sauroient mieux s'en disculper, qu'en parlant comme
» ils font de votre Seigneurie illustrissime avec tant de res-

(1) Dom Jean de Palafox dans son Abregé de l'Etablissement des Ordres Religieux, donne aussi ce nom à Saint François Xavier.

1645. » pect & de révérence, & ne ſe plaignant jamais de ceux » qui ont part aux perſécutions qu'on leur ſuſcite.

» Quant au Concile provincial que vous voulez que j'aſ- » ſemble; j'ai pleinement ſatisfait à mon obligation ſur ce » point tant qu'a vécu l'Archevêque de la Plata, & on m'en » a rendu un bon témoignage. D'ailleurs, pour faire ce que » vous ſouhaitez, ce n'eſt pas aſſez que ce ſoit à moi à le » faire, il faut encore qu'il y ait des Evêques que je puiſſe » y inviter. Il faut de plus qu'ils puiſſent conferer & conſul- » ter enſemble ſur les ſujets dont on doit traiter dans ce Con- » cile, pour en juger avec plus de maturité; car des matie- » res de cette importance ne ſe décident pas légerement. Je » ne refuſerai jamais de riſquer ma vie & mon honneur, ni » de ſacrifier mon repos, quand il s'agira du Service de » Dieu; mais je ne voudrois pas, pour éterniſer mon nom, » remuer un doigt de ma main. Tout ſe doit faire dans » l'ordre & ſelon le droit; c'eſt la regle que je ſuivrai tou- » jours, quand il ſera queſtion de convoquer un Con- » cile.

» Or il eſt bon que vous ſachiez que le Seigneur Evêque » de Miſné ne ſeroit pas actuellement en état de s'y rendre; » que celui de la Paz eſt mort, & que celui de Buenos Ay- » rès n'a pas encore pris poſſeſſion de ſon Egliſe, ni acquis » l'expérience néceſſaire pour juger ſur des affaires auſſi im- » portantes que celles dont il s'agit. Il ne reſte donc que » vous & moi, qui ne ſerons jamais de même avis, parce- » que, vous le ſavez auſſi-bien que moi; je dois examiner » mûrement toutes choſes, & prendre conſeil de pluſieurs » Perſonnes qui aient beaucoup de probité, de religion & » de ſcience. C'eſt même une néceſſité pour moi que je » prenne les avis des Peres de la Compagnie, ce que je ne » manquerai jamais de faire pour tout ce qui regarde le gou- » vernement de mon Diocèſe. Non-ſeulement ils me con- » ſeillent bien, mais ils me contrediſent quelquefois, & je » leur en ſais bon gré. Ils ne me réforment pas comme Evê- » que, mais ils m'avertiſſent de ce qu'il y a de défectueux » dans le Frere Melchior. Mon état eſt plus parfait que le » leur; en qualité d'Evêque je ſuis leur Maître; cela m'im- » poſe l'obligation d'être le ſel de la terre, mais je ne ſuis » pas aſſuré de l'être.

» Vous me demandez, Monſeigneur, que je vous conſeille ſur

» ſur ce que vous avez à faire : mais comment pourrois- 1645.
» je conſeiller un Evêque, Dieu ne m'aïant chargé que
» de la conduite de mes Brebis ! Vous ſavez mieux que moi
» quelle eſt la regle d'un Evêque.... Je voudrois me ſouvenir
» toujours que la puiſſance, qui m'a été donnée dans ma con-
» ſécration, & que je vous ai communiquée en vous conſa-
» crant, ne conſiſte pas *in ſplendore veſtium, ſed morum ; non*
» *ad iram, ſed ad omnimodam patientiam.* Notre Seigneur, qui
» eſt le Chef des Evêques, nous a dit, *s'ils m'ont perſécuté, ils*
» *vous perſecuteront ;* & juſqu'où l'ont ils perſécuté ? juſqu'à
» l'attacher à une Croix, juſqu'à ne lui pas laiſſer une goute
» de ſang dans les veines.

» Or du haut de la Croix a-t-il traité Pilate d'Hérétique ?
» a-t-il dit des injures aux Phariſiens ? ... je le vois donner
» ſon Paradis au bon Larron qui ſe repentoit de ſon péché ;
» l'autre l'offenſoit, & il ne lui dit rien qui marquât du
» reſſentiment. Il prie ſon Pere de pardonner à ſes Bourreaux...
» Avons nous encore été perſécutés juſqu'à l'effuſion de notre
» ſang ? Avons-nous été comme lui couronnés d'épines ? notre
» pauvreté égale-t-elle la ſienne ? ... je vous dis, Monſei
» gneur, ce que je ſais de notre Chef : je ne vous dis point
» que je ſuis ſon exemple ; je ne vous dis point que vous ne
» le ſuivez pas ; mais ſi vous me le permettez, je vous dirai
» ce que l'on attend de vous & de moi. Bien des gens ne
» cherchent ſouvent qu'à nous irriter par leur mauvais con-
» ſeils, & à nous faire manquer à ce que la Religion, & la
» ſainteté du caractere dont nous ſommes revêtus, exigent de
» nous ; comme les Phariſiens en uſerent à l'égard de notre
» Chef, en lui diſant, ſi vous êtes le Fils de Dieu, deſcendez
» de la Croix... Les mauvais Conſeillers nous tiennent à-peu-
» près le même langage, quand ils nous exhortent à punir les
» injures qu'on nous a faites.

Conduite du Gouverneur & des Jéſuites après le départ de l'Evêque.

Cependant le Gouverneur du Paraguay, non content d'avoir inſtruit les Tribunaux ſupérieurs de l'Amérique des raiſons qui l'avoient obligé de faire ſortir Dom Bernardin de ſa Province, avoit envoïé au Conſeil roïal des Indes des Procès-verbaux en bonne forme de tout ce qui s'étoit paſſé dans ſon Gouvernement depuis que ce Prélat y étoit entré, pour lui faire connoître qu'il ne lui étoit reſté aucun autre moïen d'y rétablir l'ordre & la tranquillité, d'en prévenir la ruine entiere, auſſi-bien que celle des Réductions du Parana, & de faire ceſſer

1645. les ſcandales qui s'y multiplioient de jour en jour : les Jéſuites prirent auſſi de leur côté leurs précautions pour prévenir les ſuites de la perſécution qu'ils ſouffroient, & nommerent un Juge-Conſervateur (1), auquel en vertu d'une Bulle de Gregoire XIII, reçue dans tous les Etats du Roi Catholique, cette qualité donne droit de s'oppoſer, au nom de Sa Majeſté, à tout ce qu'on voudroit entreprendre ſur leur honneur, ſur leurs biens & ſur leur vie, & de faire le Procès à quiconque auroit exécuté de pareilles entrepriſes.

1646. Dom Gregorio n'avoit pas manqué de prévenir auſſi le Conſeil ſur ce que, pour rétablir ſon autorité preſque anéantie par les intrigues de l'Evêque, il ne lui étoit reſté d'autre reſſource que d'appeller les Milices des Réductions du Parana, ajoûtant que dans cette occaſion elles lui avoient donné les plus grandes preuves de leur fidélité, de leur obéiſſance, & de leur zele pour le ſervice du Roi. Elles lui en donnerent l'année ſuivante une autre moins équivoque encore, & qui donna lieu à ce Gouverneur de faire connoître au Roi ſon Maître de quelle importance il étoit pour la ſûreté de la Province que Sa Majeſté lui avoit confiée, de ne pas permettre qu'on inquiétât les Indiens des Réductions, & encore moins que l'on donnât la moindre atteinte à leurs Privileges. Les Guaycurus, fortifiés d'un grand nombre de leurs Alliés, paroiſſoient fort réſolus à chaſſer les Eſpagnols de l'Aſſomption ; & leurs préparatifs s'étoient faits avec un ſi grand ſecret, que le maſſacre de quelques Habitans de la Campagne ne fut regardé dans cette Ville, que comme une de ces hoſtilités ordinaires, qui n'avoient pour objet que le pillage de quelques Habitations, & qu'on pouvoit arrêter avec un ou deux détachemens de Soldats.

Les Indiens du Parana rendent un grand ſervice à la Province du Paraguay.

Mais on s'apperçut bientôt que la choſe étoit beaucoup plus ſérieuſe qu'on ne l'avoit cru, que c'étoit à la Capitale même que ces Barbares en vouloient, & qu'ils s'en approchoient avec des forces ſupérieures à celles des Eſpagnols. Le Gouverneur en eut le premier avis par le Cacique d'une Réduction du Parana, qui l'inſtruiſit en détail du deſſein & du nombre des Ennemis, & à qui il donna ordre ſur le champ de lever en diligence un Corps de Milices des Réductions, & de le lui amener. Le Cacique ne perdit point de tems, & ſa promptitude déconcerta les meſures que prenoient ces Barbares pour fondre

(1) Voïez le Bullaire de Grégoire XIII. ſon Prédéceſſeur, avoit réſolu de faire Ce Pape ne fit qu'exécuter ce que Pie V, lorſqu'il mourut.

en même tems de toutes parts sur la Province, où ils se flattoient de ne trouver presque personne qui fût sur ses gardes. 1646.

Mais ils furent eux-mêmes surpris. Les Néophytes fondirent sur un grand Corps de Guaycurus, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à se voir attaqué, le taillerent en pieces; & cet échec répandit une si grande terreur parmi tous les Confédérés, qu'il ne parut presque plus personne en campagne. Dom Gregorio, dans le compte qu'il rendit au Conseil des Indes de cette Action, n'oublia point de faire observer que s'il n'avoit pas mis l'Evêque du Paraguay hors d'état d'exécuter son projet sur les Réductions, il n'y auroit pas trouvé le secours qui lui étoit venu si à propos; personne ne doutant qu'au moment qu'on en auroit fait sortir les Jésuites qui avoient fait toute la confiance de ces nouveaux Chrétiens, ils auroient tous déserté, & que la Province couroit risque d'être perdue sans ressource.

Ordre de l'Audience roïale contre Dom Bernardin de Cardenas.

Le Prélat exilé esperoit cependant plus que jamais de rentrer triomphant dans son Diocèse : il avoit bien des Amis & des Protecteurs à la Plata, sa Patrie ; il leur adressa ses Mémoires justificatifs, & il comptoit si fort sur leur crédit & sur la bonté de sa cause, qu'il ne doutoit point que l'Audience roïale, revenue, disoit il, des préjugés que ses Ennemis lui avoient inspirés contre lui, & auxquels il attribuoit trois citations qu'on lui avoit signifiées de sa part pour comparoître personnellement devant elle, ne le rétablît incessamment sur son Siége. Mais il fut bien surpris d'apprendre que la Ville de Corrientès où il étoit, & toutes celles où il pouvoit trouver un asyle, avoient reçu de cette Cour supérieure un ordre de l'obliger à en sortir, ou une défense de le recevoir, s'il n'obéissoit à celui qui lui avoit été signifié; la tranquillité, de ces Provinces, & le service du Roi dépendant de son obéissance (1).

1646-47.

Il part pour l'Assomption, & n'y est pas reçu.

Ce coup l'étonna, mais ne le déconcerta point. Comme l'Audience roïale le nommoit toujours Evêque du Paraguay, il prétendit qu'avant que de partir pour la Plata, il falloit qu'il allât à l'Assomption, du moins pour nommer un grand Vicaire qui gouvernât le Diocèse en son nom pendant son absence; & vers la fin de cette année 1646, ou au commencement de la suivante, il s'embarqua à Corrientès pour s'y rendre. Il n'en étoit plus qu'à huit lieues, lorsqu'on vint lui

(1) Que de no obedecer lo hagan salir de los nuestros Reynos y Señorias como ageno y estraño, por importar assi para la quietud de aquellas Provincias, y al servicio de su Magestad.

1646-47. signifier de la part du Gouverneur, une défense d'en approcher davantage. Il voulut se faire débarquer à l'endroit même, où il se trouvoit, espérant de pouvoir se rendre à l'Assomption par des chemins détournés, & de s'y montrer lorsqu'on s'y attendroit le moins ; mais ceux qui conduisoient sa Barque ne lui permirent pas d'en sortir, &, malgré ses prieres & ses menaces, reprirent le chemin de Corrientès.

Il est nommé à l'Evêché de Popayan.

Il y reçut bientôt une nouvelle Citation de l'Audience roïale, semblable aux précédentes, qui étoit datée du 29 d'Avril 1647, & dont l'adresse portoit qu'il étoit nommé Evêque de Popayan. Cette Ville est la Capitale d'une Province du nouveau Roïaume de Grenade, qui porte le même nom, & elle est éloignée au moins de mille lieues de l'Assomption. D. Bernardin regarda cette nomination comme un honnête exil, & il représenta au Roi, qui avoit déja écrit en conséquence au Métropolitain & au Chapitre de la Cathédrale de Popayan pour leur en donner avis, que la longueur du chemin, & son grand âge ne lui permettoient point d'accepter cet Evêché.

1648. L'année suivante Dom Diegue Escobar Osorio, aïant succedé à Dom Gregorio de Hinostrosa dans le Gouvernement du Paraguay, Dom Bernardin de Cardenas n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il partit pour l'Assomption.

Il retourne à l'Assomption.

Il paroît qu'il en avoit enfin obtenu la permission de l'Audience roïale des Charcas, ou du Viceroi, pour y regler ses affaires : du moins est-il certain que dans les Instructions du nouveau Gouverneur, il lui étoit expressément recommandé de s'opposer à tout ce que cet Evêque & ses Partisans voudroient entreprendre contre les Jésuites. Le Prélat étoit cependant plus résolu que jamais de les chasser de la Province & de leurs Réductions ; mais pour mieux assurer le succès de cette Entreprise, il voulut auparavant connoître ce qu'il avoit à craindre ou à esperer du nouveau Gouverneur. En prêchant, le jour de la Fête de Saint Pierre, il ne put se tenir d'invectiver contre la Société ; mais il le fit avec plus de modération qu'à son ordinaire.

Il reçoit une Lettre de Dom Jean de Palafox.

Ce qui le rassuroit surtout, c'est qu'il avoit été reçu à l'Assomption aux acclamations du Peuple, & conduit comme en triomphe au Couvent de S. François, où il avoit pris d'abord un logement. Il se flattoit que tous les Ordres de la Ville avoient pris part à cette réception, & il en concluoit qu'il ne trouveroit bientôt plus d'obstacle à tout ce qu'il voudroit entreprendre. Une Lettre, qu'il reçut à-peu-près dans le même

tems de Dom Jean de Palafox, Evêque de la Ville des Anges au Méxique, le confirma encore beaucoup dans la penſée, que ce qu'il méditoit contre les Jéſuites étoit une inſpiration du Ciel. Cette Lettre étoit, à ce qu'on a cru communément, une Lettre circulaire, que Dom Jean de Palafox écrivoit à pluſieurs Evêques de l'Amérique, pour les engager à s'unir avec lui contre les Jéſuites, avec leſquels perſonne n'ignore les grands démêlés qu'il eut dans la nouvelle Eſpagne, & dont il a dit beaucoup de bien dans des Ouvrages qu'il a compoſés depuis, étant Evêque d'Oſma. 1648.

Nouveau Gouverneur du Paraguay, en quelle diſpoſition il trouve la Ville de l'Aſſomption.

Pour revenir au nouveau Gouverneur du Paraguay, quoiqu'il fût Membre de l'Audience roïale des Charcas, il étoit parti de la Plata ſans bien connoître en quelle diſpoſition ſe trouvoient les eſprits dans la Capitale de ſa Province, ni ceux auxquels il pouvoit s'adreſſer pour en être inſtruit comme il étoit néceſſaire qu'il le fût : c'étoit également l'effet des informations différentes, & preſque toujours contradictoires, qu'on envoïoit ſans ceſſe de cette Ville à la Plata, & des diverſes impreſſions qu'elles faiſoient ſur ceux qui en avoient connoiſſance. Il eſt certain d'ailleurs qu'à l'Aſſomption bien des Gens étoient entierement dévoués à l'Evêque ; que l'eſprit de ſédition s'étoit emparé de la Multitude, & qu'elle y étoit entraînée par l'eſpérance qu'on lui avoit inſpirée, de voir bientôt les nouveaux Chrétiens du Parana ſoumis au ſervice perſonnel.

Ce qui lui arrive en y allant.

Dom Diegue n'étoit cependant pas encore arrivé dans ſon Gouvernement, qu'il eut un moïen aſſez ſûr pour connoître de quoi étoient capables ceux qui étoient animés par un ſi grand interêt ; car il eut avis en chemin que ſur un bruit qui avoit couru à l'Aſſomption, qu'il lui étoit expreſſément ordonné de ne pas ſouffrir qu'on entreprît rien contre les Jéſuites, deux Scélerats en étoient partis pour l'aſſaſſiner, ce qui l'obligea de mander mille Indiens des Réductions pour l'eſcorter. La promptitude de ces Néophytes à ſe rendre auprès de lui, & la fuite de quelques perſonnes, quand la nouvelle en eut été répandue dans la Capitale, acheverent de lui faire connoître la grandeur du mal auquel il étoit chargé de remédier, & il en profita en Homme ſage.

Sa conduite à l'égard de l'Evêque & des Jéſuites.

Il réſolut d'abord d'avoir pour l'Evêque tous les égards dûs à ſon caractere, & de ne lui point donner le moindre ſujet de ſoupçonner qu'il eût apporté de la Plata aucune prévention, qui pût alterer tant ſoit peu la bonne intelligence, que

1648. le bien général demandoit qu'il conſervât avec lui, tandis que le Prélat reſteroit dans la Province. Quant aux Jéſuites, il ſe comporta à leur égard de maniere, qu'ils comprirent que tout ce qu'ils pouvoient eſperer de lui, étoit qu'ils ne devoient point apprehender qu'il ſouffrît qu'on leur fît aucune violence, ſoit en leurs biens, ſoit en leur honneur, & il leur rendit par-là beaucoup plus de ſervice, que s'il s'étoit hautement déclaré en leur faveur.

L'Evêque renouvelle ſa priſe de poſſeſſion.

Il paroît d'ailleurs qu'il ne fit aucune démarche pour engager Dom Bernardin à ſatisfaire à ce que l'Audience roïale exigeoit de lui, & il eſt certain que ce Prélat ne ſongeoit à rien moins qu'à ſe rendre à la Plata; car après trois ſemaines de ſéjour dans le Couvent de S. François, il étoit allé loger dans le Palais épiſcopal, puis il avoit jugé à propos de renouveller ſa priſe de poſſeſſion de l'Evêché du Paraguay. Cette cérémonie s'étoit faite avec l'applaudiſſement du Peuple; mais quelques Chanoines avoient encore réiteré leurs proteſtations, & recommencé à faire l'Office dans l'Egliſe du College: le P. Sobrino, qui en étoit encore Recteur, le P. Diaz Taño, Supérieur général des Réductions du Parana, & le P. de Boroa, qui ſuccéda bientôt après au P. Sobrino, s'étoient renfermés dans cette Maiſon, & ils ne tarderent point à être convaincus que Dom Bernardin n'attendoit qu'une occaſion favorable pour les en chaſſer.

Il recommence à invectiver les Jéſuites.

Il recommençoit déja à publier contr'eux toutes les calomnies qu'il avoit fait répandre depuis pluſieurs années dans la Ville & dans la Province. Ses Confidens le ſecondoient avec zele, & ſur-tout un Frere Convers de ſon Ordre, dont nous aurons bientôt plus d'une occaſion de parler. Tout étoit bon à ce Religieux, & à ceux qui lui fourniſſoient des matériaux pour remplir ſes Libelles diffamatoires. La difficulté fut d'abord d'avoir des preuves, qui puſſent convaincre le Public impartial; on connoiſſoit la plûpart de ceux qui étoient aveuglément livrés à l'Evêque, & leur ſignature n'auroit pas été d'un grand poids. Pour en avoir qui ne fuſſent point ſuſpectes, voici ce que l'on fit:

Comment on fait ſigner des dépoſitions contre eux.

On obligeoit juſqu'aux Ecoliers à ſigner, & on ne leur permettoit pas même de lire ce qu'ils ſignoient. Un de ces jeunes Gens, nommé *Ignace Frias*, aïant eu défenſe de ſon Pere de mettre ſon nom à aucun écrit qu'on lui préſenteroit ainſi, & réfuſant en effet d'en ſigner un, fut fouetté cruellement, ſans

pouvoir être ébranlé par un traitement si rude. Il entra depuis dans la Compagnie, & y a rempli avec honneur les premiers Emplois de la Province. Lorsqu'on n'avoit pas le tems de multiplier les copies, on exigeoit des blancs-signés, que l'on rempliſſoit ensuite de tout ce qu'on vouloit. Un paquet de ces blancs-signés, qui fut envoïé dans la suite au Frere Villalon, Procureur de Dom Bernardin en Espagne, tomba entre les mains des Anglois, lesquels instruits par les Lettres dont ils étoient accompagnés, de l'usage que ce Religieux en devoit faire, en furent extrêmement scandalisés. 1648.

L'Evêque chasse les Jésuites des Itatines.

Mais tandis que Dom Bernardin étoit si bien servi par ceux, à qui il avoit confié ses intérêts, il ne s'endormoit pas lui-même, & ne négligeoit rien, soit pour sonder les sentimens du Gouverneur au sujet des Jésuites, soit pour l'accoutumer à les voir dépouiller de leurs Missions. Il commença par leur ôter celles des Itatines; & il sut si bien colorer cette premiere tentative, que Dom Diegue Escobar Osorio, qui n'en prévit pas les suites, ne s'y opposa point. Depuis les derniers ravages des Mamelus dans ces Missions, on en avoit transporté les débris à l'Occident du Paraguay, dans le Canton de Caaguazu, environ à cent lieues au Nord de l'Assomption, & on en avoit formé deux Bourgades. Ces Missionnaires, en mettant ainsi les Fleuve entre leurs Néophytes & les Ennemis, avoient encore eu une autre vûe, que celle de les garantir de toute surprise.

Nous avons vû les raisons qu'ils leur avoient fait souhaiter de fonder des Eglises de ce côté-là du Paraguay : leur premiere tentative avoit échoué par la mort du P. Romero ; ils espéroient d'y réussir par le moïen des Itatines, qui se trouvoient encore au nombre de trois mille, y compris quelques autres Indiens qui s'étoient joints à eux, & ils avoient tout lieu de croire que ce nombre croîtroit beaucoup en peu de tems. Rien d'ailleurs n'étoit plus avantageux à la Province du Paraguay que cet Etablissement, parceque ces Réductions ne pouvoient manquer avec le tems de tenir en respect les Guaycurus & les Payaguas, avec lesquels on ne pouvoit plus esperer une paix durable. Mais le nouveau Gouverneur, ou n'avoit pas encore compris de quelle importance il étoit de leur opposer des Indiens, sur lesquels on pût compter, ou ne comprenoit pas le danger de voir cette Colonie naissante se dissiper, si on en retiroit ceux qui commençoient à la former : il apprit donc

1648. avec assez d'indifférence que deux Ecclésiastiques étoient partis pour aller prendre la place des Jésuites aux Itatines. Il ignoroit apparemment qu'on leur avoit donné main-forte pour prendre possession de leurs Cures, & on lui cacha sans doute que les Jésuites, qui y étoient au nombre de quatre, en avoient été chassés, ramenés à l'Assomption, & traités si rudement pendant le voïage, que le P. de Arenas en étoit mort.

Dissipation des Itatines.

Ce qu'il y eut de plus triste, & ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, c'est que les Itatines ne doutant point qu'on n'en voulût à leur liberté, en faisant ce changement, se mutinerent; ce qui allarma tellement les deux Ecclésiastiques, que sur le champ ils reprirent le chemin de l'Assomption; ils publierent même en y arrivant, qu'ils ne comprenoient point comment les Jésuites pouvoient subsister parmi des Indiens, qui ne païoient rien, ni pour les Messes, ni pour les Enterremens. Enfin les deux Réductions furent bientôt désertes, & l'Evêque persuadé que les Jésuites ne pouvoient faire que de mauvais Chrétiens, aima mieux laisser sans Pasteur un Troupeau errant & dispersé, que d'y renvoïer ceux qui pouvoient seuls le réunir dans la Bergerie.

Ce qu'il en coûte pour les réunir.

L'Audience roïale des Charcas ne pensoit pas de même. Au premier avis qu'elle eut de ce qui venoit de se passer aux Itatines, elle donna des ordres très précis d'y renvoïer des Jésuites. Mais cet ordre arriva bien tard. Une année presqu'entiere s'étoit écoulée depuis le dépeuplement des deux Réductions; &, quelque diligence que pussent faire ceux qui furent chargés de rassembler les Indiens fugitifs, dispersés dans des Païs impratiquables, à peine en purent-ils ramener la moitié. On ne sauroit imaginer les fatigues qu'ils y essuïerent: le Pere Mansilla en eut les jambes pourries, & les vers qui s'y mirent, lui causerent de si vives douleurs, qu'on fut obligé de le faire transporter à Cordoue; les Jésuites n'étant plus alors à l'Assomption. Un si long voïage augmenta encore son mal, & les remedes qu'on lui fit trop tard, ne le soulagerent que très peu. On ne put néanmoins lui refuser la grace qu'il demanda avec les plus grandes instances, d'aller mourir dans sa Mission.

Fin du Livre onzieme.

HISTOIRE

HISTOIRE DU PARAGUAY.

DOUZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

Les Jésuites sont insultés & maltraités à l'Assomption. Mort subite du Gouverneur. L'Evêque se fait élire Gouverneur. Mesures qu'il prend pour chasser les Jésuites de la Ville. Ils sont chassés à main armée, & jettés dans une Barque sans provisions & sans Rameurs. Comment ils arrivent & sont reçus à Corrientes. Ce qui se passa au Collége de l'Assomption après qu'ils en furent sortis. L'Evêque récompense ceux qui l'ont bien servi, & envoie un Procureur à Madrid. Le Recteur du Collége de Cordoue porte ses plaintes à l'Audience roïale de la Plata. L'Evêque est cité à comparoître devant cette Cour supérieure. Dom Sébastien de Leon nommé Gouverneur du Paraguay par interim. *Sa conduite pendant les troubles. L'Evêque se détermine à ne point le reconnoître en cette qualité, & ne veut entendre à aucun accommodement. Moderation de Dom Sébastien. Les deux Armées en viennent aux mains. Les Troupes de l'Evêque sont défaites. Dom Sébastien est reconnu à l'Assomption en qualité de Gouverneur. Sa conduite envers l'Evêque. Procédures de deux Juges-Conservateurs. Les Jésuites sont rétablis à l'Assomption. On ne fait aucune recherche contre ceux qui ont favorisé l'usurpation du Gouvernement. Proviseur nommé pour l'Evêché du Paraguay. L'Evêque arrive à la Plata; comment il y est reçu. Nouvelles fâcheuses qu'il y apprend. Sa Lettre au Viceroi du Pérou. Un Visiteur du Paraguay à Santafé, & ce qui s'y passe. Sentence de ce Visitem. Il refuse de visiter les Réductions. Défaite des Mamelus par les Néophytes, qui obligent aussi les Guaycurus à se retirer, & rebâtissent l'Eglise de Sainte Luce. Réfutation de ce qu'on a publié contre le Visiteur. Nouveau Visiteur, & ses instruc-*

tions. Nouvelle dénonciation de Mines d'or. Rétractation du Sécrétaire de D. Bernardin de Cardenas. Sentence de D. Gabriel de Peralta, contre les Exécuteurs des violences de D. Bernardin de Cardenas envers les Jéſuites. Lettre du même au Préſident du Conſeil roïal des Indes. Déchaînement contre les Jéſuites. L'Evêque de Buenos Ayrès veut les chaſſer des Réductions de ſon Diocèſe. Lettre du Gouverneur de cette Province. L'Evêque ſe reconcilie avec les Jéſuites. Services rendus à cette Province par les Néophytes. Le Frere Villalon retourne au Paraguay, & pourquoi. Lettre du Roi à l'Archevêque de la Plata. Lettre de Dom Bernardin à ce Prélat. Un nouveau Viſiteur chargé de faire examiner le Cathéchiſme que les Jéſuites enſeignoient à leurs Néophytes. Junte pour cet examen. Ecrit que le Provincial lui fait préſenter. Sentimens des Examinateurs. Le nouveau Dénonciateur des Mines d'or s'échappe, & eſt arrêté. Sa dépoſition : avis des Mineurs. Nouvelle dénonciation, & ce qui en arrive. Comment on découvre la vérité. Rétractation du Capitaine Ramirez de Fuenleal. Deux Sentences du Viſiteur. D. Jean de Palafox écrit au Pape en faveur de Dom Bernardin. Lettres de L'Evêque du Tucuman à Innocent X. Autre Lettre du même à Alexandre VII. Troiſieme Lettre du Roi d'Eſpagne. Secours donné à propos par les Néophytes au Gouverneur du Paraguay. Ils ſont attaqués par les Guaycurus, & les défont. Toute l'affaire du Paraguay évoquée au Conſeil roïal des Indes. Le Pere Diaz Taño à Madrid. Comment il y eſt reçu. Déchaînement en Eſpagne contre les Jéſuites. Le Roi d'Eſpagne demande au Général des Jéſuites un Viſiteur pour le Paraguay. Quel fut celui qui fut nommé. Il conſulte le Commiſſaire des Peres de Saint François. Lettre de ce Commiſſaire au Général des Jéſuites. En quel état le Viſiteur, nommé par le Général des Jéſuites, trouve ſa Province.

1648-49. Les Jéſuites ſont inſultés & maltraités à l'Aſſomption.

LE Parti de Dom Bernardin de Cardenas groſſiſſoit de jour en jour à l'Aſſomption, à la faveur de l'eſpece d'indifférence, où paroiſſoit être le Gouverneur à l'égard des Jéſuites, & qui pouvoit bien être cauſée par la crainte de retomber dans le danger, où il avoit été expoſé en venant de la Plata. Alors le ſoulevement contre ces Religieux devint preſque général. A-peine pouvoient-ils paroître quelque part ſans être inſultés, & ils n'en étoient pas même toujours quittes pour des ava-

nies. Le P. Diaz Taño, ſi reſpecté par-tout ailleurs, & qui l'avoit été plus que perſonne dans cette Capitale, étoit celui, pour qui il étoit moins ſûr de s'y montrer. Le Pere Antoine Manquiano rencontra un jour un Furieux, qui l'aborda en lui diſant qu'il ne ſavoit à quoi il tenoit qu'il ne lui arrachât le cœur de la poitrine pour le manger. Enfin les choſes allerent ſi loin, que le Recteur du Collége fut obligé de fermer ſon Egliſe, & de défendre à ſes Religieux de ſortir de la Maiſon, où ils n'auroient pas même été en ſûreté, ſi le Juge-Conſervateur n'y avoit pas fait mettre des Gardes. 1649.

Mort ſubite du Gouverneur.

Ce n'eſt pas qu'ils n'euſſent encore bien des Amis dans la Ville; mais comme l'Evêque les avoit de nouveau déclarés excommuniés, perſonne n'oſoit avoir aucune ſorte de communication avec eux, & le Gouverneur, qui ne doutoit point de la validité de l'excommunication, ne leur donnoit aucune aſſiſtance, de peur de tomber dans les mêmes embarras, où ſon Prédéceſſeur s'étoit ſi ſouvent trouvé. Dom Bernardin ne le ménageoit pas beaucoup lui-même, & perſuadé qu'il n'obtiendroit jamais ſon conſentement pour l'exil des Jéſuites, il évita avec ſoin de lui en parler. Mais cette barriere, que le Prélat n'oſoit franchir, tomba lorſqu'on y penſoit le moins. Dom Diegue mourut preſque ſubitement après avoir pris un remede qu'on lui avoit envoïé, en l'aſſurant qu'il étoit ſouverain contre une incommodité qui lui étoit ſurvenue.

L'Evêque ſe fait élire Gouverneur.

A-peine eut-il les yeux fermés, qu'on s'aſſembla tumultuairement à la Maiſon de Ville, pour lui donner un Succeſſeur, en attendant que le Roi eût nommé un Gouverneur; & cela, en vertu de la prétendue Cédule de Charles V, qui ne donnoit plus ce droit à la Maiſon de Ville de l'Aſſomption, comme je l'ai déja remarqué, & contre le droit du Viceroi du Pérou, ou en ſon abſence, de l'Audience roïale des Charcas. Mais on ne connoiſſoit plus à l'Aſſomption, ni loi, ni autorité ſupérieure. La Populace, ameutée par les Créatures de l'Evêque, le proclama Gouverneur & Capitaine général. Parmi ceux qui étoient en place, les uns penſoient comme le Peuple, les autres n'oſerent ſe compromettre; & Dom Bernardin de Cardenas prit poſſeſſion du Gouvernement, ſans que perſonne s'y oppoſât.

On ne douta plus alors de l'exil des Jéſuites; mais D. Bernardin ne voulut ſe déclarer qu'après qu'il auroit ſi bien pris ſes me-

1649. Mesures qu'il prend pour chasser les Jésuites de leur Collége.

sures, qu'il parût n'avoir rien fait que sur les instances réitérées de tous les Ordres de la Ville. Il commença par déplacer tous ceux qu'il savoit bien ne pas entrer dans ses vûes; & il en obligea même plusieurs à se retirer dans leurs Campagnes. Ses Emissaires se répandirent ensuite dans tous les quartiers de la Ville, pour animer le Peuple & l'engager à demander que les Jésuites fussent chassés de la Province; & pour lui donner encore plus de chaleur, un jour qu'il officioit pontificalement dans la Cathédrale, il se tourna vers le Peuple après la consécration, & lui montrant la sainte Hostie, *croiez-vous, mes Freres*, dit-il, *que Jésus-Christ soit ici présent sous ces espèces?* tous s'écrierent qu'ils étoient disposés à verser leur sang pour la défense de cette vérité: *croiez aussi fermement*, reprit-il, *que j'ai un ordre du Roi de chasser les Jésuites de cette Ville* (1).

Le Docteur François Xarque, après avoir rapporté ce fait, ajoûte qu'il ne pouvoit encore se persuader qu'un Evêque eût pu parler de la sorte, contre sa conscience, & qu'il falloit que quelqu'un de ses Partisans eût fabriqué à son insu une Lettre sous le nom du Roi, & contrefait le seing & le sceau de S. M. Mais le Frere Villalon, dans ses Mémoriaux présentés au Conseil des Indes, jugea qu'il étoit plus court de nier le fait, quoique de notoriété publique. Ce qui est certain, c'est que cette déclaration de l'Evêque acheva de persuader à la Multitude, que les Jésuites étoient véritablement coupables de tous les crimes dont ce Prélat les accusoit. On eut ensuite grand soin de publier que l'exil de ces Religieux mettroit l'Evêque-Gouverneur en possession de plus de vingt mille Indiens, qu'il distribueroit aux Espagnols à proportion de l'ardeur que chacun auroit témoignée à seconder son zele pour l'Eglise & pour l'Etat; & quelles richesses, ajoûtoit-on, vont couler dans la Province, des Mines d'or, que ces Ennemis de Dieu & du Roi tiennent si bien cachées, & qu'on découvrira aisément, quand on les aura aussi chassés de leurs Réductions?

Ils sont chassés de leur Collége, à main armée.

Les esprits étant ainsi préparés, il parut un Edit du Prélat, qui obligeoit, sous peine d'excommunication & de la vie, tous ceux qui étoient capables de porter les armes, de se ranger sous la Banniere de Jean de Vallejo Villasanti, Lieutenant de Roi, & d'exécuter tout ce que cet Officier leur com-

(1) Xarque, Liv. 2. Chap. 40. num. 30.

manderoit. Tous obéirent ; & le ſixieme de Mars 1649, Villaſanti marcha à leur tête, & alla ſe préſenter à la porte du Collége. Elle étoit fermée ; & tous les Jéſuites, retirés dans une Chapelle intérieure, y étoient en prieres. Le Lieutenant de Roi, après une ſommation de l'ouvrir, qu'ils n'entendirent apparemment pas, la fit briſer à coups de haches, entra dans la Chapelle avec le Greffier & quelques autres Officiers, ſignifia au Recteur un ordre de ſortir ſur le champ de la Ville, avec tous ſes Religieux, & d'évacuer avec toute la promptitude poſſible les Réductions du Parana, & tous les autres Etabliſſemens que la Compagnie avoit dans la Province de Paraguay. 1649.

Le Recteur répondit que les Jéſuites avoient érigé le Collége de l'Aſſomption avec la permiſſion du Roi Philippe II, que les Succeſſeurs de ce Prince leur avoient donné & ſouvent réitéré l'ordre de ne point l'abandonner ſans leur agrément, & qu'ils ne pouvoient, ſans ſe rendre coupables de déſobéiſſance, acquieſcer au commandement qu'on leur faiſoit. Le Pere Diaz Taño lui montra en même tems toutes les Pieces qui faiſoient la preuve de tout ce que le Pere de Boroa venoit de dire : mais Villaſanti, ſans vouloir ſeulement les regarder, fit ſigne à ſes Gens d'exécuter ce qu'il leur avoit preſcrit. Tous dans le moment ſe jetterent avec fureur ſur les Jéſuites, les chargerent de coups & des plus atroces injures, les traînerent par terre, les foulerent aux piés ; & l'Evêque du Tucuman dans une Lettre adreſſée au Pape, où il fait un très grand éloge du P. de Boroa, marque expreſſément la maniere indigne dont il fut traité dans cette occaſion.

Quelques-uns de ces Religieux étoient malades ; on les tira de leurs lits avec la même violence : tous furent liés, garotés, traînés juſqu'au bord du Fleuve, & embarqués dans des Canots, qu'on tenoit tout prêts : quelques Mémoires diſent qu'ils furent jettés dans une Barque ſans rames & ſans Matelots ; tous conviennent qu'ils furent abandonnés ſans aucunes proviſions au courant du Fleuve, qui auroit pu les entraîner juſqu'à la Mer, s'ils n'avoient échoué ſur une Île qui ſe trouva ſur leur paſſage. Le ſeul Pere Berthold n'eut point de part à ces violences & à ces outrages. Il étoit allé chercher du pain dans une Métairie, parceque depuis quelque tems les Domeſtiques Negres n'avoient pas la liberté de ſortir du Collége pour aller faire les proviſions les plus néceſſaires à

Il ſont embarqués ſur le Fleuve, ſans proviſion, & ſans Rameurs.

Providence de Dieu ſur eux.

1649. la vie. Il apprit là ce qui venoit de ſe paſſer, & il n'eut point d'autre parti à prendre, que de gagner au plus vîte par des chemins détournés la plus prochaine Réduction, où il arriva plus mort que vif après huit jours d'une marche forcée.

Comment ils ſont reçus à Corrientès.

La Barque avoit échoué aſſez loin de Corrientès, où les Jéſuites eurent bien de la peine à ſe rendre. Le Meſtre de Camp Dom Emmanuel Cabral les logea chez lui, & n'oublia rien pour les remettre de l'épuiſement où ils étoient: il prit ſur-tout un très grand ſoin des Malades, & diſpoſa de telle ſorte ſa maiſon, que tout les Prêtres y furent logés ſéparément. Ils y reſterent une année entiere, toujours défraïés par leur Hôte; & la maniere, dont ils remplirent pendant tout ce tems-là les fonctions de leur Miniſtere, non-ſeulement effaça toutes les impreſſions que les Habitans de cette Ville pouvoient avoir reçues contre eux, ſur ce qu'on leur avoit mandé de l'Aſſomption, mais leur inſpira un très grand empreſſement pour avoir un Collége de la Compagnie.

Ce qui ſe paſſe au Collége après leur ſortie.

Celui de l'Aſſomption, dès que les Jéſuites en furent ſortis, fut traité comme une Place priſe d'aſſaut. On emporta juſqu'aux portes de la Maiſon & de l'Egliſe; la Chaire du Prédicateur & les Confeſſionnaux furent briſés: on avoit perſuadé au Peuple qu'on y prêchoit une Doctrine hérétique, & qu'on y répandoit le venin d'une Morale corrompue. Le retable du grand Autel & le Tabernacle étoient magnifiques & d'un très bon goût; on y avoit emploïé les plus habiles Ouvriers d'Eſpagne, & la richeſſe en égaloit le travail. Le premier mouvement de la fureur, dont étoient poſſédés les Exécuteurs des ordres de l'Evêque, les porta à vouloir mettre en pieces ces beaux ouvrages; mais on s'y oppoſa, & on fut d'avis de les tranſporter dans la Cathédrale, qui n'avoit rien de pareil; & comme il occupoit toute la hauteur de l'Egliſe, plus élevée que celle où l'on vouloit le placer, il fallut le racourcir, ce qui ne put ſe faire ſans le défigurer, en lui ôtant les proportions.

Il y avoit auſſi au grand Autel deux Statues bien faites, qui repréſentoient Saint Ignace & Saint François Xavier; on voulut en faire un Saint Pierre & un Saint Paul, & on en fit deux Monſtres, qui ne reſſembloient à rien. Il y avoit un tableau qui repréſentoit Notre Seigneur, tel qu'on dit qu'il apparut à la célebre Doña Maria de Eſcobar, dont la mémoire eſt en vénération par toute l'Eſpagne; quelqu'un

s'écria que cette Figure étoit de l'invention des Jéſuites, par- 1649.
ceque ce divin Sauveur y paroiſſoit revêtu d'une ſoutane à-peu-près ſemblable à la leur. On en coupa la tête pour la conſerver, le reſte fut jetté au feu. On en vouloit faire autant d'une très belle Statue de la Sainte Vierge, qu'elle repréſentoit comme on fait ordinairement pour exprimer ſon immaculée Conception. Elle avoit été faite en Eſpagne, par un très habile Sculpteur, on la portoit tous les ans en Proceſſion, d'une Congrégation qui étoit ſous le titre de ce Myſtere, à l'Egliſe, & l'on aſſuroit qu'elle avoit été l'inſtrument de pluſieurs merveilles; cependant, parcequ'elle avoit les yeux élevés vers le Ciel, quelques-uns s'écrierent qu'il falloit lui couper la tête, & en mettre une autre qui eût les yeux baiſſés; mais la Multitude ne voulut point qu'on y touchât.

Dans les Chambres des Religieux, on ne trouva rien qui excitât la cupidité des plus pauvres mêmes. Il n'y avoit dans cette Maiſon d'argenterie, que celle de l'Egliſe & de la Congrégation, & elle fut toute enlevée, auſſi-bien que les ornemens des Autels. Enfin, il n'y reſta bientôt que les murailles, les toîts & les lambris, qui n'y ſubſiſterent pas même long-tems dans leur entier. On y mit le feu en douze endroits; & quoiqu'il n'y eût rien de vouté, les lambris mêmes n'en furent pas endommagés. On en fut extrêmement ſurpris, & pluſieurs perſonnes dirent aſſez haut que Dieu conſervoit cette Maiſon, & que les Jéſuites y reviendroient. Pour leur montrer qu'ils étoient mauvais Prophétes, on réſolut de tout abbatre, & on commença par l'Egliſe, à laquelle une Tour, qui s'élevoit beaucoup plus haut que le toît, ſervoit d'appui.

Comme on n'avoit point encore trouvé dans le Païs des pierres propres à faire de la chaux, on ne pouvoit donner, aux plus grands édifices mêmes, d'autres ſoûtiens que des piliers de bois; & les Forêts du Paraguay en fourniſſent de la plus grande hauteur, & d'une groſſeur proportionnée. Entre ces piliers on faiſoit des murs de moilons & de briques liés avec de la terre. La Tour de l'Egliſe du College avoit pluſieurs étages de cette fabrique; & pour la faire tomber, on attacha de groſſes cordes à pluſieurs piliers: mais quelque effort qu'on pût faire, il ne fut pas même poſſible de l'ébranler. On ſe contenta donc d'avoir mis l'Egliſe & la Maiſon dans un état à ne pouvoir plus ſervir que de repaires aux

1649. Animaux, & de rendez-vous pour bien des abominations qui s'y commirent.

L'Evêque récompense ceux qui l'ont bien servi, & envoie un Procureur à Madrid.

Dom Bernardin songea ensuite à reconnoître le zele de ceux qui l'avoient si bien servi ; mais à l'exception des Negres, qu'on saisit d'abord, on trouva bien peu de butin à partager entre tant de monde. Il étoit encore plus difficile au Prélat de justifier, auprès des Tribunaux supérieurs & du Conseil roïal, la violence dont il venoit d'user contre les Jésuites ; & quand ces Religieux auroient été plus coupables encore, qu'il ne le prétendoit, il n'y avoit au Monde que lui, qui pût s'imaginer qu'une telle exécution, faite de son autorité seule & sans garder aucune formalité de justice, pût jamais être approuvée ailleurs, que dans une Ville dont il avoit séduit & mis dans ses intérêts la plûpart des Habitans, par l'espérance qu'ils tireroient des richesses immenses de la dépouille des Jésuites. Il s'étoit même aveuglé à un tel point, qu'aïant reçu de quelques personnes des complimens sur ce qu'il venoit de faire, dès le quinze d'Avril il fit partir pour Madrid le Frere San Diego Villalon, son Procureur, avec tous les Procès-verbaux qu'il avoit dressés pour justifier sa conduite, & en faire voir la nécessité pressante.

Les Jésuites portent leurs plaintes à l'Audience roïale.

Les Jésuites de leur côté ne s'oublierent pas & ne perdirent point de tems. En vertu d'un Bref du Pape Grégoire XIII, il est permis à leur Compagnie, quand elle est griévement lézée dans son honneur & dans ses biens, de se nommer un Juge-Conservateur qui instruit juridiquement le Procès, & qui prononce sa Sentence au nom du souverain Pontife, dont il est délégué en vertu de sa nomination. Ce Bref a été reçu dans tous les Etats du Roi Catholique ; mais à condition que les Tribunaux supérieurs du Ressort jugeassent que la cause est de la compétence du Juge-Conservateur, & approuvassent l'élection du Sujet qu'on auroit revêtu de ce titre. Les Jésuites commencerent par se mettre en régle de ce côté-là ; & le P. Alfonse de Ojeda, Recteur du Collége de Cordoue, qui s'étoit déja rendu à la Plata pour porter ses plaintes à l'Audience roïale sur ce qui venoit de se passer à l'Assomption, fut chargé de cette affaire.

Juge-Conservateur des Jésuites.

Quelque diligence qu'il eût faite, Dom Bernardin l'avoit prévenu ; mais tout ce qu'il y gagna, fut d'avoir lui-même instruit cette Cour supérieure de ce qu'elle auroit eu bien de la peine à croire sur le simple récit du Pere de Ojeda : aussi ne fit-elle

fit-elle aucune difficulté pour accorder tout ce qu'il lui demanda. Les Jéſuites avoient nommé d'abord pour leur Juge-Conſervateur Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la Cathédrale ; mais il s'en excuſa ſur ce qu'aïant eu des démêlés perſonnels avec Dom Bernardin, il ne lui convenoit pas d'être ſon Juge : il les pria donc de ſe contenter qu'il prononçât contre les Complices & les Exécuteurs de ſes violences ; mais comme il falloit commencer par condamner le premier Auteur de tout le mal, il les pria de s'adreſſer à un autre : ils engagerent le Pere Pierre Nolaſco, Supérieur des Religieux de la Merci, à ſe charger de cette commiſſion, & il y conſentit. 1649.

Dès que toutes les permiſſions furent arrivées de la Plata, il mit l'affaire en regle ; l'Evêque aïant refuſé de répondre aux ſommations qui lui furent faites, & continuant à agir comme s'il n'eût rien fait qui ne fût dans les regles, le P. Nolaſco, après avoir oui tous les témoins, & obſervé toutes les formalités que demandoit une Cauſe de cette importance, ſigna & publia ſa Sentence définitive le 19 d'Octobre 1649. On la trouvera dans les Preuves en Eſpagnol & en François, telle qu'on me l'a envoïée d'Eſpagne dans ces deux Langues. Celle du Doïen de la Cathédrale ne fut prononcée & ſignée que le 22 de Janvier 1652. Comme elle entre dans un très grand détail de tout ce qui s'étoit paſſé au ſujet de l'expulſion des Jéſuites, ſa longueur m'a auſſi obligé de la renvoïer dans les Preuves. L'Evêque eſt jugé comme contumax.

Cependant l'Audience roïale bien perſuadée que la prétendue Cédule de l'Empereur Charles V, dont le Corps de Ville de l'Aſſomption s'étoit autoriſé pour ſe choiſir un Gouverneur, n'exiſtoit que dans l'imagination de Dom Bernardin de Cardenas, & que rien ne pouvoit juſtifier la conduite qu'il avoit tenue depuis ſon élection, ne crut pas devoir laiſſer plus long-tems cette Province ſans un Chef, qui pût y rétablir l'ordre & la ſubordination, & nomma Viſiteur du Paraguay, avec le titre de Gouverneur & Capitaine général de cette Province par *interim*, Dom André Garavito de Leon, Chevalier de Santiago, un de ſes Oydors. Viſiteur & Gouverneur envoïé par *interim* au Paraguay.

Mais, parcequ'il étoit obligé de faire en chemin une viſite, qui ne lui permettoit pas de ſe rendre à l'Aſſomption aſſez tôt pour remédier avec promptitude au mal le plus preſ-

1649. sant, l'Audience roïale envoïa au Meſtre de Camp général des Proviſions de Gouverneur & de Capitaine général du Paraguay, juſqu'à l'arrivée de Dom Garavito de Leon dans cette Province, avec ordre d'aſſembler des forces ſuffiſantes pour rétablir les Jéſuites dans leur College, & pour faire rentrer les Habitans de l'Aſſomption dans leur devoir.

D. Bernardin cité à comparoître devant l'Audience roïale.

Elle rendit enſuite un Arrêt, qui ordonnoit à D. Bernardin de Cardenas de comparoître ſans retardement en perſonne devant ſon Tribunal, pour y rendre compte des raiſons qu'il avoit eues de ſe faire reconnoître en qualité de Gouverneur & de Capitaine général de la Province de Paraguay, & de chaſſer les PP. de la Compagnie de Jeſus de leur College de l'Aſſomption, à quoi elle ajoûtoit que ces deux points étant de la compétence du Tribunal ſéculier, ſa dignité épiſcopale ne le diſpenſoit point dans ces deux cas de reconnoître la Juriſdiction de la Cour, & de s'y ſoumettre. Elle donna enſuite avis de tout ce qu'elle avoit fait au Marquis de Mancera, Viceroi du Pérou, qui l'approuva & le confirma.

Conduite de D. Sébaſtien de Leon.

Pour revenir à Dom Sébaſtien de Leon, qui devoit ſe trouver le premier chargé de remédier aux déſordres du Paraguay, quelque tems avant que les Jéſuites fuſſent chaſſés de leur College, il s'étoit retiré à la Campagne, pour n'être pas témoin d'un événement qu'il prévoïoit, & qu'il ne pouvoit pas empêcher; peut-être auſſi pour ne pas s'attirer de nouveau & à pure perte, l'indignation de l'Evêque, dont il avoit déja eſſuïé le reſſentiment. En recevant les Proviſions qui lui étoient adreſſées par l'Audience roïale de la Plata, il comprit toute la difficulté qu'il ne pouvoit manquer de trouver à leur exécution, & il ne crut pas devoir ſe montrer ſitôt dans la Capitale, jugeant bien que ſa préſence ne feroit qu'augmenter le trouble, & qu'il n'y feroit pas même le plus fort: le parti qu'il prit fut de parcourir d'abord les Habitations les plus éloignées de la Ville, & d'y notifier ſes Proviſions. Ses deux Freres, & quelques autres perſonnes de marque, qui s'étoient auſſi retirés pour les mêmes raiſons que lui, allerent bientôt le joindre: ſa Troupe groſſit peu-à-peu, & quand il ſe vit en force, il dépêcha un Courier à Corrientès pour avertir les Jéſuites de ſe rendre auprès de lui; puis il envoïa notifier ſes Proviſions au Corps de Ville de l'Aſſomption, & aux Officiers qui étoient demeurés dans la Capitale, les aſſurant

qu'il ne feroit aucune fonction de sa Charge, qu'il ne leur eût communiqué les ordres & les instructions qu'il avoit reçus de l'Audience roïale. 1650.

Il eut presqu'en même tems des avis secrets de se bien tenir sur ses gardes, parcequ'on faisoit prendre les armes aux Espagnols & aux Indiens, & qu'on publioit par-tout qu'aucune Puissance n'avoit droit d'ôter le Gouvernement du Paraguay à Dom Bernardin de Cardenas : ce Prélat en étoit lui-même plus persuadé que personne ; & parmi ses papiers, qui furent dans la suite envoïés au Conseil roïal des Indes, il se trouva une de ses Lettres, adressée à Dom Jean Romero de la Croix, où il disoit, » qu'il étoit sur le point de se distinguer » par des exploits héroïques & par de grandes victoires ; qu'il » avoit pour lui la justice & la force ; que toute la Capitale » s'unissoit à lui, bien résolue de ne recevoir jamais aucun » Jésuite dans son enceinte, ni aucun fauteur de la Société, » & de ne point reconnoître Sébastien de Leon pour Gouverneur. De bonne foi, ajoûtoit-il, n'y auroit-il pas de la » folie à recevoir en cette qualité un Excommunié, un Hérétique, un Traître ? Dieu ne le permettra pas, & ôtera la » vie à quiconque osera se porter, comme lui, pour Gouverneur, comme il l'a ôtée au dernier ; car c'est de lui que » je tiens le Gouvernement.

L'Evêque se détermine à ne point le recevoir en qualité de Gouverneur.

Dom Sébastien crut devoir lui laisser le tems de refléchir sur les suites de la démarche où il le voïoit s'engager ; mais quand il eut appris qu'on faisoit dans la Capitale tout ce qu'on a coutume de faire dans une Ville menacée de Siége, il manda les Milices Espagnoles de la Province, & trois mille Indiens du Parana. L'approche de ceux-ci, bien loin d'intimider les Troupes de l'Evêque, leur causa une grande joie. On leur avoit persuadé que des Anges avoient promis au Prélat de combattre pour lui ; & sur cette assurance ses Soldats avoient fait provision de cordes pour lier les Indiens, qu'ils étoient bien résolus d'épargner pour en faire des Esclaves. Ils arrivérent enfin, & Dom Sebastien se mit aussi-tôt en marche, mais sans perdre l'espérance de terminer l'affaire sans effusion de sang.

Il ne veut entendre à aucun accommodement.

Dès que l'Evêque en eut avis, il voulut lui épargner la moitié du chemin, & fit sortir ses Troupes en bon ordre, sous le commandement du Lieutenant de Roi, puis il se retira

Les deux armées en viennent aux mains.

1650. dans sa Cathédrale, où il fut suivi d'une multitude de Femmes, d'Enfans & de Vieillards. Là, prosterné au pié de l'Autel, où il avoit fait exposer le Saint Sacrement, il conjura le Seigneur de délivrer son Eglise, & la Province, des Hérétiques & des Impies, conjurés contre son Christ & contre le Roi. Les deux Armées se rencontrerent bientôt, & dès qu'elles furent en présence, le Gouverneur fit publier à son de trompe ses Provisions, les ordres du Viceroi & ceux de l'Audience roïale, avec une protestation, qu'il venoit dans un esprit de paix pour rétablir la justice & la tranquillité dans sa Patrie, qui ne pouvoit lui refuser le témoignage de n'avoir jamais donné à personne le moindre sujet de se plaindre de lui. Il ajoûta qu'il seroit au désespoir d'être contraint de tirer contre ses Compatriotes une épée, dont jusques-là il ne s'étoit servi que pour leur défense; qu'il ne le feroit point, qu'il n'y fût forcé, & qu'il conjuroit les fideles Sujets du Roi de ne le pas mettre dans une si dure nécessité.

Défaite de l'armée de l'Evêque.

Il fut très peu écouté & ne gagna rien. L'Armée épiscopale marchoit à cette Guerre comme à une Croisade, & ne doutoit point de la victoire. Il n'y avoit pas un Soldat, qui n'eût cru commettre un grand crime en se soumettant au Gouverneur, parceque l'Evêque l'avoit défendu sous peine d'excommunication & de punition corporelle. C'est lui-même qui en a instruit le Conseil & tous les Tribunaux dans une Déclaration, qui se trouvera dans les Preuves, & dans la seule vûe de disculper ceux qui avoient combattu pour lui. On ne lui répondit que par une décharge de Mousqueterie, qu'on fit sur le Général quand on le vit à portée; mais quoiqu'il n'eût ni casque, ni cuirasse, il ne fut qu'un peu effleuré par une balle, qui tua à côté de lui un de ses Officiers; il fit alors sonner la charge, & les Episcopaux soutinrent le premier choc avec cette fermeté fanatique, propre de Gens qui se croient invulnerables. Mais elle dura peu; bientôt la valeur, que conduisoit la raison, l'emporta sur la fureur désespérée de ceux qui avoient trop compté sur le secours des Anges, & qui déchus de leur attente, ne voïoient plus d'autre moïen d'éviter de périr par la main du Bourreau, que de mourir les armes à la main. Plusieurs néanmoins se rendirent: d'autres chercherent leur salut dans la fuite; & le Gouverneur, aïant défendu qu'on les poursuivît, entra sans aucune résistance dans la Ville.

1650.

Il s'arrêta d'abord dans la grande Place, où il fit de nouveau publier ses Provisions. Il commanda ensuite qu'on portât tous les Blessés à l'Hôpital, & que ceux qui ne pourroient pas y avoir place, fussent logés chez lui. Aïant ainsi pourvû au plus pressé, il se rendit à la Cathédrale, pour y rendre graces à Dieu de l'avoir préservé du danger qu'il avoit couru au commencement du combat. Il y trouva l'Evêque, lui baisa respectueusement la main, & le pria de vouloir bien lui remettre le bâton de commandement, l'assurant qu'il se feroit toujours un devoir de lui témoigner en toute rencontre le respect qui étoit dû à son caractere & à sa personne, & de lui rendre tous les services qui dépendroient de lui. Le Prélat étoit assis sur son trône, revêtu de ses ornemens pontificaux, tenant de la main droite sa crosse, & de l'autre le bâton de commandement. Il rendit le bâton au Gouverneur, sans lui dire un seul mot, & se retira chez lui suivi de tout son cortege.

D Sébastien est reconnu Gouverneur dans la Capitale.

Dom Sébastien ne crut pas devoir différer plus long-tems à lui signifier l'ordre de se présenter personnellement à l'Audience roïale, & il le fit devant témoins. Dom Bernardin promit d'obéir, & le Gouverneur lui dit qu'il regardoit comme un de ses plus essentiels devoirs de lui fournir tout ce qui seroit nécessaire pour faire commodément le voïage, & d'une maniere convenable à sa dignité. Les Jésuites de leur côté, pressoient le Juge-Conservateur de commencer ses procédures, pour mettre leur innocence à couvert de toutes les calomnies que l'on continuoit depuis leur départ de l'Assomption de publier contr'eux, & pour la réparation des torts & des indignes traitemens qu'ils avoient soufferts ; mais comme il avoit fallu du tems pour recevoir la réponse de l'Audience roïale, au sujet du changement du Juge-Conservateur, le P. Nolasco ne put prononcer sa Sentence contre le Prélat, que le dix-neuvieme d'Octobre 1649.

Procédure du Juge-Conservateur, & sa Sentence.

J'ai dit qu'elle avoit été rendue par contumace, l'Evêque n'aïant pas même voulu répondre à la citation du Juge ; aussi nous verrons bientôt qu'il la regarda toujours comme nulle. On a même parlé fort différemment de la maniere dont elle fut reçue au Conseil du Roi. Un Secrétaire général du Conseil des Indes m'a assuré, dans une Lettre que j'ai reçue de lui il y a quelques années, qu'elle y avoit été fort approuvée,

1650. aussi-bien qu'à Rome. D'autres ont écrit le contraire, & tout cela peut se concilier en distinguant les tems, puisqu'il est certain que Dom Bernardin de Cardenas avoit à la Cour de Madrid, & dans le Conseil roïal des Indes, des Partisans qui le servirent d'abord avec beaucoup de zele & de succès, & que les Jésuites se contenterent toujours de réfuter solidement ce que son Procureur en Espagne avançoit contre-eux, sans jamais récriminer. La Lettre, dont je viens de parler, porte, » que cette Sentence fut depuis confirmée par un Arrêt du Roi » donné dans son Conseil le 1 de Juin de l'année 1654, avec » une pleine connoissance de cause, & après un mûr examen » de toutes les procédures faites au Paraguay, à l'occasion de la » révolte de l'Evêque, & que par cet Arrêt il fut déclaré que le » Pere Nolasco méritoit une entiere approbation de tout » ce qu'il avoit fait au sujet des Jésuites, comme leur Juge-» Conservateur.

D. Sébastien de Leon rétablit les Jésuites à l'Assomption.

Pour revenir à Dom Sébastien de Leon, j'ai dit que ce Gouverneur à son arrivée dans la Province, avoit fait dire aux Jésuites du College de l'Assomption, qui étoient demeurés à Corrientès, de le venir joindre, & quelques-uns d'entr'eux s'étoient en effet rendus auprès de lui avec les Indiens des Réductions qu'il avoit mandés. Il n'eut rien de plus pressé, quand il eut bien affermi son autorité dans son Gouvernement, que de faire travailler à rétablir leur College; & il y emploïa tant d'Ouvriers, que tous ces Peres furent en très peu tems assez bien logés pour être en état de s'acquitter de leurs fonctions les plus indispensables. Mais il fallut abbatre la Tour de l'Eglise, parceque tous les efforts qu'on avoit faits pour la renverser, l'avoient si fort ébranlée, qu'elle paroissoit prête à tomber sur l'Eglise. Il s'agissoit de lui donner une direction toute opposée à celle qu'on lui avoit fait prendre en voulant l'abbatre, & la chose parut d'abord impratiquable. On en vint pourtant à bout, & toute la Ville l'attribua à une protection particuliere du Ciel.

Il est reconnu par le Général de la Compagnie pour le second Fondateur du College.

Le Gouverneur fit ensuite publier un Edit, qui ordonnoit au nom du Roi, & sous les peines les plus séveres, de restituer à ces Religieux les Negres, & généralement tout ce qui avoit été enlevé de leur College : le Juge-Conservateur l'appuïa d'une Ordonnance, & y ajoûta la peine de l'excommunication; mais la plûpart des meubles se trouverent tellement

dégradés, & ceux à qui ils avoient été donnés, étoient si pauvres, qu'on fut obligé de les abandonner. Le retable fut remis au grand Autel, & réparé le mieux qu'il fut possible, & le Gouverneur fit le reste à ses frais. Il apporta la même attention à ce qui regardoit les biens de la Campagne, ce qui l'engagea dans une très grande dépense. Aussi-fut il reconnu par le Général de la Compagnie, pour le Restaurateur de ce College, avec toutes les prérogatives attachées à la qualité de premier Fondateur. 1650.

Le Viceroi du Pérou, & l'Audience roïale des Charcas, avoient borné la commission de Dom Sébastien de Leon à la pacification de la Province, à la sommation de Dom Bernardin pour se rendre à la Plata, & au rétablissement des Jésuites dans leur College. Il en demeura là, & ne fit aucune information contre ceux qui avoient si bien servi l'Evêque contre ces Religieux. Cela étoit proprement de la compétence du Juge-Conservateur, qui n'y perdoit pas de tems. Le Gouverneur s'attacha ensuite beaucoup à détromper & à rassurer quantité de personnes que la seule crainte de l'Evêque avoit entraînées dans son parti, & à faire revenir la Multitude, des préjugés qu'on lui avoit fait prendre; & par une conduite si sage, il vint à bout de faire rentrer presque tout le monde dans le devoir. Il n'en fut pourtant pas plus à l'abri de la persécution des Partisans de D. Bernardin de Cardenas; & sa Commission expirée, il se vit bientôt obligé de sortir de la Capitale, & eut assez de peine à trouver dans la Province une retraite, où il pût être en sûreté.

Les Indiens des Réductions répriment les courses des Payaguas.

Il n'abandonna point pour cela son ingrate Patrie dans une nécessité pressante: il s'agissoit de réprimer les courses des Payaguas, Ennemis d'autant plus dangereux qu'ils ont une maniere de surprendre ceux qu'ils veulent attaquer, où les plus défians sont souvent trompés; car tantôt on les voit couvrir le Fleuve de leurs pirogues, & tantôt fondre comme un ouragan sur les Habitations, dont on les croïoit à cent lieues. D'ailleurs presque toutes leurs retraites sont inabordables, & il n'est pas sûr de s'y engager trop avant. Dom Sébastien comprit qu'il n'avoit rien de mieux à faire pour obliger ces Barbares à laisser les Espagnols en repos, que de mettre à leurs trousses ces mêmes Indiens, qui l'avoient si bien servi contre l'Armée de

1650. Dom Bernardin de Cardenas, & qu'il avoit congediés après la bataille, pour ne point donner d'ombrage aux Habitans de l'Aſſomption. Il les rappella, & les Payaguas ne furent pas plutôt informés qu'ils alloient avoir à faire à ces braves Néophytes, qu'ils diſparurent.

La prévention ſubſiſte contre les Jéſuites à l'Aſſomption.

Un ſecours venu ſi à propos, & dont le ſuccès avoit été ſi prompt, devoit, ce ſemble, faire revenir les Habitans de la Capitale de leur prévention contre ceux à qui ils ne pouvoient douter qu'ils n'en euſſent la principale obligation : mais cet événement achevoit de leur faire perdre toute l'eſpérance qu'ils avoient conçue d'avoir bientôt ces Néophytes pour leurs Eſclaves, & ils en avoient été trop ſouvent flattés pour y renoncer ſans regret. D'ailleurs, on avoit ſi bien perſuadé au Peuple, que les Jéſuites enſeignoient une Doctrine hérétique & une Morale corrompue, qu'ils abuſoient du ſecret de la Confeſſion, que les abſolutions qu'ils donnoient étoient nulles, & qu'on ne pouvoit pas en conſcience communiquer avec eux, que bien des Gens ne les regardoient encore qu'avec une eſpece d'horreur.

Proviſeur nommé pour le Diocèſe du Paraguay.

Cependant Dom Bernardin, après bien des délais, ſe diſpoſa enfin ſérieuſement à partir pour la Plata ; mais comme l'Audience roïale des Charcas ne prétendoit pas qu'il fût de ſa compétence de décider ſi ce Prélat étoit véritablement, comme on commençoit à le croire par-tout, lié par des cenſures qui ne lui permettoient pas d'exercer aucun Acte de Juriſdiction dans ſon Diocèſe, elle avoit voulu qu'on lui laiſsât la liberté de nommer un Proviſeur & un Vicaire général pendant ſon abſence, en prenant néanmoins la précaution de le faire approuver par le Métropolitain. Cet Archevêque de ſon côté fit obſerver qu'on auroit de la peine à trouver dans la Province de Paraguay, un Proviſeur qui ne fût pas ſuſpect à quelqu'un des deux Partis qui la diviſoient, & fit propoſer à D. Bernardin, par l'Audience roïale, D. Adrien Cornejo, Curé de la principale Paroiſſe de Cordoue, & grand Vicaire de l'Evêque du Tucuman. Dom Bernardin l'agréa, & pendant ſept ans qu'il gouverna ce Diocèſe, il juſtifia pleinement le choix qu'on avoit fait de lui pour une place de cette importance & dans des conjonctures ſi critiques.

Alors le Prélat n'aïant plus aucun prétexte pour différer ſon voïage, partit enfin de l'Aſſomption, & arriva à la Plata, le

le dix-septieme de Mars de l'année 1651, il étoit assez bien accompagné, & quelques-uns de ses plus zélés Partisans l'avoient précédé de quelques jours pour lui procurer une réception honorable. Il entra en effet comme en triomphe à la Plata. Un grand nombre de Religieux, suivis de plusieurs troupes d'Indiens, étoient allés au-devant de lui jusqu'au Bourg d'*Yotola*. Dès qu'il parut à la porte de la Ville, quelques Eglises sonnerent toutes leurs cloches : on avoit dressé des arcs de triomphe sur son passage ; les rues étoient tapissées, & bordées d'une foule de Peuple, dont les acclamations redoubloient à chaque instant ; & il fut conduit de cette sorte jusqu'au Couvent de son Ordre, comme il l'avoit souhaité. Les Religieux le reçurent sous le poîle, & le menerent d'abord à l'Eglise, où le *Te Deum* fut chanté.

1651.

Comment D. Bernardin est reçu à la Plata.

De-là ils le conduisirent à une Maison voisine qu'on lui avoit meublée. Il y reçut bientôt les visites de plusieurs Personnes de distinction, & d'un grand nombre d'Ecclésiastiques qui lui baiserent la main ; & comme on lui eut dit que plusieurs Personnes assemblées autour de son Logis demandoient avec empressement qu'il leur accordât la même grace, il s'avança jusqu'à la porte, & contenta tout le monde. On fit ensuite dresser un Acte de cette Réception par un Notaire, & ce fut à la réquisition de Dom Gabriel de Cuellar, qui lui servoit de Secrétaire, & que nous verrons bientôt porter à sa réputation un coup, qu'il auroit bien voulu parer au prix des honneurs qu'il venoit de recevoir.

Il y reçoit de fâcheuses nouvelles.

Ces honneurs lui avoient cependant fait espérer que son voïage auroit tout le succès qu'il pouvoit souhaiter ; mais il ne fut pas long-tems dans cette douce erreur. Aux acclamations d'une Multitude excitée par ses Créatures, succéderent des Vers satyriques qui coururent toute la Ville, & que ses Partisans ne manquerent point d'attribuer aux Jésuites ; il reconnut même bientôt que le retour dans son Diocèse, qu'il s'étoit flatté d'obtenir de l'Audience roïale, lui étoit fermé pour toujours : sur-tout quand il vit qu'on persistoit à vouloir qu'il acceptât l'Evêché de Popayan. On lui proposa ensuite de passer en Espagne, en lui disant qu'il y feroit beaucoup mieux ses affaires, que par un Procureur ; mais il ne donna point dans le piege, qu'il crut qu'on lui tendoit pour le tirer de l'Amérique ; & comme on ne jugea point à propos de l'y contraindre, le Roi lui assigna une pension de deux mille

1651. piaſtres pour ſon entretien, juſqu'à l'entiere déciſion de ſon ſort.

Les Peres Diaz Taño & Sobrino à la Plata.

Les Peres Sobrino & Diaz Taño l'avoient ſuivi de près à la Plata; & quoiqu'ils euſſent trouvé en pluſieurs endroits de leur route, & dans la Capitale même des Charcas, bien des Gens perſuadés de la vérité de tout ce qu'on avoit publié contre leur Compagnie au Paraguay, ils ne perdirent point courage. Ils préſenterent à l'Audience roïale leurs Requêtes, & elles furent favorablement reçues : tout ce qu'avoit fait Dom Sébaſtien de Leon fut approuvé ; le Comte de Salvatierra, qui avoit ſuccedé au Marquis de la Mancera dans la Vice-roïauté du Pérou, & l'Audience roïale de Lima, y donnerent auſſi leur approbation ; & Dom Bernardin de Cardenas ne fut nullement épargné dans les termes dont ces Tribunaux uſerent dans leurs Reſcrits. Il avoit ignoré juſques-là que le Marquis de la Mancera n'étoit plus au Pérou, & dès qu'il eut appris que le Comte de Salvatierra occupoit ſa place, par une Lettre qu'il en reçut, il lui répondit en ces termes.

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR,

Lettre de D. Bernardin au Vicerοi du Pérou.

» J'ai reçu la Lettre de votre Excellence, du premier de » Juin, & après l'avoir lue avec attention & beaucoup de » reſpect, dans l'eſpérance d'y trouver quelque conſolation, » j'ai appliqué votre ſeing ſur mes levres & ſur mes yeux, qui » auroient dû être baignés de larmes de ſang ; & jamais en effet » il n'y en eut un plus juſte ſujet. Un Evêque pauvre, chargé » d'années, ſuccombant ſous le poids des plus exceſſifs tra- » vaux & de tant de tribulations, qui ont été juſqu'à mettre » ſa vie en danger, vient chercher le remede à tant de maux : » il demande juſtice, & qu'on faſſe ceſſer des crimes énor- » mes contre Dieu & contre le Roi, & il ne peut rien ob- » tenir. Il voit au contraire que les Auteurs de ces excès, » ceux qui ſe ſont emparés du Tréſor de Sa Majeſté, qui ont » uſurpé ſa Juriſdiction, ſon Patronage roïal & ſon Do- » maine, qui ont cauſé la mort à tant de Perſonnes, ſont » par-tout favoriſés & triomphans, reſtent en poſſeſſion de » de leurs Doctrines, malgré les Cédules roïales & les Dé- » crets du ſaint Concile de Trente, au préjudice de la Ville » de l'Aſſomption & de toute la Province, tandis que l'E- » vêque, pour prix de ſon zele à s'oppoſer à leurs pernicieux

» deſſeins, eſt forcé d'entreprendre les plus longs & les 1651.
» plus pénibles voïages, plongé dans l'amertume, injurié
» par-tout, dépouillé de ſes biens, & cela ſans autre ſujet
» que d'avoir pris les intérêts du Roi, ſon Souverain, &
» veillé à la conſervation de la Foi.

» Enfin mes foibles épaules ne ſauroient plus ſoutenir un
» ſi peſant fardeau, & ma propre conſcience me donne des
» allarmes que je ne ſaurois calmer. J'en charge donc celle
» de votre Excellence, & celle de tous les autres Miniſtres
» du Roi : c'eſt ſur votre compte & ſur le leur, que vont dé-
» ſormais être tous les maux qui déſolent la Province de Pa-
» raguay, & ſur-tout ſa Capitale. Ce ſont des héréſies monſ-
» trueuſes & bien avérées contre la génération éternelle &
» temporelle du Verbe divin, contre la virginité de la Mere
» de Dieu, contre le ſouverain nom de Dieu même (1) ; la
» nullité des Sacremens, faute de Pouvoirs dans les Curés ;
» le défaut d'inſtruction parmi les Indiens, auxquels on n'ap-
» prend, ni ce qu'ils doivent croire, ni ce qu'ils ſont obli-
» gés de faire, comme le Roi l'ordonne & le ſaint Concile
» le preſcrit ; l'uſurpation du Tréſor roïal, ce qui monte cha-
» que année à plus de cinq cents mille écus, & depuis qua-
» rante ans à plus de quatorze millions, ſans y comprendre
» le Quint qui doit revenir au Roi pour les Mines d'or, que
» la voix publique aſſure être ouvertes dans ces Provinces,
» ce que je tiens pour certain ; ſans parler encore des aumônes
» de ſa ſainte Croiſade, que l'on ſupprime depuis tant d'an-
» nées, ce qui prive les Ames des Vivans & des Morts des
» ſecours ſpirituels que ces aumônes leur procureroient, ni des
» Décimes ou du moins des Vingtiemes que les Indiens doi-
» vent ſelon le droit Canonique, & que ceux du Parana & de
» l'Uruguay, ſont obligés de païer comme les autres aux Cathé-
» drales de Buenos Ayrès & de l'Aſſomption ; mais dont leurs
» Curés ont fruſtré ces Egliſes, & qui montent à plus de
» cent mille écus par an. D'où il arrive que le Roi eſt obli-
» gé de fournir de ſa caiſſe ce qui eſt néceſſaire pour l'en-
» tretien des deux Evêques & de leurs Chapitres.

» Voilà, comme vous voïez, Monſeigneur, de grandes
» ſommes, dont ces Peres ont fruſtré l'Egliſe ; & qu'eſt-ce
» encore que cela, ſi l'on conſidere les innombrables péchés,

(1) Nous parlerons dans la ſuite de ces héréſies, que Dom Bernardin trouvoit dans le Cathéchiſme en Langue Guaranie, qu'il n'entendoit pas.

1651. » les discordes, les schismes, le mépris que l'on fait des ex-
» communications, la désobéissance aux ordres de l'Eglise
» & du Roi, les Evêques chassés de leurs Diocèses, & les
» abominations qui se commettent avec plus de licence en-
» core depuis que le Pasteur a été enlevé à son Troupeau ;
» car sa présence y mettoit quelque frein, & il avoit mis les
» Peres de la Compagnie hors d'état de fomenter le mal
» par le crédit que leur donnoit les grandes richesses qu'ils
» ont enlevées au Roi & par le grand pouvoir où les main-
» tenoient plus de cent mille Vassaux, qu'ils livreront peut-
» être aux Tyrans du Portugal. Ils savoient bien que j'étois
» le seul qui pût découvrir leurs pernicieuses intrigues, & ils
» ont si bien fait, en écrivant mille fausserés contre moi, qu'ils
» ont engagé le Marquis de la Mancera à me faire signifier un
» ordre sacrilége de comparoître devant l'Audience roïale de
» la Plata, quoiqu'il ne pût me trouver coupable de la plus
» légere faute, & qu'il n'ignorât point les services essentiels
» que j'ai rendus à Sa Majesté.

» C'est à votre Excellence qu'il étoit réservé de remedier
» à tant de désordres ; elle ne peut s'en dispenser, ni même
» différer de le faire sans pecher griévement contre la Foi,
» sans manquer à ce qu'elle doit au Roi, aux Evêques, à
» l'Eglise, sans encourir les censures portées par le Droit,
» & par la Bulle *In Cœna Domini*, comme a fait sans doute
» son Prédécesseur. Vous ne pouvez, Seigneur, ni suivre
» ses traces, ni vous dispenser d'annuller tout ce qu'il a fait
» sans raison & avec tant d'impiété. Vous l'avez déja fait
» dans des occasions de moindre importance, avec beaucoup
» de justice, & je crois que c'est dans le même esprit que
» vous avez ôté le Gouvernement du Paraguay à Sébastien
» de Leon, un Ivrogne de notoriété publique, & un Hom-
» me abominable (1). Mais en lui donnant pour Successeur
» Dom André de Leon Garavito, votre Excellence a envoïé
» dans cette Province un autre Lion, aussi cruel que le pre-
» mier, dont il se dit parent, & qui de ses deux griffes a
» mis le comble à la ruine du Paraguay, en réduisant ses
» Habitans, & les Femmes même les plus qualifiées, à la
» plus extrême misere.

(1) Dom Sébastien de Leon n'étoit rien moins que ce que disoit Dom Bernardin. On ne lui a point ôté le Gouvernement du Paraguay. Il ne l'avoit que par Commission, & elle étoit finie.

» La voix de tant de Malheureux, leurs larmes, les maux » qu'ils ſouffrent, & l'excès de leur affliction ſont ſur votre » conſcience, Seigneur, ſur celle de l'Audience roïale, & de » tous les Miniſtres qui y ont contribué. Pour moi, qui ai ſatis- » fait à tout au-delà même de mes obligations, comme Evê- » que Catholique & comme fidele Sujet du Roi, & qui pen- » dant plus de ſix ans ai tant ſouffert pour ſoutenir les in- » térêts des deux Majeſtés (1), je vais avec la permiſſion de » votre Excellence me retirer dans un pauvre réduit, d'où » j'informerai de tout le Roi, mon Seigneur, & ſes Conſeils, le » ſouverain Pontife, & le Seigneur D. Jean de Palafox, qui » m'en a prié. J'y ſubſiſterai de la rétribution d'une Meſſe; & dans » toutes celles que j'aurai le bonheur de célébrer, dans toutes » mes autres Prieres, & par mes larmes, je demanderai au » Seigneur du Ciel, proſterné avec humilité & avec confiance » devant ſon Tribunal, auquel je vous cite, la juſtice qu'on » me refuſe ſur la terre. Du Couvent de Saint François de » Chaquiſaca (2), ce huitieme de Juin 1651. 1651.

Excellentiſſime Seigneur, je baiſe les mains de votre Excellence, ſon Serviteur & Chapelain

Frere Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay.

D. Jean de Leon Garavito à Santafé, & ce qui s'y paſſe

Ce qu'il y a de plus ſingulier dans cette Lettre, eſt que Dom Bernardin ſe plaint des violences exercées au Paraguay par le Viſiteur Dom André de Leon Garavito, quoiqu'il ne pût encore avoir aucune nouvelle de ſon arrivée dans cette Province. Ce Viſiteur avoit pris ſa route par Cordoue, où il s'arrêta quelque tems : de-là il ſe rendit à Santafé, où un Religieux vint le trouver, & lui dit qu'il avoit une preuve bien convainquante de la réalité des Mines d'or de la Province d'Uruguay; qu'il avoit vû débarquer deux ſacs de peaux de Bœufs ſi peſans que les Indiens des Réductions, qui en étoient chargés, avoient eu toutes les peines du monde à les tirer de la Barque, & à les porter ſur le bord du Fleuve; qu'il avoit ſu d'eux que c'étoit un préſent que leurs Miſſionnaires faiſoient au Pere de Boroa, leur Provincial, lequel avoit envoïé un de ces ſacs à Cordoue, & l'autre à l'Aſſomption.

(1) *Ambas Mageſtades* : c'eſt une maniere de parler aſſez familiere en Eſpagne, pour dire, de Dieu & du Roi.

(2) C'eſt le premier nom de cette Ville, & que portoient les Indiens du Canton où elle eſt ſituée.

1651. *Mais quelle raiſon, mon Pere*, demanda le Viſiteur, *avez-vous de croire que ces ſacs étoient remplis d'or ; c'eſt leur extrême peſanteur*, répondit le Religieux ; *ſi cela eſt*, repliqua Dom André, *de la grandeur dont vous dites qu'ils étoient, les Indiens que vous avez vûs ne ſeroient jamais venus à bout de les débarquer, & d'en tranſporter un à Cordoue ;* puis après lui avoir fait une ſévere réprimande ſur une accuſation ſi mal fondée, *je ſuis fort édifié*, ajoûta-t-il, *du déſintéreſſement du Pere de Boroa, qui d'une ſi grande quantité d'or n'a rien retenu pour lui, & je crois que ſi vous aviez reçu un pareil préſent, vous auriez tout gardé pour vous.*

Ses informations & ce qu'il découvre.

En continuant à remonter le Fleuve, il rencontra bien des Gens qui dépoſerent contre les Jéſuites au ſujet des Mines, & qui pour toute preuve de ce qu'ils avançoient, répétoient ſans ceſſe que cela étoit inconteſtable, & de notoriété publique. Il s'attendoit que dans la Capitale du Paraguay, où devoient être les Minutes des Procès-verbaux envoïés à l'Audience roïale, & ſignés d'un grand nombre de Perſonnes, il trouveroit des connoiſſances plus certaines ; il écouta tous ceux qui avoient ſigné, ou qui voulurent dépoſer ; il entendit & confronta les Témoins qu'on lui préſenta, & il découvrit enfin tout le manege des ſignatures extorquées par force & par ſurpriſe, & fut convaincu que toutes les preuves ſe réduiſoient aux diſcours de l'Evêque, de ſes Partiſans & de ſes Créatures.

Sa Sentence définitive.

Cela fait, il inſtruiſit le Procès criminel de tous ceux qui avoient été en charge pendant les deux années 1648 & 1649, & qui bien loin de s'oppoſer, comme ils y étoient obligés, aux violences qu'on avoit exercées contre les Jéſuites, s'en étoient faits les Miniſtres & les Exécuteurs : il leur donna tout le tems de produire leurs Défenſes ; &, le 24 de Juillet 1651, il rendit contr'eux ſa Sentence définitive. Je n'en mettrai point ici la traduction, parcequ'elle fut enſuite confirmée par une autre plus étendue, & faite ſur de nouvelles recherches, que je rapporterai. Le deſſein de Dom André étoit bien de condamner à mort les plus coupables ; mais le Provincial des Jéſuites, qui s'étoit rendu à l'Aſſomption, le pria inſtamment de leur faire grace de la vie, & lui fit obſerver qu'il importoit beaucoup au ſuccès du miniſtere que ſes Réligieux exerçoient dans la Province, de ne pas leur rendre irréconciliables des Familles diſtinguées, & qui tenoient à tout ce qu'il y avoit de plus

consídérable dans la Ville. Il se rendit ; mais il fit brûler publiquement les Edits de l'Evêque rendus contre les Jésuites, & en vertu desquels ils avoient été chassés de leur Collége. 1651.

Il refuse de visiter les Réductions.

Leur Provincial qui étoit le Pere Jean Pastor, & qui venoit de succeder au P. de Boroa, lui représenta alors que la justification de la Compagnie ne seroit pas entiere, s'il ne se donnoit pas la peine de visiter au moins les Réductions, dans le voisinage desquelles il y avoit, disoit-on, des Mines d'or ; d'autant plus qu'on ne cessoit de publier partout que les Missionnaires n'y laissoient pénétrer, ni Evêque, ni Gouverneur. Ces bruits, à la vérité, n'avoient plus aucun fondement depuis que Dom Hyacinte de Laris s'étoit transporté sur les lieux qu'on lui avoit indiqués ; mais une nouvelle recherche, faite par un Visiteur roïal, étoit encore plus capable de les dissiper. Le Pere Pastor n'oublia rien pour engager Dom André à la faire ; il lui présenta pour cela une Requête, qui est imprimée dans l'Ouvrage du Docteur Xarque, & qu'on trouvera dans les Preuves (1). A quoi il ajoûta qu'il offroit de le défraïer, s'il vouloit bien faire cette visite, & d'obliger tous les Néophytes & les Missionnaires à sortir de leurs Réductions, tandis qu'il y seroit, pour lui laisser une plus grande liberté de faire toutes ses recherches. Il répondit que cela n'étoit point dans ses Instructions, & qu'après les preuves, qu'eux & leurs Indiens avoient données de leur fidélité, & celles qu'il avoit eues lui-même des impostures de leurs Accusateurs, il jugeoit cette visite superflue & peu convenable. Il fit même plus, car il rendit une seconde Sentence, qui condamnoit les Délateurs des Mines au bannissement & à une amende pécuniaire au profit du Roi. On a publié depuis qu'il avoit été blâmé & puni pour n'avoir pas fait cette visite : mais quelqu'un qui devoit être mieux instruit, m'a écrit le contraire de Madrid ; & le Roi dans un Décret, du premier de Juin 1659, approuva sa conduite, ainsi que celle de Dom Sébastien de Leon.

Défaite des Mamelus par les Indiens des Réductions.

Rien ne l'arrêtant plus à l'Assomption, il se disposoit à retourner au Pérou, lorsqu'il se vit tout-à-coup engagé dans une guerre, qu'il n'étoit nullement en état de soutenir dans les circonstances où il se trouvoit. Il apprit qu'une Armée assez nombreuse de Mamelus étoit partie de Saint-Paul de

(1) Voïez Xarque, Liv. 2. page 136.

1651. Piratiningue, & s'étoit diviſée en quatre corps, pour entrer par quatre endroits dans la Province. Comme la guerre étoit déclarée entre les deux Couronnes d'Eſpagne & de Portugal, il n'en étoit point de cette entrepriſe comme de celles que nous avons vûes juſqu'ici, & qu'on ne pouvoit regarder que comme des courſes de Brigands ſans aveu, qui cherchoient à faire des Eſclaves ſur des Indiens ſans défenſe : elle étoit ſans doute autoriſée par le nouveau Souverain du Breſil, & on avoit choiſi pour faire cette nouvelle irruption des Troupes reglées, & des Commandans, ſur qui l'on pouvoit compter.

Cependant Dom André de Leon ne pouvoit faire aucun fond ſur les Milices Eſpagnoles & Indiennes de la Ville & de ſes environs, toutes fort peu aguerries, & nullement accoutumées à ſe battre contre des Troupes reglées : il crut donc que ce qu'il pouvoit faire de mieux, étoit d'empêcher que l'Ennemi n'entrât dans la Province, & il envoïa en diligence des Couriers dans les Réductions du Parana, avec des ordres de faire prendre les armes à tous ceux qui étoient en état de les porter, & de leur faire occuper tous les paſſages. Mais les Miſſionnaires l'avoient prévenu : leurs Néophytes étoient déja en campagne ; & leur marche fut ſi bien concertée, qu'ils tomberent le même jour ſur les quatre diviſions des Mamelus, en tuerent un très grand nombre, & obligerent le reſte à fuir avec tant de précipitation, que tout le bagage & les Bleſſés furent pris.

Ceux-ci obligent les Guaycurus à ſe retirer.

Un autre Ennemi, qui étoit peut-être de concert avec le premier, ou qui vouloit profiter de l'embarras où il apprenoit que les Eſpagnols alloient ſe trouver, menaçoit auſſi la Province. C'étoit les Guaycurus. Dom André envoïa quelques Détachemens pour les obſerver, & manda aux Indiens, qui venoient de le délivrer des Mamelus, de ſe rapprocher. Ils obéirent ſur le champ ; & les Guaycurus n'eurent pas plutôt avis de leur marche, que non-ſeulement ils ſe retirerent avec beaucoup de précipitation, mais que depuis ce tems-là ils n'oſerent plus tenter rien de conſidérable contre la Province, dans des tems mêmes, où ils ne pouvoient ignorer que les Eſpagnols diviſés entr'eux, n'étoient point en état de faire beaucoup de réſiſtance.

Ils rétabliſſent l'Egliſe de Sainte Luce.

Le Viſiteur propoſa enſuite à ces braves Néophytes de lui aider à rebâtir l'Egliſe de Sainte Luce qui menaçoit ruine. Ils y conſentirent de bonne grace, & animés du même eſprit que ces Iſraélites,

Israélites, dont parle Esdras, qui d'une main tenoient l'épée pour repousser les Ennemis du Peuple de Dieu, & de l'autre rebâtissoient le Temple, presqu'au sortir du combat où ils avoient défait les Destructeurs de tant d'Eglises, ils se crurent fort honorés d'être emploïés à la réparation du Sanctuaire. 1651.

D. André de Leon Garavito partit peu de tems après pour retourner à la Plata, où il apprit qu'il s'étoit présenté depuis peu un nouveau Dénonciateur des Mines de la Province d'Uruguay. Quoique l'Audience roïale n'y ajoûtât point de foi, elle en avoit pourtant informé le Conseil roïal des Indes, qui fut d'avis d'envoïer un nouveau Visiteur au Paraguay; & Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de la Plata, partit avec les mêmes titres qu'avoit eus Dom André de Leon Garavito, mais avec des pouvoirs beaucoup plus étendus, car il étoit chargé d'examiner en quel état se trouvoient, les revenus du Roi dans les trois Provinces du Tucuman, du Paraguay & de Rio de la Plata, la caisse roïale de Buenos Ayrès, les Missions des Jésuites, le nombre des Réductions, combien de Religieux y étoient emploïés, le nombre des Indiens qui s'y trouvoient, & qui devoient païer le Tribut, & sur-tout de s'assurer par lui-même s'il y avoit des Mines d'or dans la Province d'Uruguay. Nouveau Visiteur au Paraguay.

Le nouveau Dénonciateur de ces Mines étoit un Indien, nommé Dominique, qui se disoit Tupi de Nation, quoiqu'il fût né à Yaguaron, d'où il n'étoit jamais sorti, que pour entrer au service du Capitaine Christophe Ramirez de Fuenleal, qui peu de tems après le mena avec lui au Tucuman. Cet Officier, un des plus déclarés Partisans de Dom Bernardin de Cardenas, avoit entrepris de réaliser la chimere des Mines si justement décriées parmi tout ce qu'il y avoit de Personnes sensées, & il crut pouvoir y réussir par le moïen de son Esclave. Il le mena avec lui à Santiago, où d'abord il ne parla de rien; mais après avoir bien endoctriné cet Indien, il en fit présent à Dom Melchior Maldonado. La raison de son silence étoit qu'aïant été sentencié par Dom André de Leon Garavito, déclaré incapable d'exercer jamais aucun Emploi public, condamné à trois cens écus d'amende au profit du Roi, & à cent écus de dédommagement envers les Jésuites, tout ce qu'il auroit pu dire contre ces Religieux auroit paru du moins fort suspect. Ce ne fut donc que quelque tems après que Dominique fut entré au service de l'Evêque, que cet Nouveau Dénonciateur des Mines.

1651. Indien commença à jouer le perſonnage auquel ſon ancien Maître l'avoit dreſſé.

Il ſe mit d'abord à débiter, comme par maniere de diſcours, qu'il avoit vû auprès de la Conception, une des plus anciennes Réductions de la Province d'Uruguay, de très belles Mines d'or ; il montroit le plan, qu'il en avoit tracé, diſoit-il, ſur les lieux mêmes ; & comme cela fit bientôt du bruit dans la Ville, le Magiſtrat l'envoïa chercher, & lui fit ſubir une eſpece d'interrogatoire. Il y ſoutint tout ce qu'il avoit dit, & le Magiſtrat le fit partir pour la Plata, où il l'adreſſa à l'Oydor Dom François de Neſtarez Marin. Ce Seigneur l'interrogea pluſieurs fois, & voïant qu'il perſiſtoit à dire qu'il n'avoit rien avancé qu'il n'eût vû de ſes propres yeux, il en fit ſon rapport à l'Audience roïale, qui ſe détermina ſur le champ à envoïer un nouveau Viſiteur au Paraguay, avec les Titres de Gouverneur & de Capitaine général.

Rétractation du Sécrétaire de D. Bernardin de Cardenas.

Le Viceroi du Pérou aïant approuvé le choix qu'elle avoit fait de Dom Jean Blaſquez de Valverdé pour cette importante commiſſion, on lui remit entre les mains le Dénonciateur, avec lequel il ſe rendit d'abord à Santiago. A-peine y étoit-il arrivé, qu'il fut appellé à Cordoue pour une affaire qui commença à lui donner de grandes défiances de Dominique. J'ai dit que Dom Gabriel de Cuellar, qui avoit ſuivi Dom Bernardin de Cardenas à la Plata, en qualité de ſon Secrétaire, l'avoit ſervi dans ce voïage avec beaucoup de zele. Quelque tems après il paſſa au Tucuman, & s'étant arrêté à Cordoue, il y tomba malade, & fut bientôt déſeſperé des Médecins. Alors ſe voïant ſur le point de paroître devant Dieu, les remors de ſa conſcience l'obligerent de faire aux Jéſuites une réparation juridique de tout ce qu'il avoit fait contre eux, tandis qu'il étoit au ſervice de l'Evêque du Paraguay, & il fit prier Dom Jean Blaſquez de Valverdé de vouloir bien ſe donner la peine de venir la recevoir. Le Viſiteur partit ſans tarder, & le Malade lui préſenta un Ecrit ſigné de ſa main, dont voici la traduction faite ſur une copie imprimée & légaliſée.

» Que tous ceux qui verront la préſente déclaration ſachent » que moi, le Capitaine D. Gabriel de Cuellar & Moſchera, » Habitant, & Tréſorier de la Sainte Croiſade, dans la Ville » de l'Aſſomption, Capitale de la Province & Gouvernement

» du Paraguay & de Rio de la Plata (1), pour rendre té- 1651-52.
» moignage à la vérité, pour la décharge de ma conſcience,
» & pour faire réparation à tous les PP. de la Compagnie
» de Jeſus, qui ſont & ont été dans ladite Province de Pa-
» raguay, déclare que toute ma vie j'ai pratiqué ces Reli-
» gieux, tant en Eſpagne que dans ladite Province, & me
» ſuis confeſſé à eux, parceque j'ai trouvé leur Doctrine ſaine,
» leur vie exemplaire, & que je leur ai reconnu beaucoup de
» zele pour le ſalut des Ames. Parmi ceux que j'ai connus
» dans ces Provinces, il y avoit des Etrangers, des Eſpagnols,
» & quelques-uns natifs du Païs; tous ſont dévoués au ſer-
» vice de Dieu, fideles au Roi, augmentant, par le grand
« nombre d'Indiens qu'ils convertiſſent & qu'ils inſtruiſent,
» non-ſeulement le Troupeau de Jeſus-Chriſt, mais encore
» l'Empire de Sa Majeſté. Auſſi eſt-il vrai de tous en géné-
» ral, & de chacun en particulier, qu'ils édifient beaucoup
» par leur modeſtie, par leur ſageſſe & par leur piété, qu'ils
» accommodent tous les différends, qu'ils arrêtent le progrès
» des vices & des ſcandales publics, qu'ils viſitent les Ma-
» lades, pourvoient avec beaucoup de charité à leurs beſoins
» temporels & ſpirituels, & protegent de tout leur pouvoir
» les Gens de bien, qui ont à cœur leur ſalut & celui de
» leurs familles, tels que ſont le Meſtre de Camp Sébaſtien
» de Leon, ſes Parens & ſes Amis. Tout ce qu'on a publié
» au contraire, n'eſt que calomnies de perſonnes aveuglées
» par leurs paſſions.

» Pour moi, le Seigneur Evêque Dom Bernardin de Car-
» denas m'a fait ſentir les rigoureux effets de la ſienne, en
» me faiſant perdre mes biens & mon repos par ſes excom-
» munications & ſes amendes: je lui voïois traiter de la même
» maniere d'autres Habitans des plus conſidérables; & la
» crainte, que je conçus de ſes violences, jointe à ce que
» j'en avois deja éprouvé, m'aïant fait conſentir à le ſervir
» en qualité de ſon Secretaire & de ſon Procureur général
» contre les PP. de la Compagnie de Jeſus, je me ſuis ſou-
» mis à faire, à dire, à écrire, à dépoſer contr'eux tout ce
» qu'a voulu ledit Seigneur Evêque, & qui plus eſt, à en-
» gager pluſieurs Habitans de la Ville à en faire de même,

(1). C'étoit l'ancien ſtyle que l'on gardoit encore quelquefois dans les Actes publics depuis la ſéparation de ces deux Provinces.

1651-52. » le tout à l'aveugle, & ſans examiner ſi ce qu'ils ſignoient » étoit vrai ou faux, quoique je fuſſe perſuadé en ma conſ- » cience, qu'on imputoit à ces Peres des choſes qui ne fu- » rent jamais, & que ce n'étoit qu'un effet de la paſſion dudit » Seigneur : car pour ce qu'on a dit, & ce qu'on a écrit, » qu'ils étoient infideles au Roi, notre Maître ; qu'ils avoient » uſurpé des Mines, d'où ils tiroient de l'or pour l'envoïer » dans les Païs étrangers ; qu'ils vouloient ſouſtraire ces Pro- » vinces à la domination de Sa Majeſté ; qu'ils étoient hé- » rétiques, ſchiſmatiques, perturbateurs du repos public, » & préjudiciables à l'État, ce ſont de très grandes fauſſetés ; » & je voudrois avoir la voix aſſez forte pour me faire enten- » dre dans tout l'Univers, & pour détruire les calomnies » dont je les ai noircis, & que j'ai fait ſouſcrire à trente- » cinq Perſonnes, qui ont ſigné ſous le nom d'autrui, com- » me j'ai moi-même ſigné au nom de mon Fils, Dom Joſeph » de Cuellar & Moſchera, âgé ſeulement alors de ſept ans.

» Tout cela, & tout le reſte qui paroît ſous mon nom, » a été fait par ordre dudit Seigneur Evêque, qui me l'a » commandé en qualité de Gouverneur & de Capitaine gé- » néral de ladite Province de Paraguay, & au nom de Sa » Majeſté, ſous peine de la vie, & d'être puni comme Traî- » tre. Ainſi il eſt plus coupable que moi de tout le mal, » puiſque je n'ai fait que lui obéir comme Sujet du Roi ; mais » je voudrois préſentement avoir perdu la vie & les biens, & » n'en avoir pas uſé de la ſorte, ſachant bien que toutes ces » procédures étoient contre la Loi de Dieu, contre la ſainte » Compagnie de Jeſus, & contre la vérité. C'eſt ce que j'at- » teſte avec ſerment devant Dieu & ſa Croix, demandant » humblement pardon au R. P. Provincial, à tous les PP. » Jéſuites, & à tous ceux que j'ai ſcandaliſés. Et pour la dé- » charge de ma conſcience je ſouhaite qu'on faſſe pluſieurs » copies de la préſente Rétractation, pour en envoïer dans » tous les Tribunaux, où ladite Compagnie en aura beſoin ; » & afin de lui donner toute l'autorité néceſſaire, je l'ai ſignée » devant Notaire, & en préſence des Témoins ſouſſignés : » Thomas de Medina, Valentin d'Eſcobar Becerra, & An- » toine Amolin, Clercs engagés dans les Ordres Mineurs ; » à Cordoue, le huitieme de Novembre 1651. J'ai écrit de » ma main la préſente déclaration, & l'ai ſignée. D. Gabriel » de Cuellar & Moſchera.

Cette déclaration, qui fut envoïée au Conseil roïal des Indes, fit d'autant plus d'impression sur l'esprit du Roi, que peu de tems après ce Prince reçut plusieurs Lettres de l'Evêque du Tucuman. Ce Prélat lui mandoit dans l'une, qu'il avoit été effraïé de voir les Libelles d'une longueur énorme, qui venoient de la Province de Paraguay contre les PP. Jésuites, qu'il connoissoit mieux que personne; & dans une autre du troisieme de Février 1652, après avoir marqué combien il en étoit scandalisé; » c'est, ajoûtoit-il, le Révérendissime Evêque du Pa» raguay, Dom Bernardin de Cardenas, qui s'est proposé » de perdre les Jésuites; & l'un des moïens qu'il a pris, pour » en venir à bout, a été de répandre contr'eux dans ces Pro» vinces, par le moïen de ses Confidens, quantité de Libelles » diffamatoires.

1651-52. L'Evêque du Tucuman écrit au Roi Catholique en conformité.

Au commencement de cette même année Dom Gabriel de Peralta, qui ne s'étoit abstenu d'agir jusques-là en qualité de Juge-Conservateur des Jésuites, que pour les raisons que j'ai déja dites, mit la derniere main au Procès criminel de ceux qui avoient été les Exécuteurs des violences de D. Bernardin de Cardenas, & prononça contr'eux le second jour de Janvier la Sentence définitive, que l'on trouvera dans les Preuves. Cet Ecclésiastique étoit un Homme au-dessus de tout reproche, & ne perdit rien de l'estime générale qu'il s'étoit acquise dans la Province, ni de la considération où il étoit dans le Conseil des Indes, pour les calomnies atroces, que l'on trouva répandues contre lui dans les Mémoriaux imprimés du Procureur de Dom Bernardin à Madrid.

1652. Sentence du Juge-Conservateur.

Nous apprenons par une Lettre, qu'il écrivit l'année suivante au Comte de Peñaranda, Président du Conseil roïal des Indes, qu'on avoit voulu rendre suspect à ce Conseil le P. François Ximenez, Recteur du College de Buenos Ayres, & qu'il avoit été rendu par ce même Conseil un Décret, qui ordonnoit d'établir des Corrégidors Espagnols dans toutes les Réductions des Jésuites. Sur le premier article Dom Gabriel de Peralta proteste que tout ce qu'on avoit avancé contre le Pere Ximenez, étoit une calomnie horrible; que ce Religieux, qui s'étoit toujours fort distingué dans les Missions, étoit un Homme sans reproche, & qui méritoit qu'on prît confiance en lui. Sur le second, il dit qu'aïant fait, en qualité de Vicaire général & d'Administrateur du Diocèse pendant la vacance du Siége, la visite des Réductions qui en

1653. Sa Lettre au Président du Conseil des Indes.

1651-53. dépendent, il a reconnu évidemment, & qu'il tient pour certain :

Premierement, qu'il eſt d'une néceſſité indiſpenſable de continuer de permettre à ces nouveaux Chrétiens l'uſage des armes à feu pour ſe défendre contre leurs Ennemis, qui ſont toujours ceux de l'Etat : en ſecond lieu, qu'on ne peut ſans injuſtice, marquer la moindre défiance des PP. de la Compagnie au ſujet du gouvernement de ces Egliſes qu'ils ont fondées avec des peines extrêmes, & cimentées de leur ſang, & par-là acquis à Dieu & au Roi des Provinces entieres : enfin qu'il eſt d'une extrême importance de faire attention au danger, auquel on s'expoſeroit par une innovation, qui ne pouvoit avoir été ſuggerée, que par des Perſonnes, ou mal intentionnées, ou peu inſtruites des effets funeſtes qu'elle ne manqueroit pas d'avoir ; qu'il a cru qu'il étoit de ſon devoir de les faire connoître à ſon Excellence, & qu'il étoit trop perſuadé de ſes lumieres & de ſa grande ſageſſe pour douter qu'elle ne fît de ſérieuſes réflexions ſur ce qu'il prenoit la liberté de lui dire.

Il paroît auſſi, par une Lettre que l'Evêque du Tucuman écrivit au commencement de cette même année au Pape Innocent X, que le Paraguay & toutes les Provinces voiſines étoient alors inondées de Libelles diffamatoires contre les Jéſuites, contre les deux Juges-Conſervateurs, contre Dom Sébaſtien de Leon, & contre le Viſiteur, qui avoit condamné ceux qu'il avoit trouvés coupables des violences exercées contre les PP. de la Compagnie. Cependant l'endroit, où le feu d'une perſécution ſi vive ſe faiſoit alors moins ſentir, étoit la Ville de l'Aſſomption, où il avoit commencé, & d'où il s'étoit communiqué par-tout. Ces Peres y faiſoient aſſez tranquillement leurs fonctions, & regagnoient peu-à-peu la confiance des Habitans. C'étoit le fruit de la modération qu'ils avoient fait paroître, ſur-tout pendant la viſite de Dom André de Leon Garavito, où contents de voir leur innocence reconnue par la plûpart des coupables mêmes des violences exercées contr'eux, & de leurs principaux Accuſateurs, ils avoient ſi bien ſollicité en leur faveur, qu'ils étoient venus à bout d'obtenir que la peine, à laquelle ils étoient condamnés, fût moderée, & réduite preſqu'à rien pour pluſieurs.

Mais lorſqu'ils commençoient à reſpirer dans cette Pro-

vince, il s'éleva contr'eux un orage à Buenos Ayrès, où juſques-là ils avoient preſque toujours été fort tranquilles ; & à-peine raſſurés ſur leurs Réductions du Parana, ils ſe virent ſur le point d'être chaſſés de celles de l'Uruguay. Une Lettre de Dom Pedre de Baygorri, Gouverneur de Rio de la Plata, au Préſident de l'Audience roïale des Charcas, datée du 28 de Juillet 1657, nous apprend que l'Evêque de Buenos Ayrès, Dom Chriſtophe Moncha & Velaſco, avoit formé le deſſein de changer ces Réductions en Doctrines, ou Cures proprement dites, & d'y établir des Prêtres ſéculiers à la place des Jéſuites. Ce Prélat étoit un Homme entier, difficile, capable de donner dans les plus grands écarts, & qui ne paroiſſoit pas avoir d'autre motif pour faire le changement qu'il méditoit, qu'une raiſon d'intérêt : c'eſt du moins ce qui réſulte de la Lettre de Dom Pedre de Baygorri.

1654-55. Perſécution de l'Evêque de Buenos Ayrès, contre les Jéſuites. Conduite du Gouverneur de Rio de la Plata.

Ce Gouverneur, qui connoiſſoit & qui détaille fort bien les ſuites fâcheuſes que cette entrepriſe ne pouvoit pas manquer d'avoir, y déclare qu'il étoit bien réſolu de s'y oppoſer de tout ſon pouvoir, à moins qu'il ne reçût des ordres contraires de l'Audience roïale, & il avertit encore le Préſident qu'un Convers de l'Ordre de Saint François, nommé Gaſpar d'Artiaga, ſemoit dans ſon Gouvernement des Ecrits ſcandaleux contre les PP. de la Compagnie ; qu'il étoit abſolument néceſſaire pour la tranquillité de la Province, d'en faire ſortir ce Religieux dyſcole, devenu incorrigible par l'impunité que lui faiſoit eſpérer la ſainteté de ſon habit ; mais que cela ne pouvoit ſe faire, que par l'autorité d'un Tribunal ſupérieur : » car pour moi, continuoit-il, quelque bonne volonté que » j'aie d'éteindre l'incendie, je ne ſaurois en venir à bout » tandis que l'Evêque attiſe lui-même le feu. Ce Prélat s'eſt » imaginé que c'eſt le Pere de la Guardia, mon Confeſſeur, » qui fomente la méſintelligence entre lui & moi, quoiqu'il » ſoit vrai que ce Jéſuite m'a fait les plus grandes inſtances » pour m'engager à bien vivre avec lui. Mais cela ne con- » vient, ni à ma réputation, ni au bien de cette Province.

Quant au projet, que l'Evêque avoit formé ſur les Réductions, le Gouverneur n'ignoroit point qu'il avoit droit, & qu'il étoit même obligé de s'y oppoſer au nom de Sa Majeſté, cette entrepriſe étant formellement contraire aux Edits réiterés des Rois Catholiques ; mais quand il voulut le faire, le Prélat le menaça de l'excommunier, s'il l'empêchoit de gou-

1654-55. verner ſon Diocèſe comme il le jugeoit à propos, & la crainte de tomber dans les mêmes embarras, où Dom Gregorio de Hinoſtroſa s'étoit ſi long-tems trouvé à l'Aſſomption, l'arrêtoit. Enfin, tandis qu'il délibéroit ſur le parti qu'il devoit prendre, l'Evêque publia un Mandement, par lequel il changeoit les Réductions de la Province d'Uruguay en Cures, ou Paroiſſes proprement dites, ordonnoit aux Jéſuites de les évacuer, & invitoit les Eccléſiaſtiques, non-ſeulement de ſon Diocèſe, mais encore de ceux du Tucuman & du Paraguay, à ſe préſenter pour en être pourvûs. Aucun ne ſe préſenta; tous prévoïant bien qu'ils ne jouiroient pas long-tems de leurs bénéfices, qui d'ailleurs n'avoient rien de fort attraïant pour eux, outre qu'ils doutoient fort que le Gouverneur ſouffrît qu'ils en priſſent poſſeſſion.

L'Evêque ſe reconcilie avec les Jéſuites.

Le Prélat ne s'y étoit pas attendu, & ſon étonnement fut extrême. Cela lui fit faire bien des réflexions: il examina de plus près la conduite des Jéſuites, contre leſquels il avoua bientôt de bonne foi qu'il s'étoit laiſſé trop légerement prévenir, & non ſeulement il n'eut point la fauſſe honte de ne vouloir pas l'avouer; mais après avoir retracté ſon Mandement, il prit pour le Directeur de ſa conſcience le P. Thomas Donvidas, Recteur du Collége de Buenos Ayrès, commença par faire ſous la conduite de ce Religieux les exercices ſpirituels de Saint Ignace, & ſortit de ſa retraite tellement changé en un autre Homme, que ceux qui l'avoient connu juſques-là, ne purent attribuer un ſi prompt & ſi prodigieux changement, qu'à celui qui eſt le ſouverain Maître des cœurs.

1655. Ce ne fut pas une ferveur paſſagere; Dom Chriſtophe retraça dans l'Amérique pendant tout le reſte de ſa vie, toutes les vertus de Saint Thomas de Villeneuve, qu'il avoit pris pendant ſa retraite pour ſon Protecteur auprès de Dieu, & pour le modele de ſa conduite, & il mourut comme lui dans un lit d'emprunt. Le Docteur François Xarque, rapporte pluſieurs traits de ſa vie, qui prouvent ſon éminente ſainteté, & ajoûte quelques merveilles, dont Dieu l'autoriſa. Ce Prélat avoit été Religieux de l'Ordre de Saint Benoît. Au reſte, il y a bien de l'apparence que ce fut dans le tems de ſes démêlés avec Dom Pedre Baygor..i, qu'on publia contre ce Gouverneur, & contre le Pere de la Guardia, la calomnie mal digerée, dont nous parlerons dans la ſuite.

Son éminente ſainteté à la mort.

Ce qui eſt certain, c'eſt que ce même Gouverneur eut bientôt une

une occaſion de faire connoître combien il avoit eu raiſon de ne pas conſentir au changement, que l'Evêque vouloit faire dans les Réductions de ſa Province. Les Frontones, & d'autres Indiens des environs de Corrientès, aïant entrepris de ruiner cette Ville, qui n'étoit nullement capable de leur réſiſter, & à laquelle il ſe trouvoit hors d'état d'envoïer le prompt ſecours dont elle avoit beſoin, il n'eut point d'autre reſſource pour la ſauver, que les Indiens des Réductions. Il envoïa prier le Supérieur des Miſſions, de faire marcher de ce côté-là le plus qu'il pourroit de ſes Milices; ce qui fut exécuté avec la plus grande promptitude: & les Ennemis n'eurent pas plutôt appris qu'ils alloient avoir une Armée entiere de ces braves Néophytes, qu'ils diſparurent. 1655. Les Indiens des Réductions rendent un grand ſervice à la Province de Rio de la Plata.

Cette Armée reçut en même tems ordre de marcher contre les Calchaquis, que l'exemple des Frontones avoit engagés à prendre les armes, & que la ſeule nouvelle de leur marche obligea auſſi de ſe retirer. Enfin, les deux années ſuivantes la Ville de Buenos Ayrès étant menacée d'une deſcente des Anglois, quatre cents cinquante Néophytes, accourus au premier ordre du Gouverneur, lui fournirent des Bateaux pour faire venir les Troupes Eſpagnoles qu'il avoit mandées de Corrientès, ſe joignirent à ces Troupes, & les Anglois, qui avoient compté ſur la ſurpriſe, apprenant que le Port étoit ſi bien gardé, n'oſerent s'en approcher. Mais de ſi grands ſervices n'ouvroient point les yeux à bien des Gens, qui vouloient abſolument avoir des Indiens pour les ſervir en qualité d'Eſclaves, & qui ne vouloient point voir qu'auſſi-tôt qu'on leur auroit ôté leurs Paſteurs, & donné des Commandans Eſpagnols, la crainte de perdre leur liberté les feroit déſerter ſur le champ, & peut-être devenir des Ennemis auſſi redoutables, qu'ils étoient une reſſource toujours préſente pour la ſûreté de ces Provinces.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient en Amérique le Frere San Diego Villalon ne ceſſoit point de préſenter au Conſeil des Indes, des Mémoires contre les Jéſuites & contre tous ceux qui avoient pris leur défenſe. Comme il s'apperçut qu'ils n'y faiſoient pas beaucoup d'impreſſion, il s'aviſa de dire que les Jéſuites ſoutenus de Dom Sébaſtien de Leon, & du P. Nolaſco, lui avoient fait enlever en chemin une partie de ſes papiers, & il fit demander au Roi la permiſſion de retourner au Paraguay pour y aller chercher de quoi y ſuppléer, avec 1655-56. Le Procureur de D. Bernardin retourne au Paraguay, & pourquoi.

1655. une ſauve-garde pour la ſûreté de ſa perſonne & des nouvelles pieces qu'on lui auroit fournies. Il avoit de puiſſans Protecteurs à Madrid, & il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'il demandoit : de retour dans cette Capitale, il préſenta ſes nouvelles preuves, qui toutes ſe réduiſoient à des dépoſitions & des ſignatures de la même trempe que celles dont nous avons parlé.

Le Roi veut faire examiner le Catéchiſme dont les Jéſuites ſe ſervoient pour inſtruire les Indiens.

Mais comme l'Evêque du Paraguay avoit beaucoup inſiſté ſur les *erreurs monſtrueuſes*, que les Jéſuites enſeignoient à leurs Néophytes, quoique le Roi Catholique ne pût ſe perſuader que cette accuſation fût bien fondée, parcequ'il ſavoit qu'en Eſpagne, ni dans ſes autres Etats de l'Europe & du nouveau Monde on n'imputoit rien de pareil à ces Religieux, il jugea qu'il étoit bon d'éclaircir ce point important, non-ſeulement parceque ſi le mal étoit réel, on ne pouvoit trop tôt y remédier, mais encore pour ne pas laiſſer plus long-tems équivoque la Doctrine d'un Corps Religieux chargé d'un ſi grand nombre de Miſſions dans toutes les Parties du monde entier. Il ne s'agiſſoit au reſte que d'examiner le Catéchiſme, que les Jéſuites du Paraguay faiſoient apprendre à leurs Néophytes, parceque toutes les héréſies, que le Prélat reprochoit aux Jéſuites, y étoient compriſes, ſelon lui. Mais comme cet examen ne pouvoit ſe faire que ſur les lieux mêmes, & par des Perſonnes qui entendiſſent bien la Langue dans laquelle le Catéchiſme étoit écrit, & qui étoit celle des Guaranis, Philippe IV en chargea l'Archevêque de la Plata, Dom Jean Alfonſe Ocon, & lui écrivit la Lettre ſuivante.

LE ROI.

Lettre du Roi à l'Archevêque de la Plata.

» Très Révérend Pere en Jeſus-Chriſt, Archevêque de l'Egliſe Métropolitaine de la Ville de la Plata dans la Province des Charcas, & de mon Conſeil : les Lettres qu'on a reçues de Dom Bernardin de Cardenas, Evêque de l'Aſſomption du Paraguay, nous ont appris la difficulté, qu'il fait ſur certains termes qui ſe trouvent dans le Catéchiſme en Langue Guaranie, dont les Religieux de la Compagnie ſe ſervent pour inſtruire les Indiens des Miſſions & Réductions, qui ſont ſous leur conduite dans ces Provinces, de la Doctrine & des Myſteres de notre ſainte Foi Catholique, le ſuſdit Evêque diſant que ces termes ſont mal traduits, & ne préſentent pas le ſens véritable du texte ori-

» ginal ; à quoi les ſuſdits Religieux répondent que le Tra- 1655-56.
» ducteur de ce Catéchiſme eſt le Pere Louis de Bolaños,
» de l'Ordre de Saint François, dont la traduction a été reçue
» dans la ſuſdite Province. Cependant le ſuſdit Evêque per-
» ſiſte dans ſon ſentiment, & après en avoir déliberé dans
» mon Conſeil, j'ai pris la réſolution de vous renvoïer la
» déciſion de cette affaire, & de vous charger, comme je fais
» par la préſente, d'examiner & de faire examiner le ſuſdit
» Catéchiſme par les plus habiles Théologiens, & par les Per-
» ſonnes les plus verſées dans ladite Langue Guaranie, qui
» ſe trouveront dans ces Provinces, & après avoir pris leur
» avis, de prononcer ſur ce qu'on en doit penſer ; de quoi
» vous me donnerez avis dans mon Conſeil des Indes. Au
» Buen Retiro, ce premier de Juin 1654. Moi le Roi.

Par commandement du Roi notre Seigneur,

JEAN-BAPTISTE SAERI NAVARRETTE.

L'Archevêque charge le Viſiteur de faire examiner le Catéchiſme à l'Aſſomption.

L'Archevêque n'eut pas plutôt reçu cette Lettre, qu'il en fit part à Dom Bernardin de Cardenas, qui s'étoit retiré à la Paz, & le ſomma de lui marquer dans le terme de vingt jours ce qu'il trouvoit de répréhenſible dans le Catéchiſme qu'il avoit cenſuré, & ſur quoi il fondoit ſa cenſure. La ſommation fut faite le neuvieme de Mai 1655, & Dom Bernardin répondit le quatorze, que des quatre termes qu'il avoit condamnés dans le Catéchiſme, les deux premiers avoient des ſignifications que la chaſteté de la langue Eſpagnole ne permettoit pas de rapporter, & que les deux autres étoient des noms de Démons. Le reſte de ſa Lettre, qui étoit fort longue, n'étoit qu'une déclamation, dans le ſtyle de toutes celles que nous avons déja vûes, & que nous verrons encore.

L'Archevêque l'envoïa avec la Lettre du Roi à Dom Jean Blaſquez de Valverdé, qui étoit déja à l'Aſſomption, & auquel il donnoit commiſſion & plein pouvoir de former une Junte de Perſonnes telles que le Roi les ſpécifioit dans ſa Lettre, afin qu'on y examinât à la rigueur les quatre termes que l'Evêque du Paraguay avoit jugés dignes de cenſure, ajoûtant que cet examen ne pouvoit ſe faire à la Plata, où il ſeroit difficile de trouver perſonne qui fût aſſez habile dans la langue Guaranie, pour décider ſur des points de cette importance. Le Viſiteur, en vertu de cette commiſſion, après s'être informé de ceux qui ſavoient le mieux la langue Gua-

1655-56. ranie, les fit avertir de se trouver chez lui le lendemain Jeudi, dernier jour d'Octobre à deux heures après midi.

Quels furent les Examinateurs.

Ils étoient au nombre de dix, y compris le Pere François Vasquez de la Mota, Provincial des Jésuites, qui s'excusa de se trouver dans cette Junte, & se contenta d'y envoïer un Mémoire, qui y fut lû & approuvé tout d'une voix. Les autres étoient D. Adrien Cornejo, Proviseur, Gouverneur & Juge Ecclésiastique du Diocèse, lequel devoit présider à cette Assemblée, au cas que le Visiteur ne pût s'y trouver; Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la Cathédrale; le Licencié Dom Pedre de Mendoze, Curé d'Yaguaron, qui avoit été Gouverneur Ecclésiastique & Visiteur du Diocèse, nommé par Dom Bernardin de Cardenas; Dom Pedre de la Cabex, qui avoit aussi été Gouverneur Ecclésiastique du Diocèse sous le même Evêque; le Pere Pierre de Villasanti, ancien Définiteur & Gardien actuel du Couvent de Saint François de l'Assomption; Dom François de Cavallero Baçan, Curé de l'Incarnation de la même Ville, & qui avoit été Proviseur & Juge Ecclésiastique, nommé par D. Bernardin de Cardenas; D. Estevan de Ibarrola, Curé de la Cathédrale; les Mestres de Camp Dom Garcia Moreno & Dom François de Espindola de la Vera-Cruz; tous universellement reconnus comme possédant parfaitement la langue Guaranie.

Ecrit raisonné du Provincial des Jésuites.

On commença par lire le Mémoire du Provincial des Jésuites, qui faisoit observer d'abord que Dom Bernardin de Cardenas n'avoit jamais eu aucune connoissance de la Langue, dans laquelle le Catéchisme étoit traduit, & que pour censurer ce Catéchisme il ne s'étoit servi que de Gens qui ne la savoient pas mieux que lui. Il disoit ensuite que la traduction du Catéchisme n'étoit pas l'ouvrage des Jésuites; qu'il avoit été composé en langue Pérouane, par le Pere Grégoire de Ossuna, & traduit en langue Guaranie par le vénérable Pere Louis de Bolaños, mort en odeur de sainteté, l'un & & l'autre de l'Ordre de Saint François; que l'original avoit été approuvé par deux Conciles de Lima, & la traduction par deux Evêques du Paraguay à la tête de leurs Synodes, & par une autre Assemblée synodale, pendant la vacance du Siége; qu'en conséquence il avoit été ordonné sous peine de désobéissance & d'excommunication, à tous Curés ou Missionnaires des Indiens, parlant la langue Guaranie, d'en faire usage, & de nul autre; & qu'en effet cela se pratiquoit par,

tout, & même au Bresil, où cette Langue est commune ; qu'il ne voïoit donc pas sur quel fondement Dom Bernardin de Cardenas attribuoit aux seuls Jésuites les erreurs qu'il prétendoit se trouver dans cet Ouvrage. 1655-56.

Il n'y avoit rien en tout cela qui ne fût de notoriété publique, l'original de la main du Pere de Bolaños étoit sur le Bureau, & la conséquence qu'en tiroit le Provincial étoit évidente. Le Doïen de la Cathédrale & le Gardien du Couvent de Saint François parlerent long-tems, pour montrer que les quatre termes, dont il s'agissoit, étoient les seuls qu'on pût emploïer pour l'usage qu'on en faisoit dans le Catéchisme, & qu'ils y étoient dans leur signification propre. D. Pedre de la Cabex ajoûta qu'aïant accompagné D. Christophe de Aresti, Evêque du Paraguay, en qualité de son Sécrétaire, dans une visite du Diocèse, & qu'aïant fait ensuite la même visite en qualité de Proviseur, il avoit vû ce Catéchisme emploïé seul par tous les Curés & les Missionnaires, Eccléſiastiques & Réguliers : enfin, qu'étant Vicaire général de Dom Bernardin de Cardenas, il avoit été témoin de la désolation où étoient les Indiens, de ce que l'Evêque avoit condamné le Catéchisme ; & le Curé d'Yaguaron dit qu'il avoit vû la même chose dans sa Paroisse. Sentiment des Examinateurs.

Mais ce qui surprit sur-tout l'Assemblée, ce fut de voir sur quoi le Prélat s'étoit fondé pour réprouver les termes de *Tubà* & de *Tupà*, comme étant des noms de Démons ; car toute sa preuve se réduisoit à dire que dans un Concile tenu à Rome par le Pape Zacharie en 745, ce Pontife avoit condamné un nommé Adalbert, lequel avoit composé une Priere, où il invoquoit, comme de bons Anges, *Tubual* & *Tubuas* qui étoient des Démons, d'où il concluoit que *Tubà*, dont on se servoit dans le Catéchisme pour signifier Dieu, & *Tupà* par lequel on entendoit Dieu le Pere, étoient des noms de Démons. Les deux autres termes qu'il réprouvoit ne firent pas plus de difficulté, & le Catéchisme fut jugé tout d'une voix exempt de toute erreur. Il en fut dressé un Procès-verbal, que tous signerent, & l'Ecrivain du Roi eut ordre d'en donner copie autentique au Pere Diaz Taño. Ainsi disparurent les monstrueuses erreurs des Jésuites, dont l'Evêque du Paraguay avoit fait retentir toute l'Amérique, & son Procureur toute l'Espagne (1).

(1) Voïez, dans les Preuves, toutes les Piéces relatives à cette affaire.

1655-56.

Visite de D. Blasquez de Valverdé.

Le nouveau Dénonciateur des Mines s'échappe, & il est arrêté.

Il en avoit beaucoup plus coûté au Visiteur pour s'acquiter de l'ordre qu'il avoit reçu de se transporter en personne dans tous les endroits où l'on avoit assuré que se trouvoient les Mines d'or, dont les Jésuites s'étoient emparés, qu'à faire disparoître les prétendues Hérésies, qu'on disoit que ces Religieux enseignoient à leurs Néophytes. Il avoit ramené avec lui, en partant de la Plata, le nouveau Dénonciateur des Mines de l'Uruguay, que l'Audience roïale lui avoit donné pour l'accompagner dans sa visite, & il partit de Cordoue pour se rendre dans la Province d'Uruguay. Plus il approchoit du terme, plus Dominique le flattoit de lui découvrir le trésor des Jésuites; mais il n'avoit en cela d'autre vûe que de tromper sa vigilance, & de l'engager à ne le pas veiller de trop près. En effet, lorsque le Visiteur y pensoit le moins, le Fourbe disparut. On ne manqua point de lui dire que les Jésuites l'avoient fait enlever, & s'il ne le crut pas, il en eut du moins quelque soupçon. Le Transfuge de son côté devoit éviter de se montrer dans les Réductions; mais comme il ne connoissoit point le Païs, où il n'avoit jamais été, la Providence permit qu'il alla droit à Yapeïu, où l'on avoit déja eu avis de sa fuite. On l'y arrêta, sur les indices que le Visiteur avoit déja envoïées partout, & on le lui amena à la Conception.

Son aveu, & l'avis des Mineurs.

Il lui demanda ce qui l'avoit obligé à se sauver, & il le menaça de l'appliquer à la question s'il refusoit de répondre. Alors ce Malheureux lui dit que lorsqu'il avoit parlé des Mines, il n'avoit jamais mis les piés dans aucune Réduction, qu'il ne savoit ni lire ni écrire, qu'on lui avoit mis en main la carte & les plans qu'il avoit présentés, & que c'étoit le Capitaine Dom Chistophe Ramirez de Fuenleal son Maître, qui l'avoit obligé par ses promesses & par ses menaces à jouer le personnage de Dénonciateur contre les Jésuites. Le Visiteur pouvoit s'en tenir là; néanmoins il voulut se transporter dans tous les lieux qui étoient marqués sur la carte, avec les Mineurs qu'il avoit amenés avec lui; & ceux-ci, après avoir fait les plus exactes recherches, déclarerent avec serment, non-seulement qu'ils ne trouvoient nulle part aucune apparence de Mines d'or ou d'argent, mais encore que les terres du Païs n'étoient nullement propres à la production de ces métaux.

Le Visiteur crut alors qu'il étoit superflu d'aller plus loin,

& ne ſongeoit plus qu'à ſe rendre à l'Aſſomption, lorſqu'un bruit ſe répandit que dans la même Province d'Uruguay on venoit de découvrir une Mine d'argent, & voici ſur quoi ce bruit étoit fondé. Un Indien avoit porté à un Religieux une pierre, dans laquelle on voïoit quelques veines de ce métal, & lui dit qu'il l'avoit tirée d'une Mine très abondante, d'où les Jéſuites en tiroient beaucoup. Quelque tems après ce Religieux prêchant dans une Egliſe, que le Docteur Xarque qui raconte ce fait (1) ne nomme point, fit tomber ſon diſcours ſur les Mines, que poſſedoient les Peres de la Compagnie, & pour prouver qu'il ne parloit pas en l'air, montra à ſon Auditoire la pierre qu'on lui avoit apportée. 1655-56. Le bruit ſe répand de la découverte d'une Mine d'argent.

La nouvelle s'en répandit bientôt partout, & les moins prévenus contre les Jéſuites ne ſavoient trop ce qu'ils en devoient penſer, lorſqu'on découvrit que l'Indien dont le Prédicateur tenoit cette pierre, l'avoit volée dans l'Egliſe des Peres de Saint François, où elle étoit enchaſſée dans le piédeſtal d'une Statue de la Sainte Vierge; & l'on reconnut enſuite qu'elle reſſembloit beaucoup à pluſieurs autres, qu'on avoit apportées des Mines du Pérou. Cet incident ſervit beaucoup à faire comprendre à Dom Jean Blaſquez de Valverdé que les Jéſuites avoient des Ennemis dans tous les Etats, & dequoi ils étoient capables; ainſi ſans s'amuſer davantage à d'inutiles recherches, il reprit la route du Paraguay. Comment on en découvre la fauſſeté.

La premiere choſe qu'il apprit en y arrivant, fut que le Capitaine Chriſtophe Ramirez de Fuenleal, le premier Auteur du pénible voïage qu'il venoit de faire, étoit mort après avoir retracté devant témoins, tout ce qu'il avoit dit & fait contre les Jéſuites, & leur en avoit demandé pardon. Sa mort épargnoit apparemment à ces Religieux le chagrin de lui voir ſubir le châtiment que méritoit l'indigne artifice qu'il avoit mis en œuvre pour les décrier; & le Viſiteur, à qui on préſenta l'original de ſa rétractation, jugea à propos de le joindre aux autres pieces juridiques qui devoient entrer dans le Procès-verbal de ſa viſite. Rétractation du Capitaine Chriſtophe Ramirez de Fuenleal.

Il fit enſuite ſes informations ſur ce qui s'étoit paſſé à l'Aſſomption au ſujet des Jéſuites pendant les années 1648 & 1649; & le 27 de Septembre, il prononça une premiere Sentence ſur les Mines d'or, qu'on avoit accuſé ces Religieux de poſſeder & de faire valoir à leur profit; après quoi il con- 1657. Deux Sentences du Viſiteur

(1) Liv. 2. Chap. 48.

1657. damna le Dénonciateur Dominique à recevoir par les rues de la Ville deux cents coups de fouet, monté à cheval ſur un bât, & ſuivi d'un Crieur, qui publioit à haute voix ſon crime: ſon deſſein étoit de le faire pendre enſuite ; mais le Recteur du Collége lui repréſenta que ce malheureux Eſclave avoit été forcé par ſon Maître de faire tout ce qu'il avoit fait, & obtint, quoiqu'avec bien de la peine, qu'il lui fît grace de la vie.

Le ſecond jour d'Octobre il rendit une ſeconde Sentence, dans laquelle après avoir fait mention de pluſieurs rétractations, outre celles dont nous avons parlé, il dit, » que voulant uſer » de la douceur & de la modération néceſſaires dans un Païs » pauvre & miſérable, tel qu'eſt le Paraguay, ſur tout après » les frais que les Coupables ont été obligés de faire pour » les Procès, après les amendes auxquelles ils ont été condam- » nés par les Juges Eccléſiaſtiques & ſéculiers ; après la ré- » paration d'honneur qu'ils ſe ſont portés d'eux-mêmes à faire » aux Peres de la Compagnie par des retractations juridi- » ques, voïant d'ailleurs que ces Religieux contents de voir » leur innocence & la vérité reconnues par les Juges, qui en » ont été témoins oculaires, & avouées par ceux mêmes qui » les avoient calomniés, ont bien voulu leur pardonner, il » ſe contente de les condamner, 1° ; à un ſilence perpétuel » ſur ce que l'on a imputé aux Jéſuites, & à païer tous les » frais du préſent Procès & des Copies qu'il en faudroit » faire pour être envoïées à Sa Majeſté & au Conſeil roïal » des Indes, & il comprend dans cette condamnation les » Régidors & les Alcaldes, qui ont été en exercice pen- » dant les années 1648 & 1649, auſſi-bien que le Général » François Nuñez d'Avalos, lequel s'eſt trouvé complice de » faux témoignages, & pour ce a été condamné à une amen- » de pécuniaire & au banniſſement par le Seigneur Dom » André de Leon Garavito, déclarant audit Nuñez d'Avalos » que c'eſt ſans préjudice de la Sentence & de l'Arrêt que » pourra rendre contre lui le Conſeil roïal des Indes. Quant » aux Capitaines Manuel de Villalobos, Diegue Ximenez de » Vergas, & au Sergent Major d'Ayola, parcequ'après avoir » ratifié par force les informations & les autres Actes qu'on » leur avoit préſentés, ils déclarerent auſſi-tôt aux Peres de » la Compagnie la violence, dont on avoit uſé pour les y » contraindre, & proteſterent n'avoir jamais lû le contenu » des pieces qu'on leur faiſoit ſigner, & parcequ'après en avoir

» avoir été instruits, ils leur en ont fait une pleine & en- 1657.
» tiere satisfaction par écrit, ainsi qu'ils le déclarent dans
» leurs Requêtes & dans leurs interrogatoires, il les renvoie
» absous & déchargés.

Il semble que des Jugemens rendus avec tant de maturité, sur des recherches & des examens si exacts, sur l'aveu des Coupables mêmes, & après des rétractations si juridiques & si peu suspectes, ne laissoient plus aux Ennemis des Jésuites, que la honte attachée à des impostures si bien prouvées, & que le moins qu'on devoit attendre de leur part, étoit qu'ils gardassent un profond silence sur le passé : mais une Lettre de Dom Jean de Palafox au Pape Innocent X, en faveur de Dom Bernardin de Cardenas, & contre les Jésuites, dont on répandit alors des copies dans ces Provinces, parut aux Emissaires de l'Evêque du Paraguay une conviction de tous les crimes, dont ce Prélat accusoit ces Religieux : cependant ils ne persuaderent que ceux, que la passion aveugloit encore & empêchoit de refléchir surtout ce qui s'étoit passé. En effet, une Lettre d'un Evêque du Méxique, qui plaidoit contre les Jésuites, & qui ne connoissoit Dom Bernardin de Cardenas, que par celles que ce Prélat, & ses plus zélés Partisans lui avoient écrites, pouvoit-elle balancer dans l'esprit des Personnes impartiales, ce que l'Evêque du Tucuman, qui étoit plus à portée d'être mieux instruit, écrivoit & publioit partout pour la défense des Jésuites. Lettre de D. Jean de Palafox, & ce qu'elle produit.

Dans une Lettre de ce Prélat au même Pape Innocent X, datée du vingt & unieme de Février 1653, après avoir représenté à ce Pontife le tort que faisoit au progrès de l'Evangile dans le Paraguay le déchaînement qu'on voïoit dans ces Provinces contre les Peres de la Compagnie, il lui dit, qu'il conjure à genoux Sa Sainté d'y apporter un remede efficace & prompt ; & qu'elle peut d'autant plus ajoûter foi au témoignage qu'il rend à ces Missionnaires, que personne ne peut les connoître mieux que lui ; puisque le plus grand nombre & les principales de leurs Maisons sont dans son Diocèse. Dans une autre du treizieme de Mars, adressée au même Pontife, il commence par protester, qu'il va lui parler comme il parleroit à Dieu même ; que dix-huit ans d'Episcopat, pendant lesquels il a été deux fois chargé, comme le plus ancien Evêque de la Province, du gouvernement de toute la Métropole, lui ont donné le tems & tous les moïens de con- Lettres de l'Evêque du Tucuman au Pape Innocent X

1657. noître à fond les Jéſuites du Paraguay ; que leur vertu, leur zele, & le grand nombre de converſions qu'ils font tous les jours, ſont uniquement ce qui déchaîne l'Enfer contre eux ; que tout ce qui a été écrit pour les rendre odieux, lui a paſſé par les mains ; qu'il en a rendu compte au Saint Siége, au Roi, ſon Souverain, au Viceroi du Pérou, à l'Audience roïale des Charcas ; que le premier Auteur de tout le mal eſt l'Evêque du Paraguay, lequel a entrepris de perdre la Compagnie de Jeſus dans ces Provinces ; qu'il laiſſe à Dieu le jugement du cœur de ce Prélat, & à Sa Sainteté celui de ſes œuvres.

1658. Lettre du même à Alexandre VII.

Par une troiſieme qu'il écrivit, le huitieme d'Octobre 1658, au Pape Alexandre VII, il fait entendre à Sa Sainteté qu'on laiſſoit alors les Jéſuites un peu plus tranquilles au Paraguay ; mais il ajoûte que ce calme ne conſiſtoit qu'en ce qu'on ne les troubloit plus dans l'exercice des fonctions de leur miniſtere, dont ils s'acquittoient avec autant de zele & de ferveur, que ſi leurs travaux euſſent changé à leur égard le cœur de leurs Ennemis. » C'eſt en cela, dit-il, que conſiſte la véri-» table patience. Si la marque d'une grande ame & d'un » grand cœur eſt d'être comme inſenſible aux coups qu'on » nous porte, la Compagnie de Jeſus en a ici eſſuïé un très » grand nombre, & des plus ſenſibles ; & j'ai vû ces Reli-» gieux ne leur oppoſer d'autre bouclier, que celui d'une dé-» fenſe innocente & moderée, ſans ſe détourner un moment » de leurs fonctions apoſtoliques.

C'étoit toujours le Frere Gaſpar de Artiaga, qui ſoulevoit toute l'Amérique Méridionale contr'eux par des Libelles, qu'il y faiſoit courir, & dont il envoïoit des copies en Europe & juſques dans les Païs Proteſtans. L'Evêque du Tucuman voulut d'abord engager tous ceux qui avoient autorité ſur lui, à le faire ſortir d'un Païs où il jettoit le trouble, & qu'il ſcandaliſoit ; mais ſes Supérieurs avoient les mains liées, & le ſaint Prélat n'aïant plus d'autre parti à prendre pour éloigner de ces Provinces un Homme ſi dangereux, que de s'adreſſer au Roi, lui en écrivit en ces termes.

SIRE,

Lettre du même au Roi d'Eſpagne.

» Les entrepriſes du Frere Gaſpar de Artiaga, Convers » de l'Ordre de Saint François, ont cauſé un tel ſcandale, » premierement, dans les Province du Pérou voiſines du Pa-

» raguay, & puis dans tout le reſte de ces Roïaumes, qu'a- 1659.
» près m'y être inutilement oppoſé avec tous ſes Supérieurs,
» avec le Viceroi & le Tribunal du St-Office, je me vois
» obligé d'en informer Votre Majeſté. On ne ſauroit dire
» quel eſprit fait agir ce Religieux ; mais il eſt certain que
» ce n'eſt point l'eſprit de Dieu, puiſque ſes œuvres ſont les
» œuvres du Démon. Il fait paroître une haine mortelle con-
» tre les Peres de la Compagnie de Jeſus ; il envoie ſes Li-
» belles diffamatoires contr'eux juſqu'à Angola dans l'Afri-
» que, & même ſelon qu'il a été rapporté dans une infor-
» mation, juſqu'en Hollande pour les y faire imprimer & les
» répandre partout. Toutes les viſions qui lui paſſent par l'eſ-
» prit, il les met auſſi-tôt ſur le papier comme des vérités,
» ſans conſidérer le tort qu'il fait à tout un ſaint Ordre.

» Pour moi, ne me contentant point des connoiſſances gé-
» nérales, que j'ai pu acquerir depuis vingt-cinq ans que
» je ſuis dans ces Provinces, j'ai voulu faire ſecretement des
» perquiſitions très exactes ſur ce qu'il débitoit ; j'ai même
» publié des Ordonnances, par leſquelles j'obligeois tout le
» monde, ſous peine des Cenſures, de me venir déclarer
» en particulier ce qu'on en ſavoit ; afin de voir ſi tout,
» ou du moins une partie, avoit quelque fondement ;
» mais ces diligences n'ont ſervi qu'à me faire connoître
» encore plus clairement ſa malice & l'innocence de ceux
» qu'il accuſe. Je puis du reſte rendre ces témoignages aux
» PP. de la Compagnie de Jeſus, que depuis l'année 1639
» que je ſuis en ce Païs, je n'ai vû perſonne travailler plus
» efficacement qu'eux pour décharger la conſcience de
» V. M., & l'obligation où elle eſt de faire inſtruire ſes Su-
» jets, ni s'occuper jour & nuit plus utilement dans le Mi-
» niſtere Apoſtolique ; tous n'épargnant ni peine, ni dé-
» penſe, donnant à tous de grands exemples, au milieu des
» contradictions, des inſultes, des calomnies, & de tous
» les autres mauvais traitemens qu'on leur fait, ſans ſe
» plaindre. Je ne les ai même jamais vûs répondre à leurs
» Ennemis, que quand ils y ont été contraints juridiquement,
» ou devant Votre Majeſté, ou devant les Juges, à qui il
» appartient de les y obliger.

» Mais à moins que V. Majeſté ne mette fin à un tel déſor-
» dre, je puis l'aſſurer qu'elle verra dans tout ce Païs beaucoup
» de mépris pour la Juſtice, une grande diſette d'Inſtructeurs,

1659. » un extrême déreglement des mœurs, & que les funeſtes » effets des emportemens du Frere Gaſpar deviendront irre- » médiables : car c'eſt tout le fruit, qu'on doit attendre de » ſes médiſances & de ſes calomnies contre les Ouvriers » Evangeliques, qui travaillent avec ſuccès pour attirer à la » connoiſſance du vrai Dieu, au chemin du ſalut, & à une » maniere de vivre conforme à la raiſon, tant de Bêtes fé- » roces, qui ont vécu juſqu'ici ſans aucune Loi civile, ni » même naturelle.

» Par toutes ces conſidérations, Sire, j'avois déja fait » des inſtances auprès du Supérieur du Frere Gaſpar dans » le Pérou, qui eſt un Religieux d'un grand mérite, & il » m'avoit adreſſé des Patentes, par leſquelles il ordonnoit » que ce Frere lui fût envoïé Priſonnier au grand Couvent » de Lima ; mais cela n'eut point d'effet, parceque ce Frere » étoit alors à Buenos Ayrès, & que d'ailleurs D. Manuel » Nuñez de Cuellar, Procureur de Votre Majeſté dans le » Roïaume de Chili, qui ſe trouva dans cette Ville, étoit » chargé de la part de Votre Majeſté de remédier à ce dé- » ſordre : je m'adreſſai donc à lui, & je lui fis de fortes re- » montrances, en lui repréſentant combien il étoit néceſ- » ſaire que les ordres qu'il avoit reçus fuſſent exécutés, » & en proteſtant que s'il y manquoit, il ſeroit reſponſa- » ble de tous les maux qui en arriveroient, je joignis à ma » Lettre pluſieurs pieces originales, avec d'autres Actes » & une Information, & il me fit la réponſe que j'envoie » en original à Votre Majeſté, avec quelques dépoſitions » ſur le même ſujet.

» Mon ſentiment, Sire, ſe réduit donc à deux choſes, » l'une, que les calomnies du Frere Gaſpar étant ſi atroces, » ſur une matiere ſi grave, & contre un Corps ſi conſidéra- » ble, il faut de néceſſité en faire un exemple ; je veux dire, » obliger l'Auteur à prouver ce qu'il avance, & s'il ne le » peut, qu'il ſoit châtié comme il le mérite, & qu'on lui » ordonne de faire une ſatisfaction publique à ceux qu'il a » calomniés. Autrement, Votre Majeſté ne doit pas s'atten- » dre que Dieu, ni elle, puiſſent avoir des Miniſtres, qui » ſoient capables de faire leur devoir avec fermeté, quand » ils verront leur crédit ruiné par la calomnie. L'autre choſe, » Sire, qui me paroît certaine, eſt que je ne puis croire qu'un » Religieux tel que celui-là, doive demeurer plus long-tems

» aux Indes, où il ne faut que le moindre souffle de vent » pour exciter une grande tempête. Il seroit moins dange- » reux en Espagne, où la Foi est mieux établie & la Justice » mieux administrée. C'est sur quoi Votre Majesté ordon- » nera ce qu'elle jugera plus à propos ; cependant je prie- » rai Dieu sans cesse de conserver sa Personne roïale pour » le bien de ses Etats & de toute la Chrétienté. A Santiago » de l'Estero, ce neuvieme de Juin 1659. 1659.

Frere Melchior, Evêque du Tucuman.

Ce qui fait revenir bien des Gens en faveur des Jésuites.

Mais rien ne fit mieux l'apologie des Missionnaires du Paraguay que la conduite invariable qu'ils tinrent à l'égard de leurs Persécuteurs. Rien en effet ne fit revenir plus de monde des préjugés, où une infinité de Personnes s'étoient livrées contre eux, que leur patience, leur douceur, leur facilité à pardonner, & le zele qu'ils avoient témoigné en plusieurs rencontres pour obtenir la grace de ceux qui avoient le moins gardé de mesures pendant la persécution qu'on leur avoit faite. On commença aussi bientôt à regarder leurs Néophytes d'un œil bien différent de celui, dont l'Evêque du Paraguay les avoit fait envisager pour rendre leurs Pasteurs odieux. Ce n'étoient plus ni des Voisins dangereux, ni des Rebelles, dont les Jésuites vouloient se servir pour usurper le Domaine du Roi, mais les Libérateurs de la Province & sa plus sûre ressource contre les Barbares, que les Espagnols ne pouvoient pas empêcher de troubler la tranquillité. Déja même on étoit persuadé qu'il y avoit bien plus à compter sur eux, que sur les nouveaux Chrétiens qui étoient en Commande; & ceux qui pensoient encore autrement, eurent bientôt de quoi se désabuser.

1660.

Les Indiens du Parana viennent fort à propos au secours du Gouverneur du Paraguay.

Les Indiens, qui avoient été donnés à la Ville de l'Assomption, & qui n'en étoient nullement ménagés, se révolterent, & massacrerent plusieurs Habitans. Leur révolte fut même si subite, que le Gouverneur de la Province, Dom Alonso Sarmiento, fut obligé de se réfugier dans une Eglise de la Campagne avec une poignée de Soldats, qu'il avoit eu bien de la peine à rassembler. Il y fut aussi-tôt assiegé, & serré de si près par les Rebelles, qu'il ne lui fut pas possible d'envoïer demander du secours aux Réductions du Parana les plus proches. Mais on y apprit d'ailleurs l'extrêmité où il étoit réduit; & sur le champ un Corps considérable de

1660. Néophytes, marchant jour & nuit ſans s'arrêter, tomba ſur les Barbares, qui ne s'y attendoient point, en tua une partie & diſſipa le reſte.

Il mettent les Guaycurus en fuite.

Ces Braves étoient à peine retournés chez eux, que les Guaycurus aïant réuni toutes leurs forces, entrerent dans leur Païs pour ſe venger du ſecours qu'ils avoient donné quatre ans auparavant contre eux à D. André de Leon Garavito; mais ils en furent ſi bien reçus, qu'ils n'ont jamais oſé depuis ce tems-là y reparoître. Ils n'en furent pas même quittes pour en avoir été chaſſés avec beaucoup de perte. Quelque tems après le Gouverneur envoïa aux Néophytes un ordre de les aller châtier de leur hardieſſe, & ils les mépriſerent aſſez pour n'entrer dans leur Païs qu'au nombre de cent, qui y firent de grands ravages, & y mirent tout à feu & à ſang. Preſque toutes les années ſuivantes ſont marquées dans les Lettres écrites à Madrid, par de ſemblables expéditions, qui répandirent fort loin la terreur de leurs armes, & furent de nouvelles preuves ſans replique de leur fidelité au Service du Roi; & cela dans le tems que le Procureur de Dom Bernardin de Cardenas en Eſpagne, chargeoit ſes mémoriaux d'invectives contre ces nouveaux Chrétiens & contre leurs Paſteurs.

Fin du douzieme Livre.

HISTOIRE DU PARAGUAY.

TREIZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

LE Pere Diaz Taño à Madrid. Comment il y eſt reçu. Déchaînement en Eſpagne contre les Jéſuites. Le Roi Catholique demande au Général de la Compagnie un Viſiteur pour le Paraguay. Quel fut ce Viſiteur. Il conſulte le Commiſſaire des Peres de Saint François du Pérou. Lettre de ce Commiſſaire au Pere Oliva, Général des Jéſuites. Chef d'accuſation contre les Jéſuites du Paraguay, avec la réponſe du Commiſſaire des Peres de Saint François. En quel état le Viſiteur trouve la Province de Paraguay. Le Commiſſaire de Saint François nommé Evêque de l'Aſſomption. Belle action des Itatines Chrétiens. Le nouvel Evêque viſite par ordre du Roi les Réductions des Jéſuites. Les Indiens de ces Réductions ſauvent la Ville de Santafé. Leurs travaux pour le ſervice du Roi. Nouvelle tentative pour établir la Foi dans le Chaco. Deux Jéſuites chez les Mataguayos. Comment ils y ſont reçus. Les Eſpagnols refuſent de leur vendre des proviſions. Complot contr'eux. Il eſt découvert. Retraite de ces Miſſionnaires. Fruit de leur tentative. Les Mataguayos les redemandent. Deux Jéſuites engagent les Mocovis à mettre bas les armes. La guerre recommence. Les Eſpagnols entrent dans le Païs ennemi. Belle action de trente Chiriguanes. On manque une belle occaſion de faire la paix. Les Ennemis ſont défaits. Fondation d'une Réduction près d'Eſteco. Piété du Gouverneur. Opération de cette campagne. L'Armée retourne à Eſteco. Etat de la Réduction ſuſdite. Sageſſe des Femmes du Chaco. Pourquoi le Gouverneur laiſſe ſon entrepriſe imparfaite. Ce qu'il fait de ſes Priſonniers. La Réduction eſt évacuée. Les Jéſuites refuſent de recevoir des Indiens en Commande. Il en gagnent plu-

ſieurs à Jeſus-Chriſt. Ce qui empêche de continuer la guerre. Tentative manquée pour la Converſion des Calchaquis. Entrepriſe des Portugais ſur le Paraguay. Diligences des Gouverneurs du Paraguay & de Rio de la Plata. Les Indiens des Réductions vont à la découverte des Portugais. Ils en font vingt-cinq Priſonniers, & comment ils en uſent avec eux. Ce qui ſe paſſa entre le Capitaine Portugais & le Supérieur des Miſſions. Le Capitaine eſt conduit à Buenos Ayrès. Comment il y eſt reçu. Commencement de la Colonie du Saint-Sacrement. Ce qui ſe paſſe entre le Gouverneur Eſpagnol & le Général Portugais. Prétentions de celui-ci. Le Gouverneur de Buenos Ayrès reçoit ordre de chaſſer les Portugais de la Colonie. Troupes qu'on y deſtine. Le Gouverneur demande trois mille Indiens des Réductions. Ils arrivent au Camp. Un ſecours envoïé aux Portugais arrive trop tard. Force des Eſpagnols. Nouvelle ſommation faite au Général Portugais. Elle eſt encore rejettée. Ordre de l'attaque. Les Indiens des Réductions le font changer. Attaque. Belle action d'une Dame Portugaiſe. Perte des deux Partis. Généroſité du général Eſpagnol. Effet que produit cette Expédition, en faveur des Réductions.

1660.

Le P. Diaz Taño en Eſpagne.

PEU de tems après que la Junte, dont nous avons parlé dans le Livre précédent, eut déclaré orthodoxe le Catéchiſme, où Dom Bernardin de Cardenas avoit trouvé toutes les erreurs qu'il reprochoit aux Jéſuites du Paraguay; le P. Diaz Taño étoit parti pour l'Eſpagne, moins pour y ſoutenir la cauſe de ſes Freres, que pour répondre aux queſtions qu'on pourroit lui faire, donner les éclairciſſemens qu'on pourroit lui demander, & ſolliciter une recrue de Miſſionnaires, dont la diſette augmentoit tous les jours dans ces Provinces. D'ailleurs, le Roi Catholique aïant dès l'année 1654, évoqué à ſon Conſeil des Indes la grande affaire, qui troubloit depuis ſi long-tems le Paraguay, & donné ordre qu'on lui envoïât toutes les pieces, que les deux Parties avoient produites, les Jéſuites ne pouvoient les confier à un Homme, qui fût mieux inſtruit de cette grande affaire, que ce Religieux. Le Docteur Xarque donne à entendre (1) que les Tribunaux ſupérieurs du Pérou avoient eux-mêmes ſollicité cette évocation, de concert avec les Jéſuites, leſquels eſpéroient qu'on

(1) Livre 2. page 50.

les

Pl. 4
Montagnes des Castillos
R. Tuzan
Montagnes des Maldonades
B. de Maldon
Isle de Maldonade
Cap St Marie
Isle de Lobos
Cap St Antoine
Echelle de V
dans l'A
Pur M.r

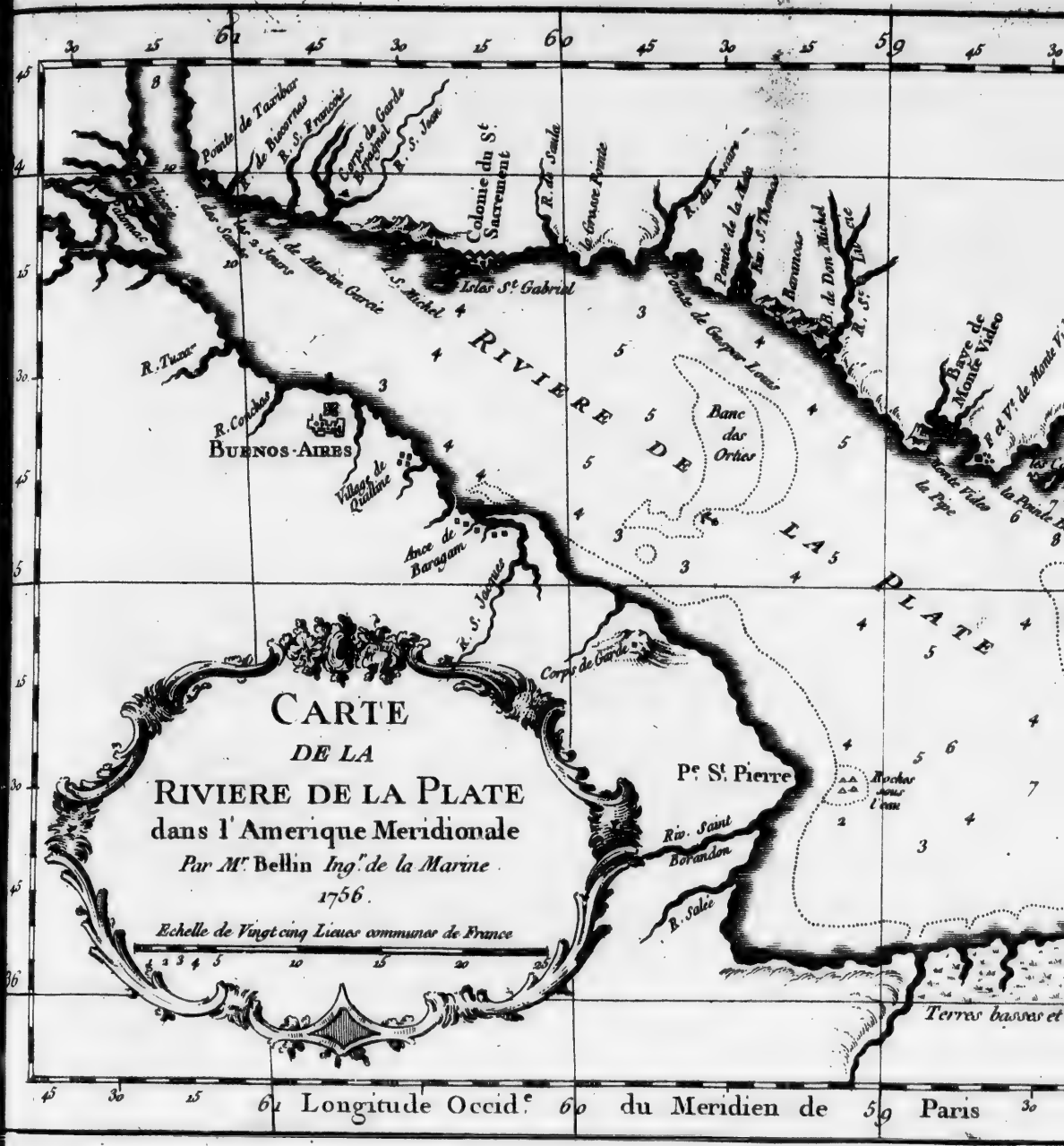
CARTE
DE LA
RIVIERE DE LA PLATE
dans l'Amerique Meridionale
Par Mr. Bellin Ingr. de la Marine.
1756.
Echelle de Vingt cinq Lieues communes de France
RIVIERE DE LA PLATE
BUENOS-AIRES
Colonie du St. Sacrement
Islas St. Gabriel
Banc des Ortiz
Pte St. Pierre
Rochers sous l'eau
Riv. Saint Borandon
Terres basses et
Longitude Occid.
du Meridien de Paris

Pl. 4
59 45 30 25 58 45 30 25 57 45 30
45
34
Montagnes des Castillos
les Castillos
15
30
45
35
B. de Don Michel
R. St. Lucae
Baye de Monte Video
I. et Vt. de Monte Video
Riviere de Sols
I. de Sols
Montagnes des Maldonades
les Carettes
Isle de Flores
la Pointe Brave
le Pipe
B. de Maldon
Isle de Maldonade
Cap St. Marie
Isle de Lobos
PLATE
Banc des Anglois
Rochers sous l'eau
Cap St. Antoine
Terres basses et noyées
R. des Ortis
R. des Sondes
Paris

les inquieteroit moins au Paraguay, quand le jugement définitif ne dépendroit plus que du Conseil, & les Tribunaux supérieurs aïant de grandes raisons pour se débarrasser d'une affaire, qui s'embrouilloit de plus en plus, & dont les pieces, selon l'Auteur que je viens de citer, montoient déja à dix mille feuilles de papier, quoiqu'il n'y en eût que très peu de la part des Jésuites. 1660.

Le Pere Diaz Taño en arrivant en Espagne, trouva partout un grand déchaînement contre sa Compagnie, & fut assez étonné de la défense qui lui fut faite de venir à Madrid; la Cour appréhendant peut-être que sa présence ne fournît une nouvelle matiere à un feu que l'on vouloit éteindre. Mais quand il eut trouvé le moïen de faire passer jusqu'au Conseil les instructions dont il étoit chargé, non-seulement il eut permission de se montrer dans la Capitale, & obtint tout ce qu'il demandoit, mais le Conseil lui fit l'honneur de lui députer deux de ses Membres, pour lui témoigner au nom du Roi combien Sa Majesté étoit satisfaite de la conduite & du zele de sa Compagnie à étendre le Roïaume de Dieu dans toutes les Provinces du Paraguay (1). Il ne se laissa pourtant point éblouir par de si belles apparences, & après avoir mis ses affaires en regle, il partit pour Séville afin d'y faire ses arrangemens pour l'embarquement des Missionnaires qu'on lui avoit fait espérer. Comment il y est reçu.

A-peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit que dans Madrid il y avoit un déchaînement affreux contre les Jésuites; que le Frere Villalon & quelques autres Religieux y répandoient une infinité de Libelles, & que cela continuoit même depuis que le Conseil avoit de son propre mouvement fait mettre ces Religieux aux arrêts dans leur Couvent; que ce qu'on y reprochoit de moins aux Missionnaires du Paraguay étoient les héréſies, les voleries, & la révélation des Confessions; que dans un de ces Ecrits, dont plusieurs étoient placardés, on lisoit ces mots: *le Docteur Jean de l'Espino, très zelé Catholique, a dit que la Compagnie méritoit d'être mitrée* (2), *comme étant convaincue d'impostures: d'être chassée comme séditieuse & perturbatrice du repos public: d'être fouettée pour ses voleries: d'être condamnée aux Galeres comme vagabonde*; & *d'être* 1661. Déchaînement en Espagne contre les Jésuites.

(1) Xarque, *ibidem*.

(2) C'est-à-dire porter un bonnet de papier peint, en forme de mitre comme ceux qui sont fouettés par la Ville pour certains crimes.

1661. *brûlée comme hérétique.* Un autre avoit pour titre, *Réſiſtance Catholique aux entrepriſes impies & publiques, exécutées par ceux de la Compagnie de Jeſus contre l'Egliſe & contre le Roi dans la Province de Paraguay, qu'ils ont ſubjuguée par les armes, & à la faveur de la Doctrine erronée & frappée d'anathemes, qu'ils y ont introduite, & qui commence à infecter les Provinces voiſines.* Un troiſieme étoit intitulé, *Expoſition de l'Epître prophétique de Saint Paul, dans laquelle cet Apôtre prédit les actions réprouvées des Religieux de la Compagnie de Jeſus, traduite du Latin en Eſpagnol, afin qu'elle ſoit entendue de tout le monde.* C'eſt ce que le Pere Diaz Taño écrivoit au Pere Aſſiſtant d'Eſpagne, dans une Lettre datée du ſixieme de Janvier 1661.

Il faut qu'une cauſe ſoit bien déſeſperée, quand pour la ſoutenir on a recours à de pareilles voies; mais il eſt des hardieſſes, qui réuſſiſſent du moins pour un tems, & les Agens de l'Evêque du Paraguay ſuivoient ſans ſcrupule la maxime de ceux qui diſent, *calomniez hardiment, il en reſtera toujours quelque choſe* (1). D'ailleurs le Frere Villalon avoit trouvé de la protection juſques dans le Conſeil, & il faiſoit l'honneur au Pere Julien de Pedraça, Procureur général des Jéſuites pour les Indes, de croire qu'il obéiroit, comme il le fit en effet, à un ordre du Roi, qui venoit d'impoſer ſilence aux Parties: cet ordre avoit été rendu ſur ce que le Rapporteur du Procès, Dom Antoine de Leon, avoit déclaré que dans tous les Ecrits préſentés par le Procureur de D. Bernardin, il n'y avoit rien de vrai; mais comme il ne gardoit pas lui-même ce ſilence, le Pere de Pedraça, & après lui le Pere Hyacinthe Perez, s'en plaignirent au Roi, qui fit releguer ce Religieux dans un Couvent de ſon Ordre près de Seville, ce qui ne ſuffit pas encore pour le contenir: il ſe rendit quelque tems après à Rome, où il fit tout ce qu'il avoit fait en Eſpagne.

Le Pere Perez en porta encore ſes plaintes au Roi Catholique, & le ſupplia d'empêcher que l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté auprès du Pape, ne lui donnât aucune protection. Il y a bien de l'apparence que Philippe IV eut égard à ſa ſupplique; car il eſt certain que malgré tous les reſſorts que firent jouer dans cette Cour les Agens de Dom Bernardin de Cardenas, pour faire annuller la Sentence rendue par le

(1) *Calumniare audaciter, ſemper aliquid hærebit.*

Pere Nolasco, comme Juge-Conservateur des Jésuites, contre cet Evêque, ils n'y réussirent point, non plus qu'à persuader au souverain Pontife, mieux instruit par l'Evêque du Tucuman de ce qui s'étoit passé au Paraguay, que les Jésuites fussent tels que leurs Parties les représentoient. 1661.

Le Roi demande au Général des Jésuites un Visiteur pour le Paraguay.

Le Roi Catholique de son côté, n'aïant plus aucun doute sur la Doctrine de ces Missionnaires, pleinement justifiée par la Junte de l'Assomption, ni sur les Mines d'or, dont la premiere Sentence de Dom Jean Blasquez de Valverdé avoit fait évanouir jusqu'au plus leger soupçon, ni sur les sommes immenses, que Dom Bernardin de Cardenas accusoit les Jésuites de s'être appropriées, ni enfin sur l'usurpation d'une grande partie de son Domaine du Paraguay, voulut voir si sur les autres points d'accusation, dont il ne croïoit nullement le Corps des Missionnaires coupable, il n'y avoit pas du moins quelques Particuliers qui eussent donné lieu à ces accusations, & il prit le parti d'écrire au Pere Jean-Paul Oliva, qui gouvernoit alors la Compagnie en qualité de Vicaire général, pour lui dire qu'il jugeoit à propos qu'il envoïât au Paraguay un Visiteur, chargé d'examiner certains articles qui lui restoient à éclaircir.

Quel fut ce Visiteur.

Le Pere Oliva reçut, comme il le devoit, cette marque de confiance que lui donnoit un si grand Monarque, & le supplia de nommer lui-même un de ses Sujets, dont les lumieres & la droiture lui fussent parfaitement connues, & auquel il donneroit de sa part tous les ordres, tous les pouvoirs & toutes les facilités nécessaires pour s'acquitter de l'importante commission, dont Sa Majesté vouloit bien l'honorer. Mais Philippe IV voulut absolument avoir un Homme de son choix, & le Vicaire général nomma le Pere André de Rada, alors Provincial au Pérou, & qui avoit exercé le même emploi & celui de Visiteur dans plusieurs autres Provinces de l'Amérique Espagnole.

Il étoit déja fort connu à Rome & en Espagne, parcequ'étant Provincial au Mexique il avoit eu à essuïer tout le feu de la persécution que Dom Jean de Palafox y faisoit aux Jésuites, & que la sagesse, avec laquelle il s'y étoit comporté, lui avoit attiré les éloges des deux Puissances, au Tribunal desquelles cette grande affaire avoit été portée. Il ne se fit pas moins d'honneur au Paraguay, qu'il ne s'en étoit fait dans la nouvelle Espagne, & après y avoir gou-

1661. verné ſa Compagnie pendant ſix ans, d'abord en qualité de Viſiteur, puis en celle de Provincial, de retour en Eſpagne en 1670, il fut chargé du gouvernement du College imperial de Madrid. Il y mourut peu de tems après d'une maladie contagieuſe contractée à l'Hôpital au ſervice des Malades, & dans une ſi grande opinion de ſainteté, que le Corps des Officiers Militaires, ſoutenu du Cardinal d'Arragon, Archevêque de Tolede, & le Conſeil roïal des Indes, ſe diſputerent le dangereux emploi de le porter au tombeau (1).

1663. Il conſulte le Commiſſaire des Peres de Saint François.

Tel étoit le Viſiteur, que le Pere Oliva propoſa au Roi Catholique, & que ce Monarque chargea d'examiner les articles des affaires du Paraguay, ſur leſquelles il n'étoit pas encore ſuffiſamment inſtruit. Le Pere de Rada ne reçut les ordres de Sa Majeſté & ceux de ſon Supérieur, qu'en 1663. Dans les inſtructions, dont ceux du Vicaire général étoient accompagnés, il lui étoit ſur-tout recommandé de ne rien faire, que de concert avec le Pere Gabriel de Guilleſtigui, Commiſſaire général des PP. de Saint François au Pérou, Religieux d'un grand mérite, & qui avoit été Viſiteur au Paraguay, dans le tems que Dom Bernardin de Cardenas ſoulevoit toute cette Province contre les Jéſuites. Rien ne pouvoit faire plus de plaiſir au Pere de Rada, que d'avoir à travailler avec un Homme, qui avoit été témoin des choſes, dont il avoit à traiter; mais en arrivant à Lima, il apprit que le Commiſſaire ſe trouvoit alors à Santafé de Bogota, Capitale du nouveau Roïaume de Grenade, éloignée de quatre cents lieues de cette Capitale. Il fut donc réduit à le conſulter par Lettres; & la Providence le permit ſans doute, afin qu'on eût par écrit le témoignage d'un Homme de cette autorité ſur une affaire, qui intéreſſoit un Evêque du même Ordre que lui.

Lettre du Commiſſaire, au P. Oliva.

Le Pere de Rada lui expoſa, dans la Lettre qu'il lui écrivit, les articles au nombre de cinq, ſur leſquels le Roi Catholique vouloit être éclairci, & y joignit une autre Lettre, que le Pere Oliva lui avoit adreſſée pour lui rendre. Ce Commiſſaire répondit à l'une & à l'autre; & voici la réponſe, qu'il fit au Vicaire général de la Compagnie.

(1) Xarque, Liv. 2. Chap. 50. Toutes les pieces ſuivantes ſont tirées du même Auteur.

MON RÉVÉREND PERE, 1662.

» J'ai reçu au mois d'Août dernier une Lettre du Pere » de Rada, Provincial de la Compagnie au Pérou, par » laquelle il me donne avis de l'ordre, qu'il venoit de rece- » voir de votre Paternité, de se transporter au Pérou. J'a- » voue que je n'ai pu m'empêcher de le plaindre d'être obligé » de faire un aussi grand voïage ... & cela avec d'extrêmes » fatigues par des chemins très difficiles. C'est pourquoi, afin » d'ôter à votre Paternité les mauvaises impressions, qu'on a » tâché de lui donner de quelques-uns de ses Religieux, » je suis bien aise de l'instruire de toutes les affaires de ce » Païs. Je sais qu'elle avoit enjoint au Pere de Rada de s'a- » dresser à moi pour cet effet ; mais la distance des lieux » ne permettant pas que nous puissions nous aboucher, il a » été obligé de me consulter par Lettre, & il y a quinze » jours que j'en ai donné une pour lui faire tenir à Lima » par la voie de Quito, avec une réponse sur les cinq Chefs » d'accusation, dont on a chargé vos Peres. C'est la copie » de cette réponse, que j'envoie à votre Paternité, & je » puis assurer que je n'y ai rien avancé dont la vérité ne » me soit parfaitement connue, ce que j'atteste devant Dieu, » & en ma conscience.

» La réponse sur le cinquieme article n'est pas de moi, » parceque je n'étois point à Buenos Ayrès, quand le fait » est arrivé ; mais mon Secretaire, qui y étoit, m'a rendu » le témoignage que vous trouverez ici, & il vous écrit lui- » même pour vous le confirmer. Du reste, je dois ajoûter de » tous vos Religieux de ces Provinces en général, & de » chacun en particulier, que j'ai toujours reconnu en eux » beaucoup de vertus & de perfections ; que dans l'occasion » dont il s'agit, ils ont souffert en véritables Apôtres, & » qu'ils en rempliſſent chaque jour les devoirs par la ma- » niere, dont ils travaillent à l'instruction des Indiens, ani- » mant par leur exemple les Missionnaires de mon ordre, » qui sont dans le même Païs. Aussi puis-je me glorifier que » de toutes les Habitations des Indiens que j'ai vûes, aïant » visité tout le Pérou, il n'y en a point, où les Peuples » soient mieux instruits, ni dont je crois que Dieu soit plus » content que celles-là.

» Je me souviens, & je me souviendrai toujours de ce que

1663. » me dit peu de tems avant ſa mort le vénérable Pere Louis » de Bolaños, Religieux de mon Ordre, l'un des premiers » qui aient prêché la Foi dans ces quartiers-là : *Je meurs con-* » *tent, & je bénis Dieu*, ce ſont ſes propres paroles, *de voir* » *ſous la conduite des PP. de la Compagnie, les Indiens que* » *j'ai convertis* ; car aïant avec lui peu de Miſſionnaires de » notre Ordre, il avoit été obligé de laiſſer à vos Peres le » ſoin d'une partie de ſes Néophytes ; & je puis dire ſans » flatterie, que ces Miſſions ſont encore en meilleur état, » qu'elles n'étoient ſous ce grand Serviteur de Dieu. Enfin, » mon Révérend Pere, non-ſeulement dans cette occaſion, » mais encore dans toutes les autres que votre Paternité » me donnera de lui rendre quelque ſervice, je m'en acquit- » terai avec toute l'affection poſſible ; je prie Dieu qu'il vous » conſerve pendant pluſieurs années pour le bien de la Com- » pagnie. A Santafé, le douzieme d'Octobre 1663, Frere » GABRIEL DE GUILLESTIGUI, Commiſſaire général du Pérou.

CHEFS D'ACCUSATION

Contre les Peres de la Compagnie de Jeſus, qui ſont au Paraguay ; avec la Réponſe du Révérend Pere Gabriel de Guilleſtigui, Commiſſaire de l'Ordre de St. François dans le Pérou (1).

I. *ON dit que les Jéſuites du Paraguay aïant été de l'avis de ceux qui tenoient que l'Ordination de Dom Bernardin de Cardenas étoit nulle ou irréguliere, au lieu de ſe taire en cette occaſion, comme ils le devoient, ils publierent leur ſentiment comme une déciſion certaine ; que par-là ils cauſerent le trouble & le ſcandale, faiſant naître des ſoupçons ſur la validité des Sacremens que ce Prélat adminiſtroit, & des autres fonctions Epiſcopales qu'il exerçoit. Enfin, que cela mit la Ville dans un furieux déſordre, & même en danger de ſe révolter & de ſe perdre.*

RÉPONSE. » Dom Bernardin de Cardenas, qui venoit » d'être nommé à l'Evêché de l'Aſſomption, aïant réſolu » de ſe faire ſacrer ſans attendre ſes Bulles, il y voulut être

(1) Xarque, Liv. 2. Chap. 50 & 51.

» autorisé du suffrage des Religieux, & des autres Personnes » savantes, & chacun embrassa l'opinion qu'il jugea la meil- » leure. Celle des Peres de la Compagnie fondée sur un » sentiment commun parmi les Théologiens, & qui a été ap- » prouvée dans le Conseil, fut qu'il ne pouvoit pas se faire » sacrer de la sorte. Mais il n'est nullement vrai qu'ils aient » entrepris de décider absolument sur la question. Ils ne » firent que déclarer ce qu'ils pensoient, dans une occasion » où ils étoient obligés de dire leur avis. 1663.

» Il y avoit dans le même tems deux Religieux qui avoient » été renvoïés secretement de la Compagnie, l'un nommé » Jérôme Porcel, qui entra dans notre Ordre de Saint Fran- » çois, où j'ai vécu avec lui. L'autre, nommé Côme Sofia (1), » que je me souviens d'avoir vû Dominiquain. Ces deux » Religieux aïant donné leur avis par écrit, où ils soutenoient » que l'Evêque nommé pouvoit se faire sacrer sans attendre » ses Bulles, les Peres les plus considérables de la Compa- » gnie, entr'autres le Pere Jean de la Guardia, zelé pour l'hon- » neur de leur Ordre, firent publier dans la Ville & dans l'U- » niversité de Cordoue, que le sentiment de ces deux Peres » n'étoient pas celui de la Compagnie, & ne devoit point » passer pour tel. Ainsi l'opinion contraire fut dès-lors re- » gardé comme celle de toute la Compagnie ; non qu'ils en » fussent les Auteurs, & qu'ils aient rien prononcé défini- » tivement sur le cas proposé, mais parcequ'ils le choisi- » rent comme le plus sûr (2).

» Or, quoiqu'ils le fissent dans un tems où ils ne pouvoient » pas prévoir les révolutions qui sont arrivées depuis dans le » Paraguay, il semble néanmoins que leur opposition étoit » un moïen que fournissoit la Providence, pour détourner » de si grands maux, sans qu'ils pussent eux-mêmes en avoir la » premiere pensée. Au reste, leur opinion particuliere ne les » empêcha point de vivre dans une très bonne intelligence » avec l'Evêque pendant plusieurs années, ni ce Prélat de » leur marquer beaucoup d'amitié & de considération, quoi- » que s'étant fait sacrer ainsi à la faveur des suffrages de

(1) C'étoit le Recteur du Collége de Salta qui avoit donné son avis doctrinal en faveur du Sacre de Dom Bernardin de Cardenas.

(2) Le Pere de Guillestigui ignoroit apparemment que la question avoit été décidée à Rome, & que le Pape avoit absous Dom Bernardin des censures, qu'il avoit encourues par son Ordination irréguliere.

1663. » ceux qui jugeoient qu'il le pouvoit, lorſqu'il voulut enſuite » donner les Ordres à Cordoue du Tucuman, les Jéſuites » agiſſant conſéquemment à l'opinion qu'ils tenoient, euſſent » envoïé leurs jeunes Religieux au Chili pour y être ordon- » nés, & c'eſt ſur quoi je me ſouviens d'avoir eu une diſpute » avec quelques Chanoines de la Cathédrale.

II. *On dit en ſecond lieu, que les Chanoines qui s'étoient ſoulevés contre l'Evêque, aïant choiſi l'Egliſe des Jéſuites pour y célebrer l'Office divin, ces Peres les y reçurent & leur permirent d'en faire leur Cathédrale l'eſpace d'environ deux ans; que le trouble & l'aigreur s'étant augmentés par-là, ce fut à ce ſujet que dans les Diſcours & les Ecrits publics, on traita les Jéſuites de Schiſmatiques, & l'on intenta contre eux pluſieurs autres accuſations.*

RÉPONSE. » La plus grande & la plus conſidérable par- » tie des Chanoines s'étant ſéparée de l'Evêque pour les rai- » ſons que j'ai appriſes, lorſque j'étois au Paraguay (1), alla » occuper l'Egliſe du Collége de la Compagnie pour y faire » l'Office divin, de peur que dans la ſuite on ne leur fît un » crime de l'avoir omis. Il étoit au pouvoir de ces Meſſieurs » de choiſir pour cela toute autre Egliſe, & la refuſer eût » été donner lieu aux mêmes maux, que l'on auroit préten- » du éviter, ainſi qu'il parut aſſez par la conduite de ces » Chanoines qui demeurerent inébranlables dans leurs réſo- » lutions. Pour les Peres de la Compagnie, ils firent dans » cette occaſion tout ce qu'on devoit attendre d'eux, s'ef- » forçant ſelon l'eſprit de leur regle, & ſelon leur louable » coutume, qui eſt aſſez connue de tout le Monde, d'accom- » moder ce différend. Cependant on ne laiſſa pas d'en pren- » dre ocaſion dans la ſuite de les appeller brouillons, per- » turbateurs & ſchiſmatiques, quoiqu'ils n'euſſent fait autre » choſe que de laiſſer leur Egliſe aux Chanoines pour leur » tenir lieu de Cathédrale, à deſſein & dans l'eſpérance d'être » plus en état de remédier au mal. Au reſte, les Chanoines » mêmes avoient fait leurs efforts pour le prévenir. Car avant » que l'Evêque fût arrivé au Paraguay, & lorſqu'il étoit

(1) Les Chanoines n'en apporterent point d'autre, que ce qu'ils croïoient la priſe de poſſeſſion de l'Evêque nulle, & ſon Ordination illicite, par conſéquent qu'il étoit lié par les cenſures, comme l'a déclaré depuis la Congrégation du Concile de Trente. On n'a commencé à traiter les Jéſuites de Schiſmatiques, que lorſque l'Evêque ſe fut déclaré contr'eux.

encore

» encore à Cordoue du Tucuman, ils lui avoient écrit pour le 1663.
» prier d'attendre à exercer les fonctions Epiſcopales, qu'il
» eût reçu ſes Bulles, afin d'ôter matiere aux ſcrupules qui
» pouvoient naître, s'il en uſoit autrement.

III. *On dit que les Indiens des nouvelles Habitations formées par les Jéſuites aïant eu la permiſſion de Sa Majeſté Catholique d'avoir des armes à feu pour ſe défendre contre les Portugais de Saint-Paul de Piratininge du Breſil, ces Peres ſe ſervirent de ces Indiens armés, contre l'Evêque du Paraguay, & que quatre d'entr'eux les accompagnerent par l'ordre du Pere Diaz Taño, leur Supérieur, qui ſe trouva lui-même à la Bataille où furent tués dix-huit Eſpagnols du Parti de l'Evêque, & pluſieurs Indiens de l'un & de l'autre Parti.*

Réponse. » J'ai ſu de pluſieurs Perſonnes d'une ſageſſe
» & d'une probité reconnues, & même de ceux qui étoient
» attachés à Dom Bernardin de Cardenas, comme le Syndic
» de notre Ordre, qui étoit Lieutenant de Police dans la
» Ville, & Dom Jean de Villaſanti, le jeune, qui fut
» Lieutenant général de l'Evêque; qu'après la mort du Gou-
» verneur du Paraguay, Dom Diegue Eſcobar Oſorio, ce
» Prélat fondé ſur un Privilege accordé à la Ville de l'Aſ-
» ſomption par l'Empereur Charles V, ſe mit en poſſeſſion
» du Gouvernement civil & militaire; qu'il le fit à deſſein de
» s'en prévaloir dans le démêlé qu'il avoit avec les Chanoines,
» lequel, malgré tous les remedes qu'on tâchoit d'y apporter,
» ne faiſoit, comme j'ai dit, qu'augmenter chaque jour;
» qu'après qu'il ſe fût ainſi fait nommer Gouverneur, uſant
» de tout le pouvoir que lui donnoit cette Charge, jointe à
» la dignité Epiſcopale, il chaſſa d'une maniere ignominieuſe
» les Peres Jéſuites de leur College & de la Ville, & que
» non content de cela il fit abattre une grande partie de
» leur College, ſous prétexte qu'ils s'étoient établis dans la
» Ville ſans la permiſſion de Sa Majeſté (1). J'ai vû moi-
» même des veſtiges & des ruines, tant de l'Egliſe que de la
» Maiſon. On pourroit ſuppoſer que ce ne fut pas l'Evêque
» qui ordonna toutes ces violences; mais il eſt conſtant qu'il
» ne s'y oppoſa en aucune maniere, & que les Jéſuites qu'on

(1) Il eſt étonnant que Villaſanti ait dit cela au Pere Commiſſaire, lui à qui on préſenta les Lettres patentes du Roi pour la fondation de ce College, lorſqu'il exécuta les ordres de l'Evêque.

1663. » chassa ainsi, furent exposés dans une Barque au courant » du Fleuve.

» Ces Peres aïant porté leurs plaintes à l'Audience roïale » de la Plata, dans le tems même que les Habitans de l'As- » somption y envoïerent demander un Gouverneur, cette Cour » donna le Gouvernement de la Ville & de la Province à D. » Sébastien de Leon, qui étoit un Homme d'un grand mérite, » & bien différent des portraits que quelques-uns en ont voulu » faire. Il fut chargé surtout de ramener avec lui & de rétablir » les Peres de la Compagnie dans leur College. Le nouveau » Gouverneur, se conduisant selon les Instructions qu'il avoit » de l'Audience roïale, fit d'abord présenter ses Provisions » dans les lieux où il le devoit faire sans s'exposer, & com- » me il se douta bien des oppositions que l'Evêque feroit, » tant à sa réception qu'au rétablissement des Jésuites, il se » fit accompagner par quelques Troupes pour la sûreté de » sa personne, & pour soutenir sa dignité. Ce fut en cette » occasion que l'on en vint aux mains, & que vingt-trois » Espagnols du parti de l'Evêque furent tués ; mais uni- » quement par leur témérité, & non par la faute du Gou- » verneur Dom Sébastien de Leon, qui ne fit en cette ren- » contre que maintenir l'autorité roïale, & user de son droit, » après avoir fait auparavant ses protestations contre les Re- » belles, & les avoir publiées au son du Tambour.

» Quant aux Peres de la Compagnie, ils étoient encore » moins coupables que lui, & c'est une fausseté de dire qu'ils » étoient à la tête des Troupes pour les conduire. Ils ne firent » que suivre le Gouverneur, qui avoit ordre de les ramener » à l'Assomption & de les rétablir dans leur College ; & tout » ce qui pourra être arrivé, c'est que quelques-uns des Sol- » dats que Villasanti, Lieutenant général de l'Evêque, mena » contre le Gouverneur, aïant voulu enlever quelqu'un des » Jésuites, ce Pere aura fait en cette occasion ce que j'au- » rois fait moi-même, & ce que tout autre auroit pu faire » sans commettre un péché véniel, c'est-à-dire, qu'il se sera » défendu de son mieux (1).

IV. *On dit en quatrieme lieu que les Indiens des Réductions étant autant Sujets du Roi que les Naturels de ſes Roïaumes,*

(1) Les Jésuites étoient trop loin du combat, où Villasanti fut défait, pour être exposés à de pareilles avantures.

1663.

néanmoins les Jéſuites les élevent dans l'indépendance, juſques là que Sa Majeſté aïant réſolu de leur impoſer un Tribut fort léger, ſeulement pour marque de ſa Souveraineté, & ces Peuples mêmes le ſouhaitant, ils s'y oppoſerent & firent naître tant de difficultés, qu'ils vinrent à bout de l'empêcher, comme l'écrivit en Eſpagne celui, à qui le Conſeil roïal avoit donné la commiſſion de lever ce Tribut.

Réponse. » Non-ſeulement les Néophytes des Peres de » la Compagnie reconnoiſſent tous le Roi d'Eſpagne pour » leur Souverain, mais ce ſont ces Peres qui leur inſpirent » ces ſentimens; & les témoignages qu'on produit du con- » traire ſont de purs menſonges. Cela n'empêche pas que » les Miſſionnaires, qui prennent ſoin de les inſtruire, ne » tâchent de les faire décharger autant qu'ils peuvent des » Tributs & des Corvées; mais ils ne le font que par des » voies licites, & dignes de Perſonnes Religieuſes, en re- » préſentant au Roi & à ſes Miniſtres la miſere de ces pau- » vres Indiens, ce qui ne tend qu'à les affectionner de plus » en plus à la Religion Chrétienne & au ſervice de Sa Majeſté. » Auſſi eſt-ce la même conduite que tient, au regard des nou- » veaux Convertis de ces Roïaumes où nous ſommes, le » Seigneur Dom Diegue Egues Beaumont, Préſident de » l'Audience roïale (1), & l'un des plus habiles Miniſtres » qui ſoient au ſervice de Sa Majeſté, perſuadé qu'il eſt qu'on » ne peut pas mieux procurer les intérêts de Dieu & ceux du » Roi, que par ce moïen. En effet, cette condeſcendance & » ces remiſes ſont, pour ainſi dire, une ſemence que l'on » cache en terre, mais dont les fruits paroîtront un jour en » abondance: outre que par-là on rend à Dieu ce qui appar- » tient à Dieu, & au Roi ce qui appartient au Roi, ainſi » qu'il eſt ordonné par les paroles qu'on lit dans l'Evangile » d'aujourd'hui vingtieme Dimanche d'après la Pentecôte: » *Reddite ergo quæ ſunt Cæſaris Cæſari, & quæ ſunt Dei Deo.*

V. *On dit en cinquieme lieu, que ſelon les informations de pluſieurs Perſonnes, tant Evêques, qu'Officiers du Roi, ce furent les Peres Jean de la Guardia, qui eſt mort préſentement, & François Diaz Taño, encore vivant, qui par leurs Conſeils, ſous prétexte de direction, induiſirent Dom Pedre de Baygorri, Gouverneur de Buenos Ayrès, à recevoir dans ce Port en différens tems plus de vingt-ſix Vaiſſeaux ennemis chargés de*

(1) De Santafé de Bogota.

1663. *Marchandiſes, & cela contre les ordres exprès de Sa Majeſté, & au grand dommage du Commerce de la Ville de Cadix & de toute l'Eſpagne ; de ſorte que l'Ambaſſadeur du Roi en Hollande lui écrivit qu'il y étoit arrivé pluſieurs millions du débit de ces Marchandiſes ; ce qui fut cauſe que le Gouverneur, & tous ceux qui l'avoient ſecondé perdirent les biens & la vie.*

RÉPONSE. » Sur ce cinquieme article, voici ce que mon » Secretaire qui eſt natif de Buenos Ayrès, & qui s'y trouva » dans cette occaſion, vient de me raconter. D. Jean d'Autriche avoit permis aux Hollandois d'aborder à quelque » Port que ce fût des Indes occidentales, & même à celui » de Buenos Ayrès, à condition qu'ils travailleroient à exterminer les Pirates de ces Mers. Comme les Habitans de » Buenos Ayrès ſe trouvoient alors dans une grande diſette » d'étoffes pour s'habiller, ils réſolurent de prier Dom Pedre Baygorri qu'il leur permît d'en prendre des Hollandois, » pour des cuirs, de la farine, des viandes & du ſuif, & » afin d'obtenir cette permiſſion, ils emploïerent auprès du » Gouverneur l'interceſſion du Pere Jean de la Guardia. C'eſt » ainſi que ce Pere eut part à cette bonne œuvre, que ſes » Ennemis ont tâché depuis d'empoiſonner, mais fort injuſtement, puiſqu'il n'y fut porté par aucune autre intérêt, » que par celui de la charité.

» Pour ce qui eſt du Pere Diaz Taño, c'eſt une pure calomnie, car tous les Vaiſſeaux Hollandois étoient déja » partis quand ce Pere vint à Buenos Ayrès, où il ne reſtoit » dans le Port que celui qui étoit au nommé Jacques Maleo, » ſur lequel ce Pere s'embarqua pour l'Eſpagne. Au reſte, ce » que l'on impute ici au Pere Jean de la Guardia & au Gouverneur Dom Pedre de Baygorri, le Succeſſeur de celui-ci, » Dom Alphonſe de Villacorta le fit effectivement depuis, » mais dans un tems, où le Pere Jean de la Guardia étoit déja » mort ; par où l'on peut voir juſqu'où la paſſion aveugle un » eſprit, puiſqu'elle lui fait commettre le même crime qu'il » avoit attribué à un autre, ainſi que tout le monde en eſt » témoin à Buenos Ayrès. Frere GABRIEL DE GUILLESTIGUI, » Commiſſaire général du Pérou. Par commandement de mondit Révérend Pere, Frere JEAN D'ÁVILA, Secretaire général du Pérou.

Le Pere de Rada n'eut pas plutôt reçu cette Lettre que le Pere Commiſſaire lui adreſſa à Lima, qu'il l'envoïa au Pere

Oliva, & partit pour commencer la visite du Paraguay; il la finit par le College de l'Assomption, où il arriva en 1665, & quelques diligences qu'il fît, il ne découvrit rien, qui pût avoir donné lieu à tout ce qu'on avoit imputé aux Jésuites. Cependant le feu de la persécution que ces Peres avoient essuïée n'étoit pas encore tout-à-fait éteint. Dom Bernardin de Cardenas étoit toujours à la Paz, & il n'y avoit jamais eu moïen de le résoudre, ni à accepter l'Evêché de Popayan, ni à passer en Espagne. L'envie qu'il avoit de rentrer dans son Evêché, ne lui permettoit pas de demeurer tranquille; & tandis qu'il ne l'étoit pas, & qu'on ne pouvoit point s'assûrer de ne le plus revoir à l'Assomption, on craignoit toujours qu'il n'y ramenât le trouble. 1665.

En quel état le P. de Rada trouve la Province de Paraguay.

Philippe IV voulut cependant l'en tirer; il le nomma à l'Evêché de Santa-Crux de la Sierra, & lui donna pour successeur au Paraguay le Pere Gabriel de Guillestigui, lequel fut préconisé le quinzieme de Décembre 1666, pour l'Evêché de l'Assomption, *vacant par la translation de Dom Bernardin de Cardenas à celui de Santa-Cruz de la Sierra* (1); j'ai cependant trouvé dans quelques Mémoires que celui-ci étoit mort Evêque de la Paz, & il peut bien être arrivé que cet Evêché étant devenu vacant tandis que Dom Bernardin étoit encore à l'Assomption, le Roi Catholique ait jugé à propos de l'y nommer: on ajoûte même dans le Mémoire, dont je viens de parler, que ce qui détermina ce Prince à faire ce nouveau changement, c'est qu'il étoit plus aisé de contenir Dom Bernardin dans cette Ville, s'il s'avisoit de vouloir entreprendre sur la Jurisdiction civile, que partout ailleurs. 1665-66.

Quoi qu'il en soit, le nouveau Gouverneur du Paraguay eut encore dans ce tems-là une nouvelle occasion de connoître que sa Province n'avoit point de ressource ni plus sûre ni plus prompte contre les Ennemis qui l'environnoient, que les Indiens des Réductions, formées & gouvernées par les Jésuites: il étoit dans le cours de ses visites à cent lieues de l'Assomption, & s'étant arrêté dans une Bourgade Indienne, dont les Habitans étoient en Commande, & où par conséquent il restoit peu d'Hommes, il y fut tout-à-coup investi par une Armée de Barbares. Il n'avoit avec lui que fort peu

Belle action des Itatines Chrétiens.

(1) Ces paroles sont tirées des Regîstres du Consistoire, où l'on trouve les listes des Mutations des Evêques de chaque Eglise.

1665-66. de Soldats, cependant les vivres commençoient à lui manquer, & il ne pouvoit ni ſe faire jour au travers des Ennemis, ni donner avis à perſonne de l'extrêmité où il ſe trouvoit réduit.

Il paſſa ainſi trois jours au milieu d'une multitude de Vieillards de Femmes & d'Enfans, dont les cris lamentables n'étoient capables que de faire connoître aux Barbares que rien ne pouvoit les empêcher de ſe rendre Maîtres de la Bourgade; & il ne reſtoit en effet au Gouverneur qu'un parti déſeſpéré à prendre pour en ſortir, lorſqu'une troupe d'Itatines, qui par haſard ſe rencontra dans le voiſinage, aïant eu le vent de ce qui ſe paſſoit, arriva à la vûe de la Bourgade. Les Infideles les attendirent de pied ferme; mais à-peine purent-ils ſoutenir la premiere charge des Itatines, qui en étendirent un très grand nombre par terre. Ils n'en attendirent pas une ſeconde, & ſe ſauverent à la faveur des Bois. Dom Alonſo Sarmiento témoigna ſa reconnoiſſance à ſes Libérateurs par toutes les marques d'amitié & les promeſſes que méritoit un ſi grand ſervice, & ne ſe laſſoit point depuis ce tems-là de publier que ſi la Monarchie d'Eſpagne avoit partout des Sujets ſi bien diſciplinés & ſi fideles, elle triompheroit ſans peine de tous ſes Ennemis.

L'Evêque du Paraguay viſite par ordre du Roi les Réductions des Jéſuites.

D'autre part, le Conſeil roïal des Indes en envoïant au nouvel Evêque de l'Aſſomption ſes Bulles & les ordres du Roi, lui avoit recommandé de faire le plutôt qu'il ſeroit poſſible la viſite de toutes les Réductions des Jéſuites, non-ſeulement de ſon Diocèſe, mais encore de celui de Buenos Ayrès. Rien n'étoit plus à ſouhaiter pour les Miſſionnaires, & cela pour deux raiſons; la premiere étoit la néceſſité de raſſurer les Néophytes, que la crainte de perdre leurs Paſteurs, & par une ſuite, qu'ils regardoient comme inévitable, d'être donnés en Commande, tenoit dans de grandes inquiétudes. La ſeconde, étoit l'eſpérance de convaincre une bonne fois le Conſeil roïal des Indes que c'étoit ſans aucun fondement qu'on les avoit accuſés de travailler à uſurper inſenſiblement toute la Juriſdiction eccléſiaſtique & ſéculiere dans leurs Miſſions, & d'y empêcher le recouvrement du Tribut.

1665-68. Le ſuccès de cette viſite répondit parfaitement à leurs déſirs, le Prélat accoutumé aux plus rudes fatigues de la vie Apoſtolique, fit cette longue & pénible courſe en véritable Paſteur: il n'y trouva rien qui ne le confirmât dans la haute

Succès de cette viſite. Mort de cet Evêque.

idée qu'il avoit de cette République Chrétienne, & il en écrivit sur ce ton-là au Roi & au Conseil roïal des Indes. Il lui en coûta beaucoup moins pour achever de rétablir le calme dans la Capitale du Paraguay, dont les Habitans n'aïant plus personne qui les animât contre les Jésuites, reprirent pour ces Religieux leurs premiers sentimens d'estime & de confiance. Mais la joie de posséder un Prélat qui avoit gagné tous les cœurs, fut bientôt troublée par la nouvelle qu'on reçut au Paraguay qu'il avoit été nommé en 1666 à l'Evêché de la Paz. En 1672 il étoit encore à l'Assomption, aïant apparemment refusé le riche Evêché de la Paz, auquel il avoit été nommé; mais il mourut peu de tems après. Le Successeur qu'on lui donna, la même année 1672, n'a point paru au Paraguay; & en 1674, D. Fuaustino de las Casas, Religieux de l'Ordre de Merci, fut préconisé pour l'Evêché de l'Assomption. Nous verrons dans la suite qu'il n'eut besoin pour consoler son Diocèse de la perte qu'il faisoit de Dom Gabriel de Guillestigui, que du tems qu'il lui fallut pour se faire connoître. 1665-68.

Les Néophytes de leur côté continuoient à justifier la bonne opinion que l'on avoit donnée au Roi & à son Conseil de leur zele pour le service de Sa Majesté. En 1665, les Calchaquis, après avoir ravagé les environs de Santafé, entreprirent de ruiner entiérement cette Ville, & ils l'avoient déja réduite à de grandes extrêmités, lorsqu'au premier ordre du Gouverneur de Rio de la Plata, un Corps des Milices des Réductions de l'Uruguay accourut à son secours. Le Mestre de Camp, Dom Antoine de Vera Muzica, eut ordre de se mettre à leur tête, & les Calchaquis furent si bien battus, que la Ville fut pour long-tems délivrée des inquiétudes que ces Barbares lui donnoient depuis un grand nombre d'années. Dom Antoine, qui fut dans la suite successivement Gouverneur du Tucuman & du Paraguay, ne se lassoit point de faire l'éloge de ces braves Indiens. Les Indiens des Réductions sauvent la Ville de Santafé.

Mais si les Néophytes étoient dès-lors presque toujours les premiers que l'on opposoit aux Ennemis de l'Etat, on commençoit déja à ne le pas emploïer moins utilement dans les travaux qui regardoient le service du Roi, & nous avons déja vû avec quelle affection ils s'étoient portés sur la simple invitation de D. Alonso Sarmiento à rebâtir l'Eglise de Sainte-Luce. Quelque tems après que ceux dont nous venons de Travaux de ces mêmes Indiens.

1665-68. parler eurent délivré la Ville de Santafé de la fureur des Calchaquis, comme on eut jugé néceſſaire de transferer cette Ville dans un lieu moins expoſé aux courſes des Infideles, ils ſe chargerent avec plaiſir de cette entrepriſe, qui en occupa ſucceſſivement un très grand nombre pendant pluſieurs années, & ſelon leur invariable coutume, ſans vouloir recevoir aucun ſubſide, ni pour les frais des voïages, ni pour leur ſubſiſtance. Ceux du Parana en uſerent de même quelque tems après, aïant été chargés par D. Jean Diaz de Andino, Gouverneur du Paraguay, de conſtruire le Fort de Tabati.

En 1668 & les années ſuivantes, il y en eut toujours cinq cents, qui par ordre de Dom Jean Martinez (1) de Salazar, Gouverneur de Rio de la Plata, & Préſident de l'Audience roïale de Buenos Ayrès (2) furent emploïés aux fortifications du Port, & de la Citadelle de cette Ville. Ils contribuerent auſſi beaucoup à la bâtiſſe de la Cathédrale; & c'eſt ainſi que ces nouveaux Chrétiens, qui, quoi qu'en ait dit Dom Bernardin de Cardenas, n'avoient été acquis à l'Eſpagne que par la vertu de la Croix, malgré la modicité du Tribut qu'ils païoient au Roi Catholique, étoient peut-être de tous les Sujets de la Couronne ceux dont on tiroit le plus de ſervice, & un ſervice d'autant plus eſtimable, que pendant leurs longues abſences de chez eux, ſoit pour la guerre, ſoit pour les travaux, les Réductions ſont obligées de les défraïer, & ſouvent d'entretenir leurs Familles. Mais les Sujets naturels du Roi ne jouiſſoient point du fruit de leur ſervice, & ne leur tenoient aucun compte de s'épuiſer, & d'expoſer leur vie pour le bien public.

1665-68. Nouvelle tentative du Pere Paſtor, pour établir la Foi dans le Chaco.

Des trois Provinces, où travailloient les Jéſuites du Paraguay, celle du Tucuman étoit la ſeule, qui ne pouvoit pas profiter des avantages que les deux autres tiroient des Indiens des Réductions, ſes Gouverneurs n'aïant aucune autorité ſur eux; cependant faute de ce ſecours cette Province étoit ſans ceſſe expoſée à de nouvelles allarmes de la part des Peuples du Chaco. On ne voïoit aucun autre moïen de les faire ceſſer, que d'engager ces Barbares à recevoir l'Evangile, & dès qu'il paroiſſoit quelque lueur d'eſpérance d'y réuſſir, on avoit recours aux Peres de la Compagnie, qui de leur côté, quoique convaincus par pluſieurs expériences,

(1) Je le trouve nommé ailleurs Mañan de Salazar.

(2) Cette Audience roïale fut érigée en 1663, & n'a pas ſubſiſté long-tems.

que

que ſans un de ces miracles de la Grace, ſur leſquels on ne doit pas compter, il n'étoit pas poſſible de convertir des Peuples auſſi perſuadés, que l'étoient ceux-ci qu'on ne vouloit les faire Chrétiens que pour les rendre Eſclaves, quoique les beſoins ſpirituels du Tucuman les ſurchargeaſſent de travaux ſi continuels, qu'on étoit étonné qu'ils y puſſent ſuffire, étoient cependant toujours diſpoſés à entrer dans le Chaco, quand on leur faiſoit connoître que le ſervice de Dieu & celui du Public les y appelloient. 1653-67.

Ils n'attendoient pas même toujours qu'on les ſollicitât : nous avons vû qu'en 1641, le Pere Jean Paſtor avoit ébauché parmi les Abipones une Miſſion, que la ſeule diſette de Miſſionnaires l'avoit contraint d'abandonner ; qu'à ſon retour d'Eſpagne, d'où il s'étoit flatté d'en ramener un bon nombre, il s'étoit trouvé auſſi dénué d'Ouvriers qu'il l'étoit à ſon départ du Paraguay, les ordres, qui défendoient d'emploïer dans ces Miſſions aucun Jéſuite qui ne fût pas né Sujet du Roi, aïant même obligé d'en retirer le Pere Berthold, François, & le Pere Benavidès, Portugais. Cependant, s'étant trouvé peu de tems après ſon arrivée chargé du gouvernement de la Province, ſon premier ſoin fut de conduire lui-même un de ſes Religieux chez les Abipones ; mais la guerre qui s'étoit rallumée plus vivement que jamais entre eux & les Mataranes, lui parut un obſtacle à ſon deſſein, qu'il ne crut pas pouvoir ſurmonter ſi-tôt, & il tourna toutes ſes vûes vers la partie du Chaco qui confine avec le Territoire de Jujuy. Il en confia l'exécution au Pere de Médina, que nous avons déja vû faire de ce côté-là une tentative qui ne réuſſit point, & il lui aſſocia le Pere André Lujan, le ſeul Miſſionnaire qu'il avoit amené d'Eſpagne.

Il voulut cependant, avant que de les faire partir, conſulter le Gouverneur du Tucuman, Dom Roch Neſtarès Marin, lequel approuva ſon deſſein ; il mena enſuite les deux Miſſionnaires à Dom Melchior Maldonado, qu'il ſavoit avoir du moins autant à cœur que lui l'heureux ſuccès de cette entrepriſe, pour recevoir ſa bénédiction, puis il les conduiſit à Jujuy, & de-là à une Bourgade Indienne, nommée *Homaguaca*, qui dépend de cette Ville, dont elle eſt éloignée de dix-huit lieues. Il y rencontra le Meſtre de Camp, Dom Gabriel de Salazar, qui voulut les accompagner au Chaco avec quatre Indiens, & ils commencerent enſemble au mois d'Août

1653-68. 1653, c'eſt-à-dire, au cœur de l'Hiver qui fut très rude cette année-là, un des plus pénibles voïages qui ſe puiſſent imaginer.

Deux Jéſuites chez les Mataguayos.

Le Provincial âgé de ſoixante & treize ans animoit par ſon exemple ſes Compagnons à franchir des obſtacles, dont la ſeule vûe étoit capable de décourager les plus robuſtes. Ils arriverent enfin chez les Mataguayos (1). Le Meſtre de Camp voulut prendre les devants avec les Indiens pour ſonder les Barbares : il déclara aux premiers qu'il rencontra, le deſſein qui amenoit chez eux les Peres de la Compagnie, & ils lui parurent aſſez bien diſpoſés à les recevoir. Il crut même pouvoir d'autant plus compter ſur eux, qu'un de leurs Caciques, nommé Nao, s'étoit trouvé à Jujui lorſque les Miſſionnaires y étoient arrivés, & avoit paru charmé de leur réſolution. En effet, de retour chez lui il avoit aſſez bien ſu engager ſes Vaſſaux à leur faire un bon accueil, & il étoit venu au-devant d'eux juſqu'à Homaguaca.

Comment ils y ſont reçus.

Le Pere Paſtor aïant enſuite rejoint le Meſtre de Camp, le Cacique fit à un grand nombre de Mataguayos, qui s'étoient aſſemblés autour d'eux, un diſcours très pathétique, pour les exhorter à écouter les Peres ; puis il remercia le Provincial, qui dans un âge ſi avancé avoit bien voulu s'expoſer à tant de fatigues pour les inſtruire des moïens de ſe procurer un bonheur éternel. Il l'aſſûra enſuite que lui & les ſiens ſeroient autant en ſûreté au milieu de ſa Nation qu'au milieu du Tucuman, & qu'ils y trouveroient toute la docilité qu'ils pourroient deſirer. Le P. Paſtor, après avoir répondu à ce diſcours comme il convenoit, fit aux principaux Indiens quelques préſens, qu'ils reçurent avec de grandes marques de reconnoiſſance. Il régla enſuite avec les deux Miſſionnaires les meſures qu'il falloit prendre pour former un Etabliſſement ſolide parmi les Mataguayos, & retourna au Tucuman avec Dom Gabriel de Salazar.

La premiere choſe que firent les deux Miſſionnaires, après le départ de leur Provincial, fut de chercher un emplacement pour y bâtir une Egliſe, & de tracer le plan d'une Bourgade. Cela fait, ils commencerent leurs inſtructions. Les Indiens s'y rendirent aſſidus, & parurent même s'attacher beaucoup aux deux Jéſuites tandis qu'ils eurent quelque choſe à en eſperer, ce qui dura peu. Ces Peres s'apperçurent

(1) Ou Mataguayez.

même bientôt que leurs discours faisoient peu d'impression sur ces Barbares, & que la crainte que la Religion qu'on leur prêchoit ne fût un piege qu'on leur tendoit pour les réduire en servitude, leur en donnoit un grand éloignement. Ils n'oublierent rien pour dissiper ces ombrages, & ils espererent pendant quelque tems d'y réussir. Cependant ils se trouvoient au bout de leurs provisions, & le Pere de Médina envoïa son Compagnon dans les Habitations Espagnoles les plus proches pour en acheter de nouvelles. 1653-68.

Les Espagnols refusent de vendre des provisions aux Missionnaires.

A l'entrée de ces Religieux dans le Chaco, les Espagnols leur avoient promis de ne les y laisser manquer de rien; mais quand il fut question d'exécuter cette promesse, chacun s'excusa, & le Pere Lujan ne put obtenir qu'un boisseau de farine. Cela engagea le Pere de Medina à faire un voïage à Jujui, pour y représenter la triste situation où lui & son Collégue se trouvoient, & le danger de voir encore échouer une entreprise, dont un des objets étoit d'assurer la tranquillité de cette Frontiere du Tucuman. Le Pere Lujan, resté seul avec les quatre Indiens que le Mestre de Camp avoit laissés aux Missionnaires, voulut pendant l'absence du Pere de Médina achever de se loger; mais quand il s'agit de mettre la main à l'œuvre tout lui manqua, & il se trouva bientôt réduit, pour ne pas mourir de faim, à pêcher lui-même quelques Poissons, tandis que les Mataguayos qui en avoient beaucoup plus qu'ils n'en pouvoient consommer, aimoient mieux laisser gâter leurs restes que de lui en faire part. Il passa ainsi près de trois mois, ne pouvant même s'assurer d'un seul jour de vie parmi des Anthropophages qui ne gardoient plus aucune mesure avec lui.

Complot contre les deux Missionnaires.

Enfin il fut averti que la résolution étoit prise de le faire mourir. Un autre Indien étoit venu là dans l'espérance que les Mataguayos le guériroient d'un mal qu'il avoit aux yeux, & contre lequel on disoit qu'ils avoient un remede souverain: ils commençoient à le traiter, & ils le crurent assez dans leurs intérêts pour s'ouvrir à lui de ce qu'ils tramoient contre le Missionnaire. Ils ajoûterent même qu'ils ne craignoient point que les Espagnols vouluſſent entreprendre de venger sa mort, parcequ'ils avoient fait une ligue avec les Tobas, & que leur projet étoit de fondre tous ensemble sur le Tucuman. L'Indien, qui étoit bon Chrétien, écouta ce discours avec un air d'indifférence, qui confirma les Barbares dans la pensée qu'il ne les

1653-68. trahiroit point ; & pour mieux les tromper, il leur conſeilla de ne rien précipiter, mais d'attendre à faire leur coup qu'il leur eût amené d'Homaguaca des Chevaux, dont ils pourroient ſe ſervir pour s'éloigner, & pour donner aux Tobas le tems de les joindre.

Il eſt découvert.

L'avis fut trouvé bon ; l'Indien partit pour Homaguaca, & ce qu'il y eut de ſingulier, il ne dit rien au Pere Lujan de ce qu'il venoit d'apprendre. Les Mataguayos de leur côté, en attendant ſon retour, firent retirer tous les Enfans & les Vieillards, qui juſques-là n'avoient point diſcontinué d'aſſiſter aux Inſtructions, de peur apparemment que quelques-uns d'eux n'euſſent quelque connoiſſance de ce qu'ils méditoient, & n'en avertîſſent le Miſſionnaire. L'Indien ne fut pas plutôt arrivé chez ſon Maître qu'il l'inſtruiſit de tout ce qu'il ſavoit, & le haſard voulut que le Pere de Médina ſe trouvât alors chez le Meſtre de Camp. Dès qu'il eut appris le danger où ſe trouvoit ſon Compagnon, il courut le joindre pour partager avec lui ſon ſort, s'il ne pouvoit pas le ſauver ; & quoique les pluies euſſent fait déborder toutes les Rivieres, & que les Campagnes fuſſent inondées, il arriva en deux jours chez les Mataguayos.

1654-68. Il trouva le Pere Lujan dans la plus parfaite ſécurité, quoique depuis un mois les Barbares ne manquaſſent point un jour de s'aſſembler, d'invoquer leurs Génies, & de prendre à chaque fois la réſolution d'aller ſur le champ le maſſacrer. Le Pere de Medina lui dit en l'abordant, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que la retraite, qu'il ne falloit pas même perdre un moment, & qu'il étoit bien plus ſage d'éviter par-là une guerre, qui ne pouvoit pas manquer d'avoir des ſuites fâcheuſes, que d'y donner lieu en s'obſtinant à reſter. Il fut cependant réſolu qu'ils ne ſe retireroient point tous les deux en même tems, pour ne pas donner à connoître aux Infideles que leur complot étoit découvert, & le Pere Lujan partit ſeul avec les trois Indiens du Meſtre de Camp, qui étoient reſtés dans la Bourgade, ſous prétexte d'aller chercher des vivres. Le Pere de Medina fit bonne contenance pendant deux jours, puis emballa ſa Chapelle durant la nuit, & ſe retira avant l'aurore.

Retraite des Miſſionnaires.

Fruit de cette tentative.

Le bruit couroit déja dans le Tucuman que les deux Miſſionnaires étoient captifs chez les Mataguayos, & bientôt on publia qu'ils avoient été aſſommés par ces Barbares, qui

venoient faire une irruption dans la Province. L'allarme fut si grande à Jujuy, que Dom Diegue Iniguez, qui y commandoit, envoïa aux deux Jéſuites, ſuppoſé qu'ils fuſſent encore en vie, un ordre de la part du Roi de ſortir du Chaco, & des Soldats pour les y contraindre, s'ils refuſoient d'obéir, & pour aſſurer leur retraite. Mais les Soldats les rencontrerent aſſez près de la Ville : ils y furent reçus comme des Hommes qu'on avoit pleurés comme morts. De leur côté, la ſeule choſe qui les conſoloit du peu de ſuccès de leur entrepriſe, étoit qu'ils avoient aſſuré le ſalut éternel de trois Vieillards qu'ils avoient eu le bonheur de voir mourir dans l'innocence de leur Baptême, & dans des ſentimens, qui ne leur laiſſoient aucun doute que Dieu ne les eût envoïés pour être les inſtrumens de ſes miſéricordes ſur ces trois Prédeſtinés. 1664-68.

Ils eurent même bientôt ſujet de croire que ces trois heureux Néophytes travailloient dans le Ciel au ſalut de leurs Compatriotes; car dès l'année ſuivante les Mataguayos, après avoir donné des marques, qui ne paroiſſoient point équivoques, d'un grand repentir de leur trahiſon, firent les plus grandes inſtances auprès du Provincial des Jéſuites, pour obtenir de lui qu'il leur renvoïât les deux Miſſionnaires; & ce Pere étoit aſſez diſpoſé à leur accorder cette grace, mais le Gouverneur de la Province s'y oppoſa. Quelque tems après il y conſentit, mais à condition que les deux Jéſuites y ſeroient accompagnés par des Soldats pour les garder juſqu'à ce qu'on eût vû ſi on pouvoit ſe fier à ces Infideles. Ils étoient ſur le point de partir, lorſqu'une révolte preſque générale des Indiens du Tucuman, ſoulevés par Dom Pedre de Bohorquez, laquelle menaçoit la Province des derniers malheurs, obligea le Gouverneur à faire prendre les armes à toutes les Troupes, & comme il y avoit tout lieu de craindre que les Peuples de la Frontiere du Chaco ne ſe joigniſſent aux Rebelles, le Gouverneur ne crut pas qu'il fût prudent de leur abandonner des Miſſionnaires dans des circonſtances ſi critiques. Les Mataguayos redemandent les Jéſuites.

La révolte fut enfin appaiſée par le ſupplice de ſon Auteur, & Dom Alonſo Mercado paſſa au Gouvernement de Rio de la Plata. En 1664 il fut de nouveau nommé Gouverneur du Tucuman; mais il eut ordre de finir auparavant la guerre qu'il avoit commencée contre les Calchaquis, ce qui le retint à Buenos Ayrès plus long-tems qu'il n'auroit ſouhaité, parcequ'il avoit fort à cœur d'aller réprimer les hoſtilités des 1664. Deux Jéſuites engagent les Mocovis à mettre bas les armes.

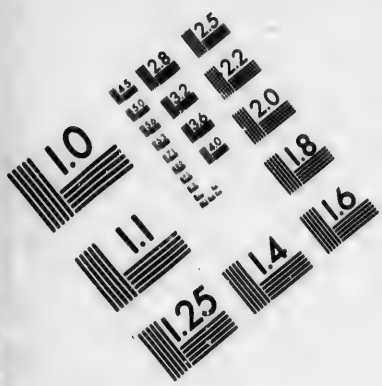

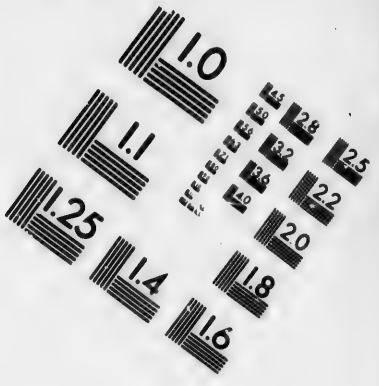

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

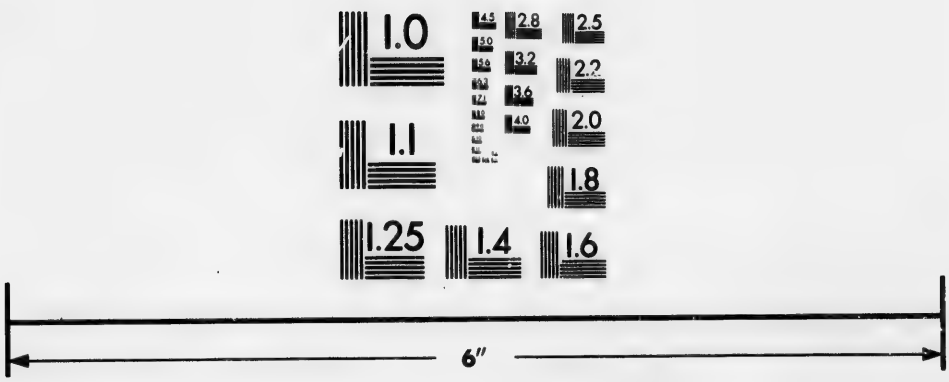

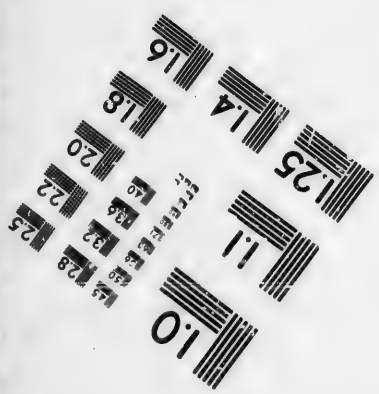

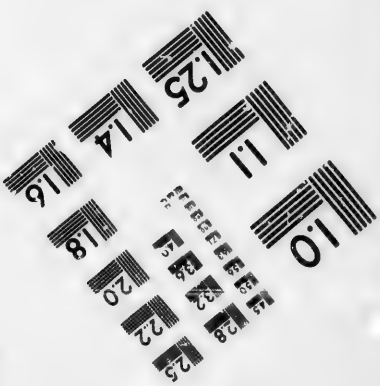

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-450

1664. Mocovis, qui ruinoient tous les environs d'Eſteco. Pour ſuppléer à ce qu'il ne pouvoit point faire par lui-même, il propoſa au Préſident de l'Audience roïale de Buenos Ayrès, d'envoïer deux Jéſuites négocier avec les Mocovis ; Dom Joſeph Martinez de Salazar y conſentit, & fit prier le Pere de Rada de nommer deux Sujets pour aller faire des propoſitions de paix à ces Indiens. Le Provincial nomma le Pere Auguſtin Fernandez, & le Pere Pierre Patricio, auxquels il ordonna de ſe rendre inceſſamment à Eſteco. Ils partirent ſur le champ, paſſerent juſqu'au Fort du Pungo, qui n'eſt pas fort éloigné d'Eſteco : les Chefs des Mocovis s'y rendirent à leur invitation, & furent bientôt ſuivis des Députés de leurs Alliés. On négocia, la paix fut conclue, le Gouverneur la ratifia à ſon arrivée au Tucuman, & elle dura tout le tems qu'il gouverna la Province.

1670. La guere recommence.

A peine eut-il fini ſon tems, que les Barbares recommencerent leurs hoſtilités : ils pillerent une Bourgade Indienne, nommée Offas, qui appartenoit aux Habitans de Jujuy, y commirent les plus grands déſordres, & ruinerent l'Egliſe. Le nouveau Gouverneur Dom Angelo de Paredo, qui avoit ſervi avec diſtinction en Flandres & en Portugal, comprit qu'il ne falloit pas laiſſer ces Barbares entrer plus avant dans la Province, & en attendant qu'il eût aſſemblé aſſez de Troupes pour les en chaſſer, il envoïa ordre au Meſtre de Camp, Dom Jean Amuſategui, de lever quelques partis, pour arrêter leurs courſes. Cet Officier ſe mit auſſi-tôt en campagne, & pour faire comprendre à ſes Soldats que c'étoit pour l'intérêt de la Religion, qu'on les avoit armés, il leur donna deux Etendarts, où il avoit fait peindre, ſur l'un, l'image de la Mere de Dieu, & ſur l'autre, la figure d'un Crucifix, que les Ennemis avoient foulé aux piés dans l'Egliſe des Offas.

1671. Les Eſpagnols entrent dans le Païs ennemi.

Les Indiens diſparurent dès qu'ils le ſurent en marche ; mais cette retraite ne raſſuroit point la Province, & le Gouverneur continua ſes préparatifs. L'année ſuivante les Milices de Jujuy commandées par le même Meſtre de Camp qui avoit obligé les Barbares à ſe retirer, celles de Salta, d'Eſteco & de la Vallée de Tarija, toutes aſſez mal armées, & la plûpart encore moins aguerries, mais conduites par de bons Officiers, eurent ordre d'entrer dans le Chaco. Le 26 d'Août celles de la Vallée de Tarija, qui étoient ſous les ordres du Sergent Major Dom Diegue Porcel de Pineda, au nombre

de cinquante Eſpagnols, renforcés par cent douze Chiriguanes Alliés, ſe joignirent à celles de Jujuy, & prirent la route du Fort de Saint François, d'où elles marcherent juſqu'à la Riviere rouge, aïant pour guide un Mataguayo, qui s'étoit offert au Sergent Major à deſſein de le trahir, & qui le mena en effet, ſans qu'il s'en apperçut, au milieu des Ennemis. 1671.

Belle action de trente Chiriguanes.

Trente Chiriguanes, qui faiſoient l'avant-garde, ſans s'étonner de leur nombre, donnerent tête baiſſée ſur les premiers qui parurent, les pourſuivirent juſqu'à la Riviere, la paſſerent après eux, ſe battirent pendant trois heures contre plus de deux cents Mocovis, en tuerent & en bleſſerent un grand nombre, & n'eurent que quelques-uns des leurs légerement bleſſés. La nuit qui ſurvint, obligea les uns & les autres à ſe cantonner; & le lendemain, huitieme de Septembre, le Meſtre de Camp apperçut à la pointe du jour un Corps de cinq cents Hommes de l'autre côté de la Riviere. Il ſe diſpoſoit à les aller attaquer; mais on lui fit obſerver que quand il auroit paſſé la Riviere, un autre Corps pourroit ſe jetter ſur le Fort de Saint François, où il n'y avoit qu'une très foible Garniſon, & que s'il s'en emparoit, il n'y auroit plus de retraite pour lui en cas de diſgrace; qu'il étoit donc plus à propos d'attendre que les Milices d'Eſteco & de Salta fuſſent arrivées pour entrer plus avant dans le Païs ennemi. Il ſe rendit à ces raiſons, & pour reſſerrer de plus en plus les Infideles, il occupa ſes Soldats à conſtruire un nouveau Fort, auquel il donna le nom de *Guadeloupe*.

On manque une belle occaſion de faire la paix.

Cependant les Milices, qu'on attendoit depuis quinze jours, ne paroiſſoient point, & ce délai fit perdre une belle occaſion de rétablir la ſûreté de cette Frontiere. Le lendemain de l'attaque des Chiriguanes, un jeune Indien de la Nation des Tobas, qui avoit été fait Priſonnier deux ans auparavant, & ſervoit un Religieux, lequel accompagnoit en qualité d'Aumônier les Milices de Tarija, trouva moïen de parler au Cacique, dont il étoit né Sujet, qui commandoit un Corps de ſa Nation dans l'Armée ennemie, & qui lui parut aſſez diſpoſé à la paix. Il en reçut même un ordre d'offrir de ſa part au Meſtre de Camp un accommodement, & la reſtitution du butin qui avoit été fait dans le pillage des Habitations Eſpagnoles & des Indiens qu'on y avoit faits Eſclaves.

Cette propoſition fut acceptée, & le Cacique, pour mon-

1671. trer combien ſon procédé étoit ſincere, vint ſeul au Camp des Eſpagnols; il y fut reçu comme il le méritoit, Dom Jean lui fit quelques préſens, lui donna des vivres, & il s'en retourna fort ſatisfait, promettant de revenir avec les Chefs de ſes Alliés. On eſpéroit beaucoup d'une négociation ſi bien commencée; mais la trop grande confiance du Religieux en ſon jeune Indien, fut cauſe qu'elle échoua. Le Meſtre de Camp avoit averti ce bon Pere de veiller ſur les démarches de ſon Eſclave, & malgré cet avis il continua de lui donner une liberté entiere d'aller où il voudroit; le lendemain le Cacique s'étant préſenté ſur le bord de la Riviere, on chercha ce jeune Homme, qui ſervoit d'Interprête, pour ſavoir ce qu'il avoit à dire, & on ne le trouva point.

Il avoit pris la fuite, & il étoit allé aſſurer ceux de ſa Nation que les Eſpagnols ne cherchoient qu'à les amuſer, pour tomber ſur eux, quand ils y penſeroient le moins. Il perſuada ſans peine des eſprits naturellement ſoupçonneux; le Cacique, ſelon toutes les apparences, ne s'étoit montré de loin que pour ne pas être accuſé d'avoir manqué à ſa parole: il ſe retira même aſſez promptement, & il n'y eut pas moïen de renouer avec les Tobas, la plus puiſſante Nation de cette partie du Chaco, & qui pouvoit ſeule empêcher les autres d'inquieter les Eſpagnols. Mais le Cacique ajoûta d'autant plus de foi au rapport du jeune Eſclave, qu'il avoit remarqué que le Meſtre de Camp étoit en état de faire la guerre, ce qui lui fit ſoupçonner qu'il ne penſoit pas ſérieuſement à la paix.

Les Ennemis ſont défaits. Toute eſpérance de renouer cette négociation étant donc perdue, Dom Jean paſſa la Riviere, réſolu d'attaquer l'Ennemi, s'il le pouvoit ſans trop riſquer, ou de ſe retrancher en attendant le ſecours qui devoit lui venir; mais il ne trouva plus que quelques Mocovis, qu'il fit Priſonniers, & il retourna au Fort de la Guadeloupe. A-peine y étoit-il rentré, que les Milices de Salta & d'Eſteco y arriverent. Alors ſe voïant en force, il fit repaſſer la Riviere à une partie de ſes Troupes, ſe mit à la tête de l'autre, & ces deux Corps marcherent en bon ordre ſur les deux bords de la Riviere, en ſuivant le courant. Le premier découvrit une embuſcade, que l'Ennemi lui avoit dreſſée, il l'attaqua, & les Indiens ſe ſauverent dans les Bois. On les pourſuivit auſſi loin qu'il fut poſſible ſans ſe trop engager; on prit quatorze Mocovis, deux

deux Tobas, plusieurs Chevaux, & quantité de Moutons. 1671.

Le Mestre de Camp, averti de ce succès, passa la Riviere avec sa Troupe, poursuivit les Barbares fort loin, en tua plusieurs, & en fit exposer les têtes sur le chemin; ce qui fut d'autant plus sensible aux Ennemis, que ces Peuples ne craignent rien tant que de laisser connoître leurs pertes, & que pour les cacher, ils enlevent, autant qu'ils le peuvent, tous les corps de ceux qui ont été tués... Enfin le Mestre de Camp, ne trouvant plus que des Habitations désertes, & ne pouvant espérer de faire dans ce Païs des vivres, dont il commençoit à manquer, reprit le chemin de son Fort, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il licencia les Milices de Tarija, de Salta & d'Esteco, & reconduisit celles de Jujui chez elles. En côtoïant les deux bords de la Riviere rouge, il comptoit de pouvoir surprendre les Mataguayos, les plus incommodes Voisins de cette Ville; mais ils furent avertis de son dessein, & gagnerent pendant la nuit leurs Montagnes, laissant leurs bagages & leurs provisions à la merci des Espagnols; quelques-uns cependant, qui s'étoient mis en embuscade sur le chemin de ceux-ci, firent sur eux une décharge de leurs fléches, dont le Mestre de Camp fut assez légerement blessé à l'épaule, & un autre Espagnol plus considérablement à la tête; ce qui obligea le premier de gagner au plus vîte un lieu plus sûr, qu'on appelle *Ramada de Ledesma.*

1672. Fondation d'une Réduction près d'Esteco.

Dom Angelo de Paredo ne regardoit cette campagne, que comme le prélude d'une guerre, qu'il se proposoit bien de ne finir qu'après avoir établi solidement la Religion Chrétienne dans cette partie du Chaco; & pour cela il voulut engager les Jésuites à le suivre: mais ils lui représenterent que si ces Peuples les voïoient entrer dans leur Païs avec une Armée, ils ne pourroient jamais gagner leur confiance, ni par conséquent les soumettre au joug de l'Evangile. Il leur proposa ensuite de fonder une Réduction près d'Esteco, & d'y rassembler un bon nombre d'Indiens qu'il s'étoit conciliés par ses bonnes manieres; & le P. Christophe Gomez, qui étoit alors Provincial de la Compagnie au Paraguay, y consentit, & nomma pour cette entreprise le Pere Patricio Fernandès. Ce Religieux, qui avoit vieilli dans les travaux des plus pénibles Missions, accepta celle-ci avec joie; mais comme il se disposoit à partir pour se rendre à Esteco, il tomba

1672. malade, & mourut le quatrieme d'Août 1672 (1). Le Provincial ſe trouva alors fort embarraſſé, n'aïant actuellement perſonne dont il pût diſpoſer; mais le Pere Diegue Altamirano, qui occupoit la premiere Chaire de Théologie dans l'Univerſité de Cordoue, apprenant la peine où il étoit, lui écrivit pour lui demander inſtamment la grace d'être emploïé à cette bonne œuvre, & il ne crut pas devoir la lui refuſer. Il lui aſſocia dans la ſuite le Pere Barthelemi Diaz, lequel étant né au Tucuman, avoit plus de facilité pour ſe faire entendre aux Nations Indiennes de cette Frontiere. On ne perdit point de tems pour tracer le Plan de la nouvelle Réduction; elle eut bientôt des Habitans, & elle fut miſe ſous la protection de Saint François Xavier.

Le Gouverneur, après avoir pris toutes les précautions que ſa piété & ſon zele lui ſuggererent pour lui donner des fondemens ſolides, entra en campagne avec la plus grande Armée que le Tucuman eût encore miſe ſur pied, quoiqu'elle ne fût guere compoſée que de quatre cents Eſpagnols, & d'autant d'Indiens. Il la partagea en trois Corps, commandés par trois Meſtres de Camp: les deux premiers Corps, qui étoient ſous les ordres de Dom Pedre d'Avila, & de Dom Pedre de Bazan, étoient compoſés des détachemens des Troupes reglées de la Province, des Milices de Cordoue, & de celles de Rioja. Ils côtoïerent *Rio Dorado*, pendant quarante lieues juſqu'à ſa décharge dans la Riviere rouge, qui porte en cet endroit le nom de *Rio Grande*. Dom Diegue Ortiz de Zaraté, qui conduiſoit auſſi un détachement des Troupes avec les Milices de Salta & de Jujuy, & le Général, qui le ſuivoit de près avec un gros de Gentilshommes & d'Officiers réformés, marcherent droit à Eſteco.

Piété du Gouverneur.

Dom Angelo y trouva les deux Miſſionnaires, & n'omit rien pour les engager à l'accompagner dans cette campagne: ils entrerent même ſans peine dans ſes raiſons; mais le Provincial ne s'y rendit point, & rappellant au Gouverneur ce qu'il lui avoit déja repréſenté des inconveniens de cette démarche, il le fit enfin convenir qu'aucun avantage ne les pouvoit compenſer. D. Angelo ſouhaita du moins que les deux Miſſionnaires, avant que de ſe renfermer dans leur Réduction, exerçaſſent leur zele dans ſon Armée, qu'il avoit raſſemblée toute entiere à deux lieues d'Eſteco, & ils le firent avec tout

(1) Nous avons de ce Miſſionnaire une fort bonne Hiſtoire des Chiquites.

le ſuccès qu'on pouvoit ſe promettre de l'exemple que le Général donnoit lui-même à ſes Troupes. Il défendit enſuite, ſous les peines les plus ſéveres, les violences, les blaſphêmes & les ſcandales, & il fut ſi bien obéi, que pendant deux mois que dura cette campagne, les exercices de Religion ſe firent dans ſon Armée auſſi régulierement qu'ils auroient pu ſe faire dans la Garniſon la mieux reglée. 1672.

Opérations de cette campagne.

Le ſecond jour de Juillet Dom Angelo ſe mit en marche vers *Rio Grande*, ſur le bord duquel il fit conſtruire un petit Fort de bois, qui fut achevé le vingt-cinq & nommé *Santiago*, parcequ'en ce jour l'Egliſe célebre la Fête du Saint Protecteur de l'Eſpagne. Il fit enſuite pluſieurs détachemens, auxquels il donna des guides pour découvrir les retraites des Ennemis, avec ordre de bien traiter ceux qui ſe ſoumettroient de bonne grace, & de faire entendre aux autres, qu'il étoit réſolu & en état de les pouſſer à toute outrance. Très peu prirent le premier parti, & la plûpart de ceux qui ne ſe voïoient point en état de réſiſter, ſe ſauverent dans des Bois, où il n'étoit pas poſſible de les pourſuivre ; pluſieurs furent néanmoins ſurpris, & le Corps des Milices de Jujuy & de Salta firent plus de dix-huit cents Priſonniers, qui furent envoïés au Fort de Santiago, où on les traita fort doucement.

Les Milices Tarijanes, qui avoient été renforcées par un aſſez bon nombre de Chiriguanes alliés, & par quelques Soldats Eſpagnols, le tout ſous la conduite du Sergent Major Dom Diegue Marin de Armanta & Zaraté, avoient eu ordre de l'Audience roïale des Charcas (1) d'entrer en même tems dans le Chaco ; elles rencontrerent ſur leur chemin une nombreuſe Troupe d'Indiens qu'elles diſſiperent, après en avoir tué pluſieurs, pris tout le bagage, & repris tous les Chevaux, que ces Barbares avoient enlevés dans les Habitations Eſpagnoles. La nuit ſuivante ils revinrent à la charge, aïant à leur tête un Cacique Toba, qui paſſoit pour un des meilleurs Guerriers du Chaco. Les Eſpagnols, quoique ſurpris, les repouſſerent ; mais ce ne fut qu'après avoir fait les plus grands efforts. Les Chiriguanes mêmes furent ſi étonnés de ſe voir attaqués avec tant de réſolution, qu'ils firent retraite & ne parurent plus ; ce qui empêcha le Sergent Major de pénétrer plus avant dans le Païs ennemi.

(1) Tarija n'eſt point dans le Tucuman, mais dans la Province des Charcas & du Diocèſe de la Plata.

1672. Le parti qu'il prit, fut de bâtir un Fort, d'y laiſſer les Milices Tarijanes à la garde des Priſonniers & du butin, & d'aller, avec trente-cinq Hommes choiſis, & ſix Chiriguanes qui ne l'avoient pas quitté, joindre le Général. Il fut pluſieurs fois obligé de ſe battre contre des Partis ennemis ; il fit environ trente Priſonniers, du nombre deſquels fut le Cacique Toba, dont je viens de parler, & qui ſe nommoit Criſoë. Il apprit de lui que le Général avoit repris le chemin d'Eſteco, & ſur cette nouvelle il retourna ſur ſes pas, retira de ſon Fort tout ce qu'il y avoit laiſſé, & ramena ſa Troupe dans la Vallée de Tarija, ſans en avoir perdu un ſeul Homme.

L'Armée retourne à Eſteco.

Etat de la Réduction de St-François Xavier.

Cependant la Réduction de Saint François Xavier ne ſe peuploit point; ce qui venoit principalement de ce que Dom Angelo n'avoit pas voulu que les Miſſionnaires y euſſent leur logement, ne les y croïant pas aſſez en ſûreté. Il avoit donc exigé d'eux qu'ils ſe retiraſſent toutes les nuits à Eſteco, de ſorte qu'ils étoient obligés de faire tous les jours plus de huit lieues pour aller à leur Miſſion, & pour en revenir. Le tems qu'ils pouvoient y paſſer ne ſuffiſant pas pour inſtruire par eux-mêmes tous les Proſelytes qui ſe préſentoient, ils avoient formé quelques Catéchiſtes, ſur leſquels ils ſe repoſoient de l'inſtruction des Enfans. En attendant qu'on eût bâti une Egliſe, ils avoient planté une Croix, autour de laquelle ils aſſembloient les Adultes au ſon d'une cloche pour la Priere & pour le Catéchiſme; & afin de les engager à n'y pas manquer, ils prenoient ce tems-là pour leur diſtribuer des vivres, & ne manquoient jamais de faire de petits préſens à ceux qui les méritoient par leur attention, leur modeſtie & leur docilité.

Ils emploïoient un moïen plus efficace encore pour s'attacher les Proſélytes, c'étoit de prendre un très grand ſoin de leurs Malades. La plûpart des Enfans étoient attaqués d'une eſpece de lepre, à laquelle ces Peuples ne connoiſſoient point d'autre remede, que certaines pratiques ſuperſtitieuſes, dont l'inefficacité ne les déſabuſoit point : les Peres leur en firent, dont le ſuccès fut prompt ; mais comme il en mouroit de tems en tems quelques-uns de diverſes autres maladies, & que les Miſſionnaires n'en laiſſoient mourir aucun ſans les avoir baptiſés, les Indiens ſe mirent tellement dans la tête que c'étoit le Baptême qui les tuoit, que quand ils voïoient leurs Enfans malades, ils les cachoient. Les Peres coururent

même plus d'une fois risque de la vie en les allant chercher, & en les voulant baptiser malgré leurs Parens, lorsqu'ils les voïoient sur le point d'expirer. 1672.

L'Ivrognerie, qu'on n'avoit pu encore bannir de cette Bourgade, les exposoit aussi très souvent au même danger. En un mot, ils avoient presque perdu toute espérance de faire aucun Chrétien de ceux qui avoient été rassemblés à Saint François Xavier : toute leur ressource étoit dans quelques jeunes Gens, qu'ils trouvoient plus dociles, & à qui leurs Parens laissoient une pleine liberté de faire ce qu'ils vouloient, dans quelques Femmes qui étoient fort assidues à leurs Instructions, & dans certains coups de la Grace qui triomphoit, quelquefois contre toute apparence, des cœurs les plus rebelles. Les Femmes, généralement parlant, étoient d'autant plus aisées à convertir, que dans le Chaco elles sont fort sages, qu'on les éleve dans une grande retenue, & que si on ne voïoit pas les Filles toujours occupées, soit à filer du coton, soit à quelqu'autre ouvrage, elles trouveroient difficilement à se marier. Sagesse des Femmes du Chaco.

La Ville d'Esteco donnoit aussi beaucoup d'occupation aux deux Jésuites ; il s'y étoit introduit bien des désordres, & il étoit à craindre que la contagion du mauvais exemple des Espagnols ne gagnât la Réduction, par la communication qu'on n'avoit encore pu empêcher entre cette Bourgade & la Ville. Il est vrai que la présence du Gouverneur, qui fit un assez long séjour à Esteco, fut d'un grand secours aux Missionnaires, par les bons exemples qu'il y donna, pour faire rentrer bien des Personnes dans le devoir ; mais le fruit ne s'en étendit pas jusques dans la Réduction, & on n'a jamais mieux connu que dans cette occasion, combien peu on doit compter sur les nouveaux Chrétiens, qui voient les Européens de trop près.

Dom Angelo de Paredo n'avoit encore qu'ébauché son expédition, & il s'étoit bien promis de ne point poser les armes, qu'il n'eût mis toutes les Nations Indiennes de cette Frontiere hors d'état de jamais inquiéter le Tucuman ; mais plusieurs raisons l'obligerent de se borner à ce qu'il avoit fait. Il n'avoit ni assez de monde pour garder ses Prisonniers, ni assez de vivres pour nourrir ses Soldats. D'ailleurs on étoit à la fin de l'Hyver, la seule saison, où l'on puisse marcher dans ce Païs avec une Armée, quelque petite qu'elle soit. Pourquoi le Gouverneur laisse son entreprise imparfaite.

1672. Les pluies alloient commencer, & le débordement des Rivieres rendre les chemins impratiquables, ce qui l'avoit même contraint de ramener ſes Troupes à Eſteco, où il étoit arrivé le troiſieme de Septembre.

Le Pere Altamirano le fit alors ſouvenir de la parole qu'il lui avoit donnée de peupler la Réduction de Saint François Xavier des Priſonniers qu'il feroit ; mais ce Général lui fit obſerver que ſi on réuniſſoit dans une Bourgade ſans défenſe un ſi grand nombre de Barbares qu'on y auroit amenés malgré eux, & qu'on n'étoit point en état d'y retenir par force, on s'expoſoit à les perdre, & avec eux preſque tout le fruit de la Guerre, ſans parler du danger, que lui & ſon Compagnon courroient ſans ceſſe au milieu de tant d'Infideles furieux d'avoir perdu leur liberté. Il ne crut pas même qu'il fût de la prudence de les laiſſer à Eſteco, qui d'une des plus floriſſantes Villes du Tucuman étoit devenue la plus miſerable, parceque ſon Territoire avoit toujours été des plus expoſés aux courſes des Indiens, & qu'elle n'avoit aucune Fortification.

Ce qu'il fait de ſes Priſonniers.

Il eut d'abord deſſein de les placer dans le centre de la Province, où il auroit été plus facile de s'en aſſurer ; mais il ne pouvoit prendre ce parti ſans mécontenter les Officiers qui avoient fait la Campagne ſous ſes ordres, preſque tous à leurs frais, & dans l'eſpérance qu'on leur diſtribueroit les Priſonniers ; & comme il en avoit encore beſoin pour continuer la guerre, dès que la ſaiſon lui permettroit de rentrer dans le Chaco, il ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer de les ſatisfaire ; mais il leur déclara qu'il ne les leur donnoit qu'à condition qu'ils ne les traiteroient pas en Eſclaves, qu'ils auroient ſoin de les faire inſtruire des vérités de notre ſainte Religion, & qu'ils ne négligeroient rien pour les engager à ſe faire Chrétiens de bonne foi.

La Réduction de Saint François Xavier eſt évacué.

Il examina enſuite ſi on pouvoit ſe promettre de ſoutenir la nouvelle Réduction, & aïant reconnu que les Indiens dont elle étoit compoſée, ne donnoient aucune eſpérance d'embraſſer ſincérement le Chriſtianiſme, & que la plûpart même n'avoient que trop fait connoître qu'ils étoient dans le cœur Ennemis irréconciliables des Eſpagnols, ils furent auſſi diſtribués comme les Priſonniers, & aux mêmes conditions. Les Miſſionnaires les regretterent d'autant moins, qu'ils n'auguroient pas mieux, que le Gouverneur, d'une Réduction ſi mal

placée, & qu'ils ne pouvoient jamais bien compter d'y faire jouir les Néophytes des mêmes privileges & de la même liberté, dont jouiſſoient ceux du Parana & de l'Uruguay, ſans s'attirer les mêmes perſécutions de la part des Eſpagnols du Tucuman, qu'ils avoient ſi ſouvent eſſuïées & qu'ils eſſuïoient encore dans les Provinces du Paraguay & de Rio de la Plata. Mais, ils obtinrent du Gouverneur que dans la diſtribution qu'il feroit des Priſonniers, il auroit tous les égards poſſibles pour ceux qui les mériteroient, & qu'il ne ſépareroit point les Maris de leurs Femmes, ni les Enfans de leurs Peres & Meres, & que ceux qui n'étoient point encore mariés, euſſent, avant que d'être livrés à leurs Commandataires, la liberté de ſe choiſir des Epouſes, afin que quand ils auroient reçu le Baptême, on pût leur conférer le Sacrement de Mariage. 1673.

Les Jéſuïtes refuſent de recevoir des Indiens en Commande.

Dom Angelo offrit de donner au College de Cordoue quarante des principales Familles en Commande, non-ſeulement, diſoit-il, pour reconnoître par-là les ſervices que les Peres de la Compagnie rendoient journellement à la Religion & à la Province, mais encore parcequ'il étoit perſuadé que les Indiens dont ils ſeroient les Maîtres, ſeroient mieux traités, mieux inſtruits, & plus aiſément gagnés à Jeſus-Chriſt. Mais bien des raiſons obligerent ces Religieux à ne pas accepter cette offre; la premiere eſt qu'il ne leur convenoit pas d'autoriſer par leur exemple le ſervice perſonnel, dont on ne manqueroit pas de publier qu'ils abuſoient, comme faiſoient la plûpart des Commandataires; la ſeconde, que n'y aïant pas aſſez de Priſonniers pour en donner à tous ceux qui croïoient avoir droit d'en demander, ils ne vouloient pas augmenter le nombre des Mécontens; la troiſieme, qu'il y auroit pour eux de l'indécence à paroître plus intéreſſés que le Général, qui ne voulut pas retenir pour lui un ſeul de ces Priſonniers.

Ils en gagnent pluſieurs à Jeſus Chriſt.

D. Angelo choiſit cependant un nombre d'Enfans des plus ſpirituels qu'il diſtribua dans les Colleges du Tucuman, pour y être élevés & inſtruits, & dans la ſuite ſervir aux Miſſionnaires de Catéchiſtes & d'Interpretes. Tout étant ainſi reglé, le Pere Diaz ſe retira au College de Salta, & le Pere Altamirano retourna à Cordoue. Mais avant que de ſe ſéparer ils baptiſerent tous les enfans au nombre de ſoixante & dix-ſept, & ils en envoïerent la liſte & les noms aux Curés des Paroiſſes où il devoient être menés, afin qu'ils euſſent ſoin de les inſtruire, quand ils ſeroient capables d'inſtruction. Il reſtoit

1673. après la distribution plusieurs Prisonniers des deux sexes, que leur âge & leurs infirmités mettoient hors d'état de rendre aucun service, & dont personne n'avoit voulu se charger : les Jésuites s'offrirent à leur fournir la subsistance jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé à les placer, & la charité, dont ils usèrent à leur égard, les gagna tous à Jesus-Christ.

1674. Ce qui empêche de continuer la guerre.

Cependant le succès de ces deux campagnes, qui ne pouvoient être regardées que comme les préludes d'une guerre dont on avoit espéré les plus grands avantages, faisoit fort souhaiter au Gouverneur de ne pas s'en tenir-là, & il croïoit pouvoir compter qu'à force d'affoiblir les Ennemis, s'il ne les soumettoit pas entierement, il les rendroit au moins plus traitables, & leur ôteroit jusqu'à la pensée d'inquiéter jamais le Tucuman. Il se promettoit bien aussi que les Prisonniers qu'on feroit sur eux, pourroient donner lieu à des négociations, dont il seroit aisé de profiter pour faire de bons Etablissemens dans le Chaco, ou du moins que ce seroit des otages pour assurer la vie des Missionnaires qu'on ne voïoit partir pour cette Barbarie que comme des Victimes dévouées à la mort; que la maniere même dont on auroit grand soin qu'ils fussent traités par leurs Commandataires, reconcilieroit ces Nations avec les Espagnols, & les feroit revenir de la prévention où elles étoient, qu'on ne vouloit les faire Chrétiens que pour les rendre Esclaves. Mais sur ce dernier article, Dom Angelo jugeoit un peu trop par lui-même. Il commençoit donc à faire ses préparatifs pour une troisieme campagne, lorsque quelques affaires qui l'occuperent plus long-tems qu'il n'avoit prévû, les interrompirent : d'autres survinrent les années suivantes, & il se trouva à la fin de son Gouvernement sans avoir pu exécuter son projet.

1677-78. Tentative manquée pour la conversion des Calchaquis.

Les choses demeurerent dans cette inaction par rapport au Chaco jusqu'à l'année 1677, que le Pere Altamirano devenu Provincial des Jésuites, fit de nouveaux efforts pour introduire des Missionnaires dans cette Province, & pour rétablir la Réduction de Saint-François Xavier, qui lui tenoit toujours fort au cœur ; mais il y trouva tant d'obstacles qu'il fut contraint de remettre cette entreprise à un autre tems. L'année suivante, un Religieux de Saint François crut pouvoir entrer dans ce Païs par Santafé : il en demanda la permission à ses Supérieurs, au Gouverneur de la Province & à l'Evêque de Buenos Ayrès, qui la lui accorderent sans peine. Son zele étoit pur,

il

il s'étoit mis en regle, & il avoit cru que cela suffisoit pour réussir ; mais il s'étoit trompé. Sans avoir pris aucune des mesures que demandoit une telle entreprise, il eut le courage de s'aller mettre à la merci des Calchaquis, & il en fut très mal reçu. Ces Barbares lui déclarerent nettement qu'ils ne vouloient point l'entendre, & qu'il eut à s'en retourner au plutôt à Santafé. Le ton, dont ils lui parlererent, lui fit comprendre qu'ils étoient gens à lui faire un mauvais parti, s'il s'obstinoit à rester parmi eux, & il fit encore réflexion qu'il s'attireroit de justes reproches de la Province, si en s'exposant à quelque violence de la part de ces Indiens, il eût occasionné une guerre, où il y avoit beaucoup à perdre & très peu de chose à gagner. Il jugea donc que le parti le plus sage étoit de se retirer, comme il fit. 1677-78.

Rien en effet ne seroit venu plus à contre-tems, qu'une rupture avec ces incommodes Voisins : vers le milieu de l'année suivante Dom Philippe Rege Corbulon, Gouverneur du Paraguay, eut avis qu'on armoit à Rio Janeyro quatorze Vaisseaux, & qu'on y embarquoit des Troupes, des armes, des munitions, & tout ce qui étoit nécessaire pour un grand Etablissement. Peu de tems après il fut instruit que l'objet de ce grand armement étoit les Isles de Saint-Gabriel, ou le Continent voisin ; que cela se faisoit par les ordres de l'Infant Dom Pedre, Régent de Portugal, lequel avoit envoïé pour cet effet au Bresil l'élite des meilleures Troupes du Roïaume, & nommé pour les commander le Mestre de Camp Dom Manuel de Lobo, actuellement Gouverneur de Rio Janeyro, & Officier distingué par sa naissance & son mérite. Le bruit courut même à l'Assomption qu'un corps de Troupes Portugaises venoit par terre pour attaquer les Réductions du Parana, & tomber ensuite sur celles de l'Uruguay, ou du moins pour les tenir en inquietude, & par-là les empêcher d'envoïer aucun secours à Buenos Ayres. 1679.

Entreprise des Portugais sur le Paraguay.

Sur ces avis Dom Philippe dépêcha deux Couriers, l'un aux Indiens du Parana pour leur recommander de se tenir sur leurs gardes, & l'autre à Dom Joseph de Garro, Gouverneur de Rio de la Plata, pour lui communiquer les nouvelles qu'il avoit appriſes. On répondit au premier Courier, que le Gouverneur n'ignoroit point que les Réductions pouvoient bien n'être pas surprises ; mais qu'elles n'étoient point en état de résister à des Troupes reglées, depuis qu'on

Diligences des Gouverneurs de Paraguay & de Rio de la Plata

1679. leur avoit ôté les armes à feu. Cela s'étoit fait en vertu d'un Décret du Roi, rendu en 1661, sur les Mémoires de Dom Bernardin de Cardenas & les déclamations du Frere Villalon son Procureur à Madrid; par ce Décret, il étoit ordonné de déposer les armes à feu des Indiens du Parana dans les Magasins de l'Assomption, & de ne les leur donner que lorsqu'ils seroient emploïés pour le service de Sa Majesté, ou pour se défendre contre les Mamelus.

Il est vrai que ce Décret avoit été révoqué dans la suite; mais les armes avoient apparemment été dissipées, & il est certain du moins qu'on n'en avoit rendu aux Néophytes qu'une très petite partie; & dans l'occasion dont je parle, le Gouverneur ne put envoïer dans les Réductions que deux cents soixante & dix mousquets, les Troupes du Roi n'en étant pas même suffisamment fournies. Tout ce qu'il put faire de plus pour les interesser davantage à la défense de leurs Bourgades, fut d'honorer deux de leur Corrégidors, dont la valeur & la capacité lui étoient connues, du titre de Mestre de Camp. Il leur recommanda en même tems d'envoïer des Partis du côté du Bresil, pour observer les mouvemens des Portugais.

Les Indiens des Réductions vont à la découverte.

Cela fut exécuté avec autant d'intelligence que de promptitude : trois Détachemens d'environ quatre cents Hommes chacun, marcherent vers le Bresil; le premier remonta le Parana dans des Canots légers, les deux autres allerent par terre, l'un du côté de Saint-Paul de Piratiningue, & l'autre vers la Mer, qu'il côtoïa fort long-tems, marchant toujours au Midi. Il firent ainsi chacun plus de trois cents lieues, sans rien découvrir; mais le dernier aïant poussé jusques vers le Cap de Sainte-Marie, tomba sur une partie de l'Equipage d'un Vaisseau Portugais, qui aïant été détaché de la Flotte de Rio Janeyro pour prendre les devants, avoit fait naufrage à la Côte. Le Capitaine qui s'étoit sauvé avec tout son monde, avoit encore été assez heureux pour trouver un petit Bâtiment, sur lequel il avoit renvoïé au Bresil une partie de ses gens, & il s'étoit mis en marche avec vingt-quatre Hommes pour gagner Buenos Ayres, où il croïoit que le projet du Gouverneur de Rio Janeyro n'avoit point encore transpiré.

Ils font prisonniers 25 Portugais, & comment ils en usent avec eux.

Ce fut cette petite Troupe que rencontrerent les Néophytes; & s'ils avoient suivi les premiers sentimens, que devoit naturellement leur inspirer la vûe d'un Ennemi dont il connoissoient les desseins, & qui leur rappelloient le souvenir des

maux que leur avoient causés les Portugais de Saint-Paul de Piratiningue, ils n'en auroient pas laissé un seul en vie ; mais leurs Missionnaires leur avoient recommandé sur toute chose de ne faire aucune acte d'hostilité, & de se contenter de se défendre, s'ils étoient attaqués, avant que d'avoir donné avis au Gouverneur de la Province de ce qu'ils auroient découvert, & reçu ses ordres. Ils porterent même la modération encore plus loin ; après avoir bien pris leurs mesures pour empêcher que ces Prisonniers ne leur échapassent, les voïant fort harrassés d'une longue & pénible marche, presque nus & dans le plus grand besoin de tout, comme des gens échappés du naufrage, ils partagerent avec eux leurs provisions qui étoient assez modiques, leur offrirent des Mules pour se rendre à la plus prochaine Réduction, qui étoit celle des Rois, & dont ils étoient éloignés de cent lieues ; ils leur donnerent même des Guides pour les y conduire, & on les y reçut avec une cordialité, qu'ils n'auroient peut-être pas trouvée dans leur propre Païs. 1679.

Ils y apprirent que D. Manuel de Lobo étoit mouillé aux Îles de Saint-Gabriel avec la Flotte. Ils souhaitoient fort de l'y aller joindre, & la bonne réception qu'on venoit de leur faire à Yapeïu (1), inspira au Capitaine la confiance de prier le Missionnaire qui gouvernoit cette Eglise, de lui donner des vivres & des Guides, pour aller trouver son Général ; mais le Pere lui répondit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il souhaitoit, & qu'il falloit qu'il s'adressât au Supérieur des Missions, lequel étoit alors dans la Réduction de Saint-Thomas, éloignée de quinze lieues, de celle où il étoit. 1679-80. Ce qui se passe entre le Capitaine & leur Supérieur des Missions.

Ce Supérieur étoit le P. Christophe Altamirano, né à Santafé, & descendant d'un des premiers Conquérans du Paraguay. Le Capitaine Portugais lui écrivit une Lettre fort polie ; mais persuadé qu'il falloit autre chose que des politesses pour l'obliger à lui faire le plaisir qu'il lui demandoit, il lui fit entendre qu'il n'étoit pas indifférent pour le Roi Catholique qu'on en usât bien avec lui dans cette rencontre ; qu'un refus pourroit bien être la cause d'une guerre que les Espagnols du Paraguay auroient peut-être bien de la peine à soutenir, & que Charles II lui sauroit bien mauvais gré de la lui avoir attirée pour si peu de chose. Il lui représentoit ensuite les

(1) C'est le nom Indien de la Réductions des Rois.

1679-80. graces & les faveurs, dont les Rois de Portugal avoient comblé sa Compagnie, & qui passoient de beaucoup toutes celles qu'elle avoit reçûes des autres Souverains de l'Europe.

Le Pere Altamirano lui répondit qu'il avoit pris beaucoup de part à sa disgrace ; qu'il n'ignoroit point ce que la Compagnie devoit aux Séréniſſimes Rois de Portugal, mais qu'elle n'avoit pas moins d'obligation à l'auguſte Maiſon d'Autriche ; qu'après tout, un ſimple Religieux comme lui, uniquement occupé dès ſa jeuneſſe des fonctions propres à ſon Inſtitut, n'étoit point aſſez initié dans les affaires d'Etat pour ſe décider ſur ce qu'il devoit faire dans l'occaſion préſente ; que Sa Majeſté Catholique avoit à Buenos Ayrès un Gouverneur, auquel il étoit plus naturel qu'il s'adreſſât ; & qu'il le connoiſſoit aſſez pour lui répondre qu'il en obtiendroit ſans peine tout ce qui ne ſeroit pas contre le ſervice du Roi ſon Maître.

Le Capitaine eſt conduit à Buenos Ayrès.

Le Capitaine, que mes Mémoires ne nomment point en parlant de cette négociation, mais que j'ai lieu de croire être le même Dom Georges Suarez de Macedo, dont nous parlerons dans la ſuite, comprit par cette réponſe qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que d'aller à Buenos Ayrès, & il s'y réſolut, quoiqu'il ne doutât point qu'il y ſeroit arrêté. Le Pere Altamirano avoit donné ordre de lui fournir tout ce qui étoit néceſſaire pour faire ce voïage, une eſcorte de quatre cents Hommes, autant de Canots qu'il en faudroit pour toute ſa Troupe, des proviſions en abondance, & que ceux qui ſeroient chargés de le conduire, lui rendiſſent tous les ſervices qui dépendroient d'eux. Ils s'embarquerent pour deſcendre l'Uruguay ; & après un mois de navigation, ils prirent terre à l'entrée de la petite Riviere de *las Conchas*, qui vient de l'Occident ſe décharger dans Rio de la Plata, environ à quatre lieues de Buenos Ayrès.

Comment il y eſt reçu.

Dès que le Gouverneur en eut été inſtruit, il envoïa au Capitaine ſon caroſſe avec le Sergent Major Dom Jean Cabrera de Velaſco, pour le complimenter & le conduire à la Capitale. En arrivant à la place du Palais, il trouva toute la Garniſon ſous les armes, & il en fut ſalué d'une décharge de mouſqueterie. Le Gouverneur, après lui avoir fait beaucoup de politeſſes, le mena chez lui, où il lui avoit fait préparer un appartement ; tous ceux de ſa ſuite furent diſtribués dans les principales Maiſons de la Ville, & ne purent que ſe louer

du bon traitement qu'on leur fit. Le jour suivant le Gouverneur, qui avoit reconnu que son Hôte étoit un des Officiers qui s'étoient le plus distingués dans la guerre dont la révolution du Portugal avoit été suivie, lui donna plusieurs Fêtes, & fit en sa présence la revûe des quatre cents Indiens qui l'avoient escorté depuis Yapeïu, & qui l'y avoient mené. Il fut fort étonné de les voir sous les armes si différens de ce qu'ils lui avoient paru dans le voïage, & beaucoup plus encore de la maniere dont ils s'acquitterent de l'exercice qu'on leur fit faire, & d'une espece de combat dont il fut suivi. 1679-80.

Toute la troupe étoit divisée en deux Bandes, dont l'une représentoit les Espagnols, & l'autre les Portugais. Les deux Commandans commencerent par envoïer leurs Hérault d'armes, pour exposer leurs prétentions réciproques; & comme on ne put s'accorder, la guerre fut déclarée dans les formes ordinaires. Chacun se rangea ensuite sous ses drapeaux; on sonna la charge, on en vint aux mains, & le combat fut si vif, qu'on ne pouvoit presque s'imaginer que ce fût un jeu. Enfin les prétendus Portugais furent obligés de plier, & bientôt après ce ne fut plus de leur part qu'une déroute. Plusieurs se laissoient tomber & contrefaisoient les morts : ceux à qui on vouloit arracher leurs drapeaux, après bien des efforts pour les défendre, sembloient ne les laisser enlever qu'avec la vie. Les Vainqueurs vinrent les présenter au Gouverneur, qui leur ordonna de rendre le même devoir au Capitaine Portugais, lequel dit tout haut que si ces Gens là, quand ils se battoient sérieusement, le faisoient avec autant d'ordre, d'adresse & de fierté, c'étoit des Troupes invincibles.

Il est retenu à Buenos Ayres.

Les Fêtes finies, le Gouverneur dit à son Hôte qu'il le croïoit trop galant Homme, & trop instruit des devoirs de sa Charge, pour trouver mauvais qu'il le retînt dans sa Place avec toute sa Troupe, ne pouvant, sans se rendre coupable envers le Roi son Souverain, lui donner la liberté d'en sortir. Ce Capitaine en fut surpris, parcequ'il ne savoit pas le Gouverneur instruit de l'arrivée de la Flotte Portugaise aux Îles de Saint-Gabriel; mais il s'étoit déja passé bien des choses, dont il ne l'étoit pas lui-même. Dès le moment que le Gouverneur de Rio de la Plata, de concert avec celui du Paraguay, avoit envoïé les Indiens des Réductions à la découverte, il avoit fait partir un Brigantin pour visiter toutes les Anses, tous les Havres & toutes les Îles qui sont des deux

1680. côtés du Fleuve, au-dessous de Buenos Ayrès ; mais, celui qui le commandoit, ne pouvant s'imaginer que les Portugais eussent osé se loger si près de la Capitale, n'avoit pas fait le tour des Îles de Saint-Gabriel, & il étoit revenu sans avoir rien vû.

Commencement de la Colonie du Saint Sacrement.

Quelques jours après son retour quelques Particuliers étant allés couper du bois dans une petite Anse du Continent, qui est derriere ces Îles, plus à l'abri des vents, que le Port même de Buenos Ayrès, & vis-à-vis de la plus grande de ces Îles, furent fort surpris d'y voir des Bâtimens nouvellement achevés. Ils allerent sur le champ en avertir le Gouverneur de la Province, qui envoïa aussi-tôt un Officier sur un Brigantin pour savoir de ceux qui s'étoient logés là, qui ils étoient, & quel étoit leur dessein. L'Officier étant arrivé à la vûe de la principale Habitation, arbora un Pavillon parlementaire ; on vint à lui, on répondit à toutes ses questions, & il demanda à parler à celui qui commandoit dans ce lieu-là. On lui envoïa un Sauf-conduit avec une Chaloupe ; & sa surprise fut extrême de voir une Forteresse régulierement bâtie, avec un rempart, du canon, des Esclaves, & des Magasins remplis d'armes, de munitions, de vivres, de toutes sortes d'outils, en un mot de tout ce qui est nécessaire pour bâtir une Ville, & quatre Vaisseaux à l'ancre.

Ce qui se passe entre le Gouverneur Espagnol, & le Général Portugais.

D. Manuel de Lobo, qui y commandoit en Chef, lui laissa une liberté entiere d'examiner toutes choses & de dresser ses Procès-verbaux, avec lesquels cet Officier retourna à Buenos Ayrès. Dès le lendemain le Gouverneur envoïa demander au Général Portugais, de la part du Roi son Maître, de quel droit il s'étoit établi sur un Terrein qui appartenoit à la Couronne d'Espagne ; & Dom Manuel répondit que les Portugais du Bresil étoient autorisés du Roi leur Souverain à faire de nouvelles Peuplades dans tous les lieux de ce Continent, qui n'étoient point habitées, & qu'aïant traité avec la Chambre souveraine de Rio Janeyro, il n'avoit point trouvé d'Emplacement plus commode, ni plus avantageux que celui qu'il occupoit, & qu'il regardoit comme une partie du Bresil.

Il donna même cette Réponse par écrit ; & le Gouverneur l'aïant lue, y répliqua par une Sommation en bonne forme d'évacuer au plutôt ce Terrein, dont le Roi Catholique étoit en possession depuis plus d'un siecle, & de ne donner aucune atteinte au Traité de paix qui venoit de rétablir la bonne

intelligence, entre les Couronnes d'Eſpagne & de Portugal. A cela Dom Manuel ne répondit autre choſe, ſinon qu'il étoit ſur les Terres du Roi ſon Maître, & qu'il y reſteroit. Le Gouverneur pour n'avoir rien à ſe reprocher, & peut-être auſſi pour gagner du tems, voulut eſſaïer la voie de la négociation; il aſſembla un grand Conſeil, auquel il invita Dom Antoine de Azcona Imberto, Evêque de Buenos Ayrès, avec tout ce qui ſe trouva dans la Ville de Théologiens & de Juriſconſultes, & tout ce qu'il connoiſſoit de Perſonnes verſées dans la Coſmographie. 1680.

On y examina les droits de la Couronne d'Eſpagne ſur le Terrein dont les Portugais venoient de s'emparer, & l'on compoſa un Mémoire raiſonné, auquel on joignit les Cartes Hollandoiſes, dont les Portugais mêmes ſe ſervoient pour naviger, & le Traité de paix ſigné en 1668, où il étoit dit que la Province de Saint-Vincent devoit ſervir de borne au Breſil du côté du Paraguay. Le Gouverneur envoïa des Copies de toutes ces Pieces à D. Manuel de Lobo, par les Perſonnes les plus capables de lui en faire ſentir toute la force; il le fit prier de nouveau de ne le point réduire à la triſte néceſſité de recommencer une guerre qui avoit tant coûté de ſang, ce qu'il feroit toujours à regret contre une Nation qu'il eſtimoit & qu'il aimoit.

Dom Manuel, toujours ferme dans ſa premiere réponſe, fit voir aux Envoïés du Gouverneur une Mappemonde dreſſée à Liſbonne en 1678, ſuivant laquelle les trois cents lieues de Côte depuis Rio Janeyro juſqu'à l'embouchure de Rio de la Plata, & le Continent de l'autre bord juſqu'au Tucuman, appartenoient à la Couronne de Portugal. Une ligne qu'on y avoit tirée renfermoit même les deux Provinces de Paraguay & de Rio de la Plata, & tout le Terrein du Continent, depuis le bord occidental du Fleuve juqu'au Tucuman, avec toutes les Villes qui y étoient ſituées, comme faiſant partie du Breſil, quoique ces Villes euſſent été bâties par les Eſpagnols. Quelques Portugais eurent auſſi l'aſſurance d'avancer que le Domaine de Sa Majeſté Portugaiſe s'étendoit juſqu'aux Mines du Potoſi, ſe fondant apparemment ſur le Voïage d'Alexis Garcia, dont nous avons parlé au commencement de cette Hiſtoire. Prétentions des Portugais.

De ſi exceſſives prétentions étonnerent beaucoup les Eſpagnols: ils demanderent ſur quoi elles étoient fondées; ils

1680. y oppoſerent encore les Cartes marines, ſur leſquelles les Portugais avoient toujours navigé, & le dernier Traité de paix qui avoit reglé les limites des deux Puiſſances, de maniere à ne laiſſer aucun lieu aux conteſtations. Ils prouverent que de tout tems le Cap de Ste-Catherine avoit appartenu à la Couronne de Caſtille, que quelques Portugais aïant voulu s'y établir, en avoient été chaſſés par les Eſpagnols, ſans que le Roi de Portugal en eût fait aucune plainte, & que ſi les Caſtillans avoient abandonné l'Etabliſſement qu'ils y avoient, c'eſt qu'ils avoient jugé à propos d'en faire paſſer les Habitans dans d'autres Provinces, qu'il leur importoit davantage de peupler.

Le Gouverneur de Buenos Ayrès reçoit un ordre de chaſſer les Portugais de cette Colonie.

Dom Manuel parut ſentir toute la force de ces raiſons, & ſe réduiſit à dire qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre du Roi ſon Souverain, à qui ſeul il appartenoit de le révoquer. Les Députés de Dom Joſeph de Garro retournerent à Buenos Ayrès avec cette réponſe, & ce Gouverneur comprit qu'il n'avoit point de tems à perdre pour ſe préparer à une guerre, qu'il voïoit inévitable. Il dépêcha deux Exprès, l'un à Lima, & l'autre à la Plata, avec des Lettres par leſquelles il donnoit avis au Viceroi, & à l'Audience roïale des Charcas, de l'entrepriſe des Portugais, & des démarches qu'il avoit faites inutilement, pour les obliger à ſe retirer des Etats de Sa Majeſté Catholique. Avant que de lui répondre, on voulut examiner dans ces deux Tribunaux, le droit de la Couronne de Caſtille ſur le Païs où les Portugais vouloient s'établir; & ce droit aïant été univerſellement jugé inconteſtable, les ordres furent expédiés au Gouverneur pour attaquer au plutôt la nouvelle Colonie qui portoit le nom de *Saint Sacrement*.

Troupes qu'on y deſtine.

La premiere choſe que fit Dom Joſeph de Garro, dès qu'il les eut reçûs, fut de les communiquer à D. Manuel de Lobo; & ce Général n'en paroiſſant pas moins réſolu à tout riſquer plutôt que d'abandonner la Place, le Gouverneur de Rio de la Plata fit faire des levées de Soldats, non-ſeulement dans ſa Province, mais encore dans le Tucuman, ſelon le pouvoir que le Viceroi lui en avoit donné. Les Villes de Santafé & de Corrientès, qui étoient de ſon Gouvernement, ne purent mettre ſur pied qu'une Compagnie chacune. Dom Martin de Garoyer, Gentilhomme Baſque, Sergent Major & Lieutenant général du Tucuman, lui en envoïa quatre de Cordoue, ſous la conduite du Meſtre de Camp D. François Gomez

Gomez & Texeda. Il n'en coûta rien au Roi pour les équiper, la Province fournit jusqu'aux Chevaux, & Garroyer aïant rendu compte de ce qu'il avoit fait à Dom Jean Diaz de Andino, Gouverneur du Tucuman, non-seulement ce Général l'approuva, mais il le fit publier dans toutes les Villes de son Gouvernement pour les exhorter à suivre autant qu'elles le pourroient l'exemple de Cordoue. 1680.

Le Gouverneur mande trois mille Indiens des Réductions.

Dom Joseph de Garro avoit aussi écrit de bonne heure au Supérieur des Réductions de l'Uruguay, pour le prier de lui envoïer trois mille de ses Néophytes, & de les faire partir en diligence; mais son Envoïé, aïant été obligé de faire deux cents cinquante lieues pour joindre le Supérieur, tarda beaucoup plus qu'il n'eût été à souhaiter. La promptitude, avec laquelle l'ordre qu'il portoit fut exécuté corrigea cet inconvénient: en onze jours les Indiens furent prêts à partir. Les Fantassins formoient des Compagnies de cent Hommes; celles des Cavaliers, Archers, Lanciers & Frondeurs étoient de cinquante; tous étoient chargés de leurs vivres, cinq cents Mulets portoient les provisions, cinq cents Bœufs suivoient pour le service de l'Artillerie, avec un Hôpital bien fourni, & quatre milles Chevaux dressés, pour rompre les rangs des Ennemis, supposé qu'on dût se battre en plaine.

Cette petite Armée devoit se rassembler à Yapeyu, & tous y arriverent, enseignes déploïées & tambours battans, au jour qui leur avoit été marqué; mais ils n'y trouverent point les Officiers Espagnols, qui devoient les commander: ils les y attendirent même inutilement pendant plusieurs jours; & comme leurs vivres se consumoient, & que la rigueur de la saison commençoit à causer parmi eux des maladies, les Missionnaires qui les accompagnoient, crurent pouvoir prendre sur eux de leur faire continuer leur marche. Avant leur départ, on fit la revûe, & on trouva qu'il y manquoit déja 200 Hommes, dont les uns étoient morts, & les autres hors d'état de servir. On les remplaça sur le champ, & on leva encore trois cents Hommes pour recruter les Compagnies à mesure qu'il en seroit besoin. La marche depuis Yapeyu se fit sur trois colonnes, commandées par trois Mestres de Camps Indiens; & comme Yapeyu est situé sur le bord de l'Uruguay, une des trois colonnes fut embarquée sur trente Balses, & les deux autres côtoïerent le Fleuve des deux côtés, afin qu'on pût soulager ceux qui se trouveroient hors d'état de marcher.

1680. Enfin ils arriverent à trois lieues de la Colonie. Le Meſtre de Camp Dom Antoine de Vera Muzica, qui en devoit faire le ſiege, s'y trouva pour les recevoir ; & comme toutes les Troupes Eſpagnoles n'étoient pas encore réunies, en attendant qu'elles le fuſſent, il s'appliqua à leur faire faire l'exercice, pour les former à un genre de guerre, qu'ils ne connoiſſoient point encore. Cela fut fait en ſi peu de tems qu'il en fut ſurpris. C'étoit le fruit de leur docilité. Le Général Portugais de ſon côté avoit mis à profit tout le tems qu'on lui avoit donné ; il avoit ajoûté de nouvelles fortifications à ſa Place, les batteries étoient en bon état, & il y en avoit partout. Preſque tous ſes Soldats, & la plûpart des Officiers avoient été tirés de ces vieilles bandes Portugaiſes, qui avoient aſſuré la Couronne de Portugal à la Maiſon de Bragance.

Ils arrivent au Camp.

Leur Général étoit digne de commander de ſi braves Gens ; mais il ne s'étoit pas attendu d'abord d'avoir à faire à une ſi nombreuſe Armée. Il étoit fort inquiet ſur le ſecours qu'il avoit trop tardé d'envoïer demander à Rio Janeyro, & pour ſurcroît de diſgrace, ſon entrepriſe dont on n'avoit bien ſu l'objet au Breſil que depuis qu'il en étoit parti, y avoit paru injuſte à quelques-uns, & téméraire au plus grand nombre ; de ſorte qu'il ne ſe trouva perſonne à Rio Janeyro qui voulût s'engager à le ſervir. Le Commandant, qu'il y avoit établi pour tenir ſa place en ſon abſence, eut beau faire les offres les plus avantageuſes à ceux qui voudroient s'enroller, en vain il fit embarquer ſon propre Fils, qui étoit Chevalier de l'Ordre de Chriſt, dans l'eſpérance que cet exemple piqueroit d'émulation toute la jeune Nobleſſe, aucun Officier ne ſe préſenta ; il fallut avoir recours à l'autorité, & même à la force : tout cela emporta beaucoup de tems, & fut cauſe que le ſecours arriva trop tard.

Un ſecours envoïé aux Portugais arrive trop tard.

Le Gouverneur de Rio de la Plata, quoiqu'il eût été mieux ſervi, n'avoit cependant pu raſſembler plus de quatre mille Hommes, tant Eſpagnols, que Negres, Mulâtres & Indiens, qui étoient en Commande pour la plûpart, n'aïant pas cru devoir dégarnir la Capitale de ſa Garniſon, parcequ'il n'y avoit alors aucun Navire Eſpagnol en rade, & qu'il pouvoit arriver que les Portugais, qui en avoient quatre que rien ne pouvoit empêcher d'y entrer, vouluſſent tenter une deſcente pour faire diverſion. Mais Dom Antoine de Vera Muzica crut qu'avec trois cents Eſpagnols, & trois mille Indiens des Ré-

Forces des Eſpagnols.

ductions, il viendroit à bout de la Place, & il demanda la permiſſion de commencer les attaques. 1680.

Dom Joſeph de Garro, avant que de la lui accorder, voulut encore voir s'il n'étoit pas poſſible d'éviter une guerre, dont il ne pouvoit réſulter aucun avantage pour ſa Province, & qu'il prévoïoit devoir être interminable, ſi la Cour de Portugal ſe faiſoit un point d'honneur de la continuer. Il fit de nouveau repréſenter à Dom Manuel de Lobo l'impoſſibilité où il étoit de défendre ſa Place contre des forces ſi ſupérieures aux ſiennes; il lui proteſta qu'il n'y avoit rien qu'il ne fût diſpoſé à faire pour l'aider à ſortir du mauvais pas où il s'étoit engagé, & que s'il vouloit bien prendre le parti le plus ſage, qui étoit de retourner dans ſon Gouvernement, il lui feroit fournir toutes les proviſions néceſſaires pour ſon voïage, & lui rendroit tous les Priſonniers que les Indiens des Réductions lui avoient amenés. Il le conjura de s'épargner le repentir d'avoir rejetté un conſeil que la Religion, la raiſon & l'honneur le portoient à lui donner, & de s'être laiſſé éblouir par la paſſion de ſoutenir une entrepriſe, que les plus ſages de ſa Nation déſapprouvoient. Le Gouverneur fait une nouvelle ſommation au Général des Portugais.

Il envoïa ſa Lettre au Commandant de ſon Armée, à qui il n'avoit encore permis que de tenir la Place bloquée, mais qui avoit tellement diſpoſé ſes Troupes, en étendant ſes aîles, en faiſant mettre pied à terre à ſa Cavalerie, & en rangeant les Chevaux derriere en forme d'eſcadrons, que ſon Armée paroiſſoit preſque le double de ce qu'elle étoit. Auſſi pluſieurs Officiers Portugais repréſenterent-ils qu'il y avoit de la témérité à vouloir ſoutenir un ſiege avec des forces ſi inégales; & quand le Trompette du Meſtre de Camp ſe préſenta & eut fait entendre ce qu'il avoit à dire, il n'y eut preſque perſonne qui ne fût perſuadé que le Général ſe rendroit à des propoſitions ſi raiſonnables; mais Dom Manuel en conclut qu'on le craignoit, & elles furent rejettées avec hauteur. Elle eſt encore rejettée.

Le Meſtre de Camp, après en avoir rendu compte au Gouverneur, lui repréſenta que pour peu qu'on différât à entrer en action, il ne répondoit point que la rigueur du froid & les autres incommodités de la ſaiſon, n'obligeaſſent les Troupes à quitter leur rang. Cette repréſentation eut ſon effet, Dom Joſeph lui fit dire qu'il pouvoit faire ce qu'il jugeroit à propos, & l'Armée ſe mit en marche au point du jour. Elle s'arrêta enſuite pour entendre la Meſſe, où l'on aſſure que tout Ordre de l'attaque

1680. le monde communia. Le reſte de la journée fut emploïé à régler l'ordre de l'attaque, & le lendemain ſixieme d'Août, l'Armée ſe remit en marche à minuit. Les quatre mille Chevaux qui n'étoient point montés avoient la tête, les trois colonnes des Indiens des Réductions ſuivoient, commandées par leurs Meſtres de Camp, & par trois Officiers Eſpagnols, Dom Jean de Aguilara, Dom Alexandre d'Aguirre, & Dom Jean de Frutas. Tout cela formoit le corps de bataille, & l'arriere-garde étoit compoſée des Troupes du Gouverneur.

Tous étoient à pied, & le Commandant avoit imaginé cette diſpoſition, afin qu'après que l'artillerie de la Place auroit fait ſa premiere décharge ſur les Chevaux, les Troupes qui n'en auroient point ou qui en auroient peu ſouffert, puſſent donner l'eſcalade avant que les Aſſiegés euſſent le tems de recharger leurs canons: mais les trois Meſtres de Camp qui commandoient les Néophytes, lui firent obſerver que par cet arrangement il menoit toutes ſes troupes à la boucherie; que l'artillerie de la Place donnant ſur les Chevaux, qui n'avoient point aſſez de Conducteurs pour les retenir, ces Animaux effarouchés mettroient le déſordre dans l'Armée qu'il ſeroit impoſſible de rallier, & que les Portugais profitant de ce déſordre pour faire une ſortie, en auroient très bon marché. Dom Antoine trouva ce raiſonnement ſenſé, & fut ſurpris que des Indiens qui pour la premiere fois ſe trouvoient à une expédition de cette nature, euſſent vû du premier coup d'œil ce que ni lui ni aucun de ſes Officiers n'avoient point prévû. Il fit auſſi-tôt ranger les Chevaux ſur les aîles & ſur les derrieres, pour s'en ſervir dans le beſoin, & les trois colonnes Indiennes ſe trouverent avoir l'avant-garde de l'Armée, qui arriva au point du jour au pied de la muraille.

Attaque. Le Commandant avoit fait publier une défenſe de commencer l'attaque, avant qu'il en eût donné le ſignal par un coup de carabine; mais un Néophyte s'étant haſardé à monter ſur le boulevard, où il ne paroiſſoit perſonne, trouva le Factionnaire endormi, & lui coupa la tête. Un Soldat, qui l'apperçut, tira auſſi-tôt un coup de carabine, pour avertir que l'Ennemi étoit ſur le boulevard; les Néophytes, qui dans l'obſcurité de la nuit n'avoient pu diſtinguer d'où partoit le coup, crurent que c'étoit le ſignal de l'attaque, & dans l'inſtant une de leurs Colonnes, que commandoit le Cacique Ignace Amandau, ſauta toute entiere ſur le boulevard. Les

Portugais, qui dans la surprise crurent que toute l'Armée étoit là, y accoururent en grand nombre, & commencerent par mettre le feu à une coulevrine, qui se trouva si excessivement chargée, qu'elle creva. Dans ce même tems les deux autres Colonnes Indiennes entrerent par deux autres endroits, & avant que les Assiégés eussent eu le tems de se reconnoître, ils se trouverent investis dans leur Fort, & leur Magasin de poudre au pouvoir des Assiégeans. 1680.

La consternation fut si grande parmi eux, qu'un de leurs Capitaines, nommé Simon Sarto, suivi de dix ou douze Soldats de sa Compagnie, se jetta dans une Chaloupe, à dessein de gagner un des Vaisseaux qui étoient en rade; mais ils furent rencontrés par un grand Bateau, où étoient trente Espagnols, qui les firent tous Prisonniers. D'autres Portugais, qui avoient voulu aussi se sauver, ne furent pas si heureux: ils étoient entrés en si grand nombre dans une Chaloupe, qu'il ne leur fut pas possible de se servir des rames, & qu'ils demeurerent comme immobiles Des Indiens, qui les apperçurent, se jetterent à la nage, firent tourner la Chaloupe en voulant les obliger à se rendre, & ils furent tous noïés.

Cependant les Néophytes étant arrivés au pied du Bastion, s'apperçurent qu'ils n'avoient point d'échelles. On leur en apportoit; mais sans attendre qu'elles fussent venues, ils se collerent contre les murailles, & inviterent les Espagnols à monter sur leurs épaules, comme firent plusieurs, à l'exemple de Dom Jean d'Aguilara, qui le premier parut sur le Bastion, enleva la Banniere de Portugal, & y arbora celle d'Espagne; mais il reçut dans le moment même un coup de fusil qui lui cassa le bras. Cependant les Portugais, revenus de leur premiere fraïeur, s'étoient mis en Bataille, & se défendoient avec beaucoup de valeur. Un de leurs Capitaines, nommé Manuel Galhan, couroit dans tous les rangs, animoit de la voix, & par son exemple, les Soldats à se souvenir qu'ils étoient Portugais, nom si souvent formidable aux Espagnols, & fit de si belles actions, que ses Ennemis mêmes, le voïant tomber mort de plusieurs blessures, ne purent s'empêcher de lui donner des regrets & des larmes. Ce brave Homme avoit pour Epouse une Héroïne, qui l'épée à la main, combattit à ses côtes tant qu'il vécut. Dès qu'il fut mort, les Espagnols pleins d'admiration pour sa vertu, lui crierent de se rendre; mais uniquement occupée du désir de venger son Mari, elle

Belle action d'une Dame Portugaise.

1680. se jetta au plus fort de la mêlée, & y trouva la mort, qu'elle sembloit chercher.

On combattoit par-tout avec le même acharnement; mais de la part des Portugais ce n'étoit plus que pour l'honneur, & ce motif leur fit faire de si grands efforts, qu'ils vinrent à bout de faire reculer & de mettre en quelque désordre la Colonne Indienne du Mestre de Camp Ignace Amandau; mais ce brave Homme désesperé de voir ses Gens tourner le dos aux Ennemis, courut à eux le sabre à la main, & les remena à la charge. Alors, comme si la honte d'avoir fui leur eût rendu la vie odieuse, ils se jetterent avec tant de furie sur les Portugais, qu'ils en couvrirent en un moment la terre, & que les autres leur demandant quartier, ceux-ci qui n'entendoient point leur langue, ou qui ne les distinguoient point des Mammelus, auroient tué jusqu'au dernier, si des Officiers Espagnols ne fussent accouru pour leur dire que le combat étoit fini.

Perte des deux Partis. Générosité du General Espagnol.

Le nombre des Morts du côté des Portugais fut un peu moins de deux cents; tout le reste demeura Prisonniers. Le Général ne combattit point, parcequ'il étoit malade. Les Indiens l'avoient cherché pour le tuer, parcequ'ils le regardoient comme l'Auteur de cette Guerre, & Dom Antoine de Vera fut obligé de rester à la porte de son Logement, pour les empêcher d'y entrer. Il alla ensuite le visiter dans son appartement, lui fit beaucoup de politesses, & lui offrit tout ce qui lui appartenoit du butin. Dans le partage qui se fit du reste, on s'accorda aisément. Les Indiens, qui ne connoissoient pas le prix de bien de choses, laisserent sans peine aux Espagnols ce qu'il y avoit de plus précieux. Il y en eut même qui aïant trouvé des laïettes de laiton & de cuivre, pleines d'ambre gris, jetterent tout ce qu'elles contenoient, & ne garderent que les laïettes, dont le brillant leur avoit donné dans les yeux. Les Espagnols ne perdirent dans cette journée que six Hommes. Parmi les Indiens, il y en eut trente de tués, & un plus grand nombre encore de blessés.

Effet que produit cette Expedition en faveur des Réductions.

Les Missionnaires qui étoient venus avec leurs Néophytes, furent toujours à portée de courir au secours des Mouraus, sans distinction d'Amis & d'Ennemis, & cela leur fit d'autant plus d'honneur dans les deux Partis, que pour s'aquitter de ce devoir, ils se trouverent souvent exposés au feu de l'un & de l'autre. Mais le plus grand avantage qu'ils retirerent

de cette Expédition, c'eſt qu'elle ouvrit les yeux à bien des perſonnes prévenues contre leurs Réductions, & leur fit comprendre les importans ſervices qu'on en pouvoit tirer en de ſemblables occaſions. Leur Provincial en reçut des complimens de Dom Melchior de Liñan & Ciſneros, Archevêque de Lima, & Viceroi du Pérou, des Tribunaux ſupérieurs, des Gouverneurs de Province, & de quantité de perſonnes de conſidération. 1680.

Toute l'Amérique Méridionale retentit long-tems des éloges de leurs Néophytes, qui étoient venus la plûpart de plus de deux cents lieues, expoſés preſque nus à la rigueur d'un très grand froid; car alors, quand ils alloient en guerre, ils n'avoient ſur eux qu'un ſimple caleçon, & plus des trois quarts n'avoient point d'armes à feu; quoiqu'ils euſſent à combattre contre des Troupes aguerries, bien armées, & qu'il fût queſtion d'eſcalader une Place toute bordée de Fuſiliers, & défendue par une bonne artillerie. On ne pouvoit cependant diſconvenir qu'ils n'euſſent eu la meilleure part à la priſe de cette Forteresſe. On ſavoit d'ailleurs qu'ils n'avoient pas coûté au Roi Catholique un ſeul Maravedis (1).

Ce qui releva encore beaucoup le ſervice qu'ils venoient de rendre à la Couronne d'Eſpagne, c'eſt que dans le même tems un Pirate Anglois, avec un ſeul Navire qu'il avoit enlevé près de Panama, quoiqu'on eût armé à Lima cinq Bateaux pour lui donner la chaſſe, venoit de faire un très grand dégât ſur toutes les Côtes de la Mer du Sud, avoit enſuite paſſé le détroit de le Maire, & emporté en Angleterre des richeſſes immenſes; car on ne manqua point de dire que ſi on avoit eu au Pérou & au Chili des Indiens des Réductions du Paraguay pour défendre les Côtes, ce malheur ne ſeroit point arrivé. L'Archevêque-Viceroi le manda au Conſeil roïal des Indes, & le Meſtre de Camp, Dom André de Roblez, qui ſur ces entrefaites arriva d'Eſpagne pour ſuccéder à D. Joſeph de Garro dans le Gouvernement de Rio de la Plata, écrivit le troiſieme de Septembre au Viceroi, pour le conjurer de ne pas laiſſer ſans récompenſe le ſervice que ces nouveaux Chrétiens venoient de rendre à la Couronne avec un ſi grand déſintéreſſement.

Il penſa néanmoins leur en rendre lui-même un très mau-

(1) C'eſt une petite monnoie d'Eſpagne qui vaut un peu plus qu'un denier de France. Les Eſpagnols comptent preſque toujours par Maravedis.

1680.

Les Jéſuites s'oppoſent à l'Etabliſſement d'une Réductionauprés de Buenos Ayrès.

vais, en voulant marquer combien il les eſtimoit. Il écrivit au Roi qu'il jugeoit néceſſaire de former une Peuplade nombreuſe de ces braves Néophytes dans le voiſinage de Buenos Ayrès; & la Lettre aïant été lue dans le Conſeil, il y fut arrêté qu'on tireroit mille Familles des Réductions pour faire ce nouvel Etabliſſement. Nous apprenons ce fait d'un Décret de Philippe V, du douze de Décembre 1726, adreſſé à Dom Maurice Bruno de Zavala, Gouverneur de Rio de la Plata, dans lequel ce Prince ajoûte: » Mais Charles II, de glorieuſe » mémoire, aïant fait réflexion que le changement de climat » pourroit chagriner ces fideles Indiens, & leur cauſer de » violentes maladies, en leur faiſant reſpirer un air, auquel » ils n'étoient point accoutumés, révoqua cet ordre par une » Cédule expédiée en l'année 1683. Or il n'eſt point douteux que cette révocation n'ait été l'effet des repréſentations des Miſſionnaires, qui écrivirent à Charles II, que les nouveaux Chrétiens du Paraguay ne ſeroient pas long-tems ce qu'ils avoient été juſques-là, s'ils étoient établis ſi près d'une Ville, ſur-tout d'un auſſi grand abord que Buenos Ayrès, ni même dans le voiſinage des Habitations Eſpagnoles. (1) Le Prince le comprit ſans peine ſur les raiſons qu'ils lui en apporterent; & Philippe V, ſon Succeſſeur, & le Conſeil roïal des Indes, en ont toujours été perſuadés.

(1) Lettres Edifiantes, Tome 21 page 426.

Fin du treizieme Livre.

HISTOIRE

HISTOIRE DU PARAGUAY.

QUATORZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

Ce qui se passe entre les Cours de Madrid & de Lisbonne au sujet de la Colonie du Saint-Sacrement. Traité provisionnel. L'Evêque de l'Assomption charge les Jésuites d'une Mission sur le Monday. Description du Païs des Guenoas. *Caractere de cette Nation. Des Tigres, des Viperes & des Serpens qu'on y trouve. Avec quel succès on travaille à la Conversion de ce Peuple. Mission infructueuse parmi les* Yaros. *Deux Jésuites se disposent à entrer dans le Chaco. Un saint Ecclésiastique se joint à eux. Réduction fondée dans ce Païs. Montagnes de* Santa. *Complot contre les Missionnaires. Martyre de l'Ecclésiastique & d'un des deux Jésuites. Honneurs qu'on leur rend. On apprend la nouvelle de leur mort en Sardaigne, le jour même qu'elle arrive. Nouvelles Entreprises sans effet. Extrémité où se trouve le Tucuman. Ordre du Roi Catholique rendu inutile. Fondation du College de Tarija, à la priere de l'Archevêque de la Plata. Caractere du Pere de Arcé, Fondateur de la Mission des Chiquites, & comment il est destiné à cette Entreprise. Il est d'abord envoïé aux Chiriguanes. Disposition où il les trouve. Diverses courses de ce Missionnaire pour le salut de ces Indiens, avec un autre Missionnaire. Ils reconcilient deux Caciques. Le Pere de Arcé & le Pere de Zea à Santa-Cruz de la Sierra. Le Gouverneur leur propose de travailler à la conversion des Chiquites. Projet d'une Réduction pour les Chiriguanes sur le Guapay. Des Espagnols s'y opposent. Semence de défiance parmi les Chiriguanes. Conspiration découverte. Projet du Provincial des Jésuites pour la conversion des Chiriguanes. Conseil de ces Indiens sur ce qu'on leur propose. Résultat du Conseil. La Réduction*

projetée eſt fondée. Troubles dans la Réduction, & comment on y remédie. Nouvelles inſtances du Gouverneur de Santa-Cruz pour la Miſſion des Chiquites. Les Réductions des Chiriguanes ſont abandonnées. Deſcription du Païs des Chiquites. Nature du Païs. Maladies qui y regnent; maniere de traiter les Malades. Portrait & caractere des Chiquites. Leur gouvernement. Leurs guerres. Leurs mariages. Leur maniere de vivre. Leurs idées ſur la Religion & ſur les Eclipſes. Leurs ſuperſtitions. Leur Langue. Premiere connoiſſance qu'on a eue de cette Nation. Situation de Santa-Cruz. Les Eſpagnols s'oppoſent à la Miſſion des Chiquites. Violences qu'ils exercent ſur ces Indiens. Le Pere de Arcé ſe prépare à entrer dans leur Païs. Conduite indigne de quelques Eſpagnols. En quel état le Pere de Arcé trouve les Chiquites. Premiere Réduction des Chiquites. Docilité de ces Indiens. Le Pere de Arcé tombe malade. Il eſt rapporté à Tarija. Irruption des Mamelus dans le Païs des Chiquites. Les Eſpagnols marchent avec les Chiquites contre eux. Défaite de ces Brigands, & ſes ſuites. Autre victoire remportée ſur les mêmes. Nouvelles Réductions Chiquites. Progrès rapide de cette nouvelle République. Ferveur des Chiquites Chrétiens. Projet d'une communication entre le Paraguay & le Tucuman. Ses difficultés. Premiere tentative, & ſon peu de ſuccès. Seconde & troiſieme tentative.

1681.

Ce qui ſe paſſe entre les Cours de Madrid & de Liſbonne au ſujet de la Colonie du S. Sacrement.

LE Prince Régent de Portugal apprit avec bien du chagrin la priſe de la Colonie du Saint Sacrement. Il en fit faire au Roi d'Eſpagne de grandes plaintes par ſon Ambaſſadeur à Madrid : & un Hiſtorien moderne du Breſil (1) prétend que Dom Pedre menaça de recommencer la guerre, ſi on ne lui faiſoit pas raiſon de cette hoſtilité ; que Charles II, effraïé de cette menace, lui envoïa le Duc de Juvenazzo pour l'appaiſer ; que cet Ambaſſadeur ne put avoir audience de l'Infant, qu'après avoir déclaré qu'il avoit ordre d'en paſſer par-tout ce que ſon Alteſſe roïale exigeroit ; que D. Pedre ſatisfait de cette déclaration, voulut bien ſe contenter de la reſtitution de la Place, de tous les effets qu'on en avoit enlevés, & de l'élargiſſement des Priſonniers qu'on retenoit ; qu'en conſéquence de cet accord *D. François Naper de Lancaſtre*

(1) Rochapita, *Hiſtoria da America Portugueſa.*

recouvra sa liberté, & se rendit en Portugal, où le Prince Régent, pour le dédommager de ses pertes, lui donna le Gouvernement de Rio Janeyro, & celui de la Colonie du Saint Sacrement, qui fut rétablie & mise en meilleur état qu'elle n'avoit été avant sa prise. 1681.

Mais cet Auteur n'étoit pas assurément bien informé, & confondoit deux événemens fort éloignés l'un de l'autre; car il est certain que D. Manuel de Lobo, Fondateur de la Colonie, est mort Prisonnier au Pérou, où il avoit été transferé après la prise de sa Place; & si Dom François Naper de Lancastre, qui étoit peut-être son Lieutenant, ou le Commandant des quatre Vaisseaux qui lui avoient apporté du secours, a été depuis Gouverneur de Rio Janeyro, & décoré du titre de Gouverneur de la Colonie, cela ne prouve point ce que l'Historien du Bresil avance sans fondement. Il n'est pas moins certain que le Duc de Juvenazzo fit entendre raison au Prince, Régent de Portugal, & l'obligea de se désister des prétentions qu'on avoit au Bresil sur l'étendue de ce Roïaume; & que ce Prince se borna à demander qu'on accordât aux Portugais un Entrepôt dans la Colonie, ou dans son Voisinage, afin que s'ils étoient obligés par les vents d'entrer dans Rio de la Plata, ils pussent y avoir une retraite, où ils fussent à l'abri des tempêtes & en sûreté contre les Pirates.

Cela fut accordé, à condition que la propriété du lieu resteroit à la Couronne de Castille, qu'il ne pourroit y demeurer que quatorze Familles Portugaises; que les Maisons y seroient bâties de bois & couvertes de paille; qu'on n'y construiroit aucun Fort; que le Gouverneur de Buenos Ayrès auroit droit d'en faire la visite, aussi-bien que des Vaisseaux qui viendroient pour y faire le Commerce; que la Couronne de Portugal feroit restituer trois cents mille Indiens & les Troupeaux que les Habitans de Saint Paul de Piratiningue avoient enlevés dans les Païs qui appartenoient au Roi Catholique; enfin qu'il y auroit des Commissaires nommés dans les deux Cours, pour examiner si le Roi de Portugal avoit droit ou non, d'établir une Colonie sur le bord de Rio de la Plata, ou qu'on s'en remettroit à l'arbitrage du souverain Pontife, & que de maniere ou d'autre tout seroit reglé dans un an.

Cela étant ainsi arrêté, on signa le septieme de Mai un

1682. Traité provisionnel.

Traité provisionnel, par lequel le Roi Catholique permettoit l'Entrepôt que demandoit Dom Pedre, aux conditions que je viens de dire ; & peu de tems après il se tint entre les Commissaires des deux Couronnes une Conférence, où l'on convint de s'en rapporter à la décision du Pape pour le fond, parcequ'il s'agissoit de regler les prétentions réciproques des deux Cours, conformément à la Ligne de démarcation. Mais il y a bien de l'apparence que le Traité conditionnel n'a point été effectué ; il paroît même que le Conseil du Roi Catholique ne prévit pas les conséquences de ce qu'il accordoit par ce Traité, & qu'il ne fit pas assez réflexion qu'un Etablissement fixe sur Rio de la Plata, quel qu'il fût, ne pouvoit manquer de devenir une source éternelle de contestations de la part d'un Voisin entreprenant, qui portoit si haut ses prétentions, qui pouvoit recevoir, quand il voudroit, des secours des Ennemis de l'Espagne, & que la proximité du Brésil mettoit en état de profiter des conjonctures pour s'aggrandir & se fortifier. La suite nous fera voir que ces conjectures n'étoient que trop fondées.

1683. L'Evêque de l'Assomption charge les Jésuites d'une Nation Indienne.

Tandis que la Province de Rio de la Plata étoit dans ces agitations, tout étoit assez tranquille dans celle de Paraguay. Il restoit cependant toujours à l'Assomption un levain de prévention contre les Jésuites, & Dom Faustino de las Casas s'étoit bien apperçu d'abord qu'on ne les verroit pas volontiers fonder de nouvelles Réductions dans son Diocèse. Il avoit cru devoir ménager sur cela certaines Personnes qui se déclaroient plus hautement que les autres ; & c'est ce qui parut sur-tout dans l'occasion que je vais dire. Des Indiens errants, qui s'étoient réunis, avoient formé une Bourgade aux environs de la petite Riviere de *Monday*, qui se décharge dans le Parana, venant de la Partie du Nord par les vingt-cinq dégrés & environ trente minures de Latitude australe, & ils paroissoient assez disposés a y recevoir un Missionnaire. Dès que le Prélat en eut avis, il leur envoïa un Religieux fort zelé, qui partit sur le champ ; & fut assez surpris de les voir à son arrivée s'enfuir dans les Bois. Il les y suivit, & pas un ne voulut même l'écouter.

Il le fit savoir à l'Evêque, lequel jugeant que ce bon Pere, avec beaucoup de vertu & de bonne volonté, n'avoit pas le talent nécessaire pour l'emploi qu'il lui avoit confié, le rappella, chercha dans son Clergé un Homme plus propre à

s'attirer la confiance des Barbares, & n'en trouva point qui parût convenir davantage que le Doïen de sa Cathédrale. C'étoit un saint Ecclésiastique, d'une grande prudence, qui avoit gouverné le Diocèse pendant la derniere vacance du Siége avec beaucoup de sagesse, & qu'un zele désintéressé rendoit sur-tout fort respectable. Il ne fut pas nécessaire que l'Evêque emploïât les prieres pour le résoudre à se charger de cette bonne œuvre, il l'accepta avec joie, & ne differa point à se rendre sur le Monday. 1682.

Il n'y trouva point les Indiens, qui étoient encore dispersés dans les Bois, & il les y alla chercher. Il en engagea quelques-uns par ses bonnes manieres à l'écouter ; mais il reconnut bientôt qu'ils ne l'écoutoient que par complaisance, & sans aucun desir de profiter de ses instructions. Il comprit que la crainte de perdre leur liberté étoit la seule cause du peu de confiance qu'ils avoient en lui ; il le manda à l'Evêque ; & lui ajoûta qu'on ne les réduiroit jamais sous le joug de l'Evangile, si on ne leur envoïoit des PP. de la Compagnie de Jesus. Le Prélat le comprit aisément ; & craignant de répondre à Dieu de la perte éternelle de ces Indiens, s'il portoit plus loin ses égards pour les Habitans de l'Assomption, il écrivit au Supérieur des Réductions du Parana, qu'il avoit toujours été persuadé que sa Compagnie avoit une destination particuliere du Ciel pour la conversion des Infideles du Paraguay, qu'il en étoit plus convaincu que jamais, & qu'il le prioit de lui envoïer deux Missionnaires pour une Réduction qu'il projetoit d'établir sur le Monday.

Le Supérieur lui répondit que quelque répugnance que les Jésuites eussent à se charger d'annoncer l'Evangile à une Nation qui ne les demandoit pas, leur coutume étant de ne s'attacher qu'à ceux qu'ils avoient retirés de la vie errante & qui les suivoient volontairement, il ne croïoit pourtant pas pouvoir se dispenser de se rendre à l'invitation de son Evêque, qu'il regardoit comme un ordre auquel il ne devoit pas se dispenser d'obéir, & que n'aïant actuellement aucun Sujet, dont il pût disposer, il en alloit demander à son Provincial. Il lui écrivit en effet, & il en obtint deux, qu'il fit sur le champ partir pour l'Assomption. Dom Faustino les embrassa tendrement, & leur dit qu'il se déchargeoit sur eux de l'obligation où il étoit de travailler à faire entrer dans le Bercail du souverain Pasteur, des Brebis sauvages qui lui pa-

1683. roiſſoient diſpoſées à s'y laiſſer conduire. Les deux Miſſionnaires reçurent comme ils le devoient cette marque de confiance, que leur donnoit le Prélat, & prirent ſans différer la route du Monday, où les Indiens n'eurent pas plutôt avis de leur arrivée qu'ils y accoururent tous ; & Dieu donna tant de bénédictions à leurs travaux, qu'au bout de deux mois ils comptoient déja deux mille Catéchumenes. Mais avant que d'y fonder une Réduction, ils voulurent bien connoître le Païs.

Deſcription de ce Païs. Il n'y en a peut-être point dans tout le Paraguay de plus impratiquable. Les chaleurs y ſont exceſſives, & quoiqu'il ſoit fort montueux, l'air y eſt extrêmement humide. Il eſt d'ailleurs tout couvert de halliers & de buiſſons ſi épais & ſi heriſſés d'épines, qu'il n'y a que des Indiens tous nus, & qui ſe ſont dès l'enfance endurci la peau, qui puiſſent s'en tirer ſans avoir tout le corps en ſang. Avec cela les Sangliers & les Tigres y ſont en ſi grande quantité, qu'à moins que d'être bien armé, on eſt toujours en danger d'en être dévoré, & on ne ſauroit preſque point faire un pas ſans mettre le pied ſur une Vipere. Mais la plus grande incommodité qu'on y ſouffre, vient de mille eſpeces d'Inſectes, dont l'air eſt toujours obſcurci, ce qui ne doit point étonner dans un Païs marécageux, & où l'épaiſſeur des bois ne laiſſe preſque aucun paſſage aux raïons du Soleil. D'ailleurs le ſol n'y paroît preſqu'en aucun endroit, parcequ'il eſt par-tout couvert d'herbes fort touffues, d'où il s'enſuit qu'on y reſpire toujours un air étouffé & mal ſain ; qu'il n'eſt pas poſſible d'y voïager autrement qu'à pied, & qu'il ſeroit inutile d'y porter des vivres qui ſe corromproient d'abord.

Réduction ſur le Monday. Ces difficultés n'étoient pas entierement inconnues aux Miſſionnaires du Parana ; cependant le Provincial bien loin d'être embarraſſé à trouver des Ouvriers pour cette Miſſion, ne le fut qu'à choiſir dans le grand nombre de ceux qui s'étoient préſentés. Les premiers Mémoires qu'on reçut en Eſpagne touchant la Réduction du Monday, dont le Docteur Xarque, de qui je tiens ce détail, ne nous a point appris le nom (1), marquoient qu'elle ne le cédoit déja à aucune autre, ni pour le nombre ni pour la ferveur des Néophytes ; qu'on y voïoit une Egliſe bien bâtie ; que tout le monde y étoit commodément logé ; que les deux Miſſion-

(1) Voïez Xarque, Liv. 3. Chap 22.

naires, dans un voïage qu'ils firent au Parana, y parurent défigurés à faire horreur; que leurs habits déchirés ne leur couvroient qu'une partie du corps cicatrisé par-tout, & qu'on ne les reconnoissoit plus qu'à la voix; mais que le fruit de leurs travaux les rempliſſoit d'une ſi grande conſolation, qu'ils n'auroient pas changé leur Miſſion pour quelqu'autre que ce fût. 1683.

Du Païs des Guenoas.

Tandis que dans ces Parties ſeptentrionales du Paraguay on fondoit ſous un climat étouffant une nouvelle Egliſe, on travailloit dans la Partie la plus méridionale à éclairer, des lumieres de l'Evangile, la Nation des Guenoas, qui habite ou plutôt parcourt une fort grande étendue de Païs entre la Mer, l'Uruguay & Rio de la Plata, où le froid eſt très piquant en Hiver, où les vents ſoufflent toujours avec violence dans de vaſtes Plaines où rien ne garantit de leur fureur, & où il ne croît pas un Arbre. En Eté les pluies y ſont preſque continuelles, & ſouvent accompagnées de tonnerres; cependant la Terre toujours humectée, & coupée par quantité de ruiſſeaux & de lagunes, y fournit par-tout d'excellens pâturages à une prodigieuſe quantité de Taureaux & de Vaches, dont les Campagnes ſont couvertes.

Les Indiens y trouvent auſſi dans toutes les Saiſons de quoi vivre ſans ſe donner beaucoup de peine. La chaſſe ne ſauroit jamais leur manquer, & la terre y produit ſans culture pluſieurs ſortes de fruits & de racines, dont pluſieurs peuvent ſe manger. Quand ils ont épuiſé un quartier, ils paſſent à un autre; ce qui ne doit rien coûter à des Hommes qui portent par-tout avec eux tout ce qui leur eſt néceſſaire ſans être beaucoup chargés, qui y trouvent de quoi ſe couvrir & ſe loger, & qui ne connoiſſent aucun autre beſoin de la vie. Leur vêtement conſiſte en une peau de Tigre, dont pendant l'Hiver ils mettent le poil en dedans. Leurs Cabannes ſont bientôt dreſſées; quatre piquets en font toute la charpente, des nattes groſſierement travaillées d'une eſpece de glaïeul qu'ils tirent de leurs Marais, en font les murailles; les toits ſont de même fabrique; & elles ſont ſi petites, que pour peu qu'une Famille ſoit nombreuſe, chacun a bien de la peine à y pouvoir être couché. Une peau leur ſert de matelat, & une autre, de couverture.

Caractere de ces Indiens.

Ces Barbares ſont toujours en guerre avec leurs Voiſins, & on ne les voit jamais ſans leurs armes. Dès qu'ils craignent

1683. d'avoir sur les bras quelque Ennemi puissant, ils se réunissent. Pour cela on allume des feux, & à ce signal les Caciques rassemblent leurs Guerriers. Mais n'eussent-ils à se défendre que des Tigres, ce seroit pour eux une nécessité d'être toujours armés. Ils en rencontrent partout, & ce qui attire ces Animaux dans ce Païs, ce sont les grands Troupeaux de Bœufs, dont j'ai parlé. Ces Tigres sont tous de la grandeur d'un Veau d'un an. Leur tête est fort grosse, & arrondie comme celle des Lions d'Afrique. On prétend que les os de leurs jambes ne sont pas creux, & il est certain qu'elles sont d'une force étonnante. Leur endroit foible sont les reins; pour peu qu'ils y soient blessés, on vient aisément à bout d'eux. Quand ils ont pris un Veau ou une Geniſſe, qui font leur nourriture ordinaire, ils commencent par leur couper la gorge, puis ils boivent tout le sang qui en découle, & dévorent les intestins. Ils portent ensuite le corps à l'écart, l'enterrent, & ne le mangent que quand l'odeur les avertit que toutes les chairs sont corrompues. Le goût qu'ils ont pour les chairs pourries, & la fineſſe de leur odorat les conduisent souvent où l'on a enterré les Hommes, ce qui oblige de couvrir les fosses de grandes pierres ou de grosses pieces de bois, que ces Tigres ne sauroient lever.

Tigres de leurs Païs.

Des Viperes & des Serpens

Le venin des Viperes de ce Païs agit si promptement, qu'un Cheval qui en a été mordu au pied, s'arrête à l'instant, & meurt bientôt après en jettant le sang par tous les conduits de son corps. La morsure du Serpent à sonnettes, si connu dans l'Amérique septentrionale, n'est pas moins dangereuse; mais elle donne le tems de recourir au remede, qu'on trouve partout. Les Guenoas sont aussi dans l'usage de se couper les doigts des pieds & des mains, à mesure qu'il meurt quelqu'un de leurs Parens. Ils sont subtils & hardis Voleurs, & si on n'est pas bien sur ses gardes dans les Réductions exposées à leurs courses, ils n'y laissent pas un seul fruit aux arbres. Le moïen le plus efficace de se garantir de leurs surprises, auroit été de leur faire une bonne guerre; mais les Missionnaires jugerent plus à propos de tenter de les gagner à Jesus-Christ, & par là de se faire des Amis de ces incommodes Voisins.

Pour cet effet le P. François Garcia partit le septieme de Septembre de la Réduction de Saint Thomas, avec une troupe de fervens Chrétiens, & après trois mois de course, y retourna avec

avec cinquante Guenoas, parmi lesquels il y avoit des Caciques; encouragé par ce premier succès, il emploïa tout ce qu'il put avoir de tems libre l'année suivante à de semblables excursions. Dieu benit son zele; & en 1685 il se trouva assez de Proselytes pour en former une Réduction, avec l'espérance bien fondée qu'elle ne seroit pas long-tems la seule. On en avoit conçu de plus grandes encore des *Yaros*, voisins des Guenoas, parcequ'ils avoient toujours paru assez affectionnés aux Espagnols & aux Indiens des Réductions, où l'on trouvoit moïen d'en attirer quelques-uns de tems en tems. Plusieurs mêmes s'y étoient sincerement convertis.

1683-85. Avec quel succès on travaille à leur conversion.

Le Pere François Richard avoit même cru pouvoir en former une Bourgade, qu'il avoit mise sous la protection de l'Apôtre Saint André; mais il s'étoit trop pressé de les séparer des anciens Chrétiens. Dans le tems même qu'il comptoit le plus sur leur persévérance, un jour de grande solemnité, dont la veille ils avoient chanté les premieres Vêpres avec toutes les apparences de la piété la plus solide, les Principaux allerent de grand matin chez lui, & lui déclarerent que tous vouloient se retirer pour reprendre leur ancienne façon de vivre. Surpris d'une résolution si subite, il leur demanda s'il leur avoit donné quelque sujet de mécontentement, ou s'il leur manquoit quelque chose qu'il fût en son pouvoir de leur procurer? Ils répondirent que non, qu'il avoit toujours été au-devant de tout ce qui pouvoit leur faire plaisir; que le seul motif de leur retraite étoit ce qu'il leur avoit dit que le Dieu des Chrétiens est partout, qu'il voit & qu'il entend tout, que rien ne peut lui être caché, pas même les plus secretes pensées; qu'ils ne vouloient point d'un Dieu si clairvoïant; que les leurs ne les observoient pas de si près; que dans leurs Bois ils avoient une liberté entiere de penser, de faire & de dire tout ce qu'ils vouloient; que cette liberté leur paroissoit préferable à tout, & qu'ils prétendoient la conserver.

Mission infructueuse parmi les Yaros.

» Mais, reprit le Missionnaire, avez-vous oublié ce que je
» vous ai aussi réperé tant de fois, que le Dieu des Chrétiens
» est le seul vrai Dieu; que tous les autres sont des Démons,
» ou ne sont rien; qu'il n'est au pouvoir de personne de
» se soustraire à son Empire; que, fussiez-vous cachés dans le
» plus profond de vos Cavernes & des plus épaisses Forêts,
» la moindre de vos pensées n'échapera point à sa pénétra-
» tion, & que rien ne pourra vous dérober à sa justice; qu'il

1683-85. » vous traitera avec d'autant plus de rigueur, ſi vous aban-
» donnez ſon ſervice après l'avoir connu & adoré comme
» votre Créateur & votre ſouverain Maître, que vous n'aurez
» païé la grace qu'il vous avoit faite, que de la plus noire
» ingratitude, & que vous ne pourrez pas vous excuſer ſur
» votre ignorance ? Ce diſcours ne fit aucune impreſſion ſur eux ; & dès le jour même il n'en reſta pas un ſeul dans la Bourgade.

On ne peut imaginer, ſi on ne l'a pas éprouvé ſoi-même, ce qui ſe paſſe dans un cœur Apoſtolique à la vûe de tant de travaux, que la ſeule eſpérance d'en recueillir les fruits pouvoit rendre ſupportables, devenus inutiles, & de tant d'Ames, qui s'opiniâtrent à ſe perdre malgré tout ce qu'on a pu faire pour les ſauver. Rien n'eſt plus capable de faire comprendre aux Miniſtres du Seigneur, qu'en vain ils préparent la terre & ils ſement, ſi Dieu ne fait pas fructifier la ſemence, & que quand il ne le veut pas d'une volonté efficace, toute leur reſſource eſt d'adorer la profondeur de ſes jugemens, ſans ceſſer d'être toujours prêts à ne rien négliger pour ſeconder les vûes de ſa miſericorde, lors même qu'il fait éclater toutes les rigueurs de ſa juſtice. Voici encore une nouvelle occaſion que les Miſſionnaires du Paraguay eurent de ſe rappeller cette importante vérité.

Deux Jéſuites ſe diſpoſent à entrer dans le Chaco.

Tandis que du côté du Paraguay & de l'Uruguay on travailloit avec ces alternatives de bons & de mauvais ſuccès, auxquelles les Ouvriers Evangeliques doivent toujours s'attendre, le P. Thomas de Baeza, Provincial des Jéſuites, crut avoir trouvé une occaſion favorable d'étendre le Roïaume de Dieu dans le Chaco. Le Tucuman avoit alors pour Gouverneur D. Fernand de Mendoze Maté de Luna, & pour Evêque Dom Nicolas de Ulloa, de l'Ordre de Saint Auguſtin, tous deux recommandables par les qualités les plus propres à faire reſpecter la vertu, & à procurer le bonheur des Peuples commis à leurs ſoins. Les Jéſuites n'eurent aucune peine à leur perſuader que ce ne ſeroit jamais ni la crainte ni la force qui ouvriroient la porte du Chaco à l'Evangile, & qu'il ne falloit eſpérer d'y établir la domination du Roi Catholique, que quand ſes Habitans devenus Chrétiens, ou voulant ſincérement le devenir, connoîtroient leur avantage à s'y ſoumettre volontairement.

Le Pere de Baeza, les trouvant dans cette heureuſe diſpo-

sition, leur communiqua le projet qu'il avoit formé : ils l'approuverent ; & il choisit pour l'exécuter le Pere Diegue Ruiz, Aragonnois, qui professoit alors la Théologie dans l'Université de Cordoue, & le Pere Antoine Solinas, natif d'Oliena en Sardaigne, lesquels se rendirent aussi-tôt à Salta, où le Gouverneur faisoit ordinairement sa résidence. Ils y rencontrerent le Lincencié Dom Pedre Ortiz de Zaraté, d'une très noble Famille de Biscaye, & dont le Docteur Xarque fait remonter l'origine jusqu'à l'Infant Bela, Fils de Jacques Roi d'Aragon, & Neveu d'Alfonse Roi de Castille. Il étoit Fils & Petit-fils de ceux qui avoient conquis la Vallée de Jujuy, & son Pere étoit le Fondateur de la Ville de ce nom. A l'âge de 17 ans il avoit épousé Pétronille de Ibarra, Héritiere des Maisons de Solatiegas de Ibarra, & de Murguia, de la Province de Guipuscoa, & il en avoit eu deux Fils ; mais l'aïant perdue après deux ans de mariage, par l'accident funeste d'une Tour qui en tombant l'écrasa sous ses ruines, il prit la résolution de consacrer le reste de ses jours au service des Autels, & à l'âge de vingt-six ans il alla commencer ses études dans l'Université de Cordoue. Dès qu'il eut reçu les Ordres sacrés, il retourna à Jujuy & voulut bien accepter la Cure de cette Ville. Quelque tems après il fut nommé Juge Ecclésiastique des Décimes, & Commissaire du Saint-Office & de la Croisade. Enfin Dom François de Borgia, successeur de Dom Melchior Maldonado à l'Évêché du Tucuman, le nomma Visiteur de son Diocèse, Emploi dont il s'acquitta avec tant de zele & de désintéressement, que le Conseil roïal des Indes se proposoit de le présenter au Roi pour un Evêché considérable, lorsque la nouvelle de sa mort arriva en Espagne.

1683-85. Un saint Ecclésiastique se joint à eux.

Ce saint Ecclésiastique, à la vûe de deux Missionnaires, que tant d'expériences lui faisoient regarder comme des Victimes destinées à la mort, se sentit inspiré de partager avec eux les fatigues & les dangers d'une si belle Entreprise : la même pensée lui rouloit depuis long-tems dans la tête, & il ne cessoit de solliciter les Tribunaux supérieurs de l'Amérique, & le Conseil des Indes, pour avoir la permission d'entrer dans le Chaco. Il obtint enfin celle d'y accompagner les deux Jésuites. Comme le projet étoit de fonder une Réduction, ou de rétablir celle qui avoit été abandonnée après l'expédition de Dom Angelo de Paredo, le Licencié crut qu'il étoit à propos de se faire donner

1683-85. une eſcorte, & de mener avec lui des Ouvriers & quelques Domeſtiques; & il emploïa à cela, & à quelques proviſions, tout ce qui lui reſtoit de bien dont, il pût diſpoſer.

Montagne de Santa. S'étant ainſi dépouillé de tout, & réduit à cette pauvreté évangélique que le Sauveur des Hommes a tant recommandée à ſes Apôtres, il partit de Jujui avec ſes deux Compagnons, le vingtieme d'Avril 1683, après avoir fait prendre les devants à vingt-quatre Eſpagnols, & à quarante Indiens qu'il rejoignit le quatrieme de Mai. Le ſixieme ils ſe trouverent au ſommet de la Montagne de *Santa*, d'où l'on découvre preſque tout le Chaco, quand le Ciel eſt bien pur, & où l'on n'arrive qu'après avoir fait ſeize lieues en montant toujours. Auſſi eſt-elle nommée par excellence *la Montagne du Chaco*. Les nuages ne couvrent jamais ſa cime, mais ſouvent on y voit ſous ſes pieds comme une vaſte mer qui dérobe entierement aux yeux la vûe de la terre.

Les trois Miſſionnaires aïant eu ce ſpectacle en arrivant au haut de la Montagne, le prirent pour un préſage qu'ils n'auroient pas le bonheur de diſſiper les ténebres de l'infidélité, où cette malheureuſe Région étoit plongée, & que l'unique fruit de leur entrepriſe ſeroit le Ciel, dont ils voïoient mieux qu'on ne le peut voir d'aucun autre endroit de la terre, toute la ſplendeur & toute la majeſté. Il leur fallut enſuite, pour deſcendre dans la Plaine, ſe plonger pour ainſi dire dans l'épaiſſeur de ce nuage qui fondoit en eau, & formoit une nuit ſi obſcure, que pour ne point ſe ſéparer ils étoient continuellement obligés de s'appeller les uns les autres. Mais cette obſcurité leur fut avantageuſe, en ce qu'elle leur dérobba la vûe de quantité de précipices & de mauvais pas qui les auroient effraïés, & fait juger la deſcente impratiquable. Ils arriverent enfin dans une Vallée ſtérile de quatre lieues d'étendue, & que deux choſes rendoient preſqu'inhabitable.

La premiere eſt qu'en Hiver même on y eſt dévoré des Moſquites & d'autres ſemblables inſectes, & qu'en Été la perſécution en eſt ſi grande qu'il n'eſt pas poſſible d'y demeurer, ni d'y prendre aucun repos. La ſeconde, qu'on n'y peut recevoir aucun ſecours quand les Rivieres ſont débordées, & qu'on y eſt environné de Sauvages, ennemis de tous les autres Hommes, & qu'il n'a jamais été poſſible d'apprivoiſer. Dom Martin de Ledeſma y avoit cependant bâti un Fort pour lui ſervir de retraite dans le beſoin; mais il n'en reſtoit plus que

les vestiges. Les Barbares, dont il ne s'étoit pas assez défié, l'y investirent en si grand nombre, que de cent Espagnols qu'il commandoit, on regarda comme un Miracle qu'il en eût pu ramener au Tucuman un très petit nombre, la plûpart blessés ou malades. 1683-85.

Réduction de S. Raphael.

Les Missionnaires y reçurent la visite d'un Cacique de la Nation des Ojatas qui les conduisit dans sa Bourgade, où dès le lendemain de leur arrivée plusieurs autres Indiens de la même Nation, & un assez bon nombre de Tobas & de Taños se réunirent autour d'eux, & les conduisirent dans la Plaine de Ledesma. Tous paroissant fort disposés à vivre sous leur conduite, ils y ébaucherent aussi-tôt une Réduction, sous le titre de Saint-Raphael, où en peu de jours ils compterent quatre cents Familles. Les Espagnols & les Indiens de la suite de Dom Pedre Ortiz y furent logés à part. Mais comme l'Hiver approchoit, & que dans cette saison toute communication avec le Tucuman est fermée, il fallut se presser d'y aller chercher des provisions, afin d'éviter que les Habitans de la nouvelle Colonie ne se dispersassent pour chercher de quoi vivre. Le Pere Ruiz se chargea de cette pénible commission; & pendant son absence les deux autres Missionnaires emploïerent tous les intervalles du tems que les fonctions de leur ministere leur laissoient libres, à parcourir les environs de leur résidence, pour y faire de nouvelles recrues de Prosélytes, & y réussirent assez bien.

Quelque tems après, ils eurent nouvelle que le Pere Ruiz étoit parti de Salta avec un Convoi: le Gouverneur, l'Evêque & plusieurs personnes considérables avoient fait généreusement une bonne partie de la dépense, & il étoit escorté par le Sergent Major, Dom Laurent Arias, avec un Détachement de Soldats. Les Missionnaires crurent devoir aller au-devant, & se firent accompagner d'un nombre de ceux que le Licencié avoit retenus auprès de lui. Ils s'arrêterent à six lieues de la Réduction dans une Chapelle qu'ils avoient bâtie en l'honneur de la Sainte Vierge, & de-là Dom Pedre Ortiz détacha un Homme au Pere Ruiz, pour lui dire de ne point suivre le chemin ordinaire du Gué de Rio Colorado, mais de prendre plus bas un sentier qu'il avoit fait nettoïer, & qui conduisoit à la Chapelle, où il l'attendroit.

Son Envoïé étoit à-peine parti qu'un Cacique Mantaguayo vint secretement l'avertir que les Tobas & les Mocovis avoient

1683-85. juré ſa perte & celle de ſon Compagnon ; il n'avoit pas encore eu le tems de délibérer ſur cet avis avec le Pere Solinas, lorſque le dix-ſept de Mars à la pointe du jour ils virent ſortir d'une Forêt voiſine cent cinquante Tobas, & cinq troupes de Mocovis. A cette vûe le Licencié dépêcha un ſecond Courier au Pere Ruiz, pour lui apprendre la ſituation où il ſe trouvoit, & le prier de ne point paſſer la Riviere, qu'il n'eût de ſes nouvelles, parceque ſi les Indiens apprenoient qu'il vînt avec des Soldats, ils ne douteroient point que les Eſpagnols n'euſſent deſſein de les ſubjuguer & de les rendre Eſclaves, ce qui ne manqueroit point de leur faire précipiter un mauvais coup. Il ajoûtoit que lui & le Pere Solinas alloient au-devant d'eux pour diſſiper tous leurs ſoupçons, & les combler de tant d'amitiés, qu'ils ſe flattoient de leur faire tomber les armes des mains, & de les engager à retourner chez eux, s'ils ne pouvoient les gagner à Jeſus-Chriſt.

Complot contre les Miſſionnaires.

Ils ſont tués en trahiſon.

Dès qu'il eut écrit ſa Lettre, il ſe diſpoſa à dire la Meſſe, le Pere Solinas aïant déja fini la ſienne, & il étoit à peine ſorti de l'Autel, que voïant les Indiens fort proche, il s'avança pour leur demander ce qui les amenoit. Ils lui répondirent qu'ils venoient dans un eſprit de paix. Le Pere Solinas le joignit dans le moment, & tous deux firent aux Barbares quelques préſens qui furent reçus avec de grandes marques de reconnoiſſance. Ils commencerent enſuite à leur parler du bonheur que l'on goûte au ſervice du vrai Dieu, & ces Perfides, comme s'ils n'euſſent voulu rien perdre d'un diſcours qu'ils témoignoient leur faire plaiſir, les environnerent de toutes parts ; puis tout-à-coup jettant des cris affreux, ils les percerent de fleches & les aſſommerent à grand coups de macanas. Ils tournerent enſuite leurs armes contre ceux de leur ſuite qui étoient au nombre de huit ou dix, & dont aucun n'échappa à leur fureur. Cela fait, ils dépouillerent tous les corps, & en couperent les têtes, qu'ils emporterent comme en triomphe pour boire dans leurs crânes, ſuivant leur uſage quand ils ont remporté quelque victoire.

La Réduction eſt diſſipée.

Avant que d'exécuter leur déteſtable deſſein, ils avoient fait partir un Détachement pour ſurprendre le P. Ruiz ; mais cette Troupe aïant pris le chemin que le Licencié l'avoit averti d'éviter, le manqua au moment que ce Miſſionnaire recevoit la Lettre de D. Pedre Ortiz. Il s'étoit douté de ce qui venoit d'arriver : il en fut aſſuré le vingt-neuf par un Chrétien qui s'étoit

sauvé au commencement du massacre ; & comme il n'étoit plus qu'à dix-huit lieues de Saint-Raphael, il se hâta de s'y rendre avec son convoi, mais il n'y trouva personne. Les Espagnols & les Indiens que le Licencié y avoit laissés, s'étoient retirés dans la Plaine de Santa, & la crainte de l'Ennemi avoit dissipé toute la Bourgade. Le Sergent Major qui accompagnoit le Pere Ruiz, vouloit poursuivre les Meurtriers des deux Missionnaires ; mais le Pere l'en dissuada, en lui représentant qu'il étoit trop tard pour espérer de les atteindre. 1683-85.

Honneurs rendus aux Confesseurs de Jesus-Christ.

Ils prirent donc le chemin de la Chapelle, & y étant arrivés, ils trouverent les corps tout hérissés de fleches, & presqu'entierement décharnés par les Oiseaux de proie, à l'exception de celui de Dom Pedre qui étoit à l'entrée de la Chapelle, partie en dedans, & partie en déhors, sans qu'on pût deviner qui l'avoit porté là. Celui du Pere Solinas étoit à l'entrée du Bois, & on ne le reconnut que parcequ'on trouva à côté de lui sa ceinture, son Chapelet & un ou deux Livres de dévotion. Il fut porté à Salta, & celui de Dom Pedre à Jujui. On rendit à l'un & à l'autre, dans toutes les Villes du Tucuman, les honneurs qui leur étoient dûs, parcequ'indépendamment du motif qui les avoit engagés à risquer leur vie, on eut de bonnes preuves que les Infideles ne la leur avoient ôtée qu'à l'instigation de leurs Jongleurs, qui les regardoient comme les Ennemis de leurs Dieux ; mais le Pere Loçano nous apprend quelque chose de plus (1). Voici ce qu'on en trouve dans sa Description historique du Chaco.

On apprend ce Martyre en Sardaigne le jour même qu'il arrive.

A Bitty en Sardaigne, où les Peres Capucins ont un Couvent, un Religieux natif d'Oliena, qui étoit, comme je l'ai déja dit, la Patrie du Pere Solinas, étant au Réfectoire avec la Communauté, éclata tout-à-coup dans des transports de joie, qui causerent une sorte de scandale, & son Supérieur lui en aïant fait au sortir de table une sévere réprimande, il lui dit que dans ce moment-là Dieu lui avoit fait connoître que le Pere Solinas de la Compagnie de Jesus, son Compatriote, avoit reçu la Couronne du martyre dans le Chaco, une des Provinces du Paraguay, & qu'il n'avoit pas été le maître de contenir la joie qu'il en avoit ressentie. Le Pere Gardien lui commanda de mettre par écrit ce qu'il venoit de lui dire. Il le fit en présence de tous les Religieux de la Maison, & il le signa avec serment : le Gardien & toute la

(1) Descripcion Chorographica del gran Chaco, Paragraphe 51.

1683-85. Communauté ſignerent auſſi, & l'Original en fut envoïé au College des Jéſuites d'Oliena, où il ſe conſerve. L'année ſuivante on reçut du Paraguay tout le détail de ce Martyre.

Cependant, le Gouverneur du Tucuman, fort inquiet au ſujet du Sergent Major & du Pere Ruiz, s'étoit mis en campagne pour aller à leur ſecours ; mais le Lieutenant de Roi de Jujui l'avoit prévenu, & ramena l'un & l'autre avec leur convoi dans cette Ville. D'autre part les Jéſuites, animés par l'exemple de leurs Freres, ſe perſuadoient qu'à force d'arroſer le Chaco de leurs ſueurs & de leur ſang, ils le rendroient fertile en véritables Chrétiens, & ſoupiroient plus que jamais après cette Miſſion. Mais les ordres du Conſeil des Indes qui bornoient le choix des Miſſionnaires du Paraguay aux Sujets naturels des Rois Catholiques, avoient conſidérablement diminué leur nombre, & il n'en reſtoit pas même aſſez pour remplir les Miſſions déja établies, ou pour en fonder de nouvelles parmi des Peuples, ſur leſquels on pouvoit beaucoup plus compter que ſur ceux du Chaco.

1685. Nouvelle entrepriſe ſans effet.

Le Viceroi du Pérou & le Gouverneur du Tucuman de leur côté croïoient l'honneur du nom Eſpagnol engagé à tirer vengeance de la perfidie des Mocovis & des Tobas, dont l'inſolence croiſſoit à meſure qu'on emploïoit la douceur & les ménagemens pour les engager à ſe tenir tranquilles. Le premier, qui étoit le Duc de la Plata, réſolut de faire une bonne fois comprendre à ces Barbares, qu'on n'offenſoit pas impunément une Nation qui étoit en état de ſe faire reſpecter, & dans cette vûe, aïant appris la mort de Dom Joſeph de Endino, Gouverneur du Paraguay, il nomma pour lui ſucceder par *interim*, Dom Antoine de Vera Muzica, & lui ordonna de ſe tranſporter d'abord au Tucuman, d'y prendre le commandement des Troupes, & d'aller châtier de leur perfidie les Meurtriers de Dom Jean Ortis de Zaraté, & du Pere Solinas.

Dès que Dom Antoine eut reçu cet ordre, il partit pour le Tucuman avec quatre cents Eſpagnols & cinq cents Indiens, & il écrivit au Pere de Baeza de lui envoïer deux de ſes Religieux, ajoûtant qu'il ne les demandoit que pour les avoir à ſa main, au cas qu'il rencontrât des Indiens, qui fuſſent ſincerement diſpoſés à vivre ſous leur conduite. Le Provincial ne comptoit pas beaucoup qu'il ſe trouvât dans l'occaſion d'emploïer ſes Religieux, ne croïant pas que ce fût un bon moïen, d'engager

d'engager les Infideles à vouloir embraſſer le Chriſtianiſme, que de les y inviter les armes à main ; il fit cependant ce que demandoit le nouveau Gouverneur du Paraguay : il lui donna le P. Ruiz avec un Frere, nommé Joſeph de la Eſtrada, bon Catéchiſte, qui ſe rendirent à Eſteco, d'où l'Armée ſe mit en marche le 5 de Juillet 1685. 1685.

Je ne ferai point le détail de cette expédition, qui ne fut pas heureuſe, & dont les Eſpagnols ne tirerent d'autre avantage que d'avoir fait environ cent Priſonniers. Ils ſe laiſſerent même enlever, par la négligence de quelques Officiers, trois cents Chevaux à la vûe de trois cents Hommes bien retranchés, & ils ménagerent ſi peu leurs vivres, que pluſieurs ſouffrirent au retour tout ce que la famine a de plus affreux. Auſſi cette campagne, ſur laquelle on avoit fondé les plus grandes eſpérances, n'aboutit qu'à perſuader aux Peuples du Chaco qu'ils n'avoient rien à craindre des Eſpagnols, & qu'ils pouvoient impunément les inſulter, & ravager leurs Frontieres. On fit enſuite pendant pluſieurs années tout ce qu'il falloit pour les confirmer dans cette opinion. Les Gouverneurs du Tucuman, tout occupés de leurs propres intérêts, leur laiſſerent exercer les plus grands Brigandages dans cette Province, & les choſes en vinrent à un point que les Habitans des Villes les plus expoſées n'oſoient s'en éloigner pour remédier à l'indigence, où les réduiſoit la déſolation de leurs Campagnes. Extrêmité où ſe trouve réduit le Tucuman.

Rien n'étoit cependant plus aiſé que de remedier à ce déſordre ; il ne falloit pour cela que ſuivre le plan que le Roi Catholique avoit dreſſé dans ſon Conſeil. Ce Prince informé des circonſtances de la mort de Dom Pedre Ortiz de Zaraté & du Pere Solinas, avoit compris qu'il n'avoit manqué à ces deux Miſſionnaires pour aſſurer & rendre ſolide l'Etabliſſement qu'ils avoient commencé, que d'avoir pu perſuader aux Peuples du Chaco, qu'on ne ſongeoit à rien moins qu'à entreprendre ſur leur liberté ; que ſon intention étoit uniquement de leur procurer la connoiſſance du vrai Dieu, de les rendre heureux, & de les mettre ſous ſa protection à l'abri des allarmes qui troubloient ſi ſouvent leur repos. Sa Majeſté voulut donc prendre les plus juſtes meſures pour faire entendre aux Infideles qu'il ne cherchoit que leur véritable intérêt. Ordre du Roi rendu inutile.

Pour cela il ſigna, le ſixieme de Décembre 1684, une Cédule

1685. roïale, par laquelle il enjoignoit au Gouverneur du Tucuman de faire ſavoir aux Peres de la Compagnie de Jeſus, que ſon intention étoit qu'ils continuaſſent à travailler avec leur zele ordinaire au ſalut de ces Nations ; qu'ils pouvoient aſſurer à tous ceux qui ſe rendoient dociles à leurs inſtructions, & qui voudroient vivre ſous leur conduite, qu'ils ſeroient dès-lors ſous ſa protection Roïale, qu'ils jouiroient des mêmes priviléges dont jouiſſoient ceux qui s'étoient volontairement ſoumis à ſon Empire ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſeroient ſur le même pied que ceux qui compoſoient les Réductions du Parana & de l'Uruguay.

Cependant, comme dans les commencemens il étoit néceſſaire de pourvoir à la ſûreté de ceux qui auroient le courage de s'expoſer à la fureur de ces Barbares irrités & naturellement perfides, Charles II vouloit qu'ils fuſſent eſcortés par vingt ou vingt-cinq Soldats, qu'ils choiſiroient eux-mêmes, & qu'ils jugeroient diſpoſés à ſe comporter parmi les Infideles de façon qu'en même tems qu'ils les garantiroient des ſurpriſes & des trahiſons, leur ſageſſe & leur piété diſſiperoient les défiances, effaceroient les impreſſions que la conduite peu édifiante des Eſpagnols, & la dureté dont ils uſoient avec les Indiens convertis, leur avoient inſpirées au déſavantage de la Religion Chrétienne. Mais des ordres ſi ſages ne produiſirent point l'effet que le Prince devoit s'en promettre, & les Jéſuites comprirent bientôt qu'il falloit prendre une autre route & d'autres meſures, ſi on vouloit faire quelque choſe de ſolide dans le Chaco.

Fondation du College de Tarija.

Après avoir formé pour cela divers projets, ils s'arrêterent à celui-ci qui ne leur réuſſit pourtant pas pour ce qu'ils ſouhaitoient. Ils avoient leurs vûes, & Dieu avoit les ſiennes. De nombreuſes Nations qu'ils ne connoiſſoient encore que de nom, devoient bientôt profiter des efforts toujours inutiles qu'ils ne ſe laſſoient point de faire en faveur des Peuples du Chaco. Depuis quelques années on avoit fondé dans la Province des Charcas, par les quarante & un dégrés, environ quarante-trois minutes de Latitude auſtrale, une Ville qui portoit le nom de *Tarija*, qui eſt celui de la Vallée où elle eſt ſituée. Son Territoire confine aux principales Habitations des Chiriguanes, dont quelques-uns étoient Alliés des Eſpagnols. Les Jéſuites, eſpérant que par leur moïen ils pourroient avoir une entrée facile dans le Chaco, avoient jetté

les yeux sur la nouvelle Ville, pour servir d'entrepôt & de retraite aux Missionnaires qui entreprendroient de pénétrer dans cette Province; mais ils n'y avoient point de Maison, quoiqu'on les y souhaitât beaucoup, & que les Habitans eussent déja fait plusieurs démarches pour les y posseder. 1690.

Une Mission que le Pere Ruiz & un autre Jésuite y firent en 1690, y eut un si grand succès, que toute la Ville se remua pour obtenir qu'on leur y donnât un College. La difficulté étoit de trouver un Fondateur; mais Dom Joseph Campero de Herrera, Chevalier d'Alcantara, & qui fut bientôt après Marquis del Valle Toxo, de concert avec Doña Joanna-Clementia Bermudez, son Epouse, se chargea de cette affaire. Il commença par s'assurer de l'agrément de l'Audience roïale, & de l'Archevêque de la Plata, qui accorderent la permission sous le bon plaisir du Roi, auquel le Président de l'Audience roïale, Dom Christophe de Messia, & l'Archevêque, écrivirent sur le champ. La Lettre du Prélat se trouvera dans les Preuves.

Charles II approuva qu'on établît un College de Jésuites à Tarija; & le Pere Donvidas, qui avoit été chargé de cet Etablissement, se promettoit bien d'en recueillir les premiers fruits; déja même il se disposoit à visiter les Chiriguanes, les plus proches Voisins de la nouvelle Ville, dont la conversion étoit le principal objet qu'on avoit eu en vûe dans la fondation du College, lorsqu'il reçut un ordre de son Général de passer au Chili en qualité de Visiteur. Le Ciel avoit fait choix d'un autre pour l'accomplissement du dessein qu'il avoit dans la fondation du College de Tarija, & ce dessein étoit encore dans le secret de la Providence, qui y préparoit par de grandes épreuves & de grandes vertus l'Homme apostolique, dont elle vouloit se servir pour l'exécuter.

Qui étoit le premier Apôtre des Chiquites.

C'étoit le Pere Joseph de Arcé, natif de l'Île de Palma, une des Canaries, où il se consacra de bonne heure à Dieu, dans la Compagnie de Jesus. Il passa fort jeune au Paraguay, où son Provincial aïant reconnu en lui un talent supérieur pour la Chaire, le destina à la Prédication, malgré ses prieres & ses sollicitations réitérées, pour être emploïé dans les Missions les plus pénibles. Il ne se rebuta point de tout les refus qu'il essuïa: il eut recours aux Saint Apôtre des Indes pour obtenir la grace qu'il sollicitoit, & il fut exaucé. Quelques accès de fievre, qui lui survinrent, obligerent le Médecin

1690. de le purger ; mais l'Infirmier lui aïant donné par mégarde une médecine qui étoit deſtinée pour un autre Malade, elle le réduiſit en peu de tems à l'extrêmité. Son Provincial, qui étoit le Pere de Baeza, n'eſpérant plus que du Ciel la conſervation d'un Sujet qui lui étoit cher, ne put lui refuſer la permiſſion de faire vœu de ſe ſacrifier pour le reſte de ſes jours à la converſion des Infideles, s'il recouvroit la ſanté. Il le fit, emploïa la médiation de Saint François Xavier, & à l'heure même on le trouva hors de danger.

Miſſion dans la Terre Magellanique.

On parloit alors beaucoup d'envoïer des Miſſionnaires dans cette extrêmité du Continent de l'Amérique méridionale, qui ſe termine au Détroit de Magella[illegible] quelques années auparavant le Pere Nicolas Maſcardi, J[illegible] Italien, y étoit allé du Chili, avoit parcouru preſque tout le Païs, où les Géographes placent les Patagons, qui ne ſont point connus aujourd'hui ſous ce nom, ni avec cette taille giganteſque que les Relations leur donnent, y avoit annoncé Jeſus-Chriſt, & n'avoit guere recueilli de ſes travaux, que la palme du Martyre. Peu de tems après ſa mort ſes Meurtriers, touchés d'un repentir de leur crime, qui parut ſincere, demanderent qu'on leur envoïât des Miſſionnaires : ils aſſurerent même, dit-on, que le Confeſſeur de Jeſus-Chriſt leur avoit apparu, les avoit conſolés, & leur avoit promis que bientôt quelques-uns de ſes Freres viendroient les inſtruire des vérités qu'ils n'avoient pas voulu recevoir de ſa bouche.

Comme les Jéſuites qui travailloient dans le Tucuman, faiſoient quelquefois des courſes fort loin de ce côté-là, il y a bien de l'apparence que ce fut à quelques-uns d'eux que ces Indiens s'adreſſerent. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'au tems dont je parle, on ſongeoit ſérieuſement au Paraguay à leur envoïer des Miſſionnaires, & que la maniere dont le Pere de Arcé avoit recouvré la ſanté, fit jetter les yeux ſur lui pour cette Miſſion ; mais comme il étoit prêt à partir, on apprit des nouvelles qui obligerent les Jéſuites du Paraguay de renoncer à cette Entrepriſe. Des Eſpagnols du Chili, plus attentifs à leurs intérêts qu'à ceux de la Religion, ſous prétexte de venger la mort du P. Maſcardi, entrerent à main armée dans le Païs où ce Miſſionnaire avoit été tué, & firent même un crime aux Jéſuites du Paraguay d'avoir voulu empieter ſur les droits du Roïaume du Chili. Je n'ai pu ſavoir ce qui ſe paſſa enſuite,

je sais seulement qu'en 1703, des Jésuites de ce Roïaume commencerent une Mission au même endroit où le Pere Mascardi avoit fini la sienne, & j'apprends par des Lettres écrites du Paraguay, que les Peres de cette Province sont actuellement occupés à pousser leurs conquêtes spirituelles jusqu'au Détroit. 1690.

On ne pensoit alors dans le Tucuman qu'aux Chiriguanes; & le Pere de Arcé, qu'on leur destinoit pour Missionnaire, eut ordre de se rendre incessamment à Tarija, pour y prendre possession du College, qui étoit achevé. A-peine y étoit-il arrivé, que des Chiriguanes partis des bords du Pilco Mayo, aïant leur Cacique à leur tête, vinrent le prier avec les plus grandes instances de faire un Etablissement chez eux, l'assurant qu'ils étoient résolus de vivre sous la conduite des Peres de la Compagnie. On ne douta point alors que Dieu ne lui eût rendu la santé pour travailler au salut de cette Nation: il le crut apparemment lui-même; cependant cette entreprise ne fut encore que l'occasion d'une autre, à laquelle on ne pensoit pas. Le P. de Arcé est destiné à la Mission des Chiriguanes.

Le P. de Arcé se rendit avec joie aux invitations des Chiriguanes: mais, comme il n'ignoroit point que ces Infideles joignoient à une dureté de cœur, que l'intérêt seul pouvoit amollir pour un tems, une legereté d'esprit, que rien n'avoit pu encore fixer, il chargea quelques Guaranis qu'on lui avoit donnés pour lui servir de Catéchistes & d'Interpretes, de sonder leurs véritables dispositions, & s'ils les trouvoient aussi sinceres qu'elles lui paroissoient être, de ne rien négliger pour les y entretenir. Ces Néophytes s'acquitterent parfaitement de leur commission: ils n'omirent rien pour faire comprendre aux Chiriguanes le bonheur dont ils jouissoient eux-mêmes, depuis qu'ils vivoient sous les loix de l'Evangile. Ils s'étendirent beaucoup sur les attentions de leurs Pasteurs à pourvoir à tous leurs besoins, & sur leur fermeté à ne point souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à leur liberté, ni qu'on les molestât en aucune maniere. Disposition, où il les trouve.

Il parut d'abord au Pere de Arcé que ces discours avoient fait impression sur les Chiriguanes; mais la joie qu'il en ressentit, ne fut pas long-tems sans quelque mêlange d'inquiétude. Peu de jours après, d'autres Chiriguanes établis sur la Riviere rouge vinrent à Tarija, & quoi que l'on pût faire pour les gagner, ils répondirent que toute la Nation craignoit

1690. beaucoup que les Peres de la Compagnie, en s'établiſſant ſi près d'elle, n'euſſent deſſein de la ſurprendre par d'artificieuſes careſſes pour les livrer dans la ſuite aux Eſpagnols. Il n'oublia rien pour diſſiper ces ombrages; mais l'impatience que ces Barbares témoignerent de s'en retourner chez eux, lui fit juger qu'il n'y avoit pas réuſſi.

Le P. de Arcé & un autre Jéſuite font pluſieurs courſes.

Leur exemple ne parut pourtant pas avoir rien changé dans la maniere de penſer des premiers, qui ne voulurent point ſortir de la Ville, que, en attendant les Miſſionnaires qu'on leur avoit promis, on ne leur eût donné des Guaranis pour gages de la promeſſe qu'on leur faiſoit. On ne fit aucune difficulté de les ſatisfaire, dans l'eſperance que ces Otages feroient parmi eux l'office de Catéchiſtes, & ſeroient encore plus en état de connoître leurs véritables ſentimens. Le Pere de Arcé les ſuivit au bout de deux mois, avec le Pere Michel de Valdolivas: le Meſtre de Camp Dom Diegue Porcel de Pineda, qui ſous l'habit d'un Militaire avoit le zele d'un Apôtre, & qui depuis long-tems s'étoit concilié l'eſtime & la confiance des Chiriguanes, leur avoit promis de les ſuivre de près. Il ſe mit effectivement en chemin avec ſon Fils; mais il tomba malade dans un petit Village des Mataguayos, d'où l'on fut obligé de le tranſporter chez lui.

Le Fils, auſſi vertueux que ſon Pere, ne voulut point quitter les Miſſionnaires, qui, pendant le peu de ſéjour qu'ils firent dans ce Village, gagnerent à J. C. quelques Familles de ces Indiens, & les envoïerent dans la *Vallée des Salines*, où ils ſe rendirent bientôt après avec le jeune Porcel. Cette Vallée eſt ſituée entre le Pilco Mayo & la Riviere rouge, & on ne pouvoit, ce ſemble, trouver un lieu plus propre pour fonder une Réduction; mais il falloit s'aſſurer que les Chiriguanes y conſentiroient. Les deux Jéſuites, & leur fidele Conducteur, pouſſerent donc juſqu'à la premiere Bourgade de ces Indiens, où on leur fit un accueil qui leur donna les plus grandes eſpérances d'un heureux ſuccès de leur Entrepriſe.

Mais comme ils apprirent que d'autres Indiens, Parens d'un Cacique fort accrédité dans la Nation, avoient été tués depuis peu dans une rencontre avec les Vaſſaux d'un Cacique voiſin, ils jugerent qu'il falloit commencer par reconcilier les deux Partis; ils ſe mirent donc en chemin pour aller trouver le Cacique offenſé; mais ils apprirent en y allant que des Tobas, qui s'étoient confédérés avec ſon Ennemi, gardoient tous

les passages, & qu'ils ne pouvoient éviter de tomber entre leurs mains, s'ils alloient plus loin. Ils se contenterent donc de lui envoïer un Exprès, pour lui témoigner le désir qu'ils avoient de le voir, & ce qui les empêchoit de l'aller trouver. Il leur fit réponse qu'il seroit charmé d'apprendre d'eux-mêmes le sujet de leur voïage ; qu'il iroit les trouver, s'il n'étoit arrêté par une blessure qu'il avoit reçue en voulant venger la mort de ses Parens, & qu'il se trouvoit dans une circonstance, où il ne pouvoit éviter sa perte, s'ils n'engageoient les Espagnols à le secourir. 1690.

Il n'en fallut pas davantage pour faire résoudre les deux Peres de retourner à Tarija, & Porcel voulut les y accompagner. En passant par une Bourgade nommée *Chimco*, ils en trouverent les Habitans fort irrités contre eux, parceque deux Caciques leur avoient persuadé que leur entrée dans ce Païs n'avoit point d'autre motif que de les rendre Esclaves des Espagnols ; mais Porcel leur parla si bien, qu'il les désabusa. Les Guaranis, qui avoient été envoïés pour examiner la disposition des Chiriguanes, se rencontrerent aussi en même tems dans cette Bourgade, & assurerent que partout où ils avoient passé, ils avoient trouvé ces Indiens dans de fort bonnes dispositions.

Les Missionnaires reconcilient deux Caciques.

Assez près de cette Bourgade il y en avoit une autre, nommée *Tariquea*, dont les Habitans étoient, disoit-on, résolus de brûler vifs les premiers Prêtres Espagnols qui oseroient paroître chez eux ; les Peres voulurent s'en assurer par eux-mêmes, & furent assez surpris de voir venir au-devant d'eux le Cacique même suivi d'une foule d'Indiens, qui tous les embrasserent & leur témoignerent le plus grand empressement de vivre sous leur conduite. Ils eurent même beaucoup de peine à les faire consentir qu'ils continuassent leur voïage jusqu'à Tarija, d'où le P. de Arcé, sur ce que les Guaranis lui rapporterent de l'accueil qu'on leur avoit fait, ne tarda point à partir avec le Pere Jean-Baptiste de Zea, après qu'on lui eut promis le secours qu'il étoit venu demander dans cette Ville, & qu'il eut reconcilié les deux Caciques Ennemis, ce qui ne lui couta que le voïage.

Ce qu'il y eut de plus surprenant, & ce qui parut un prodige parmi ces Indiens, dont après l'amour de la liberté, la vengeance est la plus forte passion, fut que le Pere de Arcé sut engager les Parens de ceux qui avoient été tués à sacri-

1690. fier leur reſſentiment au bien de la Paix. Le Cacique aggreſſeur fut enſuite celui qui témoigna le plus d'envie d'être inſtruit de la Doctrine Chrétienne ; tous ſes Vaſſaux entrerent dans les mêmes ſentimens, & preſſerent le Pere de Arcé de ne les point quitter. Pour l'engager à leur accorder cette grace, le Cacique le pria de baptiſer ſon Fils qui étoit encore en bas âge. Le Serviteur de Dieu y conſentit ; mais il fit trouver bon au Pere, qu'avant que de ſe fixer dans ſa Bourgade, il allât reconnoître en quelle diſpoſition étoient les Bourgades voiſines à l'égard de la Religion Chrétienne.

Il renvoïa enſuite les Soldats Eſpagnols qui étoient venus avec lui de Tarija, & prit avec le P de Zea la route du Guapay, en ſuivant toujours la Cordilliere Chiriguane. Ils ſouffrirent dans ce voïage tout ce qu'on peut imaginer, parcequ'ils n'avoient point de Guides, & que la famine étoit extrême partout. Mais ils eurent la conſolation de trouver des Peuples, qui les voïoient avec plaiſir, qui les écoutoient avec reſpect, & qui les conjuroient de reſter avec eux. Ils baptiſerent même quelques Moribonds qui les en prierent avec inſtance. Arrivés ſur le bord du Guapay, ils virent venir à eux une Femme qui fondoit en larmes : c'étoit la Sœur d'un Cacique Chiriguane, qui leur dit que ſon Frere avoit été condamné à mort par le Gouverneur de Santa-Crux de la Sierra qui le faiſoit chercher, & auquel il ne pouvoit échaper ; qu'il étoit néanmoins innocent du crime dont on l'accuſoit, & qu'elle les ſupplioit d'emploïer leur crédit auprès de ce Gouverneur pour l'engager à ceſſer ſes pourſuites.

Les Peres de Arcé & de Zea à Santa-Cruz de la Sierra

Cette occaſion parut très propre aux deux Miſſionnaires à leur gagner l'affection de toute la Nation Chiriguane, pour laquelle ils ſe flattoient déja que le jour du Seigneur étoit enfin venu : ils répondirent à cette Femme affligée, qu'ils ſe chargeoient volontiers d'être les Avocats de ſon Frere, qu'elle le leur amenât, & qu'ils s'engageoient à obtenir ſa grace. Elle ſe retira avec cette réponſe ; ſon Frere ne tarda point à ſe rendre auprès des Miſſionnaires, qui partirent auſſi-tôt avec lui pour Santa-Crux, où ils arriverent le vingt-trois d'Octobre. Dom Auguſtin Arcé de la Concha, c'étoit le nom du Gouverneur, les reçut avec les plus grandes marques d'amitié, & leur accorda ſur le champ ce qu'ils lui demanderent pour le Cacique.

Comme une partie de la Nation Chiriguane étoit établie dans

dans le reſſort de ſon Gouvernement, le Pere de Arcé lui communiqua le deſſein, où il étoit de profiter des bonnes diſpoſitions où ces Indiens lui paroiſſoient être, pour leur faire embraſſer la Religion Chrétienne, ſeul moïen, ajoûta-t-il, de les reconcilier ſincerement & pour toujours avec les Eſpagnols, & le pria de contribuer de tout ſon pouvoir à la réuſſite d'une Entrepriſe de ſi grande importance. Dom Auguſtin, qui joignoit à une grande expérience beaucoup de Religion, lui dit qu'il ne doutoit point que ſon zele, & celui des Peres de la Compagnie ne fût très pur, mais qu'il étoit perſuadé qu'il ſeroit beaucoup mieux emploïé auprès de toute autre Nation que celle des Chiriguanes, dont on ne pouvoit ignorer l'éloignement invincible pour le Chriſtianiſme, la légereté, la dureté de cœur, la défiance & la perfidie. 1690.

Le Gouverneur les diſſuade de la Miſſion des Chiriguanes.

Il ajoûta que l'eſpérance du Martyre, dont il paroiſſoit animé, n'étoit pas un motif ſuffiſant pour préférer un Peuple comme celui-là; à beaucoup d'autres, qui n'étoient pas auſſi éloignés du Roïaume de Dieu; que les Chiquites, ſes Voiſins, avoient depuis peu fait avec lui une paix, dont la ſincerité ne lui étoit point douteuſe; qu'ils lui demandoient des Miſſionnaires; qu'il ne lui étoit pas poſſible d'en tirer du Pérou, les Jéſuites de ce Roïaume pouvant avec peine en fournir aux Peuples qui avoient mis en eux toute leur confiance, & les ſeuls Moxes en occupant un très grand nombre; qu'il étoit donc d'avis qu'en laiſſant-là les Chiriguanes, qui n'avoient que des raiſons d'intérêts pour les attirer chez eux, ils ſe chargeaſſent des Chiquites; qu'il répondoit de leur docilité; qu'il en alloit écrire à leur Provincial, & s'il en étoit beſoin, qu'il s'adreſſeroit au Pere Tyrſe Gonzalez, Général de la Compagnie, ſon ancien Ami.

Il leur propoſe des Chiquites.

Les deux Peres lui répondirent qu'ils n'avoient point d'autres vûes que de gagner des Ames à Jeſus-Chriſt, & qu'avec la Miſſion de leurs Supérieurs, ils ſeroient toujours prêts à marcher où l'on voudroit les envoïer; qu'ils en avoient actuellement une pour les Chiriguanes, & qu'il ne dépendoit point d'eux de la changer. Ils prirent enſuite congé du Gouverneur, & retournerent ſur le Guapay, où l'accueil que leur firent les Chiriguanes, charmés du ſervice qu'ils venoient de rendre à un de leurs Chefs, leur firent oublier tout ce que le Gouverneur de Santa-Cruz leur avoit dit. Ils ne voulurent pourtant prendre aucun engagement avec ces Indiens, qui les

1690. preſſoient de fonder une Réduction pour eux; ils ſe contenterent de leur promettre que s'ils perſiſtoient dans leurs bons ſentimens, ils ne les abandonneroient pas; & pour gage de la parole qu'ils leur donnoient, ils leur laiſſerent un de leurs Guaranis, qu'ils chargerent de commencer, pendant leur abſence, l'inſtruction des Enfans.

Réduction projettée ſur le Guapay.

Les Chiriguanes ne voulurent pourtant les laiſſer partir qu'après les avoir conduits ſur un emplacement qu'ils jugeoient très commode pour y établir une Réduction. Ils l'accepterent, & donnerent par avance à la future Colonie le nom de *la Préſentation de Notre-Dame*, après y avoir dit la Meſſe le jour même que l'Egliſe a conſacré à la Préſentation de Marie dans le Temple. Sept Caciques promirent de s'y rendre avec tous leurs Vaſſaux; & les deux Peres, ne doutant plus qu'ils n'euſſent bientôt la conſolation de voir une Egliſe floriſſante ſur le Guapay, ſe hâterent de terminer des affaires qui les appelloient ailleurs, pour revenir mettre la derniere main à ce nouvel Etabliſſement. Ils marcherent enſemble pendant quelques jours, puis ils ſe ſéparerent. Le Pere de Zea prit le chemin de la Plata pour y conferer avec l'Archevêque de cette Ville, & avec le Préſident de l'Audience roïale, ſur la conduite qu'il falloit tenir avec les Chiriguanes: le Pere de Arcé retourna à la Vallée des Salines, pour empêcher que le défaut de ſubſiſtance ne rendît inutile tout ce qu'il y avoit commencé. Le jeune Porcel, qui paroît ne l'avoir point quitté juſques-là, & qui lui étoit d'un grand ſecours dans les plus grands embarras où il ſe trouvoit ſouvent, fit encore ce voïage avec lui.

Les Eſpagnols s'oppoſent à la Miſſion des Chiriguanes.

Les premiers de ces embarras furent cauſés par quelques Apoſtats qui travaillerent ſous main à rompre toutes ſes meſures; mais des Eſpagnols lui en firent bientôt naître, dont il eut beaucoup plus de peine à ſe tirer. Ils avoient pris de grands ombrages du projet d'une Réduction dans la Vallée des Salines, parcequ'accoutumés à faire des courſes de ce côté-là pour y enlever des Indiens & en faire des Eſclaves, ils comprirent que cet Etabliſſement alloit oppoſer à leur cupidité une barriere qu'ils ne pourroient pas forcer. Pour parer ce coup, ils emploïerent ſes plus noires calomnies. Elles ſe répandirent juſqu'à la Plata, où l'Audience roïale en fut indignée, & donna de bons ordres pour les faire ceſſer. Le Pere de Zea, qui étoit encore dans cette Capitale des Charcas,

en fut chargé, & partit ſur le champ avec le Pere Diegue Centeno pour Tarija, où ils arriverent à la mi-Mars 1691. 1691.

Le Pere de Arcé les y joignit peu de tems après, & en partit au bout de quelques jours avec eux, pour viſiter les Bourgades Chiriguanes des environs, d'où il eſperoit tirer beaucoup de Proſélytes pour la Préſentation. Ils furent reçus dans pluſieurs avec de grandes démonſtrations d'une affection ſincere, mais ils entrevirent dans quelques autres qu'on n'y étoit pas auſſi bien diſpoſé qu'on le paroiſſoit. Ils découvrirent même bientôt que des Particuliers ne cherchoient que des occaſions, ou de les faire périr, ou de les obliger à ſortir du Païs. C'étoit l'effet des intrigues des deux Caciques Apoſtats dont j'ai parlé, qui prévoïant que ſi la Religion Chrétienne y prenoit le deſſus, ils ne pourroient point garder leurs Concubines, ou qu'il faudroit qu'ils s'exilaſſent de leur Païs, ce que les Indiens regardent comme le plus grand des malheurs, mettoient tout en œuvre pour empêcher cette révolution. Semences de défiances parmi les Chiriguanes.

Mais comme ils ne ſe croïoient point encore aſſez forts pour agir ouvertement, ils ſe contentoient de ſemer partout de grandes défiances des Eſpagnols en général, & des Peres de la Compagnie en particulier, aſſurant que ces Religieux quelque zélés qu'ils paruſſent pour la liberté des Indiens, étoient dans le fond les Emiſſaires ſecrets de leurs Compatriotes, pour les faire tomber dans le piege que ceux-ci leur tendoient. Ils allererent répandre ces ſoupçons dans toute la Cordilliere Chiriguane; & quelques-uns en paſſant par Tariquea, eſſaïerent d'engager dans leur Parti le Cacique de cette Bourgade, l'Homme de toute la Nation le plus affectionné aux Miſſionnaires; mais il leur parla avec tant de force, qu'il crut pouvoir ſe flatter de leur avoir fait prendre des ſentimens plus raiſonnables.

Il ſe trompoit: quelque tems après le Pere de Arcé eut avis qu'il y avoit une Conſpiration prête à éclore contre lui & contre les Proſélytes qu'il avoit déja raſſemblés dans la Vallée des Salines. Le bruit courut même qu'une Armée de Tobas y marchoit à la ſollicitation des deux Caciques, & que les Peres de Zea & Centeno, qui retournoient ſur le Guapay, étoient tombés entre les mains de ces Barbares, & en avoient été maſſacrés. Les Tobas s'étoient effectivement mis en campagne pour fondre ſur la Vallée des Salines; mais on eut bientôt avis qu'ils étoient retournés ſur leurs pas, & que Conſpiration découverte.

1691. les deux Miſſionnaires, après avoir eſſuïé quelques mauvais procédés de la part d'un Cacique, qui vouloit leur boucher le paſſage, s'étoient heureuſement tirés de tous les pieges qu'il leur avoit tendus, & qu'ils étoient arrivés à la Préſentation.

Projet du Provincial des Jéſuites pour la converſion des Chiriguanes.

Sur ces entrefaites le Pere de Arcé reçut une Lettre du Pere Grégoire de Orozco, ſon Provincial, qui lui mandoit que pour procéder plus ſûrement dans ſes Entrepriſes, il convenoit de commencer par établir une Réduction le plus près qu'il ſe pourroit de Tarija, afin que quand elle ſeroit ſolidement établie, & en état de n'avoir rien à craindre de la part des Infideles, elle pût faciliter les autres Etabliſſemens, qu'il faudroit toujours faire de proche en proche, en avançant vers la partie du Chaco qu'occupoient les Chiriguanes. Rien n'étoit mieux penſé; & comme la Vallée de Tariquea étoit le lieu le plus convenable pour ce que propoſoit le Provincial, & qu'on pouvoit compter ſur le Cacique du Lieu, le Pere de Arcé s'y achemina ſur le champ.

Conſeil des Chiriguanes à ce ſujet.

Le Cacique le reçut très bien, & lui renouvella toutes les aſſurances de l'attachement inviolable qu'il lui avoit voué; mais il lui ajoûta qu'aïant découvert que quelques-uns de ſes Vaſſaux, & quelques Caciques voiſins, n'étoient pas dans les mêmes ſentimens que lui, il jugeoit dangereux de faire aucune démarche ſans l'avoir auparavant communiquée aux principaux Chefs de ſon Canton; qu'il eſpéroit que par cette condeſcendance il les engageroit à entrer dans ſes vûes; qu'il alloit pour cela les aſſembler, & qu'il le prioit de s'y trouver. Le Pere le lui promit: le jour fut marqué au trentieme de Juillet; mais les préparatifs & la forme de cette Aſſemblée lui firent craindre que le réſultat n'en fût pas heureux; & toutes réflexions faites, il fit trouver bon au Cacique qu'il n'y parût point.

On attendit, pour commencer à déliberer, que la nuit fut tout-à-fait obſcure; & la premiere choſe que l'on fit, fut un grand feſtin, qu'on interrompit ſouvent pour danſer & pour chanter. A la fin de chaque danſe on but à la ronde à la ſanté de tous les Conviés, puis on parla d'affaires. Cela dura juſqu'au point du jour. Alors, quoiqu'on fût au cœur de l'Hiver, tous allerent ſe baigner dans la Riviere. Au ſortir du bain on ſe ſépara: tous ornerent leurs têtes de plumes d'Oiſeaux, & ſe peignirent le corps de différentes couleurs. Ils ſe remirent enſuite à boire & à manger, & tout ſe paſſa dans ce déjeuner, comme au ſouper de la veille.

On y avoit encore invité le Miſſionnaire, qui répondit que le chant lui faiſoit beaucoup plus de plaiſir de loin que de près. Il paſſa enſuite le reſte du jour en prieres, comme il avoit fait la plus grande partie de la nuit; & le ſoir on vint lui dire que la réſolution qu'on avoit priſe dans le Conſeil étoit que les Peres de la Compagnie pouvoient établir une Réduction dans la Vallée de Tariquea, mais à ces trois conditions; la premiere, qu'on ne les transfereroit jamais hors de cette Vallée; la ſeconde, qu'on n'y forceroit perſonne à ſe faire Chrétien, ni ceux qui auroient pluſieurs Femmes à ſe contenter d'une; la troiſieme, que les Enfans n'y ſeroient emploïés à aucun ſervice, pas même à celui de l'Egliſe. 1691. Réſultat du Conſeil.

Le Pere de Arcé ne voulut pas s'expliquer ſur ce qu'il penſoit de ces conditions, & répondit en des termes généraux, qui ne l'engageoient à rien, & dont on ſe contenta. Il eſpéroit bien qu'avec le tems, & lorſque le nombre des Chrétiens auroit prévalu, il ne ſeroit pas difficile de faire entendre raiſon aux autres ſur ce qu'elles contenoient de contraire à la ſainteté de la Religion, au bon ordre, & à la tranquillité publique, ou de les engager à ſe retirer d'eux-mêmes. L'Aſſemblée inſiſta pour l'obliger à s'expliquer davantage, & il répondit qu'il étoit trop tard, mais que le lendemain il iroit parler aux Caciques. Il y alla & les trouva encore aſſemblés; il leur fit un aſſez long diſcours, qui fut écouté avec beaucoup d'attention, & ſuivi d'une acclamation générale.

Le Cacique de Tariquea, prenant enſuite la parole, remercia le Dieu des Chrétiens de leur avoir envoïé un Pere ſi zélé pour le ſalut de leurs Ames, & qui avoit ſi fort à cœur leurs véritables intérêts. Dès qu'il eut ceſſé de parler, tous conduiſirent l'Homme Apoſtolique dans la Vallée, où l'on choiſit un Emplacement pour la Réduction. Il en prit poſſeſſion dans les formes ordinaires, & lui donna le nom de Saint-Ignace, parceque cet Etabliſſement avoit été réſolu le jour de la Fête du Saint Fondateur de la Compagnie. On mit ſur le champ la main à l'œuvre; & comme il reſtoit encore quelques arrangemens à prendre, qui ne demandoient pas la préſence du Pere, il crut pouvoir aller terminer quelques affaires dans la Vallée des Salines. Mais à-peine y étoit-il arrivé, qu'on vint lui dire que la Réduction étoit perdue ſans reſſource, s'il n'accouroit ſur le champ à ſon ſecours. La Réduction eſt fondée.

Il partit dans le moment avec Dom Diegue Porcel,

1691. & ils arriverent fort à propos. Les mêmes Apoſtats, qui s'étoient toujours oppoſés à l'Etabliſſement de cette Colonie, & quelques Chiriguanes qu'ils avoient gagnés, profitoient de ſon abſence pour inſpirer aux autres leurs ſentimens, & en avoient déja gagné pluſieurs. La préſence du Miſſionnaire & du Meſtre de Camp, raſſura ceux qui chanceloient, fit reprendre cœur à ceux qu'on avoit intimidés, & obligea les mal intentionnés à ſe retirer ou à ſe contenir. Mais ce n'étoit pas encore aſſez que d'avoir arrêté les progrès du mal, il falloit encore en arracher juſqu'à la racine. Les plus ſages furent d'avis de donner à la nouvelle Bourgade une forme de Gouvernement, où l'on fût autoriſé à reprimer par la crainte du châtiment quiconque entreprendroit d'y troubler le bon ordre; & le Pere de Arcé engagea les principaux, qui avoient eux-mêmes ouvert cet avis, à faire ſur le champ l'élection d'un Corrégidor. Le choix tomba ſur le Cacique, auquel on étoit principalement redevable de tout ce qui s'étoit fait: il ſe nommoit *Chambidury*. Il fut généralement accepté; & pour lui donner une autorité, qui le fît reſpecter & craindre, il engagea le Commandant de la Ville à lui donner publiquement le Bâton de Corrégidor.

Trouble dans la Réduction, & comment le P. de Arcé y remédie.

Quelques affaires, que l'Homme Apoſtolique avoit à terminer avec ſon Provincial, l'empêcherent de retourner à Tariquea avec le Corrégidor, & cela fut cauſe qu'il n'y retourna jamais. Car ſur ces entrefaites, le Pere de Orozco reçut une Lettre du Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra, qui le prioit inſtamment de le lui envoïer pour commencer cette Miſſion des Chiquites qu'il avoit tant à cœur, & qui lui repréſentoit cette Entrepriſe comme l'affaire la plus importante à la Religion & aux intérêts du Roi, par conſéquent la plus digne du zele de la Compagnie, qui ſe fût encore préſentée depuis ſon entrée dans ces Provinces. Cette Lettre embarraſſa beaucoup le Provincial, qui faute de Sujets ne pouvoit envoïer le Pere de Arcé aux Chiquites, ſans manquer l'occaſion de réduire les Chiriguanes ſous le joug de l'Evangile, & ſans fermer peut-être pour toujours le Chaco aux Miſſionnaires.

Nouvelles inſtances du Gouverneur de Santa-Cruz pour la Miſſion des Chiquites.

1692. Mais la Providence, qui avoit deſtiné le P. de Arcé pour être l'Apôtre des Chiquites, & le Fondateur d'une nouvelle République Chrétienne dans l'Amérique méridionale, tira le Provincial de peine, lorſqu'il s'y attendoit le moins. Il reçut

Arrivée d'un grand nombre de Jéſuites au Paraguay.

peu de jours après la nouvelle de l'arrivée de quarante Jésuites à Buenos Ayrès, & il manda sur le champ au Recteur du College de cette Ville d'en faire partir en diligence cinq, avec deux anciens Missionnaires pour Santa-Cruz de la Sierra, & le Pere de Arcé eut en même tems ordre de s'y rendre, après avoir établi le Pere Tolo à Tariquea. La faute qu'il fit fut de mander au Recteur de Buenos Ayrès de faire embarquer les cinq nouveaux Missionnaires, sur Rio de la Plata ; car ces Peres, après avoir essuïé de grandes fatigues, & perdu beaucoup de tems dans ce voïage, furent obligés de rebrousser chemin, ne pouvant trouver une route sûre pour se rendre par terre à Santa-Cruz. 1692.

Le Pere de Arcé de son côté n'avoit pas differé d'un moment à exécuter l'ordre qu'il avoit reçu de partir pour Santa-Cruz. Il passa par la Présentation, & trouva cette Eglise en assez bon état ; mais comme il n'y avoit pas de quoi occuper deux Missionnaires, il en retira le Pere Centeno, & le mena avec lui à Santa-Cruz. Le Pere de Zea demeura encore quelque tems à la Présentation, & eut ensuite ordre d'aller joindre le Pere de Arcé. Les Peres Suarez & Cavallero le remplacerent à la Présentation, où ils s'apperçurent bientôt que tout le bien qu'on y pouvoit faire, se réduisoit à baptiser des Enfans à l'article de la mort, & que tous les Adultes ne donnoient que des promesses de se faire Chrétiens, sans jamais pouvoir se résoudre à tenir leur parole, ceux même qui avoient le plus vivement pressé cet Etablissement, aïant laissé échapper le moment de la Grace, & ne donnant plus aucune espérance d'embrasser le Christianisme.

Les Réductions des Chiriguanes sont abandonnées.

Les deux Missionnaires ne se rebutoient pourtant pas, & avec une longanimité digne du Dieu qu'ils servoient, travailloient à faire reprendre à ces cœurs rebelles les premiers sentimens qu'ils avoient fait paroître ; lorsque tout-à-coup ces Barbares s'étant assemblés tumultuairement, réduisirent en cendres l'Eglise & la Maison des Peres, qui furent obligés, pour mettre leur vie en sûreté, de se réfugier à Santa-Cruz. La Réduction de Tariquea ne se soutint pas même aussi longtems que celle de la Présentation. Les Missionnaires y tinrent bon, tandis qu'ils n'eurent à essuïer que des avanies de la part de ceux, dont ils s'étoient toujours défiés ; mais le mal aïant gagné jusqu'à ceux sur lesquels ils comptoient le plus, ce fut pour eux une nécessité d'abandonner une terre ingrate, qui se refusoit à la culture.

1692. Ils se retirerent avec le petit nombre de ceux qui leur étoient restés fideles, à la Valée des Salines ; mais ce dernier asyle leur manqua encore bientôt, & si l'on ne désespera point alors de la conversion des Chiriguanes, c'est qu'il n'appartient point aux Hommes, encore moins aux Ministres de l'Evangile qu'aux autres, de mettre des bornes aux miséricordes du Seigneur. D'ailleurs les Chiquites commençoient déja à dédommager les Missionnaires de l'inutilité de leurs tentatives pour faire goûter aux Peuples du Chaco les vérités éternelles, & l'on reconnut enfin que le Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra avoit également bien jugé des uns & des autres. Mais avant que d'aller plus loin, il est nécessaire de bien faire connoître une Nation qui va désormais faire une grande figure dans cette Histoire.

Description du Païs des Chiquites.

On comprend sous le nom de Chiquites, un assez grand nombre de petites Nations répandues dans cette étendue de Païs, qui est borné à l'Orient par les Moxes & les Baures, & qui n'a point de bornes marquées à l'Occident : plus on y avance au Nord, plus le Païs s'élargit, & il a très peu de largeur dans la Partie méridionale. Sa longueur s'étend depuis les quatorze dégrés de Latitude australe, jusqu'au vingt & un. Dans sa Partie orientale, il est arrosé par quelques Rivieres, & on y trouve aussi un assez grand nombre de Marais ou de Lagunes. Sa Partie occidentale est traversée par deux Rivieres, qui étant fort proche l'une de l'autre à leur source, s'éloignent ensuite en tournant du Midi au Nord par l'Est, puis se réunissent ensemble dans le Mamoré, avec lequel elles se déchargent, sous le nom de *Rio de la Madera*, dans le grand Fleuve des Amazones ; ces deux Rivieres sont le *Guapay* & le *Pirapiti*.

La premiere, après avoir porté à sa source le nom de *Rio Grande*, qu'elle ne mérite pas même à l'endroit où elle est le plus large, non plus que plusieurs autres auxquelles on l'a donné fort gratuitement dans cette Partie de l'Amérique méridionale, prend dans un demi-cercle qu'elle forme, celui de Guapay, & renferme dans son circuit la Ville de Santa-Cruz de la Sierra. Le Pirapiti, au sortir du Chaco pour entrer dans le Païs des Chiquites, change son nom en celui de Riviere de *Saint-Michel*, puis en celui de Sara, sous lequel il se joint au Guapay, après avoir tourné long-tems, & le conserve jusqu'à sa décharge dans le Mamoré. Une chaîne de Montagnes borde

borde le Païs des Chiquites au Nord, & le Chaco le borne au Midi. Il eſt partout aſſez montueux, & couvert d'épaiſſes Forêts, où l'on trouve une très grande quantité d'Abeilles ; celles qu'on nomme *Opemus*, & dont j'ai déja parlé, y ſont ſurtout très communes. Auſſi la cire & le miel ſont-ils la plus grande richeſſe des Habitans. 1692.

Les bords des Rivieres, des Ruiſſeaux & des Lagunes ſont couverts de Tortues & de toutes ſortes de Gibier. Les Poules, les Singes, les Cerfs, les Bufles, les Chevres de Montagnes y fourmillent en beaucoup d'endroits, moins cependant que les Couleuvres & les Viperes, qui toutes ſont venimeuſes, mais plus ou moins. Il y en a dont le venin, n'eût-on été piqué qu'à l'extrêmité du pied, monte d'abord à la tête, cauſe le délire, enſuite un affoibliſſement général de tout le corps, lequel eſt bientôt ſuivi de la mort. Le venin de la plûpart des autres n'eſt point mortel, il s'évapore avec le ſang, qu'il fait ſortir de tous les conduits du corps, & on en eſt quitte pour un peu de foibleſſe. Les terres de ce Païs ſont preſque partout mauvaiſes ; & il ſeroit abſolument ſtérile, ſi, depuis le mois de Septembre juſqu'au mois de Mai, les pluies n'y tomboient en ſi grande abondance, que non-ſeulement les Campagnes en ſont inondées, mais qu'il ſe forme partout des Lagunes & de gros Ruiſſeaux, qui ſe trouvent bientôt remplis de Poiſſons.

Dès que les eaux ſont écoulées, on ſeme du maïz, du coton, des cannes de ſucre, du riz, du tabac, & pluſieurs autres ſortes de légumes & de fruits : on n'y connoît ni la vigne, ni le froment. Les chaleurs ſont grandes partout, exceſſives en pluſieurs endroits, & le climat eſt fort inconſtant, ce qui cauſe de fréquentes & de fâcheuſes maladies. Les accidens apoplectiques y ſont ſurtout très fréquens, & la peſte y revient toutes les années ; mais ſi l'on en meurt, c'eſt beaucoup moins par la force du mal, que par l'ignorance des Médecins, dont tout l'art conſiſte en deux remedes, pour toutes les eſpeces de maladies. Le premier eſt de ſucer la partie malade : le ſecond, de faire mourir une Femme qu'ils nomment ; les Chiquites s'étant mis dans la tête que ce ſexe eſt la cauſe de tous nos maux. Et dans cette perſuaſion, laquelle eſt fort commode pour les Maris qui veulent ſe défaire de leurs Epouſes, il leur eſt facile d'engager le Médecin à prononcer contre elles un Arrêt de mort, dont il n'y a point d'appel,

1692. parceque c'eſt le Cacique même de la Bourgade, qui en eſt le Médecin, & l'exécuteur de ſon ordonnance. Ordinairement il commence par ſe bien nourrir aux dépens du Malade, auquel il donne pour toute nourriture un peu de maïz. S'il n'en veut point manger, il le laiſſe mourir de faim, & dit que c'eſt lui-même qui ſe tue.

Ce qu'il examine d'abord avec le plus d'attention, eſt ſi le Malade n'a point renverſé la Chica, eſpece de bierre faite de riz, extrêmement forte, & qui eſt la boiſſon favorite de tous les Indiens de ce Continent; s'il n'a point jetté aux Cochons des morceaux de chair de Tortues, ou de quelqu'autre Animal. Dans le premier cas, s'il s'avoue coupable, le Médecin commence par ſucer l'endroit du corps, où la douleur eſt la plus vive: ſi cela ne réuſſit point; » c'eſt, dit le Doc- » teur, l'eſprit qui préſide à la Chica, qui vous punit, il s'agit » de l'appaiſer ». Dans le ſecond, il frappe à grands coups la terre autour du Malade, pour chaſſer l'eſprit mal-faiſant.

Portrait & caractere des Chiquites.

Le nom de Chiquites, que les Eſpagnols ont donné à ces Indiens, pourroit donner lieu de croire qu'ils ſont d'une plus petite taille que tous les autres Habitans de cette Partie du Nouveau Monde; mais on ſe tromperoit. Leur taille eſt communément au-deſſus de la médiocre. L'origine de ce nom, ſi on en croit le Pere Fernandez (1), vient de ce que leurs Cabannes avoient des portes ſi baſſes, que pour y entrer il falloit ſe baiſſer juſqu'à terre. La raiſon qu'ils avoient d'en uſer ainſi, étoit d'y être plus à couvert des fleches de leurs Ennemis, & moins expoſés à la perſécution des Mouches & des autres Inſectes de cette eſpece, dont l'air eſt toujours rempli dans ce Païs là. Du reſte, ils ſont extrêmement forts & robuſtes, ont le jugement fort bon, & beaucoup de pénétration dans l'eſprit. Ils ſont vrais, & participent aſſez peu aux défauts, qui ſont les plus univerſels parmi les autres Américains méridionaux, comme l'inconſtance, l'indolence & la pareſſe. Ils ſont laborieux, ou le deviennent aiſément, en quoi ils ont ſur les Guaranis un avantage qui a épargné bien des peines & bien des ſoins à leurs premiers Miſſionnaires. On n'a même remarqué en eux aucune inclination vicieuſe, ſi on en excepte l'ivrognerie, dont ils contractoient l'habitude dès l'enfance, & ils ſont peut-être de tous les Indiens

(1) *Relacion hiſtorial de los Chiquitos.*

de ce Continent les moins sujets à l'impudicité, & les plus aisés à corriger. 1692.

Les traits de leur visage n'ont rien de fort étranger par rapport à nous, & il seroit assez difficile de les distinguer des Espagnols, si leur teint étoit moins olivâtre. Quand ils ont passé l'âge de vingt ans ils laissent croître leurs cheveux, ce qui n'est point permis jusques-là, & c'est une beauté parmi eux de les avoir fort longs; ils n'ont presque point de barbe, & le peu qu'ils en ont, commence fort tard à pousser. Les Femmes portent une espece de camisole de coton, dont les manches ne passent point les coudes; les Hommes sont vêtus à-peu-près de même; les jeunes Gens étoient absolument nus quand les Missionnaires sont entrés chez eux. Mais dans les Fêtes & les actions de cérémonies, ils ornoient leur têtes de plumes d'Oiseaux de différentes couleurs; ils sont agiles, courageux, & fort habiles à manier leurs armes, qui sont les mêmes que celles de toutes les Nations du Paraguay.

Leur Gouvernement, leurs guerres & leurs mariages

Il n'y avoit parmi eux aucune sorte de Gouvernement reglé, mais ils se conduisoient presque toujours par l'avis des Anciens. La dignité de Cacique n'étoit point héréditaire, elle se donnoit aux plus braves, mais on n'y avoit attaché aucune autorité. Il falloit peu de choses aux Chiquites pour les résoudre à la guerre; ils s'y déterminoient par le seul motif de faire paroître leur courage. Aussi s'étoient-ils rendus formidables à tous leurs Voisins. Ordinairement ils traitoient bien leurs Prisonniers, ils les regardoient comme leurs propres Enfans, & leur donnoient leurs Filles en mariage. Les seuls Caciques pouvoient avoir deux ou trois Femmes: les Particuliers n'en avoient qu'une; mais il leur étoit libre de la renvoïer & d'en prendre une autre. Un jeune Homme trouvoit difficilement à se marier, quand il n'avoit pas fait ses preuves de bravoure, ou s'il n'étoit pas bon Chasseur. Quant à leurs Enfants, ils ne leur donnoient aucune sorte d'éducation.

Leur maniere de vivre.

Leurs Villages étoient ordinairement dans les Bois; leurs Cabannes étoient de paille. Leurs Festins, surtout quand ils vouloient régaler des Etrangers, duroient deux ou trois jours: ils commençoient par conjurer les Démons de n'en point troubler la joie, & ils accompagnoient cette priere de grands cris, en frappant la terre à grands coups de Macanas. Presque tout le repas consistoit à boire la Chica, qui les enivroit d'abord, & la Fête n'étoit plus alors qu'une bacchanale: pref-

1692. que perſonne n'en ſortoit ſans être bleſſé, & il reſtoit ordinairement quelqu'un ſur la place. Les Conviés ne laiſſoient pas de remercier celui qui les avoit invités, & on ne conſervoit aucun reſſentiment de tout ce qui étoit arrivé pendant l'ivreſſe.

Ces Indiens ſe levoient toujours de grand matin, & à la pointe du jour ils déjeunoient ; ils ſe divertiſſoient enſuite à jouer de certains inſtrumens qui reſſemblent aſſez à nos flutes. Cela duroit juſqu'à ce que le Soleil eût ſéché la roſée, dont ils croïoient qu'il eſt dangereux d'être mouillé. Alors ils travailloient juſqu'à midi à leurs champs, ou à quelqu'autre ouvrage, ſi leurs terres étoient inondées : le reſte de la journée on ne s'occupoit que de jeux & de viſite. Tout le travail des Femmes conſiſtoit à porter du bois & de l'eau dans leurs Cabannes, à faire cuire le riz & le maïz, à filer du coton pour les camiſoles, & pour les hamachs, qui n'étoient que pour les Perſonnes mariées, tous les autres n'aïant pour lit qu'une natte étendue ſur des morceaux de bois aſſez peu unis. Pour l'ordinaire on ſoupoit au coucher du Soleil, & immédiatement après les Hommes & les Femmes alloient dormir ; mais les jeunes Gens paſſoient une partie de la nuit à danſer au ſon des inſtrumens, les Garçons d'un côté & les Filles de l'autre. Après la récolte on alloit à la chaſſe, & on ſe diviſoit en pluſieurs bandes ; on faiſoit boucaner les viandes pour les conſerver, & chacun étoit de retour au mois d'Août, pour faire les ſemences.

Leurs idées ſur la Religion & ſur les Eclipſes.

On n'a trouvé parmi les Chiquites aucune trace bien marquée de Religion ; mais ils craignoient les Démons, qui, diſoient-ils, ſe faiſoient voir à eux ſous des formes horribles. Ils croïoient les Ames immortelles, & ils enterroient avec les Morts de quoi nourrir leurs Ames, & des armes pour la chaſſe, afin qu'elles puſſent ſe fournir de quoi vivre, quand ces proviſions ſeroient conſumées. Ils appelloient la Lune leur Mere, & quand elle s'éclipſoit, ils s'imaginoient que c'étoient des Cochons qui la mordoient, & la mettoient toute en ſang, parceque pour l'ordinaire ſa couleur eſt un peu rouge en cet état : pour la délivrer de la gueule de ces Animaux, ils ne ceſſoient de tirer des fleches en l'air, juſqu'à ce qu'elle fût revenue dans ſon état naturel. Le tonnerre & les éclairs, ſelon eux, étoient formés par les Ames des Morts qui étoient allés ſe loger parmi les Etoiles, avec leſquelles elles ſe querelloient.

Ils regardoient les Sorciers comme les Ennemis du Genre humain, & mettoient en pieces tous ceux qu'ils soupçonnoient de l'être. 1692.

Ils étoient extrêmement superstitieux, & on les voïoit sans cesse chercher dans les cris des Animaux, & dans les chants des Perroquets, des présages de ce qui devoit leur arriver. Ils prétendoient même voir dans leurs armes des signes de l'avenir. S'ils s'y croïoient menacées d'une irruption de leurs Ennemis, ou de quelque autre désastre, on les voïoit pâlir, puis s'enfuir dans les Bois, le Mari d'un côté & la Femme de l'autre, sans se mettre en peine de ce que deviendroient les Enfans, s'ils ne pouvoient pas les suivre. Ils ne songeoient pas même à emporter de quoi y subsister, d'où il arrivoit qu'une simple terreur panique en faisoit périr un grand nombre, de faim & de misere.

Ces extrêmités étoient cause qu'encore qu'ils eussent conçu une haine implacable contre les Espagnols, & qu'ils fussent persuadés que ceux qui tomboient entre leurs mains, en étoient fort maltraités, ils ne faisoient aucune difficulté de leur vendre à vil prix les Personnes qui leur devoient être les plus cheres, le Mari sa Femme, le Pere ses Enfans, le Frere sa Sœur, pour un couteau, ou autre chose de même valeur. Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que ces Hommes que la superstition rendoit si timides, & que la moindre surprise déconcertoit jusqu'à ce point, étoient intrépides quand ils n'avoient pas eu le tems de reflechir sur le danger où ils se trouvoient, & que l'inégalité des forces n'étoit jamais pour eux une raison de ne point attaquer l'Ennemi.

De la Langue Chiquite.

La Langue Chiquite est très difficile à apprendre; d'ailleurs chaque Canton, & quelquefois chaque Village a son idiome particulier, de sorte que les premiers Missionnaires, qui ont travaillé à former cette nouvelle Eglise, ont avoué qu'au prix de ce qu'il leur en coûtoit pour étudier tant de jargons, ils comptoient pour rien toutes leurs autres fatigues, quoiqu'elles fussent extrêmes. Cette diversité de langage, & les différens noms que portent ces Indiens, chaque Bourgade aïant le sien, ne sont pas les seules choses qui les distinguoient les unes des autres. On y remarquoit encore d'assez grandes différences dans les usages, dans le caractere, & par rapport à la Religion. Les uns étoient plus aisés à civiliser, d'autres étoient plus superstitieux: ceux-ci assez doux & assez

1692. dociles, ceux-là presqu'intraitables. Il y en avoit qui rendoient un culte réglé aux Démons qu'ils s'imaginoient voir ou entendre, & qui avoient des Prêtres. Enfin on en a trouvé qui étoient tout-à-fait Barbares, & fort décriés pour leur mauvaise foi.

Premiere connoissance qu'on a eue des Chiquites.

Les premiers Conquérans du Pérou ont connu les Chiquites, & n'ont jamais pu les subjuguer. On peut voir ce qu'en ont dit le P. Joseph de Acosta dans l'excellent Ouvrage qu'il a composé en Latin, sur la maniere de travailler à la Conversion des Indiens (1), le célebre Jurisconsulte Dom Jean de Solorzano, au Chapitre neuvieme de sa politique Indienne, & Dom Alphonse de la Peña, Evêque de Quito, dans la Préface du second Livre de son Itineraire. Il paroît que Nuflo de Chavez, dont nous avons souvent parlé au second Livre de cette Histoire, & qui fut obligé de se battre contre les Chiquites, vécut quelque tems en assez bonne intelligence avec eux, après qu'il eut bâti l'ancienne Ville de Santa-Cruz de la Sierra; mais j'ai de la peine à croire ce que quelques-uns ont dit, qu'il avoit su les engager à païer un Tribut à la Couronne de Castille. Ce qui est certain, c'est que depuis qu'on eut transferé Santa-Cruz, où elle est présentement, ce qui fut l'ouvrage de Dom François de Tolede, Viceroi du Pérou, ces Indiens ont presque toujours fait la guerre aux Espagnols, jusqu'à l'année 1690, que Dom Augustin Arcé de la Concha fit la paix avec eux, & la rendit éternelle en procurant leur conversion à la Foi Catholique. L'occasion étoit d'autant plus favorable, que les Mamelus commençoient à faire des Courses dans leur Païs, & que ces Indiens se trouvoient par-là entre deux feux : Dom Augustin en profita.

Ce n'étoit pas la premiere fois qu'on avoit annoncé Jesus-Christ aux Chiquites; mais on les avoit abandonnés, je ne sais pour quelle raison; & au tems dont je parle, il ne restoit plus parmi eux aucune trace de Christianisme. On en avoit gagné plusieurs à Jesus-Christ avant la transmigration de Santa-Cruz; mais ce changement n'aïant pas fait plaisir à quelques-uns de ses Habitans, il y en eut un certain nombre qui resterent parmi les Chiquites, & formerent au pied d'une Montagne une petite Bourgade, qu'ils nommerent *Saint-François*; d'autres se retirerent chez les Moxes, & il y en eut qui s'étant embarqués sur le Mamoré, le descendirent jusqu'au

(1) *De procurando Indis Evangelio.*

Marañon, & passerent de-là en Espagne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que les *Panoquis*, une des Nations Chiquites, dont plusieurs étoient Chrétiens, & avoient été donnés en Commande aux Habitans de l'ancienne Santa-Cruz, profiterent de la transmigration de cette Ville pour secouer le joug, perdirent la Foi en recouvrant leur liberté, & devinrent furieux contre les Espagnols. 1692.

La nouvelle Santa-Cruz est située, par les quatorze dégrés vingt minutes de Latitude australe, au pied d'une chaîne de Montagnes, qui termine au Nord le Païs des Chiquites, & qui s'étend au Nord-Est jusqu'au Lac des Xarayez. On lui donna d'abord le nom de *San Lorenzo*, & il paroît qu'on le lui donne encore dans quelques Actes publics. Je n'ai trouvé nulle part ce qui avoit engagé Dom François de Tolede à la changer de place. Quelques-uns ont conjecturé que ce fut pour la mettre plus l'abri des hostilités des Chiquites; mais la guerre aïant continué depuis ce changement de situation, entre les Espagnols & ces Indiens, cette conjecture ne me paroît pas fondée. La nouvelle Santa-Cruz est la Capitale d'une Province, qui pour le civil est du ressort de l'Audience roïale des Charcas, & son Evêque est suffragant de l'Archevêque de la Plata. Situation de la nouvelle Santa Cruz.

Pour revenir au projet de Dom Augustin Arcé, ce Gouverneur, aïant gagné par ses bonnes manieres les Chiquites, crut les trouver assez disposés à embrasser le Christianisme, & pour les y engager davantage, il leur fit esperer qu'ils n'auroient point d'autres Missionnaires que les Jésuites, & par conséquent qu'ils n'auroient rien à craindre pour leur liberté. Tels furent les arrangemens de la Providence, pour la fondation de la seconde République Chrétienne, que ces Religieux ont formée sur le modele de la premiere, à laquelle il est vrai de dire qu'elle ne cede aujourd'hui que par le nombre des Réductions; & c'est ainsi que le Pere de Arcé se trouva conduit, par des voies qui lui étoient inconnues, dans cette Province pour l'accomplissement des desseins que Dieu avoit sur eux.

Mais au moment qu'il les connut, il comprit qu'il n'y avoit que le bras tout puissant de celui qui l'avoit choisi pour l'exécution d'une si belle Entreprise, dont il en pût esperer la réussite. Il ne trouva plus à Santa-Cruz le Marquis de la Concha, & le Gouverneur qui lui avoit succedé, ne parut pas avoir à-beaucoup-près le même zele pour la conversion des Des Espagnols s'opposent à la Mission des Chiquites.

1694. Chiquites. D'ailleurs, cette Entrepriſe n'étoit pas du goût de pluſieurs des Habitans de la Ville, & ils n'omirent rien pour en détourner le Miſſionnaire. Ils commencerent par lui en exagérer les difficultés; mais voïant qu'elles ne faiſoient aucune impreſſion ſur lui, ils entreprirent de lui perſuader que l'inutilité de ſes travaux l'obligeroit bientôt d'y renoncer. Ils lui repréſenterent qu'il n'y avoit aucune apparence de pouvoir ſoumettre au joug de l'Evangile, des Barbares qui n'avoient de l'humanité que la figure, que depuis plus d'un ſiecle on n'avoit jamais pu apprivoiſer, qui naiſſoient avec une oppoſition marquée à toute eſpece de Religion, n'aïant même jamais voulu ſuivre celles de leurs Voiſins, quoique plus favorables à leurs paſſions, dont l'animoſité contre la Nation Eſpagnole, & la cruauté étoient le caractere dominant, qui ne faiſoient alors ſemblant de vouloir être Chrétiens, que pour amuſer un Ennemi, qu'ils craignoient depuis qu'il leur en étoit ſurvenu un nouveau, contre lequel ils avoient beſoin de toutes leurs forces, & qui ne ſeroient pas plutôt débarraſſés des Mamelus, qu'ils retomberoient ſur les Eſpagnols avec plus de fureur qu'auparavant; que les Miſſionnaires en ſeroient les premieres victimes, & que le moins qui pût leur arriver, ſeroit de languir le reſte de leurs jours dans le plus rude eſclavage; enfin, que quand ils échapperoient à la rage de ces Tigres, leur Compagnie auroit le chagrin de voir périr, par l'intemperie d'un climat empeſté, des Ouvriers qui partout ailleurs pourroient ſervir utilement la Religion & l'Etat.

Violences qu'ils exercent contre les Indiens.

Le Pere de Arcé avoit trop d'expérience pour ne pas voir les vrais motifs qui les faiſoient parler de la ſorte. Il n'ignoroit point d'ailleurs qu'il s'étoit formé à Santa-Cruz une Compagnie pour le commerce des Eſclaves; qu'elle avoit toujours en campagne une Troupe d'Avanturiers, pour enlever tous les Indiens qu'ils pourroient ſurprendre, & qu'elle les envoïoit vendre au Pérou & dans les Provinces voiſines, où leur prodigieuſe multitude en avoit fait baiſſer tellement le prix, qu'une Femme avec ſon Enfant s'y donnoient pour une Brebis & ſon Agneau. Il ſavoit encore que quand on ne trouvoit plus dans un Canton aſſez d'Eſclaves, pour entretenir ce déteſtable Commerce, on cherchoit querelle à quelqu'autre Nation qui ne penſoit à rien, & que ſous prétexte de venger une injure imaginaire, on tomboit ſur elle à l'improviſte, on paſſoit d'abord au fil de l'épée tous ceux qui oſoient

ſe

se défendre, & on obligeoit les autres à racheter leur vie au prix de leur liberté. 1692.

Les Gens de bien voïoient avec douleur décréditer ainsi la Nation Espagnole, & déshonorer la Religion Chrétienne par l'avarice de quelques Particuliers, & par l'impunité qui augmentoit un désordre si criant : mais les Magistrats n'osoient emploïer la sévérité des Loix pour en arrêter le cours, de peur de donner lieu à des révoltes, qui pouvoient avoir des suites encore plus fâcheuses. Il arriva même quelque tems après que les Missionnaires des Moxes & ceux des Chiquites aïant porté leurs plaintes sur cela à l'Audience roïale des Charcas, une Personne riche & puissante y alla prendre la défense des Coupables, & parla si haut que cette Cour ne crut pas devoir se compromettre, en prononçant comme elle l'auroit voulu, & renvoïa l'affaire au Prince de Santo Bueno, Viceroi du Pérou, lequel ne crut pas devoir différer d'un moment à user de toute son autorité pour arrêter un si grand scandale. Il fit publier un Edit, qui portoit peine de mort contre quiconque vendroit ou acheteroit un Indien enlevé par force, & de déposition contre tout Gouverneur ou Commandant, qui tolereroit un si honteux trafic. Le Viceroi du Pérou y remédie.

Mais ce remede vint un peu tard, & les premiers Missionnaires des Chiquites n'en profiterent point. Le Pere de Arcé avoit d'abord compris tout ce qui lui en coûteroit pour défricher le champ sauvage qu'il entreprenoit de cultiver, & la vûe des obstacles qu'il s'attendoit d'y rencontrer, ne faisoit qu'augmenter son courage. Il sentoit même croître sa confiance, par la pensée que les plus grands efforts de l'Enfer, pour traverser une Entrepriſe de cette nature, sont presque toujours des présages du succès qu'elle doit avoir, & il prit le parti de se contenter d'abord d'emploïer les remontrances, les prieres, & les supplications mêmes, pour toucher les cœurs de ceux, dont il avoit le plus à craindre d'être traversé. Il fit plus, il les prévint, & il leur parla avec tant de douceur & de force, qu'il ne douta presque point de les avoir gagnés. Le P. de Arcé se prépare à entrer dans le Païs des Chiquites.

Il ne les connoissoit pas assez. Ils ne voulurent pas à la vérité se déclarer d'abord, en heurtant de front un Ministre du Seigneur d'une si grande réputation, pour n'avoir point de Religion ; ils firent même semblant d'entrer dans ce qu'il leur disoit, & ils lui donnerent de bonnes paroles, qu'ils

1692. étoient bien réſolus de ne pas tenir. Ils s'étoient perſuadés qu'il ſuccomberoit bientôt ſous les exceſſives fatigues auxquelles ils le connoiſſoient capable de ſe livrer ſans aucun ménagement ſous un climat mal ſain, ou qu'il ne tarderoit pas à périr par la main des Barbares ; peut-être auſſi ſe flattoient-ils qu'il ſe rebuteroit à la fin d'un travail ſtérile & ingrat, ou enfin qu'il déſeſpéreroit bientôt de ſurmonter les obſtacles qu'ils ſe promettoient bien de lui ſuſciter. Mais ils le connoiſſoient mal.

En quel état il trouve ces Indiens.

L'Homme apoſtolique n'aïant plus rien qui le retînt à Santa-Cruz, que la difficulté d'avoir des Guides, en trouva enfin deux qui le conduiſirent aux premieres Habitations des Chiquites *Pinocas*, & il y arriva ſur la fin de l'année 1692, après trois ſemaines d'une marche très pénible. A-peine pouvoit-il ſe ſoutenir, quand il entra dans la premiere Bourgade, & le plus triſte ſpectacle s'offrit d'abord à ſes yeux. La peſte y étoit générale, & il ſe trouva bientôt au milieu des Morts, qu'il eut le bonheur de régénérer dans les eaux du Baptême, des Malades & des Mourants expoſés ſans ſecours à toutes les injures d'un air empeſté, & manquant de tout.

Ce qui le ſurprit, & lui cauſa un redoublement de douleur, mêlé cependant de la plus douce conſolation, c'eſt que la plûpart lui parurent uniquement touchés du malheur de ceux qui étoient morts avant ſon arrivée ſans avoir reçu le Baptême, & rendoient des graces infinies à Dieu de ce qu'ils n'étoient plus en danger d'être privés de ce bonheur. Ces ſentiments étoient en bonne partie le fruit des diſcours que le vertueux Marquis de la Concha leur avoit tenus, après leur avoir accordé la paix, pour les engager à recevoir chez eux des Miſſionnaires. Ils préſenterent au Serviteur de Dieu des fruits du Païs, & c'étoit tout ce qu'ils avoient pour lors ; ils le conjurerent de ne les point abandonner, ils promirent de lui bâtir une Egliſe & une Maiſon, & de ne le laiſſer manquer de rien, dès qu'ils pourroient aller à la chaſſe.

Premiere Réduction des Chiquites.

Il eut cependant quelque peine à accepter leurs offres, parceque ſes ordres portoient que dès qu'il auroit reconnu la diſpoſition où ils étoient, il s'avançât vers le Lac des Xarayez, à la rencontre des Miſſionnaires qu'on lui envoïoit ; mais toutes réflexions faites, il jugea impratiquable le chemin qu'on vouloit qu'il fît, comme il l'étoit véritablement alors, & il ne crut pas devoir, pour le tenter ſans eſpérance d'y réuſſir, abandonner les Chiquites dans l'état où il les avoit trouvés.

Il prit donc le parti de rester avec ce bon Peuple, qui en témoigna beaucoup de joie. Elle parut même avoir contribué au rétablissement de la santé des Malades, qui peu de jours après coururent dans le Bois pour couper un arbre, dont ils firent une grande Croix. Elle fut plantée le dernier jour de Décembre, dans l'endroit où l'on avoit dessein de bâtir une Eglise. Tous se prosternerent pour l'adorer; le Pere chanta le *Vexilla Regis* & les Litanies de la Sainte Vierge, & mit solemnellement toute la Nation Chiquites sous la protection de la Mere de Dieu. 1692.

On travailla aussi-tôt à la bâtisse d'une Eglise; qui fut dédiée à l'Apôtre des Indes, & au bout de dix jours le Pere y dit la Messe. La suite répondit à de si beaux commencements; l'empressement que tous témoignoient pour être instruits & baptisés, ne laissoit au Missionnaire aucun moment de libre; l'Eglise ne désemplissoit point du matin au soir, & une partie de la nuit se passoit à répéter ce qu'on avoit dit vingt fois pendant le jour, à des Gens qui ne le comprenoient qu'à demi, & qui l'oublioient d'abord, mais dont la docilité, & le desir sincere de l'apprendre, adouciſſoient beaucoup un exercice si pénible & si rebutant. Le Serviteur de Dieu auroit bien voulu ne pas différer plus long-tems le Baptême à des Catéchumenes qui le demandoient les larmes aux yeux; mais une longue expérience de la légereté des Indiens avoit fait prendre aux Jésuites la résolution de n'administrer ce Sacrement aux Adultes qu'après de longues épreuves. Le Pere de Arcé se contenta donc de baptiser les Malades, quand ils étoient en danger de mort, & les Enfans qui étoient en bas âge. 1693. Docilité de ce Peuple.

Sur ces entrefaites les Panoquis, dont les Ancêtres avoient été Chrétiens, & qui étoient établis plus près de l'ancienne Ville de Santa-Cruz, envoïerent prier le Serviteur de Dieu de les venir visiter; ou, s'il ne pouvoit leur accorder cette grace, de leur permettre de l'aller trouver. Il répondit qu'ils pouvoient venir, & qu'il les recevroit comme ses Enfans: ils partirent sur le champ en assez grand nombre, & tous voulurent en arrivant être mis au rang des Catéchumenes. Alors l'Eglise se trouva trop petite pour les contenir tous, & le Missionnaire, obligé de recommencer plusieurs fois le jour ses instructions, succomba enfin à un travail si excessif. A un épuisement total, causé tant par le défaut de nourriture, que Le P. de Arcé tombe malade

1693. parcequ'il n'avoit pas un moment de repos ni le jour ni la nuit, se joignit une fievre ardente qui lui fit juger que sa derniere heure approchoit; cependant couché dans une Cabanne ouverte de toutes parts, & absolument dénué de tout secours, il se trouva tout-d'un-coup sans fievre & sans aucune foiblesse.

Il est appellé à Tarija.

Il se promettoit bien de ménager moins que jamais des forces recouvrées d'une maniere si peu naturelle, lorsqu'il reçut un ordre de son Provincial de le venir trouver sans retardement à Tarija. Quoiqu'il fût bien persuadé que son Supérieur, en lui faisant ce commandement, ignoroit les circonstances où il se trouvoit, il fit agréer son départ aux Chiquites, en les assurant qu'il ne les abandonneroit jamais: il leur conseilla de se rapprocher de la Riviere de Saint-Michel, où l'air est plus sain, & où ils seroient plus en sûreté, & il partit malgré les larmes & les sanglots de ses chers Enfans. Le Provincial lui dit qu'il jugeoit sa présence nécessaire à la Présentation sur le Guapay, & qu'il destinoit les Peres Diegue Centeno & François Hervas, pour le remplacer aux Chiquites. Il ne repliqua rien, & se mit en chemin pour se rendre où l'obéissance le conduisoit.

1694. Irruption des Mamelus dans le Païs des Chiquites.

Cependant les Mamelus parurent, lorsqu'on y pensoit le moins, à l'entrée du Païs des Chiquites, & tournerent d'abord vers les Panoquis, lesquels furent avertis assez-tôt de leur marche pour avoir le tems de se reconnoître. Ils dresserent à l'Ennemi une embuscade, où il donna; ils lui tuerent beaucoup de monde sans se découvrir, & l'obligerent à faire retraite. L'année suivante, un autre Corps de ces Brigands tomba sur les *Taus*, autre Nation Chiquite, qui furent surpris, & dont ils emmenerent un grand nombre; ils retomberent ensuite sur les Panoquis, auxquels on donna avis de leur marche, & qui ne voulurent pas le croire. Cependant, quoiqu'ils ne se fussent pas tenus sur leurs gardes, ils firent d'abord assez bonne contenance à la vûe de l'Ennemi.

Mais ils ne s'apperçurent pas que tandis qu'une partie des Mamelus les attaquoit de front, une autre les avoient tournés pour enlever les Femmes & les Enfans, ce qui fut exécuté, & ces Prisonniers envoiés à l'écart. Instruits de ce malheur, ils ne songerent plus qu'à fuir, & ils ne furent point poursuivis. Les Mamelus crurent que pour n'être point séparés de tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde, ils viendroient bientôt se livrer eux-mêmes entre leurs mains, & cela arriva en effet. Ils traiterent bien tous ces Prisonniers, leur firent

des présents, donnerent aux principaux des marques de distinction, & promirent à tous un Établissement au Bresil, où ils ne manqueroient de rien. Ils en usoient ainsi pour les engager à leur servir de Guides, afin d'aller surprendre la Réduction de Saint-François-Xavier qu'on avoit placée de l'autre côté de la Riviere de Saint-Michel. 1694.

Seconde Réduction.

Le Pere de Arcé apprit ces tristes nouvelles à la Présentation, qu'il étoit déja entiérement résolu d'abandonner, parcequ'il n'y avoit plus à compter sur les Chiriguanes, & il courut d'abord au secours de ses chers Pinocas, sans considérer qu'il s'exposoit à un danger presqu'inévitable, de tomber lui-même entre les mains des Mamelus Il traversa plusieurs Cantons des Chiquites, & fut accueilli partout comme l'Ange tutelaire de la Nation. Plusieurs Panoquis échappés des mains des Mamelus vinrent le joindre, & il les mena dans une Plaine, où il projettoit de fonder une seconde Réduction sur le bord de la petite Riviere *Jacopo*. Comme ce lieu est tout environné de Bois, il espéroit qu'on y seroit beaucoup moins exposé aux courses des Mamelus, & il se promit d'y rassembler un grand nombre de Chiquites, comme il arriva en effet. Cette nouvelle Colonie fut mise sous la protection de Saint Raphael. Le Pere de Arcé y fit quelque séjour, baptisa beaucoup d'Enfans, & laissa ces Indiens dans les meilleures dispositions, où il pouvoit les souhaiter.

Les Espagnols & les Chiquires marchent contre les Mamelus.

Il continua ensuite sa route, & après s'être bien assuré de la marche des Mamelus, il alla en donner avis à S. François-Xavier, afin qu'on y fût sur ses gardes. De-là il passa à Santa-Cruz, pour y demander du secours; on lui accorda cent trente Soldats commandés par un très brave Officier, qui les mena d'abord à Saint-François-Xavier; trois cents Chiquites les y joignirent, & il alla camper sur le bord de la Riviere de Saint-Michel, après avoir évacué la Réduction, dont on ne jugea pas la situation assez sûre. Il envoïa ensuite des Coureurs, pour avoir des nouvelles de l'Ennemi, & il apprit le lendemain qu'il étoit allé pour fondre sur la Réduction, où il n'avoit rien trouvé. Le même jour on lui apporta une Lettre du Chef des Mamelus, adressée au Missionnaire de cette Bourgade, & qui étoit conçue en ces termes.

Lettre du Commandant des Mamelus.

» Mon Révérend Pere, je suis arrivé ici avec deux Com-
» pagnies de braves Soldats de ma Nation; nous n'avons au-
» cun dessein de vous causer le moindre dommage; nous

1694. » venons chercher quelques-uns de nos Gens qui ſe ſont ré-
» fugiés dans ce Païs. Votre Révérence peut retourner dans
» ſa Bourgade, & y reconduire ſes Néophytes; elle y ſera en
» toute ſûreté. Je prie Dieu qu'il vous conſerve.

ANTOINE FIRRAEZ.

Après la lecture de cette Lettre, la petite Armée ſe mit en marche pour aller chercher l'Ennemi; mais il s'étoit retiré, parcequ'aïant apperçu des traces de Chevaux, il avoit compris qu'il y avoit des Eſpagnols en campagne. Cependant, inſtruit par des Indiens, qu'on avoit vû paſſer le gros Bétail de la Réduction de Saint-François Xavier, l'eſpérance de l'enlever, le fit réſoudre à ſe rapprocher. Le Commandant Eſpagnol en fut informé, & le ſuivit de ſi près que le neuvieme d'Août, vers les trois heures du ſoir, il arriva à la vûe de ſon Camp. Comme il avoit fait une marche forcée, il jugea à propos de laiſſer repoſer ſes Gens tout le reſte du jour, d'autant plus qu'il étoit bien aiſe qu'ils ſe préparaſſent à faire leurs dévotions le lendemain, qui étoit le jour de la Fête de Saint Laurent Patron de Santa-Cruz. Le Pere de Arcé & les deux Miſſionnaires de Saint-François Xavier, qui accompagnoient leurs Néophytes, confeſſerent tout le monde, & le lendemain de grand matin dirent la Meſſe. Tous y communierent, & l'Armée marcha en bataille à la pointe du jour.

Défaite des Mamelus.

Il avoit été réſolu de ſommer d'abord les Mamelus de rendre les armes, & ſur leur refus de les charger au ſignal de deux coups de fuſils; mais un Eſpagnol ne l'aïant pas attendu, fut tué par un Indien de l'Armée ennemie. Sa mort fut auſſitôt vengée par celle de deux Mamelus, & le combat s'étant ainſi engagé, on ſe mêla, & on ſe battit avec fureur. Antoine Firraez & Manuel Frias, qui commandoient les deux Compagnies, furent tués des premiers, & leurs Soldats en furent ſi effraïés qu'ils ſe jetterent avec précipitation dans la Riviere pour ſe ſauver à la nâge; mais on tira ſur eux, & il n'en échappa que ſix, dont trois qui étoient bleſſés, furent pris. Les Eſpagnols ne perdirent que ſix Hommes: on ne dit point le nombre des Morts de l'autre Parti.

Suite de la victoire.

On propoſa enſuite d'aller délivrer les Panoquis, leſquels avoient été faits Priſonniers au nombre de quinze cents Perſonnes, & à la garde deſquels Firraez avoit laiſſé un Détachement; mais la méſintelligence qui ſe mit entre les Officiers, fit

échouer ce projet, & les Eſpagnols retournerent à Santa-Cruz avec quelques Priſonniers que le Gouverneur D. Louis-Antoine Calvo envoïa à l'Audience roïale de la Plata. D'autre part, les trois Mamelus qui s'étoient ſauvés à la nâge, avoient couru en diligence avertir de leur défaite ceux qui gardoient ces Priſonniers, & comme ils ne ſavoient pas que les Eſpagnols s'étoient retirés, ils firent entendre à celui qui commandoit le Détachement, qu'il ne tarderoit point à les avoir ſur les bras; ſur quoi tout le Détachement prit la fuite, & ne put emmener qu'un petit nombre de ſes Priſonniers. 1694.

Il gagna à grandes journées le Paraguay, ſur lequel il s'embarqua. Comme il faiſoit force de rames pour gagner quelque Riviere qui le rapprochât du Breſil, il rencontra une autre Troupe de Mamelus qui cherchoit auſſi fortune; il l'engagea ſans peine à ſe joindre à lui pour avoir ſa revanche. Ils rencontrerent bientôt des Chiquites qu'ils attaquerent, mais qui après en avoir tué un grand nombre, obligerent les autres à predre la fuite. Il arriva encore que des *Guarayos*, qui avoient ſuivi les Mamelus, voïant le peu de profit qu'il y avoit à tirer de cette alliance, & les dangers auxquels elle les expoſoit, prirent parti avec les Chiquites, & embraſſerent à leur exemple notre ſainte Religion. Il y a même beaucoup d'apparence que les Vainqueurs ramenerent avec eux les Panoquis, qui avoient été obligés de ſuivre les Mamelus dans leur fuite. 1694-95. D'autres Mamelus défaits par les Indiens.

Cependant, comme la crainte de ces Brigands avoit fait rapprocher de Santa-Cruz la Réduction de Saint-François Xavier, celle qu'on y eut bientôt des Eſpagnols obligea les Miſſionnaires à l'en éloigner de nouveau. Quelques Habitants de cette Ville n'avoient pas eu honte d'enlever de Néophytes, qui travailloient à leurs Champs, & de maltraiter même leurs Paſteurs, qui vouloient s'y oppoſer; ils ſcandaliſoient d'ailleurs ces nouveaux Chrétiens, par leur vie licencieuſe, & ces raiſons firent prendre au Pere de Arcé la réſolution de transferer la Bourgade dix-huit lieues plus loin vers le Nord. Ce fut le P. Luc Cavallero qui fut chargé de cette nouvelle tranſmigration, qu'il étoit bien tems de faire. Le nombre des Habitants y diminuoit tous les jours; pluſieurs s'étoient ſauvés dans les Montagnes pour ſe ſouſtraire aux pourſuites des Eſpagnols, & il y en eut pluſieurs qui y périrent de faim & de miſere. 1695-99. Nouvelle tranſmigration de la Réduction de S. François Xavier.

1695-99. Nouvelle Réduction.

A la fin de l'année 1696, les Peres Hervas & de Zea acheverent de donner la derniere forme à la Réduction de Saint-Raphael ; mais la peſte y aïant fait deux années de ſuite de grands ravages, on la recula vers l'Orient, & on la plaça ſur la petite Riviere *Guapis*, qu'on croïoit alors ſe décharger dans le Paraguay ; mais qu'on reconnut bientôt n'être point navigable. On en fonda enſuite une troiſieme, ſous le nom de *Saint-Joſeph*, & ce fut le Marquis del Vallé Toxo qui en fit les frais, les Peres Philippe Suarez & Denys d'Avila en furent chargés. Les grandes fatigues qu'ils eurent à eſſuïer, & la diſette des vivres qui y dura long-tems, aïant fait craindre qu'ils n'y ſuccombaſſent, on leur envoïa le Pere Antoine Fideli, nouvellement arrivé d'Europe, pour les ſoulager.

Mort d'un jeune Miſſionnaire.

Ils ne profiterent pas long-tems de ce ſecours. Comme ce jeune Miſſionnaire avoit paſſé tout de ſuite du beau climat de la Calabre au plus mal ſain de toute l'Amérique, & que ſe confiant trop en ſa jeuneſſe, il ſe livra d'abord ſans ménagement aux plus pénibles travaux, ſans avoir preſque d'autre nourriture qu'un peu de caſſave, il tomba dans une langueur, qui le mit bientôt hors de combat, & en deux ans le conduiſit au tombeau. Il fut pleuré des Chiquites avec des larmes bien ſinceres ; mais en perdant ſes inſtructions, ils s'apperçurent bientôt qu'ils avoient gagné un puiſſant Protecteur dans le Ciel. Juſques-là il n'avoit pas été poſſible de les corriger entierement de l'ivrognerie ; mais à peine le Pere Fideli eut les yeux fermés, que tous d'un commun accord s'interdirent pour toujours toute boiſſon enivrante.

Progrès rapide de cette nouvelle République.

Ferveur des Néophytes.

La Réduction de Saint-Joſeph étoit compoſée de Chiquites de trois Cantons, qui étoient diſtingués par les noms de *Boxos* de *Teotas* & de *Penotas* auxquels ſe joignirent quelques Familles de *Pinocas* & de *Ximaros*. Les Peres de Zea & Fernandez, l'Auteur de l'Hiſtoire de cette nouvelle République Chrétienne, en fonderent bientôt une quatrieme, ſous le nom de *Saint-Jean-Baptiſte* ; mais le premier aïant été nommé Supérieur des Réductions Guaranies, le Pere Fernandez ne put pendant les trois premieres années entreprendre aucune de ces courſes Evangéliques, par le moïen deſquelles toutes les Réductions ont été peuplées. Pour comble de diſgrace, la peſte lui enleva la plus grande partie de ceux qu'il avoit déja raſſemblés, ce qui l'obligea de tranſporter ſa Bourgade

Bourgade à vingt-cinq lieues plus à l'Orient de Saint-Joſeph. On travailloit en même tems à former une Réduction, & on ſe flattoit qu'en peu de tems tout le Païs, qui s'étend depuis le Nord du Tucuman juſqu'au Paraguay, ſe trouveroit peuplé de Chrétiens. Ce qui étonnoit tout le monde, c'eſt la promptitude avec laquelle ſe formoit cette nouvelle Egliſe, parmi la Nation de ce Continent, qu'on avoit long-tems crue la plus éloignée du Roïaume de Dieu, & le dégré de perfection où pluſieurs de ces Néophytes étoient parvenus en très peu de tems; car on y remarquoit déja la charité la plus pure & la plus vive, exercée par des Hommes, qui, quoiqu'ils euſſent la même origine, & qu'ils parlaſſent la même langue, n'en étoient pas plus unis entr'eux, & avoient des intérêts fort contraires. 1696-99.

L'eſprit apoſtolique étoit déja porté par des Chrétiens, à peine régénerés en Jeſus-Chriſt, au point de braver la mort pour lui gagner des Adorateurs, de ne vouloir pas même ſe défendre, quand ceux à qui ils vouloient faire part de leur bonheur, ne leur répondoient qu'à coups de fléches, & d'envier le ſort de leurs Freres qui avoient répandu leur ſang pour une ſi belle cauſe: enfin, ce qui eſt peut-être encore plus difficile à des Hommes nés dans la Barbarie, leur patience étoit inaltérable dans tous les accidens de la vie, & on les voïoit recevoir avec la plus parfaite réſignation, les épreuves où le Ciel mettoit aſſez ſouvent leur conſtance. Un changement ſi merveilleux ne pouvoit venir que de la droite du Très-haut, & perſonne ne le comprenoit mieux que ceux qui en étoient les inſtrumens; ſurtout quand ils comparoient ces rapides ſuccès avec l'inutilité des efforts redoublés qu'on faiſoit depuis ſi long-tems pour procurer la même grace aux Chiriguanes & à pluſieurs autres Peuples du Chaco.

Projet d'une Communication entre la Province du Paraguay & le Tucuman.

Un des plus grands avantages qu'on ſe promettoit de l'Etabliſſement des Réductions Chiquites, étoit une communication plus courte & plus facile entre le Tucuman & le Paraguay; car on ne pouvoit encore paſſer ſurement de l'une à l'autre de ces deux Provinces, qu'en deſcendant le Fleuve juſqu'à Santafé, pour traverſer enſuite ces Plaines immenſes, qui ſéparent cette Ville & Buenos Ayrès, de Cordoue. A l'inſpection de la Carte, il ſemble qu'elle ſeroit fort aiſée par le Pilco-Mayo; mais avant que d'arriver à cette Riviere, il auroit fallu traverſer une aſſez grande étendue de Païs, peuplée de Nations ennemies, & qui n'étoit pas même encore bien connue, outre que

1696-99. le Pilco-Mayo n'a pas toujours assez d'eau pour les Bâtimens mêmes qui en tirent le moins.

Quant aux Païs qui sont au Nord des Chiquites, on les croïoit alors impratiquables, & d'ailleurs on ne gagneroit rien à prendre cette route, tant à cause des grands détours, qu'on seroit obligé de faire pour éviter les Nations Barbares qu'on y rencontreroit, que parceque depuis les vingt & un dégrés en remontant jusqu'au Lac des Xarayez, presque tous les bords du Paraguay, de ce côté-là, sont marécageux, jusques bien avant dans le Chaco. De plus, la Navigation du Fleuve à cette hauteur est peu sure, parcequ'on y rencontre partout des Payaguas qui tombent sur les Voïageurs, lorsqu'on s'en défie le moins. Enfin on craignoit de fraïer par là un chemin aux Mamelus, pour venir en forces attaquer les Chiquites.

1700-02. Premiere tentative & son peu de succès.

En effet les Missionnaires qui cultivoient cette nouvelle République Chrétienne, après avoir exactement visité tout le Païs, dont il étoit nécessaire qu'ils eussent une connoissance parfaite, pour y placer des Réductions à mesure que les Chrétiens se multiplieroient, aïant voulu essaïer de pénétrer jusqu'au Paraguay, rencontrerent partout des Indiens armés qui les obligerent de retourner sur leurs pas. Quelque tems après, un de ces mêmes Indiens qui étoit Catéchumene dans une Réduction des Chiquites, alla trouver ses Compatriotes pour les engager à suivre son exemple, & crut y avoir réussi. Sur son rapport le Pere Michel de Yegros, & le Pere François Hervas, partirent avec lui, accompagnés de quatorze Néophytes, & furent assez bien reçus dans trois Bourgades. Ils continuerent à marcher, & croïant être arrivés au bord du Paraguay, ils planterent une Croix qu'on pouvoit appercevoir de fort loin ; mais ils avoient pris pour le Paraguay un Lac qui en est assez éloigné ; & tout le fruit qu'ils tirerent de leur voïage, fut que des Indiens qui avoient résolu de les massacrer à leur retour, instruits par d'autres de leurs bonnes intentions, allerent à leur rencontre, les comblerent d'amitiés, & les accompagnerent jusqu'à Saint Raphael, où ils resterent.

1703. Seconde tentative.

Cependant le Pere Hervas ne pouvant s'ôter de l'esprit qu'il avoit pénétré jusqu'au Paraguay, alla trouver le Pere Nuñez, son Provincial, & en reçut ordre de se joindre au P. de Zea, auquel le Provincial manda en même tems de prendre encore avec lui deux Missionnaires du Parana & un Frere, & de remonter avec eux le Paraguay, en rangeant toujours le bord

occidental, jusqu'à ce qu'il eût apperçu la Croix, que le Pere Hervas avoit plantée. Ils s'embarquerent tous ensemble à l'Assomption, le 27 Juin 1703, & coururent bien des risques de la part des Payaguas, qui tuerent à leurs yeux un des Néophytes du Parana qui les accompagnoit, tandis que pour les engager à leur laisser le passage libre, il leur faisoit un présent de la part des Peres. 1703.

Le vingt & unieme d'Août, ils furent assez surpris de voir sur leur droite, une Croix fort élevée auprès d'une espece de Fort palissadé, & beaucoup plus encore d'apprendre qu'elle y avoit été plantée par des Payaguas, qui aïant oui parler à des Chrétiens de la grande vertu de ce signe adorable & de cet objet de la vénération des Fideles, esperoient d'être par son moïen délivrés des Tigres, dont ils étoient fort molestés. Le dernier jour d'Octobre ils entrerent dans le Lac des Xarayez, & après avoir emploïé trois semaines à en côtoïer le bord Occidental, sans avoir trouvé ce qu'ils cherchoient, ils retournerent à l'Assomption, où ils arriverent le sixieme de Janvier 1704, & y apprirent la mort du Pere Jean-Baptiste Neuman, un des deux Missionnaires du Parana, qu'ils y avoient quelques jours auparavant renvoïé malade dans un Canot léger. 1704. Croix plantée par des Infideles.

Le mauvais succès de cette seconde tentative ne rebuta point encore le Provincial : il manda au Pere Fernandez, qui étoit chargé de la Réduction de Saint Raphael, de se faire conduire par de bons Guides, à l'endroit où les Peres Hervas & de Yegros avoient planté la Croix, d'en bien examiner la situation, & de descendre ensuite le Paraguay, sur le bord duquel il ne doutoit point encore qu'elle ne fût, jusqu'à l'Assomption. Le Missionnaire se mit en chemin au mois d'Octobre 1704, avec le Frere Henry Adami, & une Troupe de Chiquites. Dès le troisieme jour il eut des avis certains que ce qu'on avoit pris pour le Paraguay, étoit un grand Lac terminé par une Forêt de Palmiers, & il fit encore quatre vingts lieues pour chercher une Riviere, qui se déchargeât dans le Paraguay, mais il n'en trouva point. Troisieme tentative.

Quelques Indiens, qu'il rencontra, lui dirent que de l'endroit où il étoit, il pouvoit en huit jours de marche arriver au Fleuve; & quoiqu'ils lui eussent ajoûté qu'il lui faudroit presque partout s'ouvrir avec la hache un chemin au travers des Bois, & que la saison des pluies, qui commençoit, dût lui faire craindre de trouver bientôt tout le Païs inondé, il voulut

1704. en courir tous les hasards. Mais tous ses efforts furent inutiles; il lui fallut retourner sur ses pas, en marchant presque toujours dans l'eau, ce qui fit contracter à son Compagnon une maladie, dont ce Religieux mourut l'année suivante à Saint Raphael. Le Pere Fernandez eut néanmoins de quoi se consoler du peu de succès de son voïage, parceque ses Guides étant un jour allés à la découverte, rencontrerent soixante & dix Guaraïos, de tout âge & de tout sexe, qu'ils engagerent à les suivre à Saint Jean-Baptiste, où ils se firent tous Chrétiens.

Fin du quatorzieme Livre.

HISTOIRE DU PARAGUAY.

QUINZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

DEUX Lettres du Roi Philippe V, au Provincial des Jéſuites. Précaution que l'on prend contre les François ; à quel propos. Les Portugais rétabliſſent la Colonie du Saint-Sacrement. Ils engagent les Infideles à attaquer les Réductions. Leurs premiers ſuccès. Ils ſont défaits. Second ſiege de la Colonie du Saint-Sacrement. Priſe de la Place. Nouvelles preuves du déſintéreſſement des Néophytes, qui s'étoient fort diſtingués dans cette occaſion. Le Gouverneur du Paraguay viſite les Réductions, & ce qu'il en écrit au Roi ſon Maître. Progrès des Réductions Chiquites. Providence de Dieu ſur ces nouveaux Chrétiens. Quelques exemples de la juſtice Divine. Zele du ſalut des Ames parmi les Chiquites. Martyre de pluſieurs. Caractere & travaux du Pere Cavallero dans cette Miſſion. Il obtient de la pluie par ſes prieres. Action indigne de quelques Eſpagnols. Fermeté du Pere Cavallero. Il tombe malade, fait un Vœu & guérit ſur le champ. On veut l'empêcher d'accomplir ſon Vœu, & pourquoi. Sa réponſe. Les Néophytes veulent le ſuivre & mourir avec lui. Miracle ſingulier. Le Pere Cavallero arrive chez les Mañacicas. *Son intrépidité à ſon entrée dans leurs premieres Bourgades, & ſon effet. Providence de Dieu ſur lui. Deſcription du Païs des Mañacicas. Animaux ſinguliers, qui s'y trouvent. Origine & caractere de ces Indiens. Leur gouvernement. Leurs idées ſur la Religion. Leur culte religieux. Des Oracles & des Dieux inférieurs. Leurs Dogmes & leur Paradis. Dans quelle diſpoſition le Pere Cavallero les trouve. Converſion d'une de leurs Tribus. Ferveur d'un Catéchumene. Sa conſtance. Le Pere Cavallero viſite une autre Tribu. Comment il y eſt reçu.*

Tous ſe convertiſſent. Le Miſſionnaire eſt obligé de faire un tour aux Chiquites. Nouvelles converſions. Le Pere Cavallero dans une autre Tribu. Ce qui s'y paſſe. Il obtient du Ciel la ceſſation d'une maladie contagieuſe. Guériſons miraculeuſes. Converſion de toute une Tribu. Evénement ſingulier. Le Tucuman eſt en proie aux Indiens du Chaco. La Ville d'Eſteco eſt ruinée, celle de Salta, où étoit le Gouverneur, inſultée. Il ſe prépare à la guerre. L'Armée Eſpagnole entre dans le Chaco. Fort bâti à Valbuena. Des Mocovis & les Aguilotes ſe retirent chez les Abipones. Suite de cette retraite. Les Ennemis ſont réduits à de grandes extrémités. Rencontre avec les Malbalas. Ces Indiens s'établiſſent à Valbuena. Mal-entendu & ſes ſuites. Traité fait avec les Malbalas. Suites des opérations de la campagne. Soumiſſion des Ojatas. Précautions du Gouverneur, pour s'aſſurer des Malbalas.

1705.

Lettres du Roi Catholique, au Provincial des Jéſuites.

TANDIS que l'Eſpagne & la Religion acqueroient dans cette extrêmité ſeptentrionale du Paraguay une nouvelle Province, qui ſe peuploit de véritables Chrétiens, Philippe de France, Duc d'Anjou, étoit monté ſur le Trône des Rois Catholiques, ſous le nom de Philippe V. Mais ce Prince eut bientôt lieu de craindre que la réputation des Mines du Potoſi n'attirât les Puiſſances maritimes, alliées de la Maiſon d'Autriche, dans cette partie de l'Amérique, & crut ne devoir pas différer à faire fortifier le Port de Buenos Ayrès. Dès la premiere année de ſon regne il envoïa au Gouverneur de Rio de la Plata des ordres précis de faire inceſſamment travailler à mettre cette Place hors d'inſulte, & par la même voie il écrivit au Provincial des Jéſuites, pour le prier & lui enjoindre d'envoïer tous les quatre mois au moins trois cents Indiens des Réductions au même Gouverneur, pour s'en ſervir en tout ce qu'il jugeroit néceſſaire au bien de ſon ſervice; ajoûtant qu'en exécutant cet ordre avec toute la promptitude qu'il attendoit de lui, il lui donneroit les mêmes preuves de zele, que ſa Compagnie n'avoit jamais ceſſé de donner aux Rois, ſes Prédéceſſeurs, dans toutes les occaſions qui s'étoient préſentées.

Par une ſeconde Lettre du cinquieme de Mars, Sa Majeſté lui donnoit avis qu'elle venoit de découvrir que ſes Ennemis avoient quelque deſſein ſur les Provinces du Paraguay; que dans la vûe de s'en rendre les Maîtres ils devoient dans

peu y envoïer des Religieux Eſpagnols chargés d'aſſurer les Habitans que la Maiſon d'Autriche étoit bien réſolue de les maintenir dans la Religion Catholique, s'ils ſe déclaroient en ſa faveur : qu'il y avoit déja à Londres deux Trinitaires, dont l'un étoit Caſtillan, & l'autre Allemand, qui devoient s'embarquer pour Buenos Ayrès, &, s'ils le pouvoient, s'introduire dans le Païs, déguiſés comme ils étoient, y reprendre l'Habit de leur Ordre, diſtribuer ſecretement des Manifeſtes, les appuïer en public & en particulier par leurs diſcours, & tenter la fidelité, non-ſeulement des Sujets naturels de ſa Couronne, mais encore des Indiens, auxquels ils ſe diroient Miſſionnaires Apoſtoliques, quoiqu'ils ne le fuſſent pas ; enfin qu'ils devoient être ſuivis de deux Laïcs, dont l'un étoit Secretaire du Comte d'Harrach, ci-devant Ambaſſadeur de l'Empereur à la Cour d'Eſpagne. 1700-05.

Il lui enjoint enſuite, s'il apprend qu'il ſoit entré dans ces Provinces (1) des Religieux Etrangers ou Eſpagnols, ou quelques autres Perſonnes ſuſpectes, de quelque état ou condition qu'elles fuſſent, de les faire embarquer pour être conduites en Eſpagne ; de requerir en ſon nom les Supérieurs des autres Ordres d'en uſer de même, & d'implorer pour cet effet, & pour l'exécution de ce qui eſt preſcrit par les Loix, le ſecours de ceux qui ſont dépoſitaires de l'Autorité roïale. Il veut encore que de ſa part il faſſe ſes diligences pour être inſtruit s'il paroît dans ces Roïaumes quelqu'un qui ne ſoit pas muni d'un Paſſeport ſigné de lui, & que quiconque arriveroit ſans cela à Buenos Ayrès, il le faſſe arrêter & envoïer ſous bonne garde à la Chambre roïale de Seville avec tous ſes papiers ; qu'il ſe faſſe rendre compte par les Supérieurs des Réguliers de ceux de leurs Religieux qui arriveront dans ces Provinces ; de bien examiner tous les Laïcs qui y viendront ou en partiront ſans avoir les permiſſions requiſes, de procéder contre eux ſelon les Loix, ſans diſtinction d'Etrangers & d'Eſpagnols, de tenir la main à ce qu'ils ſoient punis ſuivant la nature du délit, ou envoïés en Eſpagne avec toutes les pieces de leurs Procès. » J'ai » voulu, dit le Roi en finiſſant, vous donner avis de tout ceci, » afin que vous vous y conformiez, & que vous n'en préten» diez point cauſe d'ignorance, ainſi que je me le promets, pour » le Service de Dieu & le mien : vous ne manquerez pas de

(1) Il paroît que par ces Provinces, Philippe V entend les Réductions.

1700-05. » m'accuſer la réception de la Préſente par la premiere occa-
» ſion qui s'en préſentera. Moi le Roi. A Madrid, le cinquieme
» du mois de Mars 1703.

Précaution qu'on prend au Paraguay contre la France.

Le Roi d'Eſpagne, lorſqu'il donnoit ces ordres, ne croïoit apparemment pas encore avoir rien à craindre du côté du Portugal, dont le Souverain l'avoit reconnu pour Succeſſeur légitime de Charles II. Mais, quoique les précautions, dont nous venons de parler, ne fuſſent que contre les Entrepriſes de la Maiſon d'Autriche, & contre celles que pourroient faire en ſa faveur les Puiſſances Maritimes, qui s'étoient déclarées pour l'Archiduc, les travaux, que Philippe V avoit ordonné qu'on fît pour mettre hors d'inſulte le Port de Buenos Ayrès, n'étoient pas moins néceſſaires, au cas que du côté du Breſil on voulût entreprendre quelque choſe contre le Paraguay. Nous apprenons par un Décret de Philippe V, daté du douzieme de Novembre 1716, que l'année 1698 Dom Auguſtin de Roblez, alors Gouverneur de Rio de la Plata pour la ſeconde fois, avoit craint une deſcente de la part des François dans le Port de Buenos Ayrès, aïant eu des avis certains qu'on faiſoit en France un Armement conſidérable, ſur la deſtination duquel on gardoit un grand ſecret. Mais il avoit eu cet avis bien tard, puiſque les préparatifs, dont il s'agiſſoit, étoient pour le ſiége de Carthagene, qui avoit été priſe dès l'année 1697.

Généroſité des Indiens des Réductions.

Il avoit cependant déja mandé deux mille Indiens des Réductions de ſon Gouvernement, qui partirent ſur le champ, & reſterent ſix mois campés hors de la Ville, avec leurs Miſſionnaires. Au bout de ce tems-là, comme le Gouverneur ne voïoit plus aucune apparence qu'il dût être attaqué, il leur permit de s'en retourner chez eux; mais il ne crut pas devoir les renvoïer ſans quelque récompenſe, d'autant plus qu'ils avoient apporté avec eux, ſelon leur coutume, toutes leurs proviſions, & qu'ils n'avoient pas coûté un ſou au Roi. Il ſupputa ce qui pouvoit leur revenir, à raiſon d'une réale par jour, qui eſt la paie ordinaire des Indiens pendant la guerre, & il trouva que pour le tems qu'ils avoient été abſens de chez eux, & qu'ils mettroient à s'y rendre, la ſomme montoit à quatre-vingt dix mille Piaſtres: il la leur offrit, & ils la refuſerent, en diſant qu'elle ſeroit beaucoup mieux emploïée à remplir de Munitions les Magaſins du Roi, qui en étoient aſſez dépourvus (1).

(1) Lettres Edifiantes, Tome 21, page 417.

Mais

1703-05.

Les Portugais rétablissent la Colonie du S. Sacrement.

Mais tandis que ce Gouverneur se précautionnoit avec tant de diligence contre un Ennemi éloigné, qui ne pensoit point au Paraguay, il en avoit un dans son voisinage, dont il ne se défioit pas assez. Les Portugais du Brésil n'eurent pas plutôt appris la mort du Roi d'Espagne, & que le Duc d'Anjou, son Petit-neveu, lui avoit succedé, qu'ils se persuaderent que le droit de ce Prince étant contesté par plusieurs des plus grandes Puissances de l'Europe, il ne voudroit pas se brouiller avec le Roi de Portugal, qui l'avoit reconnu, en s'opposant au rétablissement la Colonie du Saint-Sacrement. Mais avant que de rien entreprendre ouvertement, ils jugerent à propos de prendre leurs mesures pour empêcher que le Gouverneur de Rio de la Plata ne pût tirer aucun secours des Réductions, avant qu'ils eussent exécuté leur dessein.

Ils font alliance avec des Infideles, les engagent à attaquer les Néophytes & ruinent Yapaya.

Ils avoient fait alliance avec des Indiens idolâtres, qui étoient venus se placer entre les Réductions & l'endroit où avoit été la Colonie du Saint-Sacrement; ils leur donnerent des armes à feu, & fournirent abondamment à tous leurs besoins. Ces Barbares, tout Ennemis qu'ils étoient des Chrétiens, & quoiqu'assurés d'être soutenus par les Portugais, furent quelque tems sans oser se commettre avec les Néophytes, devant lesquels ils savoient que les Mamelus n'avoient plus l'assurance de se montrer; mais enfin, sollicités par leurs nouveaux Alliés, ils firent une irruption sur la Bourgade des Rois, la surprirent, la pillerent, profanerent l'Eglise, & tout ce qui servoit au Culte divin, enleverent les Troupeaux de Bœufs & tous les Chevaux; & les Néophytes, qui n'avoient pas même eu le tems de prendre leurs armes, eurent assez de peine à sauver leur vie & leur liberté par la fuite.

Ils sont défaits.

Ils se refugierent dans les Réductions les plus proches; ils porterent ensuite leurs plaintes de cette hostilité au Gouverneur de la Province, & lui demanderent du secours. Il leur en envoïa un fort modique, mais qui leur suffit. Ils formerent un corps de deux mille Hommes, & allerent chercher l'Ennemi, qu'ils rencontrerent bientôt. On se battit long-tems, & il y eut de part & d'autre beaucoup de sang répandu. Enfin les Infideles commencerent à plier, & n'éviterent leur entiere défaite, qu'en fuïant. Ils envoïerent ensuite demander du secours aux Portugais, qui leur en donnerent, & ils retournerent chercher les Chrétiens, qui les attendirent de pied ferme. Ils les chargerent d'abord avec beaucoup d'ordre & de résolution;

1703-05. mais ils furent reçus de même, & le premier combat ne décida de rien. On revint de part & d'autre, les quatre jours suivans, à la charge. On ne cessoit de combattre que pour se rallier & pour prendre un peu de repos. Enfin le cinquieme jour la victoire se déclara pour les Néophytes, & elle fut si complette, qu'il n'y eut pas un seul des Ennemis, tant Indiens que Portugais, qui ne fût tué, ou Prisonnier.

1705. Pendant tout ce tems-là les Portugais avoient, sans qu'on s'en apperçût à Buenos Ayrès, repeuplé la Colonie du Saint Sacrement, s'y étoient fortifiés de maniere, qu'ils ne craignoient plus qu'on osât entreprendre de les en déloger, & commençoient à ne plus garder aucune mesure avec les Espagnols. Dom Alfonse Jean de Valdé Inclan, qui venoit de succéder à Dom Augustin de Roblez dans le Gouvernement de Rio de la Plata, reçut bientôt de Dom Melchior Porto-Carrero, Comte de la Moncloa, Viceroi du Pérou, un ordre du Roi, daté du neuvieme de Novembre 1703, de rassembler toutes ses Troupes, & celles qu'on lui enverroit du Tucuman, & de chasser, à quelque prix que ce fût, les Portugais, de la Colonie du S. Sacrement: il ne perdit point de tems pour se mettre en état d'obéir, & il commença par écrire au Pere Joseph Matto, Supérieur des Réductions du Parana, & au Pere Joseph Saravia, Supérieur de celles de l'Uruguay, de lui envoïer, avec toute la promptitude possible, quatre mille de leurs Néophytes.

Second siege de la Colonie du S. Sacrement.

Il dépêcha en même tems au Provincial, qui étoit à Cordoue, un Exprès pour lui remettre une Lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté lui mandoit qu'elle ne doutoit point qu'il ne contribuât autant qu'il dépendroit de lui, à l'exécution des ordres, qu'elle envoïoit au Gouverneur de Rio de la Plata. Le Pere Nuñez, dès qu'il eut reçu cette Lettre, partit pour se rendre dans les Réductions, où il trouva les préparatifs pour le départ des Néophytes, bien avancés. Le huitieme de Septembre tous furent en état de se mettre en marche, sous la conduite de quatre Mestres de Camp, tous Caciques, avec quatre Missionnaires & quatre Freres Chirurgiens. Ils étoient divisés en trois Corps, dont deux furent embarqués sur l'Uruguay, & le troisieme, qui n'avoit que cent cinquante lieues à faire, prit son chemin par terre.

Il arriva le premier au Camp des Espagnols, le quatorzieme d'Octobre. Ce Camp étoit à la vûe de la Place qu'on devoit

attaquer, & il étoit composé de Troupes reglées & de Milices nouvellement levées; mes Mémoires n'en marquent pas le nombre. Le quatrieme de Novembre les deux autres Divisions des Indiens arriverent avec six mille Chevaux & des Mulets de charge, après avoir beaucoup souffert, parceque dans cette saison on ne pouvoit trouver ni fourage, ni aucune sorte de rafraîchissemens, & qu'il avoit fallu ménager les Provisions, qu'on avoit embarquées, &qui devoient servir pour le voïage, & pour le retour. On en auroit même absolument manqué, si en arrivant les Indiens n'eussent été à la chasse des Bœufs. Mais heureusement ils en tuerent un si grand nombre, qu'ils en eurent assez pour en faire part aux Espagnols. 1705.

Prise de la Place.

Le Sergent Major, D. Balthazar Garcia Ros, qui fut chargé de ce Siege, déclare dans un Mémoire imprimé, & adressé au Roi, au Conseil Roial des Indes, au Viceroi du Pérou, à tous les Tribunaux de l'Amérique Espagnole, & aux Officiers des Troupes, que les Indiens des Réductions du Parana & de l'Uruguay s'étoient chargés de tous les travaux, jusqu'à porter à force de bras les canons pour les Batteries; qu'ils eurent toujours la Tête des attaques, & qu'ils essuïerent avec la plus grande intrépidité tout le feu de la Place. Aussi les Assiegés en furent-ils si effraïés, que quand ils les virent marcher pour donner l'assaut, ils s'embarquerent sur quatre Navires, qui venoient d'arriver avec un secours, qui ne se trouva pas suffisant pour faire lever le Siege à de si braves Gens, ou qui n'eut pas le tems de débarquer, laissant dans la Place toute l'Artillerie & toutes les Munitions, dont ils l'avoient fort bien fournie. Cette Expédition coûta fort peu de monde aux Espagnols; les Néophytes y perdirent cinquante Hommes, & deux cents furent blessés.

Nouvelles preuves du désintéressement des Indens.

Le dix-septieme de Mars 1705, ils eurent la permission de partir pour se retirer chez eux, après avoir refusé cent quatre-vingts mille Piastres, que le Gouverneur leur offrit, & qui devoient leur revenir, à raison d'une Reale & demie par Tête, pour tout le tems de leur absence de leurs Bourgades. Voilà tout ce que j'ai pu trouver de cette Expédition, dans les Mémoires Espagnols: mais M. l'Abbé Dubos, Secretaire perpétuel de l'Académie Françoise, & si connu par ses Ouvrages, m'en a raconté quelques circonstances, qu'on sera peut-être bien aise de savoir, & qu'il avoit appriſes d'un Témoin oculaire; il ne me marqua point le tems, mais ce qu'il m'en dit ne pouvoit guere

1705. convenir qu'au ſecond Siege de la Colonie du Saint-Sacrement, & il m'aſſura qu'il le tenoit du Commandant d'un Navire François qui s'étoit trouvé alors dans le Port de Buenos Ayrès.

Anecdote de ce ſiege

Il y étoit entré dans le tems qu'on y faiſoit les préparatifs du Siege de la Colonie, & le Gouverneur lui dit que ce qui l'embarraſſoit le plus, étoit qu'il n'avoit point d'Ingénieur : le Capitaine s'offrit à lui en ſervir, & ſon offre fut acceptée. Il demanda le Plan de la Place qu'on vouloit attaquer, & le Gouverneur le lui donna. Il s'informa enſuite de quelles Troupes on ſe ſerviroit pour ce Siege, & il fut aſſez ſurpris que dans le dénombrement qu'on lui en fit, le Gouverneur parût compter beaucoup ſur les Indiens des Miſſions des Jéſuites, qui devoient arriver au premier jour. » Que » voulez-vous faire, Monſieur, lui dit-il, de ces Gens là ? » Attendez, pour en juger, répondit le Gouverneur, que vous » les ayiez vûs dans l'action, & je vous prédis que la Place » ſera priſe à leur attaque.

Peu de jours après on vint dire au Gouverneur que la premiere Diviſion de ces Indiens paroiſſoit : il monta à Cheval pour les recevoir, & invita ſon Ingénieur à venir avec lui. Le Capitaine y conſentit, & ils apperçurent bientôt les Néophytes, qui ſortoient deux à deux d'un défilé, & qui, à meſure qu'un Bataillon en étoit ſorti, ſe formoient dans la Plaine, tous aïant leurs armes en bon état ; & quelques pieces d'artillerie qui les ſuivoient. L'ordre, le ſilence, la maniere aiſée dont tout cela ſe faiſoit, & l'air de fierté & de réſolution qui paroiſſoit ſur leur viſage, ſurprirent le Capitaine François ; il voulut parler à ceux qui compoſoient la premiere ligne, & il le fit en Eſpagnol ; mais ils ne lui répondirent que par ces mots, *Los Padres*, en lui montrant des Jéſuites qui les ſuivoient. Il joignit un de ces Religieux, qui lui dit que ces Gens là ne parloient point d'autre langue que la leur ; que quand on vouloit leur donner quelque ordre, ils étoient là pour leur ſervir d'Interprêtes, & qu'il pouvoit s'aſſurer qu'ils exécuteroient ponctuellement tout ce qu'on exigeroit d'eux.

Sur cette aſſurance il leur aſſigna le poſte qui étoit le plus expoſé de tous au feu du canon de la Place. Ils commencerent bientôt à y répondre, & après quelques décharges ils demanderent la permiſſion d'aller à l'aſſaut : on leur dit que la bréche n'étoit pas encore aſſez grande, & ils répondirent que

c'étoit leur affaire, & qu'ils comptoient bien de la forcer. On leur permit donc de faire ce qu'ils voudroient; & comme ils commençoient à s'ébranler, on leur tira de la Place une volée de canons, qu'ils eſſuïerent ſans qu'aucun ſortît de ſon rang. La Mouſqueterie, quand ils furent à ſa portée, quoiqu'elle leur tuât auſſi bien du monde, ne les arrêta pas davantage, & l'intrépidité, avec laquelle ils avançoient toujours, obligea enfin les Portugais à prendre la fuite. Le Capitaine ajoûte qu'il n'avoit pas moins admiré le ſang froid des Miſſionnaires, qui n'aïant à la main que leurs Breviaires, ne voïoient tomber aucun de leurs Néophytes, ſans courir à lui & s'expoſer au feu le plus vif, pour l'exhorter à bien mourir; ce qu'ils faiſoient avec la même tranquillité, que s'ils euſſent été dans leur Egliſe. 1705.

Ce qui eſt certain, c'eſt que l'heureux ſuccès de ce Siege augmenta beaucoup la réputation qu'avoit déja cette Milice Indienne; & que le Certificat du Sergent Major confirma le Roi d'Eſpagne dans l'opinion où il étoit de leur fidelité, & acheva de lui perſuader qu'il n'avoit point dans l'Amérique de Troupes, ſur leſquelles il pût compter plus ſurement. Ce Prince recompenſa le ſervice que venoit de lui rendre le Sergent Major, en le nommant Gouverneur du Paraguay, & lui recommanda en même tems de commencer l'exercice de cette charge par la viſite des Réductions de la Province. Il le fit, & en envoïa le Procès-verbal à Sa Majeſté, avec une Lettre où il l'aſſuroit qu'il avoit trouvé toutes ces Bourgades dans un état qui ne paroîtroit pas même vraiſemblable à quiconque ne l'auroit pas vû de ſes propres yeux; qu'il n'étoit pas poſſible de rien ajoûter à la police & au bon ordre qu'on y remarquoit; que l'innocence des mœurs, la piété & l'union qui y regnoient, l'affection tendre & le reſpect que ces nouveaux Chrétiens témoignoient pour leurs Paſteurs, ne pouvoient s'exprimer; qu'il n'y en avoit pas un ſeul, qui ne fût dans la diſpoſition de ſacrifier avec joie ſa vie & tout ce qu'il poſſédoit au monde pour le ſervice de Dieu, & pour celui de Sa Majeſté. 1705-07. Le Gouverneur du Paraguay viſite les Réductions.

On en pouvoit déja dire autant de la nouvelle République des Chiquites. Il eſt vrai que le Ciel y avoit répandu ſes Bénédictions ſans meſure, pour rendre efficaces les travaux des Miſſionnaires, y emploïant même les effets les plus marqués de la toute-puiſſance de Dieu. Nous en avons pour garants des Témoins oculaires, & d'autant moins récuſables, que, ſelon Progrès de l'Egliſe des Chiquites.

1705. la penſée de Saint Auguſtin, il ſeroit beaucoup plus glorieux à ces Religieux d'avoir changé le caractere de ces Infideles, & de leur avoir perſuadé d'adorer un Dieu crucifié, ſans le ſecours des miracles. Il paroît d'abord que le Seigneur, en donnant à ce Peuple, encore novice dans la Foi, des marques ſurnaturelles d'une protection particuliere, n'avoit d'autre vûe, que d'animer ſa confiance: la reconnoiſſance que ces Néophytes témoignoient pour ſes bienfaits, la ſimplicité de cœur avec laquelle ils le ſervoient, le zele qu'ils faiſoient paroître en toute occaſion pour lui procurer de nouveaux Adorateurs, juſqu'à ſe priver même du néceſſaire pour avoir de quoi orner les Autels, & attirer par là les Infideles à ſon Culte, l'engagerent bientôt à récompenſer des vertus ſi pures, & à leur rendre au centuple ce qu'ils ſacrifioient pour donner de l'éclat à la Religion: en voici quelques traits.

Quelques traits de la Providence en faveur des Néophytes.

Dans la Réduction de Saint-Jean-Baptiſte, le tems preſſoit pour faire la proviſion des viandes; mais l'Egliſe n'étoit point achevée, & il ne fut pas poſſible d'engager un ſeul Néophyte à interrompre les travaux pour aller où le beſoin l'appelloit. Tous déclarerent qu'ils aimoient mieux manquer de viandes, que de laiſſer la Maiſon de Dieu imparfaite. A-peine y eurent-ils mis la derniere main, qu'on vit ſortir, des Forêts voiſines, des troupes de Sangliers, qui paroiſſoient ne s'approcher de la Bourgade, que pour ſe mettre à la diſcretion des Habitans, leſquels n'eurent point d'autre peine, que de tirer ſur ces Animaux, qui ne prirent pas même la fuite, quand on eut commencé à tirer ſur eux.

Pendant une ſéchereſſe, qui ne pouvoit plus durer ſans réduire une autre Bourgade à la famine la plus extrême, tous s'étant proſternés devant le S. Sacrement, pour demander à Dieu de la pluie, ils furent dans l'inſtant même exaucés, contre toutes les apparences. Une autre fois la Peſte commençant à S. Raphael de maniere à faire craindre que cette Réduction ne ſe trouvât bientôt ſans Habitans, dès que le petit nombre de ceux qui n'en étoient point encore frappés, eurent conjuré le Seigneur, proſternés devant l'Autel, d'avoir pitié de ſes Enfans, tous les Malades, ſans en excepter un ſeul, ſe trouverent guéris. L'année ſuivante, les vivres manquant dans la même Bourgade, quelques Femmes allerent à l'Egliſe repréſenter à Jeſus-Chriſt l'extrêmité où elles ſe trouvoient réduites, & le même jour il leur vint du ſecours de tant d'endroits, que jamais elles ne

s'étoient trouvées dans une si grande abondance de tout. 1705-07.

Dans une autre Bourgade, un Néophyte nommé Diegue, tomba malade en travaillant à la bâtisse de l'Eglise, & fut en peu de jours réduit à l'extrêmité. Il étoit très content de mourir; mais il souhaitoit fort de voir la Maison du Seigneur achevée, & d'y contribuer de son travail jusqu'au bout. Il s'adressa, pour obtenir cette grace, à la Mere de Dieu, & dès le lendemain on fut très surpris de le voir avec les Travailleurs faire avec la plus grande facilité des choses, dont les plus robustes auroient eu peine à venir à bout. Quelque tems après un Tigre se jetta sur lui, le renversa, & le tenoit tellement serré entre ses griffes, qu'il ne pouvoit ni se défendre, ni se dégager. Il invoqua les sacrés noms de Jesus & de Marie, & à l'instant le Tigre le laissa, sans lui avoir fait que quelques égratignures.

Quelques exemples de la justice Divine

A ces miracles de bonté, le Seigneur en joignit quelques-uns de sa justice, qui n'étoient pas moins nécessaires, & qui ne furent pas moins efficaces, tant pour fixer l'inconstance naturelle de ce Peuple, que pour le garantir de la séduction & des mauvais exemples. Les Missionnaires de leur côté crurent devoir user en quelques rencontres d'une sage séverité, & ne point balancer à retrancher quelques Membres gâtés, pour conserver le Corps. Ils n'eurent pas lieu de s'en repentir, la place d'un Scandaleux incorrigible, qu'ils avoient chassé, étoit aussi-tôt remplie par un grand nombre de Prosélytes dociles, & les Réductions se peuplerent si prodigieusement, qu'il fallut songer à en fonder de nouvelles.

Zele du Salut des Ames parmi les Chiquites.

Il n'y en avoit aucune, d'où il ne sortît de tems en tems des Troupes de Néophytes, qui parcouroient les Provinces voisines, & qui en revenoient rarement sans de nombreuses recrues de Prosélytes. Un d'eux marchoit ordinairement à la tête des autres, portant une Banniere, où ils avoient fait peindre la figure d'une Croix, ou de la Mere de Dieu. Ils entroient dans toutes les Habitations Indiennes qui se trouvoient sur leur passage. Ils faisoient connoître aux Infideles le bonheur que l'on goûte au service du vrai Dieu, & le plaisir qu'il y a de vivre en société. Ils expliquoient ensuite les principaux articles de la Doctrine Evangelique, & on en a vû revenir de ces courses avec plus de soixante Familles de différentes Nations, qui n'avoient aucune affinité avec les Chiquites, & qui se trouvoient bientôt comme naturalisées avec eux.

Plusieurs de ces Apôtres Néophytes ont eu le bonheur de

1705-07. verſer leur ſang pour Jeſus-Chriſt, & la nouvelle de leur mort n'excitoit parmi leurs Freres qu'une ſainte émulation pour le Martyre. On rapporta un jour à Saint-Jean-Baptiſte un Chrétien bleſſé au ventre, d'une fleche, qui y avoit fait une plaie très profonde. Après qu'on eut emploïé inutilement tout ce qu'on avoit de remedes pour le guerir, le Miſſionnaire crut devoir lui adminiſtrer les derniers Sacremens, & pour l'y diſpoſer, il lui dit qu'avant toutes choſes il falloit pardonner ſa mort à celui qui en étoit l'auteur, & lui ſavoir même gré de lui avoir procuré le plus grand bonheur qui pût jamais lui arriver, de donner ſa vie pour Jeſus-Chriſt. Le Malade lui répondit que par la grace de Dieu, non-ſeulement il penſoit ainſi, mais encore qu'il offroit de bon cœur à Dieu le ſacrifice de ſa vie pour la converſion de celui qui l'avoit bleſſé. Le Pere, après l'avoir adminiſtré, ſe retira, en recommandant à ceux qui le gardoient, de le faire avertir dès qu'ils le verroient toucher à ſa fin. Le lendemain de grand matin il alla pour voir en quel état il ſe trouvoit, & il le rencontra qui venoit pour lui apprendre qu'il n'avoit plus reſſenti aucune douleur, & que ſa plaie s'étoit fermée au moment même qu'il avoit reçu le Corps de Jeſus-Chriſt.

Martyre de pluſieurs.

On peut bien croire qu'à la vûe des Bénédictions que Dieu répandoit ſi abondamment ſur cette Egliſe naiſſante, & de la fidelité de ces nouveaux Chrétiens à correſpondre aux graces du Ciel, les Ouvriers qui travailloient dans une ſi précieuſe portion de la vigne du Seigneur, auroient eu honte de s'épargner en rien, pour ſeconder de ſi heureuſes diſpoſitions.

Cette penſée leur donnoit véritablement des forces, qu'ils n'auroient jamais trouvées en eux-mêmes pour ſoutenir les fatigues d'une ſi penible Miſſion, & qui étoient véritablement extrêmes; car outre qu'ils avoient continuellement à eſſuïer l'intempérie d'un air preſque toujours empeſté, ils étoient ſans ceſſe environnés d'Ennemis cruels qui avoient conjuré leur perte, & de la fureur deſquels il falloit garantir leurs Troupeaux. » Lorſque j'étois en Europe, écrivoit l'un d'eux, je » m'imaginois qu'il ſuffiſoit de porter dans ces Miſſions un » grand zele du ſalut des Ames; mais depuis que j'ai le bon- » heur d'y travailler, je comprends qu'il faut de plus s'être » exercé de longue main à une entiere abnegation de ſoi- » même, à un détachement parfait des choſes d'ici-bas, à une » continuelle mortification des ſens, au mépris de la vie, & » s'abandonner

» s'abandonner ſans réſerve à la divine Providence.

1705-07.

J'ai dit que le Pere Cavallero avoit été chargé de la Réduction de Saint-François-Xavier. L'Apôtre des Indes n'a peut-être jamais eu de plus parfait imitateur que ce Religieux: dans une des courſes, qu'il faiſoit aſſez ſouvent avec une troupe choiſie de ces fervens Diſciples, il arriva un jour chez des Indiens, dont il avoit fort à cœur la converſion, & il y arriva ſi épuiſé & ſi défiguré, n'aïant plus même pour ſe couvrir que quelques lambeaux de ſes habits déchirés, que les Barbares demanderent à ceux qui l'accompagnoient, s'il n'étoit pas quelque Eſclave, qui ſe fût ſauvé des mains des Eſpagnols? D'ailleurs bien loin de chercher à adoucir les rigueurs de la vie qu'il menoit, il y ajoûtoit encore des auſterités, que ſes Supérieurs furent plus d'une fois obligés de lui interdire; mais au défaut des pénitences qu'on lui défendoit de faire, ſon amour pour les croix le rendoit ingénieux à inventer tous les jours de nouveaux moïens de ſouffrir.

Caractere & travaux du P. Cavallero.

Il apprit en 1704, que des Indiens nommés *Puraxis* s'étoient refugiés dans le fond d'une épaiſſe Forêt, pour s'y mettre à l'abri des pourſuites des Eſpagnols; il partit auſſi-tôt pour les aller chercher, & pour les mener à ſon Egliſe. Il n'alla pas bien loin ſans rencontrer des Eſpagnols, qui de leur côté couroient le Païs pour faire des Eſclaves, & dont le Chef l'abordant avec un air plein de fureur, lui ordonna de retourner chez lui, & lui fit les plus grandes menaces, s'il ne ſe retiroit au plus vîte. Le Pere, ſans s'émouvoir, lui fit une réponſe fort honnête, & pourſuivit ſon chemin: l'Eſpagnol fort étonné le laiſſa aller. Il ne trouva point les Puraxis où on lui avoit dit qu'ils étoient; mais un peu plus loin il apperçut deux ou trois jeunes Indiens, qui étoient montés ſur des Arbres, pour obſerver la marche des Eſpagnols, & qui lui apprirent la retraite de ceux qu'il cherchoit.

Ce qui lui arrive avec quelques Eſpagnols.

Il y alla, les trouva un peu diſperſés, & n'eut aucune peine à les réunir autour de lui. Il leur parla du Dieu des Chrétiens, & ils l'écouterent avec attention; il ſe donna tout le tems de les inſtruire, & baptiſa quelques Enfans, que leurs Parens lui préſenterent. Tous enſuite ſe jetterent à ſes pieds, pour le prier d'avoir compaſſion de leurs miſeres, & d'obtenir du Dieu, qu'il leur annonçoit, un peu de pluie pour arroſer leurs Champs. Son cœur s'attendrit, & leur foi lui fit eſperer que Dieu l'exauceroit. Il planta en terre le Crucifix, qu'il por-

Il obtient de de la pluie par ſes prieres.

1705-07. toit toujours à la main, il ordonna aux Indiens de l'adorer, & de répéter après lui la priere qu'il alloit prononcer. A-peine fut-elle achevée, que la pluie tomba en abondance; mais une petite excurſion, que le Miſſionnaire fit chez les *Tapacuras*, penſa lui faire perdre tout le fruit de ce qu'il venoit d'ébaucher ſi heureuſement auprès des Puraxis.

Action indigne de quelques Eſpagnols.

Les mêmes Eſpagnols, qu'il avoit déja rencontrés, aïant ſu qu'il avoit quitté ces Indiens, publierent par-tout que ce prétendu Jéſuite étoit un Mamelu déguiſé, & qu'il n'avoit fait ſemblant d'aller chez les Tapacuras, que pour aller chercher ſa Troupe, avec laquelle on le verroit bientôt tomber ſur les Puraxis, les enchaîner, & les mener au Breſil. Ce diſcours, qui fut bientôt rapporté à ceux-ci, fit quelque impreſſion ſur eux; cependant ils voulurent voir ſi les Eſpagnols ſe ſaiſiroient du Miſſionnaire à ſon retour, comme ils s'en étoient vantés, pour le conduire Priſonnier à Santa-Cruz. Il arriva ſur ces entrefaites; les Puraxis ne manquerent point de l'inſtruire de ce qui avoit été publié contre lui, & il n'eut pas beaucoup de peine à leur faire comprendre quel étoit le motif qu'on avoit eu pour leur parler de la ſorte.

Fermeté du P. Cavallero.

Ce coup manqué, les mêmes Eſpagnols réſolurent d'en venir aux voies de fait, pour obliger le Pere Cavallero à ſortir de ce Païs; & leur Chef l'aïant rencontré ſeul, lui dit, après l'avoir chargé d'injures, qu'il venoit avec des ordres ſupérieurs, en vertu deſquels il lui commandoit de la part du Roi d'aller rendre compte de ſa conduite au Gouverneur de Santa-Cruz. » Vous vous êtes abuſé, répondit le Pere fort » tranquillement, ſi vous avez cru m'intimider, & ſi vous » vous êtes flatté que j'ignore vos intrigues & vos vûes criminelles. Vous eſperez que ces lieux écartés, & l'épaiſſeur des » Forêts déroberont vos injuſtices aux yeux de ceux qui ont » l'autorité en main pour les punir; mais échapperont-elles » aux regards d'un Dieu, à qui vous enlevez des Ames ra» chetées de ſon ſang? le châtiment qu'il vous prépare, n'eſt » pas même auſſi éloigné que vous penſez. Quant à moi, » je ne crains point vos menaces, & je ne ſerai pas la dupe » de vos artifices. Dieu m'a envoïé ici, j'y reſterai malgré » vous, & j'empêcherai bien que vous n'attentiez à la liberté » des Peuples qui ſont ſous la protection du Roi.

L'Eſpagnol n'oſa repliquer, & ſe retira. Peu de tems après les Puraxis amenerent au Serviteur de Dieu un Indien de la

Nation des *Mañacicas*, qui s'étoit ſauvé des mains de ces mêmes Eſpagnols, dont je viens de parler, & qui entendoit aſſez bien la langue des Chiquites. Il voulut l'entretenir en particulier, & ſon caractere lui plut beaucoup ; il lui parla du Dieu des Chrétiens, & il parut goûter ce qu'il lui diſoit. Il étudioit toutes les actions du ſaint Homme, & tâchoit de l'imiter en tout. Il ſe proſternoit en terre comme lui, il levoit les mains au Ciel avec lui, il récitoit après lui les prieres qu'il faiſoit à haute voix : de ſi belles diſpoſitions firent concevoir au Miſſionnaire une idée avantageuſe de ſa Nation, & il forma dès-lors le deſſein de la gagner à Jeſus-Chriſt. 1704-05.

Les Puraxis de leur côté, charmés de ſe voir délivrés de la crainte de tomber entre les mains des Eſpagnols, en témoignerent leur reconnoiſſance à leur Liberateur par la bouche de leur Cacique, lequel l'invita enſuite à viſiter les *Aruporez* leurs Voiſins, s'offrant de l'accompagner. » Nous nous joindrons » encore, ajoûta-t-il, avec les *Tabaxis*, nos anciens Alliés, » & tous enſemble nous formerons une nombreuſe Bourgade : » vous nous y ferez connoître la Loi du vrai Dieu, & vous » ſerez content de notre docilité. L'Homme Apoſtolique conſentit à tout ; il partit ſur le champ avec le Cacique, & il trouva les Aruporez ſi bien diſpoſés, qu'après les avoir inſtruits des points les plus eſſentiels de notre ſainte Religion, il ne put leur refuſer de baptiſer plus de quatre-vingt de leurs plus petits Enfans.

Il tombe malade, & guérit miraculeuſement.

De-là, il vouloit paſſer à une ſeconde Bourgade de la même Nation ; mais il tomba en chemin dans une langueur, qu'il s'efforça inutilement de ſurmonter : à cette grande foibleſſe ſe joignit bientôt une fievre ardente, qui lui fit croire qu'il touchoit à ſon dernier moment. Dans cet état, couché au pied d'un arbre, il n'attendoit plus que la mort ; & les Indiens qui l'accompagnoient étoient inconſolables de ſe trouver hors d'état de le ſoulager. Le haſard leur fit trouver une Poule ; ils la firent cuire & la lui préſenterent, mais il la refuſa, & la fit donner à un de ſes Néophytes, qui étoit preſqu'auſſi malade que lui. Dans ce moment les Mañacicas lui revinrent à l'eſprit, & il ſe ſentit inſpiré de faire vœu de ſe conſacrer à leur inſtruction, ſi Dieu lui rendoit la ſanté, fallût-il pour cela verſer juſqu'à la derniere goute de ſon ſang. Il ſuivit l'inſpiration, & dans l'inſtant même il ſe trouva ſans fievre & ſans aucune foibleſſe ; les mets les plus inſipides des

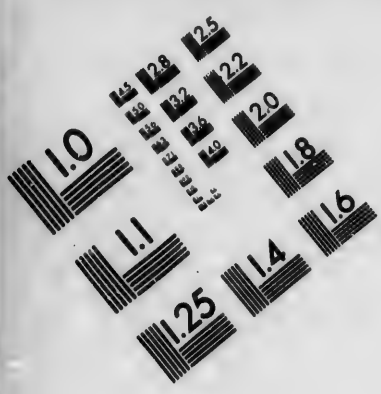

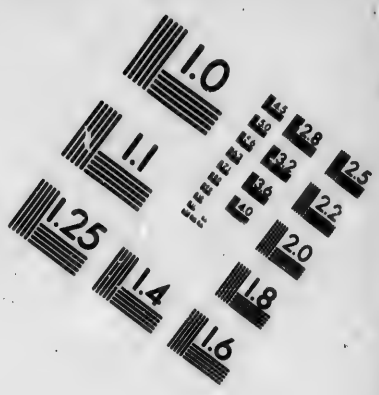

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

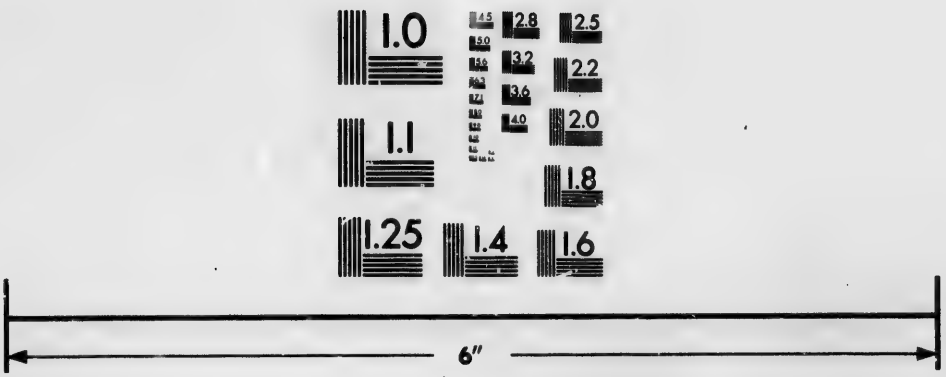

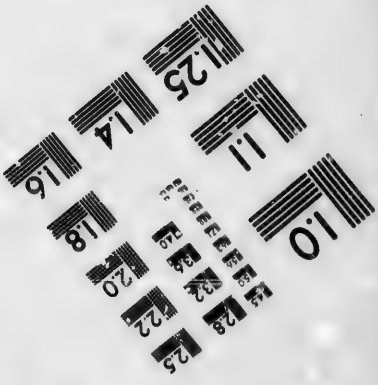

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1705-07. Indiens lui parurent agréables, & rien ne l'empêcha plus de continuer son voïage.

On veut l'empêcher d'accomplir son vœu.

Il ne crut pas devoir se dispenser de communiquer son dessein au Cacique des Puraxis, qui ne le quittoit point, & ce Chef qui avoit conçu pour lui une amitié très tendre, n'oublia rien pour l'en détourner. Il lui dit qu'il voïoit bien qu'il ne connoissoit point les Mañacicas; que cette Nation étoit très nombreuse, fort redoutée pour sa valeur, irritée, au-delà de ce qu'il pourroit s'imaginer, contre les Espagnols, qui tout récemment avoient exercé de grandes violences dans leur Païs; qu'elle avoit juré de ne faire quartier à aucun de ceux qui tomberoient entre ses mains; qu'elle avoit rendu impratiquables tous les chemins qui conduisoient chez elle, & qui étoient hérissés de pointes d'un bois très dur qu'on n'appercevoit point, de sorte qu'on ne pouvoit y marcher sans courir risque d'être estropié; qu'il en parloit avec connoissance de cause, parcequ'aïant voulu l'année précédente rendre visite à ces Indiens, il avoit été bientôt obligé de retourner sur ses pas.

Sa Réponse.

» Enfin, mon très cher Pere, ajoûta-t-il en l'embrassant, » & les yeux baignés de larmes, que pourrez-vous opposer à » leur fureur, s'ils viennent fondre sur vous? Je leur oppo- » serai mon Dieu & le leur, répondit l'Homme Apostolique, » en lui montrant son Crucifix; voilà mon bouclier: je ne » crains rien, quand il est question d'obéir à mon Sauveur & » à mon Maître, & de publier sa Loi; ses Ennemis ne peu- » vent, sans sa permission, m'arracher un cheveu de la tête; » & que peut-il d'ailleurs m'arriver de plus heureux, que » d'expirer sous leurs coups en faisant ce qu'il m'ordonne? » Au reste, je ne prétends point que vous courriez les mêmes » risques que moi; vous pouvez vous retirer: si l'on me re- » çoit bien, je vous le ferai savoir, & vous viendrez me join- » dre, si vous le jugez à propos.

Les Indiens veulent le suivre, & mourir avec lui.

Le Cacique ne put l'entendre parler de la sorte, sans se sentir enflammé du même courage que lui; il l'assura que, ni lui, ni aucun des siens ne le laisseroient aller seul; que s'ils ne pouvoient pas lui sauver la vie, ils vengeroient sa mort, ou mourroient à la peine; & en achevant ces mots, il frappa sur ses armes, ce qui est une espece de serment parmi ces Indiens, & choisit une troupe de ses meilleurs Guerriers, qui vinrent faire au Serviteur de Dieu la même protestation. Ils

le conjurerent enſuite de leur accorder quelques jours, pour achever de les inſtruire, de baptiſer leurs Enfants, & de demander à Dieu de l'eau, dont leurs Champs avoient une extrême beſoin. Il y conſentit, fit dreſſer une Croix, au pied de laquelle tous ſe proſternerent avec lui; il fit ſa Priere à haute voix, & ne fut point exaucé. 1705-07.

Il ſe ſouvint alors qu'on lui avoit dit que ces Indiens avoient commis dans une guerre injuſte des cruautés qui crioient vengeance au Ciel. » Comment, leur dit-il, pouvez-vous eſ- » pérer que Dieu écoute vos vœux, après ce que vous avez » fait en telle occaſion? Commencez par vous repentir ſin- » rement de vos crimes; appaiſez la colere du Ciel, juſtement » irrité contre vous, reconciliez-vous de bonne foi avec vos » Ennemis, réparez le tort que vous leur avez fait, & il vous » pardonnera ». Tous promirent de faire ce qu'il leur ordonnoit, & partirent ſur le champ pour s'acquitter de cette promeſſe. A-peine avoient-ils marché l'eſpace d'un mille, que le Ciel commença à ſe couvrir, & quelques moments après la pluie tomba en abondance; ils continuerent à marcher, firent tout ce qu'ils avoient promis, & la terre ſuffiſamment arroſée leur répondit d'une abondante récolte. Miracle ſingulier.

Le Pere Cavallero ne differa que de quelques jours à les ſuivre avec le Cacique des Puraxis, lequel ſe fit accompagner de tous ſes Soldats. Après quelques jours de marche ils paſſerent une Riviere, apperçurent enſuite une Bourgade bien paliſſadée, & trouverent tous les chemins qui y conduiſoient, tels que le Cacique avoit averti le Miſſionnaire qu'ils étoient. A cette vûe, la peur les ſaiſit. Le Serviteur de Dieu ne leur dit que deux mots, & ils continuerent à marcher pas à pas dans un grand ſilence. Arrivés au pied de la paliſſade, ils furent ſurpris de ne voir perſonne venir à eux; & le Miſſionnaire avoue dans une de ſes Lettres, qu'après l'avoir paſſée, la crainte le ſaiſit à ſon tour, & que ce qui la diſſipa ce fut la vûe d'un jeune Néophyte, baptiſé depuis peu, qui levant ſes mains innocentes vers le Ciel, offroit à Dieu ſes fatigues pour le ſalut des Infideles, & le prioit même d'agréer le ſacrifice qu'il lui faiſoit de ſa vie, pour une ſi belle cauſe. Le P. Cavallero arrive chez les Mañacicas.

Ils entrerent enfin dans la Bourgade, où ils ne trouverent que des Cabanes brûlées, & la terre jonchée de Cadavres. A cette vûe les Indiens furent tous d'avis de faire retraite; mais le Mañacica, qui s'étoit donné au Miſſionnaire, & qui ſe nom- En quel état il trouve la premiere Bourgade.

1704-07. moit *Izu*, leur dit qu'assez près de là il y avoit une autre Bourgade, & le Pere Cavallero aïant fait reprendre cœur aux Indiens, se remit en marche pour y aller. Ils l'apperçurent bientôt, & le Pere continua seul à marcher avec son Interprête. Celui-ci, après qu'ils eurent fait quelques pas, dit au Pere qu'il s'exposoit beaucoup; mais l'Homme Apostolique n'en marcha que plus vîte, & ils entrerent dans la Bourgade, lorsque le jour commençoit à baisser. Dès que les Mañacicas les apperçurent, ils firent sortir les Femmes & les Enfants, & s'avancerent vers le Serviteur de Dieu, d'un air menaçant & les yeux étincelants de fureur.

Il passe à une seconde.

L'Interprete leur cria de ne point faire de mal à un Homme qui n'étoit rien moins que leur Ennemi. » Non, ajoûta » le Serviteur de Dieu, je ne le suis point; je viens vous » annoncer la Loi du vrai Dieu, &. vous apprendre le » moïen de vivre heureux ». Les Puraxis arriverent dans ce moment, & leur Cacique apprit le Pere que les Mañacicas commençoient à l'environner; il s'en étoit bien apperçu; on avoit même déja tiré quelques fleches sur lui, mais il ne se sentit jamais plus de courage. » Une voix intérieure, dit-il dans » la Lettre que j'ai déja citée, me disoit que mon heure n'é- » toit pas encore venue, & lors même que je me vis couvert » d'une nuée de fleches, j'étois dans la Place, le Crucifix à la » main, aussi tranquille que si j'eusse été au milieu de mes » Néophytes.

L'Interprete du Pere Cavallero fait tomber les armes des mains aux Habitans.

Son Interprete aussi intrepide que lui, s'étoit avancé vers le gros des Mañacicas, en faisant signe qu'il avoit quelque chose d'important à leur dire: ils l'écouterent, & il leur parla avec tant d'assurance de la nécessité d'embrasser la Religion Chrétienne pour être heureux pendant la vie & après la mort, que les armes leur tomberent des mains. L'Esprit saint, qui rendoit si éloquent la langue d'un Néophyte de peu de jours, changea tout-à-coup de telle sorte le cœur des Infideles, qu'ils allerent tous à la file se prosterner devant l'Homme de Dieu, & baiser avec respect le Crucifix qu'il tenoit à la main, tandis que le Cacique des Puraxis ne cessoit de les exhorter à rendre hommage au Sauveur du Monde. En parlant ainsi il avançoit toujours avec sa Troupe, & l'on vit avec un étonnement égal des deux côtés, les deux Nations se mêler ensemble, & se traiter mutuellement, comme si elles avoient été toujours amies.

Pendant ce tems-là Izu, avec le secours de quelques-uns de

ſes Parens, travailloit à une grande Croix qui fut plantée au milieu de la Place. Au moment qu'elle parut, le Pere Cavallero fit, par la bouche de ſon Interprete, une inſtruction ſur la mort du Sauveur des Hommes, qui fut écoutée avec une grande attention. Les Principaux de la Bourgade le conjurerent enſuite de demeurer avec eux, & il le ſouhaitoit lui-même beaucoup; mais on alloit entrer dans l'Hiver, qui lui auroit fermé pour long-tems le retour à Saint-François-Xavier, où il ſavoit que ſa préſence étoit néceſſaire. Il dit donc aux Mañacicas qu'il étoit obligé de les quitter pour quelques mois, & il leur engagea ſa parole qu'au Printems prochain il reviendroit les voir. 1705-07.

Providence de Dieu ſur le Miſſionnaire.

Cette promeſſe les conſola, & ils l'obligerent d'accepter un Cheval; c'étoit à qui lui donneroit les plus grandes marques d'une amitié qui paroiſſoit bien ſincere; tous voulurent le conduire aſſez loin, & au moment qu'il alloit ſe mettre en chemin, les Femmes & les Enfants vinrent ſe jetter à ſes pieds pour le conjurer de les baptiſer. Mais ce fut un coup de la Providence qu'il ne ſe fût point laiſſé prendre à l'appas de tant de conquêtes, qui lui paroiſſoient faciles: à-peine étoit-il hors de la vûe de cette Bourgade, que le Mapono d'une autre qui n'en eſt pas fort éloignée, (on appelle ainſi parmi les Mañacicas, les Miniſtres de la Religion) aïant appris ce qui venoit de ſe paſſer dans celle-ci, déclara à ſon Cacique de la part de ſes Dieux, que leur volonté étoit qu'il courût après le Prêtre Etranger, & qu'il le fît mourir pour avoir oſé entreprendre de ruiner leur culte.

Le Cacique obéit, & marcha avec tous ſes Guerriers juſqu'à la vûe de la Bourgade, d'où le Pere étoit parti. Alors le Mapono, qui l'accompagnoit, apprenant ſon départ, dit au Cacique de prendre une autre route qu'il lui marqua, pour lui couper chemin; mais le Cacique, qui avoit fait ſes réflexions, lui répondit qu'il falloit d'abord s'informer qui étoit cet Etranger, à quel deſſein il étoit venu, & s'il avoit donné quelque ſujet de ſoupçonner d'en avoir de mauvais, n'étant pas raiſonnable d'ôter la vie à un Homme, ſans l'avoir reconnu coupable. Le Mapono, choqué de cette réponſe, prit avec lui les plus zélés de la Troupe pour le ſervice de leurs Dieux, & entra avec eux dans la Bourgade. Là, s'adreſſant au Cacique du lieu, il lui demanda pourquoi il avoit reçu chez lui un Ennemi des Dieux de la Nation.

1705-07. Le Cacique lui répondit que si le Prêtre Etranger avoit mérité la mort, il n'auroit eu besoin de personne pour le punir; mais que cet Homme, qu'il lui plaisoit d'appeller l'Ennemi des Dieux, étoit son Ami, qui s'étoit livré avec confiance entre ses mains; qu'il l'avoit trouvé digne de son amitié, & qu'il comptoit sur la sienne; qu'entr'autres bienfaits, qu'il en avoit reçus, il l'avoit reconcilié avec les Puraxis & d'autres de ses Voisins, & qu'il ne pouvoit pas, sans se rendre coupable d'une grande ingratiude, persécuter un Homme qui venoit de lui rendre de si importants services. Les Indiens qui étoient à la suite du Mapono, lui déclarerent en même tems qu'ils étoient en trop petit nombre pour aller plus loin, ce qui le mit au désespoir. Il voulut faire abbatre la Croix, qu'il apperçut dans la Place; mais le Cacique s'y opposa, & il se retira en disant qu'il trouveroit bien le moïen de venger ses Dieux. Il n'en eut pas le tems, car il mourut bientôt après dans un accès de fureur. Tous ceux qui avoient juré avec lui la mort du Missionnaire moururent aussi de la même maniere, ce qui fit juger aux autres que le Ciel prenoit sous sa protection le Ministre du Dieu des Chrétiens.

Description du Païs des Mañacicas.

On sera sans doute bien aise de connoître plus particulierement une Nation si différente de toutes celles, dont elle est environnée, & qui fait aujourd'hui une partie considérable de la République Chrétienne des Chiquites. Elle étoit alors composée de vingt-deux Bourgades, qui faisoient comme différents Cantons indépendans les uns des autres, & qui avoient chacun leur nom particulier. Les Habitans de la premiere Bourgade, où le Pere Cavallero entra, se nommoient *Igritucas*, & ceux de la seconde *Sibacas*. Le Païs qu'occupoit cette Nation est à deux journées au Nord de la Réduction de Saint-François-Xavier, c'est-à-dire, à l'extrêmité septentrionale du Païs des Chiquites. Il a la figure d'une pyramide, dont la base est au Midi; mais ce qu'il a de singulier est que dans son centre on trouve des Indiens qui n'ont rien de commun avec les Mañacicas, pas même le langage. Ce Païs est arrosé de plusieurs Rivieres assez poissonneuses, & environné de Forêts qui s'étendent fort loin à l'Orient & à l'Occident, & qui sont si épaisses qu'on n'y voit presque jamais le Soleil. Au-de-là de ces Forêts on trouve de vastes solitudes presque toujours inondées.

La terre produit partout sans culture des fruits de plusieurs sortes;

sortes : la Vanille y est assez commune, aussi-bien qu'une espece de Cocotier qui n'est point un Palmier, comme tous ceux que nous connoissons ailleurs : son fruit, qui est de la grosseur d'un Melon, est attaché au tronc, comme le sont tous les Cocos. Parmi les Animaux qu'on y trouve, il y en a un nommé *Famacosio*, qui a la tête d'un Tigre, le corps d'un Mâtin & n'a point de queue. Il est d'une légereté & d'une férocité qui n'ont rien d'égal. Dès qu'on en est apperçu, on ne peut éviter d'en être dévoré, si on n'est pas bien armé, qu'en montant au plus vîte sur un arbre ; encore n'y est-on en sûreté que pour quelques momens ; car l'Animal, qui ne peut grimper à l'arbre, demeure au pied, & jette un cri auquel plusieurs autres accourent ; tous ensemble travaillent ensuite à déraciner l'arbre, & cela seroit bientôt fait, si celui qui s'y est réfugié, ne venoit à bout de percer de fleches tous les travailleurs : mais s'il est sans armes, il ne peut éviter de périr. Pour empêcher que ce dangereux Animal ne multiplie trop, & ne rende le Païs absolument inhabitable ; voici ce que ces Indiens ont imaginé. Ils se réunissent en grand nombre dans un Enclos bien palissadé, puis ils poussent de grands cris, qui font accourir les Famacosios de toutes parts ; mais tandis qu'ils sont tous occupés à creuser la terre pour faire tomber la palissade, on les perce de fleches sans aucun risque. Les *Mopoficas*, qui faisoient un des plus puissans Cantons des Mañacicas, n'ont pas été aussi heureux à se délivrer d'un Ennemi bien moins dangereux en apparence, puisque ce n'étoit qu'un petit Moineau ; mais il tomboit avec tant de furie sur eux, qu'il les tuoit sans qu'ils pussent s'en défendre. On ne dit point comment il s'y prenoit, mais on assûre que ce petit Animal a presqu'entierement dépeuplé tout ce Canton.

1705-07.

Animaux singuliers qu'on y trouve.

Les Mañacicas ont le teint olivâtre, & sont communément bien faits. Il regne quelquefois parmi eux une maladie bien extraordinaire : c'est une espece de lépre, qui leur couvre tout le corps, & y forme des croutes assez semblables à des écailles de Poissons ; mais cette incommodité ne leur cause aucune douleur, ni aucun dégoût. On ne doute point qu'ils n'aient la même origine que les Chiquites. Ce sont les guerres civiles qui les ont séparés ; & le commerce qu'ils ont eu avec d'autres Nations, a tellement changé leur langage, qu'ils ne s'entendent presque plus les uns les autres : ils n'ont guere conservé de leur premiere origine, que la bravoure. L'idolâtrie,

Origine & caractere des Mañacicas.

1705-07. que les Chiquites n'ont jamais connue, s'eſt introduite parmi eux, auſſi-bien que le barbare uſage de manger la chair humaine. On ne ſait pas même d'où ils ont tiré leurs Dieux, & le culte qu'ils leur rendent.

Leur gouvernement.

Leurs Bourgades ſont aſſez belles : on y voit de grandes rues fort droites, des Places publiques, trois ou quatre grandes Maiſons diſtribuées en Salles, & en pluſieurs Chambres, où logent le Cacique & les principaux Officiers. Les Salles ſont deſtinées, les unes aux Aſſemblées publiques, les autres au culte des Dieux ; il n'y a point d'autres Temples. Tout eſt bâti de bois aſſez proprement, quoique ces Indiens n'aient point d'autres outils que des haches de pierres. Les Bourgades ſont peu éloignées les unes des autres : on ſe viſite & on ſe régale ſouvent, & là, comme ailleurs, on ne ſort point du feſtin, que tout le Monde ne ſoit ivre. Dans toutes les Aſſemblées publiques le Cacique a la premiere place, le Mapono la ſeconde, le Médecin la troiſieme, les Capitaines le quatrieme rang, & tous les autres ſuivent, chacun ſelon ſon grade. On n'y voit jamais la moindre confuſion.

Les Caciques ſont abſolus, & toujours ponctuellement obéis. Leurs Sujets bâtiſſent leurs Maiſons, & les réparent quand elles menacent ruine, cultivent leurs Champs, fourniſſent leur table de ce qu'il y a de meilleur dans le Païs, & leur paient un Tribut par tête. Ils peuvent ſeuls avoir pluſieurs Femmes ; mais il n'y en a qu'une, à qui on rend les honneurs attachés à la qualité d'Epouſe du Cacique, leſquels conſiſtent en ce que toutes les Femmes de la Bourgade lui doivent la même obéiſſance, les mêmes ſervices, & le même Tribut, que les Hommes doivent à ſon Mari. Ce Tribut eſt le dixieme de la chaſſe & de la pêche, où perſonne ne peut aller ſans la permiſſion du Cacique. Cette dignité eſt héréditaire, & l'Héritier préſomptif a ſur tous les jeunes Gens, qui ne ſont point mariés, une autorité, dont l'exercice lui ſert d'apprentiſſage pour bien gouverner. Quand il s'en eſt rendu capable, ſon Pere ſe démet en ſa faveur, & ne ſe mêle plus de rien ; mais il n'en eſt ni moins reſpecté, ni moins bien ſervi. Quand il meurt, on lui fait des obſéques avec beaucoup d'appareil, & ſon corps eſt dépoſé dans une Caverne, dont l'entrée eſt bien murée.

Leurs idées ſur la Religion.

Cette Nation eſt fort ſuperſtitieuſe. Une ancienne tradition porte que l'Apôtre Saint Thomas a prêché l'Evangile

dans leurs Païs, ou y a envoïé quelques-uns de ſes Diſciples; ce qui eſt certain, c'eſt qu'à travers les fables groſſieres, & les dogmes monſtrueux, dont leur Religion eſt compoſée, on y découvre bien des traces du Chriſtianiſme. Il paroît ſurtout, ſi ce qu'on en dit eſt vrai, qu'ils ont une légere idée d'un Dieu fait Homme pour le ſalut du Genre humain; car une de leurs Traditions eſt qu'une Femme d'une beauté parfaite conçut, ſans avoir jamais habité avec un Homme, un très bel Enfant, qui parvenu à l'âge viril opera bien des prodiges, réſuſcita les Morts, fit marcher les Boiteux, rendit la vûe aux Aveugles, & aïant un jour raſſemblé un grand Peuple, s'éleva dans les airs, transformé dans ce Soleil qui nous éclaire. S'il n'y avoit pas, diſent les Maponos, une ſi grande diſtance de lui à nous, on pourroit diſtinguer tous les traits de ſon viſage. 1705-07.

Ces Indiens rendent de grands honneurs aux Démons, qui ſe font voir à eux, diſent-ils, ſous les figures les plus effraïantes; ils reconnoiſſent un grand nombre de Dieux, entre leſquels ils en diſtinguent trois, qui ſont ſupérieurs aux autres, & forment une Trinité compoſée du Pere, du Fils & de l'Eſprit. Ils donnent au Pere deux noms, *Omequaturiqui* & *Uragoſoriſo*; ils appellent le Fils *Uraſana*, & l'Eſprit *Urapo*. C'eſt la Femme du Pere, appellé *Quipoci*, qui ſans ceſſer d'être Vierge, devint la Mere d'Uraſana. Le Pere, diſent-ils encore, parle d'une voix haute & diſtincte; le Fils parle du nez, & la voix de l'Eſprit, ſi ce n'eſt pas le Tonnerre, en approche beaucoup. Quipoci ſe fait quelquefois voir toute reſplendiſſante de lumiere; le Pere eſt le Dieu de la Juſtice, & punit les Méchans; le Fils, ſa Mere & l'Eſprit, font l'Office d'Interceſſeurs pour les Coupables; ces trois Dieux ſont auſſi appellés d'un nom commun, qui eſt *Tiniamacas*.

Leur culte.

Dans la Salle qui ſert de Temple, il y a un endroit fermé d'un rideau, & qui eſt comme le Sanctuaire, où les trois Divinités viennent recevoir les hommages de leurs Adorateurs, & rendre des oracles. Le principal Mapono peut ſeul y entrer, car chaque Bourgade en a quelquefois plus d'un, & il eſt défendu ſous peine de mort à tous autres d'y mettre le pied. C'eſt ordinairement dans le tems des Aſſemblées publiques, que ces Dieux ſe rendent dans leurs Sanctuaires, & un grand bruit annonce leur arrivée. Alors ceux qui ſe trouvent à l'Aſſemblée, & qui ne ſongeoient qu'à boire & à danſer, s'arrêtent & crient tous

1605-07. enſemble; *Pere, êtes-vous déja venu*, & ils entendent une voix qui leur répond, *oui mes Enfans, continuez & divertiſſez-vous bien; c'eſt moi qui vous procure une Chaſſe & une Péche abondantes; c'eſt de moi que vous tenez tous les biens dont vous jouiſſez.* On l'écoute avec reſpect, puis on recommence à boire & à danſer, Quand tout le monde eſt ivre, on ne ſe connoît plus, on ſe bat; & peu de ces Fêtes finiſſent, ſans qu'il y ait des Bleſſés & des Morts.

Le Mapono, qui eſt derriere le voile, veut auſſi avoir ſa part du feſtin: on entend une voix, qui dit que les Dieux ont ſoif; & ſur le champ on prépare un vaſe orné de fleurs & rempli de Chica, qu'on met entre les mains de la Perſonne, Homme ou Femme, qui eſt la plus reſpectée dans la Bourgade. Le Mapono entr'ouvre le rideau, & reçoit l'offrande. Les Dieux ont auſſi faim; & on leur préſente de la même maniere de quoi manger. On ſait bien pour qui eſt tout cela; mais il faut qu'il vive, & il n'a pas le tems, ou il eſt contre ſa dignité, d'aller à la chaſſe & à la pêche. Quelquefois il ſort du Sanctuaire pour appaiſer les querelles cauſées par l'ivreſſe, & il commence par impoſer ſilence, puis il annonce à l'Aſſemblée que les Dieux promettent à tous l'accompliſſement de leurs ſouhaits; il entre ſur cela dans un grand détail, qu'il faut écouter avec reſpect. Un Indien s'aviſa un jour de répondre que la Chica avoit mis les Dieux de bonne humeur; le Mapono comprit ce qu'il vouloit dire, & changea auſſi-tôt ſes magnifiques promeſſes en imprécations & en menaces.

Des Oracles & des Dieux inférieurs.

L'Interprete des Dieux ordonne ſouvent de leur part de prendre les armes, & d'aller fondre ſur quelque Bourgade, de la piller, d'y mettre tout à feu & à ſang; & il faut obéir: c'eſt ce qui entretient parmi ce Peuple des haines continuelles, & l'empêche de multiplier. Il y a bien de l'apparence que la premiere Bourgade, où entra le Pere Cavallero, & où nous avons dit qu'il ne trouva que des Cabannes brûlées & des Cadavres, avoit été réduite en cet état par l'exécution d'un pareil ordre. Parmi les Dieux inférieurs, il y en a qui préſident aux eaux, & c'eſt ce que ſignifie le nom d'*Iſituas*, qu'on leur donne. Leur occupation eſt de parcourir les Rivieres & les Lacs pour les remplir de Poiſſons. On les invoque dans le tems de la pêche, & on les encenſe avec la fumée du tabac; d'autres ſont invoqués pour la chaſſe, & on

ne manque jamais d'offrir aux uns & aux autres, c'eſt-à-dire, aux Maponos qui leur ſont conſacrés, les prémices du gibier & du poiſſon qu'on a pris. Au reſte, ces faux Prêtres ſont aſſez connus pour de grands fourbes, qui font ſervir la Religion à leur intérêt; mais on en eſt toûjours la dupe. 1705-07.

Leurs Dogmes & leur Paradis.

Les Mañacicas croient les Ames immortelles, & ſont fortement perſuadés qu'au ſortir de leurs corps elles ſont tranſportées dans le Ciel par les Maponos, pour s'y réjouir éternellement. Dès que quelqu'un eſt mort, & que les obſéques ſont finies, le Mapono qui eſt chargé de ſon Ame, reçoit ce que la Famille lui préſente; il répand enſuite de l'eau pour purifier cette Ame de ſes ſouillures, il conſole les Parens, & leur fait eſperer que bientôt il aura de bonnes nouvelles à leur apprendre ſur le ſort de l'ame du Défunt. Il diſparoît enſuite pendant quelque tems, & à ſon retour il aſſemble la Famille, prend un air de gaieté, ordonne à tous d'eſſuïer leurs larmes & de quitter leur deuil, parceque l'ame du Défunt eſt heureuſement arrivée au Ciel, où elle les attend pour partager avec eux ſon bonheur.

Il exagere enſuite ce qu'il lui en a coûté pour faire ce voïage: il lui a fallu, dit-il, traverſer d'épaiſſes Forêts, des Montagnes eſcarpées, des Rivieres débordées, des Marais bourbeux; après avoir franchi tout cela, il s'eſt trouvé au bord d'un grand Fleuve, ſur lequel eſt un Pont de bois gardé jour & nuit par le Dieu *Tatuſio*, qui préſide au paſſage des Ames, & qui fait entrer le Mapono avec celle dont il eſt chargé, dans le chemin qui conduit au Ciel. Ce Dieu a le viſage pâle, la tête chauve, une phyſionomie qui effraie, le corps plein d'ulceres & couvert de haillons. Quelquefois il arrête l'Ame au paſſage, ſurtout ſi c'eſt celle d'une jeune Perſonne, pour la purifier. Si elle s'aviſe de faire la moindre réſiſtance, il la précipite dans le Fleuve, & les Mañacicas ſont perſuadés qu'il en arrive toujours quelque malheur à la Famille, ou à la Nation. Ils croient même que la plûpart des accidens fâcheux qui leur ſurviennent, en ſont les ſuites.

Au reſte ces Indiens ne font point de leur Paradis un lieu bien charmant. Ils diſent qu'on y trouve de fort gros arbres, d'où découle une gomme, qui ſert de nourriture aux Ames; qu'on y voit des Singes tout noirs; qu'il y a beaucoup de miel, peu de Poiſſons, un grand Aigle, qui vole de toutes parts, & ſur lequel ils débitent quantité de fables fort mal imaginées;

1706-07. que tous les Dieux y ont leurs appartemens, que celui de la Vierge Mere, c'eſt ainſi qu'ils s'expriment parlant de la Déeſſe Quiposi, eſt le plus riche & le plus commode de tous ; que partout il y a de grands Bois & de grandes allées où l'on va prendre le frais ; que le Poiſſon n'y manque point pour la table des Dieux ; que les Perroquets y ſont communs ; que les Ames y ſont ſéparées en trois claſſes, que dans l'une ſont les Ames de ceux qui ſe ſont noïés, que l'autre eſt pour ceux qui ſont morts dans les Bois, & la troiſieme pour ceux qui ſont morts dans leurs Cabannes. Il n'eſt point queſtion des Ames de ceux qui ont été tués à la guerre ou dans l'ivreſſe, & il paroît que la vertu eſt comptée pour rien, quand il s'agit d'entrer dans ce Paradis.

Dans quelle diſpoſition le P. Cavallero trouve ces Indiens.

Telle étoit la Nation que le Pere Cavallero avoit entrepris de ranger ſous les Loix de l'Evangile. Les affaires qui l'avoient obligé de retourner à Saint-François-Xavier, l'y retinrent plus long-tems qu'il ne s'y étoit attendu, & il n'en put partir qu'au mois d'Octobre de l'année 1706. Il s'étoit fait accompagner d'une troupe de ſes plus fervents Néophytes, auxquels il avoit inſpiré toute l'ardeur de ſon zele ; & après avoir viſité les Proſélytes qu'il avoit faits dans ce Païs, & qu'il retrouva dans les mêmes diſpoſitions où il les avoit laiſſés, il paſſa chez les Sibacas, dont le Mapono avoit l'année précédente juré ſa perte. Ce faux Prêtre étant mort de la maniere que j'ai dit, les Sibacas s'étoient fortement perſuadés que la maladie qui l'avoit enlevé, étoit une punition de leurs Dieux, dont le Miſſionnaire étoit Ami, & qu'ils s'attireroient les mêmes effets de leur colere, s'ils le recevoient mal.

Converſion des Sibacas.

Le Pere, inſtruit de ce préjugé, commença par leur en faire connoître la fauſſeté : il réuſſit d'abord à détromper le Cacique, & à lui faire comprendre que c'étoit le Dieu des Chrétiens, qui avoit exercé ſa juſtice vengereſſe ſur le Mapono, & ſur tous ceux qui s'étoient déclarés ſes Ennemis ; mais ce qui fit encore plus d'impreſſion ſur un grand nombre de ces Infidéles, c'eſt que le Fils & le Succeſſeur du Mapono fut gagné à Jeſus-Chriſt par un jeune Chiquite de la ſuite du Miſſionnaire, & que le jour même qu'il ouvrit les yeux à la vérité, il convertit deux Hommes des plus accrédités dans la Bourgade. Alors tous déclarerent qu'ils vouloient être Chrétiens ; & dès le lendemain on s'aſſembla dans la grande Place

pour entendre l'instruction du Missionnaire, qui s'apperçut d'abord qu'un plus grand Maître que lui agissoit puissamment sur les cœurs de tous ceux qui l'écoutoient. 1606-07.

L'Instruction finie, il fit planter une grande Croix & dresser un Autel, sur lequel il exposa des Images de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge & de Saint Michel. Tout le Peuple se mit à genoux, &, prosterné la face contre terre, répéta à haute voix, après le Serviteur de Dieu, cette Priere : *Jesus, Notre Seigneur, soiez notre Pere ; Marie, Mere de Dieu, soiez notre bonne Mere.* Depuis ce tems-là on n'entendoit presque plus dans cette Bourgade que ces mêmes paroles, ce qui remplit le cœur du saint Homme d'une joie céleste, qu'il ne pouvoit plus, ni exprimer, ni contenir. » Mon Dieu, s'écrioit-» il, que je suis bien païé de toutes mes fatigues, en voïant » ce Peuple vous reconnoître pour son Créateur & son Sei-» gneur ! Qu'il vous adore, qu'il vous aime, qu'il vous serve, » c'est toute la récompense que je vous demande.

Ferveur d'un Catéchumene.

La Foi avoit déja poussé de si profondes racines dans le cœur des Sibacas, qu'elle se trouva à l'épreuve des persécutions : peu s'en fallut même que le Mapono ne fût baptisé dans son sang. Il se vit inopinément attaqué par une troupe d'Infideles, qui lui firent d'abord les plus sanglans reproches de ce qu'étant le Ministre de leurs Dieux, & par conséquent plus obligé que personne à maintenir leur culte, il s'étoit laissé séduire par un Imposteur Etranger, & se faisoit le vil instrument de son impiété ; ils l'exhorterent ensuite à leur demander pardon de son Apostasie, à réparer le scandale qu'il avoit donné, à ramener le Cacique à la Religion de ses Peres, & à travailler de concert avec lui à faire ouvrir les yeux à tous ceux que leur exemple avoit entraînés dans l'erreur. Ils ajoûterent que s'il refusoit de suivre leur conseil, il devoit s'attendre que les Dieux se vengeroient d'une maniere terrible, & que leurs premiers coups tomberoient sur lui.

Sa constance.

Le fervent Cathéchumene ne fut ébranlé, ni par ces reproches, ni par ces menaces, il ne fit même qu'en rire ; ce qui irrita si fort les Infideles qu'ils se jetterent sur lui, le chargerent de coups, le foulerent aux pieds, & lui firent sortir le sang en abondance par la bouche. Dès qu'ils se furent retirés, un de ses Amis, touché du triste état où il le voïoit, lui dit que selon toutes les apparences ces Furieux n'en demeureroient pas là, & l'exhorta à faire au moins semblant de conserver

1606-07. quelque reſpect pour les Dieux, & à perſuader au Cacique d'en faire de même. Il répondit qu'il s'en garderoit bien, qu'il ſeroit charmé de faire au vrai Dieu un ſacrifice de ſa vie, en reconnoiſſance de la grace qu'il lui avoit faite de le connoître, & qu'il étoit réſolu de défendre juſqu'au dernier ſoupir les vérités dont on l'avoit inſtruit, & dont il étoit intimement perſuadé. Sa conſtance fit perdre à ſes Perſécuteurs toute eſperance de le regagner, & ſa vertu les obligea à le reſpecter.

Des ſuccès ſi prompts devoient, ce ſemble, retenir le P. Cavallero chez les Sibacas, au moins juſqu'à ce qu'il y eût fait un Etabliſſement ſolide; mais il n'étoit envoïé que pour jetter la ſemence Evangélique, & que pour préparer cette terre à la recevoir : d'autres après lui devoient arroſer & recueillir. Les Apôtres en ont ainſi uſé partout où ils ont porté leurs premiers pas : toute leur prudence conſiſtoit, en bien des rencontres, à ſuivre le mouvement de l'Eſprit qui les inſpiroit; & l'Ecriture qui nous les repréſente tantôt parcourant l'Univers avec la rapidité d'un Aigle qui fend les airs, tantôt entraînés comme des nuées légeres, où le vent les pouſſent, nous donne aſſez à entendre qu'ils ne ſont pas toujours les Maîtres de ſe conduire par leurs propres lumieres.

Le P. Cavallero chez les Quiriquicas.

L'Homme Apoſtolique prit donc, lorſqu'on y penſoit le moins, la réſolution de paſſer chez les *Quiriquicas* qui étoient depuis long-tems en guerre avec les Sibacas. Le Cacique de ceux-ci, auquel il propoſa de l'accompagner, mit d'abord tout en œuvre pour le détourner de ce voïage; il ajoûta que pour lui il s'expoſeroit à pure perte, en paroiſſant chez ſes Ennemis, & que ſa préſence mettroit même un obſtacle invincible au deſſein qu'il avoit de convertir ces Indiens. Le Pere lui repliqua qu'il comptoit bien de commencer par reconcilier les deux Bourgades; & la tendre amitié que le Cacique lui portoit, le fit paſſer par-deſſus toutes ſes craintes. Ils partirent donc enſemble, & lorſqu'il furent arrivés à la vûe de la Bourgade où ils alloient, le Pere Cavallero envoïa deux de ſes Néophytes pour obſerver en quelle diſpoſition étoient les Habitans.

Ils lui rapporterent qu'il y avoit parmi eux de grands mouvemens; qu'un Particulier, fort zélé pour l'honneur de ſes Dieux, avoit jettté l'allarme parmi eux; & que leur Mapono avoit eu beau leur repréſenter qu'il falloit que leurs Dieux fuſſent bien foibles,

foibles si un Homme seul & sans armes pouvoit abolir leur culte, il n'avoit pu calmer leurs esprits; que le Cacique avoit fait prendre les armes à ses Soldats, & qu'il l'attendoit pour l'immoler aux Dieux tutelaires de la Nation. Le Pere écouta ce récit de sang froid & continua son chemin, & le Cacique des Sibacas ne voulut point le quitter. A-peine avoient-ils fait quelques pas, qu'ils entendirent un grand bruit; & un moment après ils virent les Infideles qui venoient à eux, armés de toutes pieces, & s'étendoient comme pour les envelopper. 1706-07.

Comment il y est reçu.

Alors il vint en pensée au Serviteur de Dieu de lever bien haut une Image de la Vierge, qu'il portoit partout, & les Barbares s'étant mis en devoir de tirer sur lui, leurs bras devinrent si foibles, qu'à-peine pouvoient-ils tenir leurs arcs & leurs fleches; ce qui les effraïa si fort, qu'ils gagnerent avec précipitation un Bois qui n'étoit pas fort éloigné. La fraïeur se communiqua même si promptement à la Bourgade, qu'il n'y resta qu'un Indien, nommé *Sonema*, qui dans la suite fut un des instrumens dont Dieu se servit pour la conversion de ses Compatriotes. Le Pere y entra aussi-tôt, & comme il la parcouroit, il découvrit deux de ces prétendus Sanctuaires, dont j'ai parlé, avec les Idoles qu'on y adoroit. A cette vûe son zele s'enflamma; il mit les Idoles en pieces, renversa les Autels, & aïant fait allumer un grand feu, il y réduisit en cendre tout ce qui avoit servi au culte de ces fausses Divinités.

Le Cacique des Sibacas lui dit alors qu'il voïoit bien qu'il ne pouvoit plus traiter avec les Quiriquicas; qu'il n'y avoit pas même de sûreté à rester dans cette Bourgade, & qu'il ne voïoit point d'autre parti à prendre, que de se retirer. Le Pere Cavallero lui répondit qu'il feroit bien de s'en retourner chez lui, qu'il l'en prioit même; mais que pour lui il étoit venu pour prêcher l'Evangile à ces Infideles, & qu'il alloit les attendre. Il dit ensuite à ses Chiquites, qu'il ne retenoit personne; mais tous lui protesterent qu'ils le suivroient partout jusqu'à la mort. Le Cacique fit de nouvelles instances pour l'obliger à retourner avec lui dans sa Bourgade, & n'y aïant pu réussir, il prit congé de lui.

Dès qu'il fut parti, le Serviteur de Dieu prit son Breviaire, & tandis qu'il récitoit son Office, il apperçut à son côté un Indien de haute taille, qui paroissoit serieusement occupé à le considerer. Cet Homme s'étoit imaginé que le Livre, où

1706-07. le Miſſionnaire liſoit avec tant d'attention, contenoit le charme qui avoit fait tomber de foibleſſe les bras de ceux qui vouloient le percer de leurs fleches, & il s'efforça de le lui arracher des mains. Le Pere, qui reconnut que cet Homme étoit le Cacique de la Bourgade, ſe douta de ce qui lui paſſoit dans la tête. Il voulut le déſabuſer, & fit tout ſon poſſible pour lui faire entendre que c'étoit l'Ennemi du ſalut des Hommes, qui mettoit tout en œuvre pour le retenir, lui & ſes Vaſſaux, dans leur aveuglement.

Le Cacique l'écouta ſans l'interrompre, puis, hauſſant les épaules, alla prendre chez lui un gros faiſceau de fleches, qu'il porta dans le Bois, où étoient tous ſes Indiens. La nuit ſuivante il y tint un grand Conſeil, où Sonema ſe trouva. On eut beaucoup de peine à y convenir du parti qu'on devoit prendre; & Sonema, profitant de cette irréſolution, prit la parole, & dit qu'on auroit grand tort d'entreprendre ſur la vie d'un Homme, dont la bonté & la douceur lui avoient paru au-deſſus de toute expreſſion. Ce peu de mots eut ſur le champ ſon effet; il fut réſolu de recevoir le ſaint Homme, & de s'abandonner à ſa conduite. Tous l'allerent chercher & le trouverent dans une aſſez méchante Cabanne, où il s'étoit retiré. Il les reçut à bras ouverts, & avec auſſi peu d'étonnement, que s'il les eût attendus. Il leur parut avoir quelque choſe au-deſſus de l'Homme: ils ſe jetterent à ſes pieds, lui demanderent pardon d'avoir attenté ſur ſes jours, & reſterent en cette poſture, juſqu'à ce qu'il les obligeât de ſe relever.

Toute cette Bourgade ſe convertit.

Le Mapono vint enſuite, & ſe tint pendant quelque tems en ſa préſence avec un air modeſte & reſpectueux ſans dire un ſeul mot. L'Homme apoſtolique l'embraſſa, le fit aſſeoir auprès de lui, & voïant tous les Indiens reſter autour de la Cabanne, il en ſortit, & commença à leur expliquer les principaux articles de la Doctrine Chrétienne. Tous paroiſſoient aſſez attentifs, mais ils jettoient de tems en tems les yeux ſur le Mapono pour voir ce qu'il penſoit de tout ce qu'il entendoit. Il ne les laiſſa pas long-tems dans cette incertitude; à-peine le Pere eut-il ceſſé de parler, qu'il ſe jetta à ſes pieds & le conjura de le recevoir au nombre de ſes Diſciples: il ſe leva enſuite, & ſe tournant vers les Indiens, il confeſſa hautement qu'il avoit été juſques-là dans l'erreur; qu'il reconnoiſſoit que Jeſus-Chriſt étoit le vrai Dieu, que ſa Loi étoit la ſeule, qui pût conduire les Hommes à la fin pour laquelle ils ont été créés; qu'il exhortoit tout le monde à l'embraſſer,

& que, pour réparer ſes infidelités paſſées, il vouloit aller lui-même avec ce ſaint Homme publier par-tout des vérités ſi importantes. 1707.

Le Serviteur de Dieu étoit tranſporté de joie ; & les Néophytes, charmés de ce qu'ils venoient d'entendre, coururent embraſſer le Mapono. Pour ne pas perdre des momens ſi précieux le P. Cavallero fit travailler ſur le champ à une grande Croix, & tous y voulurent mettre la main ; elle fut portée comme en triomphe dans la grande Place, les Chiquites chantant à deux Chœurs les Litanies de la Paſſion. Les Quiriquicas étoient ravis hors d'eux-mêmes ; & dès que la Croix fut élevée, tous, après l'avoir adorée, coururent chercher leurs Enfans, les préſenterent au Pere Cavallero, & le conjurerent de les baptiſer. Il y conſentit : le nombre en étoit ſi grand, qu'il y emploïa tout le jour ; les bras lui tomberent plus d'une fois de laſſitude, & il eut peine à trouver le moment de prendre un peu de nourriture, dont il avoit un extrême beſoin.

Le P. Cavallero eſt obligé de retourner à Saint-François Xavier.

Il auroit bien voulu dès-lors recueillir tous les fruits, que promettoit une Terre ſi bien préparée ; mais l'obéiſſance le rappelloit à ſon Egliſe, & il ne pouvoit pas différer plus longtems ſon départ, ſans s'expoſer à le rendre impoſſible. Il y eut bien des larmes répandues, quand il fallut ſe ſéparer. Tous voulurent l'accompagner fort loin ; ils lui firent promettre, en le quittant, qu'il ne tarderoit pas à les revenir voir, & conjurerent les Chiquites de le leur ramener, dès que la ſaiſon le permettroit. Ils lui offrirent pluſieurs de leurs Enfans pour les former au Service divin, & il en accepta trois. Il reſta à Saint-François-Xavier juſqu'au quatrieme d'Août 1707, qu'il en partit avec une nouvelle troupe de Chiquites : mais il voulut commencer par viſiter les Sibacas. Leur Cacique n'eut pas plutôt appris qu'il approchoit, qu'il alla bien accompagné au-devant de lui, avec une bonne proviſion de Poiſſons. Dès qu'il parut dans la Place de la Bourgade, tout retentit d'acclamations & de cris de joie : ils l'environnerent tous, lui demanderent ſa bénédiction, & voulurent lui baiſer la main. Il apprit enſuite qu'il y avoit entr'eux & les *Ziritucas*, quelques ſemences de guerre ; il fit prier ces derniers de le venir trouver, & ils vinrent ſur ſa parole. Il écouta les plaintes réciproques des deux parties : il n'eut aucune peine à les reconcilier, & il leur fit jurer une amitié éternelle.

1707. Le lendemain il les assembla tous, leur parla long-tems de la sainteté de nos Mysteres, & leur donna des Cantiques traduits en leur Langue, qui contenoient tous les articles essentiels de la Doctrine Chrétienne. Ils les apprirent par cœur, & en faisoient sans cesse retentir leurs Bourgades & les Campagnes. Leur foi étoit si vive & si simple, qu'elle mérita d'être récompensée par des marques sensibles d'une singuliere protection du Ciel. Le Pere Cavallero aïant ensuite achevé de baptiser tous les Enfans qui étoient nés depuis son absence, & se préparant au Baptême des Adultes, fut prié de se transporter chez les *Jurucarez*, qui désoloient tout ce Païs, pillant & massacrant tout ce qui tomboit sous leurs mains : il y alla ; & comme il n'avoit point de Guides, il se trouva à l'entrée de leur Bourgade, lorsqu'il s'en croïoit encore assez loin. Il avertit alors les Chiquites, qui ne le quittoient point, de faire un Acte de Contrition, & il leur donna une absolution générale. Un moment après un Jurucarez, qui avoit été témoin de cette action, vint se prosterner à ses pieds, & lui protesta qu'il vouloit vivre & mourir avec lui.

Conversion des Jurucarez.

Le Mapono avoit été averti, dès la veille, de l'arrivée du Missionnaire ; & dans la crainte de perdre son crédit, s'il étoit reçu dans la Bourgade, il avoit commandé, de la part de ses Dieux, à tous les Habitans de se retirer dans les Bois, de sorte que le Pere en y entrant n'y trouva presque personne, & que ceux mêmes, qui y étoient restés, prirent la fuite dès qu'ils le virent, à la reserve d'un jeune Homme d'une figure fort aimable. Le Serviteur de Dieu lui fit bien des amitiés, & les accompagna de quelques petits présens: cet Indien les reçut avec reconnoissance, & alla ensuite rejoindre ses Compatriotes. Il leur dit que le Prêtre étranger, qu'on leur avoit représenté comme un Homme monstrueux, n'étoit rien moins que cela ; qu'il n'étoit pas possible d'en voir un plus affable & plus doux, & qu'il falloit que leurs Dieux se connussent bien mal en Hommes, pour être effraïés de celui-ci.

Il ne leur en fallut pas davantage pour les engager tous à retourner chez eux. Le Pere, qui les vit venir, alla au-devant d'eux, & les charma tellement, qu'il n'eut aucune peine à s'en faire écouter. Il les instruisit ; & l'Esprit saint leur parla en même tems si efficacement au cœur, qu'ils renoncerent sur le champ à leurs fausses Divinités. L'Homme apostolique, les voïant si bien disposés, se fit apporter dans la Place pu-

blique tout ce qui avoit servi à leur Culte superstitieux, le foula aux pieds en leur présence, & le jetta au feu. Il leur persuada ensuite de cesser toute hostilité contre leurs Voisins, & le Cacique lui promit d'aller incessamment avec ses principaux Officiers offrir la paix à tous ses Ennemis; mais il lui représenta qu'étant fort vieux, il craignoit de mourir sans avoir reçu le Baptême. Le Pere, qui n'avoit pas encore pu l'instruire suffisamment, le rassura, & lui promit de le satisfaire à son retour. Le Cacique le pria de lui donner une Croix pour gage de sa parole & pour se garantir des attaques du Démon, & il l'obtint sans peine. Le Missionnaire baptisa ensuite un grand nombre d'Enfants, & partit pour aller dégager la parole, qu'il avoit donnée aux Quiriquicas. 1707.

Ce qui se passe chez les Quiriquicas.

Ils lui firent un très grand accueil, plusieurs mêmes étoient allés au-devant de lui; mais il s'apperçut bientôt que ces marques d'affection avoient quelque chose de forcé, & il ne tarda point à en découvrir la cause. Il regnoit parmi eux, depuis qu'il les avoit quittés, une Maladie contagieuse; & on leur avoit persuadé que c'étoit lui qui la leur avoit envoïée, pour les punir de ce qu'à sa premiere Entrée dans leur Bourgade, ils avoient voulu le faire périr. Il étoit actuellement occupé à les désabuser, lorsqu'on vint lui dire que le Cacique étoit près d'expirer. Il courut chez lui, & le trouva dans un délire phrénétique: il se mit à genoux, & fondant en larmes, il demanda à Dieu par les mérites de Jesus-Christ, que cette Ame rachetée du sang de son Fils unique ne fût point frustrée du bienfait de la Rédemption. Au même instant le délire cessa; le Malade revenu à lui, écouta avec respect l'instruction que lui fit le saint Homme, prononça tous les Actes qu'il lui suggera, fut baptisé, & peu de tems après expira dans tous les sentimens qui caracterisent la mort des Prédestinés.

Le jour suivant le Serviteur de Dieu ordonna une Procession générale, où il fit porter l'Image de la Sainte Vierge, dont il exhorta tout le monde à implorer la protection, pour obtenir de Dieu que la Maladie cessât. Il visita ensuite tous les Malades, récita auprès d'eux la Salutation Angelique, après avoir demandé à chacun s'il croïoit en Jesus-Christ, puis il leur appliqua son Image. Tous les Assistans, qui étoient en fort grand nombre, joignoient leurs prieres aux siennes, & elles furent exaucées; tous les Malades furent bientôt sur

1707. pied. Alors tous les ombrages, qu'on avoit voulu faire prendre à ces Indiens, se dissiperent, & on en perdit jusqu'au souvenir.

Le P. Cavallero chez les Cazoquias.

Le Pere Cavallero crut pouvoir après cela s'absenter pour quelque tems, & passa chez les *Cazoquias*. A-peine s'étoit-il mis en chemin, que le Cacique d'une autre Bourgade, suivi d'un grand nombre de ses Vassaux, vint lui faire de grands reproches de ce qu'il n'étoit point encore venu chez lui. Le Pere le reçut avec amitié, & l'invita à le suivre chez les *Cazoquias*, où étant arrivé le premier avec ses Chiquites, il se montra dans la Place publique le Crucifix à la main. Il y fut d'abord salué d'une grêle de fleches : deux de ses Catéchistes, dont l'un portoit l'Image de la Sainte Vierge, furent blessés à ses côtés ; pour lui, les fleches venoient tomber à ses pieds, comme si elles eussent été arrêtées par une main invisible. Il avançoit cependant toujours ; & les Barbares étonnés, jetterent leurs arcs & leurs fleches par terre, ou elles leur tomberent des mains.

L'Homme apostolique apperçut alors le Mapono, & s'approchant de lui, avec un air également noble & affable, » ne » voïez-vous pas, lui dit-il, que vous ne pouvez rien contre » moi, tant qu'il plaira au vrai Dieu, dont je suis l'Envoïé, » de me garantir de vos traits ? Croïez-vous encore que vos » fausses Divinités puissent faire la même chose en faveur de » ceux qui les encensent ; elles, dont vous me voïez braver » la puissance. Reconnoissez donc votre aveuglement ; ado- » rez le Dieu, qui rend les vôtres si impuissans, & qui vous » punira d'une maniere terrible, si vous continuez à fermer » les yeux pour ne pas voir la lumiere qu'il vous présente.

Le Mapono, qui, à la premiere nouvelle de l'approche du Missionnaire, avoit envoïé un Exprès à un Cacique voisin pour l'engager à venir au secours de ses Dieux, se trouva tout-à-coup tellement changé, qu'il étoit étonné lui-même de ne plus se reconnoître. Il embrassa le saint Homme, le mena chez lui, & le régala de son mieux. Quelque tems après le Cacique entra sans armes, donna au Pere les plus grandes marques d'estime & d'amitié, félicita le Mapono du changement qu'il voïoit en lui & du bonheur qu'il avoit de posséder un Homme si merveilleux, & l'exhorta à perséverer dans les bons sentimens où il le voïoit.

On vint alors avertir le Pere que ses deux Chiquites, qui

avoient été bleſſés, étoient fort mal. Il courut à leur ſecours, les trouva étendus par terre baignés dans leur ſang, dévorés par les Moſquites, & n'aïant pour tout appareil ſur leurs plaies, que quelques feuilles d'arbres, mais beniſſant le Seigneur de ſe voir en cet état & ſur le point de mourir pour le ſalut des Infideles. L'un d'eux n'étoit baptiſé que depuis quelques mois ; la fleche lui avoit percé le bras de part en part, & comme les nerfs étoient offenſés, ſes douleurs étoient ſi vives, qu'elles le faiſoient ſouvent tomber en ſyncope. L'autre étoit encore plus en danger : les inteſtins lui ſortoient du bas ventre, où il avoit reçu le coup, & on eut bien de la peine à les faire rentrer. Mais lorſqu'on déſeſperoit le plus de leur gueriſon, ils recouvrerent tout-à-coup une ſanté parfaite. 1707. Guériſon miraculeuſe.

Ce double miracle acheva de perſuader aux Cazoquias que le Dieu des Chrétiens méritoit ſeul d'être adoré, & le ſaint Miſſionnaire n'eut plus que la peine de les inſtruire de ce qu'ils devoient croire & pratiquer. Il ne put enſuite refuſer au Cacique des *Subaracas*, celui-là même que le Mapono des Cazoquias avoit voulu engager à venir défendre ſes Dieux, & le même apparemment qu'il avoit rencontré en chemin, de venir viſiter ſa Bourgade. Il y fut reçu avec de grands honneurs ; ces Indiens paroiſſoient hors d'eux-mêmes de joie, & commencerent par déclarer qu'ils ne vouloient plus avoir d'autre Dieu, que celui des Chrétiens. Ils en furent récompenſés ſur le champ par la gueriſon ſubite de tous leurs Malades, après que le Pere Cavallero eût récité ſur eux le commencement de l'Evangile de Saint Jean. Il reſta néanmoins fort peu de tems dans cette Bourgade, parceque la ſaiſon le preſſoit de retourner à ſon Egliſe. Il conſola les Indiens conſternés de ſon départ, en leur promettant de revenir les voir le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible, & toute la Jeuneſſe eut ordre de l'accompagner juſqu'à Saint-François-Xavier. Converſion des Subaraças.

Il lui fallut paſſer une aſſez grande Forêt, & ſes Guides l'y égarerent : il s'adreſſa au Saint Archange, Conducteur du jeune Tobie, & aux Anges-gardiens des Mañacicas ; & peu de tems après il ſe trouva chez les *Arupurocos*, auxquels il avoit déja prêché l'Evangile dans un de ſes voïages, & qui le reçurent très bien. De-là il paſſa chez les *Bahocas*, qu'il trouva diſpoſés de longue main par un événement aſſez ſingulier à embraſſer le Chriſtianiſme. Il avoit déja paſſé par leur Bourgade dans une de ſes Courſes apoſtoliques, & on l'avoit Evénement ſingulier.

1707. logé dans une Cabanne fort propre, où il fut surpris de voir des especes de disciplines armées d'épines. Comme il en témoigna son étonnement, on lui dit qu'il y en avoit de semblables dans toutes les Cabannes. Il demanda au Cacique quel usage on en faisoit, & voici ce que ce Chef lui répondit.

» Les Indiens *Borrillos* nous prierent un jour de les recevoir parmi nous, & nous y consentîmes : c'étoit une Nation fiere & hautaine, qui prit avec nous des airs mépri» sans, & tourna en ridicule toutes nos actions : nous en fû» mes piqués au vif, & nous résolûmes de nous défaire » de ces Insolens. Au milieu d'une nuit fort obscure, nous » fîmes périr tous les Hommes, & nous réservâmes les Fem» mes & les Enfants, dont nous pouvions tirer quelque ser» vice. Notre Bourgade fut aussi-tôt attaquée de la Peste, & » nous ne doutâmes point que ce ne fût un châtiment du » Ciel, dont nous cherchâmes aussi-tôt à appaiser la colere? » Nous avions oui dire, que parmi les Chrétiens, l'instrument » de Pénitence, que vous avez été surpris de trouver dans » nos Cabannes, étoit en usage pour expier les fautes qu'on » a commises contre Dieu, & nous prîmes la résolution de » nous en servir pour expier notre crime ; nous plantâmes » une Croix, au pied de laquelle nous allions tous les jours » nous prosterner, & nous mettre tout le Corps en sang. Le » Ciel nous avoit sans doute inspiré ce moïen de le fléchir ; » car peu de jours après la Maladie cessa, & depuis, personne » n'en est mort. Nous continuons à adorer la Croix, & nous » conservons les instrumens de notre pénitence, afin de ne » pas perdre le souvenir de notre guérison.

Le Tucuman en proie aux Indiens du Chaco.

Le Pere Cavallero auroit bien voulu pouvoir, avant que de retourner à Saint-François-Xavier, confier pendant son absence le soin de recueillir les fruits de ses travaux parmi les Mañacicas, à quelque Missionnaire ; mais il ne lui fut pas possible d'en obtenir un seul de son Provincial, la triste situation où se trouvoit alors le Tucuman, & le surcroît d'occupation, qu'elle donna pendant plusieurs années aux Jésuites, ne permettant pas d'en destiner aucun à une si bonne œuvre. Depuis que les Chiriguanes avoient contraint les Missionnaires, qui s'étoient établis parmi eux, de les abandonner, ces Barbares laissoient les Espagnols assez tranquilles : mais, comme si le Tucuman n'avoit point eu d'autres Ennemis à craindre que cette Nation, on y porta la sécurité jusqu'à la plus

plus grande indolence. On s'y étoit persuadé que les autres Peuples de cette Frontiere du Chaco, intimidés par la derniere expédition de Dom Angelo de Paredo, n'oseroient plus remuer : mais ces Barbares voïant les Espagnols dans cette sécurité, crurent pouvoir recommencer impunément leur brigandange, & ils les pousserent fort loin. 1707.

Le malheur du Tucuman fut de n'avoir alors ni Gouverneurs, ni Commandans qui veillassent, comme ils le devoient, à la sûreté de ses Frontieres, & qui préférassent l'utilité publique & le service du Roi à leur intérêt particulier. Les Infideles s'en apperçurent & en profiterent. Le ravage des Habitations les plus exposées à leurs courses n'aïant pas réveillé les Espagnols de leur assoupissement, ils se jetterent sur les lieux, où l'on se croïoit le plus à l'abri de leurs hostilités. Après avoir rempli d'horreurs toutes les Campagnes, ils attaquerent les Villes, en désolerent les environs, y commirent des cruautés inouies, & réduisirent un grand nombre de leurs Habitans à la mendicité. La Ville d'Esteco fut entierement ruinée, & de ses débris on ne put faire qu'une simple Forteresse, qui n'a pas même subsisté long-tems. La Ville d'Esteco est ruinée

Les choses en étoient là, lorsque Dom Estevan de Urizar, Gentilhomme du Guipuscoa, Chevalier de Santiago, & qui avoit servi pendant plusieurs années en Italie avec beaucoup de distinction, arriva d'Espagne avec des Provisions du Roi, pour le Gouvernement de cette Province. A-peine s'étoit-il rendu à Salta, qui étoit alors le séjour ordinaire du Gouverneur, que des Indiens s'en approcherent pour insulter cette Ville. Leur hardiesse lui fit comprendre la nécessité d'assurer ses Frontieres, & sa premiere pensée fut d'entrer dans le Chaco avec toutes ses forces ; mais comme il reconnut bientôt qu'il n'en avoit pas assez pour y faire des conquêtes, & moins encore pour les conserver, il prévit que tout le mal qu'il pouvoit faire à ses Ennemis, n'aboutiroit qu'à les aigrir encore davantage, si après les avoir intimidés il ne trouvoit le moïen d'adoucir leurs mœurs, & de fixer leur inconstance, en les engageant à embrasser le Christianisme. La Ville de Salta insultée.

Il ne voulut pourtant rien résoudre avant que d'en avoir conferé avec ceux qui avoient une plus grande connoissance du caractere de ces Peuples, & tous furent d'avis qu'une guerre purement défensive, qui ne consisteroit qu'à bâtir des Forts, & qu'à entrer en négociation, ne répareroit pas l'honneur

1708. de la Nation, qui demandoit une vengeance éclatante des excès, où l'insolence de ces Barbares s'étoit portée. Mais il ne voulut pas encore prendre sur lui de recommencer une guerre offensive, qui ne pouvoit se faire qu'à grands frais, & il voulut y être autorisé par l'Audience Roïale, qui le renvoïa au Viceroi du Pérou. Ce fut la premiere affaire, dont le Marquis dos Rios (1) se trouva chargé en prenant possession de cette Charge; il répondit au Gouverneur du Tucuman, que son avis étoit qu'il fît une bonne guerre aux Tobas, aux Mataguayos, aux Mocovis & à leurs Alliés, & il lui envoïa une délibération des Théologiens, qui croïoient cette guerre juste & nécessaire.

Préparatifs pour la guerre

La premiere chose que fit Dom Estevan, quand il eut reçu cette réponse, fut d'écrire au Pere Antoine Garriga, Visiteur des Jésuites du Paraguay, pour lui demander quatre de ses Religieux, & ce Pere lui envoïa sur le champ les Peres François de Guevara, Balthazar de Texeda, Antoine Machoni, & Joachim de Yegros. Le dessein du Gouverneur, en demandant des Missionnaires, étoit d'offrir la paix aux Barbares, après qu'il les auroit humiliés, à condition qu'ils recevroient chez eux des Peres de la Compagnie; qu'ils les traiteroient bien, & se rendroient dociles à leurs instructions. Il retint auprès de sa personne le P. Machoni, auquel le Chapitre de la Cathédrale, dont le Siege étoit vacant, donna tous les pouvoirs de grand Vicaire dans l'Armée, & il distribua les trois autres aux différens Corps de Troupes, qui devoient agir séparément.

Les préparatifs de la premiere campagne se firent avec la plus grande promptitude. Tous les Espagnols qui ne pouvoient servir en personne, fournirent à la dépense, chacun à proportion de ses facultés, & le Gouverneur en fit du sien la plus grande partie. Je trouve dans un bon Mémoire, qu'il y emploïa soixante mille piastres. L'Armée fut composée de sept cents quatre vingts Espagnols, sans compter les Officiers, des Milices de Tarija & de Rioja, d'une Compagnie de la Forteresse d'Esteco, d'un Corps de Chiriguanes, & de cinq cents Indiens. La Ville de l'Assomption devoit aussi mettre sur pied un Corps de cinq cents Hommes, celle de Corrientès, un de deux cents, & celle de Santafé un de trois cents: mais ces trois Corps n'étoient destinés qu'à tenir en respect les Peuples

(1) C'est le même qui étoit Ambassadeur d'Espagne en France à la mort de Charles II, dont il présenta le Testament au Roi Louis XIV.

du Chaco les plus voiſins de ces trois Villes, pour les empêcher d'envoïer du ſecours aux Ennemis. 1709-10.

L'Armée entra dans le Chaco par pluſieurs endroits, afin de donner de toutes parts de l'inquiétude aux Barbares, & d'empêcher qu'ils ne ſe ſecouruſſent mutuellement. Le Gouverneur avoit très bien concerté les différentes marches de ſes Troupes, & il avoit pourvû à tous les accidens qui pouvoient arriver, de maniere qu'il ne laiſſoit rien à deviner en quelque ſituation qu'on ſe trouvât. Il avoit ordonné qu'on paſſât au fil de l'épée tous les Indiens qui ſeroient pris les armes à la main, parceque ceux qu'on avoit épargnés dans la guerre précédente, s'étoient vantés qu'on n'en avoit ainſi uſé, que par la crainte des repréſailles ; mais il avoit recommandé qu'on épargnât les Femmes, & les Enfans au-deſſous de quatorze ans, & qu'on ſe contentât de les faire Priſonniers. L'Armée entre dans le Chaco.

On avoit appris depuis peu que les Lulles, dont on ignoroit la retraite depuis plus d'un ſiecle, étoient dans le voiſinage des Mocovis. Le Général voulut ſavoir en quelle diſpoſition ils étoient, & donna ordre au Meſtre de Camp Dom Alfonſe de Alfaro, Lieutenant de Roi de Santiago, & qui fut dans la ſuite Gouverneur du Tucuman, de leur envoïer deux Compagnies pour les inviter à prendre les armes contre leurs Voiſins, ou pour les engager du moins à reſter neutres. Il étoit alors campé ſous la Forteresſe d'Eſteco, & les quatre Jéſuites étoient encore avec lui : il leur fit faire une Miſſion dans ſon Armée, & elle finit par une Communion générale, dont perſonne ne ſe diſpenſa.

Cela fait, les Milices de Jujui & de Salta eurent ordre d'entrer dans le Païs ennemi, & de s'avancer juſqu'à la Riviere Rouge, à l'endroit où elle porte le nom de *Rio Grande*. Celles de Saint-Michel, que les Relations appellent les *Milices Tucumanes*, apparemment parceque cette Ville eſt la plus ancienne du Tucuman, furent commandées en même tems pour aller par un chemin plus droit juſqu'à la même Riviere, y conſtruire un Fort, & y ménager une intelligence avec les *Malbalas*. Elles étoient ſous les ordres du Meſtre de Camp, D. Antoine de Alurralde, qui l'année précédente avoit fait un Priſonnier de cette Nation, & l'avoit fait inſtruire & baptiſer. Ce Néophyte, qui ſe nommoit Antoine, étoit bon Chrétien, fort attaché à ſon Maître, & très affectionné à la Nation Eſpagnole.

Le dix de Juillet 1710, Dom Eſtevan partit d'Eſteco ac-

1710. compagné d'un grand nombre d'Officiers réformés, & fut très ſurpris de rencontrer une bonne partie de ſon Armée, qu'il croïoit déja bien loin, campée à 18 lieues d'Eſteco, ſur le bord oriental d'une petite Riviere, qui auprès d'Eſteco même en porte le nom, & à l'endroit, où ces Troupes s'étoient arrêtées, eſt connue ſous celui de *Rio de Valbuena*. Elles y avoient même bâti un Fort, & trois raiſons avoient déterminé l'Officier, qui les commandoit, à n'aller pas plus loin. La premiere, que les Partis qu'il avoit envoïés à la découverte, après avoir fait environ quatorze lieues, avoient trouvé tout le Païs ruiné par les Ennemis; la ſeconde, que les chemins étoient impraticables pour les voitures, y aïant partout quantité de foſſes très profondes; la troiſieme, qu'en arrivant à la Vallée de Valbuena, il avoit été averti que les Ennemis s'étoient réunis en très grand nombre dans une Forêt voiſine; qu'il paroiſſoit que leur deſſein étoit de laiſſer paſſer les Eſpagnols, & quand ils ſeroient fort loin, de faire une irruption dans le Tucuman, où ils comptoient de ne trouver aucune réſiſtance.

Fort bâti à Valbuena.

Des Mocovis & des Aguilotes ſe retirent chez les Abipones.

D. Eſtevan approuva ces raiſons; cependant les Eſpagnols ne croïoient pas les Ennemis auſſi près d'eux qu'ils l'étoient; car tandis que leurs Chevaux paiſſoient ſans être gardés, il y en eut pluſieurs d'enlevés preſque ſous leurs yeux. Mais D. Jérôme de Piñaloſſa courut après ceux qui les emmenoient; & ils furent obligés de les abandonner, pour aller ſe cacher dans l'épaiſſeur des Bois. Quelque tems après, Dom Eſtevan de la Nieva & Caſtilla, que le Général avoit détaché avec cinquante Hommes pour reconnoître le Païs, lui rapporta qu'il n'avoit pas rencontré un ſeul Indien, & qu'étant entré dans un Village tout récemment abandonné, puiſqu'il y avoit trouvé des feux & des chaudieres pleines de viandes, il avoit cru d'abord que les Habitans s'étoient cantonnés dans les Bois, mais qu'il avoit appris bientôt après, que ces Indiens, qui étoient des Mocovis, commandés par le Cacique *Notiviri*, celui-là même qui avoit inſulté la Ville de Salta, aïant appris que le Gouverneur de la Province étoit en campagne avec une Armée, avoient pris le parti de ſe réfugier chez les Abipones, & que preſque tous les Aguilotes les avoient ſuivis.

La retraite d'un Ennemi, qui avoit fait bien du mal aux Eſpagnols, cauſa beaucoup de joie au Général, qui ne prévoïoit point que l'orage, que la crainte de ſes Armes détournoit de

dessus le Tucuman, alloit tomber sur la Province de Rio de la Plata, comme nous le verrons dans la suite. Cependant, sur cet avis, Dom Estevan fit ajoûter de nouveaux ouvrages au Fort de Valbuena, auquel il donna le nom de Saint-Etienne; il y mit une forte Garnison, il en confia le Commandement au Sergent Major, D. Nicolas de Vega, & le P. de Yegros eut ordre d'y rester. 1710.

Comme cette Forteresse se trouvoit au centre de toutes les Divisions de l'Armée, le Général y séjourna jusqu'au vingtieme d'Août, & pendant ce tems-là il y eut plusieurs rencontres entre les Espagnols & les Indiens, qui furent toujours battus, & qui se virent bientôt réduits à de grandes extrêmités, parcequ'ils n'osoient plus sortir de leurs Forêts, où ils manquoient d'eau & de vivres. On en fit aussi beaucoup de Prisonniers, parceque le Général avoit déclaré qu'ils resteroient à ceux qui les auroient pris, sans autre condition, que de les bien traiter, & d'avoir soin qu'ils fussent instruits des vérités de notre sainte Religion. Les Ennemis sont réduits à de grandes extrêmités.

Le vingtieme d'Août Dom Estevan, après avoit fait chanter une Messe solemnelle de Saint Bernard, auquel ce jour est consacré, & qui est un des Patrons de la Ville de Salta, se mit en marche vers la Riviere rouge, où il n'arriva que le vingt-sept, après avoir beaucoup souffert de la soif; car ce Païs, qui est celui des Aguilotes, quoique inondé dans la saison des pluies, devient, dès que les eaux se sont écoulées, d'une sechereſſe extrême, quoiqu'il soit fort couvert. Avec cela, il fallut souvent s'ouvrir avec la hache un chemin au travers les Bois, & il n'est pas plus aisé de marcher dans les endroits découverts qui sont remplis de fourmillieres si larges & si hautes qu'on les prendroit de loin pour de petites Collines. Comme les Chevaux y enfonçoient bien avant, il fallut les applanir, ce qui fit perdre bien du tems.

D'autre part, la disette d'eau aïant obligé les Milices de Saint-Michel à se séparer de celle de Salta, le Mestre de Camp D. Alurraldé qui les commandoit, s'avança jusqu'à *Rio Dorado*, d'où il fit un Détachement sous la conduite du Sergent Major Dom Simon Garcia Valdez, auquel il donna son fidele Antoine pour lui servir de Guide, & pour lui faire connoître les traces des Ennemis. Antoine le conduisit à l'endroit où sa Nation avoit accoutumé de se réfugier lorsqu'elle étoit poursuivie par ses Ennemis; mais on n'y trouva aucun Malbala,

1710. ce qui obligea le Sergent Major d'aller rejoindre le Meſtre de Camp, qui marchoit vers la Riviere rouge. Il le trouva arrêté faute de fourrage, & travaillant à conſtruire un Fort; il s'étoit rejoint pour cela avec le reſte des Milices de Saint-Michel, & tout le monde aïant mis la main à l'œuvre, le Fort fut achevé en cinq jours : on lui donna le nom de Saint-Jean; & on y laiſſa les bagages avec un Détachement pour les garder. On continua enſuite à marcher vers la Riviere rouge, & on la paſſa le 24.

Rencontre avec les Malbalas.

Il paroiſſoit de tems en tems des Indiens, qui ſe jettoient dans les Bois dès qu'ils voïoient des Eſpagnols enfin, le 28, après avoir fait environ 16 lieuës, l'avant-garde ſe trouva vers le coucher du Soleil, en préſence d'un Corps d'Infideles, qui achevoient de ſe loger. C'étoient des Malbalas qui ſe croïant en ſûreté, parceque leur Camp étoit environné de Fondrieres aſſez profondes, défierent les Eſpagnols de venir à eux; mais ils ſoutinrent mal cette bravade; on tomba ſi bruſquement ſur un de leurs Quartiers, qu'à la premiere charge on en tua ſept & on en prit huit. Ils n'en attendirent pas une ſeconde; ils prirent la fuite, laiſſant aux Eſpagnols cinquante Chevaux & quelques Brebis.

On traite avec eux.

On traita bien les Priſonniers à la priere d'Antoine, qui s'offrit pour aller négocier avec ſa Nation; ce qui lui fut accordé. Parmi les Priſonniers il y avoit une Femme; Antoine aïant eu quelque converſation avec elle, dit au Meſtre de Camp, que s'il vouloit lui rendre la liberté, il eſpéroit qu'elle entameroit heureuſement la négociation. D. Alurraldé y conſentit, fit quelques préſens à cette Femme, & lui donna un Cheval. Peu d'heures après qu'elle fut partie, la Sentinelle avancée apperçut un Indien à cheval, qui accouroit au galop; il en donna avis au Meſtre de Camp, qui lui ordonna de le laiſſer entrer dans le Fort, ce que le Cavalier fit avec beaucoup d'aſſurance. On lui demanda ce qui l'amenoit, & il répondit qu'étant allé chercher des vivres, il avoit rencontré une Femme de ſa Nation, qui lui avoit appris que ſon Fils, qu'il pleuroit depuis long-tems comme mort, étoit parmi les Eſpagnols, & qu'il venoit pour le voir.

Rencontre heureuſe.

C'étoit le Pere d'Antoine, qui le reconnut d'abord, courut l'embraſſer, & le voïant tout nud, ſe dépouilla de ſon habit pour l'en vêtir. On les laiſſa quelque tems enſemble, & le Fils, après avoir raconté à ſon Pere les bons traitemens,

qu'il avoit reçus de ſon Maître & des autres Eſpagnols, lui parla du bonheur qu'il y avoit à vivre dans la Religion Chrétienne : il ajoûta tout ce qui lui vint à l'eſprit, pour lui perſuader qu'il étoit de l'intérêt de ſa Nation de faire alliance avec les Eſpagnols, dont la puiſſance, ajoûta-t-il, aſſuroit le repos de tous ceux qui prenoient volontairement ce parti, qu'il ſe faiſoit fort d'obtenir du Meſtre de Camp, à qui il appartenoit, que les Malbalas puſſent s'établir ſur la Riviere de Valbuena, où ils avoient demeuré autrefois, & d'où les Mocovis les avoient contraints de s'éloigner, ce qui n'étoit plus à craindre. 1710.

Il alla enſuite rendre compte de cet entretien au Meſtre de Camp, qui lui dit qu'il pouvoit aſſurer ſon Pere, que s'il vouloit engager ſon Cacique à venir traiter avec lui, il auroit toute liberté d'aller & de venir, & que juſqu'à ce qu'il eût de ſes nouvelles, il feroit ceſſer toute hoſtilité. Antoine courut faire part de cette réponſe à ſon Pere, qui partit ſur l'heure pour aller conférer avec le Cacique, & dit à ſon Fils qu'il ne douroit pas que cette affaire ne réuſſit au gré du Meſtre de Camp. Il revint le 30 de Juillet avec ſon ſecond Fils, âge d'environ vingt ans, & dit au Meſtre de Camp que le Cacique ſeroit venu avec lui, ſi les défiances de ſa Femme ne l'euſſent obligé d'attendre qu'il fût un peu mieux ſur quoi il pouvoit compter.

Les Malbalas s'établiſſent à Valbuena.

Les jours ſuivants quelques Malbalas vinrent ſe rendre aux Eſpagnols, & peu de tems après on eut avis que tous les autres, & le Cacique à leur tête, étoient en marche pour les ſuivre. On les attendit, & comme les Femmes, les Enfans, & les bagages les obligeoient de marcher lentement, le principal Cacique prit les devants. En abordant le Meſtre de Camp il lui dit qu'il venoit ſe mettre en ôtage entre ſes mains. Dom Alurraldé le reçut avec honneur, & pour lui témoigner une confiance qui répondît à la ſienne, il lui dit qu'il pouvoit aller rejoindre ſa Troupe, ce qu'il fit. Ils arriverent enfin le ſeizieme d'Août au nombre de quatre cents Familles, & on leur fit le plus grand accueil qui fût poſſible. Ils y répondirent de maniere à achever de diſſiper toutes les défiances. Le grand Cacique demanda un Emplacement, où il pût loger avec toute ſa Nation, & on lui en aſſigna un ſur le Riviere de Valbuena.

Mal-entendu & ſes ſuites.

Quelques jours après, un mal-entendu faillit à rompre un accord ſi bien ménagé. Les Eſpagnols, qui manquoient de

1710. vivres, n'étant point en état d'en fournir à leurs nouveaux Alliés, qui en étoient encore plus mal pourvûs, ceux-ci furent obligés d'aller à la chaſſe dans les Bois : le Sergent Major Valdez, qu'on attendoit depuis long-tems avec un convoi, arriva ſur ces entrefaites, & comme il ne ſavoit rien de ce qui venoit de ſe paſſer, ſes Soldats aïant apperçu des Indiens dans les Bois, les prirent pour des Ennemis, coururent ſur eux, en arrêterent quelques-uns, & tous les autres s'enfuirent, en criant que les Eſpagnols les trahiſſoient. Le Meſtre de Camp accourut au bruit, arrêta les Eſpagnols, qui continuoient à pourſuivre les Fuïards, & inſtruiſit ceux-ci de ce qui avoit cauſé l'erreur. Il fit en même tems diſtribuer à tous les Malbalas, une partie des proviſions qu'il venoit de recevoir, & cette libéralité acheva de les calmer.

Dom Alurraldé crut alors ne devoir plus différer de donner avis à ſon Général de ce qu'il avoit fait au ſujet des Malbalas ; & Dom Eſtevan n'eut pas plutôt reçu ſa Lettre, qu'il monta à cheval pour aller conſommer cette bonne affaire. Dès qu'on le ſut à une journée du Camp, Dom Alurraldé alla au-devant de lui avec le Cacique, lequel ſe fit accompagner d'un bon nombre de ſes Guerriers. La rencontre ſe fit dans une grande Plaine, où les Indiens pouvoient voir d'un coup d'œil la belle ordonnance de l'Eſcorte du Gouverneur, laquelle étoit fort nombreuſe. Ils étoient tous à cheval nus juſqu'à la ceinture, excepté le grand Cacique, Antoine, ſon Pere, & ſon Frere ; mais de longues plumes les couvroient aſſez bien depuis la ceinture juſqu'aux genoux, & leur front étoit ceint d'un bandeau ſemé de nacres, qui jettoient beaucoup d'éclat, quand le Soleil y donnoit. Si-tôt que le Gouverneur parut, les Eſpagnols de la ſuite du Meſtre de Camp le ſaluerent d'une décharge de leurs mouſquets, & les Indiens firent, en mettant leurs doigts dans leurs bouches, un cri, qui eſt la maniere de marquer leur joie & leur reſpect.

Le grand Cacique s'avança enſuite, tenant de la main droite une eſpece de javelot, au bout duquel étoit une banderole, ſur laquelle il avoit fait écrire en gros caracteres ces mots Eſpagnols : *Jonaſteté, Cacique de la belliqueuſe Nation des Malbalas, vient en ſon nom vous offrir la paix.* Il préſenta ce javelot au Gouverneur, qui le reçut gravement ſans dire mot ; il embraſſa enſuite le Cacique & tous ceux qui l'accompagnoient ; puis

puis il leur dit qu'en considération de ce qu'ils étoient venus de leur plein gré se donner à lui, il pardonnoit à toute la Nation les maux qu'elle avoit faits aux Espagnols ; ensuite il se remit en marche, & comme pour aller au Fort des Milices de Saint-Michel, où il avoit choisi son quartier, il falloit passer par la nouvelle Habitation des Malbalas, ce furent les Meres de Familles, qui suivant la coûtume de cette Nation, firent les honneurs, & s'en acquitterent très bien. 1710.

Dom Estevan passa de-là au Fort des Milices de Saint-Michel, qui portoit le nom *du Rosaire*, puis à celui de Saint-Jean, où étoient les Milices de Salta, & qui n'étoit éloigné du premier que de deux lieues : il y assembla un grand Conseil de guerre, pour délibérer s'il étoit à propos de laisser les Malbalas où ils étoient, & s'il ne convenoit pas mieux de les envoïer à Buenos Ayrès, où s'il seroit plus facile de s'assurer d'eux, & de leur donner un Missionnaire. Tous convinrent que le Mestre de Camp s'étoit trop pressé de leur accorder l'emplacement qu'ils lui avoient demandé, parcequ'il y avoit de grands inconvéniens à les laisser si près des Mocovis ; quelques-uns jugerent même qu'il falloit plutôt les renvoïer dans leur Païs, que les laisser là. Mais, tout considéré, on conclut à leur tenir la parole qui leur avoit été donnée, & à bâtir un Fort à peu de distance de leur Bourgade, sous prétexte de les défendre contre ceux qui voudroient les inquiéter, mais en effet pour les tenir en respect, & pour la sûreté du Missionnaire qu'on leur donneroit. Traité fait avec ces Indiens.

Cette résolution prise, le Général leur envoïa dire qu'il les recevoit au nombre de ses Alliés, & des Vassaux du Roi son Maître ; qu'il confirmoit la donation qui leur avoit été faite du Terrein qu'ils occupoient ; qu'il conservoit au grand Cacique, & à ses Enfans après lui, la dignité dont il étoit revêtu ; qu'il y ajoûtoit celle de Corrégidor, & qu'il donnoit à Antoine, son Beau-frere, le titre de Sergent Major ; qu'il leur enverroit des Personnes pour leur apprendre à cultiver la terre, à bâtir des Maisons, & à prendre de bonnes mesures pour ne jamais manquer du nécessaire ; que les Espagnols qu'il laisseroit dans leur voisinage, seroient toujours prêts à les secourir contre quiconque voudroit les inquiéter, & que dans les démêlés, qui pourroient naître entre eux, il ne leur seroit jamais permis d'user de voïes de fait ; mais que les Parties porteroient leurs plaintes au Commandant du Fort,

1710. ou, s'ils l'aimoient mieux, au Gouverneur de la Province, & qu'ils s'en tiendroient à ce qui auroit été décidé. Ceux qui étoient chargés de leur déclarer tout cela, après s'être acquittés de leur commiſſion, diſtribuerent au Cacique, au Sergent Major, & aux Capitaines, des habits & des marques d'honneur conformes & proportionnées à leur rang.

Jonaſteté répondit que les Malbalas ne négligeroient rien pour ſe rendre dignes de tant de bienfaits; qu'ils exécuteroient ponctuellement tout ce qui leur ſeroit commandé au nom du Roi; qu'en qualité d'Alliés & de Vaſſaux de ce grand Prince, ſes Amis & ſes Ennemis ſeroient les leurs; qu'ils n'entretiendroient aucun commerce avec les Mocovis & les autres Peuples du Chaco, ſans la permiſſion du Gouverneur; que toutes les fois que les Eſpagnols ſeroient obligés de faire la guerre, ils ſe joindroient à eux, & ſeroient ſous les ordres de leurs Généraux; qu'ils recevroient les Miſſionnaires qu'on leur donneroit; qu'ils les écouteroient avec docilité, & les traiteroient avec reſpect; qu'ils donneroient avis au Commandant du Fort de tout ce qui ſe paſſeroit contre le ſervice du Roi; enfin, que tous ceux, qui auroient quelque autorité parmi eux, veilleroient ſans ceſſe à écarter tout ce qui pourroit alterer la bonne intelligence entre les deux Nations & empêcher la prompte exécution de tout ce qui leur ſeroit ordonné par les Gouverneurs de la Province.

Suites des opérations de la Campagne.

Cependant on n'avoit encore eu aucunes nouvelles des Milices de Jujui, qui étoient ſous les ordres du Meſtre de Camp D. Antoine de la Tixera; & le Gouverneur envoïa D. Jean de Elizando, avec ſix cents Hommes, pour ſavoir ce qu'elles étoient devenues. Il lui donna pour Guide un Mocovi, qui étoit parmi ſes Priſonniers, & un des plus méchans Hommes qui fuſſent au Monde. Ce Barbare haïſſoit les Eſpagnols par paſſion, & avoit exercé, contre tous ceux qui avoient eu le malheur de tomber e.. re ſes mains, des cruautés qu'on auroit peine à croire. On avoit differé de l'en punir comme il le méritoit, dans l'eſpérance d'en tirer quelques lumieres pour découvrir les retraites de ceux de ſa Nation qui n'avoient point ſuivi les autres chez les Abipones; & le Gouverneur, en le confiant à Elizondo, lui avoit bien recommandé de le veiller de près, & d'être toujours en garde contre ſa perfidie.

Le détachement, que commandoit cet Officier, partit le ſeizieme de Septembre; mais peu de jours après des Priſon-

niers Tobas, que le Sergent Major Dom Gregorio Martinez de Salazar amena au Camp, apprirent au Général une partie de ce qu'il vouloit savoir. Il y avoit parmi eux une Femme, qui lui dit, que quatre Caciques s'étoient rendus avec tous leurs Vassaux aux Milices de Jujui, & qu'il y avoit eu à cette occasion quelque différend entre les Espagnols & des Chiriguanes, qui s'étoient joints à eux; & comme elle n'en savoit, ou n'en voulut pas dire davantage, le Gouverneur un peu rassuré au sujet de ces Milices, espera d'en recevoir bientôt des nouvelles plus positives. 1710.

Elizondo de son côté eut dans sa marche quelques rencontres avec des Indiens, qu'il battit; & après qu'il eut fait environ soixante lieues en côtoïant la Riviere, il se trouva au Fort de Saint-François, que les Milices de Jujui avoient bâti fort près de l'endroit où avoit été la Ville de Santiago de Guadalcazar. Il apprit là que ces Milices étoient entrées en Campagne avec celles de la Vallée de Tarija & deux Compagnies de Chiriguanes, & que ceux-ci, aïant fait Prisonniers un assez grand nombre de Tobas, s'étoient retirés avec eux; que cette désertion avoit servi de prétexte aux Milices Tarijanes, qui n'étoient commandées que par un Corrégidor, pour faire aussi retraite; & que le Mestre de Camp de la Tixera, réduit aux seules Milices de Jujui, ne s'étoit plus trouvé en état de pousser les Ennemis aussi vivement qu'il avoit fait d'abord; car il avoit tellement jetté l'épouvante parmi les Tobas & les Mataguayos, que plusieurs étoient venus lui demander la paix, & offrirent même de se faire Chrétiens. La suite fit bien voir qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems pour se réfugier, sans être poursuivis, dans des lieux où ils n'avoient point à craindre d'être attaqués.

Soumission des Ojatas.

La Tixera avoit négocié plus heureusement avec les *Ojatas*, qui étoient venus se rendre à lui de bonne foi, & qui témoignerent un vrai désir, non-seulement de bien vivre avec les Espagnols, mais encore de s'unir à eux par le lien de la Religion. Elizondo les trouva logés auprès du Fort de Saint-François, & sur l'avis qu'il en donna au Gouverneur, ce Général manda au Mestre de Camp de tâcher de faire consentir ces Indiens, qu'on les transférât à Buenos Ayres. Il pensoit, & avec raison, que pour fixer ces Peuples inconstans dans l'alliance des Espagnols, il falloit les éloigner du voisinage des autres; mais il ignoroit peut-être qu'il n'étoit pas

1710. moins néceſſaire de les éloigner des Habitations Eſpagnoles, ſi on en vouloit faire de véritables Chrétiens.

Précautions du Gouverneur pour s'aſſurer des Malbalas.

Sa principale attention étoit alors à s'aſſurer des Malbalas; & dans les inſtructions qu'il donna aux Meſtres de Camp Alurraldé & la Nieva, qu'il avoit chargés de les mettre en poſſeſſion du Terrein qu'il leur avoit concedé, il leur recommandoit ſur toutes choſes de les traiter avec beaucoup de douceur, de témoigner au Cacique & aux Capitaines une confiance entiere, de leur donner en toutes rencontres des marques de diſtinction, pour mieux établir leur autorité & les attacher davantage à la Nation Eſpagnole, & de faire en ſorte que le Fort, qui devoit être bâti auprès de leur Bourgade, fût preſque auſſi-tôt achevé, que les Bâtimens de la Bourgade même, & placé de maniere, qu'il ſervît également, & à couvrir la Frontiere de ce côté là, & à tenir toujours une porte ouverte pour entrer dans le Chaco; enfin de bien faire entendre au Cacique, que s'il vouloit entretenir l'abondance dans ſa Bourgade, & la mettre en état de n'avoir rien à craindre de la part de ſes Ennemis, il falloit que de bonne heure il exerçât ſa Jeuneſſe au travail de la Terre. Mais parcequ'on avoit eu de bonnes raiſons pour placer la Bourgade de l'autre côté de la Riviere, qui étoit ſujette à ſe déborder, il lui ordonna d'y bâtir un ſecond Fort, capable de loger une Garniſon de cinquante Hommes.

Ces ordres exécutés, les deux Meſtres de Camp devoient être joints par un Détachement de l'Armée, pour donner la chaſſe à des Mocovis, qui étoient reſtés ſur la Riviere de Valbuena vers l'Orient, & le Général leur avoit auſſi recommandé de ſe faire ſuivre dans cette Expédition par un certain nombre de Malbalas. C'étoit une épreuve, où il vouloit mettre ces Indiens, pour connoître s'il pouvoit compter ſur eux, & il eut la ſatisfaction d'apprendre qu'ils s'étoient tous préſentés de bonne grace, dès qu'on leur avoit fait ſavoir ce qu'il ſouhaitoit d'eux. L'Expédition, dont il s'agiſſoit, ne fut pas heureuſe, parceque les Mocovis, qu'on croïoit ſurprendre, furent avertis, & eurent le tems de ſe mettre en lieu de ſureté; ce qui arriva parceque le Détachement qu'on avoit promis aux Meſtres de Camp ne parut point, l'Officier qui le conduiſoit s'étant égaré: mais on eut bientôt de quoi ſe conſoler d'avoir manqué ce coup.

Fin du quinzieme Livre.

HISTOIRE DU PARAGUAY.

SEIZIEME LIVRE.

SOMMAIRE.

TRAITÉ avec les Lulles. *Toute la Nation ſe donne aux Eſpagnols. Le Gouverneur entreprend de gagner deux autres Nations. Il reçoit du ſecours de Buenos Ayres. Avanture ſinguliere d'une petite Fille Eſpagnole. Les* Chunipis *ſe rendent aux Eſpagnols. On manque les* Vilelas. *Meſures du Gouverneur du Tucuman pour mettre les Frontieres de la Province à l'abri des courſes des Peuples du Chaco. Projet d'une Réduction des Ojatas. Réductions des Lulles. Les Malbalas traitent avec les Mocovis, & ce qui en arrive. Les Ojatas ſont tranſportés à Buenos Ayres. Précautions du Gouverneur pour donner des fondemens ſolides à la Réduction des Lulles. Son zele & ſon déſintereſſement. Les Lulles incapables de diſcipline. Converſions merveilleuſes. Trois Apoſtats s'oppoſent à la Converſion des Lulles. Pluſieurs Lulles ſe retirent. Calomnies contre le Pere Machoni réfutées. Baptême d'un Cacique des Lulles. Inconvéniens des Réductions trop proches des Eſpagnols. Réduction chez les Mañacicas. Nouvelles courſes du Pere Cavallero. Aventure ſinguliere. Les Eſpagnols enlevent & détruiſent toute une Nation Indienne. Courage du Pere Cavallero. Son Martyre. Ce qui arrive après ſa mort. Son corps eſt trouvé ſans corruption à la faveur d'une lumiere qui en ſort. Caractere & gouvernement des* Morotocos. *Ils ſe rendent à la Réduction de Saint-Joſeph des Chiquites. Converſion des* Quiez. *Notice du Pais des* Zamucos. *Tentatives pour y former une Réduction. Converſion de pluſieurs de ces Indiens. Deux Jéſuites aux Zamucos. Comment ils en ſont reçus. Un des deux eſt maſſacré en trahiſon, avec douze Néophytes Chiquites. Les Peres de Arcé & de Blende*

& deux autres Jéſuites, avec trente Néophytes, tués par des Payaguas. Nouvelle tentative pour gagner les Chiriguanes à Jeſus-Chriſt. Un de leurs Caciques eſt baptiſé. Réduction pour les Chiriguanes. Etat de celle des Lulles. Elle eſt trasnferée à Miraſlorez. Lettre du Roi Catholique au Gouverneur du Tucuman. La Réduction des Lulles eſt preſque abandonnée. Courage du Pere Machoni. Diligence des Miſſionnaires pour ramener les Fugitifs. Nouvelle transmigration des Lulles, dont pluſieurs ſe retirent. Nouvelle tentative pour faciliter la communication des Provinces. Ce qui la fait échouer. On manque une belle occaſion de gagner toute une Nation à Jeſus-Chriſt. Etat de la Miſſion des Chiquites. Le Pere d'Aguilar obtient d'y être envoié. Il eſt guéri miraculeuſement d'une plaie mortelle. Il fait découvrir du Sel, dont on manquoit dans les Réductions. Mines d'or de Cuyaba. Le Pere d'Aguilar & le Pere Caſtañares à la pourſuite des Zamucos. Converſions ineſpérées. De quelle utilité eſt à la Province de Santa-Cruz la République des Chiquites. Hoſtilité des Chiriguanes contre cette Province. Les Chiquites vont à ſon ſecours, & défont les Ennemis. Lettre de l'Audience roiale de la Plata au Pere d'Aguilar. Seconde Campagne des Chiquites, contre les Chiriguanes.

1710. On traite avec les Lulles.

EN parlant des différens Peuples qui habitent le Chaco, j'ai dit que les Lulles ſont diviſés en deux Tribus principales, ſous les noms de grands & de petits Lulles, & que les uns & les autres avoient long-tems diſparu, ſans qu'on pût découvrir le lieu de leur retraite ; ce qui n'étoit pas étonnant, parcequ'il y avoit bien des cantons, dans ce vaſte Païs, où les Eſpagnols n'avoient jamais pu pénétrer. On apprit enfin qu'elle n'étoit pas fort éloignée de la Frontiere du Tucuman ; & l'Officier, dont j'ai parlé à la fin du Livre précédent, quand il s'apperçut qu'il s'étoit égaré, eut avis qu'il n'étoit pas fort loin de l'Habitation des petits Lulles. Alors, ne pouvant plus ſuivre ſa premiere deſtination, il crut n'avoir rien de mieux à faire, que d'eſſaïer de mettre ces Indiens dans les intérêts des Eſpagnols, de les engager à ſe déclarer contre les Mocovis, & par-là de faire une diverſion beaucoup plus utile, que n'auroit été le ſecours, qu'il étoit chargé de mener aux deux Meſtres de Camp.

Il continua donc à ſuivre la même route, où le hazard l'a-

voit engagé, ſans trop ſavoir où elle aboutiſſoit, & il rencontra bientôt un Cacique des Lulles, nommé *Galvan*, lequel aïant appris qu'il y avoit des Eſpagnols dans ſon voiſinage, venoit avec une troupe de ſes Guerriers pour les empêcher de pénétrer plus avant dans le Païs. En effet, dès qu'il les apperçut, il s'approcha de l'Officier, & lui défendit de paſſer outre, ne voulant pas, ajoûta-t-il, qu'il fraïât le chemin aux Mocovis pour venir les inquiéter; il lui déclara même que s'il ne ſe retiroit au plus vîte, il étoit en état de l'en faire repentir. L'Officier lui répondit qu'il ſe croïoit aſſez fort pour ne le pas craindre, mais qu'il n'avoit point d'ordre de lui faire la guerre, qu'au contraire le Gouverneur du Tucuman, ſon Général, n'avoit rien plus à cœur, que de faire alliance avec ſa Nation, qui ne s'y refuſeroit aſſurément pas, ſi elle entendoit bien ſes interêts. 1710.

Cette réponſe engagea une négociation, dont l'Officier crut pouvoir ſe promettre un heureux ſuccès; mais une révolte de ſes Soldats, qui ſe laſſoient apparemment d'errer dans des Païs inconnus & incultes, & ſon peu de réſolution pour les ranger à leur devoir, l'obligerent de la rompre, & de retourner ſur ſes pas. Quelque tems après le Sergent Major de Vega, rencontra quelques Lulles, qui fuïoient, ſur ce qu'ils avoient oui dire que les Eſpagnols approchoient de leur Païs: il les joignit, & les aſſura qu'on n'avoit aucun deſſein de les inquiéter, qu'on étoit même très diſpoſé à vivre en bonne intelligence avec eux; & ils en allerent ſur le champ avertir leur Cacique, nommé *Coronel*, qui vint auſſi-tôt trouver le Sergent Major.

Il commença par lui dire que ſa Nation conſervoit beaucoup de reſſentiment de ce qu'un Gouverneur du Tucuman, nommé Dom Gaſpar de Barauna, n'avoit pas voulu la recevoir dans ſa Province, où elle étoit très réſolue de bien vivre avec les Eſpagnols, & de ce que l'Evêque Dom Emmanuel Mercadillo (1), à qui elle avoit demandé des Miſſionnaires, n'avoit pas daigné l'écouter, quoiqu'elle offrît de reconnoître le Roi d'Eſpagne pour ſon Souverain. Il ajoûta qu'elle étoit cependant encore dans la même diſpoſition; & pour en con-

(1) Ce Prélat étoit Dominiquain & fut préconiſé le huit de Juillet 1694, il n'avoit garde de leur envoïer des Jéſuites, qu'il perſécuta à toute outrance juſqu'à ſa mort. C'eſt le ſeul de tous les Evêques du Tucuman, qui en ait ainſi uſé avec eux.

1710. vaincre le Sergent Major, il lui donna son Fils en ôtage, & voulut l'accompagner lui-même jusqu'au Fort de Saint-Etienne de Valbuena.

Dom Estevan de la Nieva, qui y commandoit, le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié; & le Cacique fut si charmé de ses bonnes manieres, que sans faire aucune condition, il alla chercher tous ses Vassaux, & les amena au Fort. Le Commandant, & le Pere de Yegros, qui s'y trouva, leur firent un très grand accueil, & tout se passa avec une égale satisfaction de part & d'autre. Coronel déclara que son intention étoit de faire une alliance éternelle avec les Espagnols; qu'il vouloit travailler à réunir toute sa Nation, qui étoit celle des petits Lulles, dans une ou deux Réductions; qu'il tâcheroit même d'y attirer les grands Lulles, & que pour avoir une occasion de leur en faire la proposition, il s'offroit d'accompagner le Mestre de Camp la premiere fois qu'il marcheroit contre les Mocovis.

La Nieva accepta cette offre, & dit au Cacique, qu'en attendant que le Gouverneur de la Province lui eût marqué en quel lieu il vouloit qu'ils s'établissent, il pouvoit se loger avec tous ses Gens auprès du Fort, & qu'ils y feroient leurs semences en toute sûreté. Il donna ensuite avis de cette entrevue à Dom Estevan de Urizar, & ce Gouverneur trouva très bon tout ce qu'il avoit fait. Mais il lui ordonna de déclarer aux Lulles qu'il ne pouvoit les recevoir au nombre de ses Alliés, qu'aux conditions suivantes, qu'il comptoit bien que cette Nation ne feroit aucune difficulté d'accepter; si elle connoissoit bien ses interêts, puisqu'elle n'en pouvoit même demander qui lui fussent plus avantageuses. La premiere, qu'ils seroient incorporés à la Couronne d'Espagne; comme Sujets libres & Vassaux immédiats du Roi, sans pouvoir être donnés en Commande, ni attachés au service personnel d'aucun Particulier.

La seconde, qu'ils accepteroient tel emplacement qu'on voudroit leur assigner, avec promesse d'avoir égard, autant qu'il seroit possible, à leur commodité. La troisieme, qu'ils se reconcilieroient sincèrement avec les Malbalas, leurs anciens Ennemis; qu'ils pardonneroient & oublieroient tous les sujets de plainte qu'ils en avoient reçus, comme il venoit de faire lui-même, & qu'afin d'établir une parfaite concorde entre eux, les Caciques des deux Nations se verroient, & prendroient de concert les plus justes mesures, pour lever tous les obstacles qui

qui pourroient empêcher cette reconciliation ; & que si dans la suite il survenoit entr'eux quelque différend, ils prendroient pour arbitre le Gouverneur de la Province. La quatrieme, que si les Grands Lulles accédoient à ce Traité, il dépendroit de lui de les réunir avec les petits Lulles, ou de les séparer, selon qu'il le jugeroit à propos, en quoi il ne consulteroit que l'avantage des uns & des autres. 1710.

Coronel ne fit difficulté sur aucun de ces points ; il commença par se reconcilier avec les Malbalas, & cela se fit dans un grand festin, où l'on eut soin qu'il ne se passât rien contre le bon ordre. Peu de jours après, Alurraldé & La Nieva, eurent ordre de marcher contre les Mocovis, & de mener à cette Expédition, le premier, un corps de Malbalas, & le second, une troupe de Lulles ; & tous furent charmés qu'on leur fournît une si belle occasion de faire preuve de leur fidélité & de leur courage. Cette petite Armée se mit en campagne le quatrieme d'Octobre ; elle croïoit surprendre Notiviri, lequel, à ce qu'on venoit d'apprendre, après avoir pris le chemin du Païs des Abipones, s'étoit arrêté dans un lieu, où il n'imaginoit pas qu'on pût le découvrir ; mais il fut instruit à tems qu'on l'avoit découvert, & poursuivit sa route vers les Abipones. Toute la Nation se donne aux Espagnols.

Il n'y arriva cependant pas avec tout le monde qu'il avoit en partant de son Païs ; car les *Chunipis*, sur les Terres desquels il passa, irrités de ce qu'il avoit attiré les Espagnols de leur côté, surprirent une partie de ses Gens, & les taillerent en pieces. Les Mestres de Camp eurent aussi de quoi se consoler de ce qu'il leur avoit échapé, par l'aquisition qu'ils firent du Corps des petits Lulles, que commandoit le Cacique Galvan, & des trois Tribus, dont étoit composée la Nation des grands Lulles. Le Gouverneur apprit ces heureuses nouvelles tandis qu'il étoit occupé en-deçà de la Riviere rouge, à gagner d'autres Nations, qui ne faisoient la guerre, que quand on leur en donnoit quelque sujet, & dont les Espagnols n'avoient jamais eu aucun lieu de se plaindre.

C'étoit les Chunipis, dont je viens de parler, & les Vilelas, de tout tems Alliés des Malbalas, & Ennemis des Tobas, des Mocovis, des Aguilotes, des Mataguayos, & des Palomos ; mais ils se contentoient de se tenir sur la défensive, & elle leur réussissoit ordinairement, parcequ'il y avoit entr'eux beaucoup de concert, & qu'ils avoient d'ailleurs la réputation d'être Le Gouverneur entreprend de gagner deux Nations.

1710. Braves ; c'étoit ſur-tout la douceur de leur caractere, qui faiſoit ſouhaiter à D. Eſtevan, de ſe les attacher. Il eſpéroit même d'autant plus d'y réuſſir, que ces Indiens n'avoient preſqu'aucun des vices qui ſont ſi communs parmi les autres Peuples du Chaco, & qu'étant fort pauvres, il ſe perſuadoit qu'on viendroit plus aiſément à bout de leur faire goûter la Morale de l'Evangile, & de les réunir dans des Réductions, où ils ſeroient aſſurés de ne jamais manquer du néceſſaire.

Il reçoit du ſecours de Buenos Ayrès.

Tandis qu'il ſongeoit aux moïens d'exécuter ce projet, il eut nouvelle que deux cents Eſpagnols, envoïés par D. Manuel de Velaſco, Gouverneur de Rio de la Plata, pour renforcer ſon Armée, remontoient déja la Riviere rouge. Il craignit que ces Troupes, qui n'étoient pas inſtruites du deſſein qu'il méditoit, ne fiſſent quelque hoſtilité contre les deux Nations, dont il vouloit ſe faire des Alliés, & qui ſe trouvoient aſſez naturellement ſur leur chemin ; & il fit partir deux détachemens ſous la conduite des Meſtres de Camp Dom Fernand de Liſperguer, & Dom Jean de Elizondo, avec ordre d'aſſurer les Chunipis & les Vilelas qu'il ſeroit charmé de les avoir pour Amis, & de leur offrir des emplacemens auprès des Malbalas, leurs anciens Alliés, dont ils envieroient certainement le bonheur, s'ils en étoient les témoins. Il leur ordonna de plus, s'ils rencontroient le ſecours qui lui venoit de Buenos Ayrès, d'avertir les Officiers de ne donner aucun ſujet de plainte à ces deux Peuples, & s'ils ne les rencontroient pas, de laiſſer aux Caciques de ces mêmes Indiens des Lettres qui puiſſent leur ſervir de Sauve-garde, au cas que les Eſpagnols entraſſent ſur leurs Terres.

Les Meſtres de Camp partirent le cinquieme d'Octobre. Liſperguer paſſa la Riviere ; Elizondo, reſta en déçà : celui-ci rencontra bientôt des Malbalas, qui lui dirent qu'il n'étoit pas loin de l'Habitation des Chunipis ; & il leur en dépêcha deux pour les avertir qu'il étoit chargé de la part du Gouverneur du Tucuman de faire alliance avec eux. Les deux Députés s'acquitterent fort bien de leur commiſſion : un Capitaine Chunipi vint ſaluer le Meſtre de Camp, & lui témoigner que ſa Nation étoit très diſpoſée à bien vivre avec les Eſpagnols : il lui fit beaucoup de careſſes ; mais il crut entrevoir qu'il n'étoit pas ſans quelque défiance : & en effet, lorſque le Meſtre de Camp lui parla d'un Etabliſſement auprès des Malbalas, le Cacique ne lui diſſimula point que ſa Nation y auroit une grande répugnance.

Il n'inſiſta point, & il lui remit la Lettre du Gouverneur pour le Commandant des Eſpagnols qui venoient de Buenos Ayrès. Il fit enſuite planter une Croix en deux endroits différens, où les Eſpagnols pourroient paſſer, y attacha des Ecriteaux qui diſoient la même choſe que la Lettre; & aïant ſu que les Mocovis étoient de l'autre côté de la Riviere, il prit le parti de retourner vers le Gouverneur pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait. Liſperguer de ſon côté avoit marché trois jours ſans rencontrer aucun Indien, mais le quatrieme au ſoir, tandis qu'il donnoit l'ordre pour camper, on l'avertit qu'on avoit découvert des traces toutes récentes de Mocovis. Il commanda à ceux qui lui donnoient cet avis, de ſuivre ces traces; & ils apperçurent bientôt une Troupe de ces Barbares, dont les uns étoient dans leurs Cabannes, & les autres occupés à la pêche ſur le bord de la Riviere. 1710.

Sur le rapport qu'ils en firent au Meſtre de Camp, il marcha pour les ſurprendre, & fit attaquer en même tems les Cabannes & les Pêcheurs; mais les uns & les autres ſe jetterent dans la Riviere avant qu'on fût à eux. Les Eſpagnols s'y jetterent preſqu'auſſitôt, mais comme ils étoient vêtus & armés, leurs Officiers les obligerent de revenir à terre. Dans ce moment Liſperguer apperçut une petite Fille, qui alloit à fond; il appella un Cavalier, & lui dit d'aller au ſecours de cette Enfant. Le Cavalier ſe jetta auſſi-tôt à l'eau, ſans même ſe donner le tems de ſe déshabiller, quoiqu'il ne ſût pas nager. Comme il approchoit de l'Enfant, dont il ne paroiſſoit plus qu'un bras, il perdit terre. Il ſe recommanda à Dieu, fit un effort, ſaiſit le bras de l'Enfant, & la tira ſur le rivage. Avanture d'une petite Fille Eſpagnole.

Il ne pouvoit pas comprendre comment il ne s'étoit pas noïé; mais il ne fut pas moins étonné d'entendre la petite Fille lui parler avec un ſens auſſi raſſis, que s'il ne lui étoit rien arrivé, & lui dire en Eſpagnol; Monſieur, *allons au Logis* (1); car il la croïoit Mocovie. Mais c'étoit une Eſpagnole, nommée Françoiſe de Tobar, âgée alors de dix ans, & qui avoit été priſe pluſieurs années auparavant auprès de Salta, par des Mocovis. Ceux, à qui elle appartenoit, lui avoient raſé la tête, & l'avoient marquée au bras, ſuivant la coutume de ces Barbares; & voïant les Eſpagnols fondre ſur eux, ils l'avoient jettée dans la Riviere, afin qu'elle s'y noïât, de peur que ſi elle tomboit entre les mains de ceux de ſa Nation, elle ne décou-

(1) *Vamonos à Caſa.*

1710. vrît leurs retraites. Mais elle avoit intéreſſé le Ciel à ſa conſervation ; dans un âge ſi tendre elle ne manquoit pas un jour à dire ſes prieres ordinaires, & lorſque quelqu'un lui demandoit cequ'elle faiſoit, elle répondoit qu'elle prioit Dieu de la délivrer de ſa captivité, & qu'elle eſpéroit d'obtenir cette grace par l'interceſſion de la Sainte Vierge, ſa bonne Mere.

Les Chunipis ſe rendent aux Eſpagnols.

Cependant la Riviere s'étoit enflée tout-à-coup; ceux des Mocovis, qui ſe trouverent au milieu, furent tous noïés, & les Eſpagnols ſauverent les Femmes & les Enfants, qui étoient encore aſſez près du bord. Ils mirent enſuite le feu aux Cabannes, où ils n'avoient trouvé qu'environ vingt Chevaux. Deux ou trois jours après, ils rencontrerent des Malbalas; & Liſperguer en engagea un à aller trouver une ſeconde troupe de Chunipis, qui n'étoit pas loin, pour l'inviter à venir traiter avec lui. Le Chef vint dès le lendemain, accompagné de trente-quatre Guerriers, & demanda au Meſtre de Camp ce qu'il ſouhaitoit de lui. Liſperguer répondit que le Gouverneur avoit aſſemblé l'élite de ſes Troupes pour châtier les Mocovis & leurs Adhérans, des Brigandanges qu'ils avoient exercés dans ſa Province ; qu'il ne vouloit pas confondre avec ces Barbares, des Nations tranquilles, auxquelles il n'avoit rien de pareil à reprocher; que la ſienne étant de ce nombre, il avoit ordre de lui dire qu'il ne tiendroit qu'à elle de jouir, ſur les Frontieres du Tucuman, des avantages que les Malbalas s'étoient déja procurés, en faiſant alliance avec les Eſpagnols. Le Cacique répondit qu'il acceptoit avec joie ce parti, & alla ſur champ raſſembler ſes Vaſſaux, en diſant qu'il feroit ſon poſſible pour engager toute ſa Nation à ſe réunir & venir ſe remettre à la diſpoſition du Gouverneur.

On manque les Vilelas.

il ne reſtoit plus à gagner que les Vilelas; mais le trop de confiance que Liſperguer eut en l'Homme du monde, dont il devoit plus ſe défier, lui en fit manquer l'occaſion. J'ai dit que le Gouverneur avoit donné à cet Officier, pour lui ſervir de Guide, un Priſonnier Mocovi, en lui recommandant de le veiller de près : il lui avoit même permis de punir de mort la premiere perfidie qu'il lui feroit. Coquini, c'étoit le nom de ce Scélérat, ſe comporta aſſez bien d'abord, ou peut-être ne trouva pas ſi-tôt une occaſion de trahir les Eſpagnols; & Liſpreguer, qui n'avoit point d'autre Trucheman que lui pour traiter avec les Peuples du Chaco, crut trop aiſément qu'un Homme, dont la vie étoit entre ſes mains, n'oſeroit lui être infidele.

Il ne le connoiſſoit pas aſſez : Coquini ne ce ſoucioit pas de mourir, pourvû qu'il aſſouvît la haine qu'il portoit aux Eſpagnols, & il profita de la premiere occaſion qu'on lui en fournit en lui permettant de traiter ſeul avec le Cacique des Vilelas. Il les lui peignit avec des couleurs ſi noires, que cette Nation, qui étoit très diſpoſée à ſuivre l'exemple des Chunipis, n'en voulut plus entendre parler, & qu'on crut avoir beaucoup fait, en l'engageant à donner ſa parole qu'elle demeureroit neutre. Liſperguer découvrit bientôt ce qui faiſoit rejetter aux Vilelas l'Alliance des Eſpagnols, & condamna le perfide Trucheman à être pendu. Coquini reçut l'Arrêt de ſa mort ſans changer de viſage, & parut bien moins regretter la vie, que charmé de la perdre pour avoir ſatisfait ſa paſſion. 1710.

Meſures du Gouverneur pour aſſurer ſes Frontieres.

On ſe trouvoit alors à la fin d'Octobre, & les Rivieres commençoient à ſe déborder partout. Dom Eſtevan de Urizar, après avoir mis en bon état toutes ſes Frontieres, fit lever dans toutes les Villes du Tucuman de nouvelles Milices pour les garder, & licencia celles qui avoient fait la Campagne. Il ordonna aux Officiers, qui devoient commander les nouvelles levées, d'envoïer de tems en tems des Détachemens pour découvrir les retraites des Ennemis, & pour faire des priſonniers ; mais les ſeules Tobas eurent l'aſſurance de ſe montrer. Ils feignirent d'abord de vouloir ſe ſoumettre ; ils donnerent même des Otages ; mais ils manquerent à toutes leurs paroles. On fit ſur eux des Priſonniers, les Otages demeurerent Captifs, & ils parurent très peu ſenſibles à ces pertes.

Projet d'une Réduction des Ojatas.

D'autre part, le Gouverneur avoit cru devoir laiſſer le Meſtre de Camp de la Tixera, Maître abſolu des Ojatas, parceque c'étoit à lui qu'ils s'étoient rendus, & il n'eut pas lieu de s'en repentir. Cet Officier, ſuivant ſes inſtructions, avoit fait ajoûter de nouveaux ouvrages à ſon Fort ; il propoſa enſuite aux Ojatas de faire un Etabliſſement auprès de cette Place, & il avoit tellement gagné la confiance de ces Indiens, qu'ils ſe perſuaderent qu'en leur faiſant cette propoſition, il n'avoit en vûe que leur avantage. Ils accepterent donc avec reconnoiſſance ce qui, de la part de tout autre, auroit pu leur paroître ſuſpect ; & cette facilité fit former le Projet de les réunir dans une Réduction, dès qu'on pourroit avoir un Miſſionnaire pour les inſtruire.

Il ne fut pas auſſi aiſé d'amener les petits Lulles à ce qu'on

1711.

Réduction des Lulles.

ſouhaitoit d'eux, quoique d'abord ils ſe fuſſent préſentés de la meilleure grace du monde, à tout ce qu'on voudroit. Ceux qui dépendoient du Cacique Galvan, voulurent s'établir ſur la Riviere de Valbuena au-deſſous des Malbalas : le Gouverneur, qui n'étoit pas déja trop content de voir ces derniers ſur cette Riviere, ne voulut pourtant pas déſobliger ce Cacique, lequel n'étoit pas fort aiſé à manier. D'ailleurs les précautions qu'il avoit priſes, pour être en état de veiller ſur les Malbalas, lui parurent ſuffiſantes pour contenir les Lulles ; & non-ſeulement il conſentit à ce qu'il ſouhaitoit, mais il en fit tous les frais. Les Vaſſaux de Coronel ſe réunirent avec les grands Lulles, & demanderent des Peres de la Compagnie. Les Ojatas avoient déja fait la même demande ; mais Dom Eſtevan, avant que de leur accorder cette grace, voulut s'aſſurer de leur conſtance.

Les Malbalas traitent avec les Mocovis, & ce qui en arrive.

Il en uſa de même envers les Malbalas, & peut-être les laiſſa-t-il trop long-tems ſans Paſteurs ; car le Pere de Yegros, qu'on avoit chargé de les inſtruire, n'étoit point logé dans leur Bourgade, & partageoit ſes ſoins entre eux & la Garniſon du Fort de Valbuena, où il faiſoit ſa réſidence. Le Gouverneur fut averti de pluſieurs endroits, qu'ils s'étoient laiſſés ſéduire par les Mocovis, & qu'il ne s'agiſſoit de rien moins entre eux, que de réunir toutes les forces des deux Nations, pour faire une irruption dans le Tucuman. Il fut fort tenté d'en faire un exemple ; mais, tout bien conſidéré, il jugea qu'il valloit mieux profiter de l'occaſion pour les tirer de la Vallée de Valbuena, & les faire conduire avec une Eſcorte à Buenos Ayrès.

Par malheur il ne fut pas heureux dans le choix de l'Officier qu'il chargea de cette commiſſion. Les Malbalas, qui avoient apparemment leur deſſein, ne firent pas grande difficulté de ſortir de leur Bourgade ; mais après quelques jours de marche les Auteurs du mal, s'étant apperçus qu'on ne les veilloit pas de près, réſolurent de maſſacrer leur Eſcorte. Ils tuerent d'abord le Commandant & quatre Soldats, mais, voïant que les autres étoient ſur leurs gardes, ils prirent la fuite. Les Eſpagnols, profitant de la faute qu'ils avoient faite, prirent de bonnes meſures pour n'être plus ſurpris, & menerent les Malbalas à Buenos Ayrès, où ils furent donnés en Commande à des Particuliers, qui en uſerent bien ; & comme le plus grand nombre n'avoient point eu de part

à ce qui s'étoit passé, tous se firent Chrétiens de bonne foi.

1711.

Dom Estevan comprit par cet événement, qu'il ne devoit pas encore s'éloigner si-tôt de la Frontiere : il partit de bonne heure de Salta, où il avoit passé l'Hiver, & alla camper sur la Riviere de Valbuena, où il établit son quartier général. Il ne se passa rien de considérable pendant cette seconde Campagne ; nous apprenons seulement par une Lettre du Gouverneur au Pere Garriga, Visiteur des Jésuites, & dont je parlerai bientôt, que les Lulles & les Ojatas, non-seulement remplirent très bien les engagemens qu'ils avoient pris avec le Général, mais qu'ils témoignoient alors un grand empressement pour être instruits des vérités du Salut. L'Historien du Chaco, qui est entré dans le plus grand détail sur tout ce qui s'est passé à l'occasion de cette guerre, ne dit plus rien des Chunipis depuis ce que nous en avons rapporté ; ce qui pourroit faire juger que, s'ils persisterent dans l'alliance qu'ils avoient faite avec les Espagnols, ils ne parurent point disposés à embrasser le Christianisme.

Suite de ce qui regardoit les Ojatas & les Lulles.

Quand aux Lulles & aux Ojatas, le Gouverneur songea sérieusement à en composer deux Réductions. Il en écrivit, le quatrieme de Septembre 1711, au Pere Garriga, le priant, & lui enjoignant au nom du Roi, de s'en charger. Ce Pere étoit alors dans le cours de ses Visites ; & le Pere Matthieu Sanchez, Recteur du Collége de Cordoue, à qui la Lettre fut adressée, manda à Dom Estevan qu'il étoit alors impossible de lui donner un Missionnaire pour les Ojatas, parceque depuis treize ans il n'en étoit venu aucun d'Espagne, le Pere Burgès, qui l'année précédente en amenoit une nombreuse recrue, aïant été pris par les Hollandois. C'étoit celle qui étoit partie d'Europe avec l'Archevêque de Lima, & dont nous parlerons dans la suite.

Quand aux Lulles, ajoûtoit le Pere Sanchez, le Pere Machoni, qui depuis le commencement de la guerre a toujours travaillé à l'instruction de ces Indiens, pourroit en être chargé. Dom Estevan n'ignoroit point l'accident, qui causoit la disette de Missionnaires, & fut obligé, à son grand regret, d'envoïer aussi les Ojatas à Buenos Ayrès, parcequ'il jugeoit dangereux de laisser sans Pasteur ces Indiens, si près de leur Païs & de leurs anciens Alliés. Il les adressa à Dom Jean de Arregui, auquel il avoit déja adressé les Malbalas, parcequ'il étoit bien assuré que ce Gentilhomme, dont il connois-

1711. soit la vertu, le désintéressement, & le zele pour le salut des Indiens, auroit plus d'attention à procurer la conversion de ceux dont il seroit le Maître, qu'à l'utilité qu'il pourroit tirer de leurs services; & son espérance ne fut point trompée.

Précautions du Gouverneur pour donner des fondemens solides à la Réduction des Lulles.

Il donna ensuite toute son attention aux Lulles, dont la Réduction fut placée sur la Riviere de Valbuena sous le nom de *Saint-Antoine*, & dont le Pere Machoni avoit déja pris possession. Comme il étoit à craindre qu'étant si près des Habitations Espagnoles, elle ne fût inquiétée par ces Voisins, toujours mécontens des Indiens soustraits aux Commandes, afin de leur ôter tout moïen de la troubler, il écrivit au Roi pour le prier de confirmer ce qu'il avoit fait; & Philippe V donna un Décret, qui fut signifié au Pere Jean de Castañeda, Procureur général des Indes pour les Jésuites, par une Lettre de Dom François Castejone, Secretaire générale du Conseil roïal des Indes, datée du dixieme de Janvier 1712, & que le Pere Lozano rapporte toute entiere dans son Histoire du Chaco (1). Elle porte que l'intention de Sa Majesté Catholique est que, non-seulement la nouvelle Réduction des Lulles, mais encore toutes celles qu'on pourroit dans la suite fonder dans le Chaco, soient mises sous la direction des Peres de la Compagnie de Jesus, & gouvernées dans la même forme, & avec les mêmes Charges & les mêmes Priviléges, que celles des Guaranis, qui sont dans les Gouvernemens du Paraguay & de Rio de la Plata.

Son zele & son désintéressement.

A cette précaution pour assurer la liberté des Lulles, Dom Estevan de Urizar en ajoûta plusieurs autres, pour les garantir de la séduction de la part des Infideles, pour les mettre en état de ne rien craindre de leurs Ennemis, & pour leur subsistance: non-seulement il pourvût à ce qu'ils ne manquassent de rien, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de se procurer par leur travail tous leurs besoins, mais il voulut encore que les Soldats qui étoient en garnison dans le Fort de Valbuena, leur aidassent à se loger. Il les avoit placés assez près de ce Fort, pour en être défendu par son artillerie, & il fit environner leur Bourgade d'un mur capable de la garantir des surprises. Il avoit aussi remarqué dans sa derniere Campagne, qu'il n'y avoit pas beaucoup d'union ni de concert entre les grands & les petits Lulles, & il jugea à propos de les séparer. Il fit partager la Réduction en deux par un mur, & chaque partie

(1) Descripcion Chorographica del gran Chaco, page 426.

cut

eut ſon Miſſionnaire ; mais ces Peres n'y furent pas logés, parcequ'ils étoient en même tems chargés de la Garniſon du Fort, à laquelle on n'avoit pu donner un Aumônier. 1712.

Ce fut le Pere de Yegros, qui fut aſſocié au Pere Machoni, & tous deux eurent ordre de coucher dans le Fort. Tout cela fut fait ſous les yeux & aux dépens du Gouverneur, qui avant que de retourner à Salta, aſſembla tous les Lulles, & leur fit un diſcours très touchant, pour les engager à recevoir avec docilité les inſtructions de leurs Paſteurs. Il leur promit enſuite de leur fournir encore pour l'année ſuivante de quoi vivre & ſe vêtir, à condition que pendant ce tems-là ils ſe mettroient, par leur travail, en état de n'avoir plus beſoin de ce ſecours. Tous lui proteſterent un attachement inviolable, une reconnoiſſance éternelle, & une parfaite obéiſſance. Il ne douta point que ces promeſſes ne fuſſent ſinceres ; cependant il les connoiſſoit trop, pour compter beaucoup ſur leur conſtance. D'ailleurs une maladie épidémique regnoit alors parmi eux ; elle en avoit déja enlevé pluſieurs, & un aſſez grand nombre s'étoit réfugié dans les Bois, de ſorte qu'à ſon départ il ne reſtoit dans la Réduction qu'environ douze cents Perſonnes.

C'en étoit encore aſſez pour exercer les deux Miſſionnaires, & même pour mettre leur patience au plus rudes épreuves. Il falloit commencer par rendre ces Barbares capables de faire des réflexions, de vivre en ſociété, & de comprendre la néceſſité de travailler pour ſe procurer la nourriture & l'entretien. On n'y réuſſit que très imparfaitement, & le Gouverneur ſe vit contraint de les nourrir bien plus long-temps, qu'il ne s'y étoit attendu. Ce fut bien pis encore, quand il fallut les inſtruire de nos ſaints Myſteres, & leur faire connoître la ſainteté de la Morale Chrétienne. Comme ils étoient ſujets à tous les vices, dont on peut imaginer que ſont capables des Sauvages auſſi ſtupides, que j'ai déja repréſenté ceux-ci, il ne falloit rien moins qu'un miracle de la Grace pour leur en inſpirer de l'horreur ; c'eſt tout dire, que la premiere idée, qu'on leur donna de la ſainteté de l'Evangile, leur cauſa une fraïeur, dont on déſeſpera quelque tems de les faire revenir, quoiqu'on n'eût rien négligé pour mettre ſes maximes & ſes préceptes à la portée de leur foible raiſon.

A tout cela ſurvint le préjugé ordinaire que le Baptême étoit un poiſon ; &, quoiqu'il ne fût fondé que ſur ce que dans

1712. les commencemens on ne l'adminiſtroit, même aux Enfants, que dans le cas d'une mort prochaine, les Lulles le porterent ſi loin, que pendant un aſſez long-tems ils regarderent leurs Miſſionnaires comme des Aſſaſſins; que ces Peres ne pouvoient plus approcher d'aucun Malade, & que ceux mêmes, qui manquoient de tout dans leurs maladies, aimoient mieux mourir ſans ſecours, que d'en recevoir de leurs mains, & ſe faiſoient même tranſporter dans des lieux, où ils n'avoient pas à craindre que ces Religieux les découvriſſent.

Converſions miraculeuſes.

Enfin le Seigneur, touché de la patience de ſes Miniſtres, & de leur perſévérance au milieu de tant de ſujets de ſe rebuter, commença de faire [illegible] leurs yeux quelques raïons d'eſpérance que leurs travaux ne ſeroient pas toujours ſtériles. Quelquefois, lorſqu'ils s'y attendoient le moins, ils rencontroient de ces Ames prédeſtinées, que Dieu s'eſt réſervées parmi les Nations les plus rebelles à ſa Grace, & auprès deſquelles ils n'avoient qu'à ſeconder les opérations de l'Eſprit ſanctificateur. Le P. Machoni eut un jour la conſolation de voir mourir entre ſes bras un jeune Homme de vingt ans, attaqué d'une petite vérole, qui lui avoit couvert tout le corps d'ulceres où les vers fourmilloient, & dont la Grace faiſoit un prodige de patience, & d'une amoureuſe réſignation à la volonté de Dieu.

Plus d'une fois ce Miſſionnaire & ſon Collégue ſe ſentirent fortement inſpirés de promettre la guériſon aux Malades, s'ils recevoient le Baptême, & l'événement faiſoit connoître que l'inſpiration venoit du Ciel. Le Pere Machoni rencontra un jour une Femme, qui tenoit entre ſes bras un Enfant près d'expirer; après avoir inutilement fait bien des inſtances pour l'engager à lui permettre de le baptiſer, il ſe recueillit un moment, ſupplia le Seigneur d'honnorer en cette rencontre le Miniſtere qu'il exerçoit pour la gloire de ſon nom; il pria l'Apôtre des Indes d'être l'Avocat de ce petit Innocent auprès de Dieu, & ſa priere finie, il dit réſolument à la Mere, que ſi elle conſentoit qu'il donnât le Baptême à ſon Enfant, il ſe tenoit aſſuré de le lui rendre en parfaite ſanté. Elle le lui remit auſſi-tôt entre les mains, il le baptiſa, & à l'inſtant même il fut guéri. La Mere, ne ſe poſſédant pas de joie, demanda auſſi-tôt à être inſtruite, & a été juſqu'à ſa mort une très fervente Chrétienne.

Mais le plus grand obſtacle à la converſion des Lulles venoit de

trois d'entr'eux qui avoient été baptisés long-temps auparavant, & n'avoient jamais eu de Chrétien que le caractere, qu'ils deshonoroient par les vices les plus infâmes. Comme ils étoient fort acrédités dans leur Nation, le Pere Machoni n'avoit rien négligé pour les regagner, & après y avoir emploïé les présens, les careſſes & les bons offices, il s'étoit flatté d'y avoir réuſſi. Pour ſe les attacher davantage, il procura au plus conſidérable des trois, nommé Fernand, le titre de Meſtre de Camp, & aux deux autres, qui ſe nommoient Calixte & Grégoire, celui de Capitaines; mais les amitiés & les bienfaits firent ſur ces cœurs pervers ce que le feu fait ſur certains fruits, qu'il durcit, au lieu d'amollir. Fernand ſe ménagea avec le Miſſionnaire tandis qu'il eut beſoin de lui pour ſe bien mettre dans l'eſprit du Gouverneur; dès qu'il n'eut plus rien à en eſpérer, il ceſſa de ſe contraindre. 1712.

Trois Apoſtats s'oppoſent à la converſion des Lulles.

Le Miſſionnaire aïant un jour parlé publiquement contre l'impudicité & l'ivrognerie, ce Malheureux prit la parole, & dit tout haut qu'il ne falloit rien croire de tout ce que diſoit le Prêtre Eſpagnol; qu'il avoit vû quantité d'Indiens, qui faiſoient une profeſſion ouverte du Chriſtianiſme, leſquels s'enivroient tous les jours, & à qui leurs Curés n'en faiſoient pas un crime; » quand au commerce des Femmes, ajoûta-t-il, » l'exemple des Eſpagnols prouve bien que la Religion Chré- » tienne laiſſe ſur cela une grande liberté; car on ne peut pas » douter qu'ils ne ſoient fort attachés à cette Religion, & » cependant perſonne n'ignore qu'ils ne ſe contraignent nul- » lement ſur cet article; il ne faut que voir ce qui ſe paſſe » tous les jours dans leur Fort ». On peut juger quelle impreſſion fit ce diſcours ſur ceux qui l'entendirent, & dont pluſieurs n'avoient été que trop ſouvent témoins des déſordres qui regnoient dans cette Garniſon.

La contagion n'avoit pas encore gagné les grands Lulles; mais Fernand n'aïant pu les corrompre, s'attacha de telle ſorte à les chagriner, qu'il y en eut un très grand nombre qui ſortirent de la Réduction. Peu s'en fallut même, que de part & d'autre on n'en vînt aux mains, & que cette nouvelle Colonie n'eſſuïât toutes les horreurs d'une guerre civile. Les deux Miſſionnaires furent plus d'une fois ſur le point d'être les Victimes de leur zele pour rétablir la paix. Ils ſe firent pourtant à la fin reſpecter par leur intrépidité, & par l'autorité qu'ils ſurent conſerver à leur miniſtere; mais ils ne purent jamais parvenir à le rendre bien fructueux.

Pluſieurs grands Lulles ſe retirent.

1712. Cependant Fernand, persuadé que tandis que le Pere Machoni seroit dans la Bourgade, il ne viendroit pas à bout du dessein qu'il avoit de la faire évacuer, comme il en étoit convenu avec ses deux Associés, mit de concert avec eux tout en usage pour le décréditer en le perdant de réputation & par-là l'obliger à se retirer, ou pour engager le Gouverneur à le rappeller. Ils publierent donc contre lui les calomnies les plus atroces, mais dont l'énormité même leur fit perdre toute créance. Cette voie leur aïant si mal réussi, ils en prirent une autre. Fernand fit semblant de se réconcilier avec les grands Lulles, & prenant l'occasion d'une maladie qui couroit dans leur quartier, & dont un de leurs Chefs étoit en danger de mourir, il leur dit que le seul moïen qui leur restoit de sauver leurs vies, étoit de retourner chez eux; » & pour vous montrer, ajoûta-t-il, que je vous donne un bon conseil, je vais » le prendre pour moi-même »; il sortit en effet sur le champ de la Réduction avec cinquante Familles, & cet exemple fut bientôt suivi de plusieurs grands Lulles, qui emmenerent avec eux leur Chef malade, malgré lui; car il étoit Cathécumene, & bien résolu à recevoir le Baptême.

Le Pere Machoni calomnié.

Le P. Machoni en fut averti le lendemain, Fête de l'Ascension, à son réveil: il monta aussi-tôt à cheval pour suivre les Fugitifs qui étoient déja logés dans un Bois fort épais, éloigné de quatre lieues de la Réduction. Il y pénétra accompagné d'un seul Indien, & rencontra Calixte armé d'une lance, qui lui demanda ce qui l'amenoit. Il répondit qu'il venoit visiter le Malade, & lui apporter quelques remedes & quelques rafraîchissemens: » il est mort & enterré, répondit l'Apostat; » ainsi tu peux t'en retourner «. Le Pere, jettant les yeux à droite & à gauche, apperçut comme un corps étendu à terre, & couvert d'une robbe: il descendit de cheval pour voir ce que c'étoit, & trouva le prétendu Mort, qui avoit encore toute sa connoissance, mais qui étoit fort mal.

Baptême d'un Chef des grands Lulles.

Il l'embrassa, lui dit qu'il étoit venu pour le chercher, & lui demanda s'il n'étoit pas toujours dans la résolution de recevoir le Baptême; le Malade aïant répondu qu'il le souhaitoit de tout son cœur, il lui rafraîchit en peu de mots la mémoire des principaux articles de la Foi, & après lui avoir fait faire les Actes qui convenoient à la situation où il se trouvoit, il le baptisa, & reçut presqu'aussi-tôt ses derniers soupirs; puis, après avoir inutilement essaïé de ramener au Bercail les

Brebis qui s'égaroient, il se retira fort triste avec la seule consolation d'avoir assuré le salut d'une ame rachetée par le sang de Jesus-Christ, & avec l'espérance que ceux qui étoient restés dans la Réduction, n'étant plus exposés aux suggestions des trois Apostats, seroient désormais plus traitables & plus dociles. 1712.

Inconvéniens de ces Réductions domestiques.

Après tout il étoit bien difficile que des Barbares du caractere de ceux-ci, & qui s'étoient rapprochés des Espagnols plutôt par crainte ou par intérêt, que par un vrai desir d'assurer leur salut éternel, fussent bien disposés à prendre les sentimens, qu'on tâchoit de leur inspirer. Trop d'obstacles s'y opposoient, surtout le voisinage des Peuples du monde les plus éloignés du Roïaume de Dieu, & celui des anciens Chrétiens, qui malgré l'éclat extérieur qu'ils donnoient à la Religion, ne la décréditoient que trop souvent par leur conduite. Tout cela confirmoit les Missionnaires dans la pensée que ces Réductions domestiques ne feroient jamais des Chrétiens comparables aux Guaranis & aux Chiquites, qui n'étoient point exposés à ces inconvénients.

Mais, outre qu'ils avoient pour principe de ne se refuser jamais à ce qu'on souhaitoit d'eux pour le service du Roi, & de contribuer à leur maniere à la tranquillité des Provinces où ils avoient des Etablissements, & que s'ils ne pouvoient pas se flatter de recueillir partout des fruits aussi abondans & aussi durables de leur zele, qu'ils en recueilloient dans les endroits où rien n'y mettoit obstacle, ils ne perdoient point de vûe que Dieu a ses Prédestinés dans toutes les Nations; qu'ils devoient toujours être prêts à servir d'instrumens à ses miséricordes; que la récompense de l'Apôtre n'est point attachée au succès de son Apostolat, & que quand il a reçu sa Mission de ceux à qui il doit obéir, il ne lui reste plus, pour remplir toute l'étendue de son Ministere, que de bien étudier le moment de la Grace, & de ne point le laisser échapper par sa faute.

1708-12. Nouvelles expéditions du P. Cavallero chez les Mañacicas.

Tandis que ces choses se passoient sur les Frontieres du Chaco & du Tucuman, le Pere Cavallero, qui étoit retourné chez les Mañacicas, songeoit efficacement à recueillir & à rendre durables les fruits de ses pénibles courses dans leur Païs, en formant des Réductions où il pût réunir les Prosélytes qu'il avoit déja faits, & ceux qu'il se promettoit de faire dans la suite. Comme presque tout ce Païs est couvert d'épaisses Fo-

1708-12. rêts, il ne trouva pour le premier Etabliſſement qu'il projettoit, qu'une aſſez vaſte Campagne fort marécageuſe, ſituée dans le voiſinage des *Tapacuras* & des *Paunacas*, & il y traça le plan d'une Bourgade, à laquelle il donna d'avance le nom de *la Conception*. Il y avoit aſſez près de là, trois petites Nations extrêmement ſauvages, fort timides, parconſéquent pacifiques, uniquement occupées du travail de la terre, & n'allant même, ni à la chaſſe, ni dans les Bois, pour recueillir le miel, qui s'y trouvoit en abondance. Tous, Hommes & Femmes, y étoient entierement nus : ils rendoient aux Démons une eſpece de culte, qui n'avoit point d'autre motif que la crainte & l'intérêt ; & ces deux paſſions, qui les dominoient également, les jettoient dans les ſuperſtitions les plus extravagantes.

L'Homme Apoſtoliques les viſita, & les trouva auſſi dociles qu'il l'avoit eſpéré : il les guérit ſans peine de la crainte des Démons, en leur en inſpirant une plus douce & plus ſalutaire. Il leur fit comprendre qu'en vivant en ſociété, ils ſeroient toujours aſſurés de ne jamais manquer du néceſſaire, & il en fit ſans peine les Habitans de la nouvelle Réduction. Il ne crut pas même devoir leur interdire d'abord la Chica, parcequ'ils en buvoient avec modération ; mais il reconnut bientôt qu'il s'étoit trop flatté de les avoir guéris de leurs pratiques ſuperſtitieuſes, & il les ſurprit pendant une nuit faiſant les obſéques d'une Femme avec leurs cérémonies ordinaires. Il leur en fit une ſévere réprimande ; & le Ciel, par un exemple de terreur ſur le Mapono qui y préſi[illegible] & qui diſparut dans l'inſtant, ſans qu'on ait jamais pu découvrir ce qu'il étoit devenu, acheva de leur inſpirer une véritable horreur pour leurs ſuperſtitions.

Les Mañacicas les plus voiſins de la nouvelle Bourgade s'y rendirent à la premiere invitation du Serviteur de Dieu : ceux qui en étoient plus éloignés furent réſervés pour S.-Fr.-Xavier, & le P. Hervas fut chargé de les y conduire : mais arrivé chez eux il ne trouva plus que des oſſemens ſecs ; la peſte aïant fait mourir une bonne partie des Habitans, & diſſipé le reſte. Il alla porter ces triſtes nouvelles au Pere Cavallero, qui étoit demeuré à la Conception, où ces deux Miſſionnaires s'emploïerent toute une année à donner une forme ſolide à cette nouvelle Egliſe. Cela fait, le Pere Hervas eut ordre d'y reſter, & le Pere Cavallero partit pour aller chercher les Fugitifs, & pour remplacer les Proſélytes que la mortalité lui avoit fait perdre à Saint-François-Xavier.

Il commença par une Nation, dont l'Hiſtorien des Chiquites ne nous apprend ni le nom, ni la ſituation : il ſe contente de dire qu'elle étoit continuellement en guerre avec les Mañacicas, & beaucoup moins ſauvage que toutes celles, dont elle étoit environnée ; qu'il y avoit de l'ordre & de la police dans ſon Gouvernement ; que les Bourgade y étoient fort peuplées, les Rues bien percées, les Maiſons propres, commodes, & aſſez bien ornées ; que les Gens de guerre avoient des boucliers d'un tiſſu de plumages entrelaſſés avec art ; que les Femmes travailloient délicatement les étoffes dont elles faiſoient leurs vêtemens, & qu'elles les ornoient de fleurs brochées avec art. 1709-12.

On repréſenta au Pere, qu'il riſquoit beaucoup en allant ſe mettre à la merci d'un Peuple guerrier & ennemi des Mañacicas, avec leſquels il ne pouvoit pas ignorer ſes engagemens ; mais il n'étoit pas aiſé de l'effraïer, & il fut même engager un aſſez bon nombre de ſes nouveaux Chrétiens à courir les mêmes riſques que lui. Comme il approchoit de la premiere Bourgade, un Eſcadron de ces Indiens vint à ſa rencontre, & ſans vouloir l'entendre, décocha ſur lui toutes ſes fleches. Aucune ne porta, ce qui les ſurprit beaucoup ; mais leur ſurpriſe augmenta, quand ils virent qu'il avançoit toujours d'un pas ferme, & ils prirent le parti de l'attendre. Son abord les charma, ils lui firent mille politeſſes, lui préſenterent quelques-uns de leurs plus beaux boucliers, lui offrirent toutes ſortes de rafraîchiſſemens, le conduiſirent dans leur Bourgade, & le logerent aſſez près de leur Temple, qui donnoit ſur la Place.

Ce jour la même on devoit faire à l'entrée de la nuit un enterrement, & le Miſſionnaire eut la curioſité d'examiner ce qui ſe pratiquoit dans ces cérémonies. D'abord on porta le corps au milieu de la Place, où les Parens & les Amis du Défunt vinrent l'embraſſer, & lui dire les derniers adieux. On le plaça enſuite ſur un bucher, où l'on mit le feu, puis on ramaſſa les cendres avec de grandes cérémonies accompagnées de gémiſſemens & de pleurs, & on les enferma dans une urne de terre. Un moment après, pluſieurs Cavaliers parurent, & ſe formerent dans la Place, puis ſe ſeparerent, & allerent occuper toutes les avenues des rues qui y aboutiſſoient, gardant toujours un profond ſilence. A cette vûe les Néophytes qui accompagnoient le Pere Cavallero, ſaiſis de peur, Avanture ſinguliere.

1710-12. lui firent de si grandes instances pour l'obliger à se retirer sans attendre le jour, qu'il fut contraint d'y consentir, de peur qu'ils ne l'abandonnassent, & qu'ils n'osassent retourner à la Conception.

Les Espagnols enlevent & détruisent toute une Nation.

Il comptoit bien de retourner dans cette Bourgade l'année suivante ; mais, peu de tems après son départ, les Espagnols étant tombés sur ces Indiens, firent main-basse dans trois Bourgades sur ceux qui voulurent faire quelque résistance, mirent tous les autres à la chaîne, & les traiterent si mal, qu'il en mourut un très grand nombre en chemin. Le P. Cavallero n'apprit cette triste nouvelle, qu'à son retour de Saint-François-Xavier, où il avoit fait un voïage. Il auroit bien voulu parcourir tout ce Païs pour tâcher de rassembler les restes dispersés de cette Nation ; mais on y étoit si furieusement irrité contre les Espagnols, qu'il comprit qu'en s'exposant aux transports de ce Peuple, que sa presence ne manqueroit pas de réveiller, il ne feroit qu'aigrir une plaie, à laquelle il falloit laisser le tems de se refermer.

1711-12. Courage du P. Cavallero.

Il prit donc le chemin de la Conception, où les Habitans le prierent de les retirer du mauvais air qu'ils respiroient, & il trouva enfin une belle Plaine, qui avoient les *Puizocas* à l'Orient, les *Cosocas* au Nord, & les *Casiricas* à l'Occident. Ces derniers lui avoient envoïé des Députés pour le conjurer de venir les instruire ; mais il se sentoit intérieurement porté à commencer par les Puizocas. Il ne voulut pourtant point se déterminer sans avoir fait tout ce qui dépendoit de lui pour connoître la volonté de Dieu. Prieres, jeûnes, larmes, pénitences, il mit tout en usage pour obtenir que le Ciel l'éclairât sur le parti qu'il avoit à prendre, & il crut enfin que sa Mission étoit pour les Puizocas, quoique toutes les fois qu'il avoit traité avec le Seigneur sur cette affaire, il n'eût jamais pensé à ces Barbares, sans ressentir ces frémissemens, ces sueurs froides, & ces défaillances, que cause pour l'ordinaire la vûe subite d'un grand danger.

Ces accidens firent même une si grande révolution dans son corps, qu'il en tomba malade, & fut obligé de garder le lit. Il en fut humilié ; il rendit graces à Dieu de lui avoir fait sentir sa foiblesse, & il accepta avec une parfaite résignation tout ce que son divin Maître voudroit ordonner de lui. Il sentit aussi-tôt tout son courage renaître, & il partit de la Conception avec trente-six Néophytes, mais si foible, que de

tems

tems en tems il falloit le porter. Il n'eût pas été mieux reçu par les Chrétiens les plus affectionnés, qu'il le fut dans la premiere Bourgade des Puizocas. Il passa ensuite dans une seconde, où l'on enchérit encore sur l'accueil qu'on lui avoit fait dans la premiere. Il y fut logé proprement: ses Néophytes le furent aussi très bien, mais séparément, & deux à deux, ou tout au plus trois à trois & partout bien regalés. 1711-12.

Il est tué par les Puizocas.

Le Missionnaire reçut d'abord la visite du Cacique, lequel l'entretint quelque tems sur le sujet qui l'amenoit, puis le quitta sous quelque prétexte. Le Serviteur de Dieu prit ce moment pour réciter son office, & il n'avoit pas encore fini, que quelques-uns de ses Néophytes entrerent chez lui tout effraïés, pour l'avertir que la plûpart des autres venoient d'être massacrés, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, s'il vouloit éviter le même sort. Un d'eux, voïant qu'il les écoutoit sans s'émouvoir, le chargea sur ses épaules, & se mit à fuir avec les autres. Chargé comme il étoit, il ne put suivre ses Compagnons. On les poursuivoit de près, & le Pere fut percé d'une fleche entre les deux épaules. Il se fit mettre aussi-tôt à terre, & ordonna au charitable Néophyte de se sauver.

Il étoit frappé à mort, & perdoit tout son sang: il eut cependant encore la force de planter en terre son Crucifix, & de se mettre à genoux; & tandis qu'il offroit à Dieu pour ses Meurtriers le sang dont il étoit couvert, ces Barbares l'acheverent à grands coups de macanas, le dix de Septembre de l'année 1711. Vingt de ses Néophytes l'avoient précédé au Ciel, & furent les premiers Mañacicas qui eurent le bonheur de signer leur Foi de leur sang. Cinq de ceux qui avoient pris la fuite, moururent de leurs blessures à la Conception, & tous témoignerent jusqu'au dernier soupir, qu'ils connoissoient le prix d'une mort si précieuse devant Dieu.

Ce qui arrive après sa mort.

Le Pere Cavallero fut amerement pleuré par tous les Indiens qui l'avoient connu. On se disposoit à la Conception à aller retirer son corps des mains des Puizocas; mais ces Barbares, qui craignoient que les Chrétiens ne se réunissent pour vanger sa mort, voulurent les prevenir. Ils envoïerent d'abord observer ce qui se passoit à la Conception; & ceux qui en furent chargés aïant apperçu quelques Néophytes épars dans la Campagne, ils en tuerent un, & enleverent deux Femmes. La nouvelle en aïant été portée à la Réduction, y causa une si grande fraïeur, que plusieurs se réfugierent dans les

1711-12. Bois ; ce qui obligea le Pere Jean de Benaventé, qui gouvernoit cette Egliſe, d'envoïer demander du ſecours à Santa-Cruz. Le Gouverneur lui envoïa une Compagnie de Soldats, qui allerent droit à la Bourgade, où le Pere Cavallero avoit été tué, & ils y arriverent au coucher du Soleil.

En quel état état ſon corps eſt trouvé.

Comme ils avoient ordre de rapporter le corps du Serviteur de Dieu, ils camperent en attendant le jour. Vers le milieu de la nuit ils apperçurent aſſez près d'eux une lumiere, qui paroiſſoit quelquefois s'éteindre, & ſe rallumoit auſſi-tôt. Au point du jour ils s'approcherent du lieu d'où elle partoit, & y trouverent le corps qu'ils cherchoient, le genouil gauche en terre, le pied droit dans une foſſe pleine d'eau, la tête appuïée ſur la main gauche, & vis-à-vis ſon Crucifix, qu'il ſembloit regarder, & nulle marque de corruption dans tout le corps. Ils le chargerent ſur une Mule, prirent le Crucifix & tout ce qu'ils trouverent auprès du corps, & ſe rendirent à la Conception, où le Pere de Benaventé ne put ſe diſpenſer de partager entr'eux ſes habits & preſque tout ce qui avoit été à ſon uſage. Telle fut la fin d'un des premiers Fondateurs de la République Chrétienne des Chiquites.

Caractere & gouvernement des Morotocos.

Elle étoit déja compoſée de cinq Réductions, où il n'y avoit rien à déſirer pour la ferveur ni pour le bon ordre, & l'on ſongea cette même année à en fonder une ſixieme. Le Pere de Zea ſe trouvant à Saint-Raphael, en tira pluſieurs Néophytes de la Nation des *Boxos*, pour aller à la découverte, & dans cette courſe il eut par hazard connoiſſance d'une Nation, à laquelle cette rencontre fut très avantageuſe ; c'eſt celle des *Morotocos*. Ces Indiens different en bien des choſes, & même dans le langage, de tous leurs Voiſins. Ils ſont de la plus haute taille, & d'une complexion très robuſte. Ils font leurs javelots & leurs lances d'un bois très dur ; manient ces armes avec beaucoup d'adreſſe, & tirent leurs fleches très juſte.

Parmi eux les Femmes avoient toute l'autorité, & non-ſeulement leurs Maris leur obéiſſoient, mais ils étoient encore chargés de tout ce qui concernoit le menage. Ces Femmes ne conſervoient jamais que deux Enfants, un de chaque ſexe, & faiſoient mourir les autres dès qu'ils étoient nés ; & ce n'étoit pas ſeulement pour ſe débarraſſer du ſoin de les nourrir & de les élever, qu'elles en uſoient ainſi, mais encore pour couvrir leur libertinage. Quoiqu'il y eût dans cette Nation, comme dans toutes les autres, des Caciques & des Capitaines,

on n'y remarquoit aucune forme de Gouvernement ; l'autorité des Femmes ne s'étendoit point au-delà de leurs Familles ; les Caciques & les Capitaines n'étoient que pour la guerre. 1711-12.

Leur Païs, qui eſt par les vingt dégrés trente minutes de Latitude Auſtrale, eſt ſec & ſtérile, & tout environné de Montagnes. On y trouve des Forêts entiéres de Palmiers, dont les troncs renferment une moélle ſpongieuſe : on en exprime le ſuc, & il ſert de boiſſon. Quoiqu'il y gele aſſez ſouvent en Hiver, les Hommes & les Femmes y étoient tout nus, auſſi dit-on, qu'ils avoient la peau très dure, & de deux doigts d'épaiſſeur. Les Boxos en amenerent deux Enfants, qu'on voulut bien leur confier, pour apprendre la Langue Chiquite. Dès qu'ils ſurent un peu ſe faire entendre, le Pere Suarez les reconduiſit chez leurs Parens, pour lui ſervir d'Interprêtes : il inſtruiſit par leur moïen toute la Nation des premiers principes du Chriſtianiſme ; il fut écouté avec reſpect, & avant la fin de l'année tous le ſuivirent à Saint-Joſeph. Ils ſe rendent à S. Joſeph.

Ces nouveaux Proſélytes firent connoître au Miſſionnaire quelques autres Nations, & ſurtout celle des *Quiez*, qu'il envoïa viſiter par quelques-uns des plus anciens Néophytes, leſquels en amenerent auſſi deux Enfants pour apprendre la Langue. Leurs Parens furent bientôt curieux de ſavoir ſi on les traitoit bien, & s'ils étoient contents. Ils les trouverent ſi charmés de la vie qu'ils menoient, & ils le furent eux mêmes tellement de l'accueil qu'on leur fit, que non-ſeulement ils réſolurent de s'y fixer, mais qu'ils engagerent preſque toute la Nation à les ſuivre. Quelques Familles n'avoient pu ſe réſoudre à quitter leurs anciens Foïers ; mais en 1715 le Pere Suarez paſſant par leur Païs ſurmonta toute leur répugnance, & elles s'abandonnerent à ſa conduite. Converſions des Quiaz.

Les Miſſionnaires des Chiquites avoient alors en vûe de s'étendre au Sud, perſuadés qu'en s'approchant du Chaco, & tournant enſuite à l'Orient, ils viendroient plus aiſément à bout d'établir dans leurs Réductions un Entrepôt pour faciliter la communication qu'on cherchoit depuis ſi long-tems entre le Tucuman & le Paraguay. Leurs nouveaux Proſélytes leur donnerent la connoiſſance de pluſieurs Nations, dont la ſituation paroiſſoit favorable à l'exécution de ce projet, & la principale étoit celle des *Zamucos*, compoſée de dix Bourgades aſſez éloignées les unes des autres, de ſorte qu'elle occupoit une aſſez grande étendue de Païs. La réſolution 1711-15. Du Païs des Zamucos.

1711-15. fut donc prise de leur aller annoncer Jesus-Christ.

La plus grande difficulté étoit d'avoir des Ouvriers, dont la disette étoit si grande, qu'on avoit été contraint quelque tems auparavant de répartir les Habitans de la Réduction de Saint-Jean-Baptiste dans les voisines, parcequ'on n'avoit pu leur donner un Pasteur. Mais il fallut bientôt les y faire revenir, les Infideles se rendant continuellement en si grand nombre dans celles où on les avoit envoïés, qu'elles ne pouvoient plus les contenir. On ne rétablit pourtant point la Réduction dans sa premiere situation, on la plaça à neuf ou dix lieues vers le Sud-Est de Saint-Joseph, dans une très belle Plaine, nommée *Naranjal*. Le Pere Jean-Baptiste Xandra en fut chargé, & en très peu de tems elle fut aussi peuplée qu'aucune autre.

Tentative pour y fonder une Réduction.

Cela fait, le Pere de Zea se mit en Campagne au mois de Juillet 1716, avec un très grand nombre de Chiquites choisis. Il essuïa d'abord des tempêtes & des tourbillons de vents si terribles, que cela, joint aux débordemens des Riveres, ne lui permit pas de faire plus de quatorze lieues en dix-huit jours. Il apperçut alors quelques Villages ruinés, où il ne rencontra qu'environ trente Indiens de la Nation des *Topiguias*, qu'il gagna à Jesus-Christ, & qu'il fit conduire à Saint-Joseph. Quelques lieues plus loin il se trouva à l'entrée d'un Bois fort épais qui en avoit dix de long, & au travers duquel il fallut se faire un passage la hache à la main. Son exemple, & l'affection que lui portoient ses Néophytes, leur firent faire des efforts, dont ils ne se seroient pas eux mêmes crus capables. En dix-neuf jours tout le Bois fut percé, quoique les Taons & d'autres Insectes semblables ne laissassent aux Travailleurs, ni le jour ni la nuit, un seul moment de repos.

Au sortir de ce Bois ils traverserent une vaste Campagne stérile, & terminée par une seconde Forêt, où il leur fallut recommencer le pénible travail qu'ils ne faisoient que de quitter, & cela dans un Païs, qui ne fournit aucune espece de Gibier : on n'y trouve pas même de miel, si commun partout ailleurs. La terre n'y produit que quelques racines, dont l'amertume révolta jusqu'aux plus affamés. Ils découvrirent enfin deux Villages, mais ils n'y trouverent personne ; tous les Habitans s'étoient dispersés dans les Bois pour y chercher de quoi subsister. Le Pere de Zea les y alla trouver, & persuada sans peine à plusieurs d'aller à Saint-Joseph, où il les fit conduire.

Il fut obligé quelque tems après d'y retourner lui-même avec tout le reste de sa Troupe, les forces leur manquant absolument pour aller plus loin. 1717.

Il avoit trop à cœur son entreprise, pour différer long-tems à la reprendre; il n'attendit pas même que les pluies eussent cessé, & il partit de Saint-Jean-Baptiste avec douze Chiquites au mois de Février 1717. Mais après avoir emploïé quinze jours à se fraïer un chemin dans l'épaisseur des Bois, il se vit tout-à-coup en danger de périr par une crue d'eau, qui croissoit de moment en moment, & qui l'obligea enfin de retourner sur ses pas. Il se remit en marche au mois de Mai, & le dix de Juillet il arriva à la premiere Bourgade des Zamucos. La joie que causa son arrivée à ces Indiens, lui fit oublier toutes ses fatigues, & il est vrai qu'ils la lui témoignerent par toutes les démonstrations qu'ils purent imaginer, & que leur pauvreté leur permettoit. A la premiere proposition qu'il leur fit de reconnoître le Dieu des Chrétiens, ils répondirent que c'étoit le plus ardent de leurs desirs, & que s'ils ne l'avoient point encore adoré, c'est que personne ne le leur avoit fait connoître comme il venoit de faire. Conversions de plusieurs Zamucos.

» Si cela est, dit le Pere, commencez par élever un Tem» ple au Seigneur, & réunissez-vous pour l'y adorer & le ser» vir. » Deux Caciques déclarerent qu'ils étoient prêts à y travailler; mais ils ajoûterent qu'il falloit chercher un Emplacement plus convenable, que celui où ils étoient, & qu'ils ne doutoient point qu'après cela tous les Zamucos ne s'y réunissent. Le Missionnaire approuva leur dessein, & leur dit que tandis qu'ils disposeroient toutes choses pour cet Etablissement, il alloit chercher tout ce qui étoit nécessaire pour le Service divin; qu'il ne vouloit pourtant point partir, qu'ils n'eussent rendu leurs premiers hommages à Jesus-Christ. Il fit aussi-tôt planter une Croix, que tous adorerent à genoux, tandis que les Chiquites chantoient le *Vexilla* & les Litanies de la Vierge. Il déclara ensuite que la Réduction, à laquelle ils alloient travailler, seroit sous la protection de Saint Ignace, après quoi il prit congé d'eux, en leur promettant de ne point tarder à revenir. Il rencontra sur sa route environ cent Indiens qui se donnerent à lui, & qui le suivirent à Saint-Jean-Baptiste.

A-peine y étoit-il arrivé, qu'on lui rendit une Lettre de son Général qui le chargeoit du gouvernement de sa Province:

1718. il en fut extrêmement mortifié ; car il avoit compté de sacrifier le reste de ses jours à conduire les Zamucos dans les voies du salut. Mais il fallut obéir, les représentations ne pouvant avoir lieu dans un si grand éloignement. Il chargea le Pere Michel de Yegros de l'Entreprise qu'il avoit commencée, & ce Missionnaire partit au commencement d'Avril 1738. Mais quoiqu'il eût pris la précaution de prévenir la saison de la plus grande sécheresse, il se trouva bientôt tellement dépourvû d'eau, que pour ne pas s'exposer à périr de soif avec tous ses Néophytes & les Bêtes de charge, il fut obligé de rebrousser chemin.

Le Pere de Yegros & le Frere Albert Romero aux Zamucos.

Il se remit en marche au mois de Septembre avec le Frere Albert Romero, & il tomba bientôt dans l'inconvenient opposé à celui qui avoit rendu inutile son premier voïage ; il courut bien des risques de se noïer, & ce ne fut qu'avec des peines infinies, qu'il gagna la Forêt la plus voisine des Zamucos. Il fit prendre alors les devants à quelques Chiquites pour avertir les Indiens de sa prochaine arrivée, & porter au principal Cacique une canne fort propre, & une veste de couleur. C'étoit un présent considérable dans le goût des Indiens. Le Cacique le reçut avec beaucoup de reconnoissance, & caressa fort les Chiquites.

Comment ils y sont reçus.

Le lendemain il alla avec les plus considérables de sa Bourgade au-devant du Missionnaire, qu'il rencontra au sortir de la Forêt, & auquel il rendit de grands respects. Ils marcherent ensuite jusqu'à l'endroit, où la Croix étoit plantée, & où tout le Peuple les attendoit. La joie étoit peinte sur tous les visages, & le Cacique prenant la parole, dit que malgré la grande disette de vivres qu'ils souffroient, il n'avoit permis à personne de s'éloigner jusqu'à l'arrivée du P. de Zea ; qu'il l'avoit attendu avec la plus grande impatience ; qu'il avoit souvent envoïé à la découverte, qu'il y étoit allé lui-même, & qu'on pouvoit juger, par cet empressement, du plaisir que lui causoit la venue de celui qui venoit le remplacer, & dégager sa parole.

Cependant on n'avoit rien fait de ce qu'on avoit promis au Pere de Zea : l'emplacement n'étoit pas même encore choisi pour la Réduction ; mais le Pere de Yegros ne jugea pas à propos d'en faire aucun reproche au Cacique. Après avoir visité tous les environs de la Bourgade, il en trouva un qui lui parut fort avantageux : il le proposa au Cacique qui l'a-

gréa ; mais il dit au Miſſionnaire qu'il lui manquoit encore bien des choſes, dont il ne pouvoit point ſe paſſer, qu'il ne trouveroit pas dans le Païs, & qu'il falloit aller chercher ailleurs ; qu'il pouvoit donc retourner à Saint-Jean-Baptiſte pour achever de prendre ſes arrangemens, & que de ſon côté il alloit diſpoſer ſes Voiſins à ſe réunir avec lui dans la Réduction qu'il trouveroit toute bâtie à ſon retour. 1718.

Le Pere partit auſſi-tôt, ne reſta que quelques jours à Saint-Jean-Baptiſte, fit prendre les devants à pluſieurs Chiquites, & les ſuivit de près. Mais quel fut l'étonnement de ces Néophytes, lorſqu'arrivés à la Bourgade des Zamucos, ils n'y trouverent perſonne, & pas une Cabanne qui ne fût réduite en cendres. Le Pere de Yegros, qui arriva peu de tems après, n'en fut pas moins ſurpris : il les envoïa de tous côtés s'informer de ce qu'étoient devenus les Zamucos, & il apprit enfin qu'ils s'étoient retirés à quelques journées de là ſur le bord d'un Lac fort poiſſonneux ; & qu'ils gardoient avec ſoin tous les Paſſages, par où l'on pouvoit y pénétrer. Le Frere Romero, qui ne l'avoit point quitté, s'offrit de tenter de parvenir juſqu'à eux : le Pere y conſentit, & le fit accompagner par quelques Chiquites. Ils prirent des chemins détournés, qui les conduiſirent juſqu'à la retraite des Zamucos, leſquels parurent charmés de les voir.

Le Frere Romero & douze Chiquites maſſacrés par les Zamucos.

Le Frere leur demanda s'ils avoient oublié les engagemens qu'ils avoient pris avec le Pere de Yegros, & avec le Dieu des Chrétiens ? Ils répondirent que non, & qu'ils étoient prêts à le ſuivre pour aller trouver le Miſſionnaire. Pluſieurs partirent en effet avec lui, & le Cacique ſe mit à leur tête. Ils ne l'entretinrent dans le chemin, que du deſir ardent qu'ils avoient de recevoir le Baptême, & de vivre en véritables Chrétiens. Rien ne leur avoit échapé, qui pût donner à ce Religieux le moindre ſoupçon, lorſque le premier jour d'Octobre ils ſe jetterent tout-à-coup ſur les Chiquites, dont douze furent maſſacrés ſans avoir pu ſe reconnoître. Dans le même tems le Cacique ſaiſit le Frere Romero, lui fendit la tête d'un coup de hache, le mit enſuite tout nud, & ſe retira avec ſes Gens dans le fond d'un Bois. Deux Chiquites, qui avoient ſeuls échapé à ce carnage, coururent en donner avis au Pere de Yegros, qui n'eut point d'autre parti à prendre, que de retourner avec eux à Saint-Jean-Baptiſte.

On peut juger de la conſternation, où ſon retour avec une

1719. Etat de la Religion parmi les Chiquites.

si triste nouvelle jetta toutes les Eglises Chiquites. Ce qui consola les Missionnaires d'un événement si peu attendu, fut d'une part l'espérance que le sang, dont le Païs des Zamucos venoit d'être arrosé, le rendroit plus fertile en fervens Chrétiens, comme il est arrivé, & de l'autre, la vûe des bénédictions que le Ciel répandoit avec profusion sur les Chiquites & les autres Indiens, qui venoient continuellement augmenter le nombre des Adorateurs du vrai Dieu. La ferveur qui regnoit dans ces nouvelles Eglises, le zele du salut des Ames, dont tous étoient animés, leur innocence, leur piété, & toutes les vertus Chrétiennes, y étoient portées à un point qui tenoit du prodige. Ces Néophytes sembloient n'avoir plus d'autre passion que de procurer à Dieu de nouveaux Serviteurs; rien ne leur coûtoit pour cela, & l'espérance du Martyre faisoit naître parmi eux une sainte émulation pour être emploïés à ces courses Apostoliques, d'où on les voïoit rarement revenir sans une nombreuse troupe de Prosélytes.

Il est vrai que, comme ils en amenoient souvent de différentes Nations, dont on n'entendoit point la langue, ou dont les mœurs & le caractere n'avoient rien de commun avec ceux des Chrétiens, avant que de les apprivoiser & de leurs faire comprendre ce qu'il falloit leur enseigner, il y avoit bien des dégoûts à essuïer, & qu'il falloit une grande patience; mais tous les Néophytes, jusqu'aux Femmes & aux Enfants, partageoient ce travail avec les Missionnaires. Une des plus grandes attentions de ceux-ci étoit à garantir leurs Chrétiens des irruptions des Mamelus, & quelquefois des Espagnols, contre lesquels les Chiquites ne pouvoient encore combattre à armes égales, & à accoutumer ces Prosélytes à un travail reglé, qui pût leur assurer le nécessaire; car pour les vrais Chiquites, j'ai déja observé qu'on n'avoit pas eu beaucoup de peine à les rendre laborieux, & leur exemple étoit ce qu'il y avoit de plus efficace pour engager ceux-ci à vaincre leur paresse naturelle.

1715-19. Les Peres de Arcé & de Blende tués par les Payaguas.

Dans le tems même que l'on travailloit à trouver une communication facile entre le Tucuman & le Paraguay, par le Païs des Zamucos, les Peres de Arcé & Barthelemi de Blende étoient chargés d'en chercher une autre beaucoup plus au Nord. Celui-ci étoit un jeune Missionnaire d'une des meilleures Familles de Bruges, & qui ne faisoit que d'arriver au Paraguay; il s'étoit cependant embarqué quelque tems auparavant avec vingt-neuf

vingt-neuf autres Jésuites, sous les auspices de Dom Pedre Levanto, Archevêque de Lima; mais quoiqu'ils fussent munis d'un passeport en bonne forme de la Reine d'Angleterre, le Vaisseau qui les portoit avoit été pris par les Hollandois, & conduit à Lisbonne, où les Missionnaires eurent la liberté de profiter de la premiere occasion qui se présenteroit pour passer à Buenos Ayrès. Le Capitaine du Vaisseau Hollandois retint cependant sur son Bord l'Archevêque & le P. de Blende, qui servoit d'Interprete à ce Prélat, & il les mena en Hollande. Il eut tout lieu de s'en repentir; car, Dom Pedre s'étant plaint aux Etats Généraux de la maniere indigne dont il avoit traité les Jésuites, & du peu d'égard qu'il avoit eu pour le passeport de Sa Majesté Britannique, il fut cassé avec tous ses Officiers. 1715-19.

Sur ces entrefaites l'Archevêque fut rappellé à la Cour d'Espagne, & voulut retenir avec lui le Pere de Blende, qu'il avoit pris pour son Confesseur; mais ce Religieux lui fit agréer qu'il suivît la voix du Seigneur, qui l'appelloit au Paraguay. Il profita ensuite de la premiere occasion pour aller à Cadix, où il trouva bientôt un nouvel embarquement, & arriva à Buenos Ayrès en 1712. Il fut envoïé dans une des Réductions du Parana, où il travailloit depuis deux ans avec un succès qui le faisoit regarder comme un Ouvrier de la plus grande espérance, lorsqu'il reçut une Lettre de son Provincial, qui lui mandoit de se joindre au Pere de Arcé avec trente Guaranis. Il obéit sur le champ, & partit pour l'Assomption, où le Pere de Arcé l'attendoit, & où le Recteur du Collége leur avoit fait préparer une Barque & deux Chaloupes, sur lesquelles ils s'embarquerent le 24 Juillet 1715.

Le Gouverneur de la Province, qui connoissoit de quelle importance étoit la découverte qu'ils entreprenoient de faire, tant pour le service du Roi, que pour faciliter le progrès de l'Evangile, les conduisit au Port, à la tête de toute la Noblesse; & le Saint Sacrement fut exposé dans la Cathédrale, pour demander à Dieu un heureux succès de leur entreprise. Ils avoient déja remonté le Paraguay plus de cent lieues, sans rencontrer un seul Indien, lorsque des Payaguas qui paroissoient sans armes, & faisoient semblant de fuir devant des Guaycurus, ou des Mamelus, aborderent leur Barque, en disant qu'ils venoient se jetter entre les bras des Peres de la Compagnie, bien résolus de se faire Chrétiens, & de vivre sous

1715-19. leur conduite ; mais un d'entre eux avertit en secret le Pere de Arcé de ne s'y pas fier. Il profita de l'avis, & les Barbares ne voïant nulle apparence de faire leur coup, se retirerent.

Un peu plus haut on découvrit des Guaycurus, qui moins dissimulés ne laisserent aucun lieu de douter qu'ils n'eussent dessein de se rendre maîtres de la Barque ; mais un vent forcé, qui s'éleva tout-à-coup, & qui lui fit faire beaucoup de chemin en peu de temps, déconcerta leur projet. Il fallut ensuite près de six mois pour gagner le Lac *Manioré* qui se décharge dans le Paraguay du côté de l'Occident par les dix-huit dégrés de Latitude. La Barque y entra enfin, mais les vents contraires ne permirent pas d'en ranger le bord Septentrional, où le Pere Fernandez, qui avoit pris ce Lac pour le Fleuve même, avoit planté une Croix, & laissé d'autres signaux pour marquer la route qu'il avoit faite depuis Saint-Joseph des Chiquites jusques-là.

Alors le Pere de Arcé se fit débarquer sur le bord occidental, résolu de marcher jusqu'à ce qu'il fut arrivé aux Chiquites. Il ne laissa que quinze Guaranis & deux Espagnols au Pere de Blende, auquel il recommanda de l'attendre sur le Lac. Il fut plus de deux mois à traverser un Païs inconnu, où il ne trouvoit presque rien, ni pour étancher sa soif, ni pour soulager sa faim, ne se soutenant qu'avec peine, & dans un danger continuel de s'égarer, ou de tomber entre les mains des Barbares. Enfin la Providence conduisit sur ses pas son Provincial, qui le trouvant dans l'état le plus déplorable, le mena avec bien de la peine jusqu'à Saint-Raphael, où il arriva plus semblable à un squelette, qu'à un Homme vivant. Le Pere de Zea fut cependant obligé d'user de toute son autorité pour l'y retenir quelques jours, & il en repartit presqu'aussi foible qu'il y étoit venu. Il prit un chemin plus court qu'on lui avoit indiqué ; mais à cela près, il n'eut guere moins à souffrir dans cette seconde marche, qu'il n'avoit eu dans la premiere.

Arrivé à l'endroit où il avoit laissé sa Barque, il ne l'y trouva point ; l'Equipage, qui désesperoit de son retour, aïant malgré le Pere de Blende, repris la route de l'Assomption. Tandis qu'il déliberoit sur le parti qu'il avoit à prendre dans une pareille conjoncture, il reçut un Billet du Pere de Zea qui le prioit de l'attendre au bord du Lac, d'où il descendroit avec lui à l'Assomption. Il lui répondit par le Porteur, que sa Bar-

que aïant disparu, il le prioit de rester à Saint-Raphael ; que pour lui il alloit joindre des Payaguas, dont il espéroit qu'ils le conduiroient jusqu'à l'Assomption, d'où il partiroit au mois d'Avril de l'année prochaine, pour l'aller trouver. Le Provincial n'avoit pas attendu sa réponse, & s'étoit mis en chemin pour le joindre ; mais après un peu plus d'un mois de marche, les pluies l'avoient contraint de retourner sur ses pas, & par-là il avoit évité, sans le savoir, des Sauvages, qui l'attendoient un peu plus loin, & lui auroient fait un mauvais parti. 1715-19.

Cependant la Barque ne parut point à l'Assomption. Des Payaguas, après l'avoir suivie de loin pendant quelque-tems, s'en étoient approchés, &, protestant qu'ils vouloient être instruits de la Loi du vrai Dieu, s'y jetterent en grand nombre, puis, sans donner à personne le tems de se reconnoître, massacrerent tous ceux qui y étoient, à la réserve de trois. Le P. Fernandez (1) dit qu'ils n'en épargnerent aucun ; qu'ils étendirent les corps sur une Île, & celui du P. de Blende au milieu ; qu'ils mirent ensuite le feu à la Barque, après en avoir enlevé tout ce qui pouvoit leur être de quelque usage, & mis en pieces tous les vases sacrés & les ornemens d'Autel, qui étoient destinés pour les Eglises des Chiquites. Mais une Lettre du Pere Jacques de Haze, de la même Province que le Pere de Blende, écrite de Buenos Ayrès au Provincial des Jésuites de Flandre, & datée du treizieme de Mars 1718 (2), rapporte la chose autrement ; & comme elle s'étoit passée sur le Paraguay, il paroît qu'on en devoit mieux savoir les circonstances à Buenos Ayrès & à l'Assomption, qu'aux Chiquites, où étoit alors le Pere Fernandez.

Or, suivant la Lettre du Pere de Haze, les Payaguas, dès qu'ils se furent rendus maîtres de la Barque, firent main-basse sur tous ceux qui s'y trouverent, à l'exception du Pere de Blende, d'un des deux Espagnols qui gouvernoient ce Bâtiment, & d'un Néophyte de leur Nation qui servoit d'Interprete au Missionnaire, dont les manieres aimables gagnerent leur Chef. Si-tôt qu'ils furent arrivés à leur Habitation, ils vendirent à d'autres Indiens l'Espagnol, dont ils n'avoient plus besoin ; ce qui prouve que ce fut alors qu'ils brûlerent la Barque. Leur Chef fit ensuite dresser une Cabanne pour le Mission-

(1) Histoire des Chiquites, Chap. 17. (2) Lettres Edifiantes, Tome XIV.

1715-19. naire, & lui laissa son Interprete. Le saint Homme voulut mettre à profit sa captivité pour procurer à ceux dont il se trouvoit l'Esclave, une liberté beaucoup plus précieuse, que celle qu'ils lui avoient ôtée, & il n'épargna rien pour leur en faire connoître le prix.

Son zele, quoiqu'assaisoné de tout de ce qui pouvoit le rendre aimable, les irrita, sur-tout les jeunes gens, qui menoient une vie fort débordée; & ils résolurent enfin de se délivrer d'un Censeur qui les troubloit dans leurs plaisirs. Un jour que leur Chef étoit absent, ils coururent à sa Cabanne. Son Néophyte, qui se nommoit François, les voïant venir avec leurs armes, se douta de leur dessein, alla au-devant d'eux, & mit tout en œuvre, prieres, larmes, menaces mêmes de la colere de leur Chef, pour les en détourner; il n'y gagna que d'être la premiere Victime qu'ils immolerent à leur fureur. C'étoit un jeune Homme d'une grande innocence de mœurs, qui après avoir vécu douze ans dans une des Réductions du Parana, s'étoit offert de lui-même à suivre le Missionnaire pour lui servir d'Interprete au cas qu'il rencontrât des Gens de sa Nation.

On ne dit point ce qui retint le reste du jour les Meurtriers, mais ce ne fut que le lendemain qu'ils s'approcherent de grand matin du Pere de Blende, lequel avoit été instruit, dès la veille, de la mort de son Néophyte, & avoit emploïé toute la nuit à offrir à Dieu le sacrifice de sa vie. Les cris affreux, que jettoient les Barbares, lui annoncerent d'assez loin que l'heure de consommer son sacrifice étoit venue; il mit son Chapelet à son cou, & alla au-devant des Infideles. Dès qu'il les apperçut, il se mit à genoux, la tête nue, les mains croisées sur la poitrine, & attendit dans cette posture, d'un air serein & tranquille le coup de la mort. Un jeune Payagua lui déchargea d'abord un coup de Macana sur la tête, & un instant après il fut percé de plusieurs lances. Les Barbares le dépouillerent ensuite, & jetterent son corps nu sur le bord du Fleuve, pour y servir de jouet aux Enfants: mais la nuit suivante le Fleuve s'étant débordé, il fut entraîné par les eaux. On a su ces particularités d'un Payagua qui en avoit été témoin, & qui aïant été pris par des Espagnols, fut envoïé dans une des Réductions du Parana.

Le sort du Pere de Arcé fut à-peu-près le même que celui du Pere de Blende. Ce Missionnaire, n'aïant pu savoir ce qu'é-

toit devenu sa Barque, fit couper deux arbres sur le bord du Lac Manioré, & en forma une Balse, ou double Pirogue, sur laquelle il s'embarqua avec six Néophytes, ce Bâtiment n'en pouvant porter d'avantage, & renvoïa les autres avec une seconde Lettre pour son Provincial, par laquelle il lui marquoit que quand il seroit arrivé à l'Assomption, il iroit le chercher aux Chiquites, où il le prioit de l'attendre. On n'a pu savoir jusqu'où il descendit le Fleuve, & le Pere de Zea, ne put être instruit qu'au bout de deux ans de la perte irréparable, que sa Province avoit faite d'un si grand sujet. 1715-19.

Tout ce qu'on en a pu apprendre, est que les mêmes Payaguas, qui s'étoient rendus maîtres de la Barque où étoit le P. de Blende, rencontrerent la Balse, & s'en approcherent; que le Missionnaire, qui les reconnut, & qui les croïoit toujours dans les mêmes dispositions, où ils lui avoient paru lorsqu'il les rencontra en remontant le Fleuve, empêcha ses Néophytes, qui avoient des fusils, de tirer sur eux; qu'ils l'aborderent, & que dans le tems qu'il leur donnoit mille marques d'amitié, ils le massacrerent avec deux de ses Chrétiens & firent les quatre autres esclaves; qu'ils porterent ensuite son corps sur le bord du Fleuve, & l'abandonnerent à des Guaycurus qui les suivoient, & qui le percerent de leurs lances. C'est ainsi que les quatre Néophytes, qui s'étoient heureusement tirés des mains des Payaguas, & qui arriverent à Saint-Raphael en 1718, raconterent la chose.

Il n'y avoit alors aucune sûreté sur le Fleuve. En 1717, plusieurs Missionnaires descendant de l'Assomption à Santafé, pour se rendre de-là à Courdoue, la Barque où étoient le P. Blaise de Sylva & le Pere Joseph Maco, fut surprise par les Payaguas, qui les tuerent avec trente Néophytes Guaranis qui n'eurent pas le tems de se mettre en défense, & mirent le feu à la Barque, ce qui sauva celle qui suivoit, & où étoit le Pere de Haze, dont j'ai déja parlé. Car à la vûe de la premiere qui étoit en feu, les Néophytes qui étoient dans la seconde, appercevant les Payaguas qui faisoient force de rames pour les aborder, firent plusieurs décharges de leurs fusils, qui les obligerent de s'éloigner.

Deux autres Jésuites & 30 Néophytes tués par les Payaguas.

Tandis que ces choses se passoient sur le Paraguay & du côté des Chiquites, les Chiriguanes avoient encore fait une démarche pour engager les Jésuites à les réconcilier avec les Espagnols, en leur faisant les plus grandes protestations de 1713-19.

Nouvelle tentative pour gagner les Chiriguanes à Jesus-Christ.

1713-19. réparer les fautes qui avoient obligé ces Peres à les abandonner ; & voici ce qui y avoit donné occasion. Le P. François de Guevara, qui avoit accompagné les Milices de la Vallée de Tarija dans la derniere expédition de Dom Estevan de Urizar, étant de retour dans le Collége de cette Ville, rencontra un jour un Cacique Chiriguane, nommé *Moringa*, & gagna si bien son estime & sa confiance, qu'il en fit un Prosélyte de bonne foi. Il ne put même lui refuser d'aller avec lui à Tariquea, où cet Indien faisoit sa résidence, & où nous avons vû qu'il y avoit eu une Réduction. Il y fut très bien reçu, & toute la Bourgade lui fit esperer d'y voir bientôt la Religion solidement rétablie.

On a pu observer, & on le verra encore plus d'une fois dans la suite, que ces premieres avances des Chiriguanes avoient toujours été faites avec beaucoup de vivacité, & que les Missionnaires n'avoient jamais manqué d'y répondre avec toute la facilité qui convient aux Ministres du Seigneur, quand il est question de mettre à profit le moment de la Grace, dont parmi le grand nombre de ceux qui le laissent échapper, il y a toujours quelques-uns qu'il conduit heureusement au port du salut. D'ailleurs, la conversion de ce Peuple seroit d'une si grande importance, puisqu'elle pourroit suffire pour entraîner avec le tems celle de tout le Chaco, que l'on ne se pardonneroit point d'en avoir manqué une seule occasion. Dans celle dont il s'agit, on parla d'abord de former une Réduction dans la Vallée des Salines. Le Pere de Guevara y fut conduit par un grand nombre de Chiriguanes, auxquels Moringa avoit inspiré toute son ardeur ; on y bâtit à la hâte une petite Chapelle, & le Missionnaire y commença toutes les fonctions de son ministere. Le nombre des Prosélytes y croissoit chaque jour, plusieurs Caciques s'y rendirent ; & si P. de Guevara avoit voulu passer par dessus la loi que les Jésuites s'étoit faite de ne conferer le Baptême aux Adultes, que dans le cas d'une mort prochaine, ou après de longues épreuves, toute la Bourgade eût été Chrétienne en peu de jours.

Baptême d'un Cacique.

Il ne put néanmoins refuser cette grace à Moringa, qui la lui demanda avec les plus grandes instances, & qui lui représenta qu'il ne se passoit presque point de nuit, qu'il ne tombât dans des accidens, dont il ne craignît d'être suffoqué. L'embarras du Missionnaire fut pour trouver des raisons de

la lui accorder ſans mécontenter pluſieurs autres, qui lui marquoient le même empreſſement. Il s'en tira en diſant qu'il étoit obligé de faire un voïage à Tarija, & que ſi pendant ſon abſence il arrivoit que Moringa mourût, aucun d'eux ne lui pardonneroit de n'avoir pas mis ſon ſalut en ſûreté. Il ajoûta qu'il alloit charger un Eſpagnol, qui avoit ſon Habitation aſſez près de là, & qui y menoit une vie exemplaire, de baptiſer tous ceux qui l'appelleroient, & dont il jugeroit dangereux de remettre le Baptême juſqu'à ſon retour. 1715-13.

Le voïage du Pere de Guevara fut apparemment plus long qu'il ne s'y étoit attendu : ce qui eſt certain c'eſt que vers le milieu de l'année 1715, le Pere de la Rocca, Provincial des Jéſuites, étant venu à Tarija, le Marquis del Vallé Toxo lui préſenta des Députés des Chiriguanes, qui venoient le ſolliciter de ne pas différer à ériger leur Bourgade en Réduction. Le Marquis appuïa leur demande, & à ſa conſidération le Provincial ordonna au Pere de Guevara de faire ce que ſouhaitoient ces Indiens, & lui aſſocia pour quelque tems le Pere Reſtivo, Recteur du Collége de Salta, qui avoit travaillé dans les Réductions des Guaranis, dont il ſavoit parfaitement la Langue : j'ai déja remarqué qu'elle eſt la même que celle des Chiriguanes. Ces deux Miſſionnaires partirent auſſi-tôt pour ſe rendre à la Vallée des Salines; & le 28 d'Août ils prirent dans les formes ordinaires, & aux acclamations des Chiriguanes, poſſeſſion de la nouvelle Réduction à laquelle ils donnerent le titre de *la Conception.* 1715-19. Réduction des Chiriguanes.

La joie des Chiriguanes fut extrême ; mais ce qui donna encore plus lieu d'eſpérer que leur Foi ſeroit inébranlable, c'eſt que le Ciel voulut bien l'affermir par un Miracle. Ils ſe plaignoient depuis quelque tems que les Démons ſe faiſoient voir à eux ſous des formes hideuſes & avec un air menaçant, qui leur cauſoient de continuelles fraïeurs : pluſieurs même en étoient tombés en pamoiſon. Ils s'étoient flattés que la préſence des Miſſionnaires les délivreroit de cette perſécution ; cependant elle dura encore quelque tems après leur arrivée. Dès que ces Peres en furent avertis, ils firent mettre des Croix dans toutes les Cabannes & dans tous les lieux publics, & tout diſparut auſſi-tôt. Quelques autres graces ſingulieres dont celle-ci fut ſuivie, & dont les Chiriguanes ſe crurent redevables à la protection de la Mere de Dieu, & la converſion preſque miraculeuſe d'un fameux Jongleur, leur fit croire qu'on ne différeroit plus leur Baptême. Effet merveilleux.

1715-19. Mais on jugea néceſſaire de les éprouver encore quelque tems, cette Nation aïant donné tant de preuves de ſon inconſtance, qu'on ne croïoit pas pouvoir prendre trop de ſûretés avec elle. Les deux Miſſionnaires étoient même informés que ces Indiens craignoient toujours que leur réunion dans une terre étrangere ne les expoſât à être aſſujétis au ſervice des Eſpagnols, & quoique la liberté, dont jouiſſoient les Guaranis & les Chiquites, dût les avoir détrompés, ces exemples n'avoient point diſſipé toutes leurs craintes, ce qui obligeoit les Miſſionnaires à n'accepter aucun ſervice gratuit de leur part. Leurs Proſélytes comprirent bientôt le motif de cette réſerve, ils en furent mortifiés; & pour montrer, d'une maniere qui n'eût rien d'équivoque, la ſincérité de leur converſion, dans le tems même que les travaux de la Campagne preſſoient davantage, ils quitterent tout pour bâtir leur Egliſe, ſans que les Peres puſſent venir à bout de les en empêcher, ni même d'achever de ſe loger.

Alors ils ne purent refuſer le Baptême à ceux qui étoient ſuffiſamment inſtruits, & ils eurent la conſolation de voir que la grace du Sacrement avoit achevé de produire en eux tous les effets qu'ils pouvoient ſouhaiter. La Conception devint bientôt une Egliſe ſi floriſſante, qu'on crut pouvoir eſpérer, du zele de ceux qui la compoſoient de voir au premier jour dans la Cordilliere Chiriguane, une République Chrétienne qui avec le tems porteroit la lumiere dans le Chaco. Ces eſpérances durerent même aſſez long-tems pour donner au Ciel bien des Saints, ſans parler d'une multitude d'Enfants, qui allerent groſſir la troupe de ceux qui ſuivent partout l'Agneau ſans tache.

Etat de la Réduction des Lulles.

Celle que le Pere Machoni avoit conçue de la Réduction des Lulles après la retraite des trois Apoſtats, qui l'avoient miſe en ſi grand danger de ſe diſſiper, ne paroiſſoit pas moins fondée : la ferveur y étoit ſi grande, que ce Miſſionnaire commença par baptiſer tous les Enfants, & même un aſſez grand nombre de jeunes Gens, qu'il jugea ſuffiſamment inſtruits. Il crut devoir encore attendre quelque tems pour conférer le Baptême aux perſonnes mariées, & pendant pluſieurs années, il ne les baptiſa qu'à l'article de la mort, parcequ'il prévoïoit bien que la Réduction ne reſteroit pas long-tems à Valbuena, & que tant qu'elle y ſeroit il y auroit toujours à craindre qu'elle ne ſe diſſipât lorſqu'on y penſeroit le moins,

Cette

Cette crainte étoit fondée ; premierement, ſur ce que le terrein n'y étoit pas propre à fournir aux Habitans bien des choſes, dont ils ne pouvoient ſe paſſer ; & que les pâturages ſur-tout y manquoient abſolument pour nourrir les Beſtiaux : en ſecond lieu, ſur ce que leurs Indiens y étoit trop près de ceux de leur Nation, qui n'avoient pas voulu les ſuivre, ou qui les avoient abandonnés ; ce voiſinage ne pouvant être que très dangereux pour des Hommes ſi inconſtans, & auſſi aiſés à ſéduire, que les Lulles : enfin, ſur ce qu'on n'avoit pu encore les accoutumer aux travaux les plus indiſpenſables, même pour leur entretien. La fainéantiſe, qui étoit leur défaut dominant, avoit encore été augmentée par la facilité avec laquelle Dom Eſtevan de Urizar avoit juſques-là pourvû à tous leurs beſoins, quoiqu'à chaque fois qu'il leur envoïoit des proviſions, il les avertît que s'ils ne travailloient pas pour ſe pourvoir du néceſſaire il les abandonneroit ; car à force de l'entendre réitérer cette menace, & de voir qu'il ne l'effectuoit jamais, ils s'étoient perſuadés qu'elle n'étoit pas ſérieuſe, & que la ſource où ils puiſoient ne tariroit jamais. 1715-19.

Fainéantiſe de ces Indiens.

Le Pere Machoni, de ſon côté, pour leur faire prendre le goût du travail, avoit beau leur en donner l'exemple, ils le voïoient travailler, ſans ſonger même à l'aider ; & un jour qu'épuiſé de fatigue il préſentoit ſon outil à un d'eux pour l'engager à achever ce qu'il avoit commencé, cet Homme lui dit froidement, » courage mon Pere, car tu fais très bien «, & demeura les bras croiſés. Ils ne ſe donnoient pas même la peine de mener paître leurs Beſtiaux, que le Gouverneur leur avoit envoïés, ni de mettre en pieces les Bêtes qu'ils avoient tuées pour les faire cuire. Comme les Eſpagnols avoient fait tout cela pour eux dans les commencemens, pour leur apprendre à le faire, ils s'étoient mis dans la tête, & ils le diſoient ſans façon, que la Garniſon du Fort n'y étoit que pour leur rendre ces ſervices, & pour avoir ſoin qu'ils ne manquaſſent de rien.

Il arrivoit de-là que la Réduction étoit toujours remplie de Soldats Eſpagnols. Les premiers s'y étoient comportés d'abord de façon à édifier les Indiens, parceque le Gouverneur avoit eu attention à les bien choiſir ; mais peu-à-peu l'éloignement où le Fort étoit de la Ville, & l'obligation d'y faire exactement la garde le jour & la nuit afin d'éviter les ſurpriſes, firent regarder cette Place comme un lieu d'exil ; & peu-

1716-19. à-peu l'uſage s'introduiſit de n'y envoïer que des Soldats qui avoient merité d'être punis : ainſi bientôt la Garniſon ne fut compoſée que de Libertins, que ni la vigilance des Officiers, ni les ordres du Gouverneur, qui avoit autoriſé le Commandant à punir de mort quiconque ſeroit convaincu d'avoir donné du ſcandale aux Indiens, ne pouvoient contenir, & qui ſe livroient ſans honte, dans la Réduction même, aux excès les plus criants.

La Réducton eſt transférée. Le ſeul remede à tant de maux étoit de transferer la Réduction dans un endroit plus éloigné du Fort, & ſur un meilleur Terrein : le Pere Machoni fit un voïage à Salta pour propoſer au Gouverneur ce changement, & lui en faire connoître la néceſſité : il lui demanda le Fort de *Miraflorez*, éloigné de celui de Saint-Etienne d'environ dix lieues, & ſitué ſur la même Riviere, qui en cet endroit porte le nom de *Riviere d'Eſteco*. Il étoit aſſuré qu'on y trouveroit d'excellens pâturages, des Bois, & des pierres pour bâtir & pour faire de la chaux ; & comme ce Fort n'étoit plus d'aucune utilité, & en fort mauvais état, Dom Eſtevan le lui accorda volontiers, & en retira la Garniſon, dont il fortifia celle de Saint-Etienne. Dom Antoine de Zurita fut chargé de cette tranſmigration ; le Pere Machoni & le Pere de Yegros furent logés dans le Fort, dont la Chapelle ſervit d'Egliſe en attendant que la Réduction en eût une, & un logement pour les Miſſionnaires. Tout cela fut exécuté avec la plus grande promptitude ; & le dixieme d'Août 1716, les Lulles prirent poſſeſſion de leur nouvelle Bourgade, qui reçut le nom de *Saint-Etienne* ; & celui du *Roſaire*, que portoit le Fort de Miraflorez, fut donné à celui de Valbuena.

Le Pere Machoni avoit eu le ſecret de faire regarder aux Lulles ce changement comme une faveur ſignalée, que leur faiſoit le Gouverneur ; mais il les avertit en même tems que n'aïant plus les Eſpagnols auprès d'eux, il falloit qu'ils ſe donnaſſent par leur travail ce qu'ils ne pouvoient tirer de leur ſecours : il leur fit comprendre que ce travail ſeroit bien moins pénible à Miraflorez qu'à Valbuena, & qu'ainſi ils ſeroient inexcuſables, s'ils perſiſtoient dans une oiſiveté également préjudiciable à leur conſervation, & au ſalut de leurs Ames. Ils l'aſſurerent qu'il ſeroit content d'eux, & ils tinrent parole. Il fallut pourtant encore que les deux Miſſionnaires les menaſ-

ſent au travail, & en priſſent ſouvent le plus fort ſur eux, ce qui fit contracter au Pere de Yegros une maladie, pour laquelle on fut obligé de l'envoïer à Cordoue. 1716-19.

Il fut relevé par le Pere Antoine de Montijo, lequel y uſa auſſi en fort peu de tems ſa ſanté, qu'il ne fut jamais poſſible de rétablir. Ce fut une grande perte pour les Miſſions du Paraguay, où l'habileté & l'adreſſe de ce Religieux dans la Méchanique le rendoient infiniment utile, & où ſa haute naiſſance & ſa vertu le faiſoit généralement reſpecter. Il avoit rendu à la Réduction de Miraflorez un ſervice très important, en y faiſant conduire de fort bonnes eaux, dont on y manquoit dans le tems de ſéchereſſe, par un fort bel aqueduc, dont le projet avoit été jugé impratiquable, mais dont l'exécution fut ce qui acheva de ruiner ſa ſanté.

Lettre du Roi au Gouverneur du Tucuman.

Dom Eſtevan de Urizar n'avoit point laiſſé ignorer au Roi ſon Maître, avec quel zele & quelle patience les Miſſionnaires s'appliquoient à rendre les Lulles de véritables Chrétiens & de fideles Vaſſaux de Sa Majeſté, & Philippe V n'étoit pas moins bien inſtruit des ſervices que ce Général lui rendoit dans ſa Province, ni de ce que ſon zele pour la Religion lui faiſoit faire pour la converſion des Infideles. Ce Prince, après lui avoir donné les marques les plus flatteuſes de la ſatisfaction qu'il avoit de ſa conduite, & témoigné l'eſtime qu'il faiſoit de ſa vertu, l'exhorta à continuer de ne rien négliger pour entretenir les Lulles dans les bons ſentimens, où il lui avoit mandé qu'ils étoient; & il eſt vrai que tant qu'il vécut, il n'y épargna, ni ſes peines, ni ſon bien.

La Réduction des Lulles eſt preſque abandonnée. Courage du Pere Machoni.

Cette Réduction ne ſe ſoutint pourtant pas long-tems dans l'état de ferveur, où on l'avoit vûe les premieres années de ſon établiſſement à Miraflorez. Toute l'occupation des deux Apoſtats Fernand & Calixte dans leur retraite, étoit de chercher les moïens de réunir ces nouveaux Chrétiens avec ceux de leur Nation qu'ils avoient ſéduits; & comme ils étoient perſuadés que s'ils pouvoient ſe défaire du Pere Machoni, rien ne s'oppoſeroit plus à leur deſſein, il eſt difficile d'imaginer tout ce qu'ils mirent en œuvre pour le faire périr. Mais, plein de confiance dans le Dieu qu'il ſervoit, pendant neuf ans qu'il gouverna cette Egliſe, quoiqu'il ne pût faire un pas ſans riſquer de tomber dans les pieges qu'on lui tendoit, il alloit, partout où ſon devoir l'appelloit, ſouvent ſeul, & n'aïant jamais avec

1721-24. lui qu'un Indien ſans armes, dans les endroits mêmes où il étoit plus aiſé de le ſurprendre; & perſonne n'oſa, ni mettre la main ſur lui, ni même l'inſulter.

Il fut enfin rappellé par ſon Provincial, qui lui donna pour Succeſſeur le Pere de Yegros, dont la ſanté s'étoit aſſez bien rétablie, & qui ne courut guere moins de riſques de la part des mêmes Apoſtats. Mais quelque tems après il fut fort étonné de les voir arriver chez lui, & demander en grace d'être admis dans la Réduction. Il les reçut en prenant toutes les précautions que la ſageſſe exigeoit de lui. Au bout de ſix mois Fernand déſerta, mais Calixte perſévera juſqu'à ſa mort: une petite vérole l'emporta en 1722, & Dieu lui fit la grace de mourir pénitent. Une de ſes Filles fut attaquée peu de tems après de la même maladie, & mourut auſſi dans de très bons ſentimens. Le mal gagna toute la Bourgade, & un jour que le Pere de Yegros & le P. Laurent Fraulo, ſon Compagnon, prenoient un peu de repos pendant la grande chaleur, la Réduction ſe trouva ſans d'autres Habitans, que les plus malades, ce qui la réduiſoit à dix-huit Adultes, & à une centaine d'Enfans. Tous les autres avoient pris le chemin de leur Païs qui eſt à ſoixante lieues de Miraflorez.

Diligences des Miſſionnaires pour ramener les Fugitifs.

Les Miſſionnaires, informés des différentes routes qu'avoient priſes les grands & les petits Lulles, coururent d'abord après ceux qu'on leur avoit dit être les plus proches, & ne les aïant pu joindre, ils ne crurent pas devoir emploïer à les chercher, un tems où leur préſence étoit néceſſaire auprès du petit Troupeau, qui leur reſtoit, & que la maladie qui continuoit toujours, leur faiſoit craindre de perdre encore; ils ſe contenterent d'envoïer quelques fervens Néophytes après les Déſerteurs, pour tâcher de les ramener au Bercail. Quelques jours après ils apprirent où étoient les grands Lulles; ils allerent les trouver, & eurent d'autant moins de peine à les regagner, que la maladie les avoit ſuivis dans leur aſyle. Ils firent rapporter les Malades à Miraflorez; où ils guerirent preſque tous. Les petits Lulles, aïant été joints par les Néophytes, promirent de les ſuivre, quand ils ſauroient que le mal auroit ceſſé, & tinrent parole: la Réduction fut bientôt repeuplée par les ſoins du Gouverneur, & la ferveur y devint plus grande, qu'elle n'y avoit jamais été.

Il n'eſt point douteux qu'elle ſe ſeroit ſoutenue dans cet heu-

reux état, si Dom Estevan de Urizar eût vécu plus long-tems; mais il mourut au mois de Mai 1724, & avec lui s'évanouit toute la prospérité, dont il faisoit jouir le Tucuman. En attendant que le Roi Catholique lui eût donné un Successeur, l'Audience roïale nomma par *interim* un Gouverneur, qui se comporta si mal, que, pour ne pas voir cette Province replongée dans tous les malheurs dont le sage & vertueux Urizar l'avoit délivrée, on le rappella, mais un peu trop tard. Peu de tems après Dom Antoine de Alfaro, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, reçut du Roi des Provisions de Gouverneur & de Capitaine général du Tucuman; & ce choix fut universellement applaudi. Mais la joie qu'il causa fut bien courte. A-peine D. Antoine avoit pris possession du Gouvernement, qu'il mourut; & la nouvelle n'en fut pas plutôt répandue dans le Chaco, que toute la Frontiere se trouva inondée de Partis ennemis. 1721-24. Mort du Gouverneur & ses suites.

Alors les Lulles n'étant plus en sûreté à Miraflorez, il fallut songer à les en retirer. On eut beaucoup de peine à trouver un emplacement qui leur convînt; & tandis qu'on le cherchoit, le danger devenant de jour en jour plus pressant, plusieurs de ces Indiens se retirerent dans leur Païs; & le Pere de Yegros, pour empêcher que la désertion ne devînt générale, conduisit tout ce qui lui restoit de son Troupeau dans le Voisinage de la Ville de Saint Michel. Je n'ai pu rien apprendre des suites de cette nouvelle transmigration: ce que nous avons dit de la piété & de la bonne conduite des Habitans de Saint Michel, peut faire juger que le Pere de Yegros ne pouvoit rien faire de mieux, que de conduire ses Néophytes auprès de leur Ville; mais il est certain que si on avoit pu distribuer les Lulles dans les Réductions des Guaranis, ou dans celles des Chiquites, à mesure qu'ils se donnoient aux Espagnols, la Religion & l'Etat y auroient beaucoup gagné. Le voisinage du Chaco & celui du Tucuman n'étoient nullement favorables à de pareils Etablissemens, & toute la suite de cette Histoire ne le prouve que trop. Nouvelle transmigration des Lulles, & ses effets.

Il est vrai qu'on auroit pu parer à une bonne partie des inconvéniens dont nous avons parlé, si l'on avoit continué ce que Dom Estevan de Urizar avoit si sagement établi pour assûrer la tranquillité de sa Province. C'étoit d'avoir toujours en Campagne un corps de Milices pour garder les Frontieres les Nouvelle tentative pour la communication des Provinces.

1721-24. plus expoſées aux courſes des Peuples du Chaco, qui n'oſerent en effet paroître, tandis que cela ſe pratiqua, dans les Habitations même les plus avancées. Toutes les Villes du Tucuman fourniſſoient tour à tour leurs Milices, & il n'y en avoit aucune qui ne fournît volontiers les ſiennes pour ſe garantir des malheurs, qu'elles avoient ſi ſouvent eſſuïés. Celles de Saint-Michel, s'étant avancées en 1719 juſqu'au-delà de *Rio Grande*, découvrirent une petite Riviere, qu'elles prirent pour un Bras du Pilco Mayo, & elles en donnerent avis au Gouverneur du Tucuman.

Dom Eſtevan de Urizar eſpera d'établir par-là cette correſpondance ſi déſirée entre ſa Province & celle du Paraguay. Il en confera avec le Pere Joſeph d'Aguirre, Provincial des Jéſuites, & ils convinrent enſemble que le Pere de Montijo, qui travailloit alors dans la Réduction des Lulles, iroit avec quelques-uns de ceux qui avoient donné l'avis, reconnoître la Riviere, & la deſcendroient autant qu'il ſeroit poſſible, pour ſavoir où elle aboutiſſoit; que dans le même tems le Pere Philippe Suarez, & le Pere Sebaſtien de Saint-Martin, Miſſionnaires des Chiquites, s'avanceroient juſqu'aux Zamucos, & que les PP. Gabriel Patiño, & Luc Rodriguez, accompagnés du Frere Barthelemi de Niebla, & d'un Domeſtique nommé Fauſtino Correa, tous deux Hommes de réſolution, & fort expérimentés dans la Navigation du Paraguay, partiroient des Réductions du Parana, & remontroient le Paraguay juſqu'à l'endroit où ce Fleuve reçoit les eaux du Pilco-Mayo, entreroient dans cette Rivierre, & feroient en ſorte de joindre les deux autres bandes, afin qu'en comparant leurs obſervations, ils puſſent parvenir à quelque choſe de certain ſur ce que l'on cherchoit.

Ce qui la fait manquer.

Tous ſe mirent en chemin en 1721. Mais ceux qui étoient avec le Pere de Montijo, aïant deſcendu quelque tems la Riviere que les Milices de Saint-Michel avoient découverte, & voïant qu'elle ne s'élargiſſoit point, & qu'elle ne ſe rapprochoit point du Pilco-Mayo, ne purent ſe perſuader qu'elle en fût une branche, ni qu'elle s'y déchargeât, & ne voulurent pas aller plus loin; d'où il arriva que les deux autres Bandes ne les aïant point rencontrés, furent auſſi obligées de rebrouſſer chemin. On a reconnu depuis, dit le P. Lozano dans ſa Deſcription du Chaco, que la Riviere, dont les Milices de

Saint-Michel avoient parlé, se jette effectivement dans le Pilcomayo ; mais qu'on n'en auroit pu tirer l'avantage qu'on en avoit espéré, parceque le Pilcomayo n'a pas toujours assez d'eau, pour assurer par le moïen de cette Riviere, la communication qu'on vouloit établir. 1721-24.

On manque une occasion de gagner toute une Nation à Jesus-Christ

Les Missionnaires du Parana, outre le chagrin d'avoir manqué ce qui étoit l'objet de leur voïage, eurent encore celui de se voir frustrés de l'espérance assez bien fondée de s'en dédommager avec avantage. Ils avoient rencontré sur leur route une Nation Indienne, à laquelle ils avoient annoncé Jesus-Christ ; & ils avoient tout lieu de se flatter qu'il ne leur seroit pas difficile de l'engager à les suivre dans les Réductions du Parana. Mais des Tobas, qui en eurent le vent, rompirent toutes leurs mesures en inspirant à ces Indiens de violens soupçons contre les Jésuites qui n'avoient, leur dirent-ils, d'autre dessein, que de les livrer aux Espagnols, lesquels les réduiroient au plus dur esclavage, quand ils les auroient mis hors d'état d'être secourus de leurs Alliés. Ce ne fut pas même sans de grands risques, qu'ils purent regagner leurs Missions, où un nouvel orage, qui depuis quelque tems se formoit à l'Assomption, commençoit à donner à tous les Jésuites du Paraguay les plus grandes inquiétudes, & eut en effet les suites les plus fâcheuses. Mais pour ne pas laisser trop long-tems ce qui se passoit alors en plusieurs endroits de ce continent, & n'être pas obligé d'interrompre trop souvent une suite d'événemens trop liés entr'eux, & qu'on ne seroit pas bien aise de perdre long-tems de vûe, j'ai cru devoir rapporter ici du moins ce qui se passa aux Chiquites dans l'intervalle du tems dont j'ai commencé à parler.

1721-29.

Etat des Missions des Chiquites.

De toutes les Missions établies dans ces vastes Provinces, celle, où se faisoit la plus abondante recolte, étoit la nouvelle République des Chiquites. Il n'y avoit plus, à proprement parler, aucun de ces Indiens à convertir, & tous les Néophytes, animés de l'Esprit apostolique, alloient sans cesse, tantôt seuls, tantôt avec quelqu'un de leurs Pasteurs, chercher des Infideles, pour leur offrir de prendre part au bonheur, dont ils jouissoient. Ils revenoient rarement de ces Courses apostoliques, sans ramener avec eux, de nombreuses troupes de Prosélytes, & ils partageoient ensuite avec les Missionnaires le pénible travail qu'il y avoit à essuïer pour

1721-29. faire de véritables Chrétiens de ces Sauvages, qui n'avoient ſouvent de l'Homme, que la figure.

Le P. d'Aguilar aux Chiquites.

Le P. Jacques d'Aguilar venoit d'arriver dans cette Egliſe, pour laquelle il ſoupiroit depuis bien des années. Après bien des ſollicitations inutiles il obtint, lorſqu'il s'y attendoit le moins, la permiſſion de s'y conſacrer, & ſon Provincial y joignit un ordre d'en faire la viſite. Ce Religieux, né avec un genie ſupérieur pour les ſciences, avoit à ſon arrivée d'Eſpagne, été deſtiné pour les Réductions de l'Uruguay; mais on ne l'y laiſſa pas long-tems: il fut bientôt appellé dans l'Univerſité de Cordoue, pour y profeſſer la Théologie, & il s'y diſtingua d'abord d'une maniere à juſtifier le choix, qu'on avoit fait de lui pour remplir cette place. Il ne ſe croïoit pourtant pas où Dieu le vouloit, & une voix intérieure lui diſoit ſans ceſſe qu'il n'y reſteroit pas long-tems, & il commença bientôt à ſolliciter la Miſſion des Chiquites. Ses vœux furent enfin accomplis, & Dieu l'y diſpoſa par une épreuve, qui dut lui être bien ſenſible, comme il en uſe ſouvent à ceux qu'il deſtine aux plus grandes choſes.

Il y eſt guéri miraculeuſement.

Mais peu s'en fallut qu'il n'y eût que le tems de s'y faire aſſez connoître, pour y être infiniment regretté. A-peine commençoit-il ſa Viſite, qu'une eſpece de Ciron, que dans les Îles françoiſes de l'Amérique on appelle *Chique*, & parmi les Eſpagnols *Piqué*, lui entra dans le pied; il négligea trop long-tems de ſe le faire tirer, parcequ'il n'en connoiſſoit pas le danger; & ce ne fut qu'après avoir ſouffert les plus vives douleurs, qu'il s'adreſſa, pour en être délivré, à un Indien, qui ne put venir à bout de le tirer, & ne fit qu'irriter la plaie. Il continua de marcher, mais il fut bientôt contraint de s'arrêter. Il fit viſiter ſon pied, qui ſe trouva gangrené, & on lui déclara qu'il n'y avoit point d'autre moïen de lui ſauver la vie, que de le lui couper. La difficulté étoit d'avoir un Chirurgien, auquel on pût confier une opération de cette nature, & le mal étoit trop preſſant, pour avoir le tems d'en faire venir un de Santa-Cruz. Au défaut des ſecours humains, les Miſſionnaires, qui ſur la nouvelle du danger où il ſe trouvoit, s'étoient rendus auprès de lui, s'adreſſerent au Ciel, & prirent pour leur Interceſſeur auprès de Dieu, leur Saint Patriarche. Ils commencerent une Neuvaine en ſon honneur, & dès le premier jour, comme

comme après avoir dit la Messe, ils voulurent panser sa plaie, ils furent agréablement surpris de trouver son pied aussi sain, que s'il n'y étoit jamais rien arrivé. 1721-29.

Il fait découvrir du Sel, dont on manquoit dans cette Mission.

Il n'eut pas plutôt repris les fonctions de sa Charge, qu'il reconnut qu'une des principales causes des fréquentes mortalités, qui empêchoient que ces Réductions ne se peuplassent, comme il étoit naturel qu'elles fissent avec toutes les Recrues qu'on y amenoit, étoit le défaut de sel, qu'on étoit obligé de tirer à grands frais de Santa-Cruz, & qui ne suffisoit pas même pour en donner à tout le monde le nécessaire. Il apprit qu'on avoit quelque sujet de croire qu'il pourroit s'en trouver dans le Païs des *Morotocos* & des *Zatienos*, qui n'étoient pas éloignés de la Réduction de Saint-Jean-Baptiste, & il y envoïa une nombreuse Troupe de Chiquites. Arrivés dans le Païs, ils firent bien des recherches inutiles, & ils commençoient à désespérer du succès de leur voïage, lorsqu'un d'eux étant monté sur une Colline assez haute, apperçut assez près de lui une Lagune toute environnée de Buissons fort épais. Il étoit fort fatigué, & excédé de chaleur, il lui prit envie de s'y aller baigner, & il trouva en s'y jettant que tout le fond étoit comme une glace, qui se cassoit aisément; il en prit un morceau avec la main, & reconnut que c'étoit du sel. Il courut faire part à ses Compagnons de cette découverte; tous en prirent leur charge, & la porterent à Saint-Jean-Baptiste. Ce sel parut fort bon à un peu d'amertume près, qu'on vint aisément à bout de corriger, & le Pere d'Aguilar fit aussi-tôt fraïer un chemin plus court pour aller à cette Saline; mais il ordonna qu'on n'y envoïât personne, qui ne fût bien armé, & en état de se défendre contre les Zatienos, avec qui on n'étoit pas en bonne intelligence.

Le P. d'Aguilar & le Pere Castañarez chez les Zamucos.

Cette même année 1721, le Pere d'Aguilar aïant appris qu'il y avoit assez près de Saint-Jean-Baptiste une Nation infidele, qui s'y étoit retirée par la crainte des Portugais, lesquels enlevoient tout ce qu'ils pouvoient rencontrer d'Indiens, pour les faire travailler à leurs Mines de *Cuyaba*, dont nous parlerons dans la suite, envoïa une troupe de Néophytes, qui les lui amenerent tous. L'année suivante, sa Visite étant finie, il fut prié de se transporter aux Zamucos, qu'on avoit quelque espérance de regagner. Ce n'étoit encore qu'une lueur bien foible; ces Barbares, depuis la trahison qu'ils avoient

1722-29. faite au Frere Albert Romero, s'étoient retirés dans des lieux presqu'inaccessibles ; cependant le Pere d'Aguilar ne balança point à accepter cette commission. Il partit de St-Joseph le 29 d'Avril 1722, avec le Pere Augustin Castañarez, que rien ne rebutoit, non plus que lui, lorsqu'il s'agissoit du salut des Ames.

Conversions inespérées. Le plus court pour pénétrer dans la retraite des Zamucos, étoit de passer par un canton tout couvert de bois, qui n'étoit pas éloigné de Saint-Jean-Baptiste, & où se retiroient ordinairement les *Carreras*, de tout tems ennemis des Chiquites, avec lesquels ils n'osoient plus néanmoins se mesurer ; mais il n'y avoit point de sûreté pour les Missionnaires à s'exposer à tomber entre leurs mains. Il fallut donc prendre un détour, & ce ne fut qu'après avoir fait environ quatre-vingt lieues, que ces deux Peres arriverent dans une Bourgade de Zamucos, nommés *Cucurates*, qui les reçurent mal, & les obligerent de passer outre. Quelque tems après s'étant brouillés avec les *Uraganos* leurs plus proches voisins, ils se repentirent de n'avoir pas écouté les propositions des Missionnaires, & aïant su qu'ils étoient retournés à Saint-Jean-Baptiste ; ils s'y rendirent tous l'année suivante.

On ne discontinuoit point de voir arriver dans les Réductions Chiquites de nombreuses troupes d'Indiens, qui venoient y chercher un asyle contre les Portugais, mais à qui leur légereté naturelle faisoit bientôt oublier le péril qui les y avoit amenés. Un jour qu'il en avoit déserté un grand nombre de Saint-Raphael, où étoit le Pere d'Aguilar, il se mit en prieres, & conjura le Seigneur de les lui renvoïer. Il fut exaucé, les Fugitifs rencontrerent un très grand nombre d'autres Indiens, qui apparemment leur parurent aussi poursuivis par des Portugais, & à cette vûe touchés d'un repentir sincere de leur inconstance, ils les aborderent, & les inviterent à les suivre à Saint-Raphael, où ils leur dirent qu'ils trouveroient le meilleur de tous les Peres, qui les recevroit comme ses Enfants, & pourvoiroit également à leur sûreté & à tous leurs besoins. Ils les persuaderent, & tous ensemble se rendirent à Saint-Raphael.

Etat où se trouvoit alors cette nouvelle Eglise. Telle étoit alors, & telle a encore été long-tems la situation de cette nouvelle Eglise. Si elle n'avoit été composée que de Chiquites, elle n'auroit été dès-lors inférieure qu'en nombre

à celle des Guaranis : mais il falloit du tems pour faire prendre le même esprit à tant de Proselytes ramassés de tant de différentes Nations, & l'on ne sauroit dire ce qu'il en coûta aux Missionnaires pour les faire subsister avant que de les avoir pu accoutumer au travail, pour souffrir leur grossiereté & leurs écarts, & pour veiller à la sûreté de leur Troupeau jusqu'à l'arrivée du Pere d'Aguilar. Jusques-là les Chiquites n'avoient pris les armes, que pour repousser les Ennemis qui les venoient attaquer, & sans tirer l'épée pour les Espagnols, ils ne laissoient pas de former une barriere bien forte contre les Barbares, qui pouvoient inquiéter la Province de Santa-Cruz de ce côté là. Les Chiriguanes mêmes les plus incommodes & les plus braves de tous, évitoient de se brouiller avec eux, & les Chiquites de leur part avoient plus d'une fois témoigné qu'on ne leur feroit pas plaisir de les faire sortir de chez eux pour les joindre aux Espagnols, comme on faisoit souvent les Guaranis, quand il s'agissoit de quelque Expédition militaire. 1726-29.

Il fallut cependant avoir recours à eux en 1726, parceque les Chiriguanes sortant alors en grandes troupes de leurs Montagnes, remplirent tous les environs de Santa-Cruz de brigandages & d'horreurs, pillant les Habitations de la Campagne, n'épargnant ni le sacré, ni le profane, & massacrant tous les Espagnols qu'ils trouvoient à l'écart, sans distinction d'âge ni de sexe. Quoiqu'ils n'approchassent point du Païs des Chiquites, ils ne laissoient pas de les incommoder beaucoup, parceque ne pouvant plus rien tirer de Santa-Cruz, il leur falloit faire venir à grands frais du Pérou jusqu'au vin pour dire la Messe. Mais ces incommodités n'auroient jamais fait resoudre ces nouveaux Chrétiens à changer de système, persuadés qu'ils étoient, que les Chiriguanes ne les attaqueroient pas. Hostilité des Chiriguanes dans la Province de Santa-Cruz.

Ils se contenterent donc de leur bien faire connoître que s'ils approchoient de leur Païs, ils ne devoient pas compter de les surprendre. Cependant le Pere d'Aguilar reçut un ordre des Tribunaux supérieurs de les engager à envoïer mille Hommes pour renforcer les Milices Espagnoles, qu'on avoit levées pour donner la chasse à ces Barbares. Il assembla aussi-tôt les Chefs ; & après leur avoir représenté qu'il étoit de leur honneur de témoigner au Roi Catholique dans une occasion si pressante leur zele pour son service, il ajoûta qu'ils pouvoient Les Chiriguanes marchent contre eux.

1716-29. encore moins se dispenser de venger la Majesté de Dieu, dont les Chiriguanes renversoient les Temples, détruisoient les Autels & brisoient les Images. Il les persuada, & ils s'offrirent de bonne grace à faire tout ce qu'il leur commanderoit. Les mille Hommes furent levés dans toutes les Réductions; mais il n'y en eut que quatre cents, qu'on avoit tirés des Réductions les plus voisines, qui purent arriver à tems pour joindre les Espagnols.

Les Chiriguanes sont battus. Le Pere d'Aguilar jugea à propos de les accompagner, & on ne tarda point à reconnoître combien sa présence étoit nécessaire dans cette Armée. Il eut même besoin d'user d'autorité, pour soutenir ses Néophytes dans les dégoûts que leur donnerent plus d'une fois quelques Espagnols, de toute sa patience pour souffrir les chagrins qu'on lui donna souvent à lui-même, & de toute sa sagesse pour empêcher que le service ne souffrît de cette mésintelligence. Les Chiquites se distinguerent dans toutes les rencontres, où il fallut en venir aux mains. Un grand nombre de Chiriguanes furent tués, plus d'onze cents demeurerent prisonniers, le reste fut mis en fuite, & poursuivi jusques dans la Cordilliere, où l'on en prit encore plus de mille, & un succès si complet ne coûta pas un Homme aux Vainqueurs.

La Campagne finie, les Chiquites retournerent chez eux sans avoir eu aucune part au butin. Cependant les Chiriguanes plus irrités qu'affoiblis par leur défaite, rassemblerent toutes leurs forces & celles de leurs Alliés, & résolurent de ne point poser les armes, qu'ils n'en eussent effacé la honte dans le sang de leurs Ennemis. A la vûe de ces préparatifs, le Gouverneur de Santa-Cruz, qui n'ignoroit apparemment pas les mécontentemens qu'on avoit donnés aux Chiquites, & qui ne pouvoit pas se passer d'eux, prit le parti d'aller à la Plata, pour engager l'Audience roïale à emploïer son autorité à lui procurer un secours, qu'il désespéroit d'obtenir par lui-même. Il y a même bien de l'apparence qu'il en écrivit au Viceroi du Pérou, & cela paroît par les termes de la Lettre du Président de l'Audience roïale au Pere d'Aguilar, que voici.

MON TRÈS RÉVÉREND PERE.

» Dom François-Antoine de Argumosa, Gouverneur de

» Santa-Cruz, eſt venu ici, en conſéquence de l'ordre que 1726-29.
» l'Audience roïale a reçu de ſon Excellence le Seigneur Vice-
» roi de ces Roïaumes, de ne pas laiſſer plus long-tems ſans
» châtimens les Barbares Chiriguanes, qui l'année derniere
» ont commis impunément de grandes hoſtilités dans le Ter-
» ritoire de Tarija. Il m'a repréſenté qu'il jugeoit néceſſaire
» qu'on lui envoïât deux cents Chiquites, tant parceque les
» Chiriguanes ont conçu une extrême fraïeur de ces Indiens,
» que parcequ'il n'a pas aſſez de Troupes pour leur faire la
» guerre, & il m'a ajoûté qu'il leur fourniroit des Chevaux
" & des vivres pour cette Expédition. C'eſt ce qui m'engage
» à vous écrire, pour vous prier & vous enjoindre d'envoïer
» au ſuſdit Gouverneur le nombre de Chiquites, qu'il deman-
» de, & quelques-uns même de plus, pour ſuppléer à ceux qui
» pourroient tomber malades. Je prie donc V. R. de donner
» les ordres les plus précis pour que ces Indiens ſe trouvent
» à Santa-Cruz au plus tard à la fin de Mai, ou au commen-
» ment de Juin, afin qu'on n'ait aucun prétexte pour diffé-
» rer d'entrer en action, & que la campagne puiſſe finir avant
» la ſaiſon des grandes pluies, qui ſans cette diligence pour-
» roient obliger les Troupes de ſe retirer avant que d'avoir
» achevé la Guerre. Convaincu que je ſuis que le zele de V.
» R. la portera à faire tout ce qui dépendra d'elle pour aſſurer
» le ſuccès d'une entrepriſe ſi importante au ſervice de Dieu
» & à celui de Sa Majeſté, il ne me reſte qu'à prier le Sei-
» gneur, comme je le ferai toujours, de vous conſerver pen-
» dant un grand nombre d'années : à la Plata, ce treizieme
» d'Avril 1722, ſon très affectionné Serviteur,

DOM FRANÇOIS HERBOSO.

Seconde campagne contre les Chiriguanes, & ſon ſuccès.

Le Pere d'Aguilar n'eut pas plutôt reçu cette Lettre, qu'il fit lever avec la plus grande diligence dans les quatre Réductions les plus proches de Santa-Cruz deux cents quarante Chiquites; & comme il craignoit que, s'il les laiſſoit partir à pied pour ſe rendre à Santa-Cruz, où le Gouverneur avoit promis de leur fournir des Chevaux, ils n'y arrivaſſent trop tard, il leur en fit donner avec des Proviſions ſuffiſantes pour ce voïage; précaution d'autant plus néceſſaire, que les froids exceſſifs, & les pluies qu'ils eurent à eſſuïer pendant tout le chemin,

1726-29. les auroient beaucoup rétardés. Cette ſeconde Campagne, où le Pere d'Aguilar ne put les accompagner, parcequ'il venoit de recevoir un ordre du P. Laurent Rillo, ſon Provincial, de paſſer inceſſamment aux Miſſions des Guaranis en qualité de Supérieur, ne leur fit pas moins d'honneur, & n'eut pas moins de ſuccès que la premiere.

Fin du ſeizieme Livre.

PIECES

POUR SERVIR DE PREUVES ET D'ÉCLAIRCISSEMENS à l'Hiſtoire du Paraguay.

GREGORII DECIMI-TERTII; Facultas Conſervatores-Judices aſſumendi in quibuſcumque cauſis.

ANNO M. D. LXXIII.

Bulle de Gregoire XIII.

GREGORIUS, Epiſcopus, ſervus ſervorum, Dei ad perpetuam rei memoriam.

ÆQUUM reputamus & rationi conſonum ut ea, quæ de Romani Pontificis gratiâ proceſſerunt, licet ejus ſuperveniente obitu literæ Apoſtolicæ ſuper illis confectæ non fuerint, ſuum ſortiantur effectum. Dudum ſi quidem felicis recordationis Pio P. P. V, predeceſſori noſtro, pro parte dilectorum filiorum Præpoſiti generalis & Religioſorum Societatis Jeſu, expoſito, quòd cùm dicta Societas, benedicente Domino, longè latèque eſſet propagata, ac ad Dei laudem & honorem, militantiſque Eccleſiæ profectum in dies augeretur; & propter diverſa bona temporalia, quæ Collegia ſcholarium ſub eorum curâ inſtituta poſſidebant conſervanda & recuperanda, lites aliaque forenſia frequenter ſubire neceſſariò cogeretur, exindèque fieret, ut ejus perſonæ, quæ animorum ſaluti implicitæ, litium anfractus, qui ab eorum inſtitutis valdè diſſonabant, evitare cupiebant, ab earum miniſterio, non ſine animi ſui dolore, cum animarum hujuſmodi diſpendio diſtraherentur; & eidem prædeceſſori, pro parte eorumdem Præpoſiti generalis & Religioſorum, aſſerentium eorum bona à quorumcumque locorum ordinariorum Juriſdictione libera & exempta ac ſub Romani Pontificis & ſedis apoſtolicæ protectione aliàs recepta fuiſſe, humiliter ſupplicato, ut eorum quieti, more pii patris, ac alias in præmiſſis opportunè conſulere de benignitate apoſtolicâ dignaretur; idem prædeceſſor, qui ad gratos Deo, & univerſæ Reipublicæ Chriſtianæ utiles & neceſſarios fructus, quos Societatis prædictæ perſonæ in vinea Domini ſemper proferebant, debitum reſpectum habebat, facere nullo modo poterat, quin ipſis ea concederet, per quæ ipſi, eorum que res & bona à noxiis, juſtitiæ miniſterio, præſervarentur; eoſdem Præpoſitum generalem & Religioſos, ac eorum ſingulos à quibuſvis excommunicationis, ſuſpenſionis & interdicti aliiſque Eccleſiaſticis ſententiis, cenſuris, & pœnis, à jure vel ab homine, quavis occaſione vel cauſâ latis, ſi quibus, quomodolibet innodati exiſtebant ad effectum

BULLE DE GREGOIRE XIII.

infrascriptorum dumtaxat consequendum absolvens, & absolutos fore censens, hujusmodi supplicationibus inclinatur: sub datâ videlicet VIII. Kal. Junii, Pontificatus sui anno tertio, eidem societati, singulisque illius personis, ac eorum familiaribus clericali charactere tamen insignitis, ut in quibuscumque causis tam civilibus, quam criminalibus ac mixtis, etiam in eis, in quibus actores, vel conventi rei forent, ipsis contra quascumque Communitates & Collegia hujusmodi, omnes & singulos Archiepiscopos, & Episcopos, ac Abbates nec-non alias personas in dignitate Ecclesiasticâ constitutas, ac Metropolitanarum & aliarum Cathedralium Ecclesiarum Canonicos, ac eorumdem Archiepiscoporum, & Episcoporum Vicarios in spiritualibus, & Officiales generales ubilibet constitutos, in suos possent assumere Conservatores, & judices ordinarios, indulsit: ipsis verò sic electis, vel duobus, aut uni eorum, ut per se, vel alium, seu alios, etiam si sit extra loca, in quibus Conservatores & judices deputati forent, eidem Societati efficacis defensionis præsidio assistentes, non permitterent Societatem Collegiaque hujusmodi terris, locis, domibus, possessionibus, & juribus, nec-non fructibus, censibus, reditibus, & proventibus, ac quibuscumque aliis bonis mobilibus & immobilibus, spiritualibus & temporalibus, nec-non privilegiis & indultis, eis & dictæ Societâti, tam apostolicâ quàm ordinariâ & alias rite regiâ, auctoritatibus concessis, & aliis rebus ad dictam Societatem communiter, vel divisim spectantibus, à quibuscumque personis, tam secularibus, quam ecclesiasticis, ac quacumque auctoritate & superioritate fungentibus, quoquomodo indebite molestari, vel eis gravamina, damna, aut injurias irrogari; facerent que cùm ab eisdem, Societate, aut personis, vel procuratoribus suis, seu aliquo ex eis, forent requisiti super restitutione locorum, terrarum, domorum, possessionum, jurium, bonorum mobilium & immobilium, redituum quoque & proventuum, ac aliorum quorumcumque bonorum, nec-non privilegiorum & indultorum, eis tunc & pro tempore concessorum, observatione: nec-non de quibuslibet molestiis, injuriis, damnis tunc præsentibus & futuris, in illis videlicet quæ judicialem requirerent indaginem, summariè, simpliciter & de plano, sine strepitu & figura judicii, in aliis verò prout eorum qualitas exegisset, justitiæ complementum, occupatores, seu detentores, præsumptores, & injuriatores hujusmodi, nec-non contradictores quoslibet & rebelles, etiam si aliàs quàm ut prefertur, qualificati existerent, quandocumque & quotiescumque expedisset, auctoritate apostolicâ per sententias, censuras, & pœnas ecclesiasticas, aliaque opportuna juris & facti remedia, appellatione postpositâ, compescendo: legitimisque, super his habendis, servatis processibus eos quos sententias, censuras & pœnas, per eosdem conservatores seu judices pro tempore latas, incurrisse eis constitisset, eas incurrisse declararent, & quoties opus fuisset, etiam iteratis vicibus aggravarent nec non auxilium brachii secularis invocarent, commisit &c. mandavit.

Conservatores eligere possunt Societatis tum Religiosi cum familiares Clerici.

Conservatorum judicum facultates per censuras compescendi, declarandi, &c.

Ac insuper, si per summariam informationem, per eos super his habendam, ipsis constitisset, quòd ad loca, in quibus occupatores, præsumptores, molestatores, & injuriatores hujusmodi, ac alios, quos litteræ

tunc

tunc desuper conficiendæ concernerent, pro tempore morari contigisset, pro monitionibus, & inhibitionibus ipsis, ac citationibus eis faciendis, turus non pateret accessus, judicibus & conservatoribus hujusmodi monitiones & citationes præfatas, ac inhibitiones quaslibet, per edicta publica locis publicis affigenda, de quibus esset verisimilis conjectura, quòd ad ipsorum monitorum, citatorum, & inhibitorum notitiam pervenire valerent faciendi; nec-non eisdem occupatoribus, detentoribus, præsumptoribus, molestatoribus, injuriatoribus, contradictoribus, & rebellibus, etiam sub censuris & pœnis ecclesiasticis, ac etiam pecuniariis eorum arbitrio moderandis, inhibendi: ac quibusvis inhibitionibus, eis pro tempore, etiam prætextu quarumcumque litterarum conservatoriarum, seu privilegiorum apostolicorum, quibuslibet concessorum & concedendorum, pro tempore factis non obstantibus, eorum jurisdictionem liberè exercendi; loca ad quæ eos declinare contigerit, & in quibus scienter stare permissi forent, ecclesiastico interdicto subjiciendi, plenam & liberam facultatem concessit: ac monitiones, requisitiones, inhibitiones & citationes sic factas, perinde ipsos monitos, requisitos, inhibitos, & citatos arctarent, ac si eis personaliter factæ, insinuatæ & intimatæ forent.

Bulle de Gregoire XIII.

Per edictum publicandi.

Inhibendi.

Ac tunc desuper conficiendis litteris & in eis contentis dispositionibus, per quascumque derogationes, in quibusvis aliis litteris Apostolicis gratiam vel justitiam & mixtim continentibus, per eumdem prædecessorem & sedem Apostolicam, etiam cum derogatoriarum derogatoriis, aliisque efficacioribus & insolitis clausulis, & per quas earumdem litteratum tunc desuper conficiendarum tenor, ac si de verbo ad verbum in eis insertus foret, pro expresso haberetur, quibuscumque personis, seu in eorum favorem, etiam motu proprio, & ex certâ sententia ac de Apostolicæ protestatis plenitudine concessas, & factas ac faciendas & concedendas, nullatenus derogatum censeretur, aut derogari posset, nisi tenor earumdem tunc desuper conficiendarum litterarum, de verbo ad verbum nihil penitùs omisso, foret in illis insertus; & derogatio pro tempore facta hujusmodi, per trinas distinctas litteras eumdem tenorem continentes tribus similiter distinctis vicibus, eidem Societati intimata & insinuata foret; & quod aliter earumdem litterarum tunc desuper conficiendarum pro tempore factæ derogationes nemini suffragarentur: quodque quilibet judicum & Conservatorum præfatorum valeret prosequi articulum, etiam per alium inchoatum, quamvis idem inchoans nullo foret canonico impedimento præpeditus: quodque cuilibet Conservatorum, & Judicum eorumdem, ab eadem die octava Kal. Junii esset in præmissis omnibus ac eorum singulis, cœptis & non cœptis, tunc præsentibus & futuris, perpetua potestas & jurisdictio attributa; ut eo vigore, atque firmitate possent in præmissis omnibus cœptis & non cœptis, tunc præsentibus & futuris & proprædictis procedere, ac si prædicta omnia & singula coram eis cœpta fuissent, & eorum, ac cujuslibet ipsorum jurisdictio de præmissis omnibus & singulis, per citationem, vel modum alium, perpetuata legitimè extitisset, sicque per quoscumque Judices, & Commissarios, & causarum palatii apostolici Auditores, ac

His litteris per quascumque alias derogationes non censetur derogatum.

Quilibet conservator potest prosequi articulum per alium inchoatum.

BULLE DE GREGOIRE XIII.

ſanctæ Romanæ Eccleſiæ Cardinales ſublatâ eis & eorum cuilibet quavis aliter judicandi & interpretandi facultate & auctoritate, judicari & definiri debere : ac ex tunc ſi ſecus ſuper his à quoquam quavis auctoritate, ſcienter vel ignoranter, attentari contigeret irritum & inane decrevit.

Non obſtantibus.

Non obſtantibus piæ mem. Bonifacii PP. VIII, etiam prædeceſſoris noſtri, quâ cavebatur, ne quis extra ſuam civitatem, vel Diœceſim, niſi in certis exemptis caſibus, & illis ultra unam dietam à fine ſuæ diœceſis ad judicium evocaretur : ſeu ne judices à Sede prædictâ deputati, extra civitatem vel diœceſim in quibus deputati forent, contra quoſcumque procedere præſumerent ; & de duabus dietis in Concilio generali editâ, dummodò non ultra tres dietas aliquis vigore earumdem litterarum tunc deſuper conficiendarum extraheretur, & quibuſvis aliis Apoſtolicis, ac in provincialibus & Synodalibus conciliis editis generalibus vel ſpecialibus conſtitutionibus & ordinationibus, ac quibuſvis juramento, confirmatione Apoſtolicâ, vel quâvis firmitate aliâ roboratis ſtatutis, & conſuetudinibus, privilegiis quoque indultis, & litteris Apoſtolicis, quibuſvis Regibus, Ducibus, Comitibus, cæteriſque cujuscumque dignitatis, qualitatis, & præeminentiæ ac ordinis, etiam mendicantium, & conditionis exiſtentibus perſonis, in genere vel in ſpecie, ac cum quibuſvis etiam derogatoriarum derogatoriis, aliisque efficacioribus & inſolitis clauſulis, irritantibuſque, & aliis decretis quomodolibet etiam iteratis vicibus, conceſſis, approbatis, & innovatis : quibus omnibus idem Pius Prædeceſſor, etiam ſi pro illarum ſufficienti derogatione, de illis eorumque totis tenoribus ſpecialis, ſpecifica, expreſſa, & individua, ac de verbo ad verbum, non autem per clauſulas generales idem importantes, mentio, ſeu quævis alia expreſſio habenda, aut aliqua alia exquiſita forma ad id ſervanda foret ; tenores hujuſmodi, ac ſi de verbo ad verbum, nihil penitus omiſſo, & formâ in illis traditâ obſervatâ, inſerti forent, pro ſufficienter expreſſis habens, illis aliàs in ſuo robore permanſuris, eâ vice duntaxat ſpecialiter & expreſſè derogavit, ceteriſque contrariis quibuſcumque.

Fides habeatur traſſumptis.

Voluit inſuper idem Pius prædeceſſor, quod litterarum tunc deſuper conficiendarum tranſſumptis, manu alicujus Notarii publici ſubſcriptis, ac ſigillo alicujus perſonæ in dignitate eccleſiaſticâ conſtitutæ munitis, eadem prorſus fides adhiberetur, quæ ipſis originalibus litteris adhiberetur, ſi forent exhibitæ vel oſtenſæ. Ne autem de abſolutione, indulto, & aliis præmiſſis, pro eo quòd ſuper illis ipſius Pii prædeceſſoris, ejus ſuperveniente obitu, litteræ confectæ non fuerint, valeat quomodolibet hæſitari, ipſa que Societas illorum fruſtretur effectu, volumus, & ſimiliter Apoſtolicâ auctoritate decernimus, quòd indultum, & alia præmiſſa perinde à dictâ die VIII. Kal. Junii, ſuum ſortiantur effectum, ac ſi ſuper illis ipſius Pii prædeceſſoris litteræ confectæ fuiſſent, prout ſuperiùs enarratur ; quòdque præſentes litteræ ad probandum plene abſolutionem, indultum, & alia præmiſſa ubique ſufficiant, nec ad id probationis alterius adminiculum requiratur. Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam noſtræ voluntatis & decreti infringere, vel ei, auſu temerario, contraire. Si quis autem hoc attentare

præſumpſerit, indignationem omnipotentis Dei & beatorum Petri & Pauli Apoſtolorum ejus ſe noverit incurſurum. Datum Romæ apud S. Petrum, anno incarnationis Dominicæ milleſimo quingenteſimo ſeptuageſimo ſecundo. Octavo Kal. Junii, Pontificatus noſtri anno primo.

A. QUINTAL.

DECLARATION SATISFACTOIRE

DE DOM BERNARDIN DE CARDENAS, Evêque du Paraguay, pour la décharge de ceux qui ont pris les armes contre le Gouverneur Dom Sébaſtien de Léon ; copiée & traduite ſur une copie légaliſée.

1649. DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DECHARGE DE SES MINISTRES.

NOS Don Fray Bernardino de Cardenas, Obiſpo del Paraguay, del Conſejo de ſu Mageſtad, que Dios guarde, &c. Hago ſaber al Rey nueſtro Señor en ſu Real Conſejo de Indias, ſeñor Virrey deſtos Reynos, Real Audiencia de la Plata, y demas Tribunales inferiores, en como luego que tuvimos noticia que venia à entrar a eſta Ciudad el Maeſtre de Campo Sebaſtian de Leon y Zarate, y otros vezinos que le acompañauan, en la qual venian algunos Padres de la Compañia de Jeſus, y que traian cantidad de Indios del Parana, y Uruay, mandamos prevenir, como Governador, y Capitan General, Juſticia mayor deſta Ciudad, y Provincia, el Cabildo, Juſticia, Regimiento, y todos los vezinos y moradores, eſtantes, y habitantes en ella, y muchos Indios del pueblo de Yaguaron, Tobati, Ita, y los Altos. Y que aſſimiſmo los dichos vezinos truxeſſen los Indios originarios que tuvieſſen en ſus Chacaras, y caſas; y que todos unos, y otros ſe apreſtaſſen; con cavallos, y armas ofenſſenſivas, y defenſivas, con municiones,

NOUS Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay, Conſeiller du Roi, que Dieu conſerve, faiſons ſavoir au Roi notre Seigneur en ſon Conſeil roïal des Indes, au Seigneur Viceroi de ces Roïaumes, à l'Audience roïale de la Plata, & aux autres Tribunaux inférieurs, qu'auſſi-tôt que nous eûmes connoiſſance que le Meſtre de Camp Sébaſtien de Léon & Zaraté, accompagné de pluſieurs Habitans de cette Ville, & ſuivi de quelques PP. de la Compagnie de Jeſus, qui menoient avec eux quantité d'Indiens du Parana & de l'Uruguay, s'acheminoit vers cette Ville; en qualité de Gouverneur, de Capitaine Général, & du Chef de la Juſtice de cette Ville & de cette Province, nous mandâmes tous les Officiers de Ville, les Alcaldes, les Regidors, & de la Province, tous les Habitants, un grand nombre d'Indiens d'Yaguaron, d'Ita & de los Altos, avec ordre aux Habitans d'amener avec eux les Indiens Naturels qu'ils avoient dans leurs

1649.

DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DECHARGE DE SES MINISTRES.

y demas pertrechos de guerra ; y à mayor fuerça ſacamos el Real Eſtandarte , que ha eſtado en nueſtro poder ſeis meſes poco mas , ò menos, el qual enarbolado en nueſtra mano, mandamos à los ſuſodichos , que pena de traydores al Rey nueſtro Señor , y perdimiento de todos ſus bienes , nos aſſiſtieſſen , y acudieſſen con dichas armas , y guardaſſen nueſtros ordenes , y mandatos , en cuya conformidad lo hizieron aſſi la mayor parte de los dichos vezinos , y todo el dicho Cabildo pleno. Y eſtando en eſte eſtado , mandamos poner eſpias por los caminos reales , para ſaper ſi entravan , ò que camino tomavan , haſta que el Viernes proximo paſſado , que ſe contava primero de eſte corriente , como a la una de la tarde tuvimos aviſo cierto , como los dichos Maeſtre de Campo Sebaſtian de Leon , y las demas perſonas referidas , coſa de dos quartos de legua , mas ò menos , deſta Ciudad, venian marchando para ella, y aſſi ſacamos de dentro deſta Igleſia S. al Corredor della el dicho eſtandarte ; y de nuevo , ſin embargo de un vando que mandamos publicar antes , bolvimos à mandar , reforçando mas todo lo antecedente , en orden à que debaxo de las dichas penas ſalieſſen à reſiſtir la dicha entrada con las dichas armas ; y mandamos quedaſſen algunas perſonas à hazernos aſſiſtencia , y al dicho Real Eſtandarte , que tuvimos en nueſtra mano , con que mandamos à nueſtro Lugarteniente General a guerra Juan de Vallejo Villaſanti , y à los Capitanes que nombramos en la ocaſion , que ſalieron à hazer dicha reſiſtencia , no ſe puſieſſen a oir papeles , ni ponerſe en platicas , dares , ni tomares , ſino que de hecho acometieſſen con ſus armas de à piè , y de à cavallo , y no

Maiſons & dans leurs Métairies , ordonnâmes que tous vinſſent avec leurs Chevaux en bon état , leurs armes offenſives & défenſives , leurs munitions & tous leurs èquipages de guerre. Pour donner plus de poids & de force à nos ordres , nous nous ſaiſimes de l'Etendart roïal , qui a été environ ſix mois en notre puiſſance , & le tenant en main , nous commandâmes à tous , ſous peine d'être réputés Traîtres au Roi , notre Seigneur , & de confiſcation de leurs biens , de ſe ranger auprès de nous avec leurs armes , & d'exécuter ce que nous leur preſcririons. La plus grande partie des Habitans , & tout le Chapitre Séculier obéirent ; & nous ordonnames qu'on envoïât des Eſpions ſur tous les grands chemins , pour ſavoir ſi l'Ennemi approchoit , & la route qu'il avoit priſe. Enfin Vendredi dernier , premier jour du courant , environ une heure après midi, nous eûmes des avis certains que le ſuſdit Meſtre de Camp Sébaſtien de Léon , & toute ſa ſuite n'étoient guere qu'à une demi-lieue de la Ville, vers laquelle ils marchoient. Auſſi-tôt nous tirames de cette ſainte Egliſe l'Etendart roïal , & le fimes placer ſous le portique : nous envoïames enſuite publier de nouveau d'une maniere plus expreſſe encore , ſous les peines ſuſdites un ordre d'aller à la rencontre de Sébaſtien de Léon , & d'empêcher qu'il n'entrât dans la Ville. Nous voulûmes ſeulement que quelques-uns reſtaſſent auprès de nous & de l'Etendart roïal, que nous primes en main. Puis nous commandames à notre Lieutenant général de guerre , Jean de Vallejo Villa-Santi , & aux Capitaines que

consintiessen la dicha entrada por ningun caso ; mediante lo qual, obedeciendo, salieron assi Espanoles, como Indios, a hazer dicha resistencia, en que sucediò el daño de que tengo noticia, aunque no estamos ciertos del. Y la tuvimos assimismo, como el dicho Maestre de Campo Sebastian de Leon, por carta que escriviò de dos leguas desta Ciudad al dicho Cabildo della, como venia por Governador, Capitan General, y Justicia mayor destas Provincias, despachado por el Señor Presidente de la real Audiencia de la Plata, y Visitador General della, y Casa de la moneda de la Villa de Potosi. Dudamos fuesse assi ; por lo qual mandamos hazer la dicha resistencia, como va referido : y por que tenemos noticia, como dicho Cabildo, y personas del estàn presos por el hecho de la resistencia, y otras personas ; y aviendo tenido noticia que el dicho Maestre de Campo Sebastian de Leon y Zarate avia mandado publicar en voz de pregonero en las Casas Reales y de Cabildo, el titulo, y auto de recibimiento de Governador, Capitan General, y Justicia mayor de estas dichas Provincias, en que aviendolo oido el dicho Cabildo, y demàs vezinos que se hallaron presentes, fue recibido de todos, nos recogimos luego.

Y assi certificamos, y fiendo necessario juramos in verbo Sacerdotis, poniendo la mano en el pecho, y

1649.

DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DECHARGE DE SES MINISTRES.

nous avons nommés, de marcher pour s'opposer fortement à l'entrée de l'Ennemi dans la Ville, sans s'amuser, ni à entendre la lecture d'aucun papier, ni à écouter aucune proposition, mais de charger l'Ennemi à pié & à cheval, & de ne souffrir pour quelque raison que ce fût qu'il mît le pied dans la Ville. Tous aussi-tôt Espagnols & Indiens se mirent en marche pour obéir, & il en est arrivé le malheur qui nous a été rapporté, quoique nous n'en ayions aucune certitude. Nous avons aussi reçu avis que le susdit Mestre de Camp Sébastien de Léon, par une lettre écrite de deux lieues de cette Ville, adressée au Chapitre Séculier avoit déclaré qu'il venoit en qualité de Gouverneur, Capitaine Général & Chef de la Justice, envoïé par le Seigneur Président de l'Audience roïale de la Plata, Visiteur Général de cette Cour & de l'Hôtel de la Monnoie de la Ville du Potosi ; mais cela nous parut fort douteux, & c'est ce qui nous a engagés à nous opposer à son entrée dans la Ville, comme il a été dit. Cependant aïant su depuis que les Officiers de Ville & plusieurs autres Personnes ont été arrêtés à ce sujet, & aïant appris que le susdit Mestre de Camp Sébastien de Léon & Zaraté avoit fait publier par le Crieur public dans les Maisons du Roi, & dans celles du Chapitre ses Provisions & l'ordre de le recevoir en qualité de Gouverneur, Capitaine Général & Chef de la Justice dans ces Provinces, & que ceux du Corps de Ville & des Habitans, qui se trouverent présens, ont obéi, nous nous sommes retirés sur le champ.

Nous certifions donc, &, autant qu'il est nécessaire, nous jurons sur nos ordres sacrés, mettant la

1649.

DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DECHAGE DE SES MINISTRES.

corona, que procediò el hecho, segun dicho es, emanado de nueſtros ordenes, y mandatos, que ellos entonces obedecieron, como de ſu Governador, Capitan General, que uſavamos, y exerciamos, y de temor de incurrir en las penas que teniamos impueſtas; y ſegun nueſtro parecer, los ſuſodichos padecen con innocencia, pues ſolamente acudieron como humildes à obe decernos, demas de que aſſiniſmo ſe lo mandavamos con penas de excommunion *ipſo facto*, al que no acudieſſe a nueſtros ordenes, y en eſta conſideracion deven ſer abſueltos, como perſonas que no cometieron delito por ſi. Y para que conſte, de nueſtro motivo, por la noticia dicha, y por el deſcargo de nueſtra conciencia, y no por otra cauſa alguna, lo certificamos aſſi por ſer verdad infalible, publica, y notoria en eſta Ciudad, y lo firmamos de nueſtra mano ante dos teſtigos, por no aver Eſcrivano publico ni Real, ni Notario, ni Secretario, para que lo refrende, que es fecho en eſta Santa Igleſia de la Ciudad de la Aſſumpcion en ſiete dias del mes de Octubre de mil y ſeiſcientos y quarenta y nueve, en eſte papel comun por falta de ſellado. Y porque doy dos de un tenor, ſe entienda ſer el uno del otro duplicado, y una miſma coſa, con las miſmas razones el uno que eſtàn eſcritas en el otro, para que el dicho Cabildo ſe valga de ambos, ò de cada uno dellos en ſu defenſa. Eecho ut ſuprà. Jeſus. Fray Bernardino, Obiſpo del Paraguay. Teſtigos, Manuel Enriquez de Alarcon, Rodrigo de Roxas Aranda, Antonio de Ortega.

main ſur la poitrine & ſur la couronne que la choſe s'eſt paſſée comme nous l'avons dit, que tout s'eſt fait par nos ordres en vertu de nos Mandemens, & que tous nous ont obéi comme à leur Gouverneur & Capitaine Général, dont nous exercions la Charge, & par la crainte des peines & de l'excommunication *ipſo facto*, qu'ils auroient encourue. Ainſi il nous paroît qu'ils ſouffrent ſans l'avoir mérité, puiſqu'ils n'ont rien fait que par nos ordres, & qu'ils doivent être déclarés innocents, n'aïant commis aucun délit. En foi de quoi, n'y étant pouſſé par aucun autre motif, que de décharger notre conſcience, nous certifions le fait tel que nous l'avons expoſé, ce qui ne peut être révoqué en doute, le choſe étant d'une notoriété publique dans cette Ville, & nous le ſignons de notre main en préſence de deux Témoins, n'y aïant actuellement ici, ni Notaire, ni Ecrivain roïal ou public, ni Sécretaire pour contre-ſigner. Fait dans cette ſainte Egliſe de l'Aſſomption, le ſeptieme d'Octobre, ſur papier commun, faute de papier timbré, & parceque j'ai ſigné deux Actes de la preſente déclation, je certifie qu'ils ſont ſemblables & que le ſuſdit Corps de Ville peut s'autoriſer de l'un & de l'autre, & de tous les deux pour ſe diſculper. Fait comme ci-deſſus. Jeſus: Frere Bernardin Evêque du Paraguay. Témoins, Manuel Enriquez de Alarcon, Rodrigue de Roxas Aranda, Antoine de Ortega.

En la Ciudad de Cordoua en dies dias del mes de Março de mil y ſeiſcientos y cinquenta años, yo el Capitan Juan Albarracin Pereira, Eſcrivano publico, y de Cabildo, bienes de difuntos, y de la Real

aduana de Puerto seco desta Ciudad, è su jurisdicion por el Rey nuestro señor, fize sacar este traslado de su original, que está en la causa, cuyo titulo dize: Causa, y ramo à-parte contra los Alcaldes, y Capitulares deste año de mil y seiscientos y quarenta y nueve desta Ciudad de la Assumpcion, en la causa de conservaturia contra el señor muy Reverendo Opispo D. Fray Bernardino de Cardenas, por aver cooperado à los agravios, è injurias hechas à la Compania de Jesus, y sus Religiosos, con que se corregiò, y concertò, de pedimiento del Padre Laureano Sobrino, de la Compañia de Jesus, y Rector del Colegio de la Assumpcion del Paraguay, que para el efecto exhibià, y bolviò a llevar a su poder. Doy fee. Y para que conste, lo signo, y firmo en este papel comun, à falta del sellado, y averse quitado el rubricado, siendo testigos al corregir Christoval Rodriguez, y Antonio Sarmiento de Sotomayor. Testimonio de verdad, Juan Albarracin Pereira, Ecrivano Real, y de Cabildo.

1649.

DECLARAT. DE DOM BERNARDIN POUR LA DICHANGE DE SES MINISTRES.

COMPROBACION.

El Cabildo, Justicia, y Regimiento desta Ciudad de la Trinidad, Puerto de Buenos-Ayres; conviene a saber, Don Eugenio de Castro, Teniente General de Governador, y el Capitan Don Pedro Isarra de Gaete, y el Capitan Luis Guttierrez, Alcaldes ordinarios, y los demas Capitulares que aqui firmamos, certificamos, y damos fee, y verdadero testimonio, por no aver Escrivano publico, ni Real en esta dicha Ciudad, como Juan Albarracin Pereira, de quien parece firmado, y autorisado el instrumento de suso, es tal Escrivano Real, y de Cabildo de la Ciudad de Cordoua de Tucuman, y a los autos, y demàs instrumentos que ante èl han passado, y passan, se les dà, y ha dado siempre entera fee, y credito, como à tal Escrivano Real. Y para que conste, damos la presente firmada de nuestros nombres en esta dicha Ciudad de la Trinidad, y puerto de Buenos-Ares, en este papel comun por falta del sellado, en ocho de Febrero de mil y seiscientos y cincuenta y nueve años. Dom Eugenio de Castro. Dom Pedro Isarra de Gaete. Luis Guttierrez de Molina. Don Juan Pacheco. Antonio Bernal de Linarez

SENTENCE

DU R. P. FRANCOIS-PIERRE NOLASCO, nommé Juge-Conſervateur pour les Religieux de la Compagnie de Jeſus ; contre D. F. Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay.

1649. SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

EN la cauſa, que ante nos pende, de pedimento del P. Juan-Antonio Maquiano, Procurator General del Colegio de la ſagrada Religion de la Compañia de Jeſu, de eſta Ciudad de la Aſſumpcion, y ſus Religioſos y Miſioneros, que ſe ha ſeguido en nueſtro Tribunal y juzgado de Juez Conſervador apoſtolico contra el Rev. Obiſpo D. Fray Bernardino de Cardenas reo en ella ; las manifieſtas injurias, obrobrios, afrentas, libelos famoſos, quebrantamientos de los privilegios y exempciones de dicha ſagrada Religion, y ſobre la expulſion ſacrilega, que mando hazer à ſus Clerigos, y ſeculares ſus miniſtros y Officiales, de los Religioſos de dicho Colegio, arraſtrandolos y poniendoles las manos violentas, haſta echarlos fuera de eſta Ciudad, el Rio abajo fuera de eſta Provincia ; ſobre haver mandado ſaquear y robar el dicho Colegio, ſus haziendas, y la Sacriſtia, Igleſia, y Capilla de nueſtra Señora de la Congregacion, deſpojandoles de ſus ornamientos, imagenes, cruces, calices, deſnudando ſus Altares, y otros veſtimentos de la celebracion del Culto divino, y aſſimiſmo los bienes y haziendas de las Chacaras, y eſtancias de ganados mayores y menores, beſtias, mulares y çavallares, repartiendo entre ſus conſortes, y ultimamente haver demolido,

DANS la cauſe qui eſt devant nous, à la requête du Pere Jean-Antoine Maquiano, Procureur général du College de la ſacrée Religion de la Compagnie de Jeſus de cette ville de l'Aſſomption, ſes Religieux & Miſſionnaires, qui a été ſuivie en notre Tribunal, & jugée par nous en qualité de Juge-Conſervateur apoſtolique, contre le Révérendiſſime Evêque Dom François Bernardin de Cardenas, accuſé en icelle ; vû les injures manifeſtes, opprobres, outrages, libelles diffamatoires, violemens des privileges & exemptions de ladite ſacrée Religion, & ſur l'expulſion ſacrilege qu'il ordonna à ſon Clergé Séculier, à ſes Miniſtres & Officiers, de faire des Religieux dudit College, les traînant avec des mains violentes, juſqu'à les chaſſer de cette Ville, les abandonner au courant de la Riviere hors de la Province, & avoir ordonné de ſaccager, & piller ledit College, ſes biens, la Sacriſtie, l'Egliſe, & la Chapelle de Notre-Dame de la Congrégation, les Autels, les dépouillant de leurs Ornemens, Images, Croix, Calices, & tout ce qui eſt néceſſaire pour la célébration du Culte divin, ainſi que les biens de leurs Métairies & les Beſtiaux grands

&

molido, y mandado demoler el dicho Reverendo Obiſpo tan impiamente el dicho Colegio, y Yglesia y Capella, haziendolo quemar por muchas partes, cauſando una reſtitucion caſi impoſible, llevado de una paſion y rencor, que concibio y ſiguio contra los Religioſos de dicha ſagrada Religion, por no haver dadole ſu parecer, y apoyado ſu conſagracion, ſin tener Bulas preſentes de ſu Santidad, y executoriales de ſu Mageſtad, que Dios guardé, haverſe introducido en eſte Obiſpado con el meſmo defecto, uſando de Juriſdiccion plena Epiſcopal, exerciendo los Pontificales, ſin ſer recevido del venerable Dean y Cabildo, ſede vacante, y otras coſas muy graves, que eſtan deducidas en los cargos; que de los dichos exceſos y crimenes, que le hemos echo, conforme à las informaciones hechas y otros autos y teſtimonios, que ante nos ſe han preſentado, de que no ha dado deſcargo ninguno el dicho Reverendo Obiſpo, antes parece eſtar en ſu rencor y odio permanente; y todo ello viſto, y conformandonos con las Bulas Apoſtolicas, determinaciones de Concilios, y ſacros Canones, uſando mas de equidad, que de rigor, le devemos condenar, y condenamos en los capitulos de los cargos, en la forma y manera ſiguiente.

Primeramente en los cargos 1, 2, 3, 4 y 35; que el dicho Reverendo Obiſpo publicò contra los Religioſos de la Compañia de Jeſus, aſſi en autos juiciales, como en cartas, informes, ſermones, platicas, y converſaciones, y otros Libelos infamatorios, que ſe publicaron, y leyeron publicamente, y en los pul-

petits, Mulles & Chevaux, faiſant la répartition entre ſes Conſorts; & enfin avoir démoli par l'ordre dudit Révérend Evêque avec tant d'impiété ledit College, l'Egliſe & la Chapelle, y mettant le feu en pluſieurs endroits, cauſant un dommage irréparable, animé par la paſſion & rancune qu'il conçût & ſuivit contre les Religieux de ladite ſacrée Religion, parcequ'il ne voulurent pas lui donner leur conſentement, & approuver ſa conſecration ſans Bulles de ſa Sainteté & ſans Lettres patentes du Roi, & qu'il s'eſt introduit dans cet Evêché avec ce défaut, uſant d'une pleine Juriſdiction épiſcopale, exerçant toutes les fonctions, ſans être reçu par le vénérable Doïen du Chapitre, le Siege vacant, & autres choſes très graves, qui ſont déduites dans les charges; lui aïant repréſenté tous leſdits excès & crimes, conformément aux informations faites & autres Actes & témoignages qui nous ont été préſentés, deſquels, ledit Révérend Evêque, ne nous a donné aucune décharge, au contraire nous a paru être toujours dans ſa haine & rancune permanente. Le tout conſideré, & nous conformant aux Bulles Apoſtoliques, définitions des Conciles & des ſacrés Canons, uſant plus d'équité que de rigueur, le devons condamner & le condamnons dans la forme & dans la maniere ſuivante.

Premierement, dans les Charges 1, 2, 3, 4 & 35, que ledit Révérend Evêque a débitées contre les Religieux de la Compagnie de Jeſus, ſoit dans des Actes judiciaires, comme Lettres, Inſtructions, Sermons, Diſcours & Converſations, & autres Libeles infamatoires, qui ont été publiés, lus pu-

1649.

Sentence du Juge-Conservateur.

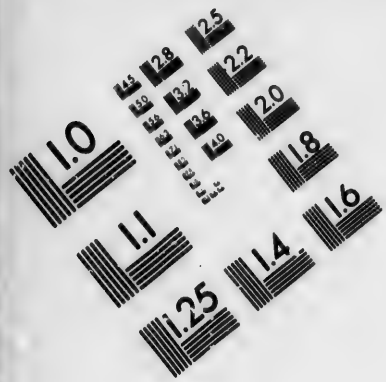

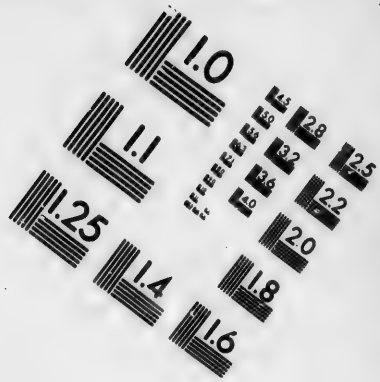

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

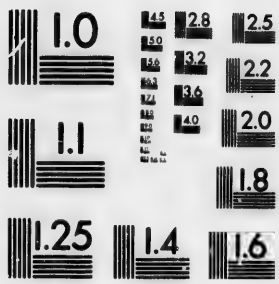

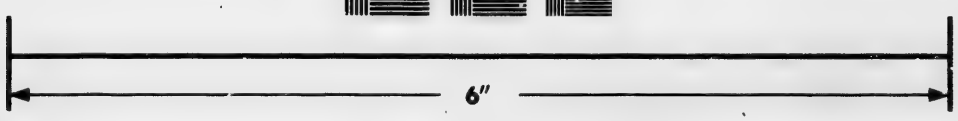

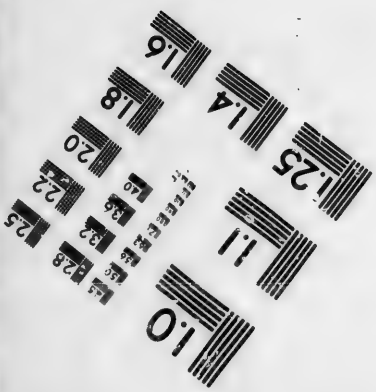

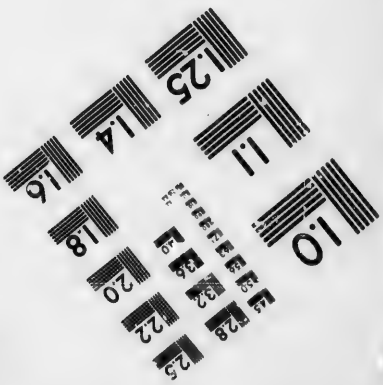

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

pitos, con orden y mandato de dicho Reverendo Obiſpo, en que ſe dezian grandes injurias de los dichos Religioſos, e imputandoles enormes delitos, infamandolos con graviſſimas calumnias, ſiendo los dichos Religioſos grandes ſiervos de Dios Nueſtro Señor, y de vida exemplar, y obreros de la viña del Señor; Por lo qual declaramos al dicho Reverendo Obiſpo Fray Bernardino de Cardenas por inventor, y levantador de las dichas calumnias, y Libelos famoſos, e incurſo en las penas del derecho, impueſtas contra los que publican, y hazen publicar Libelos infamatorios, y levantan teſtimonios calumnioſos; y porque ſon capitales, y no decentes à la dignidad de un Obiſpo, las comutamos en pena de privacion de Oficio de la dicha dignidad, y de depoſicion y recluſion en un Monaſterio, come ſe diſpone por derecho, en que le damos por condenado, y le ſuſpendemos el dezir Miſa haſta tanto que la Sede Apoſtolica otra coſa ordenè, y mande.

En quanto al 5° cargo, en que parece que el dicho Reverendo Obiſpo ha dicho, y publicado en Libelos famoſos, ſermones, cartas, autos juiciales, e informes, y en varias ocaſiones, que los Religioſos de la Compañia de Jeſus, Miſioneros, ſon Herejes, y que enſeñan horrendas heregias, y las enſeñan à los Indios naturales de eſtas Provincias, contra el nombre de Dios, y Generacion eterna del Verbo eterno, y pureza de la Virgen Santiſima, con palabras aſqueroſas e indecentes, arguyendo que los dichos Religioſos havian pueſto en el Catheciſmo y Oraciones en la Lengua de los Indios, las dichas, Heregias, y por que nos conſta al contrario por los autos de la cauſa,

bliquement, & dans les Chaires, de l'ordre dudit Révérend Evêque, dans leſquelles on parloit fort mal deſdits Religieux, leur imputant d'énormes délits, les diffamant avec de très graves calomnies, quoique leſdits Religieux ſoient de grands Serviteurs de Dieu, de vie exemplaire, & de très dignes Ouvriers de la vigne du Seigneur; c'eſt pourquoi nous déclarons ledit Révérend Evêque D. Fr. Bernardin de Cardenas, inventeur deſdites calomnies & libelles diffamatoires, avoir encouru les peines de droit impoſées contre ceux qui publient ou font publier libelles infamatoires, ou qui emploient des témoignages calomnieux, & parcequ'elles ces peines ſont capitales & indécentes à la dignité d'un Evêque, les commuons dans la peine de privation de ladite dignité, de dépoſition & de clôture dans un Monaſtere, le ſuſpendons de dire la Meſſe juſqu'à ce que le Siege apoſtolique en ait autrement ordonné.

Quant à la cinquieme Charge, où il paroît que ledit Révérend Evêque a dit & publié dans des Libelles infamatoires, Sermons, Lettres, Actes judiciaires, informations en pluſieurs occaſions, que les Religieux de la Compagnie de Jeſus, Miſſionnaires, ſont hérétiques, enſeignent d'horribles héréſies, & les enſeignent aux Indiens naturels de ces Provinces, contre le nom de Dieu, la génération éternelle du Verbe, & la pureté de la Sainte Vierge, avec des paroles ſales & indécentes, ſoutenant que leſdits Religieux avoient mis dans le Catéchiſme & Prieres en la Langue des Indiens les ſuſdites héréſies, & parcequ'il nous conſte du

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

declaramos al dicho Reverendo Obiſpo por falſo calumniador, y que los dichos Religioſos como ſiervos de Dios, y Obreros de la viña del Señor, y con el fervor y deſeo, que tienen de la ſalvacion de las almas, y converſion de los Infieles (en que ſe han ocupado en eſtos Provincias del Parana y Uruguay à coſta de ſu ſangre, y vida) han enſeñado, y enſeñan Doctrina Catholica, aprovada por el Catechiſmo y Oraciones, que traduxo de la Lengua Caſtellana en la de los Naturales el Padre Fr. Luys de Bolaños de la Seraphica Orden de nueſtro Padre S. Françiſco, deſde la fundacion de eſta Ciudad, y es la que rezan todas las Religiones, que tienen Reducciones de Indios, y Curas Clerigos; por lo qual declaramos al dicho Reverendo Obiſpo por falſo calumniador, y lo condenamos en las penas del Derecho, y abſolvemos y damos por libres de ella à los dichos Religioſos, y mandamos, que en adelante ninguna perſona ſe atreva à ſuſcitar, ni levantar ſemejantes calumnias, pena de eſcomunion maior latæ Sententiæ, *ipſo facto* incurrenda, demas de que ſera caſtigado riguroſamente por levantador de errores en el dicho Catechiſmo y Oraciones, aora ſea por eſcrito, aora de palabra, con que ſe atajarán muchos eſcandalos, eſpecialmente entre los Naturales.

contraire par les Actes de la cauſe, nous déclarons ledit Révérend Evêque calomniateur, & que leſdits Religieux, comme Serviteurs de Dieu & Ouvriers de la Vigne du Seigneur, avec le deſir & la ferveur qu'ils ont du ſalut des Ames, & converſion des Infideles (à quoi ils ont travaillé dans ces Provinces de Parana & Uruguay, aux dépens de leur ſang & de leur vie), ont enſeigné & enſeignent une Doctrine Catholique, approuvée par le Catéchiſme & les Prieres qui ſont traduites de la Langue Eſpagnole en celle des Indiens, par le Pere François-Louis de Bolaños du Seraphique Ordre de notre Pere S. François depuis la fondation de cette Ville, & que c'eſt la même qu'enſeignent les Religieux, qui ont des Réductions des Indiens, & les Curés ſeculiers. C'eſt pourquoi nous déclarons ledit Révérend Evêque pour calomniateur, & le condamnons aux peines de droit, nous abſolvons & déclarons innocens leſdits Religieux, & ordonnons qu'à l'avenir aucune perſonne ne ſoit aſſez hardi pour ſuſciter de ſemblables calomnies ſous peine d'excommunication majeure *latæ ſententiæ, ipſo facto incurrenda*, & au ſurplus, qu'il ſera chatié rigoureuſement comme fauteur d'erreurs au ſujet deſdits Catéchiſme & Prieres, ſoit qu'il l'ait fait par écrit ou de paroles, par ce moïen on arrêtera beaucoup de ſcandales ſpécialement entre les Naturels du Pais.

En quanto à los cargos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 y 14, ſobre que el dicho Reverendo Obiſpo dixo, y publicò por Libelos famoſos, informes, autos juiciales, varias calumnias, teſtimonios falſos contra los Religioſos de la Compañia de Jeſus, el que conſta por ellos por autos,

Quant aux charges 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 & 14, où il paroît que ledit Révérend Evêque a dit, & publié par des Libelles, informations, Actes judiciaires pluſieurs calomnies, témoignages faux contre les Religieux de la Compagnie de Jeſus,

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

testimonios, y Cartas suyas, cuya determinacion remitimos al final, y las penas condignas à ellos.

En quanto al cargo 15 en que parece, que el dicho Reverendo Obispo publicava, y dezia en publico, que los Religiosos de la Compañia de Jesus de estas Provincias usavan mal del sigilo de la Confesion, sobre que proveyò autos, y otras cosas, como se refiere en el dicho cargo; y por ello condenamos al dicho Reverendo Obispo con las penas del talion, segun se dispone por derecho, y por ser indecentes à su dignidad, las comutamos en privacion de Oficio y dignidad, hasta tanto, que la Sede Apostolica otra cosa provea, y mandè, à quien remitimos la declaracion de dichas penas.

En quanto al 16 cargo de estos autos, remitimos la determinacion al final.

En quanto à los cargos 17 y 23, en que parece publicò el dicho Reverendo Obispo, que los Religiosos de la Compañia de Jesus falsificavan Reales Provisiones, y otras calumnias graves, que refiere el dicho cargo, de que no ha dado descargo, le condenamos al dicho Reverendissimo Obispo por ellas en privacion de Oficio y dignidad que tiene, hasta tanto que Su Santidad otra cosa mandè, y absolvemos y damos por libres a los dichos Religiosos de las dichas calumnias, y declaramos por leales y fieles Vasallos de Su Magestad, y los restituimos en su buena obra y fama, que tenian antes que el dicho Reverendo Obispo les impusiese finiestramente las dichas calumnias.

comme il conste par Actes, Témoignages & Lettres, laquelle détermination nous remettons à la fin, les peines qu'ils méritent.

Quant à la charge 15, où il paroît que ledit Révérend Evêque a souvent dit en public, que les Religieux de la Compagnie de Jesus de ces Provinces faisoient un mauvais usage du secret de la Confession, sur quoi il publia des Actes & autres choses, comme il paroît par ladite Charge; & pour cela nous condamnons ledit Révérend Evêque aux peines du talion suivant qu'il est ordonné par le droit, & pour être indecentes à sa dignité, nous les commuons en privation de son office & dignité, jusqu'à ce que le Siége apostolique y ait autrement pourvu & ordonné, à qui nous déferons la déclaration desdites peines.

Quant à la 16 charge de ces Actes, nous en remettons la détermination à la fin.

Quant aux Charges 17 & 23, où il paroît que ledit Révérend Evêque a publié que les Religieux de la Compagnie de Jesus falsifioient les Provisions du Roi, & autres calomnies graves que ladite Charge rapporte, de quoi il n'a pas donné de décharge, condamnons ledit Révérend Evêque pour icelles en la privation de son office & dignité, jusqu'à ce que sa Sainteté ait autrement ordonné, & nous absolvons & reconnoissons innocens lesdits Religieux desdites calomnies, nous les déclarons pour loïaux & fideles Vassaux de sa Majesté, & nous les remettons en la bonne renommée qu'ils avoient avant que ledit Evêque les eut accusés malicieusement desdites calomnies.

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

En quanto a los cargos 18, 19, 20 y 21, la determinacion de ellos remitimos al final.

En quanto al cargo 22, en que parece, que el dicho Reverendo Obiſpo quitò dos balſas, que venian à eſta Ciudad, para llevar lo neceſario para las Miſiones, les quitò lo que trabian, y llevò los Indios, que las vogavan, a la Ciudad de las Corrientes, donde propuſo por eſcritos, y Libelos, que les havia de dar por Eſclavos, por ſer de las Miſiones de la Compañia de Jeſus, y por ello le condenamos, y declaramos por incurſo en la Bula de nueſtro muy Santo Padre que tiene pena de eſcomunion, reſervada la abſolucion a la Santa Sede Apoſtolica, en la qual declaramos, y mandamos ſea evitado.

les Fideles

En quanto à los cargos 23, 24 y 25, ſe remite ſu proveimiento al fin, y aſſi meſmo con el cargo 26.

En quanto al cargo 27 en que parece, que el dicho Reverendo Obiſpo entrò en la Igleſia de la Compañia de Jeſus, y diciendo que queria deſenterrar un cuerpo de una difunta, que ſe havia enterrado en ella, y otras coſas deducidas en dicho cargo, declaramoſle por incurſo en la excommunion del Canon, y por ello ſer evitado de los Fieles.

En quanto à los cargos 28 y 29, en que parece, que el dicho Reverendo Obiſpo mandò quitar, y quito las Doctrinas de las Reducciones de los Itatines à los Religioſos de la Compañia de Jeſus, que eſtavan ocupados en la educacion, y enſeñanza de aquella nueva Chriſtiandad, echandolos el rio a baxo, depojandolos de ſus ornamentos, y de-

Quant aux Charges 18, 19, 20 & 21, nous en remettons la détermination à la fin.

Quant à la Charge 22, où il paroît que ledit Révérend Evêque s'empara de deux Balſes ou Bateaux, qui venoient à cette Ville pour porter ce qui eſt néceſſaire pour les Miſſions, ſaiſit ce qu'ils portoient, & emmena les Indiens qui les conduiſoient à la Ville de las Corrientès, où il declara par des Ecrits & des Libelles qu'il les donneroit pour Eſclaves, parcequ'ils étoient des Miſſions de la Compagnie de Jeſus, & pour cela nous le condamnons & déclarons avoir encouru les poines de la Bulle de N. S. Pere, qui porte peine d'excommunication, & l'abſolution reſervée au St Siege apoſtolique; c'eſt pourquoi nous déclarons & ordonnons à tous qu'il eſt dans le cas d'être évité.

Quant aux Charges 23, 24 & 25, la déciſion ſe remet à la fin, ainſi que de l'Article 26.

Quant à la Charge 27, où il paroît que ledit Evêque entra dans l'Egliſe de la Compagnie de Jeſus, en diſant qu'il vouloit exhumer le corps d'une défunte, qui y avoit été enterrée, & autres choſes déduites dans ladite Charge, nous le déclarons avoir encouru l'excommunication du Canon, & qu'il doit être évité par les Fideles.

Quant aux Charges 28 & 29, où il paroît que ledit Révérend Evêque ordonna d'ôter, & ôta les Doctrines des Réductions des Itatines aux Religieux de la Compagnie de Jeſus, qui étoient occupés à l'éducation & inſtruction de cette nouvelle Chrétienté, les abandonnant au courant de la Riviere, les dépouillant de leurs ornemens & autres choſes

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

mas cosas de su uso, declaramos al dicho Reverendo Obispo por incurso en la excommunion de la Cena, reservando en la pena y castigo, que merecen los demas, que se hallaron en la expulsion de dichos Religiosos; y mandamos que sean restituidos en la posesion de dichas Doctrinas, y en los bienes que les quitaron, sin que en ello aya dilacion, ni contradiccion.

En quanto a la culpa y resulta contra el dicho Obispo en los cargos 30 y 31 de la dicha causa, por haver mandado echar, expeler, y expulsar al P. Rector y demas Religiosos de su Colegio, embistiendo con ellos, que estavan haziendo oracion en la Capella de nuestra Señora de la Congrecacion, y los arrastraron poniendoles las manos sacrilegamente, dandoles golpes, empellones, y de porrazos, sacandolos arrastrando de la dicha Capilla, hasta hecharlos a la Calle, y llevarlos a la playa al registero del sol, previniendo para esto gente armada con bocas de fuego, alfanjes, y rodelas, y haziendoles otras muchas injurias, y afrentas; declaramos al dicho Reverendo Obispo y a los que cooperaron a el, por incursos en la excommunion, y demas penas del Derecho, *Cap. si quis suadente*, reservando en nos el castigo, que merecen, y mandamos a todos los Fieles, q. los eviten, como miembros apartados de la Iglesia.

En quanto a los cargos 32, 33 y 34 y la culpa, que por ellos resulta contra el dicho Reverendo Obispo, por haver mandado robar el dicho Colegio, y dos Carretas, donde ivan muchos ornamentos y cosas de la Iglesia y Culto divino, que havia en dicho Colegio, casa, Iglesia,

à leur usage, nous déclarons ledit Révérend Evêque avoir encouru l'excommunication de la Cene, reservant la peine & châtiment que méritent les autres qui se trouverent dans l'expulsion desdits Religieux, & ordonnons qu'ils soient restitués en la possession desdites Doctrines, & dans les biens qu'on leur a otés, sans délai ni contradiction.

Quant à la faute qui résulte contre ledit Révérend Evêque dans les Charges 30 & 31 de ladite cause, pour avoir ordonné de chasser & expulser le P. Recteur, & les autres Religieux de son College, les attaquant dans le tems qu'ils étoient en Oraison dans la Chapelle de la Congregation de Notre-Dame, & les traînant en leur donnant des coups, les poussant avec force, & mettant sur eux des mains sacrilege pour les traîner hors de ladite Chapelle jusques dans la rue, & les faire exposer au courant de la Riviere à l'ardeur du Soleil, s'étant pourvu pour cela des Gens armés d'armes à feu, sabres & boucliers, leur faisant beaucoup d'autres injures & affronts; nous déclarons ledit Révérend Evêque & ses Coopérateurs, avoir encouru l'excommunication, & autres peines de droit, *Cap. si quis suadente*, reservant à nous le châtiment qu'ils méritent; & nous ordonnons à tous les Fideles de les éviter, comme Membres separés de l'Eglise.

Quant aux Charges 32, 33 & 34, & le crime qui par icelles résulte contre ledit Révérend Evêque, pour avoir ordonné de piller ledit College, & deux Charretes qui portoient beaucoup d'ornemens sur-tout de l'Eglise & á l'usage du Culte divin, qui étoient dans ledit

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

y Sacriſtia, de ornamentos, plata labrada, cruces, calices, cuſtodias, vinageras, lamparas, imagenes, retablo grande, haſta el ſacrario, todo dorado, ſin dexar coſa alguna; por lo qual, demas de las cenſuras, en que incuriò dicho Reverendo Obiſpo y ſus complices, le condenamos en privacion de oficio y dignidad Epiſcopal, y que reſtituya luego al dicho Colegio, y a ſus Religioſos todo quanto ſe les tomò, aſſi en la Ciudad, como en las Chacaras, y eſtancias, con lo demas que huvieren tenido, y en la pena del quatro tanto, y que ſea compelido a ello con cenſuras y demas penas Eccleſiaſticas, reſervando en nos, el proveer de remedio, y de caſtigo exemplar de los que aſſi lo aiudaron, y fomentaron en tan ſacrilega accion.

En quanto al cargo 36 y la culpa, que por el reſulta contra el dicho Reverendo Obiſpo, y ſus conſortes, remitimos la pena al final.

En quanto al cargo 37 y la culpa, que por el reſulta contra dicho Obiſpo, por haver mandado degollar a una Imagen del Salvador muy devota, y tratò de cortar la caveza à otra Imagen muy devota de Nueſtra Señora, y otras muchas Imagenes, y quadros pincelados, y poniendolos en lugares immundos entre traſtos, y vaſura de caſas de ſeglares, ſacandolas de los Altares, donde eſtavan veneradas; condenamos al dicho Reverendiſſimo Obiſpo, en que a ſu coſta haga hazer otra Imagen, como la que degollò, y pague el daño, que hizo en las demas, conforme la taſacion de los taſadores nombrados; y en quanto al ultrage y mal tratamiento de las dichas Imagenes, por ſer coſa de maior averiguacion y

College, Maiſon, Egliſe & Sacriſtie, argenterie, croix, calices, cuſtodes, burettes, lampes, images, le grand Autel, juſqu'au tabernacle, tout doré, ſans rien laiſſer; c'eſt pourquoi indépendamment des autres cenſures que ledit Révérend Evêque & ſes Complices ont encourues, le condamnons à la privation d'office & dignité Epiſcopale, à reſtituer audit College & à ſes Religieux, tout ce qui leur a été pris, tant dans la Ville, que dans les Métairies & Fermes, & en outre tout le ſurplus qui leur appartenoit; nous le condamnons encore à la peine du quadruple, à quoi il ſera contraint par cenſures & autres peines Eccléſiaſtiques, nous reſervant de pourvoir au remede & chatiment exemplaire, contre ceux qui ont cooperé dans une action ſi ſacrilege.

Quant à la Charge 36 & au crime qui réſulte d'icelle, contre ledit Révérend Evêque & ſes Conſorts, nous la remettons à la fin.

Quant à la Charge 37 & au crime qui réſulte d'icelle, contre ledit Révérend Evêque, pour avoir ordonné décapiter une Image très dévote du Sauveur, & d'avoir fait couper la tête à une autre Image de Notre-Dame, & à beaucoup d'autres Images & Portraits, les dépoſant dans des lieux immondes & parmi des ordures des Maiſons ſeculieres, les ôtant des Autels où ils étoient en vénération; nous condamnons ledit Révérend Evêque à rapporter une autre Image à ſes dépens pareille à celle dont on a coupé tête la & paier le dommage qu'il a cauſé dans les autres, conformement à l'eſtimation de Experts, & quant à l'outrage fait aux autres Images pour être choſe qui

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

castigo, lo remitimos a nuesto muy Santo Padre y sede Apostolica, para que ordenè lo que fuere conveniente en este caso.

En quanto à la culpa que resulta en el cargo 38, por la division que hize de los bienes del Colegio, repatriendolos entre diversas personas, sin tener jurisdiccion para ello, publicando lo hazia por delitos, que havian cometido los dichos Religiosos, sin hazerles cargo, ni oytles, ni convencerlos en Juycio; condenamos al dicho Reverendo Obispo en privacion y suspension de Oficio, y en las censuras y penas del Santo Concilio Tridentino, y que restituya todos los dichos bienes al Colegio, y satisfazga todos los daños hechos, y no merezca beneficio de absolucion; y mandamos a todos los Fieles no le comuniquen, antes lo eviten como miembro apartado de Nuestra Señora Madre la Iglesia.

En quanto a la culpa, que resulta contra el dicho Reverendo Obispo en los cargos 39 y 40 de la causa, por haver mandado demoler con fuerza increible el dicho Colegio, hazer pedaços todas las puertas y ventanas de la Iglesia, Capilla, y vivienda de dichos Religiosos, Pulpito, y Confesionarios, sin dexar cosa, que no mandasse deshazer, y hechar por el suelo, hasta los Altares, derribando los paredes, mandando pegar fuego assi al Colegio, como a la Iglesia, Capilla de Nuestra Señora, y torre, haziendo gravissimos daños; por lo qual declaramos, que el dicho Reverendo Obispo està incurso en las censuras graves, excommunion del Canon, y en las de la Bula de la Cena, puestas contra los Incendiarios,

grande vérification & chatiment; nous le reservons à notre très Saint Pere, & au Siege apostolique, afin qu'il soit ordonné ce qu'il conviendra dans ce cas.

Quant au crime qui résulte de la charge 38, pour la distribution qu'il a faite des biens du College, en les partageant entre plusieurs Personnes sans avoir aucune Jurisdiction pour cela, publiant qu'il le faisoit pour crimes que lesdits Religieux avoient commis, sans les accuser, ni les entendre, ni les convaincre en Justice. Nous condamnons ledit Révérend Evêque dans la privation & suspension d'office, & aux censures & peines du Saint Concile de Trente, & qu'il restitue tous lesdits biens au College, & repare tous les dommages commis, déclarant qu'il ne mérite pas la grace de l'absolution, & nous ordonnons à tous les Fideles de n'avoir aucune communication avec lui, au contraire de l'éviter comme Membre separé de notre Mere Sainte Eglise.

Quant au crime qui résulte contre ledit Révérend Evêque des charges 39 & 40 de la cause, pour avoir ordonné la démolition dudit College, briser toutes les portes & fenêtres de l'Eglise, de la Chapelle & de la demeure desdits Religieux, de la Chaire & des Confessionaux, sans excepter rien qu'il n'ordonnât défaire & jetter par terre, jusqu'aux Autels, abbattre les murailles, ordonnant qu'on y mit le feu tant au College, qu'à l'Eglise, à la Chapelle de Notre-Dame & à la Tour, faisant de très grands maux; c'est pourquoi nous déclarons que ledit Révérend Evêque a encouru les censures graves, l'excommunication du Canon, & celles de la Bulle de la Cene, contre les Incendiaires;

rios, y condenamos al dicho Reverendo Obiſpo en todos los daños hechos, y obrados en el dicho Colegio, Igleſia, Sacriſtia, Caſa y Capilla, que a ſu coſta ſe haga, y buelva a reedificar, y ſe ponga ſegun, y de la manera que eſtavan antes, que los derribaſſe y quemaſſe; y que no ſea abſuelto de la dichas cenſuras, haſta tanto, que dee la devida ſatisfaccion, conforme a la taſſacion, que hizieren, y huvieren hecho, en que deſde luego le condenamos.

En quanto a las culpas y exceſos, que cometiò por los cargos 41, 42, 43, 44 y 45, cuya pena remitimos al final.

En quanto a la culpa del cargo 46, que parece que el dicho Reverendo Obiſpo ha echo firmar a muchas perſonas, y tomar firmas en blanco, ſin ſaver lo que firmavan, para con ellas calumniar a los dichos Religioſos, e infamarlos levantandoles muchos falſos teſtimonios; por lo qual declaramos que el dicho Reverendo Obiſpo, y los que le dieron ſus firmas para las dichas calumnias, eſtan incurſos en la excomunion del Derecho, puеſta contra los que ateſtiguan falſamente, y contra los falſos calumniadores, y mandamos ſean tenidos y publicados por publicos deſcomulgados haſta tanto que ſatisfagan.

En quanto a la culpa del cargo 47, en que parece, que el dicho Reverendo Obiſpo ha dicho, y publicado por autos, informationes, Cartas, Libelos, que los dichos Religioſos eſtavan deſcomulgados, entredichos, anathematizados por haver procurado ante el Virrei, Real Audiencia, y Governador el remedio de los daños, que temian, y robos que oy ſe ven executados en perſonas, y haziendas, y aunque le mandaron comparecer

diaires, condamnons ledit Révérend Evêque, à tous les dommages cauſés & operés dans ledit College, Egliſe, Sacriſtie, Maiſon & Chapelle, & qu'à ſes dépens le tout ſoit réédifié & mis dans leur premier état avant la démolition & l'incendie, & qu'il ne ſoit point abſous deſdites cenſures juſqu'à ce qu'il ait donné une entiere ſatisfaction, conformément à l'eſtimation qui en ſera faite, à quoi nous le condamnons dès à préſent.

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

Quant aux crimes & excès qu'il a commis ſuivant les charges 41, 42, 43, 44 & 45, nous en remettons la peine à la fin.

Quant au crime de la charge 46, où il paroît que ledit Révérend Evêque a fait ſigner pluſieurs Perſonnes, & fait prendre des ſignatures en blanc, ſans qu'ils ſuſſent ce qu'ils ſignoient, à fin de s'en ſervir pour calomnier leſdits Religieux, en les diffamant par beaucoup de faux témoignages; pour cela nous déclarons que ledit Révérend Evêque & ceux qui lui ont donné leur ſignature pour leſdites calomnies, ont encouru l'excommunication de droit contre les faux Témoins & contre les Calomniateurs; nous ordonnons qu'ils ſoient tenus pour Excommuniés publics juſqu'à ce qu'ils aient ſatisfait.

Quant au crime de la charge 47, où il paroît que ledit Révérend Evêque a dit & publié par Actes, Informations, Lettres, Libelles que leſdits Religieux étoient excommuniés, interdits, anathematiſés, pour avoir ſollicité auprès du Viceroi, de l'Audience Roïale & du Gouverneur le remede des dommages qu'ils craignoient, & qu'on voit aujourd'hui exécutés ſur leurs Perſonnes & ſur leurs biens, & que,

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

varias veces, ha sido rebelde y contumaz, a fin de executar, como ha executado sus intentos, por lo qual declaramos a los dichos Religiosos de la Compañia de Jesus por libres de esta calumnia, y de las censuras y entredichos que el dicho Reverendo Obispo publicò, y puso contra los dichos Religiosos, son nulos, y de ningun valor, como Sentencias y authos de Juez no competente, y que no tiene Jurisdiccion alguna contra los dichos Religiosos; por lo qual le condenamos en todas las costas procesales, y personales, que ha hecho y causado a los dichos Religiosos en acudir tantas veces a la Real Audiencia por el remedio; y que se tassen por persona de ciencia y conciencia.

En quanto al final de los capitulos, y cargos de esta causa, que remitimos, considerada la culpa que por ellos resulta contra el dicho Reverendo Obispo, y consta por ellos, le condenamos en 2. D. p. de plata acuñada, aplicados segun disposicion, y Cedulas reales, y Provisiones de Su Magestad; demas de las censuras y penas de excomunion, en que està incurso, de que no puede, ni ha de ser absuelto hasta tanto, que dè la satisfaccion devida al honor, y buena fama de los dichos Religiosos, y satisfaga a todas las condenaciones, que le estan fechas en cada cargo, como estan declarados en los Capitulos de esta nuestra Sentencia, declarando como declaramos a los Religiosos de la Compañia de Jesus, y Misioneros, por libres de las calumnias y objetos, que les impuso por sus escritos, y de palabra, pretendiendo macular su buen proceder, vida Religiosa, y buena Doctrina; y por quanto en el cargo 35, y en

quoiqu'il ait été cité plusieurs fois il a été rebelle & opiniâtre, afin d'exécuter comme il l'a fait ses intentions; pourquoi nous déclarons lesdits Religieux de la Compagnie de Jesus pour libres de cette calomnie & des censures & interdits, que ledit Révérend Evêque a publiés contre cesdits Religieux, comme étant nul & de nulle valeur, comme des Sentences & Actes de Juge incompétent, n'aïant aucune Jurisdiction sur lesdits Religieux; c'est pourquoi nous le condamnons en tous les dépens des Procès, qu'il a occasionnés auxdits Religieux pour avoir eu recours si souvent à l'Audience Roïale pour le remede, & que le tout soit taxé par Personnes capables & de conscience.

Quant à la fin des Chapitres, & charges de cette cause, que nous remettons, considerant le crime que par icelles il résulte contre ledit Révérend Evêque, le condamnons en 2000 Piastres marquées au coin, applicables suivant la disposition & Brevet du Roi & Provisions de Sa Majesté, indépendamment des censures & peine d'excommunication qu'il a encourues, dequoi il ne peut & ne doit être relevé jusqu'à ce qu'il ait donné la satisfaction due à l'honneur & bonne renommée desdits Religieux, & qu'il ait satisfait à toutes les condamnations portées dans chaque Article, comme elles sont déclarées dans les Chapitres de notre présente Sentence; déclarant comme nous déclarons lesdits Religieux de la Compagnie de Jesus & Missionnaires, exempts des calomnies qu'il leur a imputées par ses écrits & de vive voix prétendant mettre une tache sur leur bonne conduite, vie reli-

el informe, y libelo ultimo que el dicho Reverendo Obiſpo ha hecho, y en otros pareceres ay algunas proposiciones dignas de reparo, y en los meritos de esta causa aymuchos delitos, que contienen y merecen pena capital, remitimos a Su Santitad la determinacion de esta pena, y averiguacion de la dichas proposiciones, para lo qual mandamos, que por apendiz de esta causa se pongan los pareceres, que se han hecho, en que estan dichas proposiciones. Mas le condenamos en todas las costas de esta causa, cuya tasacion en nos reservamos, y por esta nuestra Sentencia definitiva assi lo pronunciamos, y mandamos Fray Pedro Nolasco, Provincial Juez-Conservador Apostolico.

Dada y pronunciada fue esta Sentencia definitiva por nuestro M. R. P. Presentado en Santa Theologia Fr. Pedro Nolasco de la Orden Real de Nuestra Señora de la Merced Redempcion de Captivos, Provincial de las Provincias del Tucuman, Paraguay, Rio de la Plata, y Estados del Brasil, Juez-Conservador Apostolico, nombrado por la sagrada Religion de la Compañia de Jesus, en virtud de las Bulas Apostolicas, y declamatoria de la Real Audiencia de la Plata, y en ella firmò su nombre en esta Ciudad de la Asumpcion en 19 dias del mes de Otubre de 1649 años, siendo testigos el General Lorenzo de Cortega y Villejo; Capitan Alonso de Rojas Aranda. Dom Fernando de Avalos y Mendoza, y Geronimo de Aldana; ante mi Fr. Felipe Gonzalez, Notario Apostolico.

gieuse & saine Doctrine; & parceque dans la charge 35, & dans la derniere information & Libelle que ledit Révérend Evêque a fait, & dans d'autres Actes il y a quelques propositions dignes d'attention, & que dans toute cette cause, il y a beaucoup de délits qui & méritent peine capital; nous en remettons à Sa Sainteté la détermination & la vérification; pourquoi nous ordonnons que dans le supplément de cette cause on marque les opinions diverses, & où sont lesdites propositions. De plus nous le condamnons en tous les dépens de cette cause, dont nous nous réservons la taxe & par cette Sentence definitive nous l'avons ainsi prononcé & ordonné. F. P. Nolasco, Provincial Juge - Conservateur Apostolique.

Cette Sentence définitive, fut rendue & prononcée par notre très Révérend Pere Présenté dans la Ste Théologie D. Pedre Nolasco, de l'Ordre roïal de N. D. de la Mercy, de la Rédemption des Captifs, Provincial des Provinces de Tucuman, Paraguay, Rio de la Plata & Etats du Bresil, Juge-Conservateur Apostolique, nommé par la sacrée Religion de la Compagnie de Jesus, en vertu des Bulles apostoliques, & icelle fut publiée à l'Audience roïale de la Plata, & ladite Sentence fut signée par ledit Révérend Pere Nolasco, ci-dessus nommé, en cette Ville de l'Assomption, le 19 du mois d'Octobre 1649, étant témoins le Général Laurent de Cortega & Villejo, le Capitaine Alfonse de Rojas Aranda, D. Ferdinand d'Avalos & Mendoza, & Jerôme de Aldana, pardevant moi, F. Philippe Gonzales, Notaire Apostolique.

1649.
Sentence du Juge - Conservateur.

SENTENCE

DE DOM ANDRE DE LEON GARAVITO, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Gouverneur & Viſiteur du Paraguay ; contre ceux qui ont eu pàrt à l'expulſion violente des Jéſuites de leur Collége de l'Aſſomption (1).

1651. SENTENCE DE D. ANDRE DE LEON GARAVITO.

EN la cauſa, que de oficio de la real Juſticia ſe ha ſeguido contra el Teniente Diego de Yegros, Melchor Caſco de Mendoza, Juan de Vallejo Villaſanti, Alcaldes ordinarios del año ſeiſcientos y quarenta y ocho, y los Regidores, que fueron el dicho año; y contra Juan de Vallejo Villaſanti el Viejo, y Chriſtoval Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinarios de el año de 1649, y los Regidores que fueron el dicho año, por los cabildos, inſtrucciones, poderes, y informaciones, que en diferentes tiempos de eſtos años hizieron para que fueſſen expelidos los Religioſos dela Compañia de Jeſus de ſu Colegio y haziendas, que tienen en eſta Ciudad, y fobrelo demas deducido en eſta cauſa, viſto, &c.

Fallo que debo declarar, y declaro por nulas, injuſtas, ilicitas todas las Juntas, que con nombre de cabildos ſe hizieron los años de quarenta y ocho, y de quarenta y nueve, los poderes, inſtrumentos, informes, y los demas acuerdos hechos en ſu virtud, por falta de autoridad legitima, por no tenerla los pueblos, Ciudades, ni ayuntamientos, que la repreſentaſſen, para deſpedir, ni menos para expelar, ninguna de las Religiones

DANS la cauſe qui a été mue en la Juſtice roïale contre le Lieutenant Diego de Yegros, Melchior Caſco de Mendoze, Jean de Vallejo Villaſanti, Alcaldes ordinaires de l'année 1648; & contre les Régidors de la même année; contre Jean de Vallejo Villaſanti le vieux, & Chriſtophe Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinaires de l'année 1649; & les Regidors de la même année, au ſujet des aſſemblées capitulaires, des inſtructions, procurations, pleins pouvoirs dreſſés en divers tems pendant le cours de ces deux années, pour chaſſer les Peres de la Compagnie de Jeſus de leur Collége, pour confiſquer les biens, qu'ils poſſedoient dans cette Ville, & ſur d'autres faits énoncés au procès, vû, &c.

Je dis que je dois déclarer, & je déclare nulles & illicites toutes les Juntes, qui ſous le nom d'aſſemblées capitulaires ſe ſont tenues pendant les années 1648 & 49; auſſi bien que tout ce qui s'y eſt fait & ſtatué, par le défaut d'autorité légitime, que n'ont point les Villes, Bourgades & Corps de Ville, pour exiler, beaucoup moins pour chaſſer aucun des Ordres Mendians, qui ont été reçûs

(1) Imprimé dans l'Ouvrage du Docteur Xarque, page 233.

mendicantes, que con licencia de Su Majestad se han recebido en ellos; y siendo, como es, cosa reservada y de sus regalices, (consultada entonces con la sede Apostolica) aun se debiera sobreseer en la execucion, manifiesta la injusticia de las Causas y motivos, por bien que en ellas se pretendieron buscar colores de bien publico, y cumplimiento de el real Patronato, admitiendo un exortatorio de el Señor Obispo N. en grave descredito de los Religiosos de la Compañia de Jesus, en la falta de razon, verdad y fundamento, convencido todo por los instrumentos, que se han reconocido, y puesto en los Autos, dando se à pensar y creerlo que ciagamente les persuadiò su discontentamiento, ò aversion, ò lo que fue mas cierto, entrando en todo con arrojamiento en contemplacion de passion agena de razon, motivando el Señor Obispo el auto de la expulsion conque la executava, por diferentes acuerdos de los cabildos de esta Ciudad.

En cuya consequencia declaro aver traspassado los dichos Teniente, Alcaldes y Regidores, todas las Leyes de la naturaleza, que enseñan la obligacion, que se debe à los Padres Espirituales contraida de el nacimiento. Y fuera mas que razonable declarar los por Enemigos de la Patria, y que sus nombres se borraran con perpetuo olvido, como los que tan de proposito trataron de su ruina, con expelar los dichos Religiosos, desterrando de una vez la virtud y modestia y Religion, y finalmente el freno, que ha tenido à raya la licencia y soltura en el estrago de costumbres con su predicacion y exemplo, siendo el mayor

avec la permission du Roi; ces causes étant réservées à Sa Majesté, & devant être concertées avec le Saint Siége Apostolique, on n'a point dû proceder à l'exécution, & la précipitation avec laquelle on y a procédé, manifeste l'injustice des motifs qu'on a eus, & qu'on a voulu couvrir du voile du bien public & de l'observation du Patronage roïal, en s'autorisant d'un Acte exhortatoire du Seigneur Evêque N. Acte déshonorant pour les susdits Religieux de la Compagnie de Jesus, sans raison, sans vérité & sans aucun fondement, ce qui est prouvé par les pieces, qui ont été représentées & ajoûtées au Procès. Car elles font voir que cet Acte, non plus que tous les autres, ne tendoient qu'à persuader au Public tout ce que le mécontentement, l'aversion, l'emportement d'une aveugle passion avoient imaginé, ledit Seigneur Evêque motivant l'Edit de ladite expulsion de plusieurs délibérations des assemblées capitulaires de cette Ville.

En conséquence de quoi je déclare que les susdits Lieutenant, Alcaldes & Régidors ont violé toutes les Loix naturelles, qui nous apprennent les obligations que nous avons contractées en naissant envers nos Peres spirituels. Il seroit même plus que raisonnables de les déclarer Ennemis de la Patrie, & dignes que leurs noms soient effacés de la mémoire des Hommes, puisqu'ils ont travaillé à sa ruine, & qu'en même tems qu'ils en chassoient ces Religieux, ils en bannissoient d'un seul coup la vertu, la modestie & la Religion, rompoient le frein qui y arrêtoit la licence, & le débor-

1651.

I. SENTENCE DE D. ANDRE' DE LEON GARAVITO.

1651.

SENTENCE DE D. ANDRE' DE LEON GARAVITO

reparo ponerſe de parte de la inobediencia à las reales proviſiones de el Govierno y Audiencia de la Plata para no comparecer en ella el dicho Señor Obiſpo con impedir ſu execucion, y aver incaminado la Eleccion de Governador por muerte de Dom Diego Eſcobar Oſſorio en ſu perſona ; tan lexos de averſe podido penſar quanto, y mas aviendola llevado haſta el cabo, pidiendo aprobacion, y que ſe diſſimule con la dicha expulſion por ultima prueva de ſu mayor deſconcierto.

dement des mœurs par leurs exemples & leurs ferventes prédications ; & ce qui eſt encore plus à conſiderer, eſt qu'ils ſe ſont rangés du parti de la déſobéiſſance aux ordres du Gouvernement & de l'Audience de la Plata pour s'oppoſer aux decret d'ajournement perſonnel que l'Audience roïale avoit fait ſignifier à l'Evêque, & pour l'élire Gouverneur après la mort de D. Diego Eſcobar Oſorio : & quoiqu'on n'eût pu jamais penſer qu'ils en vinſſent juſques-là, ils ont encore été plus loin, puiſqu'ils ont oſé demander à l'Audience roïale, qu'elle approuvât ce qui s'étoit fait, & qu'elle fermât les yeux ſur l'expulſion des PP. de la Compagnie, mettant ainſi le comble à l'extravagance de leur conduite.

Pero deſeando que el caſtigo los reduzga al camino de la virtud, proporcionandolo por aora ſegun el eſtado preſente, mando que todos los dichos cabildos, poderes, inſtrucciones e informes ſe quiten de los libros, y en mi preſencia, con intervencion de los dos Alcaldes è Regidor de primer voto ſe rompan y echen al fuego, poniendo un tanto de eſta Sentencia y fee de el preſente Eſcrivano de averſer hecho la diligencia en ſu lugar, por que ſirva de padron perpetuo de ſus deſvanecidos acuerdos, y ſatifaccion ajuſtada en loque ſe ha podido, por la injuria, en que pretendieron notar à los dichos Religioſos, ſu Colegio y Reduccionnes, y el dicho exortatorio ſe recoja para, llevarle al archivo de el real Acuerdo.

Deſirant néanmoins que le châtiment ſerve à ramener les coupables au chemin de la vertu, & aïant égard à l'état préſent, où ſe trouve la Province, j'ordonne que tous les ſuſdits Actes capitulaires, pleins pouvoirs, inſtructions & informarions, ſoient tirés des livres où ils ſont inſcrits, & qu'en ma préſence, avec l'aſſiſtance des deux Alcaldes & du premier Régidor, ils ſoient lacérés & jettés au feu, & qu'il ſoit fait une copie de cette Sentence, ſignée par le préſent Notaire ; que toutes ces diligences ont été faites, & pour ſervir à perpétuité à faire connoître que toutes ces entrepriſes téméraires ont été miſes en oubli ; comme auſſi qu'autant qu'il a été poſſible on a fait ſatisfaction aux ſuſdits Religieux, à leur Collége, & à leurs Réductions ; Enfin qu'on retire l'exhortation du Seigneur Evêque pour être envoïée à l'archive du Conſeil roïal.

Demas de loqual condeno à los dichos Diego de Yegros, Teniente, Melchor Caſco de Mendoſa, y Juan de Vallejo, Alcaldes que fueron el

De plus, je condamne les ſuſdits Diego de Yegros, Lieutenant, Melchior Caſco de Mendoze, & Jean de Vallejo Villaſanti le jeu-

año de quarenta y ocho, y à Juan de Vallejo de Villaſanti el Viejo, y à Chriſtoval Ramirez Fuenleal del de quarenta y nueve, en privacion perpetua de oficio de juſticia y otros publicos, y en trecientos peſos de plata acuñada à cada uno. Mas condeno à los dichos Juan de Vallejo Villaſanti el moço, y Chriſtoval Ramirez, por la culpa que en particular reſultò en no haver impedido la expulſion, y daños, que recibieron los dichos Religioſos, en cien peſos de Plata acuñada à cada uno; y à Don Luis Ceſpedez Geria, Joſeph Encinas, Andres Benitez, Garcia Banegas de Guzman, Pedro Antonio de Aquino, Melchor de Pucheta, Regidores de el dicho año de quarenta y ocho; y à Diego Hernandez, Diego Gimenez, Juan Riquelme, Franciſco de Aquino, Thomas de Ayala, Juan de Caceres, Garcia de Paderez, que lo fueron el año de quarenta y nueve, en quatro años de ſuſpenſion de todos oficios publicos, &c.

ne, Alcaldes de l'année 1648, Jean de Vallejo Villaſanti, le vieux, & Chriſtophe Ramirez Fuenleal, qui l'ont été en 1649, à une privation perpetuelle de toute charge de juſtice, & d'autres emplois publics, & chacun d'eux à une amende de trois cens écus d'argent monnoïé. Je condamne, de plus, Jean de Vallejo Villaſanti, le jeune, & Chriſtophe Ramirez, pour ne s'être pas oppoſés à l'expulſion des Peres de la Compagnie, & aux pertes qu'ils ont ſouffertes à cette occaſion, chacun à cent écus d'argent monnoïé. Je condamne auſſi Dom Louis de Ceſpedez Geria, Joſeph Encinas, André Benitez, Garcia Vanegas de Guzman, Pierre-Antoine de Aquino, Melchior de Pucheta, Regidors de la ſuſdite année 1648, Diego Hernandez, Diego Gimenez, Jean Riquelmé, François de Aquino, Thomas de Ayala, Jean de Caçerez, Garcia de Paderez, Régidors de l'année 1649, à quatre années de ſuſpenſe de tout office public, &c.

1649.

I. SENTENCE DE D. ANDRE' DE LEON GARAVITO.

RETRACTATION SATISFACTOIRE

DU CAPITAINE

DOM GABRIEL DE CUELLAR Y MOSQUERA,

au ſujet des calomnies qu'il avoit publiées contre les Peres de la Compagnie de Jeſus (1).

1651. RETRACTATION SATISFACTOIRE.

SEPAN todos los que eſta declaracion vieren, que yo el Capitan Don Gabriel de Cuellar y Moſqueta, vezino, y Teſorero de la Santa Cruzada de la Ciudad de l'Aſſompcion, Cabeça de las Provincias, y Governacion del Paraguay, y Rio de la Plata, hago de la verdad, y deſcargo de mi conciencia, y ſatisfacion de la Sagrada Religion de la Compañia de Jeſus, y muy Religioſos, y Reverendos Padres de la dicha Sacrada Religion, que han aſſiſtido, y eſtado, y eſtan en dicha Provincia del Paraguay, digo: Que yo los he tratado, y conocido toda mi vida en Eſpaña, y en dicha Provincia, y confeſſadome con ellos, por los conocer por hombres de ſanta doctrina, y ſanto zelo de las almas, y virtuoſos, y exemplares. Y aunque en el Paraguay conoci algunos por Eſtrangeros, los otros eran Eſpañoles, y hijos de la tierra, y unos, y otros dedicados en ſervicio de Dios y de Su Mageſtad, doctrinando, y convirtiendo muchas gentes, è Indios, para aumentar la Fé, y la Monarquia de Su Mageſtad, con mucho zelo, y fidelidad. Y aſſimiſmo digo en particular, y general, de todos eſtos ſiervos de Dios, que con ſu recogimiento, recato, y modeſtia, enfrenan, y edifican todos los vezinos, y moradores de aquella Provincia, pacificando à todos en ſus diſſenſiones, y pleytos, atajando los eſcandalos, y pecados publicos, viſitando los enfermos, y acudiendo à lo temporal, y eſpiritual con mucha caridad: y ſon amigos, y favorecedores de buenos hombres, que acuden al bien de ſus almas, y familia, como en particular el Maeſtre de Campo Sebaſtian de Leon, ſus parientes, y amigos: y todo lo contrario de eſto, es calumnia, è invencion de hombres apaſſionados. Y digo, que yo experimentè la ira, y riguroſa paſſion del Señor Opisbo Don Fray Bernardino de Cardenas, deſconmulgandome, y multandome, con mucho daño, è inquietud mia. Y lo miſmo vi padecer por ſu mano a otros vezinos poderoſos, con que concebi grandiſſimo temor de ſus rigores; y aſſi ocupandome con graves penas, y otros modos, para el oficio de Secretario, y ſiendo Procurador General contra los Padres de la Compañia de Jeſus, me amilanè, y obrè todo quanto el quiſo que yo dixeſſe, y eſcrivieſſe, y procuraſſe que otras perſonas eſcrivieſſen, dixeſſen, y firmaſſen, contra los dichos Patres, y a ojos cerrados en la

(1) Imprimé dans l'Ouvrage du Docteur Xarque, page 233.

Ciudad

Ciudad de la Aſſumpcion, ſin examinar yo, ſi era verdad, ò mentira; ſiendo aſſi, que hallo en mi conciencia, que todo nacia de ſu ciega paſſion, calumniando à los dichos Padres de coſas que no ay en ellos. Porque quanto ſe dixo, y eſcriviò acerca de la poca fidelidad de los dichos Padres contra Su Mageſtad; que le uſurpavan oro, y lo embiavan à Reynos eſtraños; que pretendian quitar aquella Provincia al Rey nueſtro Señor, y que eran ſciſmaticos, y Hereges, è inquietadores, y eſcandaloſos, perjudiciales à la Republica, todo es falſo, y falſiſſimo, y quiſiera tener una voz de trompeta para publicarlo à todo el mundo, y deshazer las calumnias de los dichos papeles, que por mi han paſſado, y negociado firmas que hize firmar en la Ciudad de la Aſſumpcion. Y coſa de treinta y cinco firmas, que firmaron unos vezinos por otros, y la firma de mi hijo Don Joſeph de Cuellar y Moſquera, que tenia ſiete años, la firmè yo por el, y todo lo hize, y lo demas que ſe me imputa, por mandado del dicho Señor Obiſpo, que me lo mandò como Governador, y Capitan General de la dicha Provincia del Paraguay, en nombre de Su Mageſtad, con pena de la vida, y de traydor. Y aſſi el dicho Señor Obiſpo tiene la culpa de todo, y yo no, porque le obedeci como vaſſallo leal que ſoy del Rey nueſtro Señor: y aora digo, que tomara aver perdido la vida, y hazienda, por no aver hecho lo referido, por conocer que es contra Dios, y contra ſu Sagrada Religion. Y aſſi lo juro à Dios, y à la Cruz, y pido humilmente perdon al muy Reverendo Padre Provincial, y todos los demas Reverendos Padres Religioſos de la Compañia de Jeſus, y a todos los demas, que he dado eſcandalo con ello.

1651.

RETRACTATION SATISFACTOIRE.

Y por deſcargo de mi conciencia, pido ſe ſaquen muchos traſlados de eſta mi declaracion, y ſe embien à todas las partes, y Tribunales, que al derecho de la Compañia le conviniere. Y por darle toda firmeza, y autoridad, lo firmè ante el Eſcrivano, y teſtigos infraeſcritos, ſiendolo Thomas de Mena, y Valentin Eſcobar Bezerra, y Antonio Amorin, Clerigos de menores Ordenes. En Cordoba à ocho dias del mes de Noviembre de mil y ſeiſcientos y cincuenta y un años. Y eſta declaracion toda ella es de mi mano, y letra, y lo firmè de mi nombre

Don GABRIEL DE CUELLAR Y MOSQUERA.

SENTENCE

DE D. GABRIEL DE PERALTA, Juge-Conſervateur de la Compagnie de Jeſus, contre les Officiers de guerre, Alcaldes, & Régidors, qui ont ſuivi le parti, & obéi aux ordres de l'Evêque du Paraguay, pour chaſſer les Religieux de ladite Compagnie de leur Collége de l'Aſſomption.

Sur une Copie imprimée & légaliſée.

1652. SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

NOS el Licenciado Don Gabriel de Peralta, Dean de la ſanta Igleſia Cathédral de la Ciudad de l'Aſſumpcion, Proviſor, y Vicario general deſte Obiſpado del Paraguay, otroſi juez Apoſtolico Delegado de ſu Santidad, Conſervador nombrado por la Sagrada Religion de la Compañia de Jeſus, en virtud de privilegios, y Bulas Apoſtolicas, concedidas à ella. En la cauſa de la dicha conſervaturia, que ante nos ſe ha ſeguido, à pedimiento de los Reverendos Padres Juan Antonio Manqueano, y Juan de Rojas, Procuradores de la Compañia de Jeſus, Colegio, y demas Religioſos, que eſtan ocupados en la predicacion del ſanto Evangelio, y converſion de los Indios naturales de las Provincias del Parana, Uruguay, è Itatines; contra los Capitulares deſta dicha Ciudad, del año paſſado de mil y ſeiſcientos y quarenta y ocho (conviene à ſaber) el General Diego de Yegros, Teniente general que fue del Governador Don Diego de Eſcobar Oſſorio, Melchor Caſco de Mendoça, Alferez Juan de Vallejo Villaſanti, Alcaldes ordinarios de el dicho año, Don Luis de Ceſpedes Xeria, Al-

NOUS le Licencié Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la ſainte Egliſe Cathédrale de la Ville de l'Aſſomption, Proviſeur & Vicaire général de cet Evêché du Paraguay, Juge Apoſtolique délégué du Saint Siége, nommé Conſervateur par la Compagnie de Jeſus, en vertu des Priviléges & des Bulles Apoſtoliques, qui lui ont été accordés : dans la cauſe qui a été mue pardevant nous en qualité de Conſervateur, à la requête des RR. PP. Jean-Antoine Manqueano & Jean de Rojas, Procureurs de la Compagnie de Jeſus, de leur Collége, & des autres Religieux qui ſont occupés de la prédication du ſaint Evangile & de la converſion des Indiens dans les Provinces du Parana, de l'Uruguay & des Itatines, contre ceux qui compoſoient le corps des Magiſtrats de ladite Ville en l'année 1648 : à ſavoir le Général Diego de Yegros, ci-devant Lieutenant général du Gouverneur Dom Diego de Eſcobar Oſorio; Melchior Caſco de Mendoze, l'Alferez Jean de Vallejo Villaſanti, Alcaldes ordinaires de

ferez Real, Sergento Mayor Joſeph de Encinas, Capitanes Melchor de Pucheta, Andres Benites, Manuel de Villalobos, Garzia Vanegas de Guzman, y Pedro Antonio de Aquino, Regidores añales. Y contra los Capitulares del año ſiguiente de mil y ſeiſcientos y quarenta y nueve (conviene à ſaber) el dicho Alferez Juan de Vallejo Villaſanti, Teniente que fue del Reverendiſſimo Señor Obiſpo Don Fray Bernardino de Cardenas, el Maeſtro de Campo Juan de Vallejo Villaſanti, ſu padre, Capitan Chriſtoval Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinarios, Capitan Diego Hernandez, Alferez Real Franciſco de Aquino y Almaras, Juan de Caceres, Diego Ximenez de Vargas, Juan Riquel, Tomas de Ayala, y Garzia de Paredes, Regidores añales del dicho año; ſobre los Decretos que hizieron en ſus Cabildos, y Ayuntamientos, en que mandaron expulſar al Reverendo Padre Rector, y demas Religioſos de la dicha Compañia de Jeſus, aſſi deſta Ciudad, como de todas eſtas Provincias del Paraguay: y que ſino quiſieſſen ſalir de ellas por bien, fueſſen echados à fuerça de armas, motivando los dichos decretos con graviſſimas injurias, calumnias falſas, y teſtimonios agenos de verdad, imputando ſinieſtramente à los dichos Religioſos delitos graves, afirmando tenian y labravan con ocultacion de Su Mageſtad, ricas minas de oro, plata, perlas, y piedras precioſas en dichas Provincias del Parana, Uruguay, è Itatines, y que era un nuevo mundo, mas rico que Potoſi; y que uſurpavan los quintos, y derechos à Su Mageſtad, y gran ſuma de peſos de las caxas Reales, è impedian las viſitas de dichas Provincias à los Señores Obiſpos, y Governadores; y

la ſuſdite année: l'Alferez roïal Dom Louis de Ceſpedez Xeria, le Sergent Major Joſeph de Encinas; les Capitaines Melchior de Pucheta, André Benitès, Manuel de Villalobos, Garcia Vanegas de Guzman, & Pierre-Antoine de Aquino, Régidors annuels; & contre les Magiſtrats de l'année ſuivante 1649, à ſçavoir le ſuſdit Alferez, Jean de Vallejo Villaſanti, qui a été Lieutenant general du Révérendiſſime Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas; le Meſtre de Camp Jean de Vallejo Villaſanti ſon Pere, le Capitaine Chriſtophe Ramirez Fuenleal, Alcaldes ordinaires, le Capitaine Diego Hernandez, l'Alferez roïal François de Aquino & Almaras, Jean de Cacerez, Diego Ximenez de Vargas, Jean Riquel, Thomas de Ayala, & Garcia de Paderez, Regidors annuels de la même année, au ſujet des Décrets, qu'ils ont faits dans leurs Aſſemblées capitulaires, par leſquels ils ordonnerent que le Révérend Pere Recteur & les autres Religieux de la Compagnie de Jeſus fuſſent chaſſés non-ſeulement de cette Ville, mais encore de toute la Province, & que s'ils refuſoient d'en ſortir, on emploïât la force des armes pour les y contraindre, & cela ſans alléguer d'autres motifs que des injures atroces, des calomnies, en matiere très grave, & de faux témoignages, imputant méchamment à ces Peres les plus grands crimes, aſſûrant qu'ils avoient dans les ſuſdites Provinces du Parana, de l'Uruguay & des Itatines, & qu'ils faiſoient valoir à l'inſu de Sa Majeſté, des Mines d'or & d'argent, des perles & des pierres

1652.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

1649.

SENTENCE DU JUGE - CONSERVATEUR.

communicacion de dichos Indios, con los Eſpañoles, para que no ſe ſupieſſe de dichas minas, armando à los Indios con diverſas armas de fuego para defenderlas, fingiendo eran contra los Mamalucos del Braſil, que los venian à cautivar; y que eſtorvavan los dichos Religioſos, que los dichos Indios pagaſſen diezmos, y tomaſſen Bulas de la Santa Cruzada, tributar à Su Mageſtad, y ſervir à los Eſpañoles, por aprovecharſe ellos de ſu trabajo, poniendo doto en la fidelidad con que dichos Religioſos ſirven à Su Mageſtad en eſtas Provincias, y publican el ſanto Evangelio, notandolos de que dezian, y enſeñavan heregias en la Dotrina, Oraciones, y Cateciſmo de la lengua de los dichos Indios; y que eran, y avian ſido cauſa de diverſos daños, è inquietudes en eſtas Provincias, con otras calumnias que han eſcrito en informes, poderes, inſtrucciones, cartas, y otros inſtrumentos, que han remitido al Rey nueſtro Señor, Virrey, y Real Audiencia de la Plata (que tambien han ſalido publicamente en diverſos libelos, y eſcritos, ſin autor, ni firma, de que eſtan convencidos) cooperando con el dicho Reverendiſſimo Señor Obiſpo Don Fray Bernardino de Cardenas, principal autor de dichos agravios, y expulſion de dichos Religioſos; la qual los dichos Capitulares mandaron executar, y executaron con inhumanidad, y ſacrilegio, invadiendo el dicho Colegio con gente armada, governada por el dicho Teniente Juan de Vallejo Villaſanti, y otros miniſtros de guerra, rompiendo las puertas del dicho Colegio con una viga, entrando en el con armas y tumulto, y hallando al dicho Reverendo Padre Rector, y demas Religioſos, de rodillas,

précieuſes, de ſorte que ces Provinces étoient pour eux un nouveau Monde, plus riche que le Potoſi; qu'ils y fraudoient les droits du Roi, retenoient le Quint, qui lui appartient, & faiſoient tort à la caiſſe roïale de très grandes ſommes; qu'ils empêchoient que les Seigneurs Evêques & Gouverneurs ne viſitaſſent ces Provinces, & leurs Indiens d'avoir aucune communication avec les Eſpagnols, de peur qu'on ne découvrît leurs tréſors; qu'ils avoient donné à ces mêmes Indiens toutes ſortes d'armes à feu pour garder ces richeſſes, & ſous le prétexte de ſe défendre contre les Mamelus du Breſil, qui vouloient les faire Eſclaves; qu'ils les détournoient de païer les Décimes aux Evêques, & le Tribut au Roi, de prendre des Bulles de la ſainte Croiſade, & de ſervir les Eſpagnols, afin de profiter ſeuls du fruit de leur travail; cherchant ainſi à rendre ſuſpecte la fidélité avec laquelle ces Religieux ſervent le Roi dans ces Provinces, & y prêchent le ſaint Evangile; les accuſant d'enſeigner des héréſies dans les inſtructions qu'ils faiſoient à leurs Néophytes, dans les prieres qu'ils leurs faiſoient réciter, & dans le Catéchiſme qu'ils leur expliquoient en leur langue; prétendant qu'ils étoient les auteurs des troubles & des malheurs, qui ont affligé ces Provinces, & répandant diverſes autres calomnies, dont ils ont rempli les informations, inſtructions, lettres & autres pieces, qu'ils ont adreſſées au Roi N. S., au Viceroi & à l'Audience Roïale de la Plata, & qui ont été rendues publiques dans divers Libelles &

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

puestos en oracion en la Capilla de la Congregacion de nuestra Señora; y sin respetar el lugar sagrado, agarraron a los dichos Religiosos, y los sacaron arrastrando, y dando de empellones, y golpes, con los pomos de las dagas, poniendoles manos violentas sacrilegamente, deziendoles muchas injurias, dando luego à saco el dicho Colegio, Capilla, Sacristia, è Iglesia; robando quanto avia hasta los ornamentos sagrados, y quanto avia en el dicho Colegio, estancias, y chacaras, buscando por los casas de los devotos de dichos Religiosos, lo que avian dado à guardar, y salteando pocos dias antes en el camino Real dos carretas en que iban dos Padres, y llevavan algunos ornamentos y toda la demas plata labrada de la Iglesia, Calices, Custodias, campanas, lamparas, candeleros, y vinageras; tratandolos mal de obra, y palabra: y despues de todo lo referido, demolieron el dicho Colegio, Capilla, y hizieron pedaços todas las puertas, y ventanas del, y de la Iglesia, hastas los Altares, Confessonarios, pulpito, barandillas, caxones de la sacristia, rexas, y quanto avia, pegaron fuego al dicho Colegio, Capilla, y corredores de la Iglesia, por muchas partes, que todo consta de vista de ojos, y pruevas notorias, hizieron pedaços, y rompieron las imagenes, y profanaron la clausura Religiosa, permitiendo que viviessen en el dicho Colegio, y Celdas de dichos Religiosos, mugeres, è Indios de mal vivir, en compañia de moços y estudiantes perdidos, y lo demas en la dicha causa deducido.

autres écrits sans aveu & sans nom d'auteurs; tous faits dont ils sont convaincus, & cela pour appuïer les desseins du Révérendissime Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas, principal auteur de tout le mal, & de l'expulsion des susdits Religieux, que ces mêmes Officiers du Corps de Ville ont exécutée avec inhumanité & sacrilege, en entrant de force & à main armée sous le commandement du susdit Lieutenant Jean de Vallejo Villasanti, & d'autres Officiers militaires, brisant les portes du College avec une poutre, & y pénétrant les armes à la main & tumultuairement, & trouvant le susdit R. P. Recteur & d'autres Religieux à genoux en prieres dans la Chapelle de la Congrégation de Notre-Dame, ils se jetterent sur eux sans aucun respect pour le saint Lieu, où ils étoient, les en tirerent avec violence, les frapperent du pomeau de leurs dagues, mitent sur eux sacrilegement les mains les chargerent d'injures, & abandonnerent au pillage la Maison, la Chapelle, la Sacristie & l'Eglise, d'où ils tirerent tout ce qui s'y trouva jusqu'aux ornemens sacrés, & tout ce qui étoit dans les Chambres & ailleurs, allerent chercher jusques dans les maisons des Personnes affectionnées à ces Peres, ce qu'ils pouvoient y avoir mis en dépôt; & comme peu de jours auparavant ils avoient surpris sur le grand chemin deux Charretes où étoient deux de ces Religieux, qui y avoient chargé quelques ornemens, l'argenterie de l'Eglise, les calices, les custodes, les cloches, les lampes, les chandeliers, les burettes, ils les maltraiterent de paroles & d'effets. Ils démolirent ensuite le College & la Chapelle, en briserent toutes les portes & les

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

fenêtres, auſſi-bien que celles de l'Egliſe, où ils traiterent de même les Autels, les confeſſionnaux, les baluſtres, les coffres & armoires de la Sacriſtie. Puis ils mirent le feu en pluſieurs endroits du Collége, de la Chapelle, des portiques & des eſcaliers de l'Egliſe. Ces ſacriléges attentats ont été commis à la vûe du Public; on a des preuves inconteſtables & notoires, qu'ils ont briſé les images, violé & profané la clôture reguliere, en introduiſant dans les Chambres des Religieux des Indiennes & des Femmes de mauvaiſe vie, avec des Enfans & des Etudiants de mœurs corrompues, & autres choſes qui ſont mentionnées au Procès.

Y viſto los Autos y declaracion de la Real Audiencia de la Plata, que declarò ſer los dichos agravios calos de conſervaturia; y las declaraciones, y ſatisfaciones, que muchos de dichos Capitulares, y otros complices, han dado, y preſentado, en que declaran ſer ageno de verdad, y ſiniestro lo que en dichos decretos, inſtrucciones, poderes, informes, y demas papeles ſe contienen, revocando, y retractando lo que en ellos afirmaron, dando à los dichos Religioſos la devida ſatisfacion; y pidiendo perdon de los agravios que les han hecho, y otros complices han declarado, que las dichas calumnias las eſcrivieron, unos por engaño, otros à perſuaſion del dicho Reverendiſſimo Señor Obiſpo, y otros, por paſſion; atento à lo qual *Chriſti nomine invocato.* Fallamos atento à los meritos deſta cauſa, y las ofenſas graviſſimas que en ella ſe han cometido, aſſi contra Dios nueſtro Señor, como contra la inmunidad Eccleſiaſtica, privilegios Apoſtolicos, y Sacros Canones, y dichos Religioſos, y Colegio, que devemos ante todas declarar, y declaramos por injuſtos, impios, y calumnioſos, agenos de toda verdad, y llenos de detractaciones ſiniestras todos los dichos decretos, informes, inſtrucciones, poderes, y demas papeles hechos, aſſi por los dichos Capitulares del año de mil y ſeiſcientos y

Après avoir vû les Actes & ce que l'Audience Roïale de la Plata a déclaré que cette cauſe eſt du Reſſort du Juge-Conſervateur, les aveux & les ſatisfactions de pluſieurs des ſuſdits Membres du Corps de Ville, & autres Complices, qui ont donné Acte qu'ils reconnoiſſoient la fauſſeté & la méchanceté de tout ce qui eſt contenu dans les ſuſdits Décrets, Informations & Inſtructions, Pouvoirs & autres Ecrits, révoquant & rétractant tout ce qu'ils avoient affirmé, & demandant pardon aux ſuſdits Religieux des tort qu'ils leur ont faits; quelques-uns mêmes aïant déclaré qu'ils avoient ſigné les ſuſdites calomnies, les uns par ſurpriſe, d'autres à la perſuaſion du ſuſdit Révérendiſſime Seigneur Evêque, & d'autres par paſſion: ſur quoi, le ſaint nom de Dieu invoqué, après avoir mûrement examiné l'importance de cette cauſe & l'énormité des attentats commis contre Dieu notre Souverain Seigneur, contre l'immunité Eccléſiaſtique, les Privileges apoſtoliques, les ſacrés Canons, les ſuſdits Religieux & leur College, nous diſons qu'avant toutes choſes nous devons déclarer & déclarons injuſtes, impies, calomnieux, ſans aucune apparence de vérité, remplis de ſiniſtres imputations, les ſuſdits

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

quarenta y ocho, como del año de mil y seiscientos y quarenta y nueve: y que los dichos Religiosos como personas de tan conocida virtud, y de Religion tan santa, y bene merita de la Iglesia, que tan conocidos beneficios estàn haziendo à estas Provincias, y gentilidad, son innocentes, libres, y agenos de dichas calumnias; y para que no quede memoria de instrumentos tan impios, mandamos en conformidad de lo dispuesto en la Bula de la Cena del Señor, de nuestro muy Santo Padre Innocencio decimo, que oy governa la Iglesia de Dios, §. *Declarantes, & protestantes*; que todos los dichos decretos, instrucciones, poderes, informes, y demas papeles, en que dichas calumnias se expressaron, sean borrados, testados, y cassados de los libros, protocolos, processos, archivos, Secretarias, y demas lugares donde se hallaren, ò personas que los tuvieren; para lo qual se despachen las requisitorias necessarias, con penas graves, para que donde quiera que los dichos Capitulares los huvieren remitido, sean borrados testados, y cassados, como Su Santidad lo manda.

Décrets, Instructions, Informations, pleins Pouvoirs & autres Ecrits faits par lesdits Alcaldes & Régidors des années 1648 & 1649; que lesdits Religieux, comme personnes d'une vertu si reconnue, & Membres d'une Compagnie si sainte, qui a si bien mérité de l'Egliſe, & rendu de si grands services à ces Provinces & aux Nations Infideles, sont innocents & déchargés de toutes les susdites calomnies; & pour ensévelir dans un éternel oubli tant d'Actes & d'Ecrits impies, nous ordonnons, conformément à ce qui est marqué dans dans la Bulle *In Cœna Domini* de notre Très Saint Pere le Pape Innocent X., qui gouverne présentement l'Egliſe de Dieu, au Paragraphe *Declarantes & protestantes*; que tous lesdits Décrets, Instructions, & autres Procedures, où sont exprimées lesdites calomnies soient raïés, biffés, déchirés des Livres, Protocoles, pieces de Procès, Archives, Sécretaireries, & autres lieux où ils se trouveront, & entre les mains de quiconque en sera saisi, & qu'à cet effet il soit expédié des Lettres réquisitoriales sous des peines graves contre ceux à qui les susdits Alcaldes & Régidors, & autres les auroient déposés, pour qu'ils aient à les rapporter, afin qu'ils soient biffés, déchirés & lacerés, ainsi que l'ordonne Sa Sainteté.

Y aunque los dichos reos merecian ser castigados con todo rigor, como sus delitos merecen; para que con este medio se diesse à los dichos Religiosos la satisfacion devida à tantos agravios: con todo, porque muchos de dichos Capitulares, reconociendo lo mal que han hecho, movidos de su conciencia, con tiempo, como Christianos, han pedido perdon à los dichos Religiosos, y

Et quoique les susdits Coupables méritassent d'être punis avec toute la rigueur que demandent leurs délits, & qu'éxige la satisfaction qui est dûe auxdits Religieux pour tant de tort & d'injures, toutefois parceque plusieurs reconnoissant leurs fautes, & pressés par les remors de leurs conscience, ont dans la suite, ainsi que devoient faire bons Chrétiens,

1649.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

dado ſatisfacion por eſcrito, declarando aver ſido falſo, ſinieſtro, y calumnioſo, lo que en dichos decretos, y demas papeles, avian dicho; y los revocaron, y dieron por nulos, y de ningun valor, como con zelo Chriſtiano lo hizieron el General Diego de Yegros, Maeſtro de Campo Juan de Vallejo Villaſanti, Alferez Dom Luis de Ceſpedes Xeria, Capitan Chriſtoval Ramirez Fuenleal, Alferez Garcia Vanegas de Guzman, Capitan Diego Hernandez, Capitan Manuel de Villalobos, Capitan Diego Ximenez de Vargas, Sargento mayor Tomas de Ayala; uſando de piedad, y miſericordia, à pedimiento de dichos Religioſos, no ſe les dà, ni ſeñala otra pena, mas de que ſean abſueltos de las cenſuras en que han incurrido, guardando la forma que el derecho diſpone, *cap. cum deſideret de ſententia excommun.* y expreſſa el manual Romano; y ſe les advierte à los ſuſodichos, que en lo de adelante miren aſſi por ſus conciencias, como por el buen nombre de ſus proximos, y mas de Religioſos que tanto fruto hazen en las almas; con apercibimiento, que ſe executarán en ellos por reagravacion todas las penas del derecho en que han incurrido, y pague cada uno las coſtas proceſſales que huvieren cauſado.

Y por quanto los demas Capitulares (conviene à ſaber) el Alferez Juan de Vallejo Villaſanti, Capitan Melchor de Pucheta, Sargento mayor Joſeph de Encinas, Juan Riquel, Franciſco de Aquino y Almaràs, Juan de Caceres, Garzia de Paredes, y Pedro Antonio de Aquino, y Andres Benites, ſe h[illegible]ſtrado rebeldes,

demandé pardon auxdits Religieux, & leur ont fait ſatisfaction par écrit, en déclarant que tout ce qu'ils avoient dit & ſigné dans les ſuſdits Ecrits & autres Actes étoit faux, calomnieux, & de nulle valeur, ainſi qu'ont fait avec un zele vraiment chrétien, le Général Diego de Yegros, le Meſtre de Camp Jean de Vallejo Villaſanti, l'Alferez Dom Louis de Ceſpedez Xeria, le Capitaine Chriſtophe Ramirez Fuenleal, l'Alferez Garcia Vanegas de Guzman, le Capitaine Diego Hernandez, le Capitaine Manuel de Villalobos, le Capitaine Diego Ximenez de Vargas, le Sergent Major Thomas de Ayala, uſant, à la priere des ſuſdits Religieux, de clémence envers eux, nous ne leur impoſons d'autre peine, que de ſe faire abſoudre des Cenſures qu'ils ont encourues, gardant la forme du droit exprimée dans le Chapitre *cum deſideret de Sententiâ excommunicationis*, exprimée dans le Manuel Romain, les avertiſſant d'être à l'avenir plus circonſpects, & plus conſciencieux pour ne point ternir la réputation de leur prochain, & ſur-tout de Religieux, qui font tant de fruits dans les Ames, & que s'ils récidivent, ils ſubiront toutes les peines du droit. Nous ordonnons auſſi qu'ils ſoient tenus de païer chacun pour ſon compte les frais du Procès.

Quant aux autres Coupables, à ſavoir l'Alferez Jean de Vallejo Villaſanti, le Capitaine Melchior de Pucheta, le Sergent Major Joſeph de Encinas, Jean Riquel, Fr. de Aquino & Almaras, Jean de Caceres Garcia de Paredez, Pierre-Ant. de Aquino & André Benitez, qui ſe ſont rendus rebelles & déſobéiſ-

des,

ſans

1652.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

des, à inobedientes à los mandatos de nueſtra Santa Madre Igleſia, ſin querer cumplir lo que en dicha Bula de la Cena del Señor, y §. *Declarantes & proteſtantes*, ſe manda, y con lo que diſpone el derecho, *cap. noverit de ſintent. excommun. & cap. quidam maligni 5. queſt. 1.* no obſtante, que ſe les ha mandado por autos diverſos, que eſtàn en la cauſa à fojas 72. y 75, y con nuevos apercibimientos, por auto de 27 de Diciembre de 1650, que eſtà à fojas 84; y ultimamente les citamos en auto de veinte y uno de Noviembre proximo paſſado de mil y ſeiſcientos y cinquenta y uno, y no lo han hecho, aunque les hemos aguardado haſta aora para ello, queriendo continuar los agravios, è injurias hechas à dichos Religioſos, y perſeverar en las deſcommuniones del derecho en que han incurrido, moſtrandoſe contumaces, y rebeldes à los mandatos de la Santa Madre Igleſia, de nuevo por agravacion, y reagravacion los declaramos por publicos deſcomulgados, è incurſos en las excommuniones contenidas en la dicha Bula del Señor, §. 14, 15, y 19; y en las de la Bula de Urbano VI, impueſtas contra los expulſores de Religioſos, y perſonas Eccleſiaſticas, y en las del Canon *ſi quis ſuadente*, contra los que ponen manos violentas en dichas perſonas, y cooperan a ello en qualquiera manera, y deſpues de hecho lo tienen por bien; y en las cenſuras, y penas del ſanto Concilio de Trento, *ſeſſ. 22. cap. 11. de reformat.* contra los que en qualquiera manera, y pretexto, deſpojan los Religioſos, y Conventos de ſus bienes, y en las penas y cenſuras del *cap. qui in alterius 5 queſt. 1. cap. infames 6. queſt. 1. cap. delatori, cap. calum-*

ſans aux commandemens de la ſainte Egliſe notre Mere, & ont refuſé d'accomplir ce qui eſt preſcrit par ladite Bulle *In Cœnâ Domini*, & au paragraphe *declarantes & proteſtantes*, ni ce qui eſt ordonné par le Droit, chap. *noverit de Sententiâ excommunicationis*, & au chap. *quidam maligni* 5, queſtion 1, malgré tout ce qui leur a été enjoint par divers Mandements, qui ſont au Procès, folio 72 & 75, & par de nouvelles interpellations, par un Ordonnance du 27 de Décembre 1650, qui eſt au Procès, folio 84; & en dernier lieu, par une Citation que nous leur avons faite, par un Acte du 21 de Novembre de l'année précédente 1651, à laquelle Citation ils n'ont point comparu, quoique nous les ayions attendus juſqu'à préſent, parcequ'ils vouloient continuer à maltraiter, comme ils avoient fait, les ſuſdits Religieux, ne ſe mettant pas fort en peine des Cenſures, dont ils étoient liés par le droit; & ſe ſont rendus contumaces & rebelles aux commandements de la Ste Egliſe notre Mere, nous les déclaronsde nouveau par aggravation & réaggravation tombés dans l'excommunication portée par la Bulle *In Cœna Domini*, paragraphes 14, 15, & 19, & dans celle d'Urbain VI, contre les Complices de l'expulſion des Religieux & des Eccléſiaſtiques; dans celle du Canon *ſi quis ſuadente*, contre ceux qui mettent violemment la main ſur les mêmes Perſonnes, ou qui y cooperent en quelque façon que ce ſoit, & l'approuvent comme bien fait; dans celles qui ſont portées par le ſaint Concile de Trente, *Seſſion 22, Chap. 11. de reformatione*: contre ceux qui

1652.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

niam 3. quæſt. 6. contra los que calumnian falſamente à ſus proximos; y en las del *cap. quisquis 17. quæſt. 4. §. idem ſi qui*, contra los que rompen las puertas de las Igleſias y lugares ſagrados, declarando, como declaramos à los ſuſodichos por falſos delatores, y calumniadores, è incurſos en dichas cenſuras y penas: y que ſe fixen en publico ſus nombres, para que los Fieles los eviten como miembros apartados de nueſtra ſanta Madre Igleſia; y que no puedan ſer abſueltos de dichas cenſuras, ſino es por nos; y cumpliendo primero con lo diſpueſto en dicha Bula de la Cena del Señor; y §. *Declarantes*, citado; y *cap. quidam maligni*, dando publica ſatisfacion por eſcrito à los dichos Religioſos, como en dichos derechos ſe diſpone.

de quelque maniere, & ſous quelque prétexte que ce ſoit, dépouillent les Religieux & les Couvents de leurs biens: & dans les peines & cenſures contenues au chap. *qui in alterius* 5 queſtion 1, au chap. *infames* 6. queſtion 1. au chapitre *delatori*, au chap. *calumniam* 5. queſtion 6, contre ceux qui calomnient fauſſement le Prochain; & dans celles du chapitre *quiſquis* 17. queſtion 4, paragraphe *idem ſi qui*, contre ceux qui briſent les portes des Egliſes & des Lieux ſacrés; déclarant comme nous déclarons les ſuſdits, faux Délateurs, & Calomniateurs, & liés par leſdites Cenſures & peines, & ordonnons que leurs noms ſoient affichés publiquement, afin que les Fideles les évitent, comme Membres retranchés du corps de notre Mere la ſainte Egliſe, & qui ne peuvent être relevés deſdites Cenſures que par nous, & qu'après avoir accompli tout ce qui eſt preſcrit par la Bulle *In Cænâ Domini* & au paragraphe *declarantes*, & au chap. *quidam maligni* cités ci-deſſus, faiſant préalablement ſatisfaction par écrit aux ſuſdits Religieux, comme il eſt ordonné par les mêmes articles du Droit.

Y aunque pudieramos proceder luego contra los ſuſodichos, executando las penas de los inobedientes à nueſtra Madre Igleſia, y demàs que por leyes deſtos Reynos eſtàn diſpueſtas en la nueva Recopilacion, por aver muchos meſes que eſtan deſcomulgados, è incurſos en dichas cenſuras, y aver remitido à los ſuſodichos el Señor Oydor * Viſitador, y Governador deſtas Provincias, à eſte juzgado, por la abſolucion dellas, y no averlo hecho; con todo uſando de piedad, y miſericordia, mandamos, que cumplan con el tenor de dicha Bula de la Cena, y cap. citado del derecho, dentro de

Et quoique nous euſſions pu procéder d'abord contre les ſuſdits, faiſant executer les peines que méritent leur déſobéiſſance à notre Mere ſainte Egliſe, & les autres portées par les Loix de ce Roïaume, contenues dans le nouveau Recueil, puiſqu'il y a déja pluſieurs mois, qu'ils ſont excommuniés, & qu'ils ſont liés par leſdites Cenſures, & que le Seigneur Oydor *, Viſiteur & Gouverneur de ces Provinces les a renvoïés à notre Tribunal, pour en être déchargés, & qu'ils n'ont pas comparu; voulant néanmoins uſer encore de miſéricorde, nous leur ordonnons d'accomplir ce qui

(*) André de Léon Garavito.

dies dias, que les señalamos, por tres terminos, canonicas moniciones; y el ultimo por peremptorio; con apercibimiento, que no lo haziendo, se irán executando en sus personas y bienes, las penas que disponen los sagrados Canones, y dichas leyes sin otra sentencia ni declaracion: para lo qual desde luego les citamos peremptoriamente.

Y por que el Alferez Juan de Vallejo Villasanti fue sentenciado en rebeldia, como principal executor de dicha expulsion, è imposicion de manos violentas en dichos Religiosos, incendio, y demas agravios, daños, perdidas y menoscabos, y condenado en quatro años de destierro al Reyno de Chile à servir à Su Majestad à su costa, y en quinientos pesos de plata acuñada, para la reedificacion del dicho Colegio; y Pedro Antonio de Aquino fue tambien en rebeldia condenado en dos años de destierro, y en docientos pesos ensayados de plata, para el dicho efecto; y la dicha sentencia en quanto à la pena pecuniaria està passada en cosa juzgada, segun leyes de la nueva Recopilacion, por averse passado año y dia; declaramos, que la dicha pena se entienda incluſa en la cota, y parte en que el dicho Señor Oidor le condenò para la restitucion de los daños, y gastos hechos al dicho Colegio, en que mancomunò à todos los dichos Capitulares. Y en quanto à la pena de destierro en que fueron condenados los dichos Alferez Juan de Vallejo Villasanti, y el dicho Pedro Antonio de Aquino, conformandonos con la dicha sentencia

est prescrit par ladite Bulle *In Cœnâ Domini*, & par le chapitre déja cité du Droit, dans dix jours, que nous leur marquons en trois termes, par trois citations Canoniques, déclarant le troisieme terme & la troisieme citation peremptoires, & que s'ils persistent dans leur désobéissance, on exécutera sur leurs personnes & sur leurs biens les peines portées par les sacrés Canons & par les susdites Loix, sans autre sentence ni déclaration, & dès-à-présent nous les citons peremptoirement.

1652.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

Et parceque l'Alferez Jean de Vallejo Villasanti a déja été sentencié comme rebelle, & comme principal exécuteur de ladite expulsion, de l'imposition violente des mains sur lesdits Religieux, & des incendies, des pertes, des dommages & des outrages susdits, & condamné à quatre ans d'exil au Chili, pour y servir Sa Majesté à ses dépens, & à une amende de cinq cents écus d'argent monnoïé pour rebâtir le Collége, & que Pierre-Antoine de Aquino à été pareillement condamné pour rébellion à deux années de banniſſement, & deux cents écus d'argent de poids, appliquables au même objet; que la Sentence, quant à la peine pécuniaire est passée en chose jugée suivant les Loix du nouveau Recueil, parcequ'il y a an & jour; nous déclarons que ladite peine est compriſe dans celle à quoi le susdit Seigneur Oydor a condamné pour la restitution des dégâts & dommages faits au susdit College, tous les susdits Alcaldes & Régidors en commun; & que pour ce qui regarde les susdits Alferez Jean de Vallejo Villasanti, & Pierre-Antoine de Aqui-

1652.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

dada por nuestro antecessor, la confirmamos, y mandamos se lleve à devida execucion, con declaracion, que los dos años de destierro en que el dicho Señor Oydor condenò al dicho Alferez Juan de Vallejo, entren en el numero de los quatro años en que fue condenado antes; desuerte, que unos y otros no sean mas que los dichos quatro años.

Y porque todos los dichos Capitulares, assi del año de mil y seiscientos y quarenta y ocho, como del de mil y seiscientos y quarenta y nueve, estan condenados por el dicho Señor Oydor, y Governador en todos los daños hechos al dicho Colegio en la dicha expulsion, y los manda restituir, mancommunandolos à todos, no se les haze otra condenacion en esta parte, aunque justamente lo pudieramos hazer en el quatro tanto que està dispuesto por derecho; y que los dichos Alferez Juan de Vallejo Villasanti, Pedro-Antonio de Aquino, Melchor de Pucheta, Joseph de Encinas, Juan Riquel, Francisco de Aquino y Almaras, Juan de Caceres, Garcia de Paredes, y Andres Benitez, como inobedientes, rebeldes, y contumaces al auto que se les notificò en veinte y seis de Diziembre passado de mil y seiscientos y quarenta y nueve, en que se les mandò pena de cinquenta pesos de plata acuñada, revocassen, borrassen, testassen, cassassen los dichos decretos, y demas instrumentos que avian firmado contra la immunidad Eccleſiastica, segun y como lo manda la dicha Bula de la Cena del Señor, y no lo quisieron hazer, y por ello fueron declarados por incursos en dicha pena, mandamos que la paguen, y a ello sean compelidos, la-

no, qui ont été condamnés au banniſſement, nous conformant à la Sentence rendue par notre Prédéceſſeur nous la confirmons & ordonnons qu'elle ſoit exécutée, en déclarant que les deux années de banniſſement, à quoi le ſuſdit Alferez Jean de Vallejo a été condamné par le Seigneur Oydor, ſont compriſes dans le nombre des quatre, à quoi il avoit été condamné précédemment.

Et parceque les ſuſdits Alcaldes & Régidors, qui ont été en exercice pendant les deux années 1648 & 1649, ont été condamnés par le Seigneur Oydor à la réparation des dommages cauſés au ſuſdit Collége, lorſque les Religieux en ont été chaſſés, & qu'il les y a obligés en commun, nous ne les condamnons à rien de plus en cette part, quoique le puſſions avec juſtice, & que ſelon le droit ils duſſent être condamnés au quadruple, & que les ſuſdits, Jean de Vallejo Alferez, Pierre-Antoine de Aquino, Melchior de Pucheta, Joſeph Encinas, Jean Riquel, François de Aquino & Almaras, Jean de Cacerez, Garcia de Paredez, & André Benitez comme déſobéiſſants, contumaces, & rebelles à l'Arrêt qui leur fut ſignifié le 26 de Décembre 1649, & leur ordonnoit ſous peine d'une amende de cinquante écus en eſpece, de révoquer, raïer, biffer & lacerer leurs Décrets & autres Pieces qu'ils avoient ſignées contraires à l'immunité Eccléſiaſtique, ainſi que le preſcrit la Bulle *In Cœnâ Domini*, & que pour cette raiſon ils ont été déclarés ſoumis à ladite peine, nous leur ordonnons de païer cette amende, voulons qu'on les y contraigne, & quelle ſoit ap-

qual aplicamos por mitad, Santa Cruzada, y fabrica de la Santa Iglesia Catedral, y mas en las costas que cada uno huviere causado en esta causa à tassacion : y por esta nuestra sentencia difinitiva juzgando, assi lo pronunciamos, y mandamos pro Tribunali sedendo. El Licenciado Don Gabriel de Peralta.

pliquée, moitié à la sainte croisade, & moitié à la Fabrique de la sainte Eglise Cathédrale. Voulons aussi qu'ils paient tous les frais, chacun pour ce qui le regarde, & à quoi il est taxé. nous le prononçons & l'ordonnons ainsi, seant en notre Tribunal : le Licencié D. Gabriel de Peralta.

1652.

SENTENCE DU JUGE-CONSERVATEUR.

PRONONCIATION.

Dada, y pronunciada fue la Sentencia que està en estas tres fojas con esta, por el Señor Licenciado don Gabriel de Peralta, Dean de la Santa Iglesia Cathedral desta Ciudad, Provisor, y Vicario general deste Obispado del Paraguay, y Juez-Conservador Apostolico de la Sagrada Religion de la Compañia de Jesus ; y la firmò de su nombre estando en Audiencia publica en veinte y dos dias del mes de Enero de mil y seiscientos y cinquenta y dos años : fecha en la Ciudad de la Assumpcion, siendo testigos el Licenciado Joseph Serrano de Araya, Cura de la Paroquia de nuestra Señora de la Anunciacion ; y el Capitan Antonio Correa Deça, y Melchor de los Reyez, presentes, de que doy fee.

MATEO GONZALEZ DE SANTA CRUZ, Notario publico.

Cette Sentence compriſe en trois feuilles, outre celle-ci, fut rendue & prononcée par le Seigneur Licencié Dom Gabriel de Peralta, Doïen de la sainte Eglise Cathédrale de cette Ville, Proviſeur & Vicaire Général de cet Evêché du Paraguay, & Juge-Conſervateur Apoſtolique de la ſacrée Compagnie de Jeſus, & ſignée de ſon nom dans une Audience publique le 22 du mois de Janvier 1652. Fait en la Ville de l'Aſſomption : Témoins, le Licencié Joſeph Serrano de Araya, Curé de la Paroiſſe de Notre-Dame de l'Annonciation ; le Capitaine Antoine Correa Deça, & Melchior de los Reyès, ce que je certifie.

MATTHIEU GONZALEZ DE SANTA CRUZ, Notaire public.

1653.

LETTRE DE D. GABR. DE PERALTA.

LETTRE

DE DOM GABRIEL DE PERALTA, Doïen de la Cathédrale du Paraguay, Proviſeur & Vicaire général; au Comte de Peñaranda, Préſident du Conſeil roïal des Indes.

EXCELLENTISSIMO SEÑOR,

LA Relacion, que el Padre Rector de la Compañia de Jeſus de eſta Ciudad de la Aſſumpcion, mi ha hecho, y alcanzado à ſaber las novedades, que a cerca de las Reducciones de Indios, que adminiſtran los Padres de eſta Religion ſe han intentado en eſta Corte por perſonas por ventura de buen zelo, pero ſin duda de menor experiencia de la que es neceſſaria para arbitrar è informar en coſas tan graves, y de tan peligroſas conſequencias, como pueden ſeguirſe de la determinacion menos accertada; y llegandoſe à eſta noticia, que he tenido las muchas, que me dio la viſta y experiencia en la viſita, que teniendo à mi cargo el Govierno de eſte obiſpado, hize de aquella provincia, mi pone mi fidelidad en obligacion de dar parte de ellas à Vueſtra Excellenza para el acierto en reſolucion, de que tantos utiles, ò detrimentos ſe pueden eſperar, ò temer, aſſi al real ſervicio, como à eſtas Provincias.

La fidelidad deſta Religion al Rey nueſtro Señor (que Dios guarde) ſe ha pueſto en opiniones años ha, por la emulacion de algunas perſonas intereſſadas en ſu diſcredito, para conſeguir fines particulares, menos

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR,

J'AI appris par le Pere Recteur de la Compagnie de Jeſus de cette Ville de l'Aſſomption, les changemens que l'on a voulu engager le Conſeil à faire dans les Réductions des Indiens, qui ſont ſous l'Adminiſtration des Peres de la Compagnie de Jeſus. Il ſe peut bien faire qu'en cela on ait été animé d'un bon zele, mais on n'avoit pas aſſurément l'expérience néceſſaire pour donner avec connoiſſance de cauſe de tels avis dans dans une affaire, où il ſeroit ſi dangereux de faire une fauſſe démarche. C'eſt ce qui m'a fait juger qu'en bon & fidele Sujet j'étois obligé de communiquer à Votre Excellence ce que j'ai vû, & ce que j'ai eu lieu de connoître par moi-même dans le tems, que chargé du Gouvernement de ce Diocèſe j'ai viſité cette Province, d'autant plus qu'il s'agit de prendre des réſolutions, dont il y a beaucoup à eſperer & à craindre pour le ſervice du Roi, & pour l'avantage de ces Provinces.

Quelques perſonnes intereſſées à décréditer cette Compagnie, & que des vûes perſonnelles empêchoient de faire attention à ce qui eſt du ſervice de Dieu & de celui de Sa Majeſté, ont voulu, il y a

1653.

LETTRE DE D. GABR. DE PERALTA.

atentas de lo, que devieran al ſervicio de Dios, y de Su Mageſtad, de que V. Exc. tiene ya algunas noticias: mas por las, que yo tengo, nacidas del trato, que muchos años ha, he tenido con eſtos Padres, y de lo, que por mis ojos he viſto en algunos meſes, que eſtuvo viſitando las Igleſias de aquella Provincia. Puedo con ſatisfaccion affirmar que no he hallado indicio pora ſoſpecha tan infame en materia tan criminoſa y agena de la Religion que profeſſan, y miniſterios, que executan en tanto util de las almas, que han reducido al Evangelio, y al vaſſallage del Rey nueſtro Señor, conquiſtando à una tantas Provincias por ambas Mageſtades, ſin mas expenſas, que la pobreza Religioſa, ni mas armas, que la cruz del Señor, que introduxeron en ſu conocimiento haſta las ſierras cercanas del Braſil, de donde ſe han venido retirando años ha con los Fieles reducidos, obligados de la violencia de aquellos Rebeldes, haſta las Provincias del Paranà y Uruguay, donde deſpues que el Rey nueſtro Señor les diò armas y municiones, que aumentaron à coſta de las limoſnas de que ſe ſuſtentan, han figado el pie, inſtruyendo con gran teſon y perſeverancia à los Indios en uſo de ellas, y animando los à la defenſa de la Tierra, ſin perder un palmo de ella desde que pelearon con armas y guales, aunque no ſin ſangre, y muertes, aſſi de los Indios, como de los Padres, que los animan y acompañan: en las quales conquiſtas y defenſas tubò gran parte el Padre Franciſco Ximenez, Rector que oy es del puerto de Buenos Ayres, à quien he ſabido han indiciado feamente de menos fiel al Rey nueſtro Señor, del qual me conſta ſer Baron de toda ſatisfaccion y confianza.

déja pluſieurs années, rendre ſuſpecte la fidélité de ces Religieux envers le Roi notre Seigneur, que Dieu conſerve. Votre Excellence en a déja eu quelque connoiſſance; mais celles que j'en ai, je les dois aux occaſions fréquentes, que j'ai eues de traiter avec ces Peres pendant pluſieurs mois, que j'ai emploïés à viſiter les Egliſes de cette Province. Or je proteſte que je n'ai rien trouvé qui puiſſe donner le moindre fondement à de tels ſoupçons en matiere ſi grave. La maniere dont ces Religieux s'acquittent des devoirs de leur état, & rempliſſent les obligations du miniſtere qui leur eſt confié, au grand profit des Ames, qu'ils ont éclairées des lumieres de l'Evangile, devroit les avoir mis à couvert d'un ſoupçon ſi infâme en matiere criminelle: car enfin on ne peut diſconvenir qu'ils n'aient conquis pour Dieu, & pour Sa Majeſté de ſi grandes Provinces, ſans autres reſſources, que la pauvreté Evangélique, ſans autres armes que le Crucifix; qu'ils n'aient arboré ce ſigne adorable de notre ſalut juſques ſur les Montagnes voiſines du Breſil, d'où ils ont été contraints, il y a pluſieurs années, de ſe retirer avec tous les Chrétiens, qu'ils y avoient réunis, pour les ſouſtraire aux violences des Rebelles du Breſil, & de les conduire dans les Provinces du Parana & de l'Uruguay. Là, depuis que Sa Majeſté leur a donné des armes & des munitions, qu'il ont augmentées des aumônes qui les font ſubſiſter, ils ſe ſont fixés dans ces Provinces, & ont ſi bien fait inſtruire leurs Néophytes de la maniere de ſe ſervir de ces armes, que depuis ce tems-là ils n'ont pas

1653. LETTRE DE D. GABR. DE PERALTA.

perdu un pouce de terre, mais ce n'a pas été ſans qu'il en ait coûté bien du ſang aux Indiens & à leurs Paſteurs, qui les animoient & les accompagnoient lorſqu'il s'agiſſoit de faire de nouvelles conquêtes ſpirituelles, & de défendre leurs Terres. Le Pere François Ximenez, aujourd'hui Recteur à Buenos Ayrès, s'eſt fort diſtingué dans ces occaſion. C'eſt un Homme ſans reproche, & qui mérite qu'on prenne confiance en lui. Je ſais néanmois qu'on a voulu indignement rendre ſuſpecte ſa fidélité envers le Roi notre Seigneur.

He entendido tambien que ſe ha intentado poner Corregidores en los Pueblos de los Indios de los dichos Padres, que goviernen las armas; y ſiendo, como es, verdad lo que he referido con noticias tan immediatas, como he dicho, bien ſe vee quan ſenſible ſeria eſſa accion de recelo y menos confiança, que deſobliga mucho à Miniſtros provados con tan larga experiencia de fidelidad, que à no tenerla es muy creible que eſtas Tierras eſtubieren por los Rebeldes del Braſil conquiſtadas, ſegun han ſido frequentes las imbaſiones, y numeroſas las Tropas, conque han acometido, rebatiendo los ſiempre, y haziendo los ſiempre retirar con ygual valor, ſinque haſta aora ſe aya experimentado ni cobardia, ni infidelidad: y la prudencia dicta, Señor Excellentiſſimo, que en coſa de tan grande momento y rieſgos tan notables, como los que ſe abenturan, no es cierto introducir mudança, trocando la fidelidad experimentada por la novedad, no ſolo incierta, mas evidentemente peligroſa porque que puede eſperarſe de poner eſſos Corregidores, ſino diſguſtos y altercaciones originadas de la libertad militar del Eſpañol con gente no enſeñada à ſufrirla, que tan ſuperior en numero, y tan fecha de ſus principios à bengar ſus agravios? Y ſi en pueblos mas cercanos, que eſtan à la viſta deſte govierno, no ſe ha podido executar eſſe arbitrio para gobernar lo politico, experimentandoſe peligros

J'ai oui dire auſſi qu'on a déliberé d'introduire dans les Bourgades des ſuſdits Peres, des Corrégidors pour y avoir le gouvernement des Armées; or, ſuppoſé tout ce que j'ai rapporté ſur des connoiſſances immédiates, conſtaté, comme il eſt, on voit aiſément combien doit être ſenſible cette marque de défiance à des Miniſtres, dont une ſi longue expérience a prouvé la fidélité. En effet, ſi ſi elle n'avoit pas été à toute épreuve, n'y a-t-il pas tout lieu de croire que ces Provinces auroient été conquiſes par les Rebelles du Breſil, qui les ont ſi ſouvent attaquées & avec des forces ſi conſidérables? Les Indiens les ont cependant toujours battus, avec une valeur qui n'a jamais été ternie par aucune lâcheté, ni par aucune infidélité, & les ont enfin obligés de s'éloigner. Ainſi, Monſeigneur, je crois qu'il eſt de la prudence que dans une affaire ſi importante on ne faſſe aucune innovation au haſard de perdre une ſécurité, qu'une ſi longue expérience doit faire regarder comme certaine, en voulant faire un changement manifeſtement dangereux, & qu'il ne faut pas mettre à une telle épreuve, une fidélité éprouvée. Car enfin, que peut-on attendre de ces Corrégidors, ſi ce n'eſt des vexations, que ces Peuples, qui ſont ſi ſupérieurs en nombre, ne ſont pas naturellement d'humeur à ſouffrir? Et

ſi

peligros notorios, como se executará en el gobierno militar, y en Tierras tan distantes y libres, con gente, que nunca se rindio por fuerza al Imperio Español ? Tengo por mas que provable en tal estado el riesgo y perdida de aquellas Provincias, y conseguientemente destas, cuyas fuerzas mas bale que se ignoren, con respecto, que no que se prueven y sepan con disprecio : que vien examinadas, y aun experimentadas en numero desigual de Enemigos, de ningun modo bastaran, no solo à sugetar las de los Indios, pero ni aun à conservarse en sus propios linderos, principalmente si se confederassen (como es facil) con los Rebeldes de san Pablo. Y assi juzgo estas materias por dignas de mucho examen para el acierto de la gran capacidad y prudencia de V. Exc., cuya persona guarde nuestro Señor, como han menester estos Reynos, y este su menor siervo y capellan deseo. Assumpcion, Mayo diez y ocho de mil y seiscientos y cinquenta y tres años.

El Licenciado, Don GABRIEL DE PERALTA.

si nous ne pouvons contenir les Bourgades Indiennes qui sont beaucoup plus proches de nous, & sous les yeux de ce Gouvernement, si on n'a pu y exécuter ce dont il s'agit par rapport au gouvernement politique; comment réussira-t-on dans le militaire avec ceux-ci, qui n'ont jamais été soumis par la force, & qui sont si éloinés ? Je crois qu'il est plus que vraisemblable qu'on risqueroit de perdre ces Provinces, & par une conséquence nécessaire, celles-ci mêmes dont il vaut mieux laisser ignorer les forces, si on veut les faire respecter, que de les éprouver avec danger de les faire mépriser; car si on examine bien, & si l'on fait attention à la supériorité du nombre de nos Ennemis, elles ne suffiroient pas pour les assujetir, ni même pour conserver nos propres frontieres, surtout, si ces nouveaux Ennemis se conféderoient, comme il leur seroit aisé de faire, avec les Rebelles de Saint-Paul. Ainsi, j'estime que cela mérite un nouvel examen, qui demande toute la capacité & toute la sagesse de votre Excellence, dont je prie Dieu de conserver la Personne pour les besoins de ces Roïaume. A l'Assomption, ce 18 de Mai 1653. Son très dévoué serviteur & Chapelain.

1653.

LETTRE DE D. GABR. DE PERALTA.

Le Licencié, Dom GABRIEL DE PERALTA.

LETTRE

DE DOM PEDRE BAYGORRI,

Gouverneur de Buenos-Ayrès, au Préſident de l'Audience Roïale des Charcas.

1655. LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

LOS dias ha, que eſcrivi a V. S. las noticias, que ſe deven comunicar à los Superiores, aſſi para remediar lo paſſado, como para prevenir lo futuro, y aunque en la, que tengo dicho, avisè el eſtado, en que al preſente me hallo con el Señor Obiſpo, procurando excuſar qualquiera quiebra, con todo temo que ſu condicion ruydoſa y amiga de mandar lo Temporal y Eſpiritual deſta Provincia, ha de occaſionarme repetidos diſguſtos.

Ha combocado Sinodo para el 12 de Marzo que biene, y aunque hé deſeado impedirlo por reconocer comboca el Señor Obiſpo ſus fuerzas para pelear contra los Religioſos de la Compañia de Jeſus, y principalmente contra las Reducciones, ò Doctrinas, que tienen en el Paranà y Uruguay, queriendo con mano poderoſa quitarlas, y darlas à los Clerigos, no me hè empeñado en eſtorarlo, por no hallar cedula de Su Majeſtad, ò proviſion de eſſe Real Acuerdo, que lo ſuſpenda, aunque me dizen que ſin ſu permiſſion no puede convocarſe; ſi bien la Ley natural dicta que deve un Governador reſiſtir a todo que ſe oponga à la paz y quietud de ſus Provincias; y deſte Sinodo no ſe eſperan que alborotos, aſſi por lo

IL y a quelques jours que j'informai V. S. de bien des choſes, dont il eſt néceſſaire que les Supérieurs aient connoiſſance, tant pour remédier au paſſé, que pour prévenir ce qui pourroit arriver dans la ſuite; & quoique dans ma précédente je lui aie expoſé la ſituation où je me trouve par rapport au Seigneur Evêque de cette Ville, & les meſures que je prends pour éviter une rupture, je crains bien que ſon génie turbulent, & qui le porte à vouloir dominer ſur le Temporel comme ſur le Spirituel de cette Province, ne m'occaſionne bien des chagrins.

Il a indiqué un Synode au 12 de Mars prochain, & quoique je ſouhaitaſſe qu'il ne le tienne pas, parceque j'ai découvert que ſon projet eſt de réunir toutes ſes forces contre les Religieux de la Compagnie de Jeſus, & particulierement contre leurs Réductions, ou Doctrines du Parana & de l'Uruguay, d'où il entreprend de les tirer, pour mettre à leur place des Eccléſiaſtiques; mais comme je n'ai pû trouver aucune cédule de Sa Majeſté, ni aucune proviſion de l'Audience Roïale, qui m'autoriſe à m'y oppoſer, quoiqu'on diſe ici que l'Evêque ne peut tenir cette Aſſemblée, & que la loi naturelle m'apprenne qu'il eſt du devoir d'un Gouverneur d'empêcher tout ce qui peut troubler la tranquillité de ſa Province, & que je ne doive attendre

tocante à las Doctrinas, que tiene la Compañia, como por otras nuevas impoſiciones, que intenta en razon de los diezmos.

Bien ſè que no ha de obedecer el Obiſpo las cedulas y proviſiones, que tienen los dichos Religioſos en lo tocante à ſus Doctrinas, paraque no ſe inobe haſtaque en el Conſejo de Indias ſe ordenè lo que ha de guardarſe, y tambien que lo dice ha de executar dicho deſpoxo, aunque ſe reprueve en eſſa Chancilleria, y que à puras deſcomuniones ha de forçar me auxiliè ſus violencias; y como ſu blanco es ſolo el interes que aguarda introduciendo ſus Clerigos en las Doctrinas, lo ciega tanto la codicia, que no puede abrir los ojos quicio à la razon, ni à la juſticia.

No tiene otro fundamento el odio, que contra eſtos Religioſos fomenta, ſino el aſſegurarſe muchas miedras de yerva, miel y otras coſas; que le oido razonar no pocas veces que quita las Doctrinas à eſtos Padres, las quales no ha de alcanzar eſtando en ſu mano. Y es coſa lamentable pretender un Obiſpo deſpojar, de ſu propria autoridad, contra el guſto del Rey N. S., Varones apoſtolicos, que à coſta de ſu ſangre y continuos trabajos fundaron no ſolo paroquias para Dios, ſino tambien los pueblos para el Rey, ſacando los Indios de la aſpereza de los Montes, y del inculto de las ſelvas; ſin haver jamas Clerigo

de ce Synode que des troubles, non ſeulement par rapport au projet de l'Evêque ſur les Doctrines, qui ſont ſous la conduite des PP. de la Compagnie, mais encore au ſujet des nouvelles impoſitions qu'il veut faire ſous le nom de decimes, j'ai réſolu de le laiſſer faire.

1655.

Lettre de Dom Pedre Baygorri.

Je ſais d'ailleurs qu'il n'eſt pas Homme à tenir compte des cedules & des proviſions que les ſuſdits Religieux ont obtenues du Roi en faveur de leurs Doctrines, & qui défendent d'y rien innover, juſqu'à ce que le Conſeil des Indes en ait autrement ordonné; qu'il eſt réſolu de paſſer outre, quoique la Chancellerie de cette Ville n'approuve pas les changemens qu'il veut faire; qu'il emploiera même les excommunications pour me forcer d'appuïer ſes violences: mais comme c'eſt l'intérêt qui le guide, & qu'il croit le trouver en introduiſant ſes Eccléſiaſtiques dans les Doctrines, cette paſſion l'aveugle au point qu'il ne peut pas même ouvrir aſſez les yeux pour entrevoir ce que demandent la raiſon & la juſtice.

La haine qu'il a conçue contre ces Religieux, n'a point d'autre fondement que celui de s'aſſurer d'un grand profit ſur l'herbe de Paraguay, ſur le miel, & les autres denrées, que produiſent les Doctrines, & je lui ai plus d'une fois entendu dire que tant que ces Peres y ſeront, il n'en pourra rien tirer, & c'eſt pour cela qu'il veut les en faire ſortir. N'eſt-il pas bien lamentable qu'un Evêque veuille par un tel motif dépouiller, de ſon autorité, & contre le ſentiment du Roi N. S., des Hommes apoſtoliques, qui au prix de leur ſang, & avec des travaux continuels, ont fondé des Egliſes pour le ſervice de Dieu, & des Bourgades pour celui du Roi, retirant les Indiens de leurs Monta-

1655.

LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

alguno puesto el pie en su distrito, ni ayudado en la fatiga de su labrança. Y si las Doctrinas, que antiguamente fuessen de los Clerigos, y por falta suya se encomendaron à los Religiosos, no quiere Su Magestad que se les quiten por haver las servido muchos años, sino que las gozen, quedando sus fueros al real Patronato, es cierto que las, que nunca han sido de Clerigos, sino fundadas y conservadas de los de la Compañia, no queria Su Majestad que en pago del servicio de haverlas erigido se les haga violencia en despojarlos, quando no contravengan al real Patronazgo.

Y quando Su Magestad diera permiso al Obispo para introducir los Clerigos en ellas, no me atreveria yo à executarlo sin consultar primero essa Real Audiencia, y proponer los accidentes, que en gente tan nueva pudieran justamente temerse; porque quando el Governador Don Jacinto de Laris fue à visitar aquellos pueblos en ocasion de los disturbios del Paraguay, corrian entre los Indios las nuevas de que querian quitar los Padres, y poner Clerigos, con las quales recelandose los Indios que el Capellan, que llevava dicho Governador, iba por quedarse en alguna Doctrina, se alborotaron de suerte, que fue necessario que el Governador le apartasse de si, y no dixesse Missa. Y si à vista de los Padres con tan leve fundamento formò su barbaridad injustos recelos, quien podrà quietarlos, si les quitan à los Religiosos, que los criaron en la Fé? Quien assegurarà la vida de los Clerigos, que allà fueren? Quien los volverà à

gnes & de leurs Forêts, où jamais aucun Ecclésiastique n'a mis le pied, ni partagé en aucune façon les fatigues de ces Missionnaires? Si Sa Majesté ne veut pas que les Doctrines, qui ont d'abord été gouvernées par des Ecclésiastiques, & à leur défaut confiées dans la suite à des Religieux, soient ôtées à ceux-ci, tant qu'ils observeront les loix du Patronage roïal, il est certain qu'aux mêmes conditions Sa Majesté ne prétend pas qu'on fasse violence aux PP. de la Compagnie, pour les tirer de celles qu'ils ont fondées & toujours conservées, & qu'une telle injustice soit le prix de leurs services, tandis qu'ils n'entreprennent rien contre les droits de son Patronage roïal.

Mais quand bien même le Roi permettroit d'y introduire des Ecclésiastiques, je ne me hazarderois jamais à exécuter cette entreprise, sans avoir auparavant consulté l'Audience Roïale, & lui avoir exposé tout ce qu'on peut craindre de la part d'un Peuple si récemment soumis; parceque quand le Gouverneur Dom Hyacinthe de Laris, à l'occasion des troubles du Paraguay, alla faire la visite de ces Bourgades, le bruit aïant couru qu'on en vouloit retirer les Peres de la Compagnie, & mettre à leur place des Ecclésiastiques, & que le Chapelain de D. Hyacinthe devoit rester dans une de ces Bourgades, les Indiens parurent si révoltés contre ce changement, que le Gouverneur fut obligé d'éloigner ce Prêtre, & de l'empêcher de dire la Messe. Or si sous les yeux des Peres un si leger soupçon réveilla l'ancienne barbarie de ces Indiens, qui pourra les appaiser quand on aura éloigné d'eux ces mêmes Peres, qui les ont engendrés dans la Foi: Qui pourra même assurer la vie des Ecclésiastiques qu'on leur enverra? Qui

1655.

LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

reducir, ſi le buelven à ſus antiguos boſques? Digo eſto paraque V. E. crea que los intentos del Obiſpo no ſon conſejos de Paz, ſino intimaciones de guerra. El miſmo Don Jacinto, quando viò las Doctrinas, y el manejo de las armas de los Indios, deſpues que tres vezes vincieron à los Portuguezes, que venian à captivarlos, dize que ſi eſtos pueblos ſe inquietaſſen, avria meneſter mas de veinte mil Soldados para ſujetarlos. Ellos eſtàn en paz y humildes, y lo que mas es, buenos Chriſtianos, coſa deſdichada fuere que un Obiſpo, que deviera alentar los à la piedad, les ocaſionara alguna alteracion, y volverſe à ſus antiguas Idolatrias, que ſerà lo menos, quitandoles ſus Padres, cuyo amor y reſpeto los detiene. Con eſte aviſo cumplo con mis obligaciones, y deſcargo mi conciencia. V. S. como Miniſtro tan ſuperior con el aviſo de eſſa Real Audiencia, dererminé y mandè lo que devo obrar, y ſerà ſiempre lo mejor.

Dexo otras acciones bien extraviadas, que ſolo tiran à inquietar la Ciudad, y à disfamar eſtos Religioſos, leyendo y divulgando varios Libelos infamatorios, que un Lego di San Franciſco, hombre pernicioſo y inquieto, llmado Fr. Gaſpar de Artiaga, continuamente eſtà vomitando contra la Compañia, cuya modeſtia y honeſtidad, y zelo con que atienden al bien de las almas ſon deſpechos imbidioſos de los, que devrian imitarles, y no pueden ſufrir ſus exemplos. Mucho importarà à

les réunira, s'ils retournent dans leurs forêts? Je repreſente ceci à V. S. afin qu'elle ſoit bien perſuadée que les deſſeins de l'Evêque ne ſont point des vûes de paix, mais des déclarations de guerre. Le même D. Hyacinthe, lorſqu'il fut dans les Doctrines, & qu'il eût vû de quelle maniere les Indiens, après trois victoires remportées ſur les Portugais, qui étoient venus pour en faire des Eſclaves, faiſoient l'exercice avec leurs armes, dit que ſi ces Bourgades ſe révoltoient, vingt mille Hommes ne ſuffiroient pas pour les réduire. Maintenant qu'ils ſont en paix, qu'ils ſont ſoumis, & qui plus eſt., bons Chrétiens, ne ſeroit-il pas bien malheureux qu'un Evêque, qui devroit animer leur piété, les expoſât à retourner dans l'idolâtrie? C'eſt cependant ce qu'il y a de moins à craindre, ſi on éloigne d'eux leurs Peres, qui les retiennent par les liens de l'amour & du repect. Je crois avoir rempli, par cet avis, mes obligations & déchargé ma conſcience. C'eſt à un grand Miniſtre comme vous, dont les lumieres ſont ſi ſupérieures aux miennes, à décider, avec l'Audience Roïale, ce que je dois faire, & je ſuis perſuadé que ce ſera le meilleur.

Je paſſe ſous ſilence d'autres actions bien peu meſurées de l'Evêque, & qui ne tendent qu'à troubler cette Ville, & à ternir la réputation des Religieux de la Compagnie; on le voit lire & répandre des Libelles diffamatoires d'un Fr. Convers de l'Ordre de Saint François, nommé Gaſpard de Artiaga, Homme inquiet & pernicieux, qui ne ceſſe point d'exhaler ſon venin contre la Compagnie de Jeſus, laquelle n'y oppoſe qu'une grande modeſtie, & beaucoup de régularité & de zele pour le ſalut des Ames; vertus qui ne font qu'exciter le dépit & la

1655.

LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

la quietud desta ciudad, y mas à la de Santa-Fé, que este Religioso discolo ordenarà V. S. saliera desta Provincia, porque el salvo conduto, que tiene por Religioso, y el fomento de sus Superiores le hazen del todo incorregible y desvergonçado. Yo, aunque agora deseo por la paz destas ciudades atajar estos daños, no puedo alcançarlo, porque quien ha de apajar el incendio, lo atiça un Obispo, y sople el mal exemplo da una cabeça, y applica la leña el odio insaciable de su pecho: porque yo mismo en varias ocasiones le he oido cosas enormissimas contra estos Religiosos, las quales he tocado por mis proprias manos ser falsissimas; y cada dia se va desaforando mas el sentimiento del Obispo, porque para alivio de mi alma y paz de mi conciencia tomè por Confessor mio al Padre Rector Juan de la Guardia, en quien he hallado las letras, Religion y virtud, que deseava; y juzga el Obispo que el dicho Padre me ha apartado de su frequente communicacion; y se engaña, porque ha hecho mas instancias de las que deviera, para inducir me à su familiaridad, laqual por la experencia que tengo de sus dichos y hechos, no me està bien à mi reputacion, ni à mi alma, ni à la paz desto pueblo.

jalousie de ceux qui devroient les imiter, & qui ne peuvent souffrir de si bons exemples. Il seroit bien important pour la paix de cette Ville, & plus encore de celle de Santa-Fé, que V. S. ordonnât à ce Religieux Dyscole de sortir de cette Province, parceque le sauf-conduit que lui procure sa Profession, & la connivence de ses Supérieurs, le rendent incorrigible & lui font mettre bas toute pudeur. Pour moi, quelque desir que j'aie de faire cesser ce scandale, je ne saurois y réussir, tandis qu'un Evêque, qui devroit éteindre le feu, continue à le souffler, & à y jetter du bois par son mauvais exemple, & par la haine insatiable, dont il est animé contre la Compagnie. Je l'ai moi-même oui débiter des choses énormes contre ces Religieux, & dont la fausseté m'étoit parfaitement connue. Cette haine ne fait que se fortifier de plus en plus dans son cœur, & il ne cesse d'en donner des marques sensibles; & parceque pour le salut de mon Ame, & le repos de ma conscience, j'ai choisi pour mon Confesseur le Pere Jean de la Guardia, Recteur du College de cette Ville, en qui j'ai trouvé la science, la vertu & la religion que je desirois; l'Evêque s'est imaginé que c'étoit ce Pere qui me détournoit de le voir familierement, en quoi il se trompe bien fort; car ce même Pere m'a souvent fait plus d'instances qu'il ne devoit, pour m'y engager; mais l'expérience que j'ai des actions & des discours de ce Prélat, m'a fait juger que ce commerce nuiroit à ma réputation, engageroit ma conscience, & ne contribueroit point à la tranquillité de cette Ville.

Ya en otra Carta avisè à V. S. las amenazas que me hizo, havia de descomulgar me sobre si obedecia, ò no obedecia las cedulas y provisiones reales. Agora solo añado que por muerte del Commissario de la Cruzada quiere

J'ai déja, dans une Lettre précédente informé V. S. des menaces que ce Prélat me faisoit de m'excommunier, au sujet de l'obéissance que je rendrois, ou ne rendrois pas, aux cédules & aux provi-

mandar este Tribunal, y por razon de Obispo ha despachado Auto, en que, penas de descomunion, manda al Tesorero de la Cruzada, Capitan Tomas de Rixas, entriegue 3000 pesos, que tiene de la Cruzada, à un Particular, para que los lleve à Potosi; y aunque no ha de salir con el intento, es cosa lastimosa quiera a puras descommuniones supeditar todos los Tribunales Seglares y Eccleſiasticos para mandarlo todo. Mañana tratara de descomulgar el Cabildo porque no lo hazen Governador. Temo me ha de faltar algun dia la paciencia, y le he de transplantar muchas leguas desta Provincia. V. S. puez le conoce, le moderè, que son muchos empeños para la cordura de Soldado. Con el Secretario de la Residencia, Balthazar de Ayllon, à quien aparté de mi por justissimos respetos, y con el Juez Juan Martinez de Texada, ha hecho el Señor Obispo grande gavilla, y se que en palabras y escritos se desaforon contra los Religiosos de la Compañia, y principalmente contra el Padre Rector Juan de la Guardia. Todos hablan por la boca del Obispo, que los ha manchado de sus afectos, sin permitir que la verdad les desengañè. Pero como esta sale victoriosa, facilmente reconocerà V. S. sus luces, por mas que pretendan apagarlas sus contrarios. Dios guardè à V. S. felices años, con el aumento que merecen sus prendas, y han menester estas Provincias.

Buenos-Ayres y Henero 28. de 1655.

Beso la mano de V. S.

D. PEDRO BAYGORRI.

sions du Roi. J'ajoûte seulement ici que le Commissaire de la Croisade étant mort, ce Prélat a mandé tout ce Tribunal; & en qualité d'Evêque, a donné un Mandement, par lequel il ordonne, sous peine d'excommunication, au Capitaine Thomas de Rixas, Tréſorier de la Croisade, de remettre trois mille écus de sa caisse à un Particulier, pour les porter au Potosi. Cela pourtant ne sera pas exécuté; mais c'est une chose bien digne de compassion de le voir s'assujétir par voie d'excommunication, tous les Tribunaux, tant Ecclésiastiques que Séculiers, pour être par-tout le Maître. Un de ces jours, il menacera le Corps-de-Ville de l'excommunier, s'il ne le fait point Gouverneur. Je crains bien qu'à la fin la patience ne m'échappe, & que je ne le fasse conduire plusieurs lieues au-delà de cette Province. C'est à V. S. qui le connoît, à le modérer; tant d'embarras sont au-dessus de la prudence d'un Soldat. Le Seigneur Evêque s'est étroitement lié avec le Sécretaire de la Résidence, Balthazar de Ayllon, que j'ai éloigné de moi pour de très bonnes raisons, & avec le Juge Jean Manuel de Texada; & je sais que de vive voix, & par écrit, ils se déchaînent contre les PP. de la Compagnie, sur-tout contre le Recteur le P. Jean de la Guardia. Tous parlent au gré de l'Evêque, qui les a empoisonnés de ses sentimens, & ne permet pas que la vérité les désabuse. Mais comme la lumiere sort toujours victorieuse à travers les nuages dont on l'a couvre, V. S. la reconnoîtra sans peine, quelqu'effort que fassent ses Ennemis pour la dérober à vos yeux. Dieu donne à V. S. un grand nombre d'heureuses années, avec tout ce que méritent ses grandes qualités, pour les besoins de ces Provinces.

A Buenos-Ayres ce 28 Janvier 1655.

D. PEDRO BAYGORRY.

1655.

LETTRE DE DOM PEDRE BAYGORRI.

PIECES

RELATIVES A LA JUNTE, convoquée pour l'examen de la Doctrine enſeignée dans le Catéchiſme en Langue Guaranie,

COPIÉES SUR L'IMPRIMÉ.

LETTRE

DE L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA, à Dom JEAN BLASQUEZ DE VALVERDÉ, Gouverneur & Viſiteur du Paraguay.

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

NOS el Doctor Don Alonſo Ocon, por la gracia de Dios y de la Santa Sede Apoſtolica, Arçobiſpo de la Plata, del Conſejo de Su Majeſtad, Viſitador de los Tribunales de la Santa Cruzada deſtos Reynos, &c. al Señor Don Juan Blaſquez de Valverde, del Conſejo de Su Mageſtad, y ſu Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General de las Provincias del Paraguay (*a*), Salud y Benedicion en N. S. J. C. Hazemos ſaber como el Rey N. S. ſe ſirviò por eſpecial Cedula Real, fecha en Buen-Retiro en primero de Junio de mil y ſeiſcientos y cinquenta y quatro años, de remitirnos la calificacion de algunas palabras, que eſtàn en el Cateciſmo de la Lengua Guarani, que es la propria, maternal y

NOUS le Docteur Dom Alfonſe Ocon, par la grace de Dieu & du S. Siege Apoſtolique, Archevêque de la Plata, Conſeiller du Roi, Viſiteur des Tribunaux de la Sainte Croiſade de ces Roïaumes, &c. au Seigneur Dom Jean Blaſquez de Valverdé, Conſeiller du Roi & ſon Oydor dans l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général des Provinces de Paraguay, Salut & Bénédiction en J. C. N. S. Nous vous donnons avis qu'il a plû au Roi N. S. de nous renvoïer, par une Cédule Roïale datée de Buen-Retiro le premier de Juin 1654, la qualification de quelques termes qui ſe trouvent dans le Catéchiſme en Langue Guaranie, laquelle eſt la Langue propre & naturelle des ſuſdites Provinces; duquel

(*a*) Jean Blaſquez de Valverdé, n'étoit Gouverneur & Capitaine Général que de la ſeule Province du Paraguay, mais il étoit auſſi Viſiteur dans celles du Tucuman, du Paraguay, & de Rio de la Plata, que l'on nomme ſouvent les Provinces du Paraguay.

Catéchiſme

general, que se habla en aquellas dichas Provincias del Paraguay, y en que son doctrinados y enseñados los naturales dellas por los Religiosos de la Compañia de Jesus, que el Illustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, Obispo de las dichas Provincias, dice son hereticales, insistiendo en esta delacion, sinque baste decir que dicho Catheciſmo lo hizo el Padre Fray Luis de Bolaños, que fue de la orden de San Francisco, y quien en las dicha Lengua lo traduxo.

Que el tenor de la dicha Cedula Real es como se sigue.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Catéchisme se servent les Religieux de la Compagnie de Jesus pour instruire les Naturels du Païs. L'Illustrissime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas, Evêque de ces Provinces, prétend que ces termes sont hérétiques, & persiste à les déférer comme tels, malgré ce qu'on lui a représenté que ce Catéchisme est l'ouvrage du Pere Louis de Bolaños, Religieux de l'Ordre de Saint François, lequel l'a lui-même traduit en ladite Langue.

La Cédule Roïale est conçue en ces termes.

CEDULE ROÏALE

ADRESSÉE A L'ARCHEVESQUE DE LA PLATA.

EL REY,

MUY Reverendo en Christo Padre, Arçobispo de la Iglesia Metropolitana de la Ciudad de la Plata, en las Provincias de los Charcas, de mi Consejo: por las cartas, que se han recivido de Don Fray Bernardino de Cardenas, Obispo de la Iglesia Cathedral de la Ciudad de la Assumpcion en las Provincias del Paraguay, se ha entendido el reparo que ha hecho sobre ciertas palabras, que estàn en el Catheciſmo de la Lengua Guarani, con que los Religiosos de la Compañia de Jesus enseñan à los Indios de las Missiones y Reducciones, que estàn a su cargo en aquellas Provincias, la Doctrina y los Mysterios de nuestra Santa Fée Catholica, para instruirlos en ella; por decir el dicho Obispo que estàn mal traducidas en el sentido y significacion de algunos vocablos y termi-

LE ROI,

TRES Révérend Pere en J. C. Archevêque de l'Eglise Métropolitaine de la ville de la Plata, dans les Provinces des Charcas, & mon Conseiller; on a été instruit par les Lettres qu'on a reçûes de Dom Bernardin de Cardenas, Evêque de l'Eglise Cathédrale de la ville de l'Assomption dans les Provinces du Paraguay, de la difficulté qu'il fait sur certains termes, qui se trouvent dans le Catéchisme en Langue Guaranie, dont les Religieux de la Compagnie de Jesus se servent pour instruire les Indiens des Missions & Réductions dont ils sont chargés dans ces Provinces, de la Doctrine & des Mysteres de notre Sainte Foi Catholique; le susdit Evêque disant que ces termes sont mal traduits, & ne représentent pas le véritable sens du texte original: à quoi les susdits Religieux répondent que le Traduc-

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

nos de Idioma, en que anda escrito; sobre que alegan dichos Religiosos que este Catheciſmo le ordenò Fray Luis de Bolaños de la Orden de San Franciſco, y que està admitido en la dicha Provincia. Pero no obſtante inſiſte el dicho Señor Obiſpo en ſu opinion, y haviendoſe conſultado ſobre eſto por los de mi Conſejo de las Indias, he reſuelto remitiros lo que a eſto toca, y encargaros (como lo hago) que con comunicacion y parecer de los hombres mas graves y doctos en la Sagrada Theologia, y mas practicos en aquella Lengua, que huviere en eſtas Provincias, ajuſteis el dicho Catheciſmo, calificandole en forma conveniente. De lo que en eſto hizieredes, me dareis cuenta en el dicho mi Conſejo.

teur de ce Catéchiſme eſt le Pere Louis de Bolaños, de l'Ordre de Saint François, & qu'il a été reçu dans la ſuſdite Province. Cependant le ſuſdit Evêque perſiſte dans ſon ſentiment; & après en avoir déliberé dans mon Conſeil des Indes, j'ai pris la réſolution de vous renvoïer la déciſion de cette affaire, & de vous enjoindre, comme je fais par la Préſente, de régler tout ce qui regarde ce Catéchiſme, après en avoir conféré avec les plus habiles Théologiens, & les Perſonnes les plus verſées dans la connoiſſance & l'uſage de cette Langue, qui ſe trouveront dans ces Provinces, & de prononcer, après avoir pris leur avis, ſur ce qu'on doit penſer de ce Catéchiſme. Et cela fait, de m'en donner avis dans mon ſuſdit Conſeil.

Fecha en Buen-Retiro, à primero de Junio 1654.

Au Buen-Retiro, ce premier Juin mil ſix cent cinquante-quatre.

YO EL REY,

MOI LE ROI.

Por mandado del Rey N. S.
JUAN BAPTISTA SAERI NAVARRETTE.

Par le commandement du Roi N. S.
JEAN-BAPTISTE SAERI NAVARRETTE.

SUITE DE LA LETTRE DE L'ARCHEVESQUE.

Y para definir y determinar negocio tan grave y tan importante, y que ſe califiquen las palabras, que el dicho Señor Obiſpo llama hereticales, ſe expurguen y acriſolen, y quedè illeſa la pureza de nueſtra Santa Fée Catholica, como conviene; cumpliendo con lo que Su Mageſtad nos comete y manda, deſpachamos recado en forma judicial al dicho Señor Obiſpo, pidiendole que dentro de veinte dias nos embiaſſe razon de las dichas palabras, y de todo aquello, que tenia que advertir del dicho

POUR terminer une affaire de cette importance, & parvenir à pouvoir donner une définition juſte, & qualifier, comme il convient, des termes que le ſuſdit Evêque ſoutient être hérétiques, ou pour les purger de cette qualification, de ſorte que la pureté de notre Sainte Religion n'en ſouffre aucun préjudice, & nous acquiter pleinement de la commiſſion & obéir à l'ordre du Roi, nous avons envoïé audit Seigneur Evêque une Sommation dans la forme judiciaire, lui demandant de nous faire ſavoir, dans le terme de

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Catheciſmo, paraque pudieſſemos tomar reſolucion, y determinar ſobre ellas lo que mas conviniesſe; y haviendoſelo notificado al dicho Señor Obiſpo en la Ciudad de la Paz à nueve de Mayo deſte año de mil y ſeiscientos y cinquenta y cinco, por carta de catorze de lo dicho mes, propone las dichas palabras, que ſon quatro; *Membig* (*a*), que en el dicho Catheciſmo ſignifica hijo de nueſtra Señora la Virgen Madre; *Taygra* (*a*) que en dicho Catheciſmo ſignifica Dios hijo; *Tupà* que en dicho Catheciſmo ſignifica Dios; *Tubà*, que en dicho Catheciſmo ſignifica Dios Padre; y el dicho Señor Obiſpo, dice en dicha carta que *Membig* ſignifica hijo havido por fornicacion, y copula carnal con el varon, y junta de ſu humor; que *Taygra* ſignifica la polucion y eſperma del varon; que *Tupà* y *Tubà* ſon nombres proprios de Demonios: y porque tienen eſta contraria ſignificacion, mandò quitar eſtas palabras del dicho Catheciſmo, y poner otras en ſu lugar, como de ſu carta parece, que es como ſigue.

vingt jours, ſon avis raiſonné ſur la ſignification des termes ſuſdits, & ſur ce qu'il trouve dans le ſuſdit Catéchiſme, qui mérite une attention particuliere, afin que nous puiſſions réſoudre & déterminer ce qui conviendra. Cette ſommation lui aïant été préſentée dans la Ville de la Paz le neuf de Mai de la préſente année mil ſix cent cinquante-cinq; par ſa Réponſe, qui eſt datée du 14 du même mois, il cite quatre termes, à ſavoir, *Membig*, qui eſt emploïé dans le Catéchiſme pour dire *le Fils de N. D. la Mere Vierge*; *Taygra*, pour dire *Dieu le Fils*; *Tupà*, pour ſignifier *Dieu*; & *Tubà*, *Dieu le Pere*; & il prétend que *Membig*, ſignifie un Enfant de fornication; *Taygra*, la pollution & la ſemence virile; que *Tupà* & *Tubà* ſont des noms propres de Démons; & pour cette raiſon, il a ordonné qu'on les ôtât du ſuſdit Catéchiſme, & qu'on leur en ſubſtituât d'autres, ainſi qu'il paroît par ſa Lettre, que voici.

(*a*) Les Qualificateurs diſent toujours *Membyrà* & *Tayrà*, & ils avoient le Catéchiſme ſous les yeux.

LETTRE

DE DOM BERNARDIN DE CARDENAS A L'ARCHEVESQUE DE LA PLATA.

DIOS. ILLUSTRISSIMO Y REVERENDISSIMO SEÑOR, &c.

AL ultimo punto, que es mas importante, importantiſſimo, en que Su Mageſtad Catholica, porque lo es tanto, tiene hecho voto para añadir obligacion a obligaciones de defender los puntos de nueſtra Santa

QUANT au dernier Article, qui eſt le plus important, qui l'eſt au ſouverain degré, & ſurquoi Sa Majeſté Catholique, parcequ'elle le juge tel, par un effet de ſon zele, & pour remplir l'obligation où elle eſt

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Fée, y con este zelo manda por Cedula especial que se averiguen con hombres entendidos y doctos las palabras de la Lengua de Indios de aquella tierra, que estàn en el Catechismo, de que yo he denunciado que son hereticales, y procurado quitarlas; y si no lo huviera hecho, assi solapandolas por respetos humanos y temor de trabajos, fuera yo solapador y consentidor de heregias; *quod absit à me, sicut abest a te, Illustrissime Domine;* respondo que acerca desto, tengo despachados muy graves y verdaderos papeles al Santo Tribunal de la Inquisicion suprema por via de la de Lima, y a ellos me remito, que como via andante y desterrado, no puedo hazer otra diligencia, ni ay aqui personas del para hazerla como quisiera, aunque fuesse derramando mi sangre firmando con ello, y con dar la vida, la verdad, que acerca esto hè referido, que en suma es.

Para decir à Nuestra Señora en el *Ave Maria*, su hijo, està puesta esta palabra *Membig*, que en su propria significacion, y como averiguè con los mas y mayores Lenguaraces de aquella Lengua, significa hijo havido por fornicacion, y copula carnal con el varon, y junta de su humor; que no pudo inventar el Demonio mas abominables heregias en una palabra, que quita à Christo Nuestro Señor el ser hijo de Dios, y le haze hijo del hombre puro por via seminal, y niega la virgenidad purissima de Nuestra Señora, y del glorioso San Joseph, à quienes pongo por testi-

de défendre les Articles de notre Sainte Foi, mande par sa Cedule Roïale qu'on vérifie avec le secours des Personnes savantes & versées dans la pratique de la Langue des Indiens de ce Païs, la véritable signification des termes, qui se trouvent dans le Catéchisme, que j'ai dénoncés comme hérétiques, & que j'ai ordonné qu'on en retranchât: & si je ne l'avois pas fait, si j'avois dissimulé par respect humain, & pour m'épargner bien des peines, je serois coupable d'avoir consenti, en fermant les yeux, à des hérésies; ce dont Dieu me préserve, comme il vous en a préservé, Illustrissime Seigneur. Pour répondre donc à ce dernier Article, j'ai envoïé à ce sujet au Saint Tribunal de la suprême Inquisition, par la voie de celle de Lima, des écrits très importans & très véridiques, auxquels je me remets, parcequ'étant errant & banni, je ne puis faire davantage, & que je n'ai personne qui puisse agir pour moi comme je souhaiterois: je suis prêt à répandre mon sang & à donner ma vie pour faire connoître la vérité de ce que j'ai avancé, & que voici en substance.

En recitant l'*Ave Maria*, on se sert, pour exprimer le Divin Fils de Marie, du terme de *Membig*, qui dans sa signification propre, & comme l'entendent les Indiens, ainsi que je l'ai fait vérifier par le plus grand nombre de ceux qui sont les plus habiles dans cette Langue, veut dire un Enfant de fornication. Le Démon n'a pû inventer de plus abominables hérésies dans une seule parole, qui dépouille J. C. N. S. de la qualité de Fils de Dieu, pour lui donner celle de Fils naturel d'un Homme, & qui contredit la Virginité sans tache de N. D. & celle du

gos, y por Interceſſores paraque ſe deſtierren de aquella Tierra tan abominables heregias.

Otras contiene eſta palabra *Taygra*, de laqual uſan para decir à Dios hijo, y ſignifica la polucion y eſperma del varon, como lo teſtifican los Lenguaraces, y es facil de averiguar con el meſmo Vocabulario y arte impreſſo de aquella Lengua, mirando al verbo y palabra *Taygra*, en el dicho Vocabulario y arte, que yo tenia entre mis libros, y me los quitaron todos, y no he podido hallar otro, porque deſpues que yo reparè en las dichas palabras, y en la malicia que contienen, los han rehundido todos. Pero diceſe que el Señor Preſidente Don Franciſco Neſtares Marin, con eficaces diligencias, y zelo grande de ſervicio de ambas Mageſtades, ha habido à ſus manos uno de los Libros, que embiarà à Su Mageſtad, y ſuprema Inquiſicion; importaria harto que yo regiſtraſſe y ſeñalaſſe las hojàs y renglones, donde eſtàn las dichas palabras hereticales.

Y otra peor, que es la palabra *Tupà*, que puſieron en el Catheciſmo en lugar del ſoberano nombre de Dios, deſechandole por el nombre *Tupà*, que es abominable nombre proprio de algun Demonio, como tambien el de *Tubà*, que puſieron para Dios Padre. Y que eſtos ſean nombres de Demonios, halle difinido no menos que por un Concilio de Roma, en que preſidiò el Pontifice Zacharias, que examinò una Oracion de un Herege llamado Adelberto, en que invocava ocho nombres, dando a

glorieux S. Joſeph, que j'en prends à témoins, & que j'ai choiſis pour mes Interceſſeurs, afin de pouvoir bannir de ce Païs de ſi abominables héréſies.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Il y en a d'autres dans ce mot *Taygra*, dont on ſe ſert pour exprimer Dieu le Fils, & qui ſignifie la pollution & la ſemence de l'Homme, comme le témoignent ceux qui ſont les plus verſés dans la connoiſſance de cette Langue, & comme il eſt aiſé de le vérifier par le Vocabulaire imprimé, au mot *Taygra*. J'avois ce Vocabulaire parmi mes Livres, mais il m'a été enlevé avec tous les autres, & je n'en ai pû retrouver aucun parcequ'auſſi-tôt que j'ai commencé à relever les ſuſdits termes, & à faire reconnoître le venin qu'ils renferment, ils ont tous diſparu : on dit néanmoins que le Seigneur Préſident François Neſtarez Marin, par les diligences que lui a fait faire ſon grand zele pour le ſervice de l'une & l'autre Majeſté, eſt venu à bout d'avoir entre les mains un de ces Livres, qu'il enverra à Sa Majeſté Catholique, & à la ſuprême Inquiſition; mais il ſeroit bien important que j'en puſſe marquer & parapher les feuillets & les lignes où ſont les termes hérétiques.

En voici un des plus horribles encore : le *Tupà*, qu'on a inſéré dans le Catéchiſme à la place du ſouverain nom de Dieu, qu'on en a exclu, & le *Tubà* qu'on y a ſubſtitué à celui de Dieu le Pere, ſont des noms abominables de Démons. C'eſt ce qu'a défini, par la voix d'un Concile tenu à Rome le Pape Zacharie, lequel dit expreſſément qu'il a examiné une Priere d'un Hérétique, nommé Adelbert, par laquelle il invoquoit huit noms, qu'il prétendoit être ceux de huit bons Anges, & qui, excepté celui de *Michel*, qu'il

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

entender que eran de Angelos buenos, y no eran ſino de Demonios, excepto el de *Miguel*, que avia pueſto entre ellos para acreditarlos, como lo averiguò el dicho Concilio, y lo declarò, diziendo eſtas palabras: *Oĉto nomina, quæ invocabat Adelbertus, non nomina Angelorum ſunt, excepto Michaelis, ſed Dæmoniorum.* Y uno dellos es *Tupà*, y otro *Tubà*, como ſe ve en la liſta dellos, que puſo el Concilio; y aſſi eſtà averiguado y difinido ſer nombres proprios de Demonios, y a eſtos invocaban en el Catheciſmo de la Lengua del Paraguay, creyendo en ellos, y atribuyendoles todas las grandezas, que decimos à nueſtro Dios; de ſuerte que por decir, creo en Dios Padre, Todo poderoſo Criador de el Cielo, y de la Tierra; decian creo en *Tubà* Todo poderoſo, Criador del Cielo y de la Tierra, y los demas atributos y obras de Dios, atribuyendoſelas à los dichos Demonios; los quales haviendo ſido deſterrados ſus nombres, quitados y condenados por los Obiſpos del dicho Concilio, ſe vinieron à introducir (porque ſon porfiados en ſus intentos) en lo mas diſtante y apartado de Roma, donde ſe averiguan las verdades, y intronizaron ſus nombres en el lugar del de Dios, expeliendole, como ſi fuere malo, para que no lo nombraſſen, que es ſu antigua porfia, ſignificada en lo, que decian por boca de aquellos errantes, que refiere Salomon: (*b*) *Nomen ejus non memoretur amplius*, cumpliendo lo que dize San Pablo, *extollitum ſupra omne quod dicitur Deus, aut colitur ut Deus.*

avoit mêlé avec les autres pour les acréditer, étoient des noms de Démons. Cela fut vérifié par le Concile, qui le déclara en ces termes: *Oĉto nomina, quæ invocabat Adelbertus, non nomina Angelorum ſunt, excepto Michaëlis, ſed Dæmoniorum.* Or parmi ces noms ſont ceux de *Tupà* & de *Tubà*, comme on le peut voir dans la Liſte qu'en a dreſſée le Concile. Il eſt donc vérifié & défini que *Tupà* & *Tubà* ſont des noms propres de Démons, que l'on invoquoit dans le Catéchiſme en Langue du Paraguay; qu'on croïoit en eux, & qu'on leur attribuoit toutes les grandeurs que nous reconnoiſſons dans notre Dieu: de ſorte que pour dire, Je crois en Dieu, Pere, Tout-puiſſant, Créateur du Ciel & de la Terre, on diſoit, Je crois en *Tubà*, Tout-puiſſant, Créateur du Ciel & de la Terre; & il en étoit de même de tous les attributs & de toutes les œuvres de Dieu, dont on faiſoit honneur à des Démons; leſquels aïant été proſcrits, & leurs noms condamnés & ſupprimés par les Evêques du ſuſdit Concile, comme c'eſt le propre de ces mauvais Eſprits, de ne jamais ſe déſiſter de ce qu'ils ont entrepris, ils ſont venus établir leur empire dans ces Païs les plus éloignés de Rome, où la vérité eſt toujours reconnue; & ont placé leurs noms ſur le Trône de celui qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'on invoquât, comme s'il eût été réprouvé: prétention ancienne de ces mauvais Génies, & qu'ils exprimoient autrefois par la bouche de ces Hérétiques, qui diſoient, ſuivant le rapport de Jérémie, *Nomen ejus non memoretur amplius*, & ſelon S. Paul, *extollitum ſupra omne quod dicitur Deus, aut colitur ut Deus* (*c*).

(*b*) C'eſt Jérémie 11. 19. & non pas Salomon.

(*c*) Il faut lire *extollitur* & non pas *extollitum*. 2. Theſſ. 2. 4.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Y esto se verificò en toda la tierra y Provincias de la Lengua Guarani desde Brasil al Paraguay, donde no se decia Dios, ni se nombraba este nombre soberano, sino los Demonios *Tubà* y *Tupà*, hastaque este pobre Obispo los desterrò, poniendo el de Dios; por lo qual ellos con rabia infernal me han hecho tan cruel guerra y persecucion inaudita viendose privados de tanta honrà, procurando quitar la mia con falsos testimonios, y con informes siniestros à mi Rey y Señor, por quitar el honor Episcopal con que los hé vencido mediante el favor de Dios (que no he tenido otro): pues ya està quitado y desterrado el nombre *Tubà* en toda la Ciudad del Paraguay y en sus contornos, donde han sido obedecidos mis editos publicados en orden à desterrar tan abominables nombres y gravissimas heregias, como las, que hè referido. Juro mil veces por Dios trino y uno, y por su Verbo Encarnado, y por la Señal de la Cruz, y por mi Consegracion, paraque lo constè à los Consejos supremos del Rey Catholico, Defensor de la Fée, y Columna della; y al de la Santa suprema Inquisicion, lo testifico y denuncio otras mil veces, paraque ponga eficaz remedio con brevedad, porque cosas tan gravissimas no admiten dilaciones; pues, porque no se dixessen una vez siquiera las referidas palabras, tan injuriosas contra el soberano Dios, y contra la Encarnacion del Verbo, y contra la Verginidad de su Madre, perdiera yo la vida mil vezes. Guarde Dios la de V. S. Illustrissima por muchos y felices años, como deseo.

De la Paz, 14 Mayo 1636.

Cela en effet se vérifie dans toutes les Provinces où la Langue Guaranie a cours, depuis le Bresil jusqu'au Paraguay. On n'y prononçoit point le nom de Dieu, & on invoquoit à sa place deux Démons, *Tubà* & *Tupà*, lorsque ce pauvre Evêque les a bannis. C'est pour cela qu'ils m'ont fait une cruelle guerre, & suscité une persécution qui est sans exemple; se voïant déchus de la gloire qu'ils s'étoient appropriée, ils ont fait ensorte qu'on m'a dépouillé de la mienne, en faisant passer jusqu'à mon Roi & Seigneur des témoignages & des informations remplies de calomnies, afin de l'engager à me priver de l'honneur Episcopal, par l'autorité duquel je les ai vaincus avec le secours du Ciel, car je n'en ai point eu d'aucune autre part. Mais enfin le nom de *Tubà* est entierement banni de toute la Ville du Paraguay & de ses environs, par-tout où l'on a obéi aux Ordonnances que j'ai fait publier pour abolir des noms si abominables, & extirper les Héréfies. Je jure mille fois par le seul Dieu en trois Personnes, par son Verbe Incarné, par le Signe adorable de la Croix, & par mon Sacre, afin qu'il en conste aux Conseils suprêmes du Roi Catholique, le Défenseur & la Colomne de la Foi, & à Vous, Monseigneur, je certifie & dénonce encore mille autres fois ces erreurs, afin que vous y apportiez un remede efficace & prompt, car des choses de cette importance ne souffrent point de retardement. Je donnerois mille vies pour faire ensorte qu'on ne prononçât point une seule fois des noms si injurieux à l'Etre Suprême, à l'Incarnation du Verbe, & à la Virginité de sa Mere. Dieu conserve celle de V. S. Illustrissime pendant un grand nombre d'années, avec toute la prospérité que je desire.

A la Paz, ce 14 Mai 1636.

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

P. S. Con esto, Señor Illustrissimo, y con el escrito en mis cinco cartas, hè respondido à la de V. S. Illustrissima Reverendissima, y à las Cedulas del Rey nuestro Señor; à Su Magestad, y à su Real Consejo las embiè V. S. Illustrissima Reverendissima suplico se lo, porque las, que yo embiarè, no iran tan seguras. Por ultimo paragrafo ofrezco y presento à V. S. Illustrissima Reverendissima seis mil almas de Indios, que desde que salì del Potosi hé confessado y enseñado, y comulgado en su Arçobispado, y puesto las, segun entiendo, en estado de salvacion y gracia; conque pretendo y deseo mucho la de V. S. Illustrissima Reverendissima, Señor mio y dueño mio. Al Illustrissimo Señor Obispo de Buenos Ayres, que es el mas cercano del Paraguay, escrivirè suplicandole se dignè de ir allà a exercer el Pontifical por mi, y estoy cierto que lo harà de muy buena gana. Illustrissimo y Reverendissimo Señor mio besa el pie de V. S. Illustrissima y Reverendissima su menor siervo, y criado.

FRAY BERNARDINO,
Obispo del Paraguay.

P. S. Par cette Lettre, Illustrissime Seigneur, & par les cinq autres que j'y ai jointes, j'ai répondu à celle de V. S. Illustrissime & Révérendissime, aux Cédules Roïales du Roi N. S. Je supplie V. S. Illustrissime & Révérendissime de les envoïer à Sa Majesté & à son Roïal Conseil, parceque si je me servois d'une autre voie, elles ne seroient pas rendues. Je finis par offrir & présenter à V. S. Illustrissime & Révérendissime six mille ames d'Indiens, que depuis mon départ du Potosi j'ai instruits, confessés & communiés dans son Diocèse, & à ce que je crois, mis dans la voie du salut & de grace; je n'en demande, Monseigneur & mon Maître, aucun retour de votre part, que vos bontés. J'écrirai à l'Illustrissime Seigneur l'Evêque de Buenos Ayrès, qui est le plus proche voisin du Paraguay, pour le supplier d'y aller faire, en mon absence, les fonctions attachées au Caractere Episcopal, & je suis persuadé qu'il le fera très volontiers. Le moindre des Serviteurs de V. S. Illustrissime & Révérendissime lui baise les piés.

FRERE BERNARDIN,
Evêque du Paraguay.

SUITE DE LA LETTRE DE L'ARCHEVESQUE, & Commission qu'il donne au Gouverneur du Paraguay.

Y porque en esta Ciudad de la Plata no tenemos copia de personas peritas en la dicha Lengua, por no hablarse en ella, ni en mas de quinientas leguas en contorno destas Provincias de los Charcas, y que sean entendidas en ella, que puedan propriamente explicar el sentido, propriedad y ethymologia de

MAIS comme dans cette Ville de la Plata nous avons assez peu de personnes, qui sachent bien la Langue Guaranie, qu'on ne parle point à plus de cinq cents lieues de cette Province des Charcas, & qui puissent expliquer le sens propre & l'éthymologie des termes dont il s'agit, & que nous n'avons point trouvé le Catéchisme,

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATICHISME GUARANI.

de las dichas palabras, ni hemos hallado el Catheciſmo de la dicha Lengua, conque los dichos Religioſos de la Compañia de Jeſus cathequizan y doctrinan à los dichos Indios del Paraguay; deſeando averiguar la verdad, acordamos que no podiamos fiar negocio tan grave, ſino à la Perſona de V. S. por ſus muchas letras è intelligencia en todas materias, y zelo, conque podrà averiguarla, è indagar la propria ſignificacion de las dichas palabras. Por loqual cometemos à V. S. rogamos y encargamos que luego que lleguè V. S. à la dicha Provincia, para donde eſtà de partida, ſe informè V. S. y eliga ſeis perſonas, ò mas, las que à V. S. pareciere, que ſean deſapaſſionadas, deſintereſſadas è independentes del dicho Señor Obiſpo, y dicha Compañia de Jeſus, las mas peritas y entendidas de la dicha Lengua Guarani, y doctas en la Sagrada Theologia, que vean el dicho Catheciſmo, y poniendo le original con eſta commiſſion, diga cada uno lo que ſiente de las dichas quatro palabras, *Membig*, *Taygra*, *Tubà* y *Tupà*, ſu propriedad, ſignificacion y etymologia, y ſi, en dicho Catheciſmo pueſtas, tienen, ò pueden tener ſentido y ſignificacion, que ſea malſonante, ò que pervierta la pureza, conque ſe deve explicar y entender el dicho Catheciſmo y Doctrina Chriſtiana, que huela à heregia, ò otro error digno de correccion, y de teſtarlas, borrarlas, y quitarlas del dicho Catheciſmo. Y todo pueſto en debida forma judicial, citando para ello al Reverendo Padre Provincial de la Compañia de Jeſus, y en ſu auſencia al R. P. Rector, que es ò fuere del Colegio de la Compañia de Jeſus de la Ciudad de la

Catéchiſme, où ils ſont emploïés, & dont les PP. de la Compagnie de Jeſus ſe ſervent pour inſtruire leurs Indiens du Paraguay; dans le deſir que nous avons d'éclaircir la vérité, nous ne croïons pouvoir confier une affaire de cette importance, qu'à V. S. dont nous connoiſſons le zele, l'intelligence & l'érudition en tout genre, & qui eſt par conſéquent plus capable qu'aucun autre de découvrir & de vérifier la propre ſignification des termes ſuſdits. Ainſi nous commettons V. S. nous la prions & nous la chargeons, auſſitôt après ſon arrivée dans la Province pour laquelle elle eſt ſur le point de partir, de choiſir ſix perſonnes, ou plus, s'il eſt beſoin, qui lui paroîtront exemptes de paſſion, desintéreſſées, ſans aucune dépendance du Seigneur Evèque & de la ſuſdite Compagnie de Jeſus, habiles dans la Langue Guaranie & dans la Théologie, de leur remettre l'original du ſuſdit Catéchiſme, & d'enjoindre à chacun d'eux de donner leur avis ſur ces quatre termes, *Membig*, *Taygra*, *Tubà* & *Tupà*, d'en marquer la ſignification propre & l'étymologie, de dire ſi dans le ſuſdit Catéchiſme ils peuvent avoir un ſens ſuſceptible de quelque choſe, qui puiſſe donner atteinte à la pureté de la Doctrine Chrétienne, qui approche de l'héréſie, ou de quelque erreur digne de correction, & qui exige qu'on les retranche du ſuſdit Catéchiſme. Quand tout cela aura été mis dans la forme judiciaire, vous citerez le R. P. Provincial de la Compagnie de Jeſus, & en ſon abſence, le P. Recteur du Collége de la Ville de l'Aſſomption, afin que s'il a quelque choſe à repréſenter pour la défenſe des termes ſuſdits, il nous le com-

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Aſſumpcion, paraque por ſu parte, ſi hubiern que advertirnos en la defenſa de las dichas palabras, lo hagan, informandonos por mano de V. S. lo que hubieren que decir, alegar, ò advertir; y uno y otro cerrado y ſellado nos lo remita V. S. originalmente, paraque ſobre ello determinemos lo que mas convenga al ſervicio de Dios nueſtro Señor, y de la Santa Fée Catholica, buena Doctrina y enſeñanza de los naturales de aquellas Provincias, y cumplamos con lo, que Su Mageſtad nos encarga y manda; quedandoſe V. S. con una copia de todo autentica, por la contingencia de perderſe. Que para todo lo referido y dello annexo y dependiente cometemos à V. S. nueſtras vezes plenariamente. Dada en la Ciudad de la Plata, firmada de nueſtra mano, ſellada con nueſtro ſello, y refrendada del infra-eſcrito nueſtro Notario Mayor y publico, en doze dias del mes de Julio de 1655,

EL ARÇOBISPO DE LA PLATA.

Por mandado del Arçobiſpo, mi Señor,

JOSEPH GOMEZ DE MURO, Secretario y Notario mayor y publico.

munique par le canal de V. S. & dans un écrit ſigné & cacheté, que V. S. nous fera tenir en original, afin que nous puiſſions décider ce qui ſera le plus expédient au ſervice de Dieu notre Seigneur, & à l'avantage de la Religion, faire enſorte qu'on n'enſeigne aux Habitans naturels de ces Provinces, qu'une Doctrine ſaine, & ne manquer à rien de ce que Sa Majeſté nous preſcrit. V. S. gardera une copie autentique de tout, dans la crainte que l'original ne ſe perde par quelque accident. Pour tout ce que deſſus, & pour tout ce qui en dépend, ou qui y a quelque rapport, nous vous commettons, avec un plein pouvoir, d'agir en notre nom. Fait à la Plata, ſigné de notre main, ſcellé de notre ſceau, & contre-ſigné de notre Notaire Major & public, le douze du mois de Juillet de l'année mil ſix cent cinquante cinq,

L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA.

Par le commandement de l'Archevêque, mon Seigneur,

JOSEPH GOMEZ DE MURO, Sécretaire, Notaire major & public.

Autre Commiſſion donnée au Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Evêché du Paraguay, au cas que le Gouverneur ne puiſſe pas uſer de la précédente.

NOS el Doctor D. Juan Alonſo Ocon, por la gracia de Dios, y de la Santa Sede Apoſtolica, Arçobiſpo de la Plata, del Conſejo de Su Mageſtad, Viſitador General de los Tribunales de la Santa Cruzada en

NOUS, le Docteur D. Jean Alfonſe Ocon, par la grace de Dieu, & du S. Siege Apoſtolique, Archevêque de la Plata, Conſeiller du Roi, Viſiteur Général des Tribunaux de la Sainte Croiſade dans ces

estos Reynos y Provincias del Peru, y jurisdicion de la Real Audiencia de la dicha Ciudad de la Plata, &c. Atendiendo que se pueden ofrecer algunas ocupaciones al Señor Doctor D. Juan Blasquez de Valverde, del Consejo de Su Magestad, y su Oydor en la Real Audiencia de la Plata, y que la distancia del Paraguay à esta Ciudad, donde nos hallamos, es mas de seiscientas leguas de ida, y otras tantas de buelta, conque no se podria conseguir la brevedad, que se desea en la calificacion de lo contenido en esta Commission; por la presente acordamos de que en caso que el dicho Governador no pueda acudir à la execucion de lo que à su Señoria està cometido, por algun accidente, se entienda que la misma Comission damos al Señor Doctor Adrian Cornejo, Governador Eccleſiastico del dicho Obispado del Paraguay en todo y por todo, sin limitacion alguna, como si con el fuso dicho hablasse, para que la executè, como por ella se dispone y ordena. Dada en la Plata en siete de Agosto de 1655,

EL ARÇOBISPO DE LA PLATA.

Por mandado del Arçobispo, mi Señor,

JOSEPH GOMEZ DE MURO, Notario mayor y publico.

Roïaumes & Provinces du Pérou, & Juriſdiction de l'Audience Roïale de ladite ville de la Plata, &c. comme il pourroit arriver qu'il survînt au Seigneur Docteur D. Jean Blaſquez de Valverdé, Conſeiller du Roi, & ſon Oydor dans l'Audience Roïale de la Plata, des occupations qui ne lui permettroient pas de s'acquitter de tout ce qui eſt marqué dans la précédente Commiſſion, avec la célérité requiſe, & qu'il faut faire ſix cents lieues pour aller de cette Ville où nous ſommes, au Paraguay, & autant pour le retour, ce qui apporteroit un grand retardement à une affaire, qui demande une prompte exécution, nous déclarons que dans ce cas nous donnons la même Commiſſion en tout & pour tout, ſans aucune limitation, au Seigneur Docteur Adrien Cornejo, Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Evêché du Paraguay, comme ſi elle lui avoit été directement adreſſée, afin qu'il exécute tout ce qui y eſt marqué & ordonné. Fait à la Plata le ſept du mois d'Août de l'année mil ſix cent cinquante-cinq,

L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA.

Par le commandement de l'Archevêque, mon Seigneur,

JOSEPH GOMEZ DE MURO, Notaire major & public.

ÉDIT DU GOUVERNEUR, NOTIFIÉ AU PROVINCIAL DES JESUITES.

EN la ciudad de la Assumpcion, en veinte y tres dias de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis años,

DANS la ville de l'Aſſomption, le vingt-trois d'Octobre mil ſix cent cinquante-ſix, le Seigneur Docteur

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

el Doctor D. Juan Blaſquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General deſtas Provincias del Paraguay, dixo que por quanto el Illuſtriſſimo y Reverendiſſimo Señor Doctor Don Juan Alonſo Ocon, Arçobiſpo de la Plata, le ha cometido el examen de la propria y riguroſa ſignificacion de unas palabras, que el Señor Obiſpo Don Fray Bernardino de Cardenas tiene cenſuradas en el Catheciſmo de la Lengua Guarani; y ſe ha de hazer la Junta de Sacerdotes peritos, paraque digan ſu parecer, enque ſe hallaran tambien una ò dos Perſonas ſeculares de los antiguos deſta Ciudad, y mejores lenguaraces della; mandò que yo el preſente Eſcrivano haga ſaber la dicha Comiſſion al muy Reverendo Padre Franciſco Vaſquez de la Mota, Provincial de la Compañia, leyendoſela *de Verbo ad Verbum*, paraque con noticia de las palabras, que el dicho Señor Obiſpo condena por hereticales en el dicho Catheciſmo, que vienen inſertas en dicha comiſſion, ſe hallè preſente en la Junta que ſe hiziere, trayendo conſigo uno ò dos Religioſos, los mas peritos en la dicha Lengua Guarani y arte della, y de mas recaudos, que conduxeren al intento, paraque con viſta de todo, y de lo que ſe reſolviere en la dicha Junta, ſe remitan originales eſtos Autos al Illuſtriſſimo Señor Arçobiſpo, como lo ordena en ſu inſtruccion, y pueda hazer à Su Mageſtad el informe, que manda ſe le haga en dicha Cedula Real. Y lo firmò Doctor Don Juan Blaſquez de Valverde, ante mi Balthazar de los Reyes Ayllon, Eſcrivano de Su Mageſtad en la ciudad de la Aſſumpcion en veynte y quatro de Octubre de mil y ſeiſcientos y

D. Jean Blaſquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général de ces Provinces du Paraguay, a dit qu'en vertu de la Commiſſion qu'il a reçue de l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime Seigneur Dom Jean Alfonſe Ocon, Archevêque de la Plata, pour l'examen de la ſignification propre & rigoureuſe de quelques termes, que le Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas a cenſurés dans le Catéchiſme de la Langue Guaranie, pour lequel Examen il doit y avoir une Junte de Prêtres ſavans, pour avoir leur avis, & d'une ou deux Perſonnes ſéculieres des plus anciens Habitans de cette Ville & des plus verſées dans la connoiſſance de ladite Langue, & a ordonné au préſent Ecrivain public de notifier auſſi ladite Commiſſion au T. R. P. François Vaſquez de la Mota, Provincial de la Compagnie, en la lui liſant mot à mot, afin qu'aïant une parfaite connoiſſance des termes que ledit Seigneur Evêque condamne comme hérétiques dans le ſuſdit Catéchiſme, & qui ſont exprimés dans ladite Commiſſion, il ſe trouve préſent à ladite Junte, avec un ou deux de ſes Religieux des plus habiles dans ladite Langue Guaranie, muni de toutes les pieces néceſſaires qui peuvent ſervir à faire connoître la vérité que l'on cherche, afin qu'après avoir tout vû, & ce qui ſera décidé dans la ſuſdite Junte, on en puiſſe envoïer tous les actes en original à l'Illuſtriſſime Seigneur Archevêque, ainſi qu'il l'ordonne dans ſon inſtruction, & qu'il puiſſe informer le Roi, ſuivant l'ordre que Sa Majeſté lui en donne par ſa Cédule Roïale. Et a ſigné le Docteur D. Jean Blaſquez de Valverdé, moi préſent Bal-

cinquenta y seis años.

YO, el Escrivano, leì y notifiquè el Auto desta otra parte al muy Reverendo Padre Francisco Vasquez de la Mota, Provincial de la Compañia de Jesus, y le hize saber la Commission del Illustrissimo y Reverendissimo Señor D. Juan Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, que en el dicho auto se refiere; que la oyò su paternidad toda *de verbo ad verbum*, y haviendola entendido, y sabido el efecto della, dixò que responderà por escrito, y dello doy fée,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

thazar de los Reyès Ayllon, Ecrivain du Roi dans la ville de l'Assomption, ce 24 Octobre 1656.

MOI, Ecrivain du Roi, j'ai lu & notifié l'Edit de l'autre part au Très Révérend Pere François Vasquez de la Mota, Provincial de la Compagnie de Jesus, & je lui ai pareillement fait connoître la Commission de l'Illustrissime & Révérendissime D. Jean Alfonse Ocon, Archevêque de la Plata, rapportée dans le susdit Edit. Sa Paternité en a oui la lecture mot à mot, & en aïant bien compris le contenu, & su quel en étoit le but, a dit qu'elle répondroit par écrit: ce que je certifie,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

EDIT DU GOUVERNEUR.

EN la ciudad de la Assumpcion, en treinta dias del mes de Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y seis, el Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General desta Provincia del Paraguay por su Magestad, haviendo visto la Commission del Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Juan Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, que està por principio destos autos para la Junta que manda se haga de Sujetos doctos y Lenguaraces, para el examen y rigurosa significacion de las palabras, que el Señor Obispo Don Fray Bernardino de Cardenas ha censurado en el Catheciſmo de la Lengua Guarani, que se refieren en carta del dicho Señor Obispo, inserta en dicha Comission, deseando dar debido cumplimiento à ella,

DANS la ville de l'Assomption, ce trentieme jour d'Octobre mil six cent cinquante-six, le Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général pour Sa Majesté de cette Province du Paraguay, aïant vû la Commission de l'Illustrissime & Révérendissime Seigneur Dom Jean Alfonse Ocon, Achevêque de la Plata, laquelle est à la tête de ces Actes, au sujet de la Junte, qu'il a ordonné de tenir, de personnes doctes & practiques de la Langue Guaranie, pour l'examen du sens rigoureux des termes que le Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas a censurés dans le Catéchisme en ladite Langue, & qui sont rapportés dans la Lettre du susdit Seigneur Evêque, insérée dans ladite Commission. Ledit Seigneur Gou-

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

mandò que yo preſente Eſcrivano haga ſaber los contenidos en eſte Auto, que el dicho Señor Governador los tiene nombrados y elegidos, como à perſonas doctas, de ciencia y conciencia, y entendidas en la Lengua Guarani, para la Junta, que ſe ha de hazer en caſa de dicho Señor Governador mañana martes, poſtrero del corriente, à las dos de la tarde, paraque con viſta de la dicha carta, y recaudos que por el muy Reverendo Padre Franciſco Vaſquez de la Mota ſe han preſentado, y el Catheciſmo original de la Lengua Guarani, que hizo y compuſo el venerable y Santo Padre Fray Luis de Bolaños de la Serafica Religion de mi Padre San Franciſco, y Sinodos que ſe han celebrado, aprovandole, y mandando que por el, y no por otro, ſean doctrinados en nueſtra Santa Fée los Indios deſtas Provincias, ſe examinaſſe la ſignificacion rigoroſa de dichas palabras, y ſe dè cuenta al dicho Señor Arçobiſpo de lo que reſultarè de la dicha Junta y examen, paraque ſu Illuſtriſſima la pueda dar plenariamente à Su Mageſtad, en execucion de la Cedula Real inſerta en dicha Commiſſion, en que ſe lo ordena y manda.

Primeramente ſe haga ſaber al Señor Doctor Adrian Cornejo, Governador y Juez Eccleſiaſtico deſte Obiſpado, que ſe ha de hallar preſente à eſta Junta y Examen, como Prelado, que al preſente es deſte Obiſpado; al Señor Licenciado Don Gabriel de Peralta, Dean deſta Cathedral; al Licenciado Pedro de Mendoza, Cura y Vicario del pueblo de Yaguaron, y Governador Eccleſiaſtico, y Viſitador, que ha ſido deſte Obiſpado por nombramien-

verneur deſirant s'en acquitter, comme il convient, a ordonné à moi préſent Ecrivain, de faire ſavoir à ceux qui ſont marqués dans le préſent Edit, qu'il les a choiſis & nommés comme Perſonnes doctes & d'une bonne conſcience, & verſées dans la Langue Guaranie, pour compoſer la Junte, qui doit ſe tenir dans la maiſon dudit Seigneur Gouverneur, demain Mardi, dernier jour du courant, à deux heures de relevée, afin qu'aïant vû la ſuſdite Lettre, & les obſervations, qui ont été repréſentées par le T. R. P. François Vaſquez de la Mota, l'original du Catéchiſme en Langue Guaranie, compoſé par le vénérable & Saint Pere Louis de Bolaños de l'Ordre Séraphique de mon Pere Saint François, & les Actes des Synodes qui l'ont approuvé, & ordonné de ne ſe ſervir d'aucun autre, pour inſtruire des Myſteres de notre Sainte Foi Catholique les Indiens de ces Provinces, on y examine & diſcute le ſens rigoureux des termes ſuſdits, & que l'on puiſſe rendre compte audit Seigneur du réſultat de ladite Junte & du ſuſdit examen, afin que ſa Seigneurie Illuſtriſſime puiſſe en informer Sa Majeſté, comme il lui eſt preſcrit par la Cédule Roïale rapportée dans ladite Commiſſion.

En premier lieu, il notifiera au Seigneur Docteur Adrien Cornejo, Gouverneur & Juge Eccléſiaſtique de cet Evêché, qu'il ait à ſe trouver préſent à cette Junte & à cet Examen, comme étant actuellement le Prélat de cet Evêché; au Seigneur Licentié Don Gabriel de Peralta, Doïen de cette Egliſe Cathédrale; au Licencié Pierre de Mendoze, Curé & Vicaire du bourg d'Yaguaron, ci-devant Gouverneur Eccléſiaſtique & Viſiteur de cet Evêché,

to del Illuſtriſſimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, gran Lenguaraz, como nacido en eſta Tierra; al Licenciado Pedro de la Cabex, Governador Eccleſiaſtico, que aſſimiſmo fue deſte Obiſpado por nombramiento del dicho Señor Don Fray Bernardino; al Padre Fray Pedro de Villaſante, Definitor preterito, y Guardian actual del Convento de mi Padre San Franciſco en eſte de la Aſſumpcion, originario y nacido en eſta Tierra; al Licenciado Franciſco Cavallero Baçan, Cura de la Paroquia de la Encarnacion deſta Ciudad, Proviſor y Juez Eccleſiaſtico, que fue deſte Obiſpado por nombramiento del dicho Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, y gran Lenguaraz, como nacido en eſta Tierra; al Licenciado Eſtevan de Ibarrola, Cura de la Cathedral, y nacido en eſta Tierra: y por Lenguaraces antiguos, nacidos en eſta Ciudad, temeroſos de Dios, y de buena conciencia; al Maeſtro de Campo Garcia Moreno, y al Maeſtro de Campo Franciſco d'Eſpindola de la Santa-Cruz: y que ſe haga à ſaber aſſimiſmo al muy Reverendo Padre Franciſco Vaſquez de la Mota, paraque ſe halle preſente con el Religioſo, ò Religioſos, que truxerè à la dicha Junta y Examen. Y lo firmò Doctor Don Juan Blaſquez de Valverde, ante mi,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON,
Eſcrivano de Su Mageſtad.

nommé par l'Illuſtriſſime Seigneur D. Bernardin de Cardenas, & qui étant né dans ce Païs, en ſait parfaitement la Langue; au Licencié Pierre de la Cabex, qui a auſſi été Gouverneur Eccleſiaſtique de cet Evêché, nommé par ledit Seigneur Dom Bernardin; au Pere Pierre de Villaſanté, ancien Définiteur, & Gardien actuel du Couvent de mon Pere Saint François, de l'Aſſomption, originaire & natif de ce Païs; au Licencié François Cavallero Baçan, Curé de la Paroiſſe de l'Incarnation de cette Ville, ci-devant Proviſeur & Juge Eccléſiaſtique de cet Evêché, nommé par ledit Seigneur D. Bernardin de Cardenas, & très habile dans la Langue du Païs, où il eſt né; au Licencié Etienne de Ibarrola, Curé de la Cathédrale, & né dans ce Païs: & quant aux Perſonnes ſéculieres, fort habiles dans la Langue, craignant Dieu, de bonne conſcience, & Habitans de cette Ville; aux Meſtres de Camp, Garcia Moreno & François d'Eſpindola de Santa-Cruz: qu'il ſoit pareillement donné avis au Très Révérend Pere François Vaſquez de la Mota, de ſe trouver dans ladite Junte, avec un ou deux Religieux pour le ſuſdit Examen. Et le Docteur Dom Jean Blaſquez de Valverde a ſigné, moi préſent,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.
Ecrivain de Sa Majeſté.

NOTIFICATIONS.

EN la ciudad de la Aſſumpcion, en treinta y un dias del mes de Octubre de mil y ſeiſcientos y cinquenta y ſeis años, yo el Eſcrivano hize ſaber el Auto deſta otra parte al Doctor

DANS la ville de l'Aſſomption, le trente-& unieme d'Octobre 1656, moi Ecrivain du Roi, ai notifié l'Edit de l'autre part au Docteur Adrien Cornejo, Juge Eccléſiaſtique & Gou-

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Adrian Cornejo, Juez Eccleſiaſtico y Governador Epiſcopal, en ſu perſona, que lo oyò, de que doy fée,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

En el miſmo dia, mes y años yo el dicho Eſcrivano hize otra diligencia como la de ſuſo al Señor Dean Don Gabriel de Peralta, &c. &c. &c.

verneur Epiſcopal, parlant à ſa perſonne, qui en a oui la lecture, de quoi je donne acte,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON.

Les mêmes jour, mois & année, moi, ſuſdit Ecrivain, ai fait la même diligence comme ci-deſſus au Seigneur Doïen Dom Gabriel de Peralta, &c. &c. &c.

REPONSE DU PROVINCIAL DES JESUITES.

EL Padre Franciſco Vaſquez de la Mota, Provincial de la Compañia de Jeſus, en eſtas Provincias del Paraguay, Tucuman, y Rio de la Plata, aviendo viſto y entendido el Auto del Señor Doctor Don Juan Blaſquez de Valverde, del Conſejo de Su Mageſtad, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General deſtas Provincias del Paraguay, y la Commiſſion del Illuſtriſſimo y Reverendiſſimo Señor Don Juan Alonſo Ocon, Arçobiſpo de la Plata, ſobre el Examen del Catheciſmo, oraciones y Doctrina de la Lengua Guarani, y cenſuras, que el Señor Obiſpo Don Fray Bernardino de Cardenas les da de hereticales, que el preſente Eſcrivano le hizo ſaber y leyò *de verbo ad verbum*, dixò que aunque eſta Provincia, que eſtà à ſu cargo, ni Religioſo alguno de ella es ni ha ſido parte en la traduccion del dicho Catheciſmo oraciones y Doctrina de la dicha Lengua Guarani, por quanto el, que traduxò y hizo el dicho Catheciſmo y oraciones dichas, fue el venerable Padre Fray Luis de Bolaños, de la Sagrada Religion del Serafico Padre San Franciſco, con otros Religioſos ſuyos, Siervos de Dios,

LE Pere François Vaſquez de la Mota, Provincial de la Compagnie de Jeſus dans ces Provinces du Paraguay, Tucuman, & Rio de la Plata, aïant vû & entendu l'Edit du Seigneur Docteur Dom Jean Blaſquez de Valverdé, Conſeiller du Roi, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général de ces Provinces du Paraguay, & la Commiſſion de l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime Seigneur D. Jean Alfonſe Ocon, Archevêque de la Plata, au ſujet du Catéchiſme, des Prieres & de la Doctrine en Langue Guaranie, & des qualifications d'hérétiques que leur donne le Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas; laquelle Commiſſion le préſent Ecrivain lui a notifiée & lue mot à mot, a dit qu'encore que cette Province, qui eſt ſous ſa charge, ni aucun de ſes Religieux, n'aient jamais eu aucune part à la traduction dudit Catéchiſme ni des Prieres & de la Doctrine qu'il renferme en Langue Guaranie, puiſque celui qui les a traduits & compoſés eſt le vénérable Pere Louis de Bolaños, de l'Ordre Sacré du Séraphique Pere Saint François, avec le ſecours de pluſieurs autres de ſes

doctos

doctos y peritos en la dicha Lengua, y por el commençaron à enseñar à los Indios desta Provincia del Paraguay los Mysterios de nuestra Santa Fée, y lo continuaron hasta que el año de 1603, en que el Illustrissimo Señor D. Fray Martin Ignacio de Loyola, Religioso de la dicha Serafica Religion, Obispo desta Provincia, celebrò Synodo Diocesano en esta Ciudad de la Assumpcion, en que se hallaron grandes Letrados Theologos y peritos en dicha Lengua, que examinaron el dicho Catheciſmo, y lo aprovaron, y todo el santo Synodo mandò se usasse del; y queriendo le poner en execucion el dicho venerable Fray Luis de Bolaños, hizò presentacion del dicho Catheciſmo, y se bolviò à examinar de nuevo por la sede vacante en dos Juntas de Personas doctas y peritas en dicha Lengua, que lo bolvieron à aprovar, y se mandò à todos los Curas usassen del, y no de otro, so graves penas, diciendo: *Mandamos en virtud de santa obediencia, y so pena de excommunion mayor, à todos los Sacerdotes Doctrinantes de Indios de esta dicha governacion no usen de otro sumario, ni Catheciſmo, sino del presente.* Como consta del mismo Catheciſmo original, que presentò el dicho Padre Fray Luis de Bolaños, de que haze presentacion con la solemnidad en derecho necessaria. Y despues el Illustrissimo Señor Don Fray Christoval de Aresti, Religioso del Señor San Benito, Obispo tambien desta Provincia, lo aprovò y mandò guardar en el Synodo Diocesano, que mandò celebrar el año de mil y seiscientos y treinta y uno, en que assi mismo se hallaron muchos y muy graves Theologos, y personas peritas en dicha Lengua Guarani, como

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Religieux, grands Serviteurs de Dieu, savans & habiles dans la Langue, qui ont commencé à en faire usage pour instruire les Indiens de cette Province du Paraguay des Mysteres de notre Sainte Foi, & continué jusqu'à l'an 1603, que l'Illustrissime Seigneur D. Martin Ignace de Loyola, Religieux du même Ordre Séraphique, Evêque de cette Province, assembla son Synode, auquel se trouverent des Personnes fort habiles dans la Théologie, & qui entendoient parfaitement ladite Langue, lesquelles examinerent le susdit Catéchisme, & l'approuverent, en conséquence de quoi le Synode ordonna qu'on en fît usage; que le susdit vénérable Pere Louis de Bolaños, avant que ce statut fût mis en exécution, présenta de nouveau le susdit Catéchisme pendant la vacance du Siege, qu'on l'examina encore dans deux séances, où se trouverent des Personnes savantes & très habiles dans la Langue Guaranie, qu'il y fut approuvé de nouveau, & qu'il y fût défendu, sous des peines très grieves, de faire usage d'aucun autre: *Nous mandons*, dit le Synode, & *ordonnons, en vertu de la sainte obéiſſance, & sous peine d'excommunication majeure, à tous Prêtres qui sont chargés d'inſtruire les Indiens, de ne faire uſage dans les Doctrines qui sont de ce Gouvernement, d'aucun autre Abregé ou Catéchiſme, que de celui-ci.* Or il conste que c'étoit l'original même du Catéchisme, que le Pere Louis de Bolaños avoit présenté, & que le susdit Pere Provincial représente juridiquement & avec les formalités requises par le droit. Dans la suite, l'Illustrissime Seigneur D. Christophe de Aresti, Religieux de Saint Benoît, qui a été aussi Evêque de

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

conſta de dichos dos Synodos, de-que haze preſentacion con la miſma ſolemnidad. De todo lo qual conſta claramente que los dichos Religioſos de la Compañia de Jeſus de eſta Provincia no ſon, ni han ſido, ni pueden ſer parte en eſta cauſa, ni les comprehenden las cenſuras del dicho Señor Obiſpo Don Fray Bernardino de Cardenas, por quanto ſolamente uſaron y uſan del dicho Catheciſmo en los Pueblos de los Indios, que han convertido à nueſtra ſanta Fé, obedeciendo à lo, que en tantos Synodos ſe mandò con tanto acuerdo, y aprovaron Prelados de tanta autoridad, y varones tan doctos y peritos en dicha Lengua, haziendo lo miſmo, que todos los demàs Curas, aſſi Clerigos como Relioſos deſtas Provincias, como conſta de las informaciones autenticas, de que tambien haze preſentacion; con todo, no obſtante que no es parte, como dicho tiene, ſe hallarà en la Junta, que dicho Señor Oydor dize en ſu Auto, y llevarà los Religioſos, que manda, doctos y peritos en dicha Lengua Guarani.

cette Province, l'approuva encore; & en ordonna l'uſage dans ſon Synode de l'année 1631, où ſe trouverent auſſi de grands Théologiens, qui avoient une parfaite connoiſſance de la ſuſdite Langue Guaranie; & cela conſte encore par les actes des deux Synodes, que le ſuſdit Pere Provincial repreſente avec la même ſolemnité; d'où il s'enſuit que les Religieux de la Compagnie de Jeſus ne ſont, ni ne peuvent être parties dans cette cauſe, & que les cenſures dudit Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas ne tombent point ſur eux, puiſqu'ils n'ont fait & ne font uſage du ſuſdit Catéchiſme dans les Bourgades des Indiens, qu'ils ont convertis à notre ſainte Foi, que pour obéir à ce qui avoit été ordonné dans de ſi grands Synodes, du conſentement unanime de tant de Perſonnes ſavantes & habiles dans ladite Langue, & par des Prélats & des Hommes d'une ſi grande autorité, & n'ont fait que ce que pratiquoient les autres Curés, tant Eccléſiaſtiques que Religieux, ainſi qu'il eſt prouvé par les informations authentiques que le ſuſdit P. Provincial préſente à la Junte: mais qu'encore qu'il ne ſoit point partie dans cette affaire, comme il vient de le dire, il ſe trouvera à l'Aſſemblée convoqueé par ledit Seigneur Docteur Oydor, avec des Religieux ſavans & verſés dans ladite Langue Guaranie, comme ledit Seigneur l'ordonne.

Lo ſegundo dize tambien que aunque ningun Religioſo de la Compañia de Jeſus, hizò el dicho Catheciſmo, ni es parte en eſta cauſa, como ha dicho, pero dirà aqui lo que ſiente en eſta parte, ſegun lo, que los Autores enſeñan, conforme à los principios Theologicos, por averlo examinado bien, conferido y conſultado a muchas Perſonas doctas, y grandes Theologos y peritos en dicha Lengua, y viſto lo que ſobre ello han eſcrito, y diligencias

Il dit en ſecond lieu qu'encore qu'aucun des Religieux de la Compagnie de Jeſus n'ait compoſé le ſuſdit Catéchiſme, & ne ſoit partie dans cette cauſe, ainſi qu'il l'a déja déclaré, il dira au moins ce qu'il en penſe, ſelon les principes de la Théologie, & ce que les Auteurs enſeignent, parcequ'il a ſérieuſement examiné la matiere, & qu'il en a conféré avec des Perſonnes ſavantes, d'habiles Théologiens & des mieux inſtruits dans cette Langue;

que han hecho para averiguar la verdad, que todo ello prueva que dicho Catheciſmo, Oraciones y Doctrina no ſon dignas de la cenſura de hereticales, con que las califica el dicho Señor Obiſpo, por ſer coſa tan examinada, y aprovada por dos ſantos Concilios Synodales, que en la Igleſia Catholica tienen tanta autoridad, y por tantas Perſonas doctas y peritas en dicha Lengua, y el dicho Padre Fray Luis de Bolaños, que lo traduxò, y los Religioſos de ſu Sagrada Religion, que le ayudaron, de tan conocida virtud, opinion y ſantidad, como lo prueva la demonſtracion, que eſtà preſentada en los Autos è informacionos dichas. Y lo confima el ver que el dicho Señor Obiſpo Don Fray Bernardino de Cardenas no ſabia la dicha Lengua Guarani; y aſſi fue facil coſa encubrirle la verdad los que le informaron, haziendole creer lo que no avia, con que no pudo averiguar bien la propriedad y ſignificaciones de los vocablos que cenſura, como lo pedia coſa tan grave y tan recibida: como no tan poco averiguò bien lo que refiere del ſanto Pontifice Zacharias, y Concilio Romano, afirmando que en la Oracion ſacrilega, y conjuro del Herege Adelberto, que alli ſe condena, eſtavan los nombres *Tubà* y *Tupà*, que ſe hallan en dicho Catheciſmo, diciendo que el miſmo ſanto Pontifice avia definido eran nombres de Demonios: ſiendo aſſi que en dicha Oracion y conjuro no ſe hallan tales nombres, ſino otros muy diverſos, como ſon *Tubuel* y *Tubuas*, como conſta del dicho ſanto Concilio y Oracion, que refiere el Padre Euſebio de Nieremberg, *in Origine Sacræ Scripturæ*, Lib. 5, cap. 8, p. 155, por eſtas palabras: *Precor vos*

qu'il a vû tout ce qu'ils en ont écrit, & les diligences qu'ils ont faites pour éclaircir la vérité, & qu'il en réſulte que le ſuſdit Catéchiſme, non plus que les Prieres & la Doctrine qu'il contient, ne méritent point la qualification d'hérétiques que leur a donnée le ſuſdit Seigneur Evêque, d'autant plus qu'ils ont été bien examinés par deux ſaints Conciles ſynodaux, qui ont une ſi grande autorité dans l'Egliſe Catholique, & par tant de Perſonnes habiles dans ladite Langue; à quoi il faut ajoûter l'autorité du ſuſdit Pere Louis de Bolaños, qui a traduit ce Catéchiſme, & des Religieux de ſon Ordre ſacré, qui l'ont aidé dans ce travail, tous d'une vertu & d'une ſainteté connue; c'eſt de quoi on trouve les preuves dans les informations & dans les actes dont il a été parlé, & ce qui eſt confirmé par la certitude où l'on eſt que ledit Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas ne ſait pas la Langue Guaranie; d'où il s'enſuit qu'il a été fort facile à ceux qui lui ont donné des Mémoires, de l'induire en erreur, & de lui faire croire ce qui n'étoit pas: on voit qu'il ne lui étoit donc pas poſſible de bien connoître la propriété & la véritable ſignification des termes qu'il a cenſurés, comme le demandoit une affaire d'une ſi grande conſéquence. Il n'a pas mieux vérifié ce qu'il rapporte du S. Pape Zacharie, puiſqu'il affirme que dans la Priere ſacrilege, & dans les conjurations de l'hérétique Adelbert, ſe trouvoient les noms de *Tubà* & de *Tupà*, que le Saint Pontife a déclarés être des noms de Démons: cependant ils n'y ſont pas, mais bien *Tubuel* & *Tubuas*, comme on le peut voir dans le ſuſdit Concile, que le P. Euſebe de Nieremberg rapporte avec la Priere, dans ſon Traité de

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

& conjuro vos & ſupplico nil niſi ad vos Angelus Uriel, Angelus Raguel, Angelus Tubuel, Angelus Michael, Angelus Adimis, Angelus Tubuas, Angelus Sabaoth, Angelus Simiel. Y luego immediatamente pone la determinacion del dicho ſanto Concilio, diziendo: *Cum vero hæc Oratio ſacrilega uſque ad finem perlecta fuiſſet, ſanctus Zacharias Papa dixit, quid ad hæc ſancti Fratres reſpondetis? Sancti Epiſcopi & venerabiles Presbyteri reſponderunt, quid aliud agendum eſt, niſi ut omnia, quæ coram nobis lecta ſunt, igne concrementur, autores vero eorum anathematis vinculo percellantur? Octo enim nomina Angelorum, præter Michaelis, quæ in ſuâ Oratione Adelbertus invocavit, non Angelorum ſed Dæmoniorum nomina ſunt, quæ ad præſtandum ſibi auxilium invocavit.* Eſto ſolo ſe halla en el ſanto Concilio; y el dicho Señor Obiſpo Don Fray Bernardino de Cardenas, refiriendo las ultimas palabras truncadas, callò las primeras, diziendo eſtavan en ellas *Tupà* y *Tubà*, affirmando ſe havian condenado, y que eran nombres de Demonios, no hallandoſe en dicho ſanto Concilio tales nombres, ni tal condenacion.

Y en quanto à los otros nombres *Tayrà* y *Membirà*, que tambien cenſura por hereticales el dicho Señor Obiſpo, no ſon dignos de tal cenſura, por tener diverſos ſentidos, y diferentes ſignificaciones de las, que ſu Señoria les dà; como ſe prueva claramente en la demonſtracion preſentada. Y dado caſo que ſin otro additamento ſignificaſſen *el eſperma*, (ſegun dize el Señor Obiſpo) en el comun modo de hablar de los

l'Origine de l'Ecriture Sainte, Liv. 5, chap. 8, p. 155. par ces paroles: *Precor vos, & conjuro vos, & ſupplico nil niſi ad vos, Angelus Uriel, Angelus Raguel, Angelus Tubuel, Angelus Michael, Angelus Adimis, Angelus Tubuas, Angelus Sabaoth, Angelus Simiel.* Et immédiatement après, on trouve la déciſion du ſaint Concile en ces termes: *Cum vero hæc Oratio ſacrilega uſque ad finem perlecta fuiſſet, ſanctus Zacharias Papa dixit quid ad hæc ſancti Fratres reſpondetis? Sancti Epiſcopi & venerabiles Presbyteri reſponderunt, quid aliud agendum eſt, niſi ut omnia, quæ coram nobis lecta ſunt, igne concrementur, autores vero eorum anathematis vinculo percellantur? Octo enim nomina Angelorum, præter Michaelis, quæ in ſuâ Oratione Adelbertus invocavit, non Angelorum ſed Dæmoniorum nomina ſunt, quæ ad præſtandum ſibi auxilium invocavit.* Voilà tout ce qui ſe trouve dans le Concile; & le Seigneur Evêque D. Bernardin de Cardenas, en rapportant les dernieres paroles tronquées, a ſupprimé les premieres, diſant que *Tupà* & *Tubà* ſe trouvoient parmi les ſuſdits noms, & affirmant qu'ils avoient été condamnés comme étant des noms de Démons, quoique dans le ſaint Concile on ne trouve ni ces noms, ni leur condamnation.

Quant aux deux autres noms, *Tayrà* & *Membirà*, que le ſuſdit Seigneur Evêque cenſure auſſi comme hérétiques, ils ne le méritent pas, puiſqu'ils ſignifient toute autre choſe que ce qu'il prétend, ainſi qu'il eſt clairement prouvé dans la démonſtration qui a été préſentée; & ſuppoſé que ſans y rien ajoûter ils ſignifiaſſent *Semen*, comme l'aſſure ledit Seigneur Evêque, ils n'ont pas cette ſignification dans la maniere

Indios no lo significan; con que no les comprehende à los dichos nombres la censura dicha: como en caso muy proprio y semejante sucedio en el nombre *Semen*, de que usa san Pablo, hablando de Christo Señor Nuestro: Et 2 ad Hebræos, cap. 2, v. 16. *Nunquam enim Angelos apprehendit sed Semen Abrahæ apprehendit*; & 2 ad Timotheum, c. 2, v. 7. *Ex semine David.* Donde los santos y sagrados espositores notan no ser digna de censura la dicha palabra *Semen*, por tener diferentes significaciones, como son la naturaleza humana, carne, sangre, prosapia, descendencia, hijos y sucessión, en los quales habla el santo Apostol, segun explican los Santos, y expositores sagrados, comose pueden ver en el Padre Benedicto Justiniano sobre este lugar, y en Angelico Doctor san Tomas, *ibidem*, *Lectione* 3; Lyra, y la Glossa ordinaria, no obstante que la palabra dicha *semen* significue tambien *sperma*, como dizen los setenta interpretes *Levit.* 12. *Mulier, si susceptо semine pepererit filium, &c.* Donde ex antecedentibus & consequentibus, se conoce ser essa alli su propria significacion, y no otra, como quando hablando la sagrada Escritura de los Arboles y Yervas dize: *Producat terra herbam virentem, & facientem Semen*, que es lo mismo puntualmente, que passa en los nombres, que el dicho Señor Obispo censura por hereticales.

Finalmente juzga no ser dignos de tal censura, por que siendo el venerabilissimo Padre Fray Luis de Bolaños, varon de tanta santitad, que su sagrada Religion trata que la santa Iglesia lo declare por santo por las grandes demonstraciones que ha dado nuestro Señor de su

dont les Indiens l'entendent; outre que la susdite censure ne convient pas à ce terme, qui, pris dans son propre sens, a été emploïé par S. Paul en parlant de J. C. N. S. *Nunquam enim Angelos apprehendit sed Semen Abrahæ apprehendit*, Heb. 2, 16; & dans la seconde Lettre à Timothée, 2, 7. *Ex semine David.* On peut voir les divers sens que donnent à ce terme les Interpretes en expliquant ces passages de l'Apôtre, ils remarquent qu'il ne merite aucune censure, puisqu'il a différentes significations, telles que sont la nature humaine, la chair, le sang, la lignée, la descendance, les enfans & les successeurs, ce qu'entend l'Apôtre par ce terme, suivant l'explication qu'en donnent les Saints & les Interpretes. C'est ce qu'on peut voir dans le P. Benoît Justiniani par la maniere dont il explique ce passage; dans le Docteur Angélique saint Thomas, au même passage, Leçon 3; dans Lyranus, & dans la Glose ordinaire, nonobstant que ce même terme signifie aussi la *semence*, suivant les Septante sur ce passage; *Mulier, si susceptо semine pepererit filium, &c.* où l'on voit par ce qui précede & ce qui suit, que c'est là sa signification propre; comme lorsque l'Ecriture, parlant des Arbres & des Plantes, dit: *Producat Terra herbam virentem & facientem Semen.* Or tout cela convient exactement aux termes que ledit Seigneur Evêque censure comme hérétiques.

Enfin, il juge que ces mots ne méritent pas une telle censure, parceque le très vénérable Pere Louis de Bolaños aïant été un Homme d'une si grande sainteté, que son S. Ordre sollicite la Sainte Eglise de le déclarer Saint, sur les grandes marques que N. S. a bien voulu donner

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Santidad, que no lo fuera, ſi en dicho Catheciſmo huvieſſe enſeñado tales heregias, haviendo muerto ſin retratarlas; y aſſi de varon tan Apoſtolico no ſe pueden verificar cenſuras tales; y mas eſtando aprovado dicho Catheciſmo por dos Synodos Dioceſanos, por varones doctos y peritos en dicha Lengua, como fueron los, que en ellos ſe hallaron, y averſe uſado ſin contradiccion alguna tantos años en eſtas Provincias del Paraguay y Rio de la Plata, y en todo el eſtado del Braſil, como conſta del Catheciſmo impreſſo y aprovado. Y con mucho mayor razon no comprehenden las dichas Cenſuras à los Religioſos de la Compañia de Jeſus deſtas Provincias, por no haver hecho el dicho Catheciſmo, como queda dicho ya y provado, y no ſer partes, como ſe ha alegado: que ſi algunos lo ſon y lo deben ſer, es la Sagrada Religion del Serafico Padre San Franciſco, por aver traducido el dicho Catheciſmo el venerable Padre Fray Luis de Bolaños con ayuda de otros Santos Religioſos ſuyos, a quienes ſe debia dar parte y traſlado paraque digan lo que ſienten ſobre eſto punto tan importante. Y eſto reſponde en eſto Colegio de la Compañia de Jeſus de eſta Ciudad de la Aſſumpcion en veynte y cinco dias del mes de Octubre de mil y ſeiſcientos y cinquenta y ſeis,

FRANCISCO VASQUEZ DE LA MOTA.

de ſa ſainteté; il eſt bien certain qu'il n'auroit pas été Saint, s'il avoit enſeigné de telles héréſies dans ſon Catéchiſme, & s'il étoit mort ſans les avoir rétractées. De plus, peut-on dire qu'il y ait des héréſies dans le ſuſdit Catéchiſme, après qu'il a été approuvé dans deux Synodes du Diocèſe par tant de Perſonnes habiles dans ladite Langue, qui compoſoient ces aſſemblées; après qu'on en a fait uſage pendant un ſi grand nombre d'années, ſans aucune contradiction, non-ſeulement dans cet Province de Paraguay, mais encore dans celle de Rio de la Plata & dans tout le Bréſil, où il a été imprimé avec approbation? A plus forte raiſon eſt-il certain que leſdites Cenſures ne tombent point ſur les Religieux de la Compagnie de Jeſus, qui ne ſont point les auteurs du Catéchiſme, comme il a été prouvé, & qui parconſéquent n'entrent nullement en cauſe dans cette affaire. Si donc elles tombent ſur quelqu'un, ce ne peut être que ſur l'Ordre Séraphique de Saint François, puiſque c'eſt le vénérable Pere Louis de Bolaños qui a traduit le Catéchiſme en Langue Guaranie, avec le ſecours de quelques autres ſaints Religieux du même Ordre, à qui on devoit communiquer l'original pour ſavoir ce qu'ils penſent ſur un point de cette importance. Répondu dans ce College de la Compagnie de Jeſus de cette Ville de l'Aſſomption le 25 d'Octobre 1656.

FRANÇOIS VASQUEZ DE LA MOTA.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

JUNTA DE LOS SEÑALADOS.

EN la Ciudad de la Aſſumpcion en treynta y un dias del mes de Octubre de mil y ſeiſcientos y cinquenta y ſeis años, habiendoſe Juntado y convocado todas las Perſonas contenidas en el Auto de ſuſo, para el efecto que en el ſe refiere, dixò y propusò el Señor Doctor Don Juan Blaſquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General deſta Provincia del Paraguay, la Comiſſion que tenia del Illuſtriſſimo y Reverendiſſimo Señor Don Juan Alonſo Ocon, Arçobiſpo de la Plata, para el examen de las palabras que el Señor Obiſpo Don Fray Bernardino de Cardenas condena por malſonantes y hereticas en el Catheciſmo de la Lengua Guarani, que compuſò el muy venerable Padre Fray Luis de Bolaños, y diò à entender el dicho Oydor la importancia y gravedad de la materia, perſuadiendo a cada uno como en caſo de tanta importancia dixeſſe libremente ſu ſentir, reduciendo à tres puntos la reſolucion y determinacion deſta Junta, que ſon los que parece comprehende la dicha Comiſſion en ſu deciſion.

El primero fue, que dicho Señor Oydor dixò que el Catheciſmo original, que ſe ha exhibido compueſto por el dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños de la Orden Serafica del Señor San Franciſco, ſe mueſtre à todos los que eſtàn preſentes, que lo vean y reconozcan, y digan, y declaren ſi es el miſmo Original, que compuſò el dicho Padre Fray Luis de Bolaños, y aprovò el

DANS la Ville de l'Aſſomption ce trente-unieme jour du mois d'Octobre de l'année mil ſix cent cinquante-ſix, les Perſonnes nommées dans l'Acte de convocation ci-deſſus, s'étant rendues au lieu marqué, à l'effet de ce qui eſt expoſé dans le ſuſdit Acte, le Seigneur Dom Jean Blaſquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général de cette Province du Paraguay, après avoir repréſenté la Commiſſion qu'il avoit reçue de l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime Seigneur Dom Jean Alfonſe Ocon, Archevêque de la Plata, pour l'examen des termes que le Seigneur Evêque Dom Bernardin de Cardenas condamne comme mal ſonnans & hérétiques, dans le Cathéchiſme de la Langue Guaranie, compoſé par le très vénérable Pere Louis de Bolaños; après avoir fait comprendre l'importance de la cauſe, a dit & exhorté chacun à déclarer librement ce qu'il penſe ſur les trois points, à quoi ſe réduit tout ce qui doit ſe réſoudre & décider dans la préſente Junte, pour y remplir toute l'étendue de ſa Commiſſion.

En premier lieu, ledit Seigneur Oydor a ordonné que l'Original du Catéchiſme compoſé par le ſuſdit vénérable Pere Louis de Bolaños de l'Ordre Séraphique de Saint François, fût préſenté à tous ceux qui compoſent l'Aſſemblée, afin qu'ils puiſſent reconnoître & atteſter ſi c'eſt véritablement l'Original même qu'a compoſé le ſuſdit Pere Louis de Bolaños, & qui a été approuvé par le

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Dean y Cavildo deſta ſanta Igleſia en Sede vacante, por el mes de Junio del año paſſado de mil y ſeiſcientos y onze, y ſi eſtàn comprehendidas en el las quatro palabras, que condena y reprueva el dicho Señor Obiſpo.

El ſegundo punto, ſi del dicho Catheciſmo y Doctrina han uſado y uſaron ſiempre en eſta Provincia los Sacerdotes Doctrineros en la enſeñanza y Doctrina de los Indios en la Lengua Guarani.

El tercero punto, que cada uno diga la propria y rigoroſa ſignificacion de las dichas quatro palabras, y ſi pueſtas en dicho Catheciſmo, como haſta aqui lo han eſtado, pueden tener ſentido y ſignificacion, que ſea malſonante, ò que pervierta la pureza, con que ſe debe explicar y entender el dicho Catheciſmo y Doctrina Chriſtiana; ò ſi contienen heregia, ò otro error digno de correccion, y de que ſe teſten y borren del dicho Catheciſmo.

Y aviendo entendido y oido la dicha propoſicion los ſuſo dichos, y conferido largamente ſobre la ſignificacion propria y rigoroſa de las palabras, dixò el Señor Oydor que cada uno dixeſſe por eſcrito ſu parecer, y lo dictaſſe. En execucion de lo qual el Señor Licenciado Don Gabriel de Peralta, Dean deſta ſanta Igleſia Cathedral del Paraguay, originario deſta Ciudad, y nacido en ellas, reſpondiendo à cada punto en particular, dixò:

Doïen & le Chapitre de cettte ſainte Egliſe, pendant la vacance du Siége, au mois de Juin mil ſix cent onze, & ſi les quatre termes que condamne & réprouve ledit Seigneur Evêque y ſont contenus.

En ſecond lieu, ſi les Prêtres & Curés, ont toujours fait uſage de ce Catéchiſme dans cette Province, pour inſtruire les Indiens, en Langue Guaranie.

En troiſieme lieu, que chacun marque la ſignification propre & rigoureuſe des ſuſdits quatre termes, & diſe ſi étant emploïés, comme ils l'ont été juſqu'à préſent dans le ſuſdit Catéchiſme, ils peuvent avoir une ſignification mal ſonnante, & capable de ternir la pureté avec laquelle on doit expliquer la Doctrine Chrétienne, où s'ils contiennent des héréſies, ou quelqu'autre erreur digne de correction, qui demande qu'on les retranche du ſuſdit Catéchiſme.

Tous aïant entendu ces trois points, & conféré long-tems ſur le ſens propre & rigoureux des termes ci-deſſus mentionnés, le Seigneur Oydor dit qu'il falloit que chacun donnât par écrit ſon ſentiment, ou le dictât à l'Ecrivain Roïal. Sur quoi le Seigneur Licencié Dom Gabriel de Peralta, Doïen de cette ſainte Egliſe Cathédrale du Paraguay, originaire de cette Ville, où il eſt né, répondant ſur chaque point en particulier, a dit:

SENTIMENT DU DOIEN DE LA CATHÉDRALE.

AL primero, que el Catheciſmo, que ſe ha exhibido y moſtrado, es el miſmo Original, que el venerable Padre Fray Luis de Bolaños de la

SUR le premier point, que le Catéchiſme qui a été préſenté, eſt l'Original même que le vénérable Pere Louis de Bolaños de l'Ordre ſacré du Séraphique

la ſagrada Religion del Serafico Padre San Franciſco hizo y traduxò en la Lengua Guarani para la enſeñanza y inſtruccion de nueſtra ſanta Fé Catholica de los Indios deſtas Provincias ; y es el miſmo que approvaron los dos ſantos Synodos Dioceſanos , que ſe celebraron en eſta Ciudad , donde hombres doctos y peritos en la dicha Lengua ſe hallaron ; y deſpues bolviò à examinar de nuevo y aprovarlo el inſigne Dean y cavildo deſta Igleſia en Sede vacante , en orden à poner en execucion lo que en el primero de dichos Synodos ſe avia mandado : y conoce ſer el dicho Catheciſmo original , por averſe guardado como tal en el archivo de la Cathedral deſta dicha Ciudad , para que ſe ſacaſſen del tantos traſlados , como los que ſe han ſacado para los Doctrinantes deſta Provincia ; y conſta ſer el miſmo original , por que la peticion , con que ſe preſentò en el cabildo , es de letra y mano del dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños , y muy conocida de todos ; y el Catheciſmo es de Fray Gregorio de Oſuna , ſu Compañero , de la miſma Religion , y la aprovacion es original de los ſeñores Prebendados de aquel tiempo , y refrendada del Notario Eccleſiaſtico Juan Lopez de Gamarra , que todas ſon muy conocidas , y particularmente la del dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños , por lo que la han venerado todos : de ſuerte que no puede aver duda alguna en que el dicho Catheciſmo ſea el miſmo original , que hizò y compuſò el dicho Padre , como ni que en el ſe hallan las quatro palabras y vocablos , que condena el Iluſtriſſimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas , cenſurandolas por hereticas

Séraphique Pere Saint François , a traduit en Langue Guaranie , pour inſtruire de notre ſainte Foi Catholique les Indiens de ces Provinces ; que c'eſt le même qu'ont approuvé deux ſaints Synodes Dioceſains tenus dans cette Ville , compoſés de Perſonnes ſavantes & fort habiles dans ladite Langue ; qui depuis a été examiné de nouveau & approuvé par l'inſigne Doïen & Chapitre de cette Egliſe pendant la vacance du Siege , avec ordre d'obéir à ce que le premier des ſuſdits Synodes avoit ordonné : qu'il reconnoît que c'eſt le même Catéchiſme original , parcequ'il a été conſervé dans l'archive de la Cathédrale de cette Ville comme tel , pour ſervir à toutes les copies qu'il faudroit en donner à ceux qui ſeroient chargés d'inſtruire les Indiens de cette Province ; qu'ils conſte encore que c'eſt le même Original , parceque la Supplique préſentée au Chapitre eſt de la main dudit vénérable Pere Louis de Bolaños , dont tous connoiſſent l'écriture ; que le Catéchiſme eſt de celle du Pere Grégoire de Oſuna , ſon Compagnon , & du même Ordre que lui , & que l'approbation eſt l'original de la ſignature des Seigneurs qui compoſoient alors le Chapitre , & contre-ſigné du Notaire Eccléſiaſtique Jean Lopez de Gamarra ; que toutes ces ſignatures ſont fort connues , & ſur-tout celle du vénérable Pere Louis de Bolaños , parcequ'il étoit par-tout en vénération : qu'on ne peut donc former aucun doute que le ſuſdit Catéchiſme , qui a été préſenté , ne ſoit l'original de celui , qu'a fait & compoſé le ſuſdit Pere , ni qu'on n'y trouve les quatre termes que condamne l'Illuſtriſſime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas , & qu'il

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

les; y se hallarán en la forma del persignarse, en el dicho Catheciſmo, y en el *Pater noſter*, y *Ave Maria*, y *Credo*, y demàs partes del, como son *Tupà*, *Tayrà*, *Membirà* y *Tubà*, que se prodran ver y leer en dichas Oraciones del dicho Catheciſmo.

En quanto al segundo punto, dixò que, como diràn todos los presentes, sin que ninguno lo dudè, el miſmo Catheciſmo y Doctrina es el, que siempre se ha usado en estas Provincias del Paraguay y Rio de la Plata, donde es general la Lengua Guarani, y de que usan todos los Indios, aunque tengan otras particulares, lo qual sabe, porque en el Obiſpado del Rio de la Plata, siendo Obiſpo el Illuſtriſſimo Señor D. Fray Pedro de Carrança, le nombrò por Viſitador General el año de mil y seiſcientos y treinta y dos, y viſitando las Doctrinas de Indios, que en el havia, hallò que todos los Curas assi Clerigos, como Religioſos, usavan de dicho Catheciſmo, sin reparo ni contradiccion alguna; y llegando à las Doctrinas de Santiago del Baradero, y de San Bartolome de los Chanaes, que estavan al cargo de los Padres Fray Bernardino de Villaroel, y Fray Juan Alvarez, Religioſos de San Françiſco, que enseñavan à los Indios la Doctrina Chriſtiana y Myſterios de nuestra santa Fé por el dicho Catheciſmo; lo miſmo hallò en la Ciudad de Santa Fé y su diſtrito; y el año siguiente de mil y seiſcientos y treinta y ocho, siendo Obiſpo el Illuſtriſſimo Señor Don Fray Chriſtoval de Aresti, haziendo ausencia le dexò por su Governador, Proviſor y Vicario General en Sede vacante, bolviò à viſitar las dichas Doctrinas y

censure comme hérétiques; qu'ils sont dans le formule du signe de la Croix, dans le *Pater noſter*, dans l'*Ave Maria*, dans le *Credo*, & partout ailleurs, où l'on voit *Tubà*, *Tupà*, *Membirà* & *Tayrà*, & qu'il est aiſé de les lire dans les susdites Prieres du susdit Catéchiſme.

Quant au second point, il a dit qu'aucun de ceux qui sont presents ne pourront douter ni refuser de convenir que ce Catéchiſme est le même dont on s'est toujours servi dans ces Provinces du Paraguay & de Rio de la Plata, où la Langue Guaranie a univerſellement cours, où tous les Indiens la savent, quoique pluſieurs aient la leur particuliere; ce qu'il fait très bien, parceque l'Illuſtriſſime Seigneur D. Pierre de Carrança, étant Evêque de Buenos Ayrès, le nomma, en 1632, Viſiteur Général de cet Evêché, & que dans la viſite qu'il fit des Doctrines Indiennes de ce Diocèſe, il trouva que tous les Curés, tant Eccléſiaſtiques que Religieux, faiſoient uſage de ce Catéchiſme, sans que perſonne y trouvât à redire; qu'étant allé viſiter les Doctrines de Santiago, de Baradero & de Saint Barthelemi des Chanaès, qui étoient sous la direction des Peres Bernardin de Villaroel & Jean Alvarez, Religieux de Saint François, il vit que l'un & l'autre inſtruiſoient leurs Indiens de la Doctrine Chrétienne & des Myſteres de notre sainte Foi avec le susdit Catéchiſme; qu'il remarqua qu'on en uſoit de même dans le Diſtrict de Santa Fé; qu'en 1638 l'Illuſtriſſime Seigneur Evêque Dom Chriſtophe de Aresti le laiſſa Gouverneur, Proviſeur & Vicaire Général pendant la vacance du Siége, & qu'étant retourné à faire la viſite des susdites Doctrines, il trou-

Curas, y hallò que continuavan en el uſo del dicho Catheciſmo ſin alguna novedad ni reparo, ſiendo todos muy grandes Lenguaraces; y en eſta Provincia del Paraguay, donde naciò, y apprendiò deſde niño con cuidado la dicha Lengua Guarani, en cinquenta y dos años, que tiene al preſente de edad, ſiempre viò y ha viſto ſe uſa del dicho Catheciſmo, y no de otro, por mandarlo aſſi con pena de excommunion los dichos Synodos; y ultimamente eſtando à ſu cargo el Govierno eſpiritual deſte Obiſpado de Paraguay, fuè à viſitar las Doctrinas del Rio de Parana, que eſtàn à cargo de los Religioſos de la Compañia de Jeſus, y hallò que doctrinavan a los Indios todos por el dicho Catheciſmo, ſobre lo qual ſe hizò ante ſu merced una informacion en eſta razon, que es la que ſe preſentò en eſta Junta, ſin que en todo eſte tiempo huvieſſe viſto ni entendido que perſona alguna huvieſſe innovado en el dicho Catheciſmo, ni reparado en palabra alguna del, como dirà reſpondiendo al ultimo punto.

En quanto al tercer punto de la propria y riguroſa ſignificacion de las dichas quatro palabras, *Tayrà*, *Membirà*, *Tubà* y *Tupà*, ſi pueſtas en dicho Catheciſmo tienen, ò pueden tener ſentido y ſignificacion malſonante, que pervierta la pureza con que ſe debe explicar y tener el dicho Catheciſmo y Doctrina Chriſtiana, ò ſi contienen heregia, ò otro error digno de correccion, y de que ſe borren ò teſten del dicho Catheciſmo? dixò que deſde que naciò (que como dicho tiene, ha cinquenta y dos años) jamas ha entendido ni oydo que dichos nombres tuvieſſen mal ſentido en dicho Catheciſmo.

va que l'on continuoit à faire uſage du même Catéchiſme ſans qu'on y fît aucun changement & qu'on n'en fît aucune difficulté, tous les Curés entendant parfaitement cette Langue; que dans cette Province de Paraguay, où il eſt né, & où il a étudié avec ſoin ladite Langue depuis ſon enfance juſqu'à l'âge de cinquante-deux ans, qu'il a préſentement, il a toûjours vû faire uſage du même Catéchiſme, & non d'aucun autre, comme les ſuſdits Synodes l'avoient ordonné, ſous peine d'excommunication; que dernierement, étant chargé du Gouvernement Spirituel de cet Evêché du Paraguay, il alla viſiter les Doctrines du Parana, qui ſont ſous la conduite des Peres de la Compagnie de Jeſus, & trouva qu'on s'y ſervoit du même Catéchiſme; qu'il en fit dreſſer devant lui l'information qui a été préſentée à la Junte; enfin, que pendant tout ce tems-là, il n'a vû, ni entendu dire qu'on ait rien changé dans ce Catéchiſme, ni qu'on ait formé aucune difficulté ſur aucun des termes qui y ſont contenus, comme il le dira en répondant au dernier point.

Que ſur le troiſieme, qui regarde le ſens propre & rigoureux de ces quatre termes *Tayrà*, *Membirà*, *Tubà* & *Tupà*, il eſt queſtion de ſavoir ſi dans le ſuſdit Catéchiſme ils ont, ou peuvent avoir une ſignification mal ſonnante, qui altere la pureté de la Doctrine Chrétienne; s'ils renferment des héréſies, ou quelqu'autre erreur, qui mérite d'être corrigée, & qui exige qu'on les biffe ou qu'on les efface dans le ſuſdit Catéchiſme: ſur quoi il a dit que depuis ſa naiſſance juſqu'à l'âge de cinquante-deux ans, qu'il a déja dit qu'il avoit, il n'a jamais oui dire que ces quatre noms aient rien qui

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

thecismo, ni significacion alguna mal sonante, ni digna de censura alguna heretica, ò otro error que pervertiesse la pureza de la Doctrina Catholica, ni que se quitassen ò borrassen del dicho Catheciſmo; antes siempre ha tenido y tiene por nombres sanos y puros, que significan en su propria y rigurosa significacion los Misterios que por ellos se enseñan y declaran, y los Indios los entienden muy bien por estos vocablos: y que solamente oyò despues que el Illustrissimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas llegò à este Obispado, las significaciones mal sonantes, que dize tienen, pero sin fundamento alguno, como se dirà en la significacion de cada una de dichas palabras.

En quanto al nombre y palabra *Tayrà*, dixò que en su propria y rigurosa significacion significa lo mismo sin discrepar, que *filius* en Latin, y *hijo* en Castellano; y assi, como en Latin y Castellano con estas palabras los Padres verdaderos, llaman a sus hijos legitimos, naturales, expurios y adoptivos hijos, y los Padres espirituales dizen lo mismo à los que crian en espiritu, y los Viejos à los Moços, los Señores à sus Vassallos, los Curas à sus Feligreses, y los Señores Obispos à todas sus ovejas, llamandolos hijos, y de los arboles y plantas se dize lo mismo, que tienen muchos hijos; de la misma manera, sin diferencia alguna, los Indios varones llaman à su hijos con este nombre y palabra *Tayrà*, assi à los legitimos, como à los naturales, espurios, y adoptivos, y a sus entenados, y con el mismo llaman à los hijos de sus hermanos y sobrinos.

sonne mal dans le susdit Catéchisme, ou qui soit susceptible d'un mauvais sens, ni qu'ils renferment aucune hérésie, ou erreur, qui altere la pureté de la Doctrine Catholique, & demande qu'on les biffe, ou qu'on les efface dans le susdit Catéchisme; qu'au contraire, il a toujours jugé, & qu'il juge encore, que ces noms n'ont rien que de sain & de pur, qu'ils signifient dans leur sens propre & rigoureux les mysteres pour lesquels on les emploie, & que les Indiens entendent fort bien par ces mêmes termes: qu'il a seulement appris, depuis que l'Illustrissime Seigneur D. Bernardin de Cardenas est parvenu à cet Evêché, les significations mal sonnantes qu'il leur attribue sans fondement, comme il le fera voir en marquant le vrai sens de chacun de ces termes.

Quant à celui de *Tayrà*, il a dit que dans sa propre & rigoureuse signification il n'a point d'autre sens que celui qu'a *filius* en Latin & *hijo* en Castillan; que dans cette Langue on ne se sert point d'autre pour exprime un fils, ou légitime, ou naturel, ou bâtard; que les Peres spirituels l'emploient à l'égard de leurs Fils en Jesus-Christ, les Vieillards en parlant aux jeunes Gens, les Seigneurs à leurs Vassaux, les Curés à leurs Paroissiens, les Seigneurs Evêques à tous ceux qui composent leur Troupeau; qu'on l'applique aux rejettons des arbres & des plantes; que de la même maniere, sans aucune différence, les Indiens appellent leurs Enfans *Tayrà*, tant les légitimes que les naturels, les bâtards, les adoptifs, ceux qui sont nés avant le mariage, les enfans de leurs freres, leurs neveux, & tous leurs descendans; que les Vieillards disent *chetayrà* aux jeunes Gens; les

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

nós, y demàs descendientes llamandolos a todos *Chetayrà* : con esta misma palabra llaman los Viejos à los Moços, los Caciques à los Vassallos, los Capitanes à los Soldados, los Curas à sus Feligreses, y todos los Sacerdotes à los Indios, diziendoles *Chetayrà*. Esto mismo dizen de las plantas, arboles y legumbres, quando tienen muchos hijos, *Tayretà* ; y en este sentido se halla en dicho Catheciſmo, sin que se halle en el sentido malo algunò, como no se halla en la palabra *Filius*. Y assi como se dize de Christo Señor Nuestro, que es *Filius Dei*, de essa misma suerte se dize *Tubà Rayra* en la Lengua de dichos Indios, con toda propriedad, sin que se halle, ni pueda tener las significaciones mal sonantes, que el Señor Obispo les dà.

Pero añade, como que sabe tan bien la Lengua dicha, que si à esta palabra *Tayrà* se le añaden otras particulas diversas, que hizieren composicion con ella, podrà significar en algun caso, segun las circunstancias, lo mismo que *esperma*, como dize el Señor Obispo ; v. g. si se le juntasse esta particula, *Pù*, *ñemo*, vel *ro*, haziendo composicion con ella, diziendo *Taypù*, *ñemaypù*, y *euyro* : pero esta no se halla en dicho Catheciſmo, sino absolutamente y sin composicion alguna : lo qual no tiene inconveniente, como en caso semejante se halla en el nombre *Semen*, que se predica de Christo Nuestro Señor, *Semen Abrahæ apprehendit*, y que naciò *ex semine David*, que absolutamente significa la sangre, carne, prosapia, genealogia, hijos, nietos y visnietos, y descendientes de David, aunque en algun caso, segun la composicion de algunos nombres

Caciques, à leurs Vassaux ; les Capitaines, à leurs Soldats ; les Curés, à leurs Paroissiens ; tous les Prêtres, aux Indiens : qu'on dit aussi *Tayretà*, en parlant des arbres, des plantes & des légumes, quand ils ont plusieurs rejettons : qu'il se trouve dans le susdit Catéchisme, avec le même sens, & qu'il n'y a aucune signification mal sonnante, non-plus que ce mot *Filius* : que quand on dit de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, qu'il est *Fils de Dieu*, on se sert aussi du mot *Tubà Rayra* dans la susdite Langue des Indiens, & qu'ils n'ont point ces significations mal sonnantes que leur donne le Seigneur Evêque.

Il ajoûte, en homme qui sait parfaitement la Langue, que si à *Tayrà* on joint certaines particules, il signifiera, en certaines circonstances, la *semence virile*, & celle de tout autre animal, comme le dit le Seigneur Evêque ; par exemple, si de *Pù*, *ñemo* ou *Ro*, on fait *Taypù*, *ñemaypù*, *euyro* ; mais ces mots ainsi composés ne sont pas dans le Catéchisme. *Tayrà* s'y trouve toujours sans aucune composition ni altération, & il n'y a aucun inconvénient à craindre, moins même que dans le terme *Semen*, dont l'Ecriture se sert en parlant de Jesus-Christ Nôtre-Seigneur, comme dans ces passages, *Semen Abrahæ apprehendit : ex semine David*, ce qui signifie qu'il est du sang de David, & un des descendans de ce Prince & d'Abraham, nonobstant que ce même terme, quand on le compose de quelques autres ; peut signifier la semence, selon la remarque très savante du

1656.
PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

y verbos, con que se hallarè, significa la esperma dicha, como doctissimamente lo advirtiò el muy Reverendo P. Provincial de la Compañia de Jesus en su respuesta, à que se remite, y à la demonstracion que en esta razon exhibiò.

En quanto al nombre *Membyrà*, con que las Indias llaman sus hijos y hijas, (porque en esta Lengua los varones usan de una palabra, y las mugeres de otra, para nombrar à sus hijos) significa propria y rigurosamente lo mismo que *Filius* en Latin, y *Hijo* en Castellano, como se dixò de la palabra *Tayrà*; y con ella las Indias llaman à sus hijos legitimos, y à los naturales y espurios, y à los adoptivos, y à los huerfanos que crian, y à los hijos de sus maridos de otras mugeres, y à todos los hijos y hijas de sus hermanos y hermanas, y sobrinos: a todos dizen *Chemembirà*. Lo mismo dizen las viejas à las moças, las Caciquas à todas sus Indias; y las mismas moças donzellas, aunque no han sido casadas, ni conocido jamas varon, con toda propriedad dizen à los hijos y hijas de sus hermanos, *Chemembirà*: de los arboles tambien, donde no se halla la immundicia ni mala significacion alguna de las que dize el dicho Señor Obispo, sino como se dixò de *Tayrà*, que juntandosele otras palabras en diversa composicion tenga otro sentido. Pero en dicho Catheciſmo no le tiene, ni puede tener, como se ha dicho del nombre *Tayrà*. Y esto es lo, que los Indios han entendido y entienden en dichos vocablos, sin atender à otros sentidos.

En quanto al nombre *Tupà*, tiene menos difficultad, por que significa propriamente *Dios*, lo mismo que *Deus* en Latin, el Criador de

très Révérend Pere Provincial de la Compagnie de Jesus, dont le Seigneur Doïen adopte le sentiment & la démonstration, dont il l'a appuïée.

Quant au terme *Membyrà*, dont les Indiennes se servent pour appeller leurs fils & leurs filles, (car dans cette Langue les hommes & les femmes n'usent pas du même terme) il signifie, dans le sens propre & rigoureux, la même chose que *Filius* en Latin, & *Hijo* en Castillan, comme il a été dit du mot *Tayrà*: elles appellent ainsi leurs fils, tant légitimes que naturels, bâtards & adoptifs, les orphelins qu'elles élevent, les enfans que leurs maris ont eus d'une autre femme, les fils & les filles de leurs freres, de leurs sœurs, & de leurs neveux. Elles leur disent à tous *Chemembirà*. Les vieilles femmes le disent aussi aux jeunes filles, les Epouses des Caciques à toutes les Indiennes, les filles mêmes, qui ne sont pas mariées, à leurs neveux & niéces: enfin, on dit *Chemembirà* en parlant des rejettons des arbres: & ce mot, non-plus que *Tayrà*, n'est sujet à aucun sens impur que leur impute le Seigneur Evêque, à moins qu'il ne s'en fasse un composé de quelques autres termes qu'on y joint. Mais ces termes composés ne se trouvent pas dans le susdit Catéchisme, non-plus que ceux dont il a été parlé au sujet de *Tayrà*. Enfin, les Indiens, par ces deux mots, n'entendent que ce qui vient d'être dit, & ils n'y entendent rien de mauvais.

Il y a encore moins de difficulté pour le nom de *Tupà*, parcequ'il signifie proprement *Dieu*, & ce que nous entendons par le mot Latin

todas las causas, el Padre universal de todos, la fuente, y origen de todo lo criado, como bien lo prueva la demonstracion presentada, à que se remite. Y el dezir que significa Demonio, y estava definido en el Concilio Romano por el Papa Zacharias, muy bien ha provado lo contrario el dicho Padre Provincial en la respuesta, que se leyò suya en esta Junta. Y quando los hechizeros, fingiendose Dios, digan que son *Tupà*, no daña à la propiedad del nombre, como ni al de Dios, aunque Jupiter, Saturno, Martes, y todos los Dioses fingidos tuviessen este nombre. Por que assi como en el Symbolo de la Fé se dize, *Deum verum de Deo vero*, para explicar bien la deidad de Dios; assi en esta Lengua usan de la particula *Eté*, que es lo mismo que *Verum*, y para decir que es Dios falso, usan de la palabra *Aubae*, vel *Ang-ubae*.

En quanto à la palabra *Tubà*, que es el mismo que *Pater*, con que todos los hijos, assi legitimos, como naturales, espurios, entenados y adoptivos llaman a los, que son sus Padres, ò estàn en su lugar; lo mismo dizen à los viejos, y à los Sacerdotes y Curas, *Chetubà*. Y el fundamento, que tuvò el Señor Obispo para dezir que significa Demonio, diziendo lo havia declarado assi el Santo Papa Zacharia, es de ningun fundamento, por quanto no se halla tal declaracion; y los nombres, que el Santo Pontifico condenò, fueron otros, como *Tubuel* y *Tubuas*. De todo lo dicho consta que dichas palabras, como estàn puestas en el dicho Catheciſmo y

Deus, le Créateur de toutes choſes, le Pere univerſel de tout, la ſource & l'origine de tout ce qui eſt créé, comme le prouve très bien la démonſtration qui a été préſentée, à laquelle le Seigneur Doïen ſe rapporte. Dire que ce mot ſignifie le Démon, & que le Saint Pape Zacharie l'a ainſi défini, le ſuſdit Pere Provincial a fort bien prouvé le contraire dans ſa réponſe qui a été lue dans cette Junte; & quoique les Sorciers veulent ſe faire paſſer pour des Dieux, diſant qu'ils ſont *Tupà*, on n'en peut rien conclure contre la ſignification propre de ce mot, non-plus que contre celle de *Deus*, qu'on a attribué à Jupiter, à Saturne, à Mars, & à tous les autres Faux-dieux. Et comme dans le Symbole de la Foi on dit, *Deum verum de Deo vero*, pour expliquer mieux la Divinité du Pere & & du Fils; auſſi dans la Langue Guaranie on ſe ſert de la particule *Eté*, qui dit la même choſe que *Verum*, & pour dire un Faux-dieu, on ſe ſert du mot *Aubae*, ou de *Ang-ubae*.

Enfin *Tubà* eſt le même que *Pater*. Les enfans légitimes, les naturels, les bâtards, ceux qui ſont nés avant le mariage, & les adoptifs, nomment ainſi leurs Peres; les jeunes gens, quand ils parlent aux vieillards, les Paroiſſiens à leurs Curés & aux Prêtres, & à tous ceux qui leur tiennent lieu de Peres, diſent *Chetubà*. Ainſi c'eſt ſans aucun fondement que le Seigneur Evêque dit que ce nom eſt celui du Démon, & que le Saint Pape Zacharie l'a déclaré dans le Concile Romain, car les noms que le Saint Pontife a cenſurés ſont *Tubuel* & *Tubuas*. De tout ceci, il réſulte évidemment que ces termes, comme ils ſont dans le Catéchiſme de la Langue Guaranie,

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

doctrina de la Lengua Guarani, en su propia y rigurosa significacion no tienen, ni pueden tener sentido alguno malsonante, que pervierta la pureza, con que se explican los Mysterios de la Fé, que en el se enseñan; antes son muy propias y significativas de los dichos Mysterios, y no ay otras mas propias en la dicha Lengua; y juzga que es imposible que los Indios los pueden entender, sino con dichas palabras, como la experiencia lo ha mostrado. Y assi no ay razon para borrarlas, ò testarlas del dicho Catheciſmo; antes si muchas para que no se haga novedad: y es facil de desengañar a los Indios, que han oydo lo que el dicho Señor Obispo dezia, con dezir que su Illustrissima no sabia la Lengua, y no havia oydo bien.

Y en quanto à la censura de hereticales, que el Señor Obispo les dava, dixò que dichas palabras, segun y como estàn en dicho Catheciſmo, estàn libres de dicha censura, assi por lo dicho, como por estar ya examinadas y approvadas, no solo en estas Provincias, sino en todo el estado del Brasil, como consta del Catheciſmo impresso, que se presentò en esta Junta, y averlas aprovado dos Synodos Diocesanos, donde presidieron tan Santos Prelados, y se hallaron tantos varones doctos y peritos en dicha Lengua, y todos unanimes y conformes las aprovaron; que aunque su determinacion y aprovacion no es infaillible, pero es de grande autoridad: de donde se saca un argumento muy provable, cuya Doctrina siendo tan provable, no se puede censurar,

n'ont & ne peuvent avoir dans leur propre & rigoureuse signification rien qui soit mal sonnant, & qui blesse la pureté avec laquelle on doit expliquer les Mysteres de la Foi, qu'on y enseigne; qu'au contraire, ils ont un sens très propre & très significatif de ces Mysteres, & que la Langue Guaranie n'en a point qui le soient davantage: qu'il est impossible que les Indiens puissent comprendre ce qu'on leur enseigne de ces mêmes Mysteres, si on en emploie d'autres, ainsi que l'expérience l'a fait connoître: qu'il n'y a donc point de raison de vouloir les retrancher du susdit Catéchisme, & qu'il y en a beaucoup pour les y conserver: qu'il est aisé de désabuser les Indiens, à qui on a dit ce que ledit Seigneur Evêque prétendoit, en les avertissant que ce Prélat ne savoit pas leur Langue, & n'avoit pas bien entendu ce qu'on lui en avoit dit.

Quant à la qualification d'hérétiques que le Seigneur Evêque leur donnoit, il a dit qu'elle ne convient pas à ces termes, tels qu'ils sont employés dans le Catéchisme; tant parcequ'ils ont été examinés & approuvés, non-seulement dans ces Provinces, mais encore dans tout le Bresil, comme en fait foi le Catéchisme imprimé, qui a été présenté à cette Junte, que pour l'avoir été tout d'une voix dans deux Synodes de ce Diocèse, composés de tant de Personnes si savantes & si habiles dans la Langue, & présidés par de si saints Prélats: que si leur décision n'est pas infaillible, elle est du moins d'une grande autorité, & fournit un argument très probable, que ces termes ne peuvent être condamnés ni frappés d'aucune censure théologique, ni comme hérétiques,

ni

censurar, ni condenar con censura theologica, como es heretica, ni erronea ò otra semejante, sino por el Romano Pontifice, como doctissimamente lo prueva, el Doctor Antonio Saura en su *Voto Platonis*, cap. 12, *de examine Propositionum*, seguiendo a Suarez, Turriano, Toleto, y Vasquez, y à otros Doctores, y refiere diversas Bulas y Decretos y casos, que demuestran esta verdad. Esto dixò ser su parecer, y el que siempre ha tenido en esta razon.

ni erronées, ni comme autre chose semblable, si ce n'est par le Pontife Romain, ainsi que l'a doctement prouvé le Docteur Antoine Saura dans son *Votum Platonis*, c. 12, *de examine Propositionum*, en quoi il a suivi Suarez, Turrien, Tolet, Vasquez & d'autres Docteurs, & il cite plusieurs Bulles, Décrets & Décisions qui démontrent cette vérité. Le Seigneur Doïen finit en disant que tel a toujours été son sentiment sur le sujet proposé.

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Sentiment du R. P. Gardien des Peres de S. François (a).

EL Padre Fray Pedro de Villasanti, del Orden Serafico de San Francisco, Difinidor preterito, y Guardian actual desto Convento, y gran Lenguaraz, como nacido y criado en esta Tierra, dixò que con aver sido grandissimo el desvelo y cuidado de los primeros Padres Fundatores y Popladores desta Provincia del Paraguay, en averiguar lo candido y puro de las razones y palabras de la Lengua Guarani, para dar noticia à los primeros Gentiles, en la Conquista espiritual, del conocimiento de los Mysterios de nuesta Santa Fé Catholica, para bautizarlos bien instruidos, tomò à su cuydado el R. P. Fray Luis de Bolaños, de su Sagrada Religion, varon à todas luzes Apostolico, y zeloso de la conversion de las almas, obrando por el su Divina Magestad muchos milagros, con que facilitò la conversion de los Barbaros Guaranies Habitadores desta Provincia del Paraguay, y costandole mucho trabajo, Oracion y Meditacion, y traduxò en la Lengua de los dichos Guaranies el Catheciſmo, que se ha mostrado; que es el Original, donde estàn las Oraciones del *Pater noster*, *Ave Maria*, *Credo*, los diez mandamientos, y los cinco de la Iglesia, y confessionario necessario, y la intelligencia y explicacion de los Misterios de la Santa Trinidad y Encarnacion del Verbo Eterno, sin cuyo conocimiento no es possible salvarse ninguno, pues ante todas cosas es obligado à ser fiel y Catholico: *Quam nisi quisque integram inviolatamque servaverit, absque dubio in æternum peribit.* Y no obstante lo limpio y Catholico del dicho Catheciſmo, y dicha traduccion mirada y remirada, y expurgada por hombres Doctos en Lengua de Indios, y grandes Theologos que la aprovaron, y en el Synodo que celebrò el Ilustrissimo Don Fray Martin Ignacio de Loyola, hijo de la Serafica Religion, se mandò que dichas Oraciones y dicho Catheciſmo en la dicha corriessen en toda esta Provincia, y con ellas y por el se enseñasse à los recien convertidos, con que se facilitò

(a) Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de traduire ce Discours, qui est parfaitement conforme à l'Ecrit du Provincial des Jésuites, & au Sentiment du Doïen.

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

la conversion de los dichos naturales, y de tiernos en la fé se hizieron en breve muy maduros en ella (que de otro manera fuera imposible que llegaràn en breve al conocimiento de Misterios tan altos). Lo mismo se mandò en el Synodo, que celebrò el Illustrissimo Don Fray Christoval de Aresti, con palabras gravissimas en una sessiòn de lo dicho Synodo, à que se remite, pues ambos se han presentados: y assi los Curas, Predicadores y Missioneros Apostolicos hasta aora han instruido y enseñado por el dicho Catheciſmo a los dichos Naturales con mucho aprovechamiento dellos.

Pero no han faltado mordedores y ladridos de furiosos canes contra algunas palabras de las dichas Oraciones y Catheciſmo, diziendo son hereticales; que sin ser Lenguaraces se atrevieron à calificar temerariamente lo que no entendian, informados de interpretes simples è ignorantes, deseosos mas de dar gusto, que de acertar. Y por aver sido llamado, como natural desta Ciudad de la Assumpcion, à la Junta que se ha formado por orden del Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador y Capitan General desta Provincia del Paraguay, por comissiòn particular del Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Alonso Ocon, Arçobispo de la Plata, para averiguar y examinar si las quatro palabras, *Tupà*, *Membirà*, *Tayrà* y *Tubà*, que estan en dichas Oraciones y Catheciſmo, sean hereticales, dixò por lo que le tocava, como Lenguaraz que es, y haver mamado esta Lengua, y conferido non una, sino muchas vezes en las Reducciones y Doctrinas de su Religion, la significacion de dichas palabras, y siempre las ha hallado puras y sinceras, limpias y sin ningun dolo, doblez y mal sentido; como se verà en la palabra *Tupà*, que quiere dezir *Dios*, y no Demonio y Idolo, ni Hechizero; por que en la dicha Lengua Guarani el Demonio tiene su nombre, y los Indios le llaman *Aña*, y le llaman assi hasta aora y le llamaron siempre: al hechizero llaman *Payé*: pues como se atreven à interpretar mal? Y buelve à dezir que *Aña*, es Demonio, y *Payé*, Hechizero, y *Tupà*, Dios; que bien entendida esta palabra *Tupà* en su propia y rigurosa significacion quiere decir Padre universal y fin de todas las cosas; por que *Tubà* quiere dezir *Padre*, y *Pà* quiere dezir *universale*, ò *acobò*, y Dios Nuestro Señor se nombra *principium & finis*, de modo que por ningun camino, ni significacion esta palabra, puesta en el dicho Catheciſmo es, ni puede ser escrupulosa, ni malsonante, sino santa, buena, y significativa del Dios verdadero, que con esta palabra han dado à conocer los Predicadores à los Indios desta Tierra.

Demas desto como podran los Predicadores y Missioneros Apostolicos enseñar à estos Indios recien convertidos los Misterios de nuestra Santa Fé en la Lengua Española, ò en Latina? Es forçoso que sean enseñados y instruidos en propio idioma y Lengua Guarani: y si dichos mordedores hallan por no limpias las palabras *Tayrà* y *Membirà*, como supieron calumniar, y desearon enmendar como Lenguaraces Guaranies, por que adicionando por hereticales las dichas palabras, no pusieron or s en el dicho Catheciſmo catholicas y limpias? No valè, diràn, que por

cortedad de la Lengua. Tampoco vale, por que vemos que en Lengua Latina, como en nueſtra Eſpañola el Eterno Padre llama *Hijo* al verbo: *Filius meus es tu*: y en Catheciſmo Eſpañol dezimos *Padre*, *Hijo*, y *Eſpiritu Santo*. Y el caſado llama à ſus hijos con la miſma palabra, ſiendo engendrados por obra de varon: los Confeſſores llaman *Hijos* à los que confieſſan; con que una miſma palabra ſignifica diferentes generaciones, la Eterna del Verbo, y la Temporal. La Virgen Santiſſima nueſtra Señora llamò *Hijo* à Nueſtro Señor Jeſus Chriſto, quando le hallò entre los Doctores; *Fili, quid feciſti nobis ſic?* Y no le engendrò por obra de varon, ſino por obra del Eſpiritu Santo. Aſſi en la Lengua Guarani *Tayrà* quiere dezir *Hijo*, lo miſmo, que en Latin *Filius*, ſin que aya diferencia alguna. Eſto es evidente, por que el Padre llama à ſu Hijo, que engendrò con virtu ſeminal *Chetayrà*, los Predicadores en los Pulpitos dizen lo miſmo, *Chetayretà*, y no los han engendrado por copula fornicaria: el viejo llama al moço *Chetayrà*: en ahijando mucho la caña del maïz, dizen *Abatiray*; con que es viſto que eſta palabra *Chetayrà* comprehende genericamente muchas eſpecies de hijos, de la miſma ſuerte que la palabra *Filius* en Latin, y en Romance, *Hijo*. Y de la miſma ſuerte que en eſtas dos Lenguas no ſe halla inconveniente, ni la ay en que llamamos à Chriſto Nueſtro Señor Hijo de la Virgen, ò en Latin *Filius Mariæ*, tampoco la ha de aver en la Guarani en eſta palabra *Tayrà*, que ſignifica lo miſmo que en Latin *Filius*, y en Romance *Hijo*.

En lo que mas aprietan los adicionadores, y en lo que mas mueſtran ſu dañada intencion, es en la palabra *Membirà*, que con intencion perverſa, y como malos interpretes, parten la palabra, ſeparando el *Mem* del *birà*, con que conſtruyen diabolicamente, diziendo quiere decir hijo de polucion, havido entre hombre y muger, por que explican que aquel *Me* es Marido, y junto todo *Membi* quiere dezir hijo de tal Marido: mal entretenimiento de partidores. Pregunto: la muger que nunca fue caſada, ni jamas tuvo Marido, y llegò à tener un Hijo ilegitimo, como lo llamarà? es fuerça que diga *Chemembi*, por que aſſi habla la muger todo lo que es hijo, aunque no aya tenido marido: luego perverſa es la ſignificacion, que le dan. Pruevaſe con el Lenguaje de los Indios del Perù, que el varon llama à ſu hijo *Churi*, y la muger no uſa deſte nombre, y llama à ſu hijo *Guagua*; y en el Catheciſmo dizen *Dios Yaya*, *Dios Churi*; y ordinariamente el Eſpañol llama por el Perù à qualquier Indio que topa, *Yaya*. Y no obſtante eſto llaman al Eterno Padre *Dios Yaya*. En eſta Lengua Guarani el varon llama al hijo *Tayrà*, y la muger dize al hijo *Chemembi*, la tia al ſobrino llama *Chemembi*, y la vieja à qualquiera menor de edad, *Chemembi*; con lo qual claramente verà qualquiera de mediano intendimiento, que eſtas dos palabras *Tayrà*, *Chemembirà*, ſon generales, con que ſignifica y declara muy bien la filiacion, no ſolo natural, ſino del Eſpiritu, pues engendramos para Dios à los que convertimos y enſeñamos; y no fuera razon que oyendo los Indios deſta Provincia explicar à un Predicador el gozo que tuvo la Virgen Nueſtra Señora, quando hallò à Chriſto Señor Nueſtro

1656. PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

entre los Doctores, y gozosa le dixò, *Fili, quid feciſti nobis ſic ?* Palabras ſon de la Virgen. Predicandolas y explicandolas Predicador à eſtos Indios en ſu Lengua Guarani, es fuerça que ſea uſando deſta palabra *Chemembi*, que correſponde à aquella palabra *Fili*, &c. Si no hablaſſe con eſta propiedad, ſeria irriſion de los miſmos Indios, y no haria fruto.

Y à me parece que todos los, que conſideraràn lo dicho, echaràn de ver, ſi eſtàn deſnudos de paſſion, y ven la propiedad de las palabras, que no ſon hereticales: ſino, buſquen otras para dar à entender al recien convertido quien es el Padre, el Hijo, el Eſpiritu Santo. Es forzoſo enſeñarles à perſiñar en ſu miſmo idioma; aqui en eſta Provincia del Paraguay, para que lo entienda, ſe ha de dezir forçoſamente *Tubà, Tayrà, Eſpiritu Santo, rera pipe*, que quiere dezir en Eſpañol: *en el nombre del Padre, y del Hijo, y del Eſpiritu Santo.* Y a los Negros, conforme à ſu Catheciſmo, les preguntamos *Zambi Sai ?* quien es Dios ? *Zambi Tatà, Zambi Mona, Zambi Eſpiritu Santo*, perſona citato, *Zambi mori quiabo*; y vemos que en eſta Lengua no es indecente llamar à Dios *Zambi Tatà* el Padre, y al Hijo *Zambi Monà*, con que con eſto lo entenderàn, y de otra manera ſe quedaran ayunos de los Miſterios de nueſtra Santa Fé y Religion Chriſtiana: con que ſe echarà de ver que aſſiſtiò Dios al V. P. Fray Luis de Bolaños con particulares auxilios, y le diò aqueſte don, para que no erraſſe en coſa de tanta importancia, como es la ſalvacion de las almas; y ſi ſintiera lo contrario, como varon perfecto que era, à la hora de la muerte ſe retratarà: antes a eſſa hora hizo Dios maravillas por ſu ſiervo. Vì lo por mis ojos, hallè me à ſu muerte.

Con que pueden los Doctos atender à eſtas explicaciones, que en eſte papel van, ſin partir los vocablos, y ſin ſeparar la razones; por que ſi en todas las Lenguas, que uſamos, queremos partir palabras, y truncar razones, las hablaremos poco honeſtos y nada modeſtos. Si el Eſpañol divide eſta palabra *Tabernaculo*, no hablará limpio, ſino eſpeſſiſſimo; partida ſerà mal dicho que un Santo eſtè en lo partido y ſeparado del Tabernaculo. Y en Latin decimos *Summus Pontifex*, dirà *Sum mus*, ſoy raton. Y aſſi ſuplico que atiendan los Doctos à eſto, con que las ſignificaciones de las palabras ſon muy puras y limpias de las oraciones de la Lengua del Paraguay, que, es aſſi, el Santo Padre Fray Luis de Bolaños, mas de treinta años antes que los Religioſos de la Compañia de Jeſus entraràn en eſtas Provincias, enſeño con expreſſa orden del Synodo que celebrò el Illuſtriſſimo Don Fray Martin Ignacio de Loyola, y deſpues con particular orden y mandato del venerable Dean y Cabildo, *Sede vacante*, deſte Obiſpado del Paraguay; y lo miſmo proſeguieron los Religioſos de la Compañia de Jeſus por las miſmas palabras, como quienes tenian un miſmo eſpiritu de la ſalvacion de las almas; y aſſi no añadieron, ni quitaron à las dichas Oraciones y Catheciſmo nada, ſino que como hombres Doctos obſervaron y guardaron, y haſta agora obſervamos todos los que tenemos Doctrinas, lo que ordenaron y diſpuſieron dos Synodos deſte Obiſpado: que es coſa recia dar à entender que en ellos no

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

assistiò el Espiritu Santo, y que aquellos no fueron Obispos legitimos, y que todos erraron : pero yo creo fiel y verdaderamente que assistiò el Espiritu Santo : *Ubi duo vel tres congregati fuerint in nomine meo, in medio eorum sum.* No fuere bien, Señor, para cosa de tanta importancia hazer otra Junta y Synodo ? y no oponerse de cabeça, y sin autoridad alguna a los dichos Synodos ? y Catheciſmo aprovado en ellos, con parecer solo de hombres ignorantes en la Lengua, en lo positivo, y escolastico.

Y por que se vea quan sin modo se han adicionado y hereticado las palabras dichas, noten los entendidos y desapassionados la adicion, que se dà à la palabra *Tubà*, que quiere decir, en su propia significacion *Padre*; y aunque la quieren partir y estrujar, no le han de hallar otra significacion, que la de Padre. Y querer condenar por heretica esta palabra *Tubà*, por que condenò el Pontifice Zacharia unos nombres de Angeles por Demonios, y que en ellos y entre ellos estuvo la palabra *Tubà*, es sin ningun fundamento, por que unos de los Angeles condenados por dicho Concilio se llamava, ò se llamavan *Angelus Tubuel*, y el otro, *Angelus Tubuas*. Que tiene que ver Judas con Juan Lopez ? Es lo mismo *Tubuel*, *Tubuas* que en el Paraguay *Tubà* ? no por cierto, por que son diferentes los nombres y silabas de que se componen, y diferente la significacion de cada nombre. Y es posible que quepa esto entre Christianos, hombres religiosos, doctos ?

Aviendo tanto por conquistar en estas Indias Occidentales, que no han visto Españoles, aunque han tenido noticia dellos, en que Lengua los hemos de enseñar ? que aun Dios Nuestro Señor nos habla en nuestra Lengua para que le entendamos ; y para que sepamos que tiene hijo, dixò por su Propheta en el capite 66, num. 9, *Numquid ego, qui alios parere facio, non pariam ? dicit Dominus. Si ego qui generationem cæteris tribuo, sterilis ero, ait Dominus Deus tuus :* y de la Virgen Santissima dize San Lucas, *Peperit Filium suum primogenitum* ; con que se acomoda Dios à nuestro lenguaje, para darse à conocer. Y echarà de ver el docto que este verbo *pario*, significa parir la muger de su marido ; y significa parir sin muger, como Dios ; y significa parir la muger sin ayuntamiento de varon, como la Virgen Santissima Señora Nuestra, que pariò por obra del Espiritu Santo ; y significa parir los montes. No ha servido de otra cosa en este Obispado el reparo de las dichas palabras, que de escandalo.

Tupà es Dios ; el Indio assi lo entiende como cosa superior, y sobre todas las cosas. Que al Demonio llama el Indio *Aña*, y al hechizero, *Payè*, y pues que tanto desean adicionadores destas palabras, dennos otras para explicar à los Indios recien convertidos los articulos de la Fé, y a los antiguos Indios Christianos, que no saben que su Lengua, por estar apartados del comercio de los Espanoles : y si no saben bien la Lengua, suietense à los que la saben, y tanto la especularon, como el Santo Padre Fray Luis de Bolaños, para sacar à luz el dicho Catheciſmo : *Docti sciant, Indocti credant.* Y assi concluyo, con que el dicho Catheciſmo, que se ha presentado, es el que despues de muchos ayunos, oraciones y disciplinas, hizo y traduxo en la Lengua Guarani para la enseñanza destos

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

Naturales el dicho muy Reverendo Padre, haviendo conſultado, y conferido con los mejores Lenguaraces deſta Tierra; que es el que ſiempre ſe ha uſado en la Doctrina y enſeñanza de los Indios en execucion de los Synodos de eſte Obiſpado, que han mandado que por eſte Catheciſmo, y no por otro, ſean los Indios enſeñados y inſtruidos en nueſtra ſanta Fé Catholica; y que no ay inconveniente en que ſe profiga; y lo huviera muy grande con qualquier mudança en la fragil naturaleza y condicion deſtos Indios, ſi ſe hizieſſe qualquier novedad en los terminos y vocablos, con que han venido en conocimiento del verdadero Dios; y que no entiendan en dichas palabras coſa que ſea malſonante, ni contraria à nueſtra ſanta Fé Catholica, ni que merezca cenſura alguna. Eſto dixò ſer ſu parecer en lo, que ſe ha conſultado en la Junta.

Sentiment des autres Perſonnes qui compoſoient la Junte.

TODAS las demàs Perſonas, que ſe hallaron en la dicha Junta, que ſon el Licenciado Pedro de la Cabex, Governador Eccleſiaſtico que ha ſido deſte Obiſpado; el Licenciado Eſtevan de Ibarrola, Cura de la Cathedral; el Licenciado Franciſco Cavallero Baçan, Cura de la Paroquia de la Annonciacion deſta Ciudad; el Licenciado Pedro de Mendoza, Cura y Vicario del Pueblo y Doctrina de Yaguaron; el Maeſtre de Campo Garcia Moreno; el Capitan Franciſco de Eſpindola Santa Cruz, dixeron todos unanimes y conformes que ſentian lo miſmo que el Señor Dean y el dicho Padre Gardian, y que aquella era la verdad, y ſe conformavan uniformemente: y añadieron algunas razones en ſu confirmacion.

El dicho Licenciado Pedro de la Cabex dixò, que haviendo ſalido à viſitar eſte Obiſpado unas vezes, accompañando el Iluſtriſſimo Señor Don Fray Chriſtoval de Areſti, Obiſpo deſta Provincia, haziendo oficio de Secretario ſuyo, y otras como Viſitador nombrado para el dicho efecto, ſiempre hallò que to-

TOUTES les autres Perſonnes qui ſe trouverent dans ladite Junte, à ſavoir, le Licencié Pierre de la Cabex, ci-devant Juge Eccléſiaſtique de cet Evêché; le Licencié Etienne de Ibarrola, Curé de la Cathédrale; le Licencié François Cavallero Baçan, Curé de la Paroiſſe de l'Annonciation de cette Ville; le Licencié Pierre de Mendoze, Curé & Vicaire d'Yaguaron; le Meſtre de Camp Garcia Moreno; le Capitaine François de Eſpindola de Santa Cruz, ont unanimement dit qu'ils étoient du même ſentiment que le Seigneur Doïen & le ſuſdit Pere Gardien; que ce ſentiment étoit ſelon la vérité; & qu'ils s'y conformoient d'un commun accord. Ils apporterent quelques raiſons pour l'appuïer.

Le Licentié P. de la Cabex dit qu'étant allé à la ſuite de l'Illuſtriſ. Seigneur Don Chriſtophe de Areſti, Evêque de cette Province, en qualité de ſon Sécretaire, pour faire la viſite de ce Diocèſe, & que l'aïant faite d'autres fois comme Viſiteur nommé à cet effet, il avoit trouvé par-tout que les Curés ne ſe ſer-

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

dos los Curas enſeñavan à los Indios por el dicho Catheciſmo, y no por otro; y lo miſmo hazian los Religioſos de la Compañia de Jeſus en los pueblos, que el dicho Señor viſitò. Y ultimamente ſaliendo à viſitar eſte Obiſpado como Governador y Vicario General por nombramiento y facultad del Iluſtriſſimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas, hallò que los Indios eſtavan deſconſolados y poco contentos, por haver mandado que no uſaſſen dichas quatro palabras, por la novedad que les havia cauſado eſte mandato.

El Licenciado Franciſco Cavallero Baçan dixò que tambien accompagnò al dicho Señor Obiſpo Don Fray Chriſtoval de Areſti, quando fue à viſitar las Doctrinas del Parana, y otras deſte Obiſpado, y en todas viò que ſe uſava deſte Catheciſmo, y no de otro alguno; y añadiò que deſpues que ſe inovò y alterò las dichas quatro palabras, ſe ha reconocido en los Indios, haſta en los muchachos, una libertad y muy grande diſſolucion en jurar con facilidad por Dios, diciendo ſin temor ni reſpecto à cada paſſo *Dios rehè catù*, que es lo miſmo que jurar; y que la cauſa juzga ha ſido haver quitado el nombre *Tupà*, con que conocian y reverenciavan à Dios; y pueſto en ſu lugar en la Caſtellana *Dios*, que como no conocen, ni ſaben ſu propiedad, han dado agora en eſte vicio, no teniendolo antes, por nombrar à Dios con el nombre, que en ſu Lengua explicava la dignidad, alteza y divinidad de Dios.

voient point d'autre Catéchiſme pour inſtruire les Indiens, que de celui dont il s'agiſſoit; que les Peres de la Compagnie de Jeſus en uſoient de même dans leurs Réductions, lorſqu'il accompagna ledit Seigneur Evêque dans la viſite qu'il en fit; qu'aïant été depuis nommé Gouverneur, Proviſeur & Vicaire Général du même Diocèſe par l'Illuſtriſſime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas, il trouva partout les Indiens dans la déſolation, & inconſolables de ce que ledit Seigneur Evêque avoit défendu de ſe ſervir des quatre termes ſuſdits, ne pouvant digérer cette innovation.

Le Licencié François Cavallero Baçan dit qu'il avoit auſſi accompagné le ſuſdit Seigneur Evêque Dom Chriſtophe de Areſti, dans une viſite des Doctrines du Parana, & de pluſieurs autres de ce Diocèſe; que par-tout il avoit vû qu'on ne faiſoit uſage que du ſeul Catéchiſme du Pere de Bolaños; & il ajoûta que depuis l'innovation qu'on avoit faite en changeant les quatre ſuſdits termes, on a reconnu dans les Indiens, même dans les enfans, une très grande licence, beaucoup de diſſolutions & de facilité à jurer le nom de Dieu, diſant ſans crainte ni reſpect à tout moment *Dios rehè catù*, qui eſt une eſpece de jurement, & qu'il juge que la cauſe de ce déſordre vient de ce qu'on leur a interdit le nom de *Tupà*, qui leur faiſoit connoître ce que c'eſt que Dieu & leur imprimoit un grand reſpect pour lui, & ſubſtitué celui de *Dios*, dont ne connoiſſant pas la proprieté, ils ſont tombés dans une vicieuſe habitude; & cela parcequ'on n'a pas voulu qu'ils l'invoquaſſent ſous un nom qui dans leur Langue leur faiſoit entendre toute la dignité, la grandeur & la divinité de Dieu.

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

El Licenciado Pedro de Mendoza dixò que los Indios de ſu pueblo, como oyeron lo que el Iluſtriſſimo Señor Don Fray Bernardino de Cardenas dezia que *Tupà* ſignificava Demonio, y eſtava condenado por el Papa Zacharias, han temido, y lo miſmo ha ſuccedido a algunos Eſpañoles; pero que antes de eſto no ſe havia oydo ni hecho reparo alguno en la propiedad de las dichas palabras; y que juzga que no ſe debe hazer, ſino que ſe continuè la enſeñanza deſtos Indios por el dicho Catheciſmo.

El Maeſtre de Campo Garcia Moreno dixò que ſe hallò preſente muchas vezes, quando el dicho venerable Padre Fray Luis de Bolaños eſcrivia varias cartas al Capitan Eſcobar, famoſiſſimo Lenguaraz deſta Lengua Guarani, conſultandole ſobre la propiedad de algunas palabras que ponia en dicho Cathemo, y el dicho Capitan le reſpondia aprovando y confirmando las palabras, que ſe hallan en dicho Catheciſmo, y que ſabe es el miſmo, que hizo el dicho Padre Fray Luis de Bolaños.

Y finalmente concluyeron todos en que las dichas palabras no tienen error, ni ſentido alguno mal ſonante ni contrario à nueſtra Fé Catholica; y que por ellas, y no por otras, han venido los Indios deſta Provincia al conocimiento del verdadero Dios; y qualquier mudança y novedad fuera peligroſa en gente de tanto poco diſcurſo, como eſta. Y que eſto era lo que ſentian: y lo firmaron, Doctor D. Juan Blaſquez de Valverde, el Doctor Adrian Cornejo, Licenciado Don Gabriel de

Le Licencié Pierre de Mendoza a dit que les Indiens de ſa Bourgade, quand ils eurent appris que l'Illuſtriſſime Seigneur Dom Bernardin de Cardenas diſoit que *Tupà* étoit le nom d'un Démon, & avoit été condamné par le Pape Zacharie, avoient été ſaiſis de crainte, & que la même choſe étoit arrivée à quelques Eſpagnols, qui n'avoient jamais auparavant oui dire rien de pareil, ni former le moindre doute ſur la propriété de ces quatre termes; qu'il juge qu'on n'en doit faire aucun, mais qu'il faut continuer à inſtruire les Indiens en ſuivant le ſuſdit Catéchiſme.

Le Meſtre de Camp Garcia Moreno a dit qu'il s'étoit ſouvent trouvé preſent lorſque le vénérable Pere Louis de Bolaños écrivoit au Capitaine Eſcobar, célebre par la grande connoiſſance qu'il avoit de la Langue Guaranie, pour le conſulter ſur la propriété de quelques termes qu'il emploïoit dans le ſuſdit Catéchiſme, qu'il ſait certainement être le même Catéchiſme dont il s'agit, & le même que le ſuſdit Pere Bolaños a compoſé, & que le ſuſdit Capitaine approuvoit & confirmoit tous les termes qu'il emploïoit.

Tous enfin conclurent que les quatre termes ſuſdits ne renfermoient aucune erreur contre la Foi, & ne pouvoient avoir aucune ſignification mal ſonnante; qu'on n'en a jamais emploïé d'autres pour faire parvenir les Indiens de cette Province à la connoiſſance du vrai Dieu; & que parmi des nations d'un génie auſſi borné que le ſont celles-ci, il ſeroit dangereux de faire aucun changement en cette matiere, & d'y introduire aucune nouveauté. Tous ayant déclaré que c'étoit

1656.

PIECES DE L'EXAMEN DU CATECHISME GUARANI.

de Peralta, Fray Pedro de Villaſanti Pedro de Mendoza, Franciſco Cavallero Bazan, Pedro de la Cabex, Eſtevan de Ibarrola, Garcia Moreno, Franciſco de Eſpindola de Santa-Crux:

Ante mi,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON, Eſcrivano de Su Mageſtad.

c'étoit-là leur avis, ils le ſignerent en cet ordre: Le Docteur Dom Jean Blaſquez de Valverdé, le Licencié D. Gabriel de Peralta, Frere Pierre de Villaſanti, Pierre de Mendoze, François Cavallero Baçan, Pierre de la Cabex, Etienne de Ibarrola, Garcia Moreno, François de Eſpindola de Sainte-Croix:

En ma préſence,

BALTHAZAR DE LOS REYES AYLLON; Ecrivain de Sa Majeſté.

SUIVENT, dans l'Imprimé, la Requête du Pere François Dias Taño, Recteur du College de la Compagnie de Jeſus de la Ville de l'Aſſomption, pour avoir autant Copies collationnées par l'Ecrivain du Roi de tous les Actes de la Junte;

LE Décret rendu par le Seigneur Dom Blaſquez de Valverdé, pour qu'il lui ſoit fait droit,

ET les différentes Légaliſations de toutes ces Pieces en divers lieux.

PREMIERE SENTENCE
DE
DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDÉ,
AU SUJET DES MINES D'OR.
COPIÉE SUR L'IMPRIMÉ.

1657. PREMIERE SENTENCE DE DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDE' AU SUJET DES MINES D'OR.

EN la causa, y diligencias que se han hecho por delacion de Domingo Indio, que en la Provincia del Tucuman dixo y publicò, no solo de palabra, sino tambien por escrito en un mapa y pintura, que està en estos autos a fojas diez, que aviendose embiado al Señor Doctor Don Francisco de Nestares Marin, del Consejo de Su Majestad en el Supremo de las Indias, Presidente y Visitador de la Real Audiencia de la Plata, dandole noticia de lo que este Indio dezia, me le entregò a mi, para que averiguasse la verdad de lo que contenia, en razon de que los Padres de la Compañia, que residen y estàn ocupados en la Prédicacion del Evangelio, y conversion de los Indios Infieles, en las Provincias del Parana y Uruguay, tenian minerales y pesquerias de oro, y le sacavan, defraudando de Su Magestad sus derechos Reales; publicando assimismo, que sabia, y conocia el lugar, y sitio de los dichos Minerales, por averlos visto, y estado en ellos, y aprendido en dicha Provincia el uso de las armas de fuego, y manejo dellas, de los dichos Padres, que se le enseñaron; que fue causa

SUR le Procès qui a été mû, & les Enquêtes qui ont été faites au sujet de l'accusation de Dominique, Indien, non seulement de vive voix, dans la Province du Tucuman, mais encore par un Ecrit accompagné d'une Carte & d'un Plan qui sont au Procès, folio 10, & qui avoient été envoïés au Seigneur Docteur Dom François de Nestarès Marin, Conseiller du Roi au Conseil Suprême des Indes, Président & Visiteur de l'Audience Roïale de la Plata, avec un compte fidele de ce qu'avoit déclaré le susdit Dominique, & que ledit Seigneur nous a remis, afin que nous puissions vérifier ce qui y étoit avancé, que les Peres de la Compagnie de Jesus, qui travaillent dans les Provinces du Parana & de l'Uruguay à la prédication de l'Evangile, & à la conversion des Indiens infideles, y ont des Mines, d'où ils tirent de l'or, & y fraudent les droits de Sa Majesté, selon que ledit Dominique l'a publié, assurant qu'il connoissoit le lieu où étoient ces Mines, qu'il y y avoit demeuré, qu'il les avoit vûes, & même que dans ladite Province il avoit appris des Peres de la Compagnie à manier les armes

para que aviendoſelo yo oydo dezir y teſtificar en la Ciudad de Santiago de la Provincia del Tucuman, viniendo por orden de Su Mageſtad a governar eſta del Paraguay, y y ſeñaladome en la declaracion que hizo, los lugarez y partes donde dixo ſe ſacava en la Reduccion de la Concepcion, que es la primera y la mas antigua de la dicha Provincia del Uruguay, en preſencia del Illuſtriſſimo y Reverendiſſimo Señor Don Fray Melchor Maldonado Saavedra, Obiſpo del Tucuman, en cuyo ſervicio eſtava, y me le entregò, para que lo traxeſſe conmigo, preſo y a buen recaudo, para llevarlo a la dicha Provincia, y lugares por el ſeñalados, como en efecto le traxe y llevè a ella, para las diligencias que con èl ſe hizieron.

Las quales viſtas, y conſidéradas, y todo lo que en eſta razon ſe ha hecho y obrado en la viſita de las dichas Provincias del Parana y Uruguay, y la confeſſion que judicialmente ha hecho, retractando ſus delaciones, diziendo aver mentido en ellas, y hecholas por las cauſas que en ellas refiere; y eſtar averiguado, no ſolo por ſu confeſſion, ſino tambien por las perſonas que le conocen deſde ſu niñez, no aver eſtado jamas ni pueſto ſus pies en la dicha Provincia del Uruguay; y convencido aſſimiſmo *per evidentiam rei*, que en el lugar que ſeñalò, no ſe hallaron las minas, ni raſtro dellas, ni ſeñal de que las huvieſſe avido, ni los caſtillos, murallas, y ſoldados que las guardavan, que refiere en el dicho mapa y pintura, ni ſer de los Indios que enſeñan y doctrinan los dichos Padres, viſtos, &c.

à feu, & à en faire uſage. Après l'avoir entendu nous-mêmes dire toutes ces choſes, qu'il a atteſtées devant nous dans la Ville de Santiago de la Province du Tucuman, lorſque nous venions par ordre de Sa Majeſté pour gouverner cette Province de Paraguay, & après que, dans la déclaration qu'il fit en préſence de l'Illuſtriſſime & Revérendiſſime Seigneur Dom Melchior Maldonado Saavedra, dont il étoit domeſtique, il eut marqué & deſſiné les endroits, d'où il diſoit que l'on tiroit de l'or dans la Réduction de la Conception, la premiere & la plus ancienne de la Province d'Uruguay; ledit Seigneur nous le remit pour le mener avec nous, bien gardé dans ce Païs: ce que nous avons fait à deſſein de ne manquer à rien pour vérifier les faits, comme il eſt arrivé.

Aïant donc tout vû, conſidéré tout ce qui avoit rapport à cette affaire, & fait toutes les diligences néceſſaires dans la viſite des ſuſdites Provinces du Parana & de l'Uruguay, après avoir reçu l'aveu & la rétractation que ledit Dominique a fait en Juſtice des calomnies qu'il avoit publiées, confeſſant que tout ce qu'il avoit dit étoit faux, & qu'il y avoit été engagé par les motifs qui ſont rapportés au Procès; le tout étant vérifié non ſeulement par ſa propre confeſſion, mais encore par la dépoſition de perſonnes qui le connoiſſent depuis ſon enfance, leſquels aſſurent qu'il n'a jamais mis le pié dans la ſuſdite Province d'Uruguay; de plus, étant convaincu par l'évidence du fait qu'il ne s'eſt trouvé aucune Mine dans les endroits qu'il avoit indiqués, & qu'on n'a apperçu aucun veſtige qu'il y en ait jamais eu, non-plus que des mu-

1657.

PREMIERE SENTENCE DE DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDE' AU SUJET DES MINES D'OR.

1657.

PREMIERE SENTENCE DE DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDE AU SUJET DES MINES D'OR.

railles & des corps-de-garde qu'il avoit marqués dans sa carte & dans les plans qu'il avoit tracés, ni que les Indiens de ce Païs, qui sont sous la conduite des susdits Peres, aient jamais rien apperçu de tout cela;

Fallo, atento a los autos y meritos deste processo, que devo declarar, y declaro por falsa y calumniosa la delacion, y declaraciones judiciales, que el dicho Domingo Indio hizo de los dichos minerales, y aver mentido gravemente en ellas, y en fingirse, quando las hizo, para dar mas cuerpo a ellas, que era Indio *Tupi* mancluco de San Pablo, siendo nacido, y criado en el Pueblo de Yaguaron, Doctrina de Clerigos, ocho leguas distante desta Ciudad, hasta que lo llevò y sacò dèl y desta Provincia, a la del Tucuman, el Capitan Christoval Ramirez Fuen-Leal, su amo, uno de los opuestos y delatores contra los dichos Padres, que a la hora de su muerte, y por descargo de su conciencia, se retractò judicialmente de todo lo que avia dicho y delatado contra los dichos Religiosos, cerca destos minerales, como parece de la causa principal del oro, a fojas ciento y diez y nueve.

Y aunque por la culpa, y delito tan grave que ha cometido, alborotando esta Provincia y las convezinas, con lo que en ellas ha publicado contra los dichos Padres, merecia ser gravissimamente castigado, para pena de su atrevimiento y temeridad, y exemplo de los demàs; con todo, considerando su fragilidad y poca capacidad, y que conociendola los dichos Religiosos de la Compañia de Jesus, y aver sido inducido y persuadido a hazer las dichas declaraciones, y que por ellas les ha

Après avoir vû, & attentivement examiné l'importance de cette cause & toutes les pieces du Procès, je dis que je dois déclarer, & je déclare, l'accusation & les déclarations que le susdit Dominique, Indien, a faites en Justice, des Mines susdites, fausses & calomnieuses; qu'il y a menti en chose grave, aussi-bien qu'en disant, pour donner plus de force à sa délation, qu'il étoit Indien *Tupi*, de la ville de S. Paul, quoiqu'il soit né, & qu'il ait été élevé dans le Bourg d'Yaguaron, Paroisse desservie par des Ecclésiastiques, éloignée de huit lieues de cette Ville, d'où il fut tiré, & mené de cette Province à celle du Tucuman, par son maître le Capitaine Christophe Ramirez Fuen-Leal, un des Accusateurs des susdits Peres, lequel, pour la décharge de sa conscience, à l'article de la mort, a rétracté juridiquement tout ce qu'il avoit dit & deposé contre eux sur l'affaire des Mines, comme il paroît par sa déclaration, qui est au Procès, folio 119.

Et quoique le crime grave, que ledit Dominique a commis en troublant toute cette Province & les circonvoisines, par les fausserés qu'il a publiées contre les susdits Peres, méritât d'être très rigoureusement puni, à raison de sa hardiesse & de sa témérité, & pour servir d'exemple, néanmoins aïant égard à sa foiblesse & à son peu de jugement, & parceque lesdits Peres, qui l'ont aussi reconnu, savent qu'il a été suborné pour faire lesdites déclarations, & vu qu'il leur en a demandé pardon, & qu'ils le lui ont accordé, se-

1657.

PREMIERE SENTENCE DE DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDE' AU SUJET DES MINES D'OR.

pedido perdon, le han perdonado, contentandoſe con que ſe aya averiguado ſu falſedad y mentira, como tambien la innocencia de los Religioſos, ſegun que refiere en el eſcrito de fojas ciento y ſiete, le condeno, moderando las penas en que ha incurrido, en la que ha tenido en un año y ocho meſes de priſion, deſde que lo ſaquè de la dicha Ciudad de Santiago, haſta que lo puſe conmigo en la dicha Provincia del Uruguay, y mas en docientos açotes, que ſe le dèn por las calles publicas deſta Ciudad, pueſto a cavallo en un albarda, con voz de pregonero que publique ſu delito. Y por eſta mi ſentencia difinitiva, juzgando, aſſi lo pronuncio, y mando. Y que para que Su Mageſtad, y Real Conſejo de las Indias, ſea informado con los autos, como me lo manda, ſe ſaquen a coſta de gaſtos de juſticia los traslados deſta cauſa, pues por ſu pobreza no le hago la condenacion que deviera de todas las coſtas que ſe han cauſado, y por ſer Indio, libre de pagarlas, por pobre de ſolemnidad.

DOCTOR DON JUAN BLASQUEZ DE VALVERDE.

Diò y pronunciò la ſentencia de ſuſo, eſtando haziendo audiencia en las caſas de ſu morada, el Señor Doctor Don Juan Blaſquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador, y Capitan General del Paraguay, y Viſitador de las Provincias del Uruguay y Parana, por ſu Mageſtad, en la Ciudad de la Aſſumpcion en veinte y ſiete dias del mes de Setiembre de mil y ſeiſcientos y cinquenta y ſiete años; ſiendo teſtigos el Alferez Juan de Herrera

contentant que la fauſſeté de ſes calomnies ſoit connue, & que tout le monde ſoit convaincu de leur innocence, ainſi qu'il eſt rapporté au long dans l'original, *in-folio* 107; en conſéquence voulant modérer la peine qu'il a méritée, je le condamne, en outre d'une année de priſon, qu'il a gardée depuis que je l'ai tiré de ladite Ville de Santiago, juſqu'à ce que je l'ai conduit dans ladite Province d'Uruguay, à recevoir publiquement, par les rues de cette Ville, deux cents coups de fouet, monté à cheval ſur un bât, & précédé d'un Crieur, qui déclarera ſon crime à haute voix. C'eſt ce que nous ordonnons par cette Sentence définitive. Et afin que Sa Majeſté & le Conſeil Roïal des Indes puiſſent en être informés par les actes du Procès, ainſi qu'il nous a été ordonné, les copies s'en feront aux dépens de la Juſtice, parceque l'Indien, à raiſon de ſa pauvreté, qui eſt notoire, n'eſt pas en état de les faire.

LE DOCTEUR D. JEAN BLASQUEZ DE VALVERDÉ.

Cette Sentence a été prononcée par le Seigneur Docteur Dom Jean Blaſquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général du Paraguay, & Viſiteur des Provinces de l'Uruguay & du Parana, pour Sa Majeſté, dans la Ville de l'Aſſumption, le vingt-ſept du mois de Septembre mil ſix cent cinquante-ſept; Témoins, l'Alferez Jean de Herrera & Abreu, & le Docteur Laurent Ximenez, Médecin. Par-devant moi Alfonſe Fernandez Rua-

y Abreu, y el Doctor Lorenço Ximenez, Medico. Ante mi Alonso Fernandez Ruano, Escrivano publico, de Governacion y Visita.

no, Ecrivain public, du Gouvernement & de la Visite.

Collationné à l'Original par le même.

SECONDE SENTENCE DU MÊME,

COPIÉE SUR L'IMPRIMÉ.

1657.

SECONDE SENTENCE DU MÊME.

EN la Ciudad de la Assumpcion en dos dias del mes Octubre de mil y seiscientos y cinquenta y siete años, el Señor Doctor Don Juan Blasquez de Valverde, Oydor de la Real Audiencia de la Plata, Governador, y Capitan General destas Provincias del Paraguay por Su Mageſtad, &c. aviendo visto los autos hechos por Comission de Su Mageſtad, y Real Consejo de las Indias, sobre la averiguacion y manifestacion del oro, minerales y riquezas, que los Regidores, y Capitulares desta Ciudad, que lo fueron los años passados de seiscientos y quarenta y ocho, y seiscientos y quarenta y nueve, y otros vezinos de ella, han esparcido y publicado en diferentes informes, autos, y cartas escritas a Su Mageſtad, y Real Consejo de Indias, Señores, Virreyes, y Audiencias de este Reyno, afirmando que los Padres de la Compañia de Jesus tenian ocultos en las Provincias del Parana y Uruguay muy ricos minerales de oro, de que gozavan y beneficiavan, defraudando a Su Mageſtad sus derechos y quintos Reales, y enriqueciendo con el oro que se sacava Reynos estraños, enemigos, y opuestos a la Corona Real de Su Mageſtad, se-

LE second jour du mois d'Octobre de l'année mil six cents cinquante-sept, dans la Ville de l'Assomption; le Seigneur Docteur Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, Gouverneur & Capitaine Général pour Sa Majesté dans ces Provinces du Paraguay, &c. aïant vû les Procédures faites, en vertu d'une Commission de Sa Majesté & du Conseil Roïal des Indes, sur la découverte de quelques mines d'or, à l'instance des Alcades & des Régidors de cette Ville dans les années 1648 & 1649, & de quelques autres Habitans de ladite Ville, qui ont déclaré & publié, par différentes informations, actes & lettres adressées à Sa Majesté & au Conseil Roïal des Indes, à Nosseigneurs les Vicerois, & aux Audiences Roïales de ce Roïaume, que les Peres de la Compagnie de Jesus tenoient cachées dans les Provinces de Parana & d'Uruguay, des mines d'or fort riches; qu'ils en retiroient le produit, fraudant les droits & le quint du Roi, & qu'ils en enrichissoient des Roïaumes étrangers & ennemis de la Couronne, selon qu'il est couché plus au long dans le Registre des Assemblées de Ville, qui se tinrent les susdites années, & dans

1657.

SECONDE SENTENCE DU MÊME.

gun que mas largamente se refiere en los Cabildos que dichos años se hizieron, testimonios, y recaudos que se han presentado, desde fojas siete de estos autos, hasta la noventa y ocho; que diò causas y ocasion à que Su Magestad con estas noticias mandasse hazer averiguacion de todo lo susodicho, y que para ello visitasse personalmente su merced de dicho Señor Oydor las dichas Provincias, como en efecto las ha visto y visitado por su persona, y en ellas todas las Reducciones y Doctrinas de Indios, que los dichos Padres tienen a su cargo y cuydado, llevando en su Compañia a los mesmos que fueron delatores y denunciadores de estas minas y riquezas, para que las descubriessen, y manifestassen en los lugares y partes que en dichas sus delaciones señalaron, y hecho en esta razon todas las diligencias judiciales y extrajudiciales que han sido possibles, no solo a pedimiento de dichos Religiosos, y por querella que dieron, sino tambien de oficio, publicando y pregonando premios, y encomiendas de Indios, y otros cargos, y oficios honrosos, en nombre de Su Magestad, a los que los descubriessen y manifestassen, como consta de los autos; y aviendolos visto, y reconocido, para informar con ellos a Su Magestad, y remitirlos con su determinacion a su Real Consejo de Indias, como se lo manda; y considerado todo lo que en esta razon tiene visto y entendido en la visita que hizo de dichas Provincias, y en las causas que el Señor Licenciado Don Andres Garavito de Leon, del Abito de Santiago, y Oydor de la Real Audiencia de la Plata, hizo y fulminò en esta Pro-

les dépositions des Témoins faites sur cette affaire, depuis le feuillet 7 jusqu'au 98, ce qui auroit donné occasion à Sa Majesté d'ordonner qu'on verifiât tous ces chefs d'accusation, & que pour cet effet ledit Seigneur Gouverneur se transportât sur les lieux, & visitât en personne lesdites Provinces, ainsi qu'il a fait allant dans toutes les Réductions & Doctrines des Indiens qui sont sous la conduite & à la charge des susdits Peres, menant par-tout avec lui les Témoins qui avoient donné avis de ces mines d'or, afin qu'ils pussent les lui découvrir & montrer les endroits qu'ils avoient marqués dans leurs dépositions. Et après avoir fait toutes les diligences possibles, judiciaires & extrajudiciaires, non-seulement à la requête des susdits Religieux, mais encore pour s'acquiter de sa Commission; après avoir même proposé publiquement, au nom de ladite Majesté, des récompenses, des Commandes d'Indiens & d'autres emplois honorables à quiconque feroit cette découverte & l'en avertiroit, dequoi les actes font foi; vû par lui & examiné lesdits actes, comme il lui étoit ordonné, afin que Sa Majesté, en aïant pris connoissance, pût les renvoïer, avec sa résolution, au Conseil Roïal des Indes; ledit Seigneur aïant de plus exactement considéré tout ce qu'il a vû & entendu sur cette affaire dans la visite desdites Provinces, & dans le Procès, sur lequel le Seigneur Licencié Dom André Garavito de Leon, Chevalier de l'Ordre de Santiago, & Oydor de l'Audience Roïale de la Plata, en qualité de Gouverneur, a porté Sentence contre lesdits Délateurs: joint à cela, les rétractations

1657.
SECONDE SENTENCE DU MESME.

vincia, y como Governador della, contra los delatores deſtas riquezas y minerales, y retractaciones que ante ſu merced hizieron, y reconocido los autos, y ſentencias que contra ellos diò y pronunciò, de que ay teſtimonios preſentados en eſta cauſa, dixo:

Que devia declarar, y declarò por nulos, y por de ningun valor y efecto, todos los autos, decretos, informes, y demàs deſpachos hechos por dichos Regidores y Capitulares en eſta razon, y por dignos de que ſe teſten y borren de los libros y cabildos que ſobre ellos ſe hizieron, como falſos y calumnioſos, y contrarios a la verdad que ſe ha viſto; y averiguado ocularmente en las dichas Provincias del Paranà y Uruguay, con aſſiſtencia, y citacion judicial de los meſmos que fueron delatores y denunciadores de los dichos minerales y riquezas, y no averſe hallado raſtro, ni ſeñal alguna de que las aya avido, ni que las tierras, ni riberas de ſus rios, ſean, ni parezcan aver ſido de minerales, ni lavaderos de oro, como ſe avia depueſto y delatado temeraria y ſiniestramente, y con animo, al parecer, de deſacreditar con eſtas calumnias el proceder de tan ſanta Religion como la de la Compañia de Jeſus, ocupada con ſus Religioſos, de cinquenta años a eſta parte, en la predicacion, y enſeñança de tanto numero de Infieles, que tienen reducidos a nueſtra ſanta Fé Catolica con ſu predicacion, exemplo, y enſeñança en veinte reducciones, y Pueblos muy numeroſos que han fundado, y tienen a ſu cargo y cuydado, en las dichas Provincias, ſin otras dos no menos numeroſas en la de los Ytatines.

qu'ils ont faites en ſa préſence, les les autres actes, & les ſentences par lui prononcées contre eux, leſquelles ont été produites au procès, ledit Seigneur Dom Jean Blaſquez de Valverdé a dit:

Qu'il étoit de ſon devoir de déclarer, & qu'il déclaroit nuls, & de nulle valeur, tous les actes, décrets, informations & autres procédures faites en cette affaire par leſdits Régidors & Alcades; qu'elles doivent être effacées des livres & des regiſtres, comme étant remplies de fauſſetés & de calomnies contraires à la vérité, qui a été reconnue & juſtifiée dans les ſuſdites Provinces du Parana & de l'Uruguay, en préſence des Délateurs mêmes juridiquement cités. De plus, a déclaré n'avoir remarqué aucun ſigne qui pût faire croire qu'il y eût jamais de mines d'or dans ces Païs, ni qu'on en ait jamais levé dans les rivieres qui s'y trouvent, ainſi que les ſuſdits l'avoient témérairement & malicieuſement déclaré & dépoſé, à deſſein, comme il paroît, de décréditer par ces calomnies la conduite d'un auſſi ſaint Ordre, qu'eſt la Compagnie de Jeſus, laquelle eſt occupée dans ce Païs, depuis cinquante ans, à prêcher la Foi & à inſtruire le grand nombre d'Infideles que ces Religieux y ont déja convertis par leurs exemples & par leurs prédications, & dont ils ont compoſé vingt Bourgades ou Réductions fort nombreuſes, qui ſont ſous leur conduite, dans les ſuſdites Provinces, ſans parler de deux autres auſſi peuplées qu'ils ont dans la Province des Ytatines. Et quoique leſdits Régidors & Alcades aient encouru, par ces faux rapports, les

1657.

SECONDE SENTENCE DU MESME.

Ytatines. Y aunque por la culpa, y delito que dichos Regidores, y Capitulares han cometido con semejantes delaciones, avian incurrido en la pena de delatores falsos, y calumnioſos, por averlo sido en sus decretos, informes, y demas autos cerca desto proveidos, y que justamente se debiera executar en sus personas y bienes el rigor de las leyes, para castigo suyo, y exemplo de otros; empero considerando la satisfacion que publica y judicialmente tienen dada en estos autos a los dichos Religiosos, en escrituras que han otorgado, y peticiones que han presentado, retractando sus declaraciones, y refiriendo la causa y persuasion porque las hizieron, y forma con que se procedió en ellas, segun consta por la que hizo, y otorgò Don Gabriel de Cuellar y Mosquera, en la Ciudad de Cordoua de la Provincia del Tucuman, en ocho dias del mes de Noviembre de mil y seiscientos y cinquenta y uno, que està en estos Autos a fojas ciento y veinte y una, con nueva aprobacion y ratificacion, que della hizo a fojas ciento y diez y ocho; la del Capitan Christoual Ramirez Fuen-Leal, que por descargo de su conciencia, y en el articulo de la muerte otorgò en esta Ciudad en treze dias del mes de Mayo de mil y seiscientos y cinquenta y uno, que està à fojas docientas y diez y nueve, pidiendo perdon a dichos Religiosos, y dandoles la satisfacion publica, que en ella se refiere; la del Maestro de Campo Juan de Vallejo Villasanti el viejo, que està a fojas docientas y seis buelta, en que satisface largamente a todas las calumnias opuestas a dichos Religiosos, refiriendo aver sido siniestras peines ordonnées contre les Calomniateurs, tels qu'ils sont en effet, aïant publié des décrets, des informations, & d'autres actes remplis de fausſetés, & qu'ainsi, selon la rigueur des Loix, ils dussent être punis en leurs biens & en leurs personnes, tant pour leur propre amendement, que pour servir d'exemple aux autres; néanmoins aïant égard à la satisfaction qu'ils ont faite en public & juridiquement aux Peres de la Compagnie, par des écrits qu'ils ont stipulés, & des requêtes qu'ils ont présentées, où ils rétractent leurdites déclarations, marquant par quel motif & à la persuasion de qui elles avoient été fabriquées, & la conduite que l'on avoit tenue dans toutes ces procédures; ainsi qu'il paroît par la déclaration de Dom Gabriel de Cuellar & Mosquera, donnée en la Ville de Cordoue, dans la Province du Tucuman, le huitieme jour de Novembre mil six cent cinquante-&-un, qui commence au feuillet cent vingt-&-un, avec une nouvelle approbation & ratification du même, folio cent dix-huit; par celle du Capitaine Christophe Ramirez Fuen-Leal, faite à l'article de la mort, dans cette Ville, le treize de Mai mil six cent cinquante & un, dans laquelle, pour décharger sa conscience, il demande pardon auxdits Peres, & leur fait une réparation publique, ainsi qu'il y est plus au long, folio deux cent dix-neuf; par celle de Jean de Vallejo Villasanti, le vieux, Mestre de Camp, qui répond fort au long à toutes les accusations publiées contre lesdits Peres, assurant qu'elles sont remplies de mensonges, en leur demandant pardon, comme aïant été un des Alcades de ce tems-là, fol. ver-

1657.

SECONDE SENTENCE DU MESME.

tras, y contra el hecho de la verdad, pidiendo perdon a dichos Religiosos, como uno de los Capitulares del dicho Cabildo de aquel tiempo; la del General Diego de Yegros, que està a fojas docientas y onze; la de Don Luis de Cespedes Xeria, de fojas docientas y catorze; la del Alferez Garcia Vanegas de Guzman, de fojas docientas y diez y siete, repetida por èl a fojas docientas y veinte y una belta; la del Capitan Francisco de Aquino en sus peticiones, de fojas ciento y cinquenta y dos, y ciento y cinquenta y seis; la del Sargento mayor Joseph de Encinas, de fojas ciento y sessenta y quatro, con otra de fojas ciento y sesenta y siete; la del Capitan Juan de Cazeres, de fojas ciento y sesenta y ocho; la del Capitan Melchor de Pucheta, de fojas docientas y noventa y seis; y finalmente las del Capitan Garcia de Paredes, de fojas trecientas; del Capitan Andres Benites, de fojas trecientas y dos; del General Juan de Vallejo Villasanti el moço, y del Capitan Pedro Antonio de Aquino, de fojas trecientas y quatro, presentadas por si, y los demàs Capitulares de dichos años; en que convencidos en la dicha Provincia de Uruguay, con lo que ocularmente vieron, y con la fuerça de la verdad que conocieron, dieron satisfacion a dichos Religiosos, y les pidieron perdon de lo que hasta entonces avian hecho, y delatado, sin aver visto las dichas Provincias, ni puesto los pies en ellas, confessando aver sido falsas y calumniosas las dichas delaciones, por las causas que expressan, y refieren en dichos escritos. Por tanto, usando de la benignidad que pide la pobreza, so deux cent six: celle du Général Diego de Yegros, folio deux cent onze: celle de Dom Louis de Cespedès Xeria, folio deux cent quatorze: celle de l'Alferez Garcia Vanegas de Gusman, folio deux cent dix-sept, renouvellée par lui-même, fol. verso deux cent vingt-&-un: celle du Capitaine François de Aquino, dans ses requêtes, folio cent cinquante-deux & cent cinquante-six: celle du Sergent-Major Joseph de Encinas, folio cent soixante & quatre, renouvellée folio cent soixante & sept: celle du Capitaine Jean de Cacerès, folio cent soixante & huit: celle du Capitaine Melchior de Pucheta, folio deux cent quatre-vingt-seize: enfin, celle du Capitaine Garcia de Paredès, folio trois cent deux; celle du Capitaine André Benitès, folio trois cent deux; celles du Général Jean de Vallejo Villasanti, le jeune; du Capitaine Pierre Antoine de Aquino, folio trois cent quatre, qu'ils ont eux-mêmes présentées; celles des autres Alcaldes & Régidors des années susdites, dans lesquelles déclarations étant convaincus par leurs propres yeux, & forcés par l'évidence de la vérité, qu'ils ont reconnue en visitant la Province d'Uruguay, ils ont aussi fait satisfaction aux susdits Religieux, & leur ont demandé pardon de tout ce qu'ils avoient auparavant fait & publié contre eux, sans qu'ils en eussent jamais rien vû, ni même qu'ils eussent mis le pied dans lesdites Provinces; avouant que toutes ces accusations étoient fausses & calomnieuses, pour les raisons exprimées & rapportées dans lesdits actes. Sur cela, voulant user de la douceur & de la modération dont on a besoin au regard d'un Païs pauvre & misé-

y neceſſidad deſta tierra, y la de ſus Habitadores, y lo mucho que por eſta cauſa han padecido, y laſtado de coſtas, y condenaciones que han pagado con Juezes Eccleſiaſticos, y Seculares, que della han conocido; por la ſatisfacion que tienen dada, con retractacion judicial de ſus dichos y delaciones, y perdon y remiſſion que de ſu injuria han hecho los dichos Padres y Religioſos de la Compañia, contentandoſe, con que la verdad de ſu innocencia, no ſolo ſe aya averiguado judicial y ocularmente, ſino que la ayan confeſſado los miſmos que fueron autores deſtas, y otras calumnias, les condenò a perpetuo ſilencio en ellas; con apercibimiento, que bolviendolas a mover y ſolicitar, ſeràn deſterrados deſta Provincia perpetuamente, como alborotadores della, y condenados en las penas corporales en que incurren los delatores falſos, que no hablan verdad à Su Mageſtad y a ſus Tribunales.

Y mas les condenò en las coſtas deſta cauſa, y traſlados que della ſe han de ſacar, para informar a Su Mageſtad y Real Conſejo de las Indias, donde ſe han de remitir, mancomunando en eſto a todos los dichos Alcaldes y Regidores de los dichos años de quarenta y ocho, y quarenta y neuve, y al General Franciſco Nuñez de Avalos, que aunque no lo fue los dichos años, eſtà comprehendido en eſta delacion y calumnia, y condenado por ella en las penas pecuniarias y de deſtierro, que ſe refieren en la ſentencia de dicho Señor Licenciado Don Andres Garavito de Leon, preſentada, à fojas docientas y quatro, y ſe le

rable comme eſt celui-ci, ſur-tout après les frais & les dépenſes que les ſuſdits ont été obligés de faire pour ce Procès; après les amendes auxquelles ils ont été condamnés par les Juges tant Séculiers qu'Eccléſiaſtiques; après la réparation d'honneur qu'ils ont faite à la Compagnie par une rétractation publique & juridique de leurs fauſſes accuſations; voïant d'ailleurs que les ſuſdits Peres, contents que la vérité ait été reconnue par les Juges, qui en ſont témoins oculaires, & avouée par ceux-mêmes qui ont inventé ces calomnies & d'autres ſemblables, ont bien voulu leur en pardonner l'injure; ledit Seigneur Viſiteur a condamné les Coupables à un ſilence perpétuel ſur cette affaire, en les avertiſſant ſérieuſement que s'ils viennent jamais à la remuer, ils ſeront bannis pour toute leur vie comme Perturbateurs du repos public, outre les peines corporelles que méritent les Calomniateurs & ceux qui oſent mentir à Sa Majeſté ou devant les Juges.

De plus, ledit Seigneur les a condamnés à tous les frais & dépens du Procès, & des copies qu'il en faudra faire pour informer Sa Majeſté & le Conſeil Roïal des Indes, auquel elles doivent être envoïées; à quoi ſeront obligés en commun tous leſdits Alcaldes & Régidors deſdites années mil ſix cent quarante-huit & mil ſix cent quarante-neuf, auſſi-bien que le Général François Nuñez d'Avalos, lequel, quoiqu'il n'ait pas été en charge cette année-là, s'eſt trouvé complice du crime de Faux-délateur & de Calomniateur, & pour cette raiſon a été condamné à une amende pécuniaire & au banniſſement, ainſi qu'il eſt porté par la Sentence dudit

1657. SECONDE SENTENCE DU MESME.

1657. SECONDE SENTENCE DU MESME.

notifique, que es sin perjuizio della, y de lo que en su confirmacion, ò revocacion, determinaren los señores del Real Consejo, donde se han de remitir los autos originales della; cumpla por su parte con el tenor desta, con apercibimiento, que no lo haziendo, se executaràn en su persona, y bienes, las condenaciones que le estan fechas en dicha Sentencia. Y por quanto los Capitanes Manuel de Villalobos, Diego Ximenez de Vargas, y Sargento mayor Thomas de Ayala, Regidores y Capitulares, que lo fueron los dichos años, luego que les apremiaron a firmar los dichos decretos, informes y demàs autos, manifestaron a los dichos Padres la fuerça, y violencia que para ello avian padecido, y protestaron luego, que no sabian lo contenido en los recaudos que les hazian firmar, y entendidolo despues, dieron satisfacion por escrito, como lo confiessan en sus peticiones y respuestas; les absuelve, y dà por libres de la dicha condenacion, y parte que en ella podian tener.

Y lo firmò, Doctor DON JUAN BLASQUEZ DE VALVERDE.

Ante mi,

ALONSO FERNANDEZ RUANO, Escrivano publico de Governacion y Visitas.

Seigneur Dom André Garavito de Leon, fol. 104, qui lui a été notifiée, déclarant audit Nuñez d'Avalo que c'est sans préjudice de ladite Sentence, & de l'Arrêt que pourront donner, soit pour la casser, soit pour la confirmer, Nosseigneurs du Conseil Roïal, entre les mains de qui doivent se remettre toutes les Pieces en original; & l'avertissant d'exécuter la teneur de celle-ci en ce qui le regarde; à faute de quoi, il subira effectivement en sa personne & en ses biens toutes les peines portées par la premiere Sentence. Pour les Capitaines Manuel de Villalobos, Diego Ximenez de Vargas, & le Sergent-Major Thomas de Ayala, Alcaldes & Régidors desdites années, parcequ'après avoir ratifié par force lesdits décrets, informations & autres actes, ils déclarerent aussi-tôt auxdits Peres la violence dont on avoit usé pour les y contraindre, & protesterent n'avoir point sû le contenu des Pieces qu'on leur faisoit signer, & parcequ'en aïant ensuite été instruits, ils leur en firent satisfaction par écrit, ainsi qu'ils le confessent dans leurs requêtes & dans leurs interrogatoires; pour ces raisons, ils sont déclarés absous & déchargés de ladite condamnation, en tant qu'elle pouvoit les regarder.

Signé, DOM JEAN BLASQUEZ DE VALVERDE.

Par devant moi,

ALFONSE FERNANDEZ RUANO, Ecrivain public du Gouvernement & des Visites.

Collationné à l'Original, par le même, le 2 Octobre 1657.

Concuerda con la Sentencia original de donde se sacò, que queda en os Autos, y diligencias hechas sobre la averiguacion de los minerales de oro, y otras riquezas que han delatado ay en las Provincias del Uruguay,

y Paranà, è Ytatines, los contenidos en ella, y hecho diferentes informes de esto a Su Mageſtad en ſu Real Conſejo de Indias, y Señor Virrey del Perù. Y para que conſte, de pedimiento del muy Reverendo P. Franciſco Dias Taño, de la Compañia de Jeſus, Viceprovincial y Superior de los Religioſos de ſu Sagrada Religion, que ſon Curas Doctrineros en las dichas Provincias, y Rector del Colegio deſta Ciudad de la Aſſimpcion del Paraguay, doy el preſente en ella, a dos dias del mes de Octubre de mil y ſeiſcientos y cinquenta y ſiete años. Y và en eſte papel comun, por no uſarſe el ſellado en eſtas Provincias, en conformidad de lo en eſta razon acordado. Y en fee dello lo firmò en teſtimonio de verdad.

1657. SECONDE SENTENCE DU MESME.

ALONSO FERNANDEZ RUANO,
Eſcrivano publico de Governacion y Viſita.

LETTRE
DE L'EVÊQUE DU TUCUMAN,
AU PAPE ALEXANDRE VII.

Copiée ſur l'Original.

SANTISSIMO PADRE,

EL menor Hermitaño de N. P. San Aguſtin, por la gracia de Dios y de vueſtra Santidad, Obiſpo de la Cathedral de la Provincia del Tucuman, Indias Orientales, Reyno del Perù, del Conſejo del Rey de la Caſtilla y de Leon, nueſtro Señor, en eſta carta haze informe eſpecifico à Vueſtra Santidad, deſcargando ſu conciencia, de la Religion de Clerigos minores de la Compañia de Jeſus, por dos motivos particulares, que le obligan: el primero, por particulares afliccione, que con deſtempladas furias el infierno, por medio de ſus fautores, ha cauſado à eſta Region, à eſtos varones Religioſos; que aunque amansò la tormenta, toda via quedan padecien-

TRES SAINT PERE,

1658. LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

LE moindre des Hermites de N. P. Saint Auguſtin, par la grace de Dieu & de votre Sainteté, Evêque de la Province du Tucuman, aux Indes Orientales & dans les Roïaumes du Perou, Conſeiller du Roi de Caſtille & de Leon, notre Seigneur; ſe croit obligé, pour l'acquit de ſa conſcience, & par deux motifs particuliers, d'informer ſpécialement Votre Sainteté de ce qui regarde l'Ordre des Clercs mineurs de la Compagnie de Jeſus. Le premier eſt ce que la fureur de l'enfer a fait ſouffrir, par le miniſtere de ſes ſupôts, à cette Compagnie, ſans aucune meſure; car quoique la tempête ſoit un peu calmée, ces Religieux ſe reſſentent encore de l'agita-

1658.

LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

do olas muertas, hechas del viento tempeſtuoſo que los ha peloteado. El ſegundo, por la paciencia chriſtiana, conque la han ſufrido : que aquella es la verdadera paciencia, quando por la juſticia padezco, y en padecer no buelvo atras, y perſevero en las obras de juſticia, ſin irritacion contra el que mi injuria, y conſtancia en obrar lo recto, y padecer lo adverſo.

Santiſſimo Padre, verdadera grandeza de animo y corazon es no ſentir la herida : eſta Religion ha recivido muchas. He la viſto meter el eſcudo de ſu juſta è inculpable y moderada defenſa, paſſar adelante en ſus miniſterios, y nunca tirar puñal à quien le clavava ſaetas. Han ſele muerto en eſta region todos los viejos, y entre ellos prudentiſſimos y ſanctiſſimos. Baſta un Diego de Boroa : por naturaleza la miſma colera, por la gracia y mortificacion la miſma manſedumbre ; un coraçon colerico, que nunca ſe irritò con la injuria, y ſiempre con un ſilencio ſufrido, rendido à la ley del entendimiento, lo governava : conſervò, ſin quejarſe, verdadera paciencia. Fue con manos violentas en el Colegio del Paraguay derribada ſu veneranda perſona, arraſtrada, y ultrajada : venciò la mortificacion y la gracia à los efectos de la injuria ; ni chiſtò, ni ſe quejò. Fue ſu aſpecto freno de la libertad, ſus palabras medidas con toda regla Evangelica ; fue horror del infierno ſu vida, y exemplo de los hombres. Retirò ſe entre los Indios à recommençar en aquellos montes ſu gloria, encaminando à la verdadera los recien nacidos en la fé de aquella region, y que por falta de fee y de paſto no murieſſen recien convertidos : ſe fue entre ellos, ſacando muchos de la

tion des vagues qu'un vent impétueux avoit élevées, & dont ils ont été ſi violemment battus. Le ſecond eſt la patience chrétienne avec laquelle ils ont ſouffert ; car ſouffrir pour la juſtice, & en ſouffrant perſévérer dans les œuvres de la juſtice, ne point s'irriter contre ſes perſécuteurs, c'eſt en quoi conſiſte la véritable patience.

Très Saint Pere, la marque d'une grande ame & d'un grand cœur, c'eſt de ne pas être ſenſible aux coups qu'on lui porte ; on en a porté beaucoup à cette Compagnie. J'ai vû ces Religieux, couverts du ſeul bouclier de leur innocence & de leur modération, ne ſe détourner d'aucun des exercices de leur miniſtere, & ne tirant point le poignard contre ceux qui les perçoient de leurs fleches. Tous leurs Vieillards ſont morts, & parmi eux il y avoit des hommes d'une prudence conſommée & d'une ſainteté éminente. Il ſuffit de nommer un P. Diegue de Boroa, qui, naturellement la colere même, avec le ſecours de la grace, & l'exercice d'une mortification continuelle étant devenu la douceur même, ne s'eſt jamais irrité, quelque injure qu'on lui ait faite, & n'y oppoſoit qu'un ſilence inviolable commandé par la raiſon, ne laiſſant jamais échapper aucune plainte. Dans le College de l'Aſſomption, on mit violemment la main ſur lui, on le jetta par terre, on le traîna, & on lui fit mille outrages, il ne dit pas un mot de plainte, il ne parut aucune altération ſur ſon viſage, il fut toujours maître de lui-même. Sa preſence étoit le frein de la licence, ſes paroles furent toujours réglées ſur l'Evangile ; toute la ſuite de ſa vie fit frémir l'enfer, & fut

idolatria mamantando a otros recien baptizados con vida exemplar y penitente, pues se ponia en un hormiguero, à que las hormijas le administrassen penitencia. Este varon muriò en estas obras; como de la misma Religion han muerto muchos en los mismos ministerios y regiones. Y estas madres dexan hijos, que se van criando, y ramas de sus raizes.

1658.

LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

pour les hommes un modele parfait de toutes les vertus. Chassé de son College, il se retira parmi les Indiens, dans les Montagnes, pour y recommencer une nouvelle carriere. Il ne s'y occupa plus qu'à apprendre aux nouveaux Convertis le chemin qui conduit à la véritable gloire, à les fortifier dans la foi, à leur donner la pâture spirituelle; & il alla chercher les Idolâtres pour les amener à la Bergerie du Bon-pasteur, il leur donna la nourriture qui convient à des Enfans nouvellement régénérés en Jesus-Christ. Il y joignit les exemples d'une vie également édifiante & mortifiée: on l'a vû s'enfoncer dans une fourmilliere, & s'y livrer aux morsures d'un peuple de fourmis, qui lui faisoient faire une pénitence bien rude. Il est mort dans ces exercices, comme ont fait plusieurs de ses Freres dans le même Païs, laissant des Successeurs qui marchent sur leurs traces, & se sont formés sur de si grands modeles.

Esta Religion *sustinet pondus diei & æstûs.* Esto vè el Obispo en su Obispado: no reservan trabajo, peligro, salud, ni gasto, quando los llaman, y en los tiempos señalados sinque los llamen, y siempre con orden del Obispo, y dando cuenta de las resultas, voluntariamente, y no compulsos, salen à correr todo el Obispado, predicando, confessando, y administrando los Sacramentos, y refrenando dissolutos, y esto no sin riezjo pequeño, y con muchos grandes, y sin ayudas de costa, y sin pedirlas.

Cette Compagnie soutient le poids du jour & de la chaleur, & c'est de quoi je suis témoin dans mon Diocèse. Rien n'arrête ces Religieux, quand on les appelle; ils ont même des tems marqués où sans être appellés ils vont où l'Evêque leur ordonne, & lui rendent compte de ce qu'ils ont fait sans qu'il le demande. Il n'est pas même nécessaire qu'on le leur dise pour qu'ils parcourent tout le Diocèse, prêchant, confessant, administrant les Sacremens, corrigeant les mœurs dissolues, s'exposant même pour cela à quelques risques & quelque fois à de très grands dangers, & sans être jamais à charge à personne.

Al ruego del Obispo assistieron de doze à quatorze años quatro Religiosos en el Valle de Calchaqui cinquenta de largo, poco de ancho, muchas asperezas de cerros y quebradas; mas de veynte mil almas les habitan, intelligentes y prudentes en las conveniencias y astucias de fieros idolatros, sacrificando sus vidas

Pendant douze ou quatorze ans quatre de ces Religieux ont travaillé, à ma priere, dans la Vallée de Calchaqui, laquelle a 50 lieues de long & peu de largeur, beaucoup de montagnes & de précipices; peuplée de plus de 20000 Habitans, idolâtres par principes, & soutenant leur fausse Religion par des

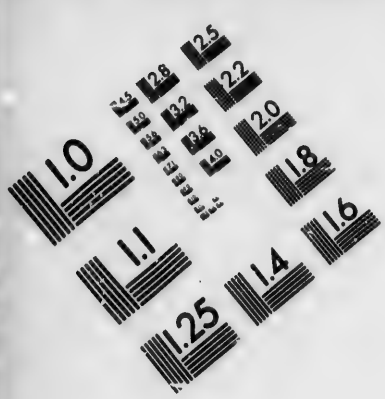

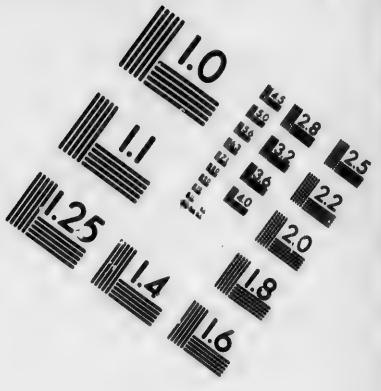

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

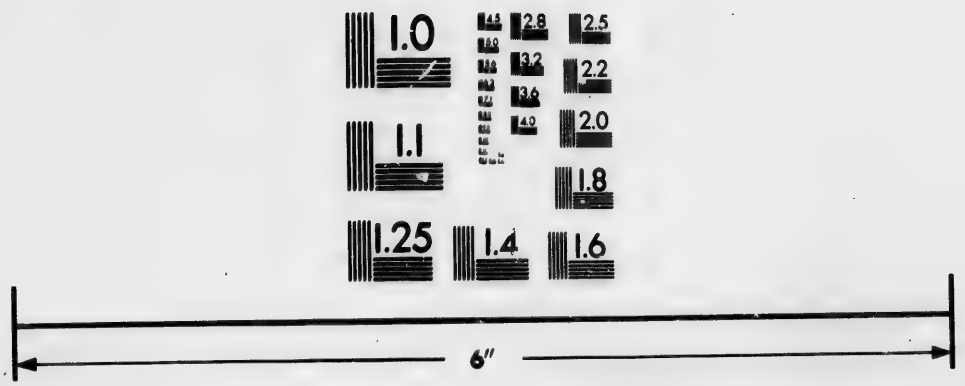

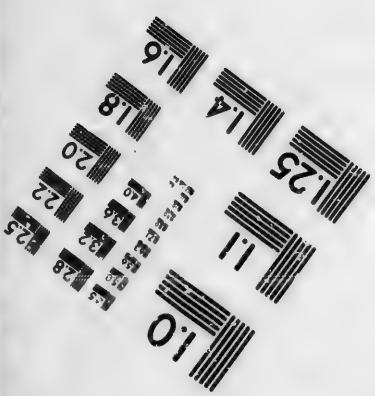

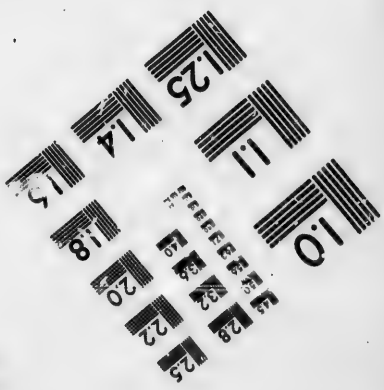

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1658.

LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

al demonio, los hombres de los mas remotos de la recta razon, de dura cerviz, de plena libertad, indomitos y fieros, y continuo trato con el demonio. Entre estos con inmenso trabaxo aprendieron deprendieron la Lengua, estuvieron de diez à doze años en dos residencias, cargando el agua y la leña, y sufriendo siempre injurias, y à vezes muchos palos, sin gasto ageno, con corto socorro de los fieles, y con lo necessario de sus Colegios. El fruto era justificar los juizios de Dios, minorando alguna cosa el crescimiento de tanta fiereza y pecado, y el bautismo de algunos niños : y en tiempo de las pestes, que los padres y madres, como fieras, echan los niños à que mueran por las quebradas y cerros, estos Religiosos anhelavan en su busca por administrarles el bautismo.

Estas cosas en este estado, entrò en aquel Valle un Español, astuto instrumento del infierno, azote de Dios por los pecados del Obispo; perturbò aquellas gentes, moviòlas à guerra contra toda esta Provincia, echò de la una Reduccion (que se llama San Carlos) à los dos Padres libres las vidas, derribò sus casas, quemò Iglesias, echò un arroyo por todo; no sabemos si quemò las imagenes, todo lo asolò, y en la otra Reduccion mandò hazer lo proprio. Hizieron lo, y quisieron matar à los dos Religiosos de ella : salieron huyendo por cerros y descaminos cinco dias, casi sin comer llegaron milagrosamente à un

raisonnemens captieux, & sacrifiant leur vie au démon. D'ailleurs il n'y a point d'hommes plus éloignés de la droite raison, plus jaloux de leur liberté, & de plus dur entendement, plus fiers, plus intraitables, qui aient un commerce plus continuel avec le démon. Ces Peres ont appris la Langue du Païs avec un travail immense, & pendant dix à douze ans, sont demeurés dans deux Réductions, étant obligés d'aller eux-mêmes chercher de l'eau & du bois, dont ils avoient besoin, exposés aux injures & souvent même aux coups de ces Barbares, sans rien recevoir d'eux, recevant peu de la part des des Fideles, & tirant tout le nécessaire de leurs Colleges. Tout le fruit de leurs travaux se bornoit à adoucir un peu la fierté de ce Peuple, à diminuer le nombre des péchés, à baptiser quelques Enfans, sur-tout ceux que leurs Parens, à la maniere des bêtes féroces, jettoient dans les précipices & sur les montagnes, & y laissoient mourir dans les tems de peste.

Les choses étant en cet état, un Espagnol, vrai supôt de l'enfer, & dont Dieu a voulu se servir pour punir mes péchés, entra dans cette Vallée, jetta le trouble parmi les Indiens, & suscita une guerre à toute cette Province, il chassa d'une des deux Réductions, qui portoit le nom de Saint Charles, les deux Peres qui y étoient, ne leur laissa que la vie, renversa les maisons, brûla les Eglises, inonda tout le terrein; nous ne savons s'il brûla les Images, mais il rasa tous les Edifices. Il donna aussi-tôt l'ordre pour traiter de même l'autre Réduction; il fut obéi, & les Ministres de ses fureurs voulurent massacrer les deux Missionnaires,

un fuerte de Eſpañoles, deſnudos, medio muertos, y el uno en una pierna con un ſaetazo. Eſtas ſon las obras con que eſta Religion ayuda al Obiſpo, y la fée; ſirve à Dios; ſolicita la ſalvacion y converſion de ſus redimidos, y por eſtas obras padece, y padeciendo perſevera con mayor conſtancia.

Da cuenta el Obiſpo à V. S. para que informado honrrè a quien tanto ſirve à Dios, y los llenè de gracias, y de ſu ayudo apoſtolico, y a eſte exemplo muchos corran à ſu imitacion. Guarde Dios a V. S. Que es fecha à la ribera de uno Rio, caminando por deſpoblados, buſcando ſus ovejas, llevandoles al Evangelio y al conocimiento de Dios, de ſu miſericordia y juſticia.

En lo ocho de Octubre 1658.

El menor Hermitaño de N. P. San Aguſtin,

OBISPO DEL TUCUMAN.

ſionnaires, qui prirent la fuite, marcherent cinq jours preſque ſans manger, & par des chemins affreux, juſqu'à ce qu'ils euſſent pû gagner un Fort eſpagnol, où ils arriverent plus morts que vifs, preſque nus, & l'un d'eux aïant la jambe percée d'une fleche. Voilà comment ces Religieux ſervent les Evêques, la Religion & le Seigneur, & travaillent au ſalut & à la converſion de ceux qu'il a rachetés de ſon Sang. C'eſt pour cela même qu'ils ſouffrent; & les perſécutions qu'on leur ſuſcite, ne font qu'augmenter leur zele & leur conſtance.

1658.

LETTRE DE L'EVESQUE DU TUCUMAN.

Je rens ce compte à V. S. afin qu'elle veuille bien honorer des Hommes qui ſervent Dieu d'une maniere ſi diſtinguée, les combler de graces, les aider de toute la plénitude de ſa Puiſſance apoſtolique, & engager par-là pluſieurs à ſuivre leur exemple. Dieu conſerve V. S. Je lui écris ſur le bord d'une Riviere, traverſant des Païs déſerts, pour y chercher mes Brebis errantes, leur annoncer l'Evangile, leur faire connoître leur Dieu, ſes miſéricordes & ſa juſtice.

Ce huitieme jour d'Octobre 1658.

Le moindre des Hermites de N. P. Saint Auguſtin,

EVÊQUE DU TUCUMAN.

LETTRE
DE DOM
BARTHELEMI GONZALEZ DE POBEDA,
ARCHEVESQUE DE LA PLATA,
AU ROI CATHOLIQUE.

Imprimée dans l'Hiſtoire du Chaco, par le P. Lozano.

SEÑOR,

1690. LETTRE DE L'ARCHEVESQUE DE LA PLATA.

LA conveniencia eſpiritual y temporal, que ſe experimenta en todos los pueblos, donde aſiſten los Religioſos de la Sagrada Compañia de Jeſus, es tan conocida y notoria para todo genero de gentes, que fuera hazerle conocido agravio querer ponderarlo; porque ni ſon menester ponderaciones, ni las ay equivalentes à poder decir tanto, como lo, que ſin ellas manifieſta y acredita continuamente la experiencia. Y aunque eſto es tan cierto en todo el univerſo, todavia es mucho mas en eſtos Reynos de las Indias, y mas en eſtas ultimas Provincias y retiros de ellos, como lo ſon eſte Arçobiſpo, y Obiſpados de Santa-Cruz de la Sierra, Tucuman, y Paraguay, por las partes que confinan y pueden hazer correſpondencia con el, donde eſtà baſtantemente conocida eſta utilidad; pues en el de Paraguay, y de Buenos-Ayres ſe ha debido à ſu cuidado una converſion, que paſſa de veynte y dos Doctrinas, ò Reducciones, con in-

SIRE,

LEs avantages dont on jouit dans les Bourgades qui ſont ſous la conduite des Religieux de la Sacrée Compagnie de Jeſus, tant pour le ſpirituel que pour le temporel, ſont ſi notoirement connus de toutes ſortes de nations, qu'en les exagérant on ne feroit que les mettre au-deſſous de leur valeur, puiſque non-ſeulement ils n'ont aucun beſoin qu'on les exagere, mais que les expreſſions les plus exagératives n'atteindroient jamais à la réalité qui ſe manifeſte & s'accrédite continuellement par l'expérience. Et quoique cela ſoit reconnu pour certain dans l'Univers entier, cela eſt encore plus ſenſible dans ces Roïaumes des Indes, & beaucoup plus encore dans ces Provinces reculées, ſur-tout dans celles qui ſont le plus à l'écart, comme cet Archevêché, & les Evêchés de Santa-Cruz de la Sierra, du Tucuman & du Paraguay, qui y confinent & peuvent avoir quelque correſpondance avec cette Métropole : on connoît de

1690.

LETTRE DE L'ARCHEV. DE LA PLATA.

numerable gentio, tan bien doctrinados è instruidos en todo, que es oy la mas florida porcion de esta nueva Christiandad. Por Santa-Cruz de la Sierra correspondiente a este Arçobispado, por la parte de Cochabamba, se van logrando otras en los Mojos y otras Naciones, que aunque mas modernas, se esperan, segun los felices principios, de igual fruto que en las primeras; acreditando en unas y otras que lo, que no han podido conquistar en muchos años exercitos de soldados, à costa de muchos trabajos y gastos, lo allanan estos Religiosos con solo su zelo en breve tiempo. Estos, de los Enemigos hazen amigos, y de los mas barbaros è indomitos, muy dociles y seguros vassallos para V. M.; y lo principal, muchos Hijos de nuestra Santa Madre Iglesia, y muy buenos Christianos, que es el principal fruto, que todos debemos solicitar para el desempeño de nuestra primera obligacion.

quelle utilité sont ces Religieux, car on y doit à leurs soins plus de vingt-deux Réductions ou Doctrines, qui sont peuplées d'une multitude innombrable d'Indiens si bien instruits de tout ce qu'ils doivent savoir, que c'est aujourd'hui la plus précieuse portion de cette nouvelle Chrétienté. Du côté de Santa-Cruz de la Sierra, qui confine à cet Archevêché par Cochabamba, ils sont occupés à gagner les Moxes & d'autres Nations, & quoique ces Missions soient plus modernes que les autres, leurs heureux commencemens font espérer un succès égal: d'autant plus que dans les unes & dans les autres, ce qu'en plusieurs années, avec des armées entieres & de grandes dépenses on n'a pû conquérir, ces Religieux en viennent aisément à bout en peu de tems, sans autres forces que leur zele; que des Ennemis ils en font des Amis; que des plus barbares & des plus intraitables Indiens, ils en font des Vassaux dociles de V. M., & sur lesquels on peut compter; & ce qui est le principal, ils en rendent un grand nombre Enfans de la Sainte Eglise notre Mere, & de très bons Chrétiens, ce qui est le plus grand fruit que nous devons avoir particulierement en vûe, si nous voulons remplir la premiere & la plus essentielle obligation de notre ministere.

Por cuyo conocimiento, viendo que todos los medios, que se han aplicado para reducir los Indios Calchaquies, Tobas y Mocovies, y demàs Naciones, que ay en el medio de las tres Provincias del Tucuman, Paraguay y Santa-Cruz, aunque se han hecho muchas entradas, y algunas con gran fuerza de gente, y gasto, no solo no han sido de utilidad, ni castigo à sus insolencias, sino que antes han servido de darles mayor atrevimiento y seguridad de que pueden repetirlas,

C'est sur ces connoissances, Sire, & considérant que tous les moïens, qu'on a employés pour réduire les Calchaquis, les Tobas, les Mocovis & les autres Nations, qui sont entre les Provinces du Tucuman, du Paraguay & de Santa-Cruz, quoiqu'on soit souvent entré dans leur Païs, même avec de grandes forces & à grands frais, non-seulement ont été inutiles pour réprimer leur insolence, mais qu'ils n'ont servi qu'à l'accroître, & à leur persuader qu'ils peuvent impunément redoubler

1690.

LETTRE DE L'ARCHEV. DE LA PLATA.

como lo hazen en muy grave daño y perjuizio de Habitadores y paſſajeros, y eſpecialmente de las dos Provincias de Tucuman y Paraguay, haſta llegar à tener algunas Ciudades en la ultima deſolacion, como lo eſtàn oy las de Eſteco y Xuxuy, y aventurado y aun caſi perdido ò impedido el comercio con eſtas del Perù; conque no queda otro recurſo, ni medio, que intentar, que les pueda dar eſperanza de algun alivio, ſino el de encargar eſta conquiſta à eſtos Padres, que aunque arrieſgada y muy trabajoſa, ha muchos dias, que ſu zelo la ſolicita.

Y ſiendo impoſſible poder entrar por toda aquella Juriſdiccion, que haze frontera à eſtos Indios en la mayor parte conquiſtados en otro tiempo, y aora rebelados, de quien no ſe puede fiar, aunque dàn palabras, porque ſolo las dan para cometer deſpues mayor delito, como lo hizieron con Don Pedro Ortiz de Zarate, Vicario de la Ciudad de Xuxuy, y Religioſos que llevava en ſu Compañia, es preciſo recurrir à la entrada ſegura, adonde aya el riſguardo de amigos; y eſta ſolo la ay por la parte della Villa de Tarixa, que es de eſte Arzobiſpado, donde a demas del fomento que ſe puede eſperar de los Chiriguanas y otros Indios de ſu Cordillera, que ſon amigos, ay eſperanza de lograr correſpondencia con los del Paraguay y Miſſiones de los miſmos Padres, de quien poder ayudarſe, aſſi para Lenguas, como para exemplar, porque en ellas ay de todos eſtos que poder llevar,

leurs hoſtilités, comme ils ſont, au grand préjudice des Habitans & des Voïageurs, ſur-tout dans les deux Provinces du Tucuman & du Paraguay, juſques-là qu'ils ont réduit quelques Villes, comme celles d'Eſteco & de Jujuy, dans la derniere déſolation, & preſque entierement interrompu le commerce entre ces Provinces & celle du Pérou; tellement qu'il ne reſte plus de reſſource ni de remedes à ces maux, qui puiſſent donner quelque eſpérance de ſoulagement, que de charger les Peres de la Compagnie de réduire ces Peuples ſous le joug de l'Evangile. Ils connoiſſent tous les riſques & toutes les fatigues d'une telle entrepriſe; il y a long-tems néanmoins que leur zele les engage à la ſolliciter.

Mais, comme il eſt impoſſible de pénétrer dans ce Païs par la frontiere de cette Province, où ſont des Indiens dont la plus grande partie ont été ſoumis, & auxquels on peut d'autant moins ſe fier, qu'ils ſont aujourd'hui révoltés, quoiqu'ils donnent de bonnes paroles, parcequ'ils ne les donnent que pour commettre de plus grandes trahiſons, comme ils ont fait à l'égard de Dom Pedro Ortiz de Zaraté, Vicaire de Jujuy, & des Religieux qu'il avoit menés avec lui, il eſt néceſſaire de chercher une entrée plus ſûre par le moïen de quelques Indiens amis; & cela ne ſe trouve que du côté de la Ville de Tarija, qui eſt de ce Diocèſe, où, ſans parler de ce qu'on peut ſe promettre des Chiriguanes & des autres Indiens de leur Cordilliere, qui ſont amis, on peut eſpérer d'établir une correſpondance avec ceux du Paraguay & avec les Miſſions des Peres, dont on pourroit tirer du ſecours,

1690.

LETTRE DE L'ARCHEV. DE LA PLATA.

para que con su exemplo, que es el mas eficaz Predicador, pueden mover los demas. Ademas que ay devotos, que hazen una considerable donacion para fundar, y ay comodidad, no solo para mantenerse, sino para las entradas que huvieren de hazer, y socorro de los que estuvieren en ella, sobre la conveniencia de Chicas y Lipes, que logran la de las Missiones ordinarias: fundamentos todos, que me precisan à rogar V. M., como lo hago, se dignè de conceder la licencia para fundar en aquella Villa, y nos haga à todos este bien, seguro que es el mayor favor y utilidad, que puedan lograr todos los Habitadores de aquellas retiras, y en que se assegura el mayor servicio de ambas Magestades, que es lo, que siempre solicita mi cuydado, como el pedir à la Divina continuamente guardè la Catholica y Real Persona de Vuestra Magestad, como la Christiandad ha menester.

Plata y Marzo 3 de 1690.

EL ARÇOBISPO DE LA PLATA.

tant à cause de la conformité du langage que par le moïen du bon exemple, qui est le plus efficace des Prédicateurs. Enfin, il se presente des Personnes de bonne volonté qui offrent de donner une somme considérable pour une Fondation, & il y auroit bien des commodités, non-seulement pour fournir à l'entretien des Missionnaires, mais encore pour les frais de leurs voïages, & pour les secourir quand ils seroient entrés dans le Païs, & cela par le moïen d'une correspondance avec les Lipes & les Chicas, qui en usent ainsi dans les Missions ordinaires. C'est sur ces espérances si bien fondées, que je me crois obligé de supplier V. M., comme je fais, de vouloir bien accorder la permission de faire cette Fondation d'un Coliege dans cette Ville, & de nous faire à tous cette faveur; elle a pour objet l'utilité qu'en retireront les Habitans de ces Cantons écartés, & d'assurer le plus grand service de Dieu, & celui de Votre Majesté, les deux choses que se propose uniquement ma sollicitude pastorale. Je demande sans cesse au Seigneur qu'il conserve la Catholique & Roïale Personne de V. M. pour le besoin de la Chrétienté.

A la Plata ce 3 de Mars 1690.

L'ARCHEVÊQUE DE LA PLATA.

LETTRE
DU ROI CATHOLIQUE
AU PROVINCIAL DES JÉSUITES DU PARAGUAY.

1703. LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

EL REY,

VENERABLE y devoto Padre Provincial de la Compañia de Jesus en la Provincia del Rio de la Plata: Por quanto se ha entendido que entre las ideas de los Enemigos de esta Corona es una la de embiar à estas Provincias algunos Religiosos Españoles, con pretexto de asegurar a los Naturales de ellas en la permanencia de nuestra Catholica Religion, no siendo este el motivo, sino el de perturbar estos Dominios con los nocibos discursos Imperiales: y ultimamente se ha savido se hallan en Londres dos Religiosos Trinitarios, que el uno de ellos es Castellano, y otro Aleman, de las señas, que contiene la Relacion adjunta, firmada de mi infraescrito Secretario, para passar à estas Provincias, y que si pudieren introducirse secretamente en ellas, se pondran los habitos de su Orden, llegando consigo muchos fardos de papeles impresos, en forma de manifiestos del Emperador, para apoyar con discursos en publico y en secreto, y tentar la fidelidad de essos Vassallos, no siendo Missioneros Apostolicos. Y assi mismo se ha entendido, que en Londres ay otros dos sujetos seglares, que se dize iran tambien, y que uno de estos ha sido Secretario del Conde de

LE ROI,

VÉNÉRABLE & Dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus en la Province de Rio de la Plata: On a appris qu'une des vûes des Ennemis de cette Couronne est d'envoïer dans ces Provinces des Religieux Espagnols, sous prétexte d'assurer les Naturels du Païs qu'ils seront maintenus dans l'exercice de notre Sainte Religion Catholique, mais en effet pour jetter le trouble dans ces Domaines par les discours qu'on leur tiendra en faveur de l'Empereur. On a même sû depuis peu qu'il y a actuellement à Londres deux Religieux Trinitaires, dont l'un est Castillan & l'autre Allemand, & qu'on reconnoîtra aux signalemens que vous verrez dans la Relation ci-jointe, signée de mon Sécretaire ci-dessous nommé; que ces deux Religieux doivent passer dans ces Provinces, &, s'ils peuvent s'y introduire secretement, reprendre l'Habit de leur Ordre; qu'ils sont chargés de plusieurs pacquets d'un Manifeste imprimé au nom de l'Empereur, qu'ils doivent appuïer par leurs discours, en public & en particulier, afin de tenter la fidélité de mes Vassaux, se disant Missionnaires Apostoliques, ce qu'ils ne sont point. On a aussi eu nouvelle qu'il y a à Londres deux Séculiers,

1703.

LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

Harrach, Embajador que fue de Alemania en esta Corte. Y por ocurir à las perniciosas consequencias, que se pueden seguir al Servicio de Dios y mio, y quietud de mis Vassallos, de introducir Sujetos estrangeros, enemigos de esta Corona en esos Dominios, he resuelto dar la presente, por laqual os ruego y encargo que, si llegaren, ò se introdujeren algunos Religiosos estranjeros, ò Españoles, y otras Personas de qualquier estado ò qualidad que sean, que puedan motivar sospecha, los hagan salir de estos Dominios, y embarcar, y bolver à estos Reynos, requiriendo à los Prelados de las Religiones que lo executen assi, impartiendo para ello auxilio y braço Real, en execucion y cumplimiento de lo dispuesto por leyes, poniendo muy particular cuydado en si va alguno sin licencia, y si conforma con los despachos y señas, que en ellos se expressan, quando salen de estos Reynos; y no concurriendo en ellos estas circunstancias, si llegaren algunos sin ellas, y particularmente los arriba expressados, y los que fueren arrimados, los prendereis, y remitireis en la primera ocasion segura à la casa de la Contractacion de Sevilla con toda custodia, aunque digan ser Religiosos estranjeros, ò Españoles, y recojereis los papeles, que llevaren, y me los embiareis, executando lo mismo con todos los en quien no concurrieren las circunstancias arriba expressadas, haziendo informacion, y dando las Providencias convenientes, amonestando à los Superiores de las Religiones os dèn cuenta de los, que llegaren. Y por lo tocante à Seglares, vigilareis quien entra ò va sin las licencias necessarias,

qu'on dit devoir pareillement passer dans ces Provinces, dont l'un a été Sécretaire du Comte de Harrach, ci-devant Ambassadeur de l'Empereur dans cette Cour. Pour prévenir les choses préjudiciables au Service de Dieu & au mien & à la tranquillité de mes Vassaux, qu'occasionneroit dans ces Domaines l'introduction d'Etrangers ennemis de cette Couronne, j'ai résolu de vous écrire la Présente, par laquelle je vous prie & vous enjoins, si quelques Religieux étrangers ou Espagnols, ou d'autres Personnes de quelque état & qualité qu'elles soient, qui pussent donner lieu à quelque soupçon, s'introduisoient dans ces Provinces, de les en faire sortir & embarquer pour retourner en Espagne, requerant les Supérieurs des Réguliers d'exécuter la même chose, & leur faisant donner pour cela les secours de l'Autorité Roïale, pour faire observer ce qui est prescrit par les Loix, aïant une singuliere attention à examiner si quelqu'un arrive sans permission par écrit, & sans les formes prescrites, que doivent avoir tous ceux qui partent de ces Roïaumes: si quelques-uns n'en sont pas munis, sur-tout ceux dont je vous ai déja parlé, & tous ceux qui seroient déja débarqués, vous les ferez arrêter, & vous les renverrez par la premiere occasion sûre, & avec bonne garde, à la Maison de Commerce de Seville, quand bien même ils se diroient Religieux étrangers ou Espagnols. Vous recueillerez tous les Papiers qu'ils auront apportés, & vous me les enverrez. Vous en userez de même à l'égard de tous ceux qui se trouveront dans les mêmes cas ci-dessus marqués; vous en ferez des informations exactes, & vous manderez

1703.

LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

obſervando lo diſpueſto por leyes, y conforme à ellas procedereis contra ellos, ora ſean eſtranjeros ora Eſpañoles, y los caſtigareis à medida de ſu delito, ſin atencion ni connivencia, no yendo en partida de Regiſtro, y con licencia: ò bien les embiareis preſos con todo reſguardo à eſtos Reynos, con los proceſos, que les hizieredes. De todo lo qual he querido aviſaros, paraque lo tengais entendido, paraque en la parte, que os tocarè, cuideis de ſu puntual cumplimiento, como lo eſpero de vueſtro zelo al Servicio de Dios y mio. Y del recivo de eſto Deſpacho me dareis cuenta en la primera ocaſion, que ſe ofreſca.

Fecha en Madrid, à cinco de Marzo, de mil ſetecientos y tres.

YO EL REY.

Por Mandado del Rey N. S.

DOMINGO LOPEZ DE CALO MONDRAGON.

à tous les Supérieurs des Réguliers de vous rendre compte de tous ceux qui arriveront de nouveau. Quant aux Séculiers, vous veillerez ſur ceux qui iront & viendront, vous réglant ſur ce qui eſt preſcrit par les Loix; vous vous aſſûrerez de ceux qui ſeront en faute, ſans diſtinction d'Etrangers ou Eſpagnols, & vous aurez ſoin qu'ils ſoient punis à proportion de leur délit, ſans aucun égard ni connivence, dès qu'ils ne ſeront point ſur la Liſte des Paſſagers, ni munis de permiſſion; ou bien vous les enverrez priſonniers dans ces Roïaumes, avec toutes les pieces du procès que vous leur aurez fait. J'ai voulu vous donner avis de tout ceci, afin que vous ſoyiez inſtruit de mes intentions, & que dans la partie qui vous regarde vous exécutiez mes ordres avec la plus grande ponctualité, ainſi que je l'eſpere de votre zele pour le Service de Dieu & pour le mien. Vous m'accuſerez la réception de cette Dépêche par la premiere occaſion que vous aurez.

A Madrid le 5 de Mars 1703.

MOI LE ROI.

Par le Commandement du Roi N. S.

DOMINIQUE LOPEZ DE CALO MONDRAGON.

CERTIFICAT

CERTIFICAT AUTHENTIQUE DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS,

Au ſujet des ſervices rendus à la Priſe de la Colonie du Saint-Sacrement ſur les Portugais, par quatre mille Indiens des Réductions qui ſont ſous la conduite des Peres de la Compagnie de Jeſus.

SUR LA COPIE IMPRIMÉE ET COLLATIONNÉE.

DON Baltaſar Garcia Ros, Sargento Mayor de la Provincia del Rio de la Plata, y Preſidio de Buenos-Ayres, Cabo principal, y Governador de todas las Tropas que concurrieron debaxo de la Colonia del Sacramento, contra los Portugueſes, que ocupavan dicha Plaza, &c. certifico al Rey nueſtro Señor, à ſu Real y Supremo Conſejo de las Indias, al Señor Virrey de eſtos Reynos del Perù, Señores Preſidente, y Oydores de la Audiencia y Chancilleria Real, que reſide en la Ciudad de la Plata, Provincia de los Charcas de eſte deſtrito, y à todos los Tribunales, y Miniſtros de Juſticia y Guerra de Su Mageſtad deſtos y los demas ſus Reynos y Señorios de Eſpaña, que aviendo llegado à eſta Ciudad de la Trinidad, Puerto de Buenos-Ayres, el dia ſiete de Julio del año paſſado de mil ſetecientos y quatro, un Chaſqui deſpachado à toda diligencia por el Excelentiſſimo Senor Conde de la Monclova, Virrey y Capitan General de eſtos Reynos, con un Real Deſpacho de Su

DOM Balthazar Garcia Ros, Sergent Major de Rio de la Plata & de la Garniſon de Buenos-Ayrès, Commandant en Chef de toutes les Troupes qui ont fait le ſiege de la Colonie du Saint-Sacrement, occupée par les Portugais, &c., certifie au Roi N. S., à ſon Roïal & Suprême Conſeil des Indes, au Seigneur Viceroi de ces Roïaumes du Pérou, aux Seigneur Préſident & Oydors de l'Audience & Chancellerie Roïale, qui réſident dans la Ville de la Plata de la Province de Charcas, de ce Diſtrict, à tous les Tribunaux & Officiers de Juſtice & de Guerre pour Sa Majeſté dans ces Roïaumes, & dans tous les autres Roïaumes & Domaines d'Eſpagne, que le ſeptieme de Juillet de l'année précédente mil ſept cent quatre, étant arrivé dans cette Ville & Port de la Trinité de Buenos-Ayrès un Exprès dépêché en toute diligence par l'Excellentiſſime Seigneur le Comte de la Monclova, Viceroi & Capitaine Général de ces Roïaumes, avec une Cédule Roïale de Sa Majeſté, que Dieu conſerve, datée de

1705. CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

1705. CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

Magestad (Dios le guarde), su fecha en Madrid à nueve de Noviembre de mil setecientos y tres, por el qual es servido de mandar al Maestre de Campo D. Alonso Juan de Valdès Inclan, Governador y Capitan General de estas Provincias, que juntando las fuerças de ellas, y las auxiliares de la Provincia de el Tucuman, por todos los modos possibles desaloje à todo trance los Portugueses de la Colonia del Sacramento, y recupere lo que estavan posseyendo, por los motivos expressados en dicho Real Despacho.

En cuyo cumplimiento, aviendo prevenido, y dispuesto dicho Governador las mas promptas y eficazes diligencias à este fin, siendo la principal para el intento, el hazer baxar los de las Missiones, que estàn al cargo de los Religiosos de la Compagñia de Jesus, entre los Rios Parana y Uruguay, participò esta orden al Padre Joseph Mazo de la misma Compañia, Procurador General en este Colegio de todos los Pueblos que componen dichas Missiones, para que baxassen de ellas quatro mil Indios armados y bastecidos, con la brevedad que pedia el caso, y esperava de su zelo, y del de los Padres, Joseph Saravia, y Leandro de Salinas, Superiores de dichas Missiones, en el Servicio de Dios y de Su Magestad, à quienes les exortò, è hizo Expresso, sobre esta materia, como tambien al muy Reverendo Padre Lauro Nuñez, Provincial actual de de esta Provincia, con la Real orden de Su Magestad, dirigida tambien à su Paternidad Reverenda, que se hallava en la ocasion en el Colegio de la Ciudad de Cordova, distante de esta ciento y quarenta

Madrid du neuf de Novembre mil sept cent trois, par laquelle il est ordonné au Mestre de Camp Dom Alfonse Jean de Valdez Inclan, Gouverneur & Capitaine Général de cette Province, d'assembler toutes ses forces, & les Troupes auxiliaires de la Province du Tucuman, & de chasser, par tous les moiens possibles, & quoi qu'il en dût coûter, les Portugais de la Colonie du Saint-Sacrement, & de recouvrer tout le terroin qu'ils occupoient, pour les raisons qui sont spécifiées dans ladite Dépêche Roïale.

Le susdit Gouverneur aïant fait les plus grandes & plus promptes diligences pour l'exécution des Ordres de Sa Majesté, & la principale pour assurer le succès de cette entreprise étant de faire venir les Milices des Réductions, qui sont sous la charge des Religieux de la Compagnie de Jesus, entre les Rivieres du Parana & de l'Uruguay, il communiqua ses ordres au Pere Joseph Mazo, de la même Compagnie, résident en cette Ville, Procureur Général de toutes les Bourgades qui composent les susdites Missions, afin qu'il fit venir quatre mille Indiens, bien fournis de vivres, avec toute la diligence que demandoit une affaire de cette importance, comme il l'espéroit de son zele & de celui des Peres Joseph Saravia & Léandre de Salinas, Supérieurs desdites Missions, pour le Service de Dieu & pour celui de Sa Majesté; il envoïa un Exprès à ces Peres pour les y exhorter, & en envoïa un second au très Révérend Pere Laure Nuñez, Provincial actuel de cette Province, lequel se trouvoit alors au College de Cordoue, à cent cinquante lieues de

leguas, desde donde dio las providencias mas eficazes à la prompta execucion de este fin, y dispuso el bolver à dichas Missiones, que distan trecientas leguas, para assistir mas immediatamente con su executoriado zelo à estas operaciones, ordenando tambien, passasse de este Colegio por Superior de los Padres y Hermanos, que vinieron con dichos quatro mil Indios, al dicho Padre Procurador de Missiones, cuya acertada eleccion fue mucha parte de la conformidad de los Indios, y de los buenos successos, que se tuvieron; y aviendo contribuido unos, y otros con el mayor esfuerço, y fineza de su fidelidad à esta expedicion, cada uno en el lugar de su obligacion.

Y llegado el Expresso despachado à dichos Padres Superiores de las Missiones, el dia treze de Agosto, fue tan especial su cuydado en alistar, y armar dichos Indios, y prevenir los bastimentos regulares para el viage y Campaña que venian à hazer, y los Cavallos y Mulas para su tragin y marcha, que se juntaron y estuvieron fuera de sus Pueblos el dia ocho de Septiembre, en que esperaron hazer su camino, divididos en tres cuerpos, al cargo de los Maestros de Campo Diego Gayvipoi, Bonifacio Capi, Juan Mañani, y Pedro Mbacapi, Caciques principales, el uno del Pueblo de S. Borja, el otro de S. Miguel, el otro de la Candelaria, y de Ytapua, el otro al cuydado de los Padres Joseph de Tejedas, Juan de Anaya, Geronimo de Herran, y Pedro de Medina, sus Capellanes, y los Hermanos Pedro de Montenegro, Juachim de

cette Ville, & lui envoïa l'ordre du Roi, qui lui étoit aussi adressé. Ce Pere après avoir pris pour l'exécution de cet ordre les mesures les plus promptes & les plus efficaces qu'il pouvoit prendre du lieu où il étoit, se disposa à partir pour les Missions, dont il étoit éloigné de trois cents lieues, afin de donner plus de chaleur aux préparatifs de cette expédition par sa présence, & nomma en même-tems, pour Supérieur de ses Religieux, qui devoient accompagner les quatre mille Indiens, le susdit Pere Procureur, Général des Missions; & un choix si sage fut, en bonne partie, cause de l'heureux succès de cette entreprise. Tous, & chacun en particulier, aïant fait de son côté tout ce qu'on pouvoit se promettre de leur zele & de leur fidélité.

1705. CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

En effet, le Courrier qui avoit été détaché aux susdits Peres Supérieurs des Missions, étant arrivé le treize d'Août, ces Peres firent une si grande diligence pour choisir les quatre mille Indiens, pour les armer, pour leur fournir les provisions dont ils avoient besoin pendant le voïage & tant que dureroit la Campagne, les chevaux & mulets pour porter leurs bagages pendant la marche, qu'ils furent tous réunis & en état de partir le huitieme de Septembre, partagés en trois corps, qui furent commandés par les Mestres de Camp Diego Gayvipoi, Boniface Capi, Jean Mañani & Pierre Mbacapi, principaux Caciques des Bourgades de S. Borgia, de S. Michel, de la Chandeleur & d'Ytapua. Ils partirent ce jour même conduits par les Peres Joseph de Tejedas, Jean de Anaya, Jerôme Herran & Pierre de Medina, leurs Aumoniers, & les Freres

1705. CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

Subelia, y Joseph Brasaneli sus Cirujanos.

Los dos Cuerpos de este Exercito, por los Rios Parana y Uruguay, en quarenta Balsas, de dos Canoas cada una, y el tercero por tierra à pie; de manera que llegaron los primeros el dia quatorze de Octubre al Real, que tenia formado con la gente de la Guarnicion de este Presidio y Ciudad, y los demàs Españoles de las Milicias de estas Provincias, à vista de la dicha Colonia del Sacramento; y los ultimos al cumplimiento de los dichos quatro mil Indios, el dia quatro de Noviembre con seis mil Cavallos, dos mil Mulas, y quarenta Balsas, y las Armas necessarias para todos, venciendo infinitas dificultades, que les ocurriò en tan penoso y largo camino, como el que ay de ciento y cinquenta, docientas, y trecientas leguas, segun las varias distancias de donde salieron al sitio, donde llegaron en tiempo tan esteril, que por la gran seca que ocurriò, se hallavan las Campanas sin ningun pasto, y esto con tan grande obediencia, y resignada voluntad en la de sus Superiores, en que se manifestò deben à la santa educacion de los Religiosos de la Compañia de Jesus, cuyos grandes desvelos en el Servicio de Dios y de Su Magestad luzieron bien en esta Conducta, como de tan finos, y singulares Vassallos se esperava.

Fuera de esto truxeron tambien la Yerva, Tabaco, Maiz, Legum-

Pierre de Montenegro, Joachim de Subelia, & Joseph Brasaneli, leurs Chirurgiens.

Des trois divisions de cette Armées, deux s'embarquerent sur le Parana & sur l'Uruguay, chacune sur quarante Balses de deux Canots; la troisieme fit à pié le voiage par terre. Les premiers arriverent le quatorze d'Octobre au Camp où j'avois assemblé les Garnisons de la Ville & de la Forteresse de Buenos-Ayrès & les Milices Espagnoles de ces Provinces, à la vûe de la Colonie du S. Sacrement. Les derniers y arriverent le quatrieme de Novembre avec six mille chevaux, deux mille mulets, sur quarante Balses, où ils avoient chargé toutes les armes dont ils avoient besoin, tous aïant surmonté des difficultés infinies qu'ils rencontrerent dans un si long & si pénible voiage de cent cinquante, de deux cents, & de trois cents lieues, suivant les endroits d'où ils étoient partis. Ils arriverent au Siége dans un tems où la stérilité étoit si grande, à cause de la longue sécheresse qu'il avoit fait, qu'on ne trouvoit absolument rien dans les Campagnes pour la nourriture des Hommes & des Bêtes de charge; mais on reconnut bien à leur patience, à leur obéissance & à leur résignation aux volontés de leurs Supérieurs, les fruits de la sainte éducation qu'ils ont reçûe des Religieux de la Compagnie de Jesus, dont la grande attention à tout ce qui est du Service de Dieu & de celui de Sa Majesté, parut avec bien de l'éclat dans cette occasion, & telle qu'on l'attendoit de Sujets d'une fidélité si singuliere & si éprouvée.

Outre cela, ils apporterent encore autant d'Herbe de Paraguay, de

1705.

CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

bres, y carne neceſſaria para ſu manutencion de venida, eſtada, y buelta, y en el tiempo que durò el ſitio, traxeron al Campo, para alimento de los Eſpañoles, mas de treinta mil Bacas, que buſcaron en las Campañas contiguas à dicho ſitio, y guardaron con ſus Cavallos; y deſde el dia que ſe delinearon, y empezaron por mi orden à abrir los ataques, para las baterias que ſe puſieron à dicha Plaza, haſta el dia quinze, que la deſampararon con ſu precipitada fuga los Portugueſes, por medio de los quatro Navios de ſocorro que les vino, trabajaron inceſſantemente en dichos ataques, entrando ſus guardias en ellos, armados de fuego, arcos y flechas, lanças, piedras y macanas, empleandoſe tambien en conducir toda la fagina, y eſtacas que hizieron con gran trabajo y fatiga; y con la miſma, y ſuperior rieſgo, llevaron tambien ſiempre à los ataques los ceſtones, herramientas, y demàs inſtrumentos neceſſarios, y la Artilleria à fuerça de ſus braços, haſta las miſmas baterias, retirandola en la miſma conformidad, quando convino, y ſe les ordenò: Deſuerte, que no huvo trabajo que no les encomendava à dichos Indios, por averlos experimentado tan habiles, y reconocer ſuperarian ſus fuerças qualquiera dificultad; y en las ocaſiones que ſe ofrecieron de refriega, ſe portaron con adelantado eſpiritu mucha parte de ellos, diſparando las Armas de fuego con toda deſtreza, de que reſultò quedar muertos ciento y treinta, y docientos heridos; y ſiendo tan contrario à ſu natural la conſtancia, la tuvieron tan firme, que en mas de ocho meſes, que tardaron, deſde el dia que ſalieron de ſus

Tabac, de Maïz, de Legumes & de viandes qu'il leur en falloit pour l'aller & le retour, & pour tout le tems du Siége; & pendant qu'il dura, ils emmenerent plus de trente mille Bœufs, qu'ils alloient chercher dans les Campagnes voiſines, qu'ils faiſoient garder par leurs Chevaux, & dont ils nourrirent les Troupes Eſpagnoles. Enfin, depuis le jour qu'ils entrerent dans les Lignes, & que par mon ordre ils commencerent les attaques, & qu'ils dreſſerent les Batteries contre la Place, juſqu'au quinze, que les Portugais s'enfuirent avec précipitation, & s'embarquerent ſur quatre vaiſſeaux qu'on avoit envoiés à leur ſecours, ils ne ceſſerent de travailler dans les attaques, de remonter leurs gardes, de faire uſage de leurs armes à feu, de leurs fléches, de leurs lances, de leurs frondes & de leurs macanas; de porter les faſcines & les paliſſades, qu'ils faiſoient eux-mêmes, avec de grandes fatigues & de plus grands riſques encore. Ils faiſoient auſſi & plaçoient les gabions, outre les ferremens & les autres choſes néceſſaires à l'Artillerie, même à force de bras, ſoit pour dreſſer les Batteries, ſoit pour les changer, ſuivant qu'ils en recevoient l'ordre. En un mot, il n'y avoit rien de ſi difficile qu'on ne leur commandât, parceque j'avois l'expérience qu'ils étoient capables de tout, & que rien n'étoit au-deſſus de leurs forces. Dans toutes les occaſions qui ſe préſenterent d'en venir aux mains, la plus part s'y porterent avec la plus grande valeur. Ils tiroient leurs fuſils avec la plus grande juſteſſe, & il n'y avoit rien d'important dont on ne les chargeât; auſſi eurent-ils cent trente hommes de tués, & 200 de bleſſés. Et quoiqu'il n'y ait rien de

1705. CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

Pueblos, hasta que se restituyeron à ellos, con licencia de dicho Governador, que se la diò el dia diez y siete de Março, despues de hallarnos en possession de la Plaza, Artilleria, y demàs pertrechos de Guerra, que con su precipitada fuga dexaron los Portugueses, no hizieron la menor insinuacion ni movimiento, que mirasse à bolver al cuydado de sus Casas y familias, en medio de los trabajos que passaron, en que manifestaron su gran ley, y fidelidad en el Servicio de Su Magestad; y no contentos, y satisfechos con aver hecho tan singular Servicio à su costa, y mencion, assi en los crecidos gastos de sus avios, mantenimientos, balsas, mulas, armas, y Cavallos, que todo importa la gran suma que se dexa considerar. Por mas servir à Su Magestad, libres de todo genero de interes, reconociendo lo alcançado que se hallan sus Reales Caxas, le han hecho graciosa y liberal donacion del estipendio, que en virtud de su Real Cedula se les tiene señalado de real y medio cada dia, desde el que salieron de sus Pueblos, para semejantes funciones del Real Servicio, hasta en el que se restituyan à ellos; que en los ocho meses que han gastado en este empleo, importa ciento y ochenta mil pesos, sin averles dado por ello ninguna remuneracion; por ser el principal motivo de su voluntad el mayor Servicio del Rey nuestro Señor.

Por lo qual, y aver obrado en todo muy à mi satisfacion, los considero à dichos Indios, y todos sus Pueblos muy dignos, benemeritos, y mercedores de qualesquiera gra-

plus opposé à leur naturel que la constance, ils en firent paroître une si grande pendant huit mois qui se sont écoulés depuis leur départ de chez eux jusqu'au dix-septieme de Mars, que le susdit Gouverneur leur permit d'y retourner, après que nous nous vîmes en possession de la Place, de l'Artillerie & de toutes les munitions par la fuite précipitée des Portugais, que pendant tout ce tems-là ils ne firent point paroître le moindre desir d'aller revoir leurs Familles, pas même au milieu des grands travaux, dont ils étoient excédés, en quoi ils donnerent de grandes preuves de leur zele & de leur fidélité pour le Service de Sa Majesté. Ils ne se contenterent pas même de lui en avoir rendu un si important à leurs frais, qu'on peut bien juger avoir été très considérables, si on fait attention à ce qu'ils ont dépensé pour leurs vivres, pour leur entretien, leurs balses, leurs armes & leurs chevaux. Enfin, pour servir Sa Majesté avec plus de désintéressement, aïant reconnu l'épuisement où se trouvoit la caisse du Roi, ils lui ont fait généreusement la remise de la solde que Sa Majesté, par sa Cédule Roïale, leur avoit assignée d'une réale & demie à chacun par jour, à compter de celui de leur départ de chez eux jusqu'à leur retour, ce qui, en huit mois qu'ils ont été absens, montoit à la somme de cent quatre-vingt mille écus, quoiqu'ils n'eussent reçu d'ailleurs aucune gratification, ne voulant agir par aucun autre motif que celui du plus grand Service du Roi N. S.

Une conduite si noble & la grande satisfaction qu'ils m'ont donnée en tout, me fait juger ces Indiens, & toutes leurs Bourgades, très dignes de toutes les graces, distinc-

cias, honras, mercedes y preeminencias, que Su Mageſtad (Dios le guarde) y los demas ſus Miniſtros Superiores, fueren ſervidos de hazerles por tan eſpeciales ſervicios; y porque dimanan de la ſanta educacion, vida Chriſtiana y politica con que los dè la Compañia de Jeſus los han reducido, è inſtruido, y criado en la fiel obediencia de ambas Mageſtades, Divina y Humana, à coſta de tantos afanes y trabajos, como los que padecen, y han padecido en las Apoſtolicas Miſſiones, que han exercitado, y continuamente exercitan, para ſacarlos, y redurcirlos de los eriazos de ſu Gentilidad, y barbara Idolatria, al eſtado que tienen, ſon aſſimeſmo dignos de gloria, y de que Su Mageſtad les dè las gracias por todo lo referido, y por el gran zelo, conſtancia, y diſcrecion, y eſpecial prudencia con que ſe han portado en eſta funcion, aſſi dicho Padre Superior Joſeph Mazo, como los Capellanes y Hermanos referidos, que les aſſiſtieron, junto con el Padre Pablo Reſtivo, que fue nombrado por Capellan del Exercito, que ſe juntò de los Eſpañoles. Y para que à todos conſte, lo certifico aſſi de Officio, y doy la preſente firmada de mi mano, y ſellada con el Sello de mis Armas.

En Buenos-Ayres, à quinze de Junio de mil ſetecientos y cinco años.

DON BALTHAZAR GARCIA ROS.

tions, récompenſes & prééminences qu'il plaira à Sa Majeſté, que Dieu conſerve, & à tous les Miniſtres Supérieurs, de leur accorder; & parceque tout cela eſt le fruit de la ſainte éducation qu'ils ont reçue des Peres de la Compagnie de Jeſus, des bons exemples qu'ils leur donnent, de la grande intelligence avec laquelle ils les ont réduits à s'acquiter de tous les devoirs de la vie civile, & à remplir tous ceux de la religion, les ont inſtruits de tout ce qu'ils doivent ſavoir pour cela, leur ont inſpiré une obéiſſance aveugle & une fidélité parfaite en tout ce qui eſt du Service de Dieu & de leur Souverain, qu'ils ont, pour opérer de ſi grands changemens, pour retirer ces Peuples de la barbarie & de la Gentilité, & les rendre tels qu'ils ſont, eſſuïé des travaux immenſes, ſouffert au-delà de ce qu'on peut croire, & qu'ils continuent encore, ſans ſe relâcher en rien, dans les pénibles fonctions de leurs Miſſions apoſtoliques; je tiens qu'ils méritent d'être diſtingués, honorés & gratifiés par Sa Majeſté pour reconnoître leur grand zèle, leur conſtance, leur ſageſſe, & ſpécialement la prudence qu'ont fait paroître dans cette derniere action le P. Joſeph Mazo, les PP. qui ont ſervi d'Aumoniers à leurs Indiens, les Freres qui les accompagnerent, ſans oublier le P. Paul Reſtivo, qui fut choiſi pour Aumônier des Eſpagnols. Et afin que perſonne n'en ignore, je le certifie d'office, & je donne la Préſente, ſignée de ma main avec le Cachet de mes Armes.

A Buenos-Ayrès, ce 15 Juin 1705.

DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

1705.

CERTIFICAT DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

LETTRE
DU ROI CATHOLIQUE
AU PROVINCIAL DES JÉSUITES DU PARAGUAY.

Copiée sur l'Original.

1706.

LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

EL REY,

VENERABLE y devoto Padre Provincial de la Compañia de Jesus en las Provincias del Rio de la Plata, y Prefecto de las Missiones, Doctrinas y Reducciones, que estàn à cargo de dicha Religion en el Paranà y Uruguay : El Padre Francisco Burguez de esa Compañia, Procurador General de las Provincias del Paraguay, diò Memorial en mi Consejo de las Indias, presentando un Resumen impresso de los progressos, que han tenido los Indios de las Reducciones del Paranà y Uruguay desde el origen de ellos, y los muchos y varios servicios, que han hecho en las ocasiones, que se han ofrecido para el socorro del puerto y Presidio de Buenos-Ayrès, y otras partes, para contener las hostilidades de Portugueses, y de las guerras continuadas de los Indios infieles; y ultimamente la salida, que hizieron hasta de dos mil Indios el año de 1701, comendados por el Sargente Mayor Alexandro de Aguirre, segun Ordenes del Governador de Buenos-Ayres, para impedir los insultos y robos, que executavan los Infieles, protegidos de los Portugueses, que residen en la Colonia del Sacramento, y que baxaron

LE ROI,

VÉNÉRABLE & dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus en les Provinces de Rio de la Plata, & Préfet des Missions, Doctrines & Réductions, qui sont sous la charge de ladite Compagnie, dans les Provinces du Parana & de l'Uruguay : Le Pere François Burguez de votre Compagnie, Procureur Général des Provinces du Paraguay, a presenté dans mon Conseil des Indes un Mémorial imprimé, avec un Précis des progrès que les Indiens des Réductions du Parana & de l'Uruguay, ont faits depuis leur premiere origine, & des différens services qu'ils ont rendus en diverses occasions, tant pour secourir le Port & la Forteſſe de Buenos-Ayrès, & en plusieurs autres endroits, pour réprimer les hostilités des Portugais, qu'à l'occasion des guerres continuelles des Infideles, & en particulier, lorsqu'en 1701 ils vinrent au nombre de deux mille pour s'opposer, sous le commandement du Sergent Major Alexandre d'Aguirre, aux insultes & au pillage, que faisoient les Indiens infideles, protégés par les Portugais de la Colonie du S. Sacrement; que pour cela, ils firent plus de deux cents lieues, en suivant le grand

baxaron mas de docientas leguas, costeando el Rio principal con grandes trabajos por lo aspero de los caminos, y dificultades de conducir los bastimentos y pertrechos de guerra. Y el dia sexto de Febrero 1702, encontraron los Infieles rancheados sobre el Rio, y acometiendoles con arrojo, y peleando por espacio de cinco dias, los debelaron, y consumieron la mayor parte, cogiendo la chusma de Mugeres y Niños, que passavan de quinientas almas, con la Cavallada y Mulas de su transporte, que serian mas de dos mil, y con que se pudo asegurar la quietud de la Provincia de que no executassen mas daños los Infieles y Portugueses, que los fomentaban; y de que tambien avisaron los Governadores de Buenos-Ayres, y dio certificacion el cabo de los Indios Alexandro de Aguirre, teniendolos por dignos del premio, que yo arbitrarè. Y haviendose visto en mi Consejo de las Indias con los que digo, y oido mi Fiscal en el, he parecido manifestaros la gratitud, con que se han oido estas noticias, y rogaros y encargaros, (como lo hago) que en mi Real nombre deis à estos Indios las gracias, que correspondan à su amor, y zelo, y lealdad, alentandolos à que los continuen con mayores esfuerzos en adelante, con el seguro de que los tendrè presentes para todo lo, que pueda ser de su consuelo, alivio, y conservacion de tan buenos Vassallos: y deviendose atribuir las operaciones de estos Indios à la direccion y buena conducta de los Padres de esa Religion, he querido tambien daros las gracias à vosotros, por la aplicacion, zelo y assistencia, con que los manteneis y diri-

grand Fleuve, par des chemins très rudes, avec de grandes fatigues, portant avec beaucoup de difficultés leurs provisions & leurs munitions de guerre: que le sixieme de Février 1702, ils rencontrerent les Infideles, logés sur le bord du Fleuve, les attaquerent avec beaucoup de fermeté, les combattirent pendant cinq jours, les défirent entierement, en tuerent la plus grande partie, se rendirent maîtres des Femmes & des Enfans au nombre de cinq cents, enleverent plus de deux mille Chevaux ou Mulets, & par-là, assurerent la tranquillité de la Province, & la délivrerent des ravages qu'y faisoient les Indiens soutenus des Portugais: c'est dequoi m'ont donné avis les Gouverneurs de Buenos-Ayrès, & ce que m'a certifié Alexandre de Aguirre qui les commandoit en Chef, lesquels les ont jugés dignes des récompenses dont je trouverois à propos de les gratifier. Ceci rapporté dans mon Conseil des Indes, & oui le Fiscal de ce Conseil, j'ai trouvé bon de vous faire connoître le plaisir que j'ai ressenti en apprenant ces nouvelles, & de vous prier & vous enjoindre, comme je fais par la Présente, de remercier en mon nom ces Indiens, d'une maniere qui corresponde à leur amour, à leur zele & à leur fidelité, & de les encourager à faire encore de plus grands efforts dans la suite, en les assurant que je n'oublierai rien de ce qui pourra les consoler, les soulager, & conserver de si fideles Vassaux. Et comme on ne doit attribuer les bons services que me rendent ces Indiens, qu'à la sage direction & à la bonne éducation que leur donnent les Peres de votre Compagnie, j'ai voulu aussi vous témoigner à tous combien

1706.

LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

1706.

LETTRE DU ROI CATHOLIQUE.

jeis, induſtriandolos en toda policia, y en el manejo de las armas, como lo informò el Sargente Mayor de Batalla Don Auguſtin de Robles, ſiendo Governador de dicha Provincia de Buenos-Ayres, en carta de 4 Junio 1698. Y aſſi ſe lo dareis à entender à los Religioſos, que ſe emplean con el fervor, que pide tan ſanto miniſterio.

De Madrid, à veynte y ſeis de Noviembre de mil ſetecientos y ſeis.

YO EL REY.

Por Mandado del Rey N. S.

BERNARDO LINAJERO DE LA ESCALERA.

je ſuis ſatisfait de l'application, du zele & de l'aſſiduité que vous apportez à les maintenir dans ces bons ſentimens, & à les former en les rendant capables de vivre avec tant d'ordre & de diſcipline, & de s'exercer comme ils ſont dans l'exercice & le maniement des armes; ce dont j'ai été informé par une Lettre du Sergent Major de Bataille D. Auguſtin de Roblez, alors Gouverneur de cette Province de Buenos-Ayrès, & qui eſt datée du 4 de Juin 1698. Vous ferez connoître mes ſentimens aux autres Religieux de votre Compagnie, qui travaillent dans ces Miſſions avec toute la ferveur que demande un ſi ſaint miniſtere.

A Madrid ce 26 de Novembre 1706.

MOI LE ROI.

Par le Commandement du Roi N. S.

BERNARD LINAJERO DE LA ESCALERA.

EXTRAIT D'UNE LETTRE
DE DOM
BALTHAZAR GARCIA ROS,
GOUVERNEUR DU PARAGUAY,
AU ROI CATHOLIQUE,

Après la Visite qu'il avoit faite des Réductions.

TIRÉ DE L'ORIGINAL.

1707. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE DOM BALTHAZAR GARCIA ROS.

NO tuve cosa alguna, que prevenir ò advertir à los Indios, assi en lo espiritual, como en lo temporal, sino ordenarles, y encargarles que mantengan y conserven el buen estado, en que se hallan con el regimen, que tienen mediante la educacion, zelo y trabajo de los RR. PP. de la Compañia de Jesus, à cuyo cargo digna y devidamente se hallan con copiosos frutos de su fervorosa caridad, y Predicacion evangelica, con tan feliz efecto en los dichos pueblos, en quanto à la christiandad y modestia, que edifica y causa exemplo y admiracion à qualquiera persona, que entrasse y viesse qualquiera de los dichos pueblos, con tal modo, que solo à la vista se haze verisimil, y queda la explicacion certa para los, que no llegaren à ver las dichas Reducciones; especialmente considerando la miseria y trabajoso estado de los pueblos que estàn en la comarca de la Ciudad de la Assumpcion, administrados por Cle-

JE n'ai rien trouvé, sur quoi il fut nécessaire de donner aucun avis aux Indiens, tant en ce qui regarde le spirituel que pour le temporel, & je n'ai eu autre chose à faire, que de leur recommander de se maintenir dans l'heureux état, où ils sont, & dont ils sont redevables à la bonne éducation qu'ils ont reçue des Peres de la Compagnie de Jesus, à leur zele, à leurs travaux, à leurs Prédications évangéliques, à leur charité, à leur sage direction, sous laquelle ils recueillent des fruits si abondans de religion & de modestie, & des vertus, dont ils donnent de continuels exemples, & qui font l'édification & même l'admiration de quiconque en est le témoin. Cela est au point qu'il faut l'avoir vû pour le trouver vraisemblable, & qu'il n'est pas possible de le faire comprendre à ceux qui ne sont jamais entrés dans ces Réductions, sur-tout à ceux qui savent le triste & misérable état où se trouvent les Bourgades Indiennes de la

1707. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE DON BALTHAZAR GARCIA ROS.

rigos seculares, y otros por los Regulares del Serafico Orden de San Francisco, pasando los dichos pueblos del cargo de los Padres de la Compañia de Jesus en el estado de su regimen y Govierno politico à conservar carceles publicas con prisiones, y aseguraciones bastantes, libro de caja de bienes de comunidad en cada pueblo, conforme su Magestad lo manda por sus Reales Leyes; y los Indios de los dichos pueblos con tal reconocimiento de Vassalaje, que los bienes de la comunidad en la mayor parte se emplean en el Real servicio con fervoroso zelo de lealdad, &c.

banlieue de l'Assomption, qui sont sous le commandement des Prêtres séculiers, & des Religieux de l'Ordre Séraphique de S. François (1). Dans celles qui sont gouvernées par les Peres de la Compagnie de Jesus, on ne manque à rien pour maintenir le Gouvernement politique; il y a des prisons publiques pour les Délinquans; on y prend toutes les sûretés nécessaires, & il y a un livre bien tenu pour tous les biens communs, ainsi qu'il est prescrit par les Ordonnances Roïales; d'ailleurs ces Indiens sont si fideles à observer les Loix du Vassellage, que la plus grande partie des biens de la communauté sont emploïés pour le service du Roi, avec beaucoup de fidélité & de zele, &c.

(1) C'est-à-dire, toutes celles dont les Indiens sont en commande.

CLAUSES

Inſérées dans le Décret que le Roi Philippes V envoïa au Gouverneur de Buenos-Ayrès, le 12 de Novembre 1716.

1716. CLAUSES INSERÉES DANS LE DÉCRET DE PHILIPPE V.

EN lo que mira al tercer punto ſobre los Indios de las Miſſiones, que en aquellas Provincias eſtàn al cargo de los Padres de la Compañia de Jeſus, eſtareis en inteligencia de que ha mas de ciento y trece años trabajan eſtos Religioſos en aquellas Reducciones, haviendo logrado ſu zelo al ſervicio de Dios, y mio, el copioſo fruto de haver convertido à nueſtra Santa Fè innumerables Almas, teniendo al preſente mas de ciento y veinte y ſeis mil Indios reducidos à ella; y que el aumentò de eſtas Miſſiones lo ha facilitado en gran parte el haver ſido preſervados de ſer encomendados dichos Indios, y ſiempre atendidos con equidad por mi, y por mis Reales Progenitores, como ſe reconoce de varias Ordenes, y Cedulas, expedidas en diſtintos tiempos, y eſpecialmente el año de mil ſeiſcientos y ſeſenta y uno, en que ſe ordenò entre otras coſas al Governador del Paraguay, incorporaſſe en la Corona Real todos los Indios de las Reducciones, que la Compañia de Jeſus tenia à ſu cargo en aquellas Provincias, cobrando para la Real Hacienda el tributo de un peſo de cada Indio, con declaracion de que le havian de pagar los que huvieſſe de edad de catorce años, haſta cinquenta; ſobre que deſpues, el año de mil ſeiſcientos y ochenta y quatro, en

A l'égard du troiſieme Article, qui concerne les Indiens des Miſſions dont les Peres Jéſuites ſont chargés dans ces Provinces; faites attention qu'il y a plus de cent treize ans que ces Peres, par leur zele & leurs travaux, ont converti à la Foi & ſoumis à mon obéiſſance une multitude innombrable de ces Peuples; que ce qui a facilité en partie l'accroiſſement de ces Miſſions, c'eſt que Nous & nos Prédéceſſeurs n'avons jamais voulu permettre qu'ils fuſſent mis en commandes, comme on le voit par pluſieurs Lettres Patentes & Ordonnances expédiées en différens tems, & ſpécialement en l'année mil ſix cent ſoixante & un, où, entr'autres choſes, il fut ordonné au Gouverneur du Paraguay d'unir & d'incorporer à la Couronne tous les Indiens de ces Peuplades, qui étoient ſous la conduite des Jéſuites, & de n'exiger, pour le tribut, qu'un écu de chaque Indien, en déclarant qu'ils ne le paieroient pas avant quatorze ans, ni après cinquante; laquelle grace fut plus étendue en l'année mil ſix cent quatre-vingt quatre, où, pour procurer une plus grande augmentation des Peuplades, il fut ordonné qu'ils ceſſeroient de païer après quarante ans, & que les trente premieres années, depuis leur converſion à la Foi & leur réunion dans les

1716.

CLAUSES INSERÉES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

atencion al mayor aumento de dichas Miſſiones, ſe manda, que à los quarenta años de eſta gracia ſe aumentaſſen diez mas, para que en los treinta años deſpues de reducidos no pagaſſen tributo.

Y por otra Cedula expedida en el miſmo año de mil ſeiſcientos y ochenta y quatro à Oficiales Reales de Buenos-Ayres ſe ordenò, que à los Indios de las Reducciones de la Compañia, ſe les guardaſſe el Privilegio de exempcion, que tenian para no contribuir derechos algunos por razon de la Yerva, y demàs generos propios que beneficiaban; y en eſta miſma Cedula ſe expreſſa pagaban al año aquellos Indios nueve mil peſos por razon de tributo.

En orden à los Synodos de los Curas de dichas Reducciones, ſe expidiò Cedula el año de mil ſeiſcientos y ſetenta y nueve, mandando à los Oficiales Reales, en cuyas Cajas entraba el importe del tributo de los Indios del Parana y Uruguay, acudieſſen à los Religioſos de la Compañia de Jeſus, à cuyo cargo eſtaban eſtas Reducciones, con el Synodo de veinte y dos Doctrinas que tenian, à razon de quatrocientos y quarenta y ſeis peſos, y cinco reales al año, para cada Cura de cada Reduccion, pagandolo del procedido de dichos tributos.

Y por otra Cedula, expedida el año de mil ſetecientos y ſiete, ſe mandò tambien, que à los Religioſos que aſſiſtian à las quatro Reducciones nuevas de Indios, llamadas Chiquitos, y à los de las demàs que fueſſen fundando, ſe acudieſſe con treſcientos y cincuenta peſos à cada Religioſo (incluſo

Peuplades, ils ſeroient exempts du tribut.

Par une autre Patente, expédiée en la même année mil ſix cent quatre-vingt quatre, & envoïée aux Officiers Roïaux de Buenos-Ayrès, il fut ordonné que l'on conſervât aux Indiens des Peuplades des Jéſuites le privilege de ne païer aucun droit, ni pour l'Herbe de Paraguay, ni pour leurs autres denrées; & il étoit marqué dans la même Patente que ces Indiens païoient neuf mille écus par an.

Une Patente fut expédiée en mil ſix cent ſoixante & neuf, qui ordonnoit aux Officiers Roïaux, qui recevoient le tribut des Indiens du Parana & d'Uruguay, de païer chaque année, ſur leur Caiſſe, à chacun des vingt-deux Miſſionnaires, qui ont ſoin des vingt-deux Peuplades, quatre cent quarante-ſix écus & cinq réales.

Et par une autre Patente, expédiée en l'année mil ſept cent ſept, il eſt pareillement ordonné que ſur ce qui ſe perçoit du tribut des Indiens, on paie trois cents cinquante piaſtres à chaque Miſſionnaire (y compris ſon Compagnon), qui a ſoin des quatre Peuplades, appellées *Chiquites*; & autant à ceux

1716.

CLAUSES INSERÉES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

su Compañero), por razon de dicho Synodo, y que se les pagasse del procedido de tributos de los Indios.

Por lo respectivo à las Armas que tienen dichos Indios, consta, que los Religiosos de la Compañia, en virtud de facultad Real, repartieron entre los referidos Indios, al principio de sus Reducciones, algunos Arcabuces, para defenderse de Portugueses, y Indios infieles, los quales entrando por San Pablo en el Brasil, executaron grandes hostilidades, y en diferentes ocasiones captivaron mas de trescientos mil de los otros, cuyo daño cessò con el repartimiento hecho de dichas Armas. Y aunque por Cedula de mil seiscientos y cinquenta y quatro, se mandò al Governador del Paraguay, que las Armas de fuego de que usaban los Indios de las Reducciones de la Compañia de Jesus, estuviessen à la disposicion de dicho Governador, sin cuya orden no se pudiessen mover para ninguna faccion, se derogò despues esta resolucion, à fin de resguardar dichos Indios, à cuya conservacion se ha atendido siempre, como và expressado, por su grande amor, y zelo à mi Real servicio, que en repetidas ocasiones lo ha acreditado, y por considerarlos muy utiles à él, y à la seguridad de aquella Plaza de Buenos-Ayres, y terminos de su jurisdiccion, como se experimentò el año de mil setecientos y dos, que haviendo baxado dos mil de ellos de distancia de mas de doscientas leguas por caminos muy asperos, de orden del Governador de ella, para impedir los insultos, y robos, que protexidos de Portugueses executaban los Indios infieles, llamados

qui gouverneront les Peuplades qu'on fondera dans la suite.

Au regard des Armes qu'ont lesdits Indiens, il est certain qu'à mesure que se formerent ces Peuplades, les Missionnaires obtinrent la permission de distribuer des fusils à un nombre d'Indiens, afin de pouvoir se défendre des Portugais & des Indiens infideles, qui exerçoient des actes continuels d'hostilité, & qui, en différentes occasions, avoient fait plus de trois cent mille Prisonniers. Ces hostilités cesserent aussi-tôt qu'on eût pris le parti de les armer; & quoique par une Patente de mil six cent cinquante-quatre, on ordonne au Gouverneur du Paraguay de ne pas permettre que les Indiens des Peuplades se servent des Armes à feu, que par son ordre, on dérogea depuis à cette Ordonnance, aiant égard, d'une part, à la conservation de ces Peuplades, qui ont donné en tant d'occasions de si fortes preuves de leur zele & de leur attachement à mon service; & en considérant, d'une autre part, l'utilité qui en résultoit pour la sûreté de la Ville de Buenos-Ayrès, & de toute l'étendue de sa Jurisdiction, comme on l'éprouva en l'année mil sept cent deux, que deux mille de ces Indiens firent, par ordre du Gouverneur, plus de deux cents lieues, par des chemins très difficiles, pour s'opposer au saccagement & au pillage que faisoient les Mamelus, & les Indiens infideles du Bresil, que les Portugais mettoient en œuvre; les Indiens des Missions les combattirent pendant cinq jours, & les défirent entierement; ce qui me por-a, dès que j'en fus informé, à

1716.

CLAUSES INSERÉES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

Mamalucos del Brasil (con quienes siempre han tenido continua guerra) los acometieron , y peleando por espacio de cinco dias, debelaron , y consumieron à dichos Infieles ; de que informado , fuì servido dàr gracias por Cedula de veinte y seis de Noviembre de mil setecientos y seis al Prefecto y demàs Superiores de aquellas Missiones , atribuyendo à su direccion , y buena conducta las operaciones de los Indios de ellas , encargandoles , que en mi Real nombre diessen tambien à estos las que correspondian à su amor , zelo y lealtad , alentandoles à que lo continuassen , con el seguro de que les tendria presentes para todo lo que pudiesse ser de su consuelo , alivio y conservacion.

En las ocasiones de desalojo de Portugueses de la Colonia del Sacramento , han tenido tambien mucha parte estos Indios ; los quales el año de mil seiscientos y ochenta , baxaron en numero de tres mil , con quatro mil caballos , y doscientos bueyes , y otras provisiones , que traxeron à su costa , y obraron en la conquista de ella con grande esfuerzo : y el año de mil setecientos y cinco , en que se restaurò ultimamente aquella Colonia , baxaron tambien para este fin quatro mil Indios de socorro , con seis mil caballos , y murieron en la funcion quarenta de ellos , quedando heridos setenta , segun lo participò el Governador de Buenos-Ayres Don Juan Alonso de Valdès.

Y el año de mil seiscientos y noventa y ocho , hallandose el Governador de aquella Plaza , Don Andrès Agustin de Robles , con recelos de que doce Navios de guerra se armaban en Francia para ir à

témoigner , par une Patente adressée au Supérieur de ces Missions , combien j'étois satisfait de la valeur & de la fidélité de ces Peuples , attribuant le succès de cette expéditon à la sagesse avec laquelle ils les gouvernoient , & en les chargeant de les assurer qu'ils éprouveront en toute occasion les effets de ma bonté & de ma roïale protection.

Ces Indiens ont eu aussi beaucoup de part à une autre expédition non moins importante , lorsqu'il fût question de chasser les Portugais de la Colonie du S. Sacrement. Ils s'y trouverent en l'année mil six cent quatre-vingt au nombre de trois mille , avec quatre mille chevaux , deux cents bœufs & d'autres provisions , qu'ils conduisirent à leurs frais , & firent dans cette expédition des actions prodigieuses de valeur ; & en l'année mil sept cent cinq , qu'enfin on se rendit maître de cette Colonie , les Indiens , qui y vinrent au nombre de quatre mille , avec six mille chevaux , s'y distinguerent également par leur courage ; il y en eût parmi eux quarante de tués & soixante de blessés , ainsi que j'en fus informé par les Lettres de Dom Jean Alfonse de Valdès , Gouverneur de Buenos-Ayrès.

En l'année 1698 , Dom André Augustin de Roblès , Gouverneur de la même Ville , craignant que douze Vaisseaux de guerre , qu'on armoit en France , & qui allerent à Carthagene , ne fussent destinés à envahir

invadirla, como lo executaron con la de Cartagena, diò orden para que baxaſſen dos mil de dichos Indios armados, los quales vinieron promptamente à ſocorrer la referida Plaza, donde à viſta de ſus habitadores (ſegun lo participaron el expreſſado Governador, y el Cabildo Secular de ella) manejaron las armas y caballos con tanta deſtreza, orden y diſciplina militar, que podian competir, y diſputarla con qualeſquiera enemigos.

Y manifeſtaron en la miſma ocaſion ſu zelo al Real ſervicio y liberalidad, en haver cedido à beneficio de mi Real Hacienda noventa mil peſos, que importaron ſus ſueldos, devengados en aquella jornada (al reſpecto de real y medio por dia, que en ſemejantes ocaſiones ſe paga à cada Indio) para reforzar de pertrechos los Almacenes de aquella Plaza; ponderaron con grandes expreſſiones el Governador, y Cabildo Secular, el amor, y lealtad de dichos Indios, y lo mucho que convenia conſervarlos, para la mayor ſeguridad de aquellos parages, y terror de los enemigos, à quienes ponian limite y freno, por el gran zelo que tienen à mi Real ſervicio.

Y aunque el año de mil ſeiſcientos y ochenta eſtuvo reſuelto à repreſentacion del Governador Don Andrès de Robles, que de los Pueblos de dichos Indios baxaſſen mil familias à la Ciudad de Buenos-Ayres à hacer Poblacion en las cercanias de ella; informando el Señor Carlos II de las finas demoſtraciones de lealtad con que ſervian eſtos Indios en todas las ocaſiones que ſe ofrecian de ſu Real ſervicio, y que eſtando connaturalizados en temple contrario, les podria ſer de mucho

envahir la Ville de Buenos-Ayrès, dont il étoit Gouverneur, appella les Indiens à ſon ſecours; ils vinrent au nombre de deux mille, avec une célérité ſurprenante: ce Gouverneur, & tous les Officiers de ce Gouvernement, ainſi qu'ils nous en ont informés, furent étonnés de voir le grand ordre & l'adreſſe de ces Indiens, qui pouvoient tenir tête aux Troupes les mieux diſciplinées.

1716.

CLAUSES INSERÉES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

Ce fut dans la même occaſion qu'ils donnerent une autre preuve de leur zele & de leur généroſité pour mon ſervice, n'aiant point voulu recevoir leur ſolde, qui ſe montoit à quatre-vingt-dix mille écus pour cette Campagne, à raiſon d'une réale & demie par jour qu'on paie à chaque Indien. Ils donnerent cette ſomme pour garnir de munitions les Magaſins de la Place. Le Gouverneur & les Officiers s'exprimoient dans les termes les plus énergiques, pour me faire connoître juſqu'où va l'attachement de ces Indiens à mon ſervice, & combien il eſt important de les conſerver, pour aſſurer la tranquillité de ces Provinces, & en écarter les Ennemis de la Monarchie.

Et quoiqu'en l'année mil ſix cent quatre-vingt, ſur les repréſentations du même Gouverneur Dom André de Roblès, il eût été réſolu de tirer de leurs Peuplades mille Familles de ces Indiens, pour former une Peuplade aux environs de Buenos-Ayrès, Charles II, de glorieuſe mémoire, aïant fait réflexion que le changement de climat pourroit chagriner ces fideles Indiens, & leur cauſer de violentes maladies, en reſpirant un air auquel ils n'étoient pas accoutumés, révoqua

1716.

CLAUSES INSERÉES DANS LE DECRET DE PHILIPPE V.

desconsuelo y daño el mudarlos al de Buenos-Ayres, se sirviò Su Magestad de mandar revocar esta Orden por Cedula de mil seiscientos y ochenta y tres.

Y finalmente, siendo constante que en varias ocasiones han baxado dichos Indios à aquella Plaza de Buenos-Ayres à trabajar en las obras de las fortificaciones de ella, y que siempre que se ofrece executar qualquier faccion de mi Real servicio en aquellos parages, ò que la referida Plaza se halle necessitada de auxilio para su mayor defensa y seguridad, los que con mayor brevedad acuden à socorrerla, son los Indios de dichas Missiones: teniendo presentes todos estos justos motivos para atender à dichos Indios, y mirar por su mayor alivio y conservacion, os encargo concurrais por vuestra parte à este fin, estando advertido, que no solo no debereis gravar en nada à estos Indios, sino es que conviene à mi Real servicio, que con los Superiores de la Compañia, que cuydan de sus Reducciones, tengais, y passeis una tan sincera y amistosa correspondencia, que los asségurè de que jamas vendre yo en gravarlos en nada, mas que aquello, que segun parere, contribuyen para la manutencion de las mismas Missiones y Reducciones: y assimismo os prevengo les guardeis, y hagais guardar y cumplir por vuestra parte, todas las exempciones, franquezas, y libertades, que por las citadas Cedulas les estàn concedidas, para que de esta suerte assegurados, y satisfechos, en todas las ocasiones, que de oy en adelante (mas que nunca) se podràn ofrecer, puedan acudir à mi Real servicio con sus personas, y armas, con la misma puntualidad, esfuerzo, y fidelidad, que hasta aqui lo han executado.

cet ordre par une Patente expédiée en l'année mil six cent quatre-vingt trois.

Enfin, comme il est constant que dans toutes les occasions & aux premiers ordres des Gouverneurs, les Indiens de ces Missions accourent avec un zele & une promptitude surprenante, soit pour travailler aux ouvrages des fortifications, soit pour la défense de cette Ville, & pour tout ce qui concerne mon service, Nous voulons leur donner des marques de notre roïale protection, & veiller à leur conservation & à tout ce qui peut leur donner contentement, vous ordonnant de vous conformer en cela à mes intentions, & non-seulement de ne les pas inquiéter en aucune chose, mais encore, ce qui est important pour mon service, d'être d'une union sincere & d'une parfaite intelligence avec les Supérieurs de ces Missions, afin que ces Indiens soient persuadés que je contribuerai de tout mon pouvoir à la conservation de leurs Peuplades. Ordonnons de plus que vous veilliez avec soin à la conservation des exemptions, franchises, libertés & privileges que nous leur avons accordés, afin qu'étant satisfaits & assurés de notre bienveillance, ils puissent emploïer leurs Armes & leurs Personnes à tout ce qui est de notre service, avec le même zele, le même courage, la même exactitude & la même fidélité qu'ils ont fait jusqu'à present.

INFORMATION

ENVOÏÉE AU ROI,

PAR L'ILLUSTRISSIME SEIGNEUR

D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA,

ALORS EVÊQUE DU TUCUMAN,

Et depuis, ſucceſſivement, Evêque de Santiago du Chili, & Archevêque de la Plata.

SEÑOR,

HAviendo viſitado eſta Provincia del Tucuman, caminando mas de mil leguas, para poder reconocer ſus Ciudades y Doctrinas con todas las haziendas de Campaña, hallè ſer mucha la mieſ, por ſer crecido el gentio, aſſi de Eſpañoles, como de Negros y Indios, que por ſu ſuma pobreza habita lo mas fragoſo de las ſierras, y lo mas retirado de los llanos, à que no ſiendo poſſible dèn los Curas Doctrineros prompta providencia en las neceſſitades eſpirituales de los Fieles, por los territorios de quarenta, cinquenta y algunos de novienta leguas, ocorre con ſu vigilante zelo la Sagrada Religion de la Compañia de Jeſus teniendo deſtinados Miſſioneros, que por todo el año, ſin perdonar fatiga, corren toda la Juriſdiccion, ſolo à fin de lograr el bien de las almas con ſu apoſtolica Predicacion, cogiendo de parte de noche en ſu confeſſionarios el fruto

SIRE,

DAns la Viſite que j'ai faite de cette Province du Tucuman, & qui a été de mille lieues de marche, parceque j'ai voulu reconnoître par moi-même toutes les Villes, Paroiſſes & Habitations de la Campagne, j'ai trouvé que par-tout la moiſſon eſt très abondante, les Eſpagnols, les Negres & les Indiens s'y étant beaucoup angmentés, & que pluſieurs ſont obligés, à cauſe de leur extrême pauvreté, de ſe retirer dans les endroits les plus eſcarpés des montagnes, & dans les plaines les plus écartées, où il n'eſt pas poſſible aux Curés de leur donner les ſecours ſpirituels avec la prompritude qui ſeroit néceſſaire, parcequ'il leur faudroit faire pour cela quarante, cinquante, & quelquesfois quarre-vingt dix lieues. Toute ma reſſource eſt dans le zele vigilant & infatigable des Religieux de la Compagnie de Jeſus, qui dans chaque College ont des Miſſionnaires deſtinés à par-

1720.

INFORMAT. DE D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA.

1720.

INFORMAT. DE D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA.

de sus Misiones, en que gastaron todo el dia. Y si en otras Provincias los Sujetos de esta Sagrada Religion son Coadjutores de los Prelados, en esta lo son con mayor propriedad, siendo mayor su fatiga en la labor espiritual, por ser esta su Provincia la mas dilatada de todas las Indias, estendiendose al demesurado termino de quatro Obispados, y un Arçobispado, que lo son de las Provincias de los Charcas, Santa-Cruz de la Sierra, Buenos-Ayrès, Paraguay, y Tucuman, enque tienen fundados onze Colegios, assistidos el que menos de diez Sujetos, porque el de esta Ciudad de Cordoua mantiene ciento, por ser la cabeza de esta su Provincia, donde està situado el Noviciato, ò casa de probacion, y Universidad, en que se perfeccionan, assi en las letras, como en la virtud y pureza de su estado Religioso, para poder mantener los referidos Colegios, y las Misiones del Paraguay, en que tienen ocupados sesenta Misioneros, y en las recien convertidas de los Chiquitos en la parte del Perù, diez y ocho à veynte, siendo necessario se vayan aumentando operarios para las nuevas Misiones de Infieles, que reducen al gremio de la Iglesia y obediencia de V. M., con la vigilancia continua de su Predicacion en estos dilatados terminos.

courir tout le territoire, ce qu'ils font pendant toute l'année, sans être arrêtés par les fatigues qu'il leur faut essuier, quand il s'agit de gagner des Ames à Dieu, prêchant tout le jour, & emploïant une bonne partie de la nuit à recueillir dans le sacré Tribunal de la Pénitence le fruit de leurs Prédications apostoliques. Si dans leurs autres Provinces, ils sont les Coadjuteurs des Evêques, ils le sont à bien plus juste titre dans celle-ci du Paraguay, où leurs travaux spirituels sont bien plus grands, & qui est la plus étendue qu'ils aient dans les Indes, puisqu'elle comprend quatre Evêchés & un Archevêché, qui sont les Diocèses des Charcas, de Buenos-Ayrès, du Paraguay & du Tucuman, & où elle a onze Colleges, dont le moindre est composé de dix Religieux; il y en a plus de cent à Cordoue, qui est la Capitale de leur Province, où sont le Noviciat & une Université, où les Etudians se perfectionnent en même-tems dans les Lettres, dans la Pratique des vertus, & dans l'étude des sciences propres de leur Institut, afin de pouvoir fournir de Sujets leurs Colleges & les Missions du Paraguay, qui occupent soixante Ouvriers, & celles des Chiquites, nouvellement convertis du côté du Pérou, où il y en a dix-huit ou vingt; sans parler de ceux qui sont emploïés à fonder de nouvelles Eglises parmi les Infideles, pour les réduire sous le joug de l'Evangile, & les ranger sous l'obéissance de Votre Majesté, continuellement attentifs à semer le grain de la Parole dans ces vastes Contrées.

Los Sujetos de esta Sagrada Religion son los mas continuos en la labor espiritual en las Ciudades, en lo inaccessible de las Sierras, en lo mas dilatado de los llanos, pues nunca

Les Religieux de cette Compagnie sont ceux de tous qui travaillent plus continuellement pour le bien spirituel des Ames dans la Ville, dans les lieux les plus écar-

dejan el Sagrado Miniſterio del pulpito, y tarea de las Cathedras, ſi no es para ocupar los Confeſſionarios en beneficio de las almas, en los terminos de todo eſte Obiſpado de Tucuman. Son teſtigo ocular, pues en los deſpoblados he encontrado varias vezes à ſus Miſſioneros; y el año, que entrè à eſto Obiſpado, les hallè cinquenta leguas de eſta Ciudad, corriendo ſus Miſſiones à ſus eſpenſas proprias. En las Ciudades veo executada ſu caridad todo el año en los templos de ſus Colegios, en los eſtraños, y por las calles en ſus Miſſiones, y Predicacion de la Doctrina Chriſtiana. Confieſſo que à mi tibieza ſirviò de grande eſtimulo verlos en la epidemia, que padecio eſta Ciudad el año de mil ſetecientos y diez y ocho, correr las calles y los mas retirados arrabales, ſolicitando con intrepidez Religioſa los enfermos para la curacion de ſus almas, ſin ſer llamados, ſino por ſaber que muchos pobres ſe hallavan deſtituidos de perſona, que los buſcaſſe confeſſar; pues dia ninguno de los que ſalì, llevado de mi obligacion, dejè à encontrar varios Sujetos ſolicitando à todas horas la ſalvacion de las almas, buſcandolas con igual ardor en las haziendas de Campaña, donde ſin duda era mas conocida la neceſſitad.

1720.

INFORMAT. DE D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA.

tés des Campagnes, & dans les Montagnes les plus inacceſſibles. Ils ne ceſſent jamais d'exercer le miniſtere de la Parole dans les Chaires, ſi ce n'eſt pour entrer dans le Confeſſional, & ils ſont ainſi toujours occupés pour le ſalut des Ames dans toute l'étendue de ce Diocèſe. J'en ſuis témoin oculaire, car je les ai ſouvent rencontrés dans les quartiers les plus déſerts; & la premiere année de mon Epiſcopat, je les ai vûs à cinquante lieues de cette Ville, faiſant leurs Miſſions à leurs dépens. Je les vois dans toutes les Villes, exerçant la même charité dans les Egliſes de leurs Colleges, & dans les autres, pendant toute l'année, faiſant le même dans les rues, prêchant, catéchiſant, faiſant des Miſſions. En 1718, que cette Ville fut affligée d'une maladie épidémique, j'avoue que ce fut pour ma tiédeur un puiſſant aiguillon de les voir parcourir toutes les rues & les fauxbourgs les plus écartés, où l'on avoit beſoin de leurs ſecours, viſitant les malades avec une intrépidité vraiement Religieuſe, ſans même être appellés, mais parcequ'ils ſavoient que pluſieurs Pauvres n'avoient perſonne, qui pût leur aller chercher un Confeſſeur; & je ne ſuis pas ſorti une ſeule fois pour m'acquiter de mon devoir paſtoral, que je n'en aie rencontré pluſieurs qui à toutes les heures du jour cherchoient des occaſions de ſauver des Ames à Dieu: le même zele les conduiſoit dans les Campagnes, où il n'eſt point douteux que les ſecours ſpirituels étoient encore plus néceſſaires.

Fuera de lo referido ſe halla à cargo deſta Religion un Colegio Seminario en eſta Ciudad de Cordoua, donde ſe crìa la juventud curſando las calles de la Univerſidad haſta conſeguir los grados de Maeſtros en Philoſophia, y Doctores en Sa-

Outre tout ce que je viens de dire, ces Religieux ſont encore chargés dans cette Ville de Cordoue d'un College - Séminaire, où l'on éleve la Jeuneſſe qui fait ſes Etudes dans l'Univerſité, juſqu'à ce qu'ils aient pris les grades de Maîtres en

1720.

INFORMAT. DEL D. ALFONSE DEL POZO ET SYLVA.

grada Theologia, acrifolando fu fuficiencia en rigidos examenes, para poder ocupar los Curatos y Prebendas de las Iglefias, y para adminiftrar la Real Juftticia con equidad los, que fe quedan en el figlo, por no fer llamados al eftado Eclefiaftico. Todo loqual referido es fucinta relacion de lo mucho que trabaja è fe defvela eſta Sagrada Religion por el bien de las almas, arreglandome en fu Brevidad à lo que Vueftra Real Mageftad tiene prevenido en fus Reales Leyes y Cedulas, y en defcargo de mi conciencia. Oy es mas notoria la falta de eftos Sujetos, por los muchos que han muerto, affi de la epidemia, como de otros accidentes, fiendo los mas Miffioneros Apoftolicos Cathedraticos y Sujetos de Govierno: neceffidad, que folo el ardiente zelo y piedad Catholica de Vueftra Mageftad puede fuplir, abriendo fus reales manos, paraque fea el numero de los Miffioneros, que folicito en eſta ocafion, à proporcion de la falta preſente, paraque fe mantengan fus Miffiones de los convertidos, con aumento de otras nuevas, que fu Predicacion pondra à la obediencia de Vueftra Mageftad y fujecion à la Iglefia. Guarde Dios muchos años la Real Catholica Perſona de Vueftra Mageftad como la Chriftiandad neceffita, con aumento de mayores Dominios.

Cordoua del Tucuman y Julio 24 de 1720.

ALONSO, Obiſpo del Tucuman.

Philoſophie, & de Docteurs en Théologie, & que l'on ſoumet à de rigoureux examens, pour voir s'ils ſont capables de remplir des Cures, ou de poſſéder des Prébendes dans les Egliſes. On en uſe de mêmes à l'égard de ceux qui ne ſont point appellés à l'Etat Eccléſiaſtique, pour s'aſſurer s'ils ſont en état d'adminiſtrer & de remplir les charges de Magiſtrature, & de juger avec équité. Voilà, Sire, une relation ſuccinte des grands travaux de cette Compagnie pour le ſalut des Ames. Je me ſuis borné à ce qui eſt preſcrit par les Loix & par les Cédules Roïales de V. M., & à ce que je devois dire pour la décharge de ma conſcience. Mais je dois ajoûter, ce qui eſt notoire, que ces Peres ont une grande diſette de Sujets, en aïant perdu un très grand nombre, que la maladie épidémique à enlevés, ou qui ſont morts par quelques autres accidens; juſques-là qu'ils ſont obligés d'envoïer dans les Miſſions ceux qui occupoient les Chaires de l'Univerſité, & ceux qui étoient les plus propres au Gouvernement. V. M. ſeule peut remplir ces vuides, par ſon zele & ſa piété, en ſuivant le mouvement de ſa libéralité roïale, afin de completter le nombre des Miſſionnaires, qui eſt néceſſaire pour conſerver les anciennes Miſſions & en former de nouvelles, qui augmentent, par les Prédications de ces Hommes apoſtoliques, le Troupeau de Jeſus-Chriſt & le nombre des Sujets de V. M. Dieu conſerve pendant pluſieurs années la Roïale & Cath. Perſonne de V. M., pour le beſoin dela Chrétienté, & augmente ſes Domaines.

A Cordoue du Tucuman, ce 24 de Juillet 1720.

ALFONSE, Evêque du Tucuman.

TABLE
DES MATIERES.

A

ACCUSATION (chefs d') contre les Jéſuites : & Réponſe du Commiſſaire des Peres de Saint François, 158.

Aguilar, (le Pere Jacques d') ſes travaux parmi les Chiquites, ſa gueriſon miraculeuſe, 350. Il fait découvrir du ſel, 351. Il paſſe chez les Zamucos, *ibid.* Lettre qu'il reçoit de l'Audience de la Plata, 354.

Aguire, (le P. Joſeph d') ſa conference avec le Gouverneur du Tucuman, & ce dont ils conviennent pour la communication de cette Province avec le Paraguay : ce qui la fait manquer, 348.

Alfaro, (Dom Joſeph de) eſt chargé d'un Détachement d'Eſpagnols contre les Indiens du Chaco, 291.

Allarmes dans les Réductions du Paraguay, cauſées par la vûe des Soldats du Gouverneur, 83.

Alluraldé (Dom Antoine de) marche à la tête d'un Parti Eſpagnol contre les Indiens du Chaco, 291.

Altamirano, (le Pere Diegue) fonde une Réduction dans le Chaco, 177. Ses efforts pour la rétablir, 184. Ce qui ſe paſſe entre lui & un Capitaine Portuguais pris par les Néophytes, 187.

Amuſatequi (D. Jean) marche contre les Mocovis, & les défait, 174.

Andino, (Don Jean Diegue de) utilité qu'il retire des Indiens des Reductions, 168.

Appoſtats (trois) s'oppoſent à la converſion des Lulles, 314.

Arcé de la Concha, (Dom Auguſtin) Gouverneur de Santa-Cruz, tâche de diſſuader les Jéſuites de la Miſſion des Chiriguanes, & leur propoſe celle des Chiquites, 225. Ses nouvelles inſtances pour cette Miſſion, 230. Il gagne les Chiquites par ſes bonnes manieres, 239.

Arcé (Dom Joſeph de) premier Apôtre des Chiquites, 219. Il eſt deſtiné pour la Miſſion des Chiriguanes, 221. Diſpoſitions où il les trouve, *ibid.* Il fait pluſieurs courſes & reconcilie deux Caciques ennemis, 222. Le Gouverneur de Santa-Cruz tâche de le diſſuader de cette Miſſion 225. Il forme une Réduction parmi ces Indiens, 229. Troubles dans cette Réduction : comment il y remédie, 230. Il ſe prépare à entrer dans le Païs des Chiquites : oppoſition qu'il rencontre de la part des Eſpagnols, 239. En quel état il trouve ces Indiens : premiere Réduction qu'il fonde parmi eux, 242. Il recouvre la ſanté, d'une maniere miraculeuſe, & eſt rappellé par ſon Provincial, 244. Il court au ſecours des Chiquites, & forme une ſeconde Réduction, 245. Il en tranſfere une, & pourquoi, 247. Il eſt maſſacré par les Payaguas, 328, & ſuiv.

Avias (le P. François) Miſſionnaire des Itatines, eſt tué par les Mamelus, 90.

Arregui (Dom Jean de) reçoit une Nation Indienne, qui lui eſt adreſſée par le Gouverneur du Tucuman, 311.

Aſtiaga (le Frere Gaſpar de) Libelles qu'il répand contre les Jéſuites, 146.

Audience Roiale de la Plata : ſon ordre contre Dom Bernardin, 99. elle nomme par *interim* un Gouverneur du Paraguay, 113. Arrêt qu'elle rend contre Dom Bernardin, *ibid.*

Aventure d'une petite Fille Eſpagnole, 307. aventure ſinguliere, 319.
Avila (Dom Eſtevan d') ce qu'il mande au Conſeil des Indes, au ſujet des Mines d'or des Jéſuites, 82.

B

Baeza, (le Pere Thomas de) ſes ſoins pour étendre le Roiaume de Dieu dans le Chaco, 210.
Bahocas (les) inſtrument de Pénitence, dont ſervoient ces Indiens, avant que de connoître le vrai Dieu, 287.
Baygorri, (Dom Pedre de) Gouverneur de Rio de la Plata: ſa conduite dans une perſécution contre les Jéſuites, 135. Il arrête les deſſeins des Indiens & des Anglois ſur la Ville de Corrientes, 137.
Blanc-ſignés, arrêtés par des Anglois qui ſont ſcandaliſés de l'uſage qu'on en devoit faire, 103.
Blende (le Pere Barthelemi de) qui il étoit, 328. Il eſt maſſacré par des Indiens 331, & ſuiv.
Bohorguez, (Dom Pedre de) ſouleve les Indiens du Tucuman; il en eſt puni, 175.
Borea, (le Pere de) ſa Réponſe à l'Ordre qu'on lui ſignifie d'évacuer le Collége de l'Aſſomption & les Réductions du Parana, 108.

C

Calchaquis (les) entrepriſes de ces Indiens ſur Santa-Fé, & leur defaite par les Néophytes, 167. Tentative manquée pour leur converſion, 184.
Cardenas, (Dom Bernardin de) ſa Lettre outrageante au Recteur des Jéſuites de Cordoue: ce que lui en écrit l'Evêque Tucuman, 3. Sa conduite à Santa-Fé & à Corrientes, 4. Comment il en uſe à l'égard des Jéſuites, 5. Son entrée publique à l'Aſſomption, *ibid*, ſa priſe de poſſeſſion, 6. Comment il ſe concilie ſon Diocèſe: ſes pratiques ſingulieres de dévotion, 7. Il recrimine contre des Religieux de ſon Ordre, qui s'étoient déclarés contre lui, 9. Irrégularité de ſa conduite & de ſes Ordinations, *ibid.* Il veut faire la paix avec les Guaycurus, & en baptiſe quelques-uns ſans les inſtruire, 10. Il fait abbattre le Monaſtere des PP. de S. Dominique, *ibid.* Il fait déterrer un Suicide pour le mettre en terre ſainte, 11. Il reçoit ſes Bulles, & en fait prudemment lui-même la lecture, 12. Sa rupture avec le Gouverneur: à quel ſujet, 13. Il l'excommunie deux fois, 15. Sa réconciliation avec lui, & nouvelle rupture, 17. Il paroît vouloir s'attacher les Jéſuites: ce qu'il écrit au Roi en leur faveur, 16, 18. Il veut les charger d'une Cure Indienne: ſes menaces, 19. Il les rend odieux par ſes louanges, 21. Il ſe brouille plus jamais avec le Gouverneur, *ibid.* Il met la Ville en interdit, 23. Ce qui ſe paſſe entre lui & les Jéſuites, 25. Il ſe diſcipline publiquement: effet de cette ſingularité, *ibid.* Il annonce comme par révélation la mort d'un Miſſionnaire, 27. Son entrepriſe hardie contre le Gouverneur: ce qui en arrive, 28. Il s'aigrit contre les Jéſuites, 30, Il déſavoue les Arbitres qui avoient abſous le Gouverneur, & l'abſout de nouveau, 31. Nouvelles brouilleries entre eux: ils portent tous deux leurs plaintes à l'Audience Roïale, 32 & ſuiv. Il ſort de la Ville en laiſſant l'ordre d'y publier un interdit, 33. Il nomme un Vicegérent, part pour l'Aſſomption & s'arrête à Yaguaron; ce qu'il y fait, 34. Sa conduite violente avec deux Eccléſiaſtiques, 36. ſes craintes & ſes nouvelles procedures, *ibid.* Il déclare nul ce qu'a fait le Vice-gérent, & interdit de nouveau la Capitale, 38. Il prend pour Confeſſeur un Religieux Apoſtat, 39. Maniere ſinguliere dont il célebre l'Office divin, & comment il ſoulage les Pauvres, 40. Réception qu'il fait au Gouverneur: ſa ſévérité envers les Excommuniés, 41. Il exige de nouveau du Gouverneur la taxe, qui avoit été perdue par la faute de ſes Officiers, 44. Il exerce la Juriſdiction Roïale avec autant de hauteur que l'Epiſcopale, *ibid.* Ses prétentions, & Ordonnance en conſéquence, 45. Il s'emporte contre les Jéſuites, & ſe rétracte, *ibid.* Il interdit de nouveau la Capitale, & ſuſpend l'effet de ſon Ordonnance, 47. Sa conduite dans un péril dont la Capitale eſt menacée, 48. Ce qui ſe paſſe entre lui & le Provincial des Dominiquains, 49. Commencement de ſa perſécution contre les Jéſuites, 50. Ses inquiétudes & ce qui

qui le rassure, 51. Il travaille à gagner le Gouverneur, 52. Il veut s'emparer d'une Métairie des Jésuites, & se fait prêter serment de fidélité par les Ordinands, 54. Il se croit inspiré de persécuter les Jésuites : de quoi il les accuse, 55. Conseil qu'il reçoit de son Confesseur : ses mesures pour chasser les Jésuites, 61. Son ordonnance violente en conséquence, 62. Ses Mémoires pour justifier son entreprise, 65. Ordre qu'il reçoit de l'Audience Roïale des Charcas : sa conduite en cette occasion, 66. Ce qui se passe entre lui & le Mestre de Camp Général au sujet d'une Cédule de Charles V, 67. Il excommunie les Jésuites ; se retire à Yaguaron, & veut s'assurer de la personne du Gouverneur, 68. Il le dupe, & retourne à la Capitale : réception qu'on lui fait, 70. Il se fortifie dans le Couvent de Saint François, *ibid.* Discours odieux qu'il fait à ses Domestiques, & alarmes qu'il répand dans la Ville par un faux bruit, 71. Calomnies qu'il fait publier, 72. Il est déclaré intrus, 73. Circonstances de son départ de la Province, 76. Ses diligences pour faire valider sa Consécration & sa prise de Possession, 77. Sa conduite à Corrientès, 91. Sa Lettre à l'Evêque du Tucuman : portrait qu'il y fait des Jésuites, *ibid.* Ordre qu'il reçoit de l'Audience de la Plata ; il part pour l'Assomption, & n'y est pas reçu, 99. Il est nommé à l'Evêché de Popayan, 100. Il retourne à l'Assomption : Lettre qu'il y reçoit de Dom Jean de Palafox, *ibid.* Il renouvelle sa prise de possession, 102. Il recommence à invectiver les Jésuites, & les chasse de leurs Missions des Itatines, *ibid.* Il se fait élire Gouverneur : mesures qu'il prend pour chasser les Jésuites, 107. Traitement qu'il fait à ces Religieux & à leur Collége, 109. Il récompense ses Partisans, & envoie un Procureur à Madrid, 112. Il est jugé par contumax, 113. Il est cité à comparoître devant l'Audience Roïale, 114. Il se détermine à ne pas reconnoître Dom Sébastien de Léon pour Gouverneur, & ne veut entendre à aucun accommodement, 115. Il marche au-devant de lui à la tête de ses Trouppes : défaite de son Armée, 106. Il remet le Bâton de Commandement à ce Gouverneur, 117. Il va à la Plata : comment il y est reçu, 120. Nouvelles fâcheuses qu'il y reçoit, 121. Sa Lettre au Viceroi du Pérou, 122. Ce qu'il prétend trouver de répréhensible, dans le Catéchisme des Jésuites, 139. Il est nommé à l'Evêché de Santa-Cruz de la Sierra, 165.

Cardenas, (le Pere François-Pierre de) Neveu de Dom Bernardin, apporte les Bulles de son Oncle, 13. Irrégularité de sa conduite, *ibid.* Il insulte & menace publiquement le Gouverneur, 15. Il s'échappe des mains de ce Gouverneur, 16. Il continue à l'insulter, 22. Il en est puni par son Oncle, & plus fortement par le Gouverneur, *ibid.* Il fait courir des Libelles pour la défense de son Oncle, 24.

Casas (Dom Faustino de las) est nommé à l'Evêché de l'Assomption, 167. Il charge les Jésuites d'une Nation Indienne, 204.

Catéchisme des Jésuites dans les Réductions : Dom Bernardin prétend y trouver des erreurs monstrueuses : le Roi le fait examiner, 138. Quels furent les Examinateurs, 140. Ecrit raisonné du Provincial des Jésuites, & sentimens des Examinateurs, 184.

Cavallero (le Pere Luc) est chargé de la transmigration d'une Réduction, 247. Son caractere & ses travaux, 265 : Ce qui lui arrive avec quelques Espagnols, *ibid.* Il obtient de la pluie par ses prieres, 266. Sa fermeté, *ibid.* Il tombe malade : sa guérison miraculeuse, 267. Sa réponse à ceux qui veulent l'empêcher d'accomplir un Vœu, 268. Son arrivée chez les Mañacicas : ce qu'il trouve dans la premiere Bourgade, 269. Son intrépidité leur fait tomber les armes des mains ; 270. Providence de Dieu sur lui, 271. Il convertit les Subucas : graces qu'il en rend à Dieu, 278. Il va chez les Quiriquicas : mouvement qu'il trouve parmi eux ; comment il en est reçu, 280. Ce qui se passe entre lui & un Cacique, 282. Il convertit toute une Bourgade & reconcilie deux Nations Indiennes, 283. Il va chez les Cazoquias : comment il en est reçu, 286. Il convertit les Suburacas : instrument de pénitence, dont il trouve l'usage chez les Bahocas, 287. Nouvelles expéditions de ce Missionnaire chez les Mañacicas & chez leurs

Voiſins, 317. & ſuiv. Son courage, 320. Il eſt maſſacré par des Indiens : ce qui arrive après ſa mort, 321. En quel état on trouve ſon corps, 322.
Chaco : on manque une occaſion d'y introduire la Foi, 80. Projet d'un nouvel Etabliſſement dans cette Province, 87. Tentatives des Jéſuites pour y établir la Foi : quel en fut le ſuccès, 168. Sageſſe des Femmes de cette Province, 181. Efforts des Jéſuites pour y établir la Religion Chrétienne, 210. Effets d'une nouvelle Entrepriſe du Vicetoi ſur cette Province, 216.
Chaparra (le Licencié D. François) réduit les amendes, & ſe voïant condamné à une forte amende, déchire les Obligations des Débiteurs, 43.
Chapitre de la Cathédrale de l'Aſſomption, diviſé à l'occaſion de la priſe de poſſeſſion de Dom Bernardin, 6. Les Oppoſans ſe ſéparent, & font l'Office dans l'Egliſe des Jéſuites, *ibid.* Inutilité des efforts du Chapitre pour fléchir l'Evêque dans une occaſion preſſante, 48. Une partie réitere ſes proteſtations à l'occaſion du renouvellement de la priſe de poſſeſſion de Dom Bernardin, 102.
Charles II, Roi d'Eſpagne. Ordre de ce Prince pour la converſion des Peuples du Tucuman, rendu inutile, 217. Il approuve la fondation du Collége de Tarija, 219.
Chiquites, (les) Deſcription du Païs de ces Indiens, 232. Ignorance & cruautés de leurs Médecins, 233. Portrait & caractere de ces Indiens 234. Leur Gouvernement, leurs Guerres & leurs Mariages, 235. Leur maniere de vivre ; leurs idées ſur la Religion & ſur les Eclipſes, 236. Leur Langue, 237. Premiere connoiſſance qu'on a eue de ces Indiens, *ibid.* Des Eſpagnols s'oppoſent à une Miſſion chez cette Nation, 239. Réduction fondée dans leur Païs : leur docilité, 242. Ils ſont attaqués par les Mamelus, 244. Ils les défont 246. Ferveur de ces Indiens, 248. Progrès de la Réligion parmi eux, 261. Quelques traits de la Providence en leur faveur, 262. Leur zèle pour le ſalut des Ames, 263. Martyre de pluſieurs, 264, 317. Etat de la Religion parmi eux, 328, 349. Ils marchent contre les Chiriguanes, & les défont, 353. Leur ſeconde Campagne contre ces Indiens : ſes ſuccès, 355.
Chiriguanes. Belle action de trente de ces Indiens au ſervice des Eſpagnols, 175. Diſpoſition de cette Nation à l'arrivée du P. de Arcé, 221. Ils le preſſent de former une Réduction parmi eux : les Eſpagnols s'y oppoſent, 226. Défiance que des Apoſtats ſément parmi eux : conſpiration découverte, 227. Projet d'un Provincial des Jéſuites pour leur converſion, 228. Réſultat du Conſeil que ces Indiens tiennent à ce ſujet, 229. Troubles dans une Réduction qu'on y fonde : comment on y remédie, 230. Changement de ces Indiens qui abandonnent leurs Réductions, 231. Leurs ravages dans le Tucuman, 288. Nouvelle tentative pour les gagner à Jeſus-Chriſt : quel en fut le ſuccès, 333 & ſuiv. Leurs hoſtilités dans la Province de Santa-Cruz, 353. Il ſont battus par les Chiquittes, 354.
Cocotier (eſpece ſinguliere de) 273.
Collége des Jéſuites de l'Aſſomption ; ce qui s'y paſſe après la ſortie de ces Religieux, 110.
Communication (projet d'une) entre le Paraguay & le Tucuman, 249, 348.
Conchas (las) petite Riviere qui ſe décharge dans Rio de la Plata, 188.
Corbulon, (Dom Philippe Rege) Gouverneur du Paraguay : ſes diligences au ſujet de l'Entrepriſe des Portugais ſur la Province, 185.
Cordoue, (le P. Jean de) Franciſcain, eſt chargé ſeul, par Dom Bernardin, des fonctions Curiales de toute la Capitale, 48.
Cornejo (Dom Adrien) eſt nommé Proviſeur du Paraguay : ſa conduite, 120.
Cuellar, & Moſquera (Dom Gabriel de) Sécretaire de Dom Bernardin, fait dreſſer un Acte de la réception de ce Prélat à la Plata, 121. Rétractation qu'il fait pour la décharge de ſa conſcience, 130.

D

Deposition contre les Jéſuites : comment on en fait ſigner, 102.
Diaz (le P. Barthelemi) fonde une Réduction dans le Chaco, 177.
Dominique, Indien, Dénonciateur des Mines d'or du Paraguay : qui il étoit, 129. Dénouement de cette manœuvre, *ibid.*

E

Elizondo (D. Jean de) eſt envoïé à la tête d'un Détachement, pour avoir des Nouvelles d'un Corps de Milice, 198.
Eſpagnols (des) s'oppoſent à une Miſſion chez les Chiquites, 239. Violences qu'ils exercent contre les Indiens, 240. Ils marchent avec les Chiquites contre les Mamelus, & les défont, 245. Conduite de quelques-uns avec un Miſſionnaire, 265. Leurs calomnies contre ce Pere, 266. Ils enlevent & détruiſent toute une Nation, 310.
Eſteco, Ville du Tucuman : ſon état par rapport à la Religion, 181. A quoi les courſes des Indiens l'ont réduite, 182. Elle eſt ruinée par les Indiens du Chaco, 289.

F

Famacosio, Animal ſingulier : ſa deſcription, 273.
Femmes. Sageſſe de celles du Chaco, 18. Uſages des Chiquites de faire mourir leurs Femmes pour la guériſon des maladies, 233.
Fernandez, (le P. Patricio) ſa mort, 177.
Fideli, (le P. Antoine) Miſſionnaire chez les Chiquites : ſa mort, 248.
Florez, (D. François) Lieutenant Général, découvre le projet de D. Bernardin contre les Jéſuites, 63.
François-Xavier (la Réduction de Saint) ſa fondation dans le Chaco, 177. Son état, 180. Elle eſt évacuée, 182.
François (les Peres de Saint) ſe déclarent contre D. Bernardin, 8.
Frias (Ignace) traitement qu'on lui fait pour le forcer à ſigner contre les Jéſuites, 102.
Fuenleal, (Chriſtophe-Ramirez de) ſes manœuvres au ſujet des Mines d'or du Paraguay, 119. Sa Rétractation, 143.

G

Garavito de Lion, (D. André) eſt nommé Gouverneur du Paraguay par *interim*, 113. Informations qu'il fait à Santa-Fé : ce qu'il découvre, 125. Sa Sentence définitive, 126. Il refuſe de viſiter les Mines : pourquoi, 127. Il défait les Mamelus, *ibid.* Il retourne à la Plata, 129.
Garcia, (le P. François) avec quel ſuccès il travaille à la converſion des Guenoas, 209.
Garcia Ros (D. Balthazar) eſt chargé du Siege de la Colonie du Saint-Sacrement, 259. Témoignage qu'il rend aux Indiens des Réductions, 260. Il eſt nommé Gouverneur du Paraguay, & il viſite les Réductions, 261.
Garro, (D. Joſeph de) Gouverneur de Rio de la Plata : ſes diligences au ſujet de l'entrepriſe des Portugais ſur le Paraguay, 185. Ce qui ſe paſſe entre lui & un Capitaine Portugais priſonnier, 188. Inutilité de ſes Négociations avec le Général des Portugais, 190. Il reçoit un ordre de les chaſſer de la Colonie du Saint-Sacrement, 192. Il mande trois mille Hommes des Réductions pour cet effet, 193. Il ordonne l'attaque, 198. & ſuiv.
Gomez, (le P. Chriſtophe) Provincial des Jéſuites, nomme le Pere Patricio pour une Réduction dans le Chaco, 177.
Grijalva (le P. Chriſtophe) réception qu'il reçoit de Dom Bernardin : ce qui la lui avoit attirée, 45.
Guadeloupe, (le Fort de la) 175.
Guapay, (le) Riviere, 232.
Guaycurus (les) veulent chaſſer les Eſpagnols de l'Aſſomption, & ſont défaits par les Néophytes, 78.
Guénoas, (les) Nation méridionale du Paraguay : leur caractere, & deſcription de leur Païs, 207. Avec quel ſuccès les Jéſuites travaillent à leur converſion, 208.
Guevara, (le P. François) tentatives de ce Miſſionnaire pour la Converſion des Chiriguanes : quel en fut le ſuccès, 334.
Guilleſtigui, (le P. Gabriel de) Commiſſaire des Peres de Saint François au Pérou : ſa Lettre au Vicaire Général des Jéſuites, 156. Ses Réponſes aux chefs d'accuſation contre ces Religieux, 158. Il eſt nommé à l'Evêché de l'Aſſomption, 165. Il viſite par ordre du Roi les Réductions des Jéſuites : ſuccès de cette viſite, 166. Sa mort, 167.

H

Haze, (le P. Jacques de) maniére dont il rapporte le Martyre du Pere de Blende, 331. Comment il évite d'être

massacré par des Indiens, 333.
Herrera (D. Joseph Campero de) fondateur du Collége de Tarija, 219.
Hinostrosa, (D. Grégorio de) Gouverneur du Paraguay : son caractere, 8. Rupture entre lui & Dom Bernardin ; à quel sujet : sa complaisance, & ce qui en arrive, 13. Son désintéressement est mal récompensé : il est excommunié, 14. jusqu'ou il porte le ressentiment de l'injure que lui fait le Pere de Cardenas, 15. Il est excommunié une seconde fois, 16. Ce qu'il fait chez l'Evêque, 17. Il se brouille plus que jamais avec lui, & se venge du Pere de Cardenas, 21. Ses précautions contre une entreprise hardie de l'Evêque, 28. Il est absous par des Arbitres & par l'Evêque qui en triomphe, 30. nouvelles brouilleries : il porte ses plaintes à l'Audience roïale 32 & suiv. Il va trouver l'Evêque à Yaguaron ; comment il en est reçu, 40. Fausses démarches de ce Gouverneur, 44. Effet que produit sur lui une Lettre du Vice-roi du Pérou, 45. Il est de nouveau excommunié & absous, 48. Sa conduite avec l'Evêque qui vouloit le gagner, 52 & suiv. Il s'oppose à l'entreprise de l'Evêque sur les Jésuites, 60. Ses diligences pour faire échouer ce projet de l'Evêque à qui il fait prendre le change, 63. Mesures qu'il prend, 67. Il va à Yaguaron avec six cents Indiens : ce qui lui arrive dans l'Eglise, où il signifie à l'Evêque un exil & la saisie de son temporel, 69. Il se laisse duper par l'Evêque 70. Il le fait sommer de partir pour son exil, & le fait déclarer intrus, 73. Son Ecrit à ce sujet, 75. Sa conduite après le départ de Dom Bernardin, 97.
Hinostrosa (le Pere de) Frere du Gouverneur est exilé par Dom Bernardin, 31.
Hinostrosa, (le Pere Lopé de) Fils du Gouverneur, reçoit beaucoup de caresses de Dom Bernardin : dans quelles vûes elles lui sont faites, 54.

J

Jesuites (les) Lettre qu'ils reçoivent de D. Bernardin de Cardenas, 3. Ils vont au-devant de lui : ils en sont bien reçus : pourquoi, 5. Ils prêtent leur Eglise du consentement de Dom Bernardin à une partie du Chapitre de la Cathédrale, 6. Leur conduite à l'égard de l'Evêque qui vouloit se les attacher, 18. Ils refusent d'approuver les Ordinands, 32. Leur sentimens sur un interdit de l'Evêque, 33. Effet des représentations qu'ils lui font faire sur le danger de la Capitale, 48. Commencement de la persécution qu'ils essuient 50. De quoi Dom Bernardin les accuse, 56. Leur tranquillité, 62. Leurs courses dans le Tucuman, 79. Comment ils se conduisent au sujet des Mines d'or dont on prétendoit qu'ils jouissoient, 82. Ils nomment un Juge-Conservateur, 97. Ils sont invectivés de nouveau par l'Evêque, qui les chasse de leurs Missions des Itatines, 102. Ils sont maltraités à l'Assomption, 106. Ils sont chassés de leur Collége à main armée, & jettés dans une Barque sans Provisions & sans Rameurs, 108. Comment ils arrivent & sont reçus à Corrientès, 110. Ils portent leurs plaintes à l'Audience Roïale & nomment un Juge-Conservateur, 112. La prévention subsiste contre eux : ce qu'on leur reproche, 120. Persécution qu'ils essuient de la part de l'Evêque de Buenos-Ayrès, 135. Leur Catéchisme est trouvé répréhensible par Dom Bernardin : Ecrit raisonné de leur Provincial, & sentimens des Examinateurs, 139. Nouveaux bruits qui courent contre eux au sujet des Mines, 142. Libelles répandus contre eux, 146. Ce qui fait revenir bien des Gens en leur faveur, 149. Déchaînement en Espagne contre ces Religieux, 153. Chefs d'accusation contre eux, & réponses du Commissaire de l'Ordre de Saint François, 158. Leurs tentatives pour établir la Foi dans le Chaco, 168. Deux de ces Peres engagent les Mocovis à mettre bas les armes, 173. Comment ils s'attachent les Indiens : danger auquel leur zele les expose, 180. Ils refusent de recevoir des Indiens en Commande & en gagnent plusieurs à Jesus-Christ, 183. Ils s'opposent à l'établissement d'une Réduction auprès de Buenos-Ayrès, 200. Ils sont chargés d'une Nation Indienne par Dom Faustino de las Casas, 204. Bénédiction de Dieu sur leurs travaux, 205. Avec quel succès ils travaillent à la conversion des Guenoas, 209. Efforts de deux de ces Peres

pour établir la Foi dans le Chaco, 210. Ils ſont tués en trahiſon, 214. Arrivée d'un grand nombre de ces Religieux au Paraguay, 230. Courage que leur donnent les bénédictions du Ciel, 264. Réflexions ſur leur maniere d'annoncer l'Evangile aux Nations, 280. Leurs principes, & leur perſévérance dans les mauvais ſuccès, 317.

Iniguez (Dom Diegue) envoie aux Jéſuites un ordre de ſortir du Chaco : pourquoi, 173.

Itatines. Déſordre arrivé dans une Réduction de ces Indiens : comment on y remédie, 86. Les Mamelus en mettent un grand nombre à la chaîne, 90. Diſſipation des Itatines ; & pourquoi : ce qu'il en coûte pour les réunir, 104. & ſuiv. Ils délivrent un Gouverneur d'une grande extrêmité, 165.

Jujuy, Ville du Tucuman, 169.

Jurucarès, (les) Converſion de ces Indiens, 284.

L

Lancastre, (D. François Naper de) Gouverneur de Rio Janeyro, & de la Colonie du Saint-Sacrement, 203.

Larès, (Dom Hyacinthe de) Gouverneur de Rio de la Plata, ſe tranſporte, avec le Délateur des Mines, ſur les lieux, 82. Ses diligences pour les découvrir : Réponſe ſinguliere qu'il reçoit de Dom Bernardin de Cardenas à ce ſujet, 84.

Leon, (Dom Diegue Ponce de) *voiez* Ponce.

Leon, (D. Sébaſtien de Léon) Meſtre de Camp Général : ſon zele contre les déſordres qui arrivent dans la Cathédrale au ſujet des amendes qu'on y reçoit, 42. Ce qui ſe paſſe entre lui & l'Evêque au ſujet d'une Cédule de Charles V, 67. Il reçoit des Proviſions de Gouverneur & de Capitaine Général : ſa conduite, 114. Il défait les Epiſcopaux & eſt reconnu pour Gouverneur dans la Capitale, 116. Il rétablit les Jéſuites à l'Aſſomption, & eſt reconnu pour ſecond fondateur de cet Ordre, 118. Il eſt perſécuté : ſervice qu'il rend à ſa Patrie, *ibid.* L'Audience de la Plata approuve ſa conduite, 122.

Leon Garavito. *voiez* Garavito.

Levanto, (Dom Pedre) Archevêque de Lima, eſt pris par les Hollandois, & conduit à Liſbonne, & de-là en Hollande, 329.

Liſperguer (Dom Fernand de) ſurprend & défait les Mocovis, 307.

Lobo, (Dom Manuel de) Commandant des Portugais eſt envoié pour une entrepriſe ſur le Paraguay, 185. Ce qui ſe paſſe entre lui & le Gouverneur Eſpagnol de Rio de la Plata, 190. Il ne veut entendre à aucune propoſition, 195. Il eſt fait priſonnier, *ibid.* Sa mort, 203.

Lopez, (le P. Barthélemi) Provincial des Dominiquains, reconcilie D. Bernardin avec le Gouverneur, 48. Ce qui ſe paſſe entre lui & cet Evêque, *ibid.* Son entretien avec le Gouverneur pour l'attacher à Dom Bernardin, 52. pourquoi il prend le parti de ſe retirer, 53.

Lujan, (le Pere André) ſes travaux au Chaco, 169. Danger qu'il y court, quel en fut le ſuccès, *ibid.*

Lulles, (les) Traité des Eſpagnols avec ces Indiens, 302. Sujets de leurs plaintes contre les Eſpagnols, 303. Toute la Nation ſe donne aux Eſpagnols, 305. Réduction de ces Indiens, 310. Soin que le Gouverneur prend d'eux, comment ils y répondent, 312. Pluſieurs ſe retirent, 315. Etat de la Réduction de ces Indiens : leur fainéantiſe, 336 & ſuivantes. Ils abandonnent preſque entierement leur Réduction, 345. Tranſmigration, de ces Indiens & ſes effets, 347.

M

Machoni, (le P. Antoine) Grand Vicaire d'une Armée envoiée pour réduire les Indiens du Chaco, 290. Il eſt chargé de la Réduction des Lulles, 313. Il eſt calomnié, 316. Il baptiſe le Chef des Lulles, *ibid.* Il donne l'exemple du travail à ces Indiens, pour leur en inſpirer le goût, 343. Il transfere leur Réduction, 344. Son courage 345.

Maco (le P. Joſeph) eſt maſſacré par des Indiens, 333.

Magellaniques (Terres) Miſſion dans cette Partie de l'Amérique : quel en fut le ſuccès, 220. Les Habitans redemandent des Jéſuites, *ibid.*

Malbalas, (les) leur bravade contre les Eſpagnols, & leur fuite 294. Traité avec ces Indiens : mal-entendu & ſes ſuites, 295 & ſuiv. Comment on s'aſſure d'eux, 300. Leur Traité avec les Mocovis : ce qui en arrive, 310.

Maldonado & Saavedra, (D. Melchior) Evêque du Tucuman : ſa Lettre à Dom

Bernardin de Cardenas, 3. Réponſe qu'il lui fait, 94. Sa Lettre au Roi, 133. Ce qu'il écrit aux Papes Innocent X & Alexandre VII, 145. Son autre Lettre au Roi, 146.

Mamelus (les) fondent à l'improviſte ſur les Iratines, en mettent un grand nombre à la chaîne, & tuent leur Miſſionnaire, 90. Leur irruption dans le Païs des Chiquites, 244. Ils ſont défaits, 246. D'autres Mamelus battus par les Indiens 247.

Mamoré (le) Riviere qui ſe décharge dans le Fleuve des Amazones, 232.

Mañacicas (les) caractere de ces Indiens, 268. Les armes leur tombent des mains à la premiere prédication de l'Evangile, 270. Deſcription de leur Païs, 272. Leur origine & leur Gouvernement, 273. Leurs idées ſur la Religion : leur culte, 274. Leurs Dogmes & leur Paradis, 277. Leurs diſpoſitions pour la Foi, 278. Réductions formées chez eux, 312.

Mancera, (le Marquis de) Vicerol du Pérou : ſa Lettre au Gouverneur du Paraguay, au ſujet des troubles de cette Province, 48.

Manioré, Lac, 330.

Manſilla (le Pere) accompagne le Pere Romero, au Chaco, 87.

Mapono (les) Miniſtres des faux Dieux, excitent leurs Caciques à faire mourir un Miſſionnaire, 271. Ferveur & conſtance d'un Mapono Catéchumene, 279.

Marin (Dom Roch Neſtarez) approuve le deſſein d'une tentative dans le Chaco, 169.

Marquez (le P. Pierre) eſt nommé pour une Miſſion dans le Chaco : ſa mort, 80.

Martyre du P. Pierre Romero, d'un jeune Eſpagnol & d'un Iratine, 88, de Dom Ortiz de Zaraté, & du Pere Salinas au Chaco, 214, du Pere Maſcardi dans la Terre Magellanique, 220, du Pere Cavallero 321, du Frere Romero, 327, des Peres de Arcé & de Blende, 328, & ſuiv.

Maſcardi, (le Pere Nicolas) ſon Martyre dans la Terre Magellanique, 220.

Mataguayos (les) Nation du Chaco : comment ils reçoivent les Jéſuites, 170. Leur complot contre la vie de ces Peres eſt découvert, 171. Ils redemandent des Jéſuites, 173.

Médecins des Chiquites : leur maniere ſinguliere de guérir les Malades, 253.

Medina, (le Pere de) ſes travaux au Chaco : danger qu'il y court : quel en fut le ſuccès, 169.

Mendoze Mate de Luna, (Dom Fernand de) Gouverneur du Tucuman, approuve le deſſein des Jéſuites ſur le Chaco, 210.

Mercado, (Dom Alonſo) Gouverneur de Rio de la Plata & du Tucuman fait la paix avec les Mocovis par l'entremiſe des Jéſuites, 173.

Mines d'or prétendues trouvées dans la Province d'Urugnay : ce qui donne lieu à cette fable, & ce qui en eſt, 80. Dénouement de l'intrigue d'un nouveau Dénonciateur de ces Mines, 129. Nouvelles viſites de ces Mines avec le Dénonciateur qui s'évade : ſon aveu lorſqu'il fut arrêté, 142.

Miracle de la Grace ſur quelques Chrétiens, 79. Miracle ſingulier, 269.

Mocovis (les) Nation du Chaco, mettent bas les armes à la perſuaſion des Jéſuites, 173. Ils recommencent les hoſtilités, 174. Ils maſſacrent deux Jéſuites & ceux qui les acompagnent, 214. Leur Traité avec les Malbalas : ce qui en arrive, 310.

Moncha & Velaſco (D. Chriſtophe) ſa perſécution contre les Jéſuites, 135. Il ſe reconcilie avec eux : ſon éminente ſainteté à la mort, 136.

Monday (le) petite Riviere, 214.

Montigo, (le Pere Antoine de) ſon travail exceſſif chez les Lulles ruine ſa ſanté, 345.

Morotocos, (les) caractere & Gouvernement de ces Indiens, 322. Autorité des Femmes ſur leurs Maris, *ibid.* Ils ſe rendent dans une Réduction, 323.

Mota, (le P. François Vaſquez de la) ſon Mémoire raiſonné au ſujet du Catéchiſme des Jéſuites, 140.

Muzica (Dom Antoine de Vera) défait les Calchaquis à la tête des Indiens des Réductions, 167. Il eſt chargé du Siege de la Colonie du Saint-Sacrement : 194. Il dreſſe pour ce ſiege les Indiens des Réductions, *ibid.* Il attaque cette Place & s'en rend Maître, 196. Sa généroſité envers le Commandant Portugais, 198. Il eſt nommé Gouverneur du Paraguay par *interim*. 216. Son expédition malheureuſe dans le Tucuman, 217.

N

NEOPHYTES (les) du Parana rendent un grand ſervice à la Province du Paraguay, 98. Ils répriment les Payaguas, 119. Ils défont les Mamelus, obligent les Guayeurus de ſe retirer, & rebâtiſſent l'Egliſe de Sainte Luce, 128. Ils arrêtent les deſſeins de pluſieurs Indiens & des Anglois ſur la Ville de Corrientès, 137. Ils délivrent le Gouverneur du Paraguay d'un grand danger, 149. Ils ſauvent la Ville de Santa-Fé : leurs travaux & leur zele pour le ſervice du Roi, 167. Ils font priſonniers vingt-cinq Portugais : comment ils en uſent avec eux, 186. Ils chaſſent les Portugais de la Réduction du Saint Sacrement, 196. Effet que cette expédition produit en leur faveur, 198. Généroſité & déſintéreſſement de ces nouveaux Chrétiens 256. Ils défont les Portugais, & les chaſſent une ſeconde fois de la Colonie du Saint Sacrement, 257.

Nieto, (François) Auguſtin Apoſtat : ſon caractere, 38. Dom Bernardin le prend pour ſon Confeſſeur, 39. Conſeil violent de ce Religieux, qui ſe charge de donner des coups de poing au Gouverneur, 61. Il découvre lui-même les deſſeins de l'Evêque ſur les Jéſuites, 63.

Nolaſco, (le P. Pierre) Supérieur des Religieux de la Merci, eſt nommé Juge-Conſervateur par les Jéſuites : ſa Sentence contre Dom Bernardin, 113, 133.

Nuñez (le P. Laure) Lettre qu'il reçoit de Philippe V, 154. Ses ſoins pour ſe conformer aux intentions de ſa Majeſté, 258.

O

OCON, (Dom Jean Alphonſe) Archevêque de la Plata, eſt chargé par le Roi de faire examiner le Catéchiſme des Jéſuites, 137. il nomme un Viſiteur pour examiner cette affaire à l'Aſſomption, 139.

Ojatas (les) ſoumiſſion de ces Indiens, 299. Projet d'une Réduction parmi eux, 309.

Oliva, (le P. Jean-Paul) Vicaire Général de la Compagnie, eſt chargé par le Roi de nommer un Viſiteur du Paraguay : qui il choiſit, 155.

Olovis (le P. Jean) eſt nommé pour la Miſſion du Chaco : ſa mort, 80.

Orozco, (le P. Grégoire de) Provincial des Jéſuites : ſon projet pour la converſion des Chiriguanes, 118. Embarras où il ſe trouve pour répondre aux inſtances du Gouverneur de Santa-Cruz; comment la Providence l'en tire, 230.

Oſorio, (D. Diegue Eſcobar) eſt nommé Gouverneur du Paraguay, 100. En quel état il trouve la Ville de l'Aſſomption : ce qui lui arrive en y allant, 101. Sa conduite à l'égard des Jéſuites, *ibid.* Il ne s'oppoſe pas à l'expulſion des Jéſuites de leurs Miſſions des Itatines, dont il prévoit les ſuites, 103. Sa mort ſubite, 107.

P

PALAFOX, (D. Jean de) Evêque des Anges au Méxique : ſa Lettre à D. Bernardin, 100. Autre Lettre au Pape Innocent X ; ce qu'elle produit, 145.

Palata, (le Duc de la) Viceroi du Pérou : ſon entrepriſe ſans effet ſur le Chaco, 216.

Paraguay. Projet pour la communication de cette Province avec le Tucuman : ce qui le fait manquer, 149, 348.

Paredo, (D. Angelo de) Gouverneur du Tucuman, réprime les Mocovis, 174. Ses préparatifs pour établir la Religion dans le Chaco, 177. Sa piété, 178. Opération de ſa Campagne, 179. Pourquoi il laiſſe imparfaite ſon entrepriſe, 181. Ce qu'il fait des Priſonniers, 182. Pourquoi il ne continue pas la Guerre, 184.

Paſtor (le P. Jean) ſollicite le Gouverneur de viſiter les Réductions, 126. Ses tentatives pour établir la Foi dans le Chaco : quel en fut le ſuccès, 168.

Payaguas (les) ſont réprimés par les Indiens des Réductions ; ſingularité de leurs attaques, 119.

Peralta, (D. Gabriel de) Doïen de la Cathédrale, eſt nommé Juge-Conſervateur par les Jéſuites : repréſentation qu'il leur fait, 13. Sa Sentence contre les Partiſans de Dom Bernardin, *ibid.* & 133. Sa Lettre au Préſident du Conſeil des Indes, 133.

Philippe IV fait examiner le Catéchiſme

des Jéſuites : Sa Lettre à l'Evêque de la Plata à ce ſujet, 137. Il impoſe ſilence ſur les affaires du Paraguay, 154. Il demande au Général des Jéſuites un Viſiteur pour le Paraguay, 155.

Philippe V, ſes ordres pour faire fortifier Buenos-Ayrès, & ſes Lettres au Provincial des Jéſuites, 254. Sa Lettre à Dom Eſtevan de Urizar, Gouverneur du Tucuman, 345.

Pirapiti (le) Riviere, 232.

Ponce de Léon, (D. Diegue) Tréſorier du Chapitre de la Cathédrale, s'oppoſe à la priſe de poſſeſſion de Dom Bernardin, 6. Traitement qu'il reçoit de cet Evêque, 36.

Porto Carrero, (Don Melchior) Vice-roi du Pérou : ordre qu'il donne pour chaſſer les Portugais de la Colonie du Saint-Sacrement, 258.

Portugais. Leur entrepriſe ſur le Paraguay, 185. Vingt-cinq ſont pris par les Indiens des Réductions, & conduits au Supérieur des Miſſions, & enſuite au Gouverneur de Rio de la Plata, 186. Ce qui ſe paſſe entre ce Gouverneur & un Capitaine Portugais, 188. Leur prétention ſur le Paraguay, 191. Ils ſont chaſſés de la Colonie du Saint-Sacrement, 196. Ils s'y rétabliſſent, 257. Ils en ſont chaſſés une ſeconde fois, 258.

Portugaiſe, (Belle action d'une Dame) 197

Propagande (la) examine la validité de la Conſécration & de la priſe de Poſſeſſion de D. Bernardin, 77.

Q

Quiez, (les) converſion de ces Indiens, 323.

Quiriquicas (les) mouvement excités parmi ces Indiens contre les Miſſionnaires, 280. Ils prennent la fuite à la vûe d'une Image de la Vierge, *ibid.* Leur converſion, 282. Ils ſont délivrés d'une maladie, qui les avoit indiſpoſés contre leurs Miſſionnaires, 285.

R

Rada (le P. André de) eſt nommé Viſiteur du Paraguay, 155. Il conſulte le Commiſſaire des Peres de Saint François, 156. En quel état il trouve la Province du Paraguay, 165.

Réductions. Leur état dans le Tucuman, 85. Déſordres arrivés dans une Réduction des Itatines : comment on y remédie, 86. Inconvéniens des Réductions domeſtiques, 317.

Rio Janeyro. Préparatifs que les Portugais y font pour un établiſſement dans le Paraguay, 185.

Rios (le Marquis dos) Vicerol du Pérou, autoriſe le Gouverneur du Tucuman à faire la guerre aux Indiens du Chaco, 290.

Riviere rouge, ou Rio Grande, 292.

Roblez, (Dom André de) Gouverneur de Rio de la Plata, ſollicite une récompenſe pour les Indiens des Réductions, 199. Il penſe leur rendre un mauvais ſervice, *ibid.*

Romero (le P. Pierre) reçoit une ſinguliere excuſe de D. Bernardin, 55. Il ſe charge d'une entrepriſe ſur le Chaco, 87. Son Martyre, 88.

Romero, (le Frere Albert) ſes travaux chez les Zamucos 326. Il y eſt maſſacré par les Indiens, 327.

Ruiz (le P. Diegue) ſa Miſſion au Chaco, 211. Il va chercher des vivres & apprend en chemin la mort de ſes Compagnons, 213.

S

Saint-Sacrement (le) fondé au Paraguay par les Portugais, 190. Les Eſpagnols s'en rendent les Maîtres, 196. Ce qui ſe paſſe entre les Cours d'Eſpagne & de Liſbonne au ſujet de cette Colonie, 202. Second ſiege de cette Place, 258. Sa priſe 259. Anecdotes de ce ſiege, 260.

Salazar (D. Gabriel de) accompagne des Jéſuites au Chaco, 170.

Salazar, (Dom Jean-Martinez de) Gouverneur de Rio de la Plata ; utilité qu'il retire des Indiens des Réductions, 168. Il demande des Jéſuites pour faire des propoſitions de Paix aux Mocovis ; 176.

Salines (la Vallée des) ſa ſituation, 222.

Salvatierra, (le Vicomte de) Viceroi du Pérou, 422.

Sanchez (D. Chriſtophe de) eſt nommé Proviſeur & Vicaire Général de Dom Bernardin, 6. Il reprend la Place qu'il occupoit pendant la Vacance du Siege. Son Mandement, 75.

Sanchez (Dom Fernand) Chanoine du Chapitre

Chapitre de l'Aſſomption, s'oppoſe à la priſe de poſſeſſion de D. Bernardin, & fait l'Office dans l'Egliſe des Jéſuites, 6. Traitement qu'il reçoit de l'Evêque, 36. Sentence qu'il reçoit, 39.
Sanchez (le P. Martin) eſt empêché par la diſette de Miſſionnaires de ſuivre les intentions du Gouverneur du Tucuman, 311.
Santa (Montagne de) ſa hauteur prodigieuſe, 212.
Santa-Cruz (la nouvelle) ſa ſituation, 239.
Santiago (le Fort de) 179.
Sarmiento, (D. Alonſo) Gouverneur du Paraguay, extrêmité où il eſt réduit par les Indiens en Commande: ſecours qu'il reçoit des Indiens des Réductions, 149. Nouvelles extrêmités & nouveaux ſecours qu'il reçoit des mêmes Indiens: éloge qu'il en fait au Roi, 165.
Sibacas. Converſion de ces Indiens, 278.
Sobrino, (le P.) Recteur du Collége des Jéſuites: ſes complaiſances pour l'Evêque, & ce qu'il lui en coute, 20. Il couvre l'Evêque de ſon manteau, 26. Il propoſe un projet d'accommodement entre l'Evêque & le Gouverneur: ce qui le fait manquer, 32. Requêtes qu'il préſente à l'Audience de la Plata: comment elles ſont reçues, 122.
Solinas, (le P. Antoine) ſa Miſſion au Chaco, 211. Il y eſt tué en trahiſon, 214. On apprend ſon Martyre en Sardaigne le même jour qu'il arrive, 215.
Suarez (le P.) conduit à Saint-Joſeph toute la Nation des Morotocos, 223.
Suburacas. Converſion de ces Indiens, 282.
Sylva (le P. Blaiſe de) maſſacré par les Indiens, 333.

T

Taño (le Pere Diaz, Requête qu'il préſente à l'Audience de la Plata: comment elle eſt reçue, 122. Son voiage en Eſpagne: comment on l'y reçoit, 152.
Tarija. Ville & Vallée de ce nom: Fondation d'un Collége de Jéſuites dans cete Ville, 218.
Tigres. Leur deſcription, 208.
Tobas, (les) puiſſante Nation du Chaco, conçoivent des ſoupçons contre les Eſpagnols: difficulté de renouer avec eux, 176. Ils maſſacrent deux Jéſuites, 124.
Truxillo, (le P.) Franciſcain, nommé Vicegérent par Dom Bernardin, leve toutes les Cenſures, 57.
Tucuman. Courſes des Miſſionnaires dans cette Province, 79. Extrêmité où elle ſe trouve réduite, 217. Projet d'une communication entre cette Province & le Paraguay, 249, 348. Elle eſt en proie aux Indiens du Chaco, 288.

V

Valbuena (le Fort de) 292.
Valde Iglan, (D. Alphonſe-Jean de) Gouverneur de Rio de la Plata: ordre qu'il reçoit de chaſſer les Portugais de la Colonie du Saint-Sacrement, 258.
Valverdé, (D. Jean Blaſquez de) Viſiteur du Paraguay: ſes recherches ſur les Mines d'or, 129 & ſuiv. Il eſt chargé par l'Archevêque de la Plata de faire examiner le Catéchiſme des Jéſuites, 137. Nouvelles viſites qu'il fait des Mines avec le Dénonciateur, 142. Ses deux Sentences définitives à ce ſujet, 143.
Velaſco, (D. Manuel de) Gouverneur de Rio de la Plata, envoie du ſecours à celui du Tucuman, 306.
Vilelas (les) caracteres de ces Indiens: pourquoi on ne les gagne pas, 308.
Villalon, (le Frere San Diego) Procureur de Dom Bernardin, eſt envoïé en Eſpagne avec des Procès-verbaux, & pourquoi, 112. Il retourne au Paraguay pour en rapporter de nouvelles pieces, 137. Il continue à calomnier les Jéſuites en Eſpagne & à Rome; il eſt relégué dans un Couvent de ſon Ordre par ordre du Roi, 154.
Villaſanti, (Jean de Vallejo) Général des Trouppes de Dom Bernardin fait enfoncer les portes du Collége des Jéſuites: traitement qu'il fait à ces Religieux, 108.
Violences exercées par les Officiers de D. Bernardin 43 & ſuiv.
Ulloa, (D. Nicolas de) Evêque du Tucuman, approuve les deſſeins des Jéſuites ſur le Chaco, 210.
Urizar, (D. Eſtevan de) Gouverneur du Tucuman: ſes ſoins pour arrêter le brigandage des Indiens dans ſa Province, 289. Il demande des Jéſuites pour fixer l'inconſtance des Indiens qu'il vouloit ſoumettre, 290. Ses préparatifs & ſes

forces, *ibid.* Il réduit les Indiens à de grandes extrêmités, 293. Traité qu'il fait avec quelques-uns, 294. Suite des opérations de ſa Campagne, 298. Précaution qu'il prend pour s'aſſurer de quelques-uns, 300. Conditions qu'il met en ſon Traité avec les Lulles, 304. Il reçoit du ſecours de Buenos-Ayrès. Ses précautions pour éviter un mal-entendu, 306. Ses meſures pour aſſurer ſes frontieres, 309. Parti qu'il prend, faute de Miſſionnaires, 311. Ses précautions pour donner des fondemens ſolides à la Réduction des Lulles : ſon zele & ſon déſintéreſſement, 312. Lettre qu'il reçoit du Roi, 345. Sa mort & ſes ſuites, 347.

Y

Yaros (les) Nation Méridionale du Paraguay abandonne la Foi : pour quel ſujet, 209.

Yegros (le P. de) eſt chargé de l'inſtruction des Malbalas, 310, de celle des Lulles, 313. Sa réception : ſes travaux chez les Zamucos, 326. Ses travaux chez les Lulles, & ſes diligences pour ramener ceux qui avoient abandonné leur Réduction, 346.

Z

Zamucos, (les) deſcription du Païs de ces Indiens, 323. Tentatives pour y former une Réduction, 324. Converſion de pluſieurs, 325. Ils maſſacrent le Fr. Romero & pluſieurs Chiquites, 327 Converſions ineſperées de pluſieurs, 352.

Zaraté, (le Licencié D. Pedre Ortiz de) ſa naiſſance & ſon caractere : il ſe joint aux Miſſionnaires du Chaco, 211. Il y eſt tué en trahiſon, 214.

Zea (le P. Jean-Baptiſte de) ſes travaux chez les Chiriguanes, 223. Il convertit les Morotocos, 322. Ses tentatives pour former une Réductions chez les Zamucos, 324. Difficultés de cette entrepriſe, il en convertit quelques-uns, 325.

Fin de la Table des Matieres.

LISTE

LISTE
DES PIECES JUSTIFICATIVES.

BULLE de Grégoire XIII, qui permet aux Jéſuites de nommer un Juge-Conſervateur, qui prononce au nom du Saint Siége contre ceux qui les ont vexés dans leurs biens & dans leur honneur. *Gregorii decimi Tertii facultas conſervatoria, &c. Page* j

Déclaration ſatisfactoire de D. Bernardin de Cardenas, *page* v.

Sentence du Pere D. Pedro Nolaſco, Juge-Conſervateur des Jéſuites du Paraguay, contre Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay, *page* x.

Sentence de Dom André de Léon Garavito, contre ceux qui ont eu part à l'expulſion violente des Jéſuites de leur Collége de l'Aſſomption, *page* xxij.

Rétractation ſatisfactoire de Dom Gabriel de Cuellar & Moſquera au ſujet des calomnies, qu'il avoit publiées contre les Jéſuites, *page* xxvj.

Sentence de Dom Gabriel de Peralta, Juge-Conſervateur des Jéſuites, contre les Exécuteurs des violences de Dom Bernardin de Cardenas envers les Jéſuites, *page* xxviij.

Lettre du même au Comte de Peñaranda, *page* xl.

Lettre de Dom Pedre Baygorri, Gouverneur de Buenos-Ayrès, au Préſident de l'Audience Roïale des Charcas, *page* xlv.

Pieces relatives à la Junte convoquée par ordre du Roi Catholique pour l'examen de la Doctrine enſeignée dans le Cathéchiſme en Langue Guaranie, *page* l.

Premiere Sentence de D. Blaſquez de Valverdé au ſujet des Mines d'or, *page* lxxxij.

Seconde Sentence du même, ſur le même ſujet, *page* xcvj.

Lettre de l'Evêque du Tucuman, au Pape Alexandre VII, *page* ciij.

Lettre de l'Archevêque de la Plata au Roi Catholique, *page* cviij.

Lettre du Roi Catholique au Provincial des Jéſuites du Paraguay, *page* cxij.

Certificat authentique de Dom Balthazar Garcia Ros, en faveur des Indiens des Réductions & des ſervices qu'ils ont rendus, à la priſe de la Colonie du Saint-Sacrement, *page* cxv.

Autre Lettre du Roi Catholique au Provincial des Jéſuites, *page* cxxij.

Extrait d'une Lettre de Dom Balthazar Garcia Ros, Gouverneur du Paraguay après la viſite qu'il avoit faite des Réductions, *page* cxxv.

Clauſes inſérées dans un Décret du Roi Catholique adreſſé au Gouverneur de Buenos-Ayrès, *page* cxxvij.

Information envoïée au Roi Catholique par l'Evêque du Tucuman, *page* cxxxiij.

FAUTES A CORRIGER.

PAGE 28, lig. 30, qui étoit marqués, *lis.* qui étoient marqués. P. 52 lig. 27, qui entr'autres choſes, *lis.* dont entr'autres choſes. P. 83, lig. 19, ne fût que d'exécuter, *lis.* ne fût d'exécuter. P. 84, lig. 8, *lis.* la recompenſe. P. 110 lig. 31, il occupoit, *lis.* le rétable occupoit. P. 122, lig. 11, & lig. 16, de la Mancere, *lis.* de Mancera. P. 124, lig. 24, corrigez de même. P. 139. lig. 35, avoit jugés dignes, *lis.* avoit jugé dignes. P. 143, lig. 23, & leur en avoit, *lis.* & leur en avoir. P. 149, lig. 25, la tranquillité, *lis.* ſa tranquillité. P. 164, lig. 22, aucune autre intérêt, *lis.* aucun autre intérêt. P. 170, lig. 2, qui ſe puiſſent imaginer, *lis.* qui ſe puiſſe imaginer. P. 212, lig. 3, *ponctuez ainſi* : tout ce qui lui reſtoit de bien, dont il pût diſpoſer. P. 216, lig. 24, de la Plata, *lis.* de la Palata, & lig. 32, Dom Jean, *lis.* Dom Pedre. P. 217, lig. 39, qu'il ne cherchoit, *lis.* qu'elle ne cherchoit; & lig. derniere, il ſigne, *lis.* elle ſigne. P. 218, lig. 1, il enjoignoit, *lis.* elle enjoignoit. P. 219, lig. 38, de tout les refus, *lis.* de tous les refus. P. 225, lig. 39, leur firent, *lis.* leur fit. P. 236, lig. 13, que de viſite, *lis.* que de viſites. P. 249, lig. 7, crue, *lis.* cru. P. 255, lig. 19 & 20, conduites, *lis.* conduits. P. 261, lig. 24, Il le fit, *lis.* Il la fit. P. 265, lig. 6, de ces ſervents, *lis.* de ſes plus ſervents. P. 274, lig. 25, à qui on rend, *lis.* à laquelle on rende; & lig. 23, appellé, *lis* appellée. P. 303, lig. 14, aſſurement, *lis.* aſſurément. P. 306, lig. 27, qui puiſſent, *lis.* qui puſſent. P. 308, lig. 36, Liſpreguer, *lis.* Liſperguer. P. 312, lig. 15, Secrataire Général, *lis* Secretaire Général. P. 328, lig. 21, leurs, *lis.* leur. Du chiffre 36, on paſſe au chiffre 43, c'eſt une erreur, qui continue dans toute la ſuite; mais elle n'influe point dans la ſuite de l'Hiſtoire. P. 343, lig. 5, y étoit trop près, *lis.* y étoient trop près; & lig. 30, pour eux, *retranchez* ces mots. P. 343, lig. 35, deiſſin, *lis.* deſſein. P. 353, à la marge du ſecond alinea les Chiriguanes, *lis.* les Chiquites. P. 454, lig. 1, don, *lis.* dont.

Fautes à corriger dans les Pieces.

PAGE v, lig. 29; du Chef de la Juſtice, *lis.* de Chef de la Juſtice. P. viij, lig. 39, Echo, *lis.* Fecho. P. x, dans le Titre, Sentence du R. P. François Pierre, *ôtez* François. P. xij, lig. 10, pora, *lis.* para. P. xliv, lig. 25, eſtorarlo, *lis.* eſtorvarlo. P. xlix, lig. 29, deſaforon, *lis.* deſaforan. P. lxij, lig. 33, de mas, *lis.* demas. P. lxiv, lig. 2, los contenidos, *lis.* à los contenidos. P. lxix, lig. 18, informacionos, *lis.* informaciones. P. lxxviij, lig. 29, pour exprime, *lis.* pour exprimer. P. lxxx, lig. 26, à aucun ſens impur, à aucun des ſens impurs, que leur impute le Seigneur Evêque. P. cxj, lig. 16, après ce mot Villa, *ajoûtez* un Colegio. P. cxxij, lig. 8, en ces Provinces, *lis.* dans les Provinces. P. cxxxv, lig. 10, cinquenta, *lis.* à cincuenta.